



VOLUME 2

Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux :

***les pratiques sociales, l'offre de services, les
politiques locales***

◆◆ Olivier DAVID ◆◆

Octobre 2010

Travail préparé sous la direction de Raymonde Séchet,
professeure de Géographie à l'Université Rennes 2.



Remerciements

La réalisation de cette synthèse n'aurait pas été possible sans la collaboration de plusieurs personnes. Je veux leur témoigner toute ma reconnaissance pour l'attention qu'ils ont portée à ma démarche. Leur action quotidienne, parfois discrète mais toujours attentive et bienveillante, m'a permis de dépasser un certain nombre de doutes et de maintenir toute l'énergie nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Mes premiers remerciements sont destinés très chaleureusement à Raymonde SECHET, qui m'a accompagné avec beaucoup de régularité depuis l'origine du projet jusqu'à sa réalisation, malgré toutes les contraintes d'emploi du temps liées à ses fonctions de directrice de l'UMR « Espaces et Sociétés ». Ses conseils et ses propositions ont été les bienvenus pour dépasser certaines difficultés et ouvrir de nouvelles pistes dans l'argumentation. Sa relecture attentive et rigoureuse a contribué directement à l'amélioration du style et de l'écriture de ce texte, moi qui suis tant fâché avec les virgules ! A la fois très proches dans nos thématiques scientifiques et habitués à travailler ensemble depuis longtemps, j'ai pu mesurer l'attachement que nous avons tous les deux à la géographie sociale.

Je souhaite également remercier très amicalement plusieurs de mes collègues par leurs encouragements permanents. Merci à Régis KEERLE avec qui les discussions tardives dans le bureau N 312 ont permis de réviser quelques graphiques, de se mettre d'accord sur les termes utilisés, de s'enrichir de nombreux conseils bibliographiques et même de prendre des avis après la relecture de quelques passages. Merci à Vincent GOUËSET, compagnon de la première heure à Rennes 2, et sans qui je ne me serais sans doute jamais engagé dans un projet de délégation auprès du CNRS. Cette étape décisive m'a réellement permis de réaliser ce projet scientifique. L'éloignement de ces derniers mois n'a jamais affaibli les marques de son soutien et je lui en suis très reconnaissant. Merci enfin à Nicolas CAHAGNE qui a aussi pris le temps de discuter régulièrement de ce projet, de me proposer des solutions techniques pour réaliser quelques traitements statistiques, d'échanger en compagnie de Régis sur les tenants et aboutissants de l'analyse factorielle.

D'autres collègues ont également pris une place considérable dans la réalisation de ce travail, et ont souvent donné beaucoup de leur temps et de leur énergie. Je pense évidemment à Arnaud LE PETIT, ingénieur d'études au laboratoire ESO-Rennes, et qui a réalisé l'ensemble des productions cartographiques. Sa disponibilité sans faille, notamment dans la dernière ligne droite, m'a permis de proposer un appareil cartographique de qualité. Merci également à Frédérique QUIDU, statisticienne à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), qui a bien voulu m'encadrer dans la réalisation de certains traitements statistiques, et grâce à qui j'ai pu remettre mes connaissances au goût du jour et m'assurer de l'exactitude de mes analyses.

Sans toutes ces personnes, la réalisation de ce travail aurait sans doute été plus complexe. Qu'ils soient donc pleinement associés à son aboutissement !

Je souhaite également exprimer ma plus grande reconnaissance vis-à-vis de quelques partenaires institutionnels qui m'ont facilité la tâche, soit en finançant directement mes travaux, soit en m'ouvrant l'accès aux données statistiques : le CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE avec lequel j'ai signé deux conventions de recherche qui m'ont permis de réaliser ce travail avec des moyens confortables ; la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES qui m'a fourni les données sur les accueils de loisirs du département ; la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS qui a participé au financement de ce projet et qui m'a ouvert ses fichiers de données sur les associations sportives et de jeunesse.

Avec toute la reconnaissance que je leur dois, je souhaite enfin remercier les FRANCAS. Mon parcours militant et associatif en leur compagnie a évidemment été le berceau de toutes mes réflexions sur les questions éducatives. La culture et les valeurs que j'y ai acquises ont contribué à ma progression personnelle. L'ambition qu'ils portent croise évidemment mes thématiques scientifiques. Que cette production leur soit dédiée !

Et puis... il y a tous ceux qui ont vécu de près ou de loin la réalisation de ce projet, qui ont su m'accompagner malgré les variations d'humeur, les pertes de confiance ou les moments d'euphorie. Je pense évidemment à mes enfants qui s'inquiétaient régulièrement de l'évolution du nombre de pages produites tout en espérant que ce dossier n'allait pas trop polluer les vacances. Je remercie aussi Guislaine de sa patience, de ses encouragements car je mesure a posteriori les conséquences quotidiennes de cet investissement. Conscient que les mois passés derrière mon clavier et mon écran n'ont pas été des plus simples à gérer au jour le jour, je les remercie tous les cinq très affectueusement.

◆ ◆ ◆

Sommaire

☒ Introduction Générale p. 7

☒ PARTIE 1 p. 19

***Le temps libre des enfants et des jeunes :
réalités, enjeux, acteurs***

Introduction p. 20

Chapitre 1 : *Les temps sociaux et leur évolution* p. 23

Chapitre 2 : *Les enjeux du temps libre* p. 49

Chapitre 3 : *Temps libre et action publique* p. 71

Conclusion p. 98

☒ PARTIE 2 p. 101

***Les politiques locales du temps libre et leur impact
sur les contextes territoriaux***

Introduction p. 102

Chapitre 4 : *Les politiques locales du temps libre* p. 105

Chapitre 5 : *De la diversité des contextes territoriaux* p. 129

Chapitre 6 : *Education et développement des territoires* p. 159

Conclusion p. 178

☒ PARTIE 3 p. 181
***Les pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre
du temps libre et leur inscription spatiale***

Introduction ----- p. 182

Chapitre 7 : *Enquêter sur les pratiques sociales et
leur inscription spatiale* ----- p. 185

Chapitre 8 : *Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes* ----- p. 209

Chapitre 9 : *L'inscription spatiale des pratiques et ses conséquences* ----- p. 241

Conclusion ----- p. 271

☒ Conclusion Générale p. 275

☒ Annexes p. 283

☒ Bibliographie Générale p. 305

☒ Tables p. 315

« Le temps libre peut être pour la jeunesse le temps de la liberté, celui de la curiosité et du jeu, de l'observation de ce qui l'entoure comme de la découverte d'autres horizons. Il ne doit pas être le temps de l'abandon [...]. »¹

François Mitterrand

Introduction Générale

Plusieurs transformations socio-économiques récentes ont bouleversé en profondeur l'organisation quotidienne des familles durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. La première d'entre elles est sans conteste le développement de la bi-activité dans les couples, inhérente à l'accroissement de l'activité féminine à partir des années soixante dans l'ensemble des pays industrialisés. Les effets ont été nombreux sur la construction du lien familial, car la symétrisation² progressive des positions de l'homme et de la femme, qui a contribué à une transformation en profondeur des rapports conjugaux et familiaux, a eu également beaucoup d'impacts sur la synchronisation des temps sociaux des parents comme des enfants et plus globalement sur la sociabilité familiale. Simultanément, la démocratisation du temps libre et des loisirs a constitué un autre facteur majeur de changement social. La vie familiale s'est davantage organisée autour des rythmes du temps libre, en concernant l'ensemble des classes d'âges, à commencer par les enfants et les jeunes³. Certes, la vie scolaire demeure toujours un grand prescripteur de temps et scande largement l'organisation des temps familiaux. L'exemple récent de l'harmonisation nationale du calendrier scolaire, mise en place par le Ministère de l'Education Nationale à la rentrée 2008, et rediscutée en 2010, notamment autour de la suppression de la classe le samedi matin⁴, en est une preuve concrète. En généralisant ainsi la semaine des quatre jours, cette nouvelle organisation a eu plusieurs conséquences directes en matière d'articulation des temps professionnels, familiaux et sociaux ; l'objectif d'harmonisation inter-académique des calendriers primant d'ailleurs sur la réelle prise en compte des rythmes chronobiologiques des enfants eux-mêmes et de la nécessaire articulation des temps sociaux et familiaux.

Au-delà de l'école, les enfants et les jeunes passent également une partie non négligeable de leur temps en famille et consacrent de plus en plus souvent leur temps non scolaire à des activités de loisirs, en mobilisant à cet effet toute une série de ressources disponibles dans leur environnement résidentiel de proximité. Le développement des activités extra-scolaires sur les plages libérées avant et après la classe, les mercredis, les week-ends et sur les périodes de vacances a été important depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Ces activités font

¹ Message adressé à l'occasion du 4^{ème} rendez-vous de la Place de l'Enfant, Poitiers, mars 1995.

² Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée*, Coll. Le lien social, PUF, p. 9.

³ « Les loisirs font la famille au quotidien » selon Laurent Lesnard, Lesnard L., 2009, *op. cit.*

⁴ Circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008 portant sur l'aménagement du temps scolaire : organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré, Ministère de l'Education Nationale.

désormais réellement partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, dans la mesure où elles les concernent pratiquement chaque jour. Plusieurs études récentes sur cette question révèlent également des disparités importantes dans ce domaine, que ce soit en matière d'accessibilité aux activités et aux services ou dans les capacités des familles elles-mêmes à mobiliser les ressources qui leur sont offertes. Cela concourt inévitablement à renforcer les inégalités sociales entre les enfants et les jeunes.

L'accompagnement et la prise en charge des enfants et des jeunes en dehors du temps scolaire constituent un réel enjeu de développement social. Ce temps libéré, propice à la découverte et à l'apprentissage, participe pleinement au développement de l'individu, en lui permettant d'acquérir les ressources et les compétences nécessaires à son insertion sociale ultérieure. À côté de l'école, ce temps ne peut être ignoré dans le processus individuel du développement de l'enfant ; il est par essence un temps éducatif, au même titre que l'école, que le temps familial, que le temps passé avec ses pairs..., où les enfants et les jeunes acquièrent des bases cognitives et développent des compétences adaptées à leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Ce que l'on dénomme le temps libre constitue ainsi un réel enjeu de société. Parce que « les enfants constituent un bien collectif positif »⁵, le développement de leurs compétences cognitives et sociales est un défi majeur pour le devenir des sociétés occidentales vieillissantes.

Pour autant, les activités pratiquées, les services fréquentés, et les ressources mobilisées par les enfants et les jeunes, et plus largement par leurs familles, sont sujettes à de nombreuses inégalités. Les différences de revenus, les disparités sociales et culturelles, mais aussi les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes, ont des influences directes sur leurs conditions de vie. Avec l'augmentation des inégalités de revenus, la capacité des familles à investir dans l'avenir de leurs enfants est soumise à de profondes disparités. Le niveau de ressources ainsi que le diplôme des parents conditionnent encore largement les pratiques sportives, culturelles et de loisirs, agissant en retour sur l'importance et la diversité des potentialités offertes aux enfants. De ce point de vue, l'enquête sur le budget des familles, réalisée en 2006 par l'INSEE, révèle très clairement que les dépenses des ménages en matière de loisirs et de culture sont proportionnelles à leur niveau de vie. Par ailleurs, le lieu de résidence comme la nature et la densité des réseaux sociaux et familiaux interfèrent inévitablement sur les ressources mobilisables par les parents. L'enjeu éducatif et social de ce temps de loisirs est donc soumis aux conditions réelles d'existence des familles.

Le temps libre des enfants et des jeunes : quelle(s) définition(s) ?

Le temps libre des enfants et des jeunes appelle des définitions précises et le recours à un corpus théorique important, tant les acceptions diffèrent d'un auteur à l'autre, même si tous s'accordent à le placer comme une dimension temporelle associée à la modernité. Pour aborder un tel objet de recherche, un travail sémantique préalable s'avère donc nécessaire, pour mieux en arrêter les contours et construire un référentiel de compréhension et d'analyse des données mobilisées.

⁵ Esping-Andersen G., Palier B., 2008, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Coll. La république des idées, Le Seuil, p. 65.

Selon Jean Viard⁶, première définition à laquelle nous faisons référence pour le moment, le temps libre constitue cet espace temporel sans contraintes, en dehors du temps scolaire et professionnel, mais aussi du temps physiologique consacré au repos et à l'hygiène corporelle. Temps du libre choix de l'individu par excellence, le qualificatif « libre » peut prêter à certaines confusions, dans la mesure où la pratique de certaines activités se réalise dans un cadre organisé et parfois porteur de contraintes. Les études récentes montrent que ce temps est de plus en plus occupé, ce qui a pour conséquence des contraintes organisationnelles réelles dans la vie quotidienne des familles. En ce qui concerne les enfants et les jeunes, cette première acception nous situe donc très clairement dans cet espace-temps intermédiaire, compris entre des temps obligatoires (travail, école, formation...) et le temps familial.

Les travaux s'intéressant aux temps sociaux montrent que l'importance du temps libre s'est considérablement accrue, aussi bien par son augmentation dans la durée de vie moyenne d'un individu que par les potentialités d'épanouissement qu'il offre, sans négliger pour autant les inégalités sociales qui peuvent le caractériser. Les enquêtes « Emploi du temps » réalisées par l'INSEE en 1985/1986 et 1998/1999 montrent de surcroît qu'une partie importante de la sociabilité familiale se construit autour d'activités récréatives⁷. Ainsi, la dimension structurante du temps libre est importante dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes et permet la pratique de multiples activités, seuls, avec leurs pairs ou bien en famille, ainsi que le recours à de nombreux services, relevant de l'action publique ou de la sphère privée et/ou marchande.

Cette définition implique une approche temporelle évidente, faisant écho aux évolutions sociétales en cours. La vie quotidienne des familles s'est profondément complexifiée sous l'effet de plusieurs facteurs simultanés. D'une part, la diversification des sphères d'activités de ses membres (liées au travail, à l'école, aux loisirs...) a engendré un éclatement des espaces de vie, aboutissant à un assemblage de plusieurs territorialités, vécues différemment par les parents et les enfants. Cela s'est accompagné simultanément d'un accroissement des mobilités quotidiennes des différents membres de la cellule familiale, encouragé par une dissociation croissante entre le lieu de résidence et les lieux d'activité professionnelle et scolaire. Ce processus complique l'organisation quotidienne des familles, et notamment l'articulation des temps sociaux de tous leurs membres, aboutissant à des systèmes combinatoires très variés d'un ménage à l'autre. L'individualisation des emplois du temps à l'intérieur de la cellule familiale aboutit à une véritable tension spatiotemporelle qui peut avoir d'importantes répercussions en matière de qualité de vie et nécessiter des modalités de gestion subtiles.

S'intéresser aux enfants et aux jeunes pose également d'autres difficultés de définition. Une posture assez classique et confortable appellerait des seuils statistiques précis pour délimiter la tranche d'âge d'observation. Ce travail opte en faveur d'une vision beaucoup plus ouverte, en considérant l'enfance et la jeunesse comme un âge de la vie déterminant dans le développement d'un individu, aussi bien dans sa dimension physiologique, psychologique et sociale, et par essence au cœur des enjeux éducatifs et sociaux contemporains. La prise en considération du bien-être des enfants et des jeunes constitue un réel enjeu d'avenir, dans la mesure où elle détermine les possibilités de développement de nos sociétés. Les

⁶ Viard J., 2005, « Temps libérés, inégalités multipliées ? », *Vers l'éducation nouvelle*, La revue des CEMEA, n° 519, juillet 2005, pp. 32-55.

⁷ Lesnard L., 2009, *op. cit.*

politiques mises en œuvre pour répondre aux besoins de prise en charge de ces publics seront évidemment déterminantes dans l'analyse des ressources et opportunités offertes aux enfants et aux jeunes, là où ils vivent. Toutefois, les problématiques sont sensiblement différentes selon l'âge des enfants et leur degré d'autonomie et de responsabilisation. Dans ce travail, le choix a été fait d'une analyse globale et transversale de la tranche d'âge, de la naissance à l'âge adulte, ce dernier se manifestant entre autres par la décohabitation, mais aussi éventuellement par la mise en couple, lors de l'insertion professionnelle⁸... Il est néanmoins indispensable de considérer la question du temps libre de façon spécifique selon l'âge des enfants et des jeunes, ce qui motivera des analyses beaucoup plus fines sur des sous-classes qui recoupent des divisions habituelles : petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse.

Par ailleurs, cette période de la vie ne peut être appréhendée sans faire référence à la cellule familiale. Dans la mesure où il est souhaité d'analyser la vie quotidienne de la population, il est impossible d'ignorer ce niveau élémentaire du fonctionnement social, en tant que communautés de personnes et cellule de base des actes sociaux. De plus, malgré la diversité des configurations et l'évolution des modes de constitution, la famille reste un lieu où se fabriquent les identités individuelles, où se conjuguent plusieurs rôles, où se partagent des valeurs, où se construisent des normes, où s'établissent des échanges entre les différentes personnes qui la composent. La place des différents acteurs au sein de la cellule familiale, les différences liées au genre, au statut (parents, enfants) et à l'âge ont des répercussions très importantes sur les questions qui nous préoccupent. La tension individu-famille s'avère particulièrement féconde pour éclairer les pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes.

Une question assez peu explorée

La recherche bibliographique inhérente à la réalisation de ce travail a révélé une relative faiblesse des investigations traitant des activités socio-éducatives, et relevant plus largement du temps libre, notamment dans leur rapport à la vie quotidienne des populations, ainsi que dans leurs inégalités d'accès. Ce champ est assez peu investi par les sciences humaines et sociales, tout au moins dans l'optique socio-spatiale.

Une synthèse récente sur les vacances et le temps libre des familles, des enfants et des jeunes⁹ commandée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) met en exergue un certain nombre de lacunes concernant ce déficit de connaissances, alors même que l'évolution des comportements dans le domaine de l'éducation, du temps libre et des loisirs a été importante depuis le début des années quatre-vingt. « La croissance du temps libre marque une évolution des pratiques de loisirs et de tourisme qui assurent une fonction de distinction sociale et produisent de nouvelles normes collectives [...] »¹⁰. Un certain nombre de mutations sociétales récentes concourt à l'évolution des comportements individuels et collectifs et des pratiques sociales. Le développement de l'urbanisation et des modes de vie afférents, l'augmentation de l'emploi féminin et ses répercussions sur l'organisation de la vie

⁸ Galland O., 2007, *Sociologie de la jeunesse*, coll. U, Colin, 4^{ème} édition, pp. 127-167

⁹ Potier F., Sicsic J., Kaufmann V., 2004, « Synthèse des connaissances sur les vacances et le temps libre des familles, des enfants et des jeunes », *Dossier d'études*, CNAF, n° 61, 59 p.

¹⁰ Potier F., Zegel P., 2003, *Exclusions et inégalités d'accès aux loisirs et au tourisme*, rapport sur convention PUCA, p. 5.

quotidienne des familles, la diminution progressive du temps de travail et la structuration de la vie sociale autour des rythmes du temps libre et des loisirs ont modifié la demande des populations. Les comportements sociaux se sont complexifiés. Ils sont beaucoup plus variés dans le temps et dans l'espace et répondent à des logiques de plus en plus individualisées.

Malgré ces évolutions, peu d'études analysent les pratiques et les comportements des populations, notamment à l'échelle de la cellule familiale. Les enquêtes portent trop souvent sur un seul champ d'activité, ce qui ne permet pas une lecture globale des loisirs, des différentes activités pratiquées entre les membres d'une même famille, ainsi que des arbitrages exercés entre parents et enfants. Si l'offre est parfois décrite et analysée, les recherches s'intéressant à la demande potentielle, aux aspirations des populations, notamment des publics les plus jeunes sont rares. Il s'agit donc de proposer une analyse globale et transversale qui dépasse les spécialisations d'activité, les types de publics, en s'intéressant davantage aux comportements et pratiques des acteurs, ici les enfants et les jeunes dans leur famille.

C'est également un axe de recherches assez peu développé en géographie humaine et sociale. Les activités liées au temps libre sont davantage abordées sous l'angle du tourisme¹¹ ou par l'analyse d'un domaine spécialisé (le sport¹², la culture...), et moins dans leur dimension quotidienne basée sur l'analyse des pratiques sociales qu'elles génèrent. Plusieurs travaux portent également sur les mobilités¹³ associées aux activités de loisirs et du temps libre, ou alors sur des publics spécifiques (enfance, jeunesse). Parmi les écrits les plus structurants autour d'un tel objet de recherche, il faut noter les nombreuses publications de Jean-Pierre Augustin qui, depuis plusieurs décennies, a exploré les pratiques de loisirs des jeunes¹⁴ ainsi que leur dimension spatiale, plus particulièrement en milieu urbain¹⁵. Ces travaux constituent aujourd'hui un cadre de référence incontournable dans ce domaine d'investigation. Il convient de souligner en revanche l'importance des travaux sociologiques portant sur les comportements de loisirs des enfants et des jeunes, s'intéressant à leurs pratiques culturelles¹⁶ ou sportives mais aussi beaucoup plus largement aux activités qu'ils réalisent dans le cadre du temps libre. Cette synthèse s'est bien évidemment nourrie de l'ensemble de ces travaux.

Dans un tel contexte scientifique, cette réflexion souhaite produire de nouvelles connaissances sur les conditions de vie des enfants et des jeunes, sur leurs cadres de socialisation et d'apprentissage, à un moment où la problématique du vieillissement domine très largement les travaux en sciences humaines et sociales. Pourtant, dans les sociétés occidentales vieillissantes, la place des enfants et des jeunes appelle des réflexions et des analyses sérieuses sur leurs pratiques et leurs comportements, pour comprendre l'impact des évolutions contemporaines, qu'elles soient démographiques ou socio-économiques, sur les conditions à mettre en œuvre pour assurer le renouvellement social et démographique. Parmi ces mutations à l'œuvre, le contexte familial est sans doute l'un de ceux qui connaît le

¹¹ Travaux de Rémy Knafou, Georges Cazes, Philippe Violier (membres de la commission de géographie du tourisme et des loisirs du Comité national français de géographie).

¹² Augustin J.-P., 2007, *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, coll. U, Colin, 224 p.

¹³ Kaufmann V., 2004, « La mobilité au quotidien : nécessité, proposition et test d'une nouvelle approche », dans Vodoz L., Pfister Giaque B., Jemelin C. (Dir.), 2004, *Les territoires de la mobilité. L'aire du temps*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 57-69.

¹⁴ Augustin J.-P., Ion J., 1993, *Des loisirs et des jeunes*, Coll. Le sociale en actes, Editions de l'Atelier, 143 p.

¹⁵ Augustin J.-P., 1991, *Les jeunes dans la ville*, Presses Universitaires de Bordeaux, 536 p.

¹⁶ Par exemple : Octobre S., 2004, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, La documentation française, 429 p.

plus de changements, dont les conséquences influencent directement l'éducation et le développement des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, nous chercherons également à explorer la notion de justice spatiale, condition indispensable à la pérennité des sociétés démocratiques contemporaines, et objet de réflexion incontournable dans la définition des politiques de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. Les conditions du développement et du bien-être des enfants et des jeunes impliquent la mise en œuvre de politiques de prise en charge spécifiques et équitables, pour garantir au plus grand nombre l'accès aux services et aux activités dont ils ont besoin pour répondre à leurs besoins éducatifs, sociaux et culturels, indépendamment de leur lieu de résidence.

Contours de l'objet de recherche et questionnements problématiques

Ce travail est construit sur un postulat relativement simple. Les conditions d'accès aux activités et aux services dans le cadre du temps libre ne sont pas les mêmes pour tous les enfants et les jeunes, notamment en raison de leur lieu de résidence, de leur environnement social et culturel, les deux pouvant même être intimement liés. La question des politiques locales est apparue comme une dimension incontournable de l'objet de recherche, non seulement par les modalités de régulation qu'elles sont censées apporter pour répondre aux besoins des populations et satisfaire à des objectifs d'équité sociale et territoriale, mais aussi par leur impact sur la qualité du cadre de vie des enfants et de leurs familles. Il est également apparu nécessaire d'articuler les pratiques sociales des enfants et de leurs familles avec l'offre de services et d'activités proposés sur leurs territoires de vie.

La réflexion s'articulera donc autour de trois axes problématiques complémentaires. Le premier portera sur la place du temps libre dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Le second abordera les politiques portées par les collectivités locales et territoriales dans ce champ spécifique de l'action publique. Le dernier s'intéressera aux pratiques sociales des familles et à leurs déterminants en matière d'activités de loisirs. Ainsi, à l'interface des pratiques sociales, des milieux de vie et des inégalités socio-spatiales, cette synthèse s'inscrit pleinement dans une problématique de géographie sociale. La dimension spatiale des pratiques d'activités de loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes est ici clairement appréhendée comme une dimension du social, entrée particulièrement féconde.

Cette investigation a été structurée autour de plusieurs pistes de travail complémentaires. Volontairement transversale et générale, la première entrée mobilisera de nombreuses ressources théoriques et statistiques pour répondre à plusieurs interrogations importantes. Comment le temps libre s'articule-t-il avec les autres temps sociaux des enfants et des jeunes et quelle place occupe-t-il dans l'organisation de leur vie quotidienne ? Il s'agira de présenter plus particulièrement l'émergence récente de ce temps social et son articulation avec les autres temps de vie. Cette démonstration nécessitera une double perspective historique et sociologique sur l'évolution des cadres temporels de la vie quotidienne des populations. Ensuite, la réflexion portera plus spécifiquement sur les enjeux éducatifs et sociaux du temps libre, et plus précisément sur la contribution qu'il peut apporter au développement des enfants et des jeunes. Ces interrogations impliqueront un détour par la présentation des différents types d'acteurs intervenant dans le champ du temps libre, de leurs modalités d'actions, et de leur rôle dans l'éducation des enfants et des jeunes. Pour

compléter ce cadre général, il apparaît indispensable de s'intéresser aux représentations construites et véhiculées autour de l'enfance et de la jeunesse, au poids des modèles et valeurs qui les déterminent, et aux conséquences qu'ils génèrent sur les modes d'action en direction des publics jeunes.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de décrire les politiques éducatives développées au plan local, particulièrement celles portant sur le temps libre des enfants et des jeunes. Plusieurs registres de questionnements peuvent alimenter nos réflexions. A quels objectifs répondent les politiques éducatives territoriales et qu'est ce qui motive les acteurs locaux à les promouvoir ? Quelle est leur représentation réelle des enjeux politiques et sociaux liés à la prise en charge des enfants et des jeunes ? Le contexte politique, impulsé par les lois de décentralisation du milieu des années quatre-vingt, a encouragé la multiplication des interventions dans ce domaine de l'action publique, sans cadre réellement contraignant puisque cette compétence n'a jamais été intégrée dans les blocs de responsabilités attribuées aux différentes collectivités locales et territoriales. Ainsi, quelles sont les motivations réelles des élus locaux à s'engager dans ce type de politique ? Quels dispositifs de soutien mettent-ils en place ? Quels autres acteurs mobilisent-ils au plan local ? Et quel est l'impact de ces politiques locales sur les activités et sur les services mis en place ? Ces questions s'articulent inévitablement avec les attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles. Comment sont pris en compte réellement les besoins des populations dans la définition des politiques locales ? Tous ces éléments déterminent la nature des actions et des équipements mis en œuvre à l'échelle locale. Ces questions permettront également de mesurer les enjeux de développement social et d'aménagement du territoire que posent les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Cette entrée implique une description de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre des services et activités, et de travailler sur les décalages existant entre les objectifs des dispositifs publics ou institutionnels, des réponses privées et les attentes de la population. Il s'agit de comprendre les processus de définition des politiques locales, notamment l'impact des représentations des acteurs locaux, des modèles dominants relatifs à l'enfance et à la jeunesse, autour du temps libre et de la dimension éducative des activités de loisirs. Il faudra enfin croiser cette analyse avec la lecture des perceptions des habitants sur les politiques développées au plan local, et les écarts qu'ils ressentent avec leurs propres besoins en matière d'activités et de services proposés dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. Cette approche permettra aussi de mettre en évidence les disparités spatiales dans l'accès aux services et les ressources mobilisables par les populations, souvent reflet des inégalités sociales et économiques. Elles posent néanmoins des enjeux de justice spatiale et d'équité territoriale, avec leurs conséquences et leurs exigences en matière d'aménagement du territoire.

Le dernier axe problématique concerne essentiellement les pratiques des enfants et des jeunes en matière d'activités et de recours aux services socio-éducatifs dans le cadre familial. Il s'agira non seulement de connaître les déterminants des choix réalisés par les enfants et leurs parents mais aussi d'appréhender l'inscription spatiale de toutes ces pratiques sociales. Plusieurs interrogations s'imposent : quelles sont les intentions, voire les stratégies éducatives des parents ? Comment influent-elles sur les choix d'activités et de services pour leurs enfants ? Interfèrent-elles sur la nature et sur les lieux de pratiques d'activités de loisirs ? Comment s'expriment les différences sociales, culturelles et de genre sur la nature des activités réalisées ? La dimension spatiale des pratiques est également très

riche d'enseignements sur les modalités d'organisation des familles. Comment celles-ci s'inscrivent-elles dans les territoires de vie des enfants et des jeunes ? Quelles mobilités engendrent-elles ? Comment les contextes territoriaux influent-ils sur les pratiques des enfants et des jeunes ? Les disparités spatiales dans l'offre de services et d'équipements, et ses conséquences en matière d'accessibilité, ont-elles un impact sur les comportements des enfants et des jeunes pour satisfaire à leurs besoins d'activités de loisirs ?

Cet axe de réflexion nécessite une identification précise des activités et services fréquentés par les enfants et les jeunes et leurs familles, en s'attachant à décrire aussi bien ce qui se déroule dans des cadres organisés, telle que le permet une offre de loisirs classique (activités associatives, services publics locaux, réponses privées marchandes...), que l'ensemble des pratiques alternatives. Cette lecture des pratiques sociales comporte inévitablement une dimension spatiale. Elle ne peut être envisagée sans la compréhension des modes d'organisation des familles et des jeunes eux-mêmes pour satisfaire leurs besoins dans le cadre du temps libre. L'inscription spatiale des pratiques sociales permet également de décrypter l'articulation des territorialités et des temporalités des enfants et des jeunes, dans leur environnement familial mais également au-delà. L'espace, support de l'action sociale, intègre donc l'ensemble des pratiques individuelles et collectives, et constitue un concept pertinent pour appréhender la complexité et la diversité des rapports sociaux.

Ces pratiques ne peuvent cependant pas être déconnectées d'autres processus sociaux. Les usages en matière d'activité de loisirs dans le cadre du temps libre ne sont pas indépendants des stratégies éducatives des parents, d'autant plus que l'accroissement de ces activités extra-scolaires dans les quatre dernières décennies s'inscrit plus largement dans une volonté, de la part des familles, de renforcer les compétences nécessaires au développement personnel et à la réussite scolaire et sociale de leurs enfants¹⁷. Dans la mesure où les intentions et finalités éducatives des parents sont multiples et diffèrent d'une famille à l'autre, leur compréhension est centrale pour en mesurer les effets sur les choix d'activités et les pratiques qu'elles engendrent. Il convient aussi de vérifier si ces derniers choix ne sont pas déterminés par la nature des activités et services proposés au plan local, et d'appréhender ainsi les éventuelles adéquations ou distorsions entre l'offre et la demande. Par ailleurs, les conditions de vie des familles, déterminées par le niveau de revenus, le niveau de diplômes des parents, ou les origines nationales, interfèrent sur les pratiques sociales et peuvent donner lieu à des inégalités très marquées, aux conséquences sensibles sur les parcours individuels des enfants et des jeunes.

L'articulation des pratiques sociales et des politiques publiques locales

Ensuite, cette réflexion entend décrire et analyser les pratiques des acteurs, ici les familles et leurs membres, dans leur relation à l'espace, contexte et condition de leurs actions. La notion de pratiques renvoie inévitablement aux modes de vie dans la mesure où elles concernent toutes les actions liées à la vie quotidienne, l'ensemble des activités habituelles, les « routines » et leurs implications spatiales. Ainsi, les pratiques spatiales associées au temps libre des enfants et des jeunes revêtent une dimension sociale et culturelle évidente. Elles génèrent des agencements spatiaux, constructions produites par les acteurs sociaux, des formes d'appropriation, des marquages. Elles s'inscrivent dans un environnement, des

¹⁷ Haicault M., 1995, « La tertiarisation des activités parascolaires », in Kaufmann J.-C., 1995, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Coll. Le sens social, Presses Universitaires de Rennes, p. 155.

espaces de vie qui coïncident généralement avec les lieux de vie et d'activités des enfants et des jeunes. Les contextes territoriaux dans lesquels elles se déploient sont très différents. La qualité des espaces en matière de ressources et d'opportunités (services, activités, réseaux sociaux...) influe directement sur la nature des réponses aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes, ainsi qu'aux attentes exprimées par leurs familles.

Le développement des services et des activités dépend de multiples paramètres, et plusieurs études récentes révèlent d'importantes inégalités d'accès aux loisirs¹⁸ à l'échelle nationale. L'offre dépend étroitement de la volonté politique des élus locaux et territoriaux, puisqu'aucune obligation légale n'est prévue par la loi, car ce domaine a été complètement ignoré dans la répartition des blocs de compétences entre collectivités territoriales. Il relève donc directement de l'initiative publique locale. Ce travail souhaite décrire la distribution des services et des activités proposés aux enfants et aux jeunes, et comprendre les logiques qui sous-tendent les disparités socio-spatiales. Afin de mesurer les écarts avec les attentes réelles des populations, il convient d'observer toutes les actions développées au plan local à l'initiative des acteurs territoriaux, à commencer par celles des élus, et d'analyser leurs discours et leurs priorités politiques. Des décalages sensibles existent entre les besoins sociaux et les représentations que s'en font les élus politiques. Il apparaît donc particulièrement intéressant de se détacher du discours proprement politique, porté par les élus locaux et par essence subjectif, pour le confronter à la réalité des modes de vie des populations et de leurs besoins, afin de mesurer les écarts éventuels avec les politiques développées au plan local.

L'offre est néanmoins très difficile à appréhender. S'il est impossible de prendre en compte l'exhaustivité des activités réalisées par les enfants et les jeunes dans le cadre du temps libre, il convient de préciser celles qui ont été retenues dans ces investigations, et qui ont été dénommées sous l'expression générique de services et activités socio-éducatifs. Ceux-ci regroupent l'ensemble des activités développées, des services collectifs, des équipements, des structures d'accueil non obligatoires (à la différence des activités scolaires) destinées à l'enfance et à la jeunesse, dans le domaine éducatif, relevant des champs du périscolaire, de la culture, du sport ou du temps libre et des loisirs. Cette définition regroupe tout aussi bien les centres de loisirs, les clubs de jeunes, les accueils périscolaires avant et après la classe que les activités pratiquées auprès d'associations sportives et culturelles, auprès d'écoles de musique ou d'arts plastiques, sans compter l'ensemble des pratiques informelles réalisées dans le cadre des loisirs (cinéma, sorties, jeux d'extérieur...). Ce champ, très vaste en apparence, revêt une certaine cohérence temporelle, ce qui le rend plus facile à circonscrire. Cette recherche ne s'intéresse néanmoins qu'aux seules pratiques réalisées en dehors des vacances estivales et du tourisme et qui relèvent d'autres logiques et de temporalités bien spécifiques. Les méthodologies déployées pour décrire les pratiques des enfants et des jeunes se sont donc focalisées sur la vie quotidienne, rythmée principalement par l'activité scolaire, universitaire ou professionnelle, selon l'âge des populations étudiées.

Les sources et matériaux mobilisés, le terrain d'investigation

Pour mener à bien cette recherche, plusieurs sources complémentaires ont été mobilisées, croisant à la fois des références bibliographiques théoriques sur l'objet même de cette

¹⁸ De Veyrinas F., 2007, *Temps des familles, temps des enfants : des espaces de loisirs*, Rapport de propositions remis à Philippe Bas, Conférence de la famille 2007, p. 12.

réflexion, mais aussi des données statistiques publiques et institutionnelles ainsi que des travaux d'enquêtes plus originaux et personnels.

La recension bibliographique a porté plus spécifiquement sur les questions temporelles, les questions éducatives et le champ des politiques publiques. Le corpus théorique investigué a exploré plusieurs domaines disciplinaires. Si les travaux de géographie sociale ont fait l'objet d'une exploitation privilégiée, ceux de sociologie de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi d'autres en sciences politiques sont venus les compléter. La diversité dans la nature des références a également été recherchée, afin de brasser des productions scientifiques et de nombreux rapports techniques ou politiques, produits essentiellement par les institutions et organisations agissant dans le domaine du temps libre des enfants et des jeunes. De ce point de vue, la diversité des sources et la multitude de travaux empiriques s'avèrent particulièrement intéressantes pour éclairer un tel objet de recherche.

Dans ce champ des politiques sociales, assez peu de données ont été produites sur la question des activités et des services socio-éducatifs. L'analyse des disparités géographiques, voire des inégalités sociales appelle d'autres méthodes de recueil des données. La compréhension des pratiques sociales et l'analyse des éléments présidant à la définition des politiques publiques locales ont nécessité des méthodes d'investigation spécifiques. En effet, ces travaux se sont appuyés sur la mise en place de deux enquêtes complémentaires, réalisées entre 2006 et 2008, auprès de deux publics distincts. La première s'est intéressée aux enfants et aux jeunes, dans leur environnement familial, pour décrire très précisément les pratiques en matière d'activités dans le cadre de leur temps libre. La seconde s'est centrée sur les élus politiques locaux, porteurs des projets politiques municipaux et intercommunaux, pour comprendre les processus de mise en œuvre des programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse. La confrontation des résultats de ces deux enquêtes a permis également de mettre en tension les attentes et besoins des enfants et des jeunes en matière d'activités et de services socio-éducatifs et les réponses politiques apportées par les décideurs.

Ces enquêtes ont non seulement permis de construire une base de données originale, en confrontant différentes variables, à la fois spatiales (en fonction du lieu de vie), socio-économiques (déterminants sociaux, socio-professionnels, lieux d'activité) et culturelles (valeurs, représentations, perceptions). L'approche quantitative privilégiée par la passation d'un questionnaire a été complétée par une série d'entretiens biographiques qualitatifs. Ce matériau a permis d'analyser plus concrètement les attitudes et comportements des familles et de chacun de leurs membres (parents, enfants, jeunes), et la façon dont ces éléments entrent en interaction avec d'autres aspects de leurs pratiques et représentations de l'espace. L'inscription dans une démarche géographique a mis en exergue les différences d'offre et d'accessibilité aux services et aux activités, en fonction des territoires de vie des populations. La confrontation aux politiques mises en œuvre au plan local facilite la lecture des inégalités liées aux contextes territoriaux dans lesquels vivent les enfants et les jeunes.

Dans la poursuite de travaux antérieurs, cette recherche porte sur le département d'Ille-et-Vilaine. Ce choix a été encouragé par un partenariat avec le Conseil Général, notamment dans le cadre de deux conventions d'études. L'analyse de cette situation territoriale nécessite toutefois quelques détours par d'autres situations départementales et régionales, par souci de comparaison et de validation des résultats, mais également par la mobilisation de quelques données de cadrage au plan national.

Cette réflexion est structurée en trois parties, correspondant aux champs de questionnements problématiques évoqués ci-dessus. La première, intitulée *le temps libre des enfants et des jeunes*, reviendra sur les enjeux éducatifs et sociaux du temps libre aujourd'hui, après un détour historique sur l'émergence récente de ce temps spécifique dans l'organisation de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Il conviendra également d'en présenter les différents acteurs et le cadre institutionnel qui régit cet espace-temps socio-éducatif. La deuxième – *les politiques locales et leur impact sur les contextes territoriaux* – s'intéressera davantage à l'offre de services et d'activités et aux politiques mises en œuvre à l'échelle locale. Elle permettra de mesurer l'impact des choix politiques sur les conditions d'accessibilité aux différents services et activités développés. Intitulée *les pratiques des enfants et des jeunes et leur inscription spatiale*, la dernière partie portera plus concrètement sur le recours aux activités et aux services par les populations enfantines et jeunes. A partir des différentes enquêtes réalisées, il sera possible de décrire et de comprendre les choix des familles pour répondre aux besoins des enfants dans le cadre de leur temps libre, en fonction de déterminants sociaux et culturels classiques, mais également au regard de leur territoire de résidence. La dimension spatiale sera évidemment privilégiée dans le cadre de cette réflexion.



Partie 1

*Le temps libre des enfants et des jeunes :
réalités, enjeux, acteurs*

Introduction

Aborder le temps libre des enfants et des jeunes ne peut se soustraire d'une réflexion plus générale sur le temps et les temps sociaux. Le fonctionnement des sociétés, qu'il soit analysé à l'échelle des individus ou à celle des groupes sociaux, renvoie à une dimension temporelle omniprésente. Les pratiques sociales sont largement influencées par le cycle de vie des individus ainsi que par leur horizon temporel¹⁹, mais également par leurs représentations et leurs expériences du temps. De ce point de vue, « le temps est une des dimensions construites de la société »²⁰ qui rythme l'existence des individus et le fonctionnement social. Dès lors, les représentations et les usages du temps par les enfants et les jeunes éclairent inévitablement leurs pratiques dans le cadre du temps libre. Cette première partie propose donc de replacer l'objet d'étude dans un cadre théorique et conceptuel plus large, centré sur le temps, ses usages, ses représentations en fonction d'un âge spécifique de la vie.

Cette approche implique la confrontation de productions scientifiques d'origines disciplinaires variées, et plus particulièrement la mobilisation de travaux sociologiques et géographiques. Depuis la fin du 19^{ème} siècle²¹, les sociologues ont accordé beaucoup d'intérêt à cette question temporelle, par son caractère structurant et normatif, dont les conséquences sont nombreuses sur l'organisation de la vie quotidienne des individus et des groupes sociaux. Plus tardivement, mais dans la même perspective, la sociologie des loisirs a montré un intérêt constant pour l'étude des temps sociaux, dans la mesure où les pratiques ludiques étaient principalement déployées dans la fenêtre temporelle libérée des activités contraintes, qu'elles soient professionnelles ou scolaires. Les géographes ont aussi progressivement intégré la question du temps dans leurs réflexions sur le fonctionnement et l'organisation de l'espace. Les relations entre espaces et sociétés s'inscrivent très clairement dans des cadres temporels qui structurent et conditionnent les déplacements, les mouvements, les pratiques, les projets et plus globalement les activités des hommes. Selon Guy Di Méo et Pascal Buléon, « les rythmes des activités humaines s'enchevêtrent et collent à leur dimension spatiale »²².

Dès le début des années soixante-dix, sous l'impulsion de Torsten Hägerstrand, la géographie temporelle²³ propose de placer le temps comme une notion pivot de la

¹⁹ Capacités et modalités de projection dans le temps des individus et des sociétés.

²⁰ Lévy J., Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 900.

²¹ Tabboni S., 2006, *Les temps sociaux*, Coll. Cursus, Colin, pp. 49-57. Les premiers grands travaux sur la dimension sociale du temps sont attribués à Emile Durkheim.

²² Di Méo G., Buléon P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Coll. U, Colin, p. 19.

²³ Également appelée *time geography* ou chronogéographie, l'expression géographie temporelle est proposée par Sonia Chardonnel pour approcher au mieux la signification du terme suédois de *tidsgeografi*. Cf. Chardonnel S., 1999, *Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations d'une station touristique de*

discipline. Cette nouvelle approche s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux. Elle place les individus au cœur de l'analyse spatiale, en les considérant comme des acteurs porteurs de projets qui s'inscrivent dans un horizon temporel construit sur des objectifs précis et des choix de réalisation. Le temps constitue donc un élément central de la régulation de ces orientations et s'exprime formellement dans les stratégies individuelles. Les activités humaines sont ainsi déterminées par de multiples critères temporels, si bien que la projection des individus et des groupes sociaux constitue un élément de compréhension incontournable des pratiques sociales et des processus spatiaux qui en découlent. Les précurseurs de cette démarche ont également insisté sur la nécessité de prendre en compte cette dimension temporelle dans la définition des politiques d'aménagement.

C'est donc au croisement de la géographie et de la sociologie que nous trouverons l'essentiel des références théoriques nécessaires à la compréhension de notre objet de recherche. L'intérêt de l'approche temporelle est multiple. D'un point de vue strictement épistémologique, le temps est un objet d'étude des sciences humaines et sociales particulièrement fécond pour comprendre les processus sociaux, les conditions et les modes de vie, les rapports entre l'individu et le collectif, entre la vie privée, voire l'intime, et la vie publique. Claude Javeau le résume assez bien en déclarant que « la principale matière de la vie est le temps »²⁴. Cela se traduit par une production scientifique abondante, et notamment un regain d'études depuis le début des années soixante-dix. Les investigations sur le temps ont permis de décrire plus précisément les phénomènes de déplacements entre le temps de travail, le temps familial et le temps libre, notamment grâce à l'éclairage des sociologues. C'est à travers cette dimension que nous analyserons le plus finement possible les pratiques quotidiennes de loisirs des enfants et des jeunes, les contraintes temporelles et les modalités d'organisation qu'elles engendrent.

La question du temps présente également un réel intérêt social et politique, si l'on en juge par la place croissante qu'elle occupe dans le débat public, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne. Ce processus s'inscrit dans un contexte de transformation des temporalités individuelles et sociales, professionnelles et familiales, révélateur de l'évolution du rapport au temps des sociétés modernes. Les évolutions socio-économiques récentes ont engendré des mutations importantes du marché du travail et des formes d'emploi, dont les impacts sur l'organisation de la vie quotidienne des familles ont été nombreux. La plus grande difficulté à articuler les différents temps sociaux, les inégalités face au temps selon le genre, selon la position sociale et professionnelle, et la discordance entre les activités publiques et privées, entre les obligations parentales et professionnelles, entre les rythmes institutionnels (services publics, transports...) et ceux de la vie courante, ce que William Grossin²⁵ dénomme le malaise temporel, ont encouragé le développement de réflexions autour de la conciliation ou de la régulation. L'engagement dans la définition de politiques temporelles pour encourager une plus grande concordance des temps, que ce soit à l'échelle européenne (Programmes *Equal* par exemple), nationale (Groupe prospective de la Datar sur le temps) ou locale (bureaux des temps dans plusieurs grandes villes françaises), en constitue un témoin concret.

montagne, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, sous la direction de Pierre Dumolard et de Solveig Mårtensson, p. 38.

²⁴ Javeau C., 2003, *Sociologie de la vie quotidienne*, Coll. Que sais-je ?, PUF, p. 11.

²⁵ Grossin W., 1996, *Pour une science des temps, introduction à l'écologie temporelle*, Octarès, 268 p.

Cette première partie, consacrée au temps libre des enfants et des jeunes, est construite en trois étapes. Dans le premier chapitre, nous revenons successivement sur les temps sociaux et leur évolution récente, sur l'émergence du temps libre, sur les éléments qui structurent la vie quotidienne et les questions d'articulation des temps. Ce panorama général, qui privilégie une approche socio-historique, permet de se consacrer ensuite aux enjeux du temps libre. Le deuxième chapitre présente les différentes définitions de ce temps social spécifique, et des enjeux qu'il comporte aujourd'hui sur le plan éducatif, social et démographique. Quant au dernier chapitre, il s'intéresse aux acteurs du temps libre, aux politiques publiques mises en œuvre dans ce champ de l'action sociale. Les réponses en matière de loisirs se sont structurées autour de politiques nationales plus ou moins ambitieuses. La description des systèmes d'acteurs, qu'ils soient publics ou privés, mais aussi des dispositifs de développement des services et activités proposés aux familles permet de révéler les inégalités spatiales en matière d'offre et d'accessibilité.

CHAPITRE 1

Les temps sociaux et leur évolution

« Alors que nous entrons dans le 21^{ème} siècle, nous sommes témoins de changements temporels tant au niveau macro pour ce qui concerne le temps total dédié au travail qu'au niveau micro pour ce qui touche au fonctionnement temporel de la vie de famille »²⁶. La diversité des emplois du temps est le reflet concret des pratiques sociales, des évolutions sociétales, mais plus fondamentalement des structures sociales. Les temporalités quotidiennes, individuelles ou collectives, sont le résultat d'un construit social subtil et complexe à la fois. Les contours de la vie quotidienne, même s'ils sont globalement emprunts d'une assez grande inertie²⁷, sont aujourd'hui largement influencés par une conjonction de facteurs socio-économiques, démographiques et technologiques, dont les impacts sont perceptibles sur les modalités d'organisation des familles.

Ces tendances sont diverses. Les plus visibles concernent l'organisation du travail, activité pivot des sociétés contemporaines. La flexibilité de plus en plus grande des horaires professionnels, conséquence d'un fonctionnement en continu de l'économie-monde, modifie en profondeur l'emploi du temps des actifs, avec le développement des temps partiels, des horaires atypiques, du travail sur des plages habituellement consacrées au repos (nuit, week-end). Simultanément, l'évolution progressive des rôles masculins et féminins, la conquête relative d'une plus grande égalité conjugale, l'augmentation de l'activité féminine influencent directement les modalités d'organisation de la cellule familiale, aussi bien dans la synchronisation des différents temps familiaux que dans la répartition des tâches domestiques et parentales. Entre l'activité professionnelle, les charges ménagères et éducatives, les besoins physiologiques incompressibles (sommeil, toilette...), le temps qui reste n'est pas fixe et varie considérablement d'un individu à l'autre. Les déterminants sociaux tels que le genre, l'âge, le statut au sein de la cellule familiale sont importants dans la compréhension de toutes ces temporalités quotidiennes. C'est au filtre de ces évolutions que ce premier chapitre cherchera à appréhender la diversité des temps sociaux et leurs impacts sur l'association et l'articulation des activités quotidiennes dans le cadre familial.

²⁶ Presser H.- B., 2004, « Economie de 24 heures sur 24, structuration du temps et vie familiale », in Véron J., Penneç S., Légaré J., 2004, *Age, générations et contrat social*, Les cahiers de l'INED, n° 153, INED, p. 245.

²⁷ Maurin E., 1989, « Types de pratiques quotidiennes, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Economie et Statistique*, n° 223, juillet-août 1989, pp. 25-46.

Dans une première partie, il convient de revenir sur les définitions du temps et les facteurs contemporains de transformation des temporalités sociales. Ensuite, nous évoquerons l'émergence progressive du temps libre et des loisirs dans les sociétés modernes, largement structurées à l'origine autour des activités économiques industrielles, avant de se pencher sur les cadres temporels de la vie quotidienne et leurs déterminants. Le dernier point sera consacré à l'articulation des temps sociaux au sein de la famille et plus particulièrement la gestion des tensions entre les activités professionnelles et scolaires, les charges éducatives et domestiques et le temps libéré.

1. Temps, temporalités, temps sociaux

Le temps est un concept fondamental largement mobilisé dans de nombreux champs disciplinaires, à commencer évidemment par les sciences humaines et sociales. Au cœur du fonctionnement des sociétés, le temps se distingue par une double dimension. La première est essentiellement quantitative et renvoie à la durée des événements, à leur mesure et à leur articulation. La seconde dimension est beaucoup plus qualitative et fait appel à l'usage et au vécu du temps par les individus et les groupes sociaux, où se combinent valeurs, représentations et conditions de l'existence. A la fois reflet de l'organisation sociale, en tant que norme et structure, le temps est aussi une expérience subjective et complexe.

■ 1.1 Le temps des hommes et des sociétés

Les recherches bibliographiques réalisées pour éclairer cette réflexion théorique révèlent toutes la très grande difficulté à définir le temps. Pour essayer d'en apporter une définition plus précise, nous nous appuyons entre autres sur les écrits de Simonetta Tabboni²⁸, qui attribue au temps trois critères indissociables, mais historiquement permanents. Selon elle, le concept traduit simultanément un type d'expérience individuelle, une opération de mesure et des besoins sociaux d'organisation et d'intégration. Ces trois dimensions permettent de revenir sur plusieurs caractéristiques essentielles de l'appréhension du temps par les hommes, traductions concrètes de la complexité des sociétés.

En effet, le temps est d'abord la mesure de séquences de durée plus ou moins longue, le plus souvent mises en relations, et qui donnent une architecture et un rythme à la vie des individus et des groupes sociaux. En ce sens, le temps possède un caractère très structurant et normatif. Cette première acception très quantitative, où la comptabilité et la mesure s'appuient sur des unités de durée universelles objectives, suppose que toutes les séquences de vie ont la même signification et peuvent être interchangeables, indépendamment de leur nature et de leur contenu. Cette vision très utilitariste, qui considère le temps comme une simple marchandise, détermine très largement le fonctionnement des sociétés occidentales contemporaines, où « les modes et les rythmes de la vie collective s'uniformisent toujours

²⁸ Tabboni S., 2006, *Les temps sociaux*, Coll. Cursus, Armand Colin, p. 10.

davantage »²⁹. Elle est héritée de l'industrialisation des économies modernes, et de la rationalité recherchée, voire imposée, des modes et des rythmes du travail.

Cette première approche se distingue et s'articule évidemment avec une conception plus qualitative et sensible du temps, structurée par la nature même des expériences individuelles. Cette seconde dimension consacre la construction humaine du temps et l'importance de la conscience du temps, bâtie sur des perceptions, des valeurs et des représentations très individuelles. « Sans l'expérience du changement qui s'opère en nous-mêmes, sur des rythmes variés, dans notre corps et dans notre esprit, dans la nature et au sein de la société dans laquelle nous vivons, nous serions incapables de penser temporellement »³⁰. Cette expérience se construit à partir des activités, des pratiques mais également des sentiments, des émotions et des valeurs. Elle renvoie donc à une définition très personnalisée du rapport au temps, où les paramètres individuels, voire sensibles, sont particulièrement déterminants, tels que l'âge, le genre, le statut social et familial, les réseaux sociaux, mais aussi les capacités physiques et intellectuelles, notamment à mobiliser les ressources disponibles dans l'environnement.

Le temps est enfin une dimension intrinsèque d'un système social. Outre les caractéristiques individuelles qui viennent d'être évoquées, c'est aussi une œuvre collective et une référence permanente. C'est simultanément un élément culturel fondamental qui contient les valeurs et les conceptions d'une société donnée, et qui traduit sa vision du monde, mais aussi un produit social guidé par des impératifs d'organisation. Le temps retrouve ici une dimension normative importante, exprimant les régularités de fonctionnement d'une société et imposant des règles temporelles à l'ensemble de ses membres. Ainsi, le fonctionnement social est lui-même prescripteur de temps, producteur de régularités et de temps collectifs.

Les expressions courantes utilisées pour décrire le temps sont particulièrement révélatrices des conceptions sociales dominantes et de la valeur qui lui est accordée. Ce sont bien les hommes qui attribuent une signification précise au temps, et qui à travers lui expriment des valeurs et les hiérarchisent. Les sociétés occidentales contemporaines présentent le temps comme une ressource rare, et lui donnent une valeur beaucoup plus importante que les sociétés traditionnelles. Comme l'affirme Gilles Pronovost³¹, « le sentiment d'être pressé est typiquement occidental ». La rareté du temps et la valeur sociale qui lui est attribuée génèrent plusieurs types d'attitudes et de comportements dans la construction du rapport au temps. Pour certains, l'équation « temps = argent » – *time is money* – réduit le temps à une marchandise rationnelle et quantifiée, justifiant une gestion rigoureuse et la meilleure utilisation possible pour le rentabiliser au maximum, reflet d'une mentalité privilégiant les activités productives. Derrière cette conception, l'expérience individuelle s'efface, la dimension qualitative et sensible disparaît, au profit d'une vision rationnelle et très administrée, bien limitée et bornée. En revanche, d'autres se rangent plus volontiers derrière l'adage *carpe diem*, qui ignore les contraintes et invite à profiter du temps présent, traduisant une conception plus hédoniste. Ainsi, la valorisation du temps ne prend pas la même intensité selon les individus et les groupes sociaux. « Dans les sociétés humaines, des temps différents, souvent hétérogènes et contrastés entre eux, cohabitent et interagissent. Ils sont l'expression des expériences, de la nécessité organisationnelle et normative, des

²⁹ Tabboni S., 2006, *op. cit.*, p. 87.

³⁰ Tabboni S., 2006, *op. cit.*, p. 11.

³¹ Pronovost G., 1996, *Sociologie du temps*, Coll. Ouvertures sociologiques, De Boeck Universités, 183 p.

valeurs dans lesquelles se reconnaissent différents groupes et différentes institutions »³². Tous ces éléments montrent que plusieurs conceptions du temps coexistent selon les individus, les cycles de vie, et les structures sociales.

■ 1.2 Temps vécu et temporalités

La construction du rapport au temps est donc liée à la fois aux parcours de vie des individus et au fonctionnement des sociétés. Cette double dimension est une constante dans la fabrique du temps et des temporalités.

Le temps est d'abord et avant tout une expérience individuelle, très subjective, différente selon les étapes et les cycles de la vie. La perception du passage du temps est soumise à une multitude de déterminants, parmi lesquels figurent l'affect, les valeurs, la position sociale de chaque individu, mais elle est aussi étroitement liée à l'horizon temporel que ce dernier s'est construit. Le sens donné aux différentes séquences de nos vies en dépend directement. C'est donc à la fois le résultat d'une expérience sensible, de la perception individuelle du changement et des événements, et d'une capacité à se projeter dans l'avenir.

Les temps sont en premier lieu vécus par des individus, et le sens qui leur est donné dépend d'équations très personnelles. La relation aux autres, la relation aux lieux, le rapport à la mémoire et aux souvenirs constituent autant de paramètres qui sous-tendent la subjectivité et la plasticité du temps évoquées en amont, les appréciations différentes de la vitesse et des rythmes temporels. La durée de vie, la position dans les cycles de vie (début ou fin de vie, en activité ou non, parent ou non...), les capacités individuelles construisent ainsi un rapport au temps très individualisé. « La difficulté ou la facilité de l'existence n'en donne pas la même perception »³³. En d'autres termes, selon que l'on soit homme ou femme, jeune ou vieux, en bonne santé ou malade, actif ou au chômage, valide ou porteur d'incapacités productrices de situations de handicap, l'expérience du temps est radicalement différente.

D'autre part, l'expérience individuelle et sensible du temps peut être vécue de façon très ambivalente. Les sentiments de contrainte ou de liberté sont particulièrement importants et produisent des comportements sociaux différents. Comme l'individu est amené à exercer simultanément plusieurs rôles sociaux, dans des cadres temporels diversifiés, la conciliation de ces différents temps implique des stratégies, résultat concret d'arbitrages entre des exigences individuelles et des exigences imposées par la société, en fonction des valeurs et des normes accordées au temps. Entre gérer sa carrière professionnelle, assurer ses rôles parentaux et exercer ses responsabilités domestiques et éducatives, ou dégager du temps pour sa vie affective, pour ses loisirs, l'individu est souvent confronté à des objectifs contradictoires, à des attitudes nécessairement opposées les unes aux autres qui font naître des tactiques pour maîtriser le temps. Celles-ci s'appuient sur des formes de hiérarchisation, elles-mêmes nourries de la valeur accordée au temps, de ses propres conceptions, et du rapport entre individu et société. Elles dépendent aussi de la situation sociale des individus, qui seront plus ou moins autonomes par rapport au temps, géreront avec plus ou moins de facilité les contraintes temporelles, et seront capables ou non de se projeter dans l'avenir.

Il convient désormais de s'intéresser à la notion de temporalité. Très largement discutée et mobilisée en sociologie comme en géographie, elle a fait l'objet de nombreux travaux, qui

³² Tabboni S., 2006, *op. cit.*, p. 29.

³³ Di Méo G., Buléon P., 2005, *op. cit.*, pp. 18-19.

ont irrigué le champ des sciences humaines et sociales, notamment en philosophie avec les apports de Martin Heidegger³⁴. La notion de temporalité renvoie bien à l'expérience vécue du temps et non à la simple succession chronologique des événements. Comme le dit Claude Javeau, « la temporalité fait l'objet d'une socialisation spécifique »³⁵, où les âges de la vie sont déterminants, car ils conditionnent la capacité des individus à choisir en fonction de leurs intérêts, à formuler des projets pour atteindre les objectifs fixés, et à les décliner en actions, ce qu'il appelle la trilogie intention-protection-attention³⁶. De fait, c'est une notion très subjective et évolutive dans le temps et dans l'espace.

La temporalité renvoie simultanément à la dimension psychologique et sociale de l'individu, si bien que les caractéristiques de celui-ci, sa position sociale, la nature de ses activités, ses réseaux et les qualités de l'environnement dans lequel il agit la déterminent en grande partie. L'analyse des temps sociaux ne peut donc pas s'affranchir du rapport individu-société et de la richesse de ses interactions.

■ 1.3 Les temps sociaux

Ainsi, le concept de temporalité apparaît particulièrement adapté, à la fois pour appréhender la diversité et la concurrence des temps vécus, mais aussi leurs aspects dynamiques et leurs interactions. L'approche temporelle constitue de ce point de vue un instrument indispensable à la connaissance et à la compréhension du fonctionnement des sociétés.

Les travaux de Georges Gurvitch constituent une référence parmi les sociologues contemporains, parce qu'ils ont mis en évidence de façon très précise la multiplicité de temps qui caractérise toute vie sociale. L'hétérogénéité des temps sociaux est le reflet de la complexification des sociétés modernes. Le processus d'industrialisation qui les a affectées dans le courant du 19^{ème} siècle a valorisé le temps de travail, tout en calant l'ensemble des activités humaines sur les rythmes de la production. La segmentation et la diversification des cadres temporels ont créé de fortes interdépendances entre le travail et l'ensemble des autres temps de vie (vie familiale, vie sociale, vie religieuse...). L'existence de ces différentes temporalités, dans la mesure où elles sont souvent divergentes et parfois même contradictoires, génère toujours d'importants conflits, dont les impacts sur les individus et les groupes sociaux sont multiples. C'est pour cette raison que Georges Gurvitch définit le temps social comme « le temps de la coordination et de décalage des mouvements des phénomènes sociaux totaux »³⁷.

En effet, la diversité et l'hétérogénéité des temps constituent le cœur de tout système social, et les interactions qui en découlent ont des conséquences directes sur l'expérience temporelle des individus et l'organisation des sociétés. Les interdépendances qui en résultent nécessitent des modalités d'organisation spécifiques qui permettront non seulement aux sociétés de fonctionner mais aussi aux individus d'articuler les différents mondes sociaux auxquels ils appartiennent.

³⁴ Notamment autour de sa publication *Etre et temps* en 1927.

³⁵ Javeau C., 2003, *op. cit.*, p. 12.

³⁶ *Idem*

³⁷ Gurvitch G., 1963, « La multiplicité des temps sociaux », in Gurvitch G., *La vocation actuelle de la sociologie*, Presses Universitaires de France, p. 338. Cité par Pronovost G., 1996, *op. cit.*, p. 23.

C'est la nature de l'activité qui constitue le principal élément structurant et qualifiant des temps sociaux. La vie sociale s'écoule dans des temps multiples qui sont repérables par le contenu des activités et des pratiques qui s'y développent. Ces dernières n'ont pas toutes le même statut ni la même valeur et façonnent différemment la vie quotidienne. En fonction de leur charge symbolique et de la valeur qui leur est accordée par les individus ou la société, elles hiérarchisent et organisent les différentes temporalités. Ainsi, « le temps est un rapport entre des activités »³⁸. Celles qui sont considérées comme les plus importantes, mais qui sont simultanément les plus régulières, représentent des activités-pivot³⁹. D'autres, plus secondaires ou épisodiques, auront un impact moins structurant sur l'organisation sociale. Evidemment, l'appréciation de l'importance relative des activités pratiquées est très subjective et résulte de la position sociale des individus, de leur âge et de leur genre...

◆ Tableau n° 1 : Les échelles de temps ◆

Niveau d'échelle	Caractéristiques
Les temps macro-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ils se situent à l'échelle d'une collectivité ou d'une société • Ils se déploient sur des rythmes saisonniers ou annuels • Ils sont étroitement associés au rythme de la vie en société
Les temps institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ils sont générés par les institutions, dont les impératifs d'organisation se projettent plus largement sur le fonctionnement social • Ils sont donc produits par des organisations dont le fonctionnement, les horaires, l'étalement des activités structurent le temps de manière spécifique • Parmi les institutions concernées, il est d'usage de citer l'école, la famille, le travail, le temps libre, les loisirs...
Les temps propres aux groupements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ils dépendent de la nature et de la composition d'un groupe, dont le rythme du temps varie de façon importante • Cette catégorie concerne les groupes d'amis, les bandes de jeunes, les manifestations sportives...
Les temps micro-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Temps structuré à l'échelle de la vie quotidienne • Ces temps se déploient sur des périodes relativement courtes : journée, semaine
D'après Gilles Pronovost	

Les différents travaux portant sur la diversité des temps sociaux distinguent plusieurs grandes catégories d'activités humaines et sociales productrices de temporalités spécifiques. De multiples classifications ont été construites pour répondre aux nécessités de l'analyse scientifique. Elles s'appuient souvent sur les mêmes principes. Au-delà du temps professionnel, il est souvent fait référence au temps scolaire, au temps familial, au temps de loisirs, au temps physiologique, au temps personnel... Ces catégories ont permis de décrire plus efficacement l'hétérogénéité des temps sociaux. D'autres logiques de classement ont privilégié les échelles de temps, en croisant durée et étendue de l'activité avec l'horizon

³⁸ Pronovost G., 1996, *op. cit.*, p. 71.

³⁹ *Idem*

temporel dans lequel elle se situe. Il est d'usage de distinguer les temps macro-sociaux, les temps institutionnels, les temps propres aux groupements sociaux et les temps micro-sociaux, tel que le synthétise le tableau précédent (cf. tableau n° 1) sur la base des travaux de Gilles Pronovost⁴⁰.

Toutefois, affronter cette pluralité de temps apparaît particulièrement complexe et difficile à l'échelle des individus. La cohabitation et l'interaction des différentes temporalités sociales engendrent d'importantes contraintes organisationnelles, voire des tensions considérables dans l'articulation des différents rôles sociaux exercés à titre individuel. Cette réalité nécessite inévitablement de gérer le temps, en ordonnant et en articulant les différentes séquences. La participation à une pluralité de mondes sociaux, qui ne mobilisent respectivement qu'une partie du temps de tout un chacun, produit des emplois du temps très individualisés, et implique des stratégies temporelles subtiles pour assumer à la fois ses différents rôles sociaux et articuler ses différentes temporalités. De fait, la diversité des emplois du temps qui en résulte s'avère également difficile à concilier à l'échelle micro que représente la famille, où la pluralité des temporalités des différents membres du foyer (parents, enfants) dépend étroitement des temps prescrits par les institutions qu'ils fréquentent (employeurs, école, université, temps libre...) et des groupes ou réseaux sociaux auxquels ils appartiennent (amis, collègues...). Cette association de pratiques et de cadres temporels structure inévitablement le quotidien des familles.

■ 1.4 Age, genre et rapports au temps

« Rares sont les journées dont on ne pourrait deviner si c'est un homme ou une femme qui les a vécues. Presqu'aussi rares sont les journées dont on ne pourrait dire si c'est un actif qui les a vécues ou un retraité »⁴¹. Et pour compléter le propos d'Eric Maurin, il est tout aussi facile de distinguer la structure d'une journée d'un enfant, d'un adolescent ou d'un jeune adulte de celle d'un parent actif ou d'un grand parent inactif. L'âge, le genre et la nature des activités quotidiennes conditionnent les modalités de construction individuelle et/ou collective du rapport au temps.

Le rapport au temps est ainsi très différent d'un individu à l'autre. L'effet générationnel est sans doute l'un des plus sensibles, et, associé au genre, il génère des usages et des pratiques diversifiés et la construction de temporalités multiples. L'enfance et la jeunesse constitue un cycle de vie spécifique de transition progressive vers l'âge adulte, où l'acquisition progressive de l'autonomie, sous toutes ses formes, modifie en profondeur le rapport au temps. Les temporalités induites sont profondément différentes de celles des adultes, même si elles s'en rapprochent progressivement avec l'âge.

Plusieurs déterminants agissent sur le processus de construction du rapport au temps des enfants et des jeunes. Les temporalités institutionnelles sont évidemment les plus influentes, certaines institutions jouant d'ailleurs « un rôle de premier plan dans la socialisation aux valeurs du temps, notamment l'école et la famille »⁴². Selon l'âge et le degré d'autonomie, la vie quotidienne des enfants et des jeunes est largement commandée par les rythmes familiaux et scolaires. Les temps prescrits par ces deux institutions sont

⁴⁰ *Idem*, p. 76-77

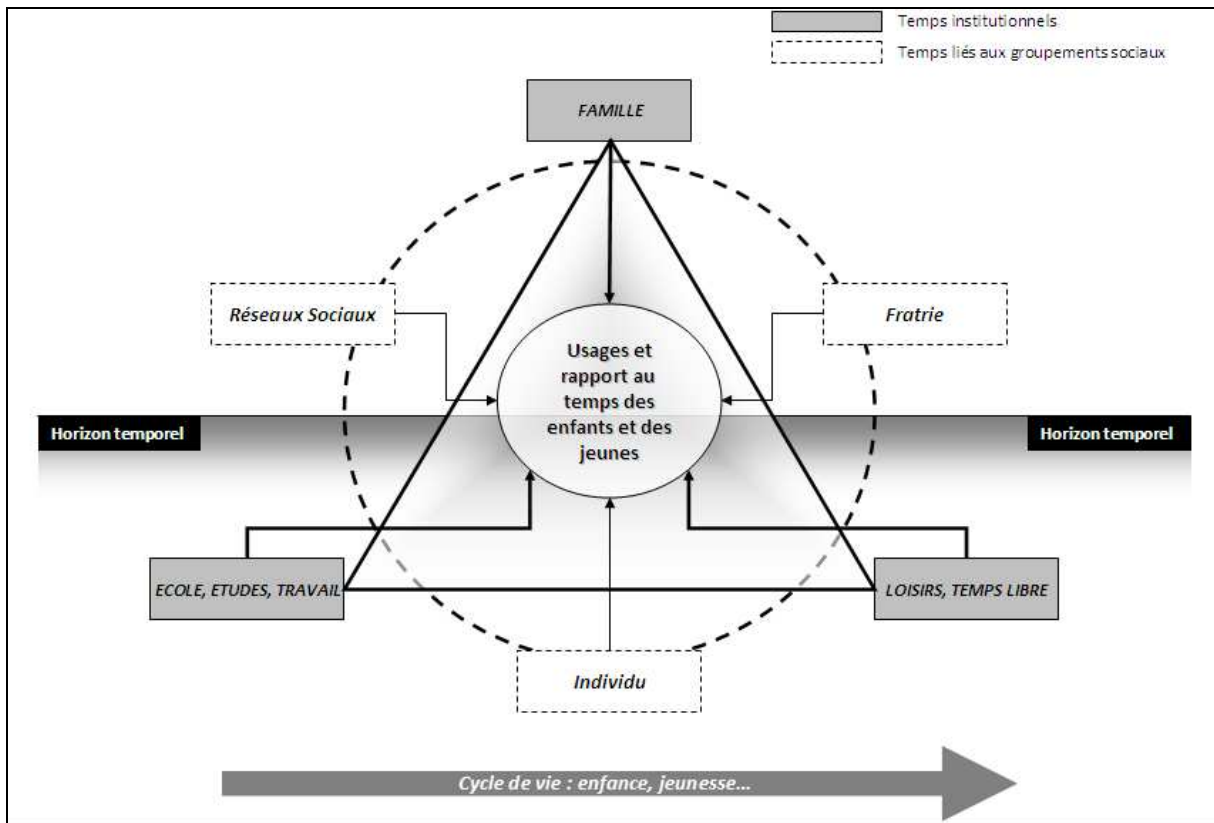
⁴¹ Maurin E., 1989, « Types de pratiques quotidiennes, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Economie et Statistique*, n° 223, juillet-août 1989, p. 32.

⁴² Pronovost G., 1996, *op. cit.*, p. 131.

particulièrement structurants chez les plus jeunes, notamment à partir de 6 ans, où l'obligation scolaire homogénéise l'organisation quotidienne de l'ensemble de la classe d'âge. La vie quotidienne est ainsi structurée par trois cadres temporels dominants : la famille, l'école (ou les études) et le temps libre (cf. figure n° 1).

Ce premier niveau de structuration et de socialisation temporelle est complété par la configuration et la densité des réseaux sociaux dans lequel l'individu est inscrit. C'est une dimension particulièrement importante chez les enfants et les jeunes, où l'étendue de la sociabilité augmente avec l'âge, ce qui a pour effet de faire évoluer les cadres temporels dans lesquels ils évoluent. Ces temporalités dépendent de la nature des relations que l'individu développe avec ses pairs, que ce soit au sein de la fratrie, ou plus largement dans les différents groupes qu'il fréquente (amis, camarades de classe...).

◆ Figure n° 1 : Âges de la vie et rapport au temps ◆



Olivier DAVID

L'horizon temporel demeure une autre variable influençant les représentations et usages du temps. L'âge et l'autonomisation progressive des enfants et des jeunes changent la capacité individuelle à se projeter dans l'avenir. Les travaux de Gilles Pronovost montrent que les jeunes s'inscrivent dans une « culture à deux temps » qui met en tension deux horizons temporels distincts. Le premier survalorise le temps présent et le court terme et incite les jeunes à profiter pleinement de l'existence. Les valeurs liées au loisir, à l'aventure et au plaisir immédiat prédominent. Le second s'inscrit davantage dans le moyen et long terme, reflet de l'insertion progressive dans l'âge adulte, et attache plus d'importance à

l'épanouissement professionnel et à la projection dans une vie familiale ultérieure, le plus souvent en référence au monde des adultes qu'ils côtoient.

Le rapport au temps apparaît donc clairement comme un construit mêlant à la fois des équations personnelles et des contraintes liées à la vie sociale. La nature des activités et des réseaux sociaux auxquels appartiennent les individus contribue à la structuration de multiples temporalités, dont le vécu organise directement leur existence quotidienne. Au sein de ces différents temps sociaux, la place du temps libre a progressivement émergé, modifiant substantiellement les modes d'organisation imposés par le développement des sociétés industrielles.

2. L'émergence du temps libre

Il convient de poursuivre cette réflexion sur les temporalités individuelles et sociales par une approche davantage centrée sur le temps libre, objet premier de cette recherche. Le processus d'industrialisation des sociétés occidentales, et sa diffusion plus récente au reste du monde, ont considérablement modifié les comportements sociaux et les rapports au temps. La diminution du temps consacré au travail a modifié les valeurs relatives des différents temps sociaux. Si l'émergence du temps libre trouve ses origines avec l'avènement de la société industrielle, son importance croissante dans l'organisation temporelle de la vie quotidienne ne peut se comprendre sans la prise en compte du renversement des valeurs entre le travail et les loisirs.

■ 2.1 La formation des « temps modernes »

Les historiens et les sociologues ont déjà largement analysé l'impact de la révolution industrielle européenne sur l'évolution des sociétés occidentales. Cette dynamique est néanmoins centrale dans l'appréhension de la diversité des cadres temporels qui régissent les relations sociales des sociétés modernes. Les structures héritées de l'industrialisation ont de surcroît modifié en profondeur l'attitude sociale envers le temps.

Le temps industriel s'est construit à partir des exigences de synchronisation qu'imposent l'organisation collective et la division du travail. Les transformations imposées par ce nouveau modèle de production ont eu d'importantes conséquences, à la fois sur les modalités et les conditions de travail elles-mêmes, mais plus largement sur les modes d'organisation de la vie sociale et de la vie quotidienne des individus. Le développement des manufactures et des usines a en quelque sorte contribué à façonner de nouvelles régularités temporelles, qui se sont imposées à l'ensemble des sociétés occidentales au fur et à mesure de leur transition économique. L'organisation du travail est passée d'un modèle caractérisé par l'absence d'horaires professionnels stricts, la réalisation de la production le plus souvent dans l'environnement domestique, le paiement à la tâche en fonction de la nature qualitative du travail, à un modèle beaucoup plus normé, centré sur la coordination des activités, la présence des actifs dans des établissements dédiés à la production et une rétribution alignée sur le temps de travail et la qualification des salariés. Dans un autre registre, de nouvelles frontières temporelles ont vu le jour entre la vie familiale et la vie

professionnelle, avec une distinction beaucoup plus nette entre la vie privée, relevant de la seule responsabilité des individus, et la vie publique très largement conditionnée par les exigences professionnelles. Par conséquent, l'externalisation et l'autonomisation du travail par rapport à la sphère domestique ont encouragé une distinction progressive entre la vie productive et la vie privée, alors qu'elles avaient tendance à se confondre auparavant. Cette privatisation de la vie familiale, du temps libéré par le travail, de la vie quotidienne constituent une seconde rupture fondamentale.

La montée en charge des contraintes d'organisation collective a ainsi encouragé le développement de nouvelles régularités temporelles, dans un souci de normalisation, notamment pour faciliter le fonctionnement de sociétés de plus en plus complexes. Le temps et sa gestion sont devenus des préoccupations plus fortes. Adossé sur une révolution technologique importante, où la modernisation des outils de production et la mécanisation ont permis une productivité renforcée mais aussi une rationalisation de l'activité productive, ce processus a fait du temps une préoccupation majeure au sein du monde du travail. La recherche d'une efficacité maximale passe par la coordination des différentes tâches de production, dont les fondements se retrouvent dans le taylorisme, soumettant le travail humain à des contraintes temporelles précises, aux dépens de la valeur et de la qualité du produit fourni. Cette « organisation scientifique du travail » révèle une attitude de plus en plus utilitariste, où le culte de la vitesse, de l'efficacité et du rendement dominant, astreignant le temps à une dimension essentiellement quantitative, le transformant quasiment en marchandise sous l'effet d'un processus d'aliénation et de réification⁴³.

Cette évolution majeure a consacré le travail comme un temps pivot de l'organisation sociale, même si les autres temps sociaux ont également connu de profondes transformations. Lorsque Gilles Pronovost présente les activités-pivot, il les décrit comme « hautement significatives, autour desquelles gravitent d'autres activités contingentes »⁴⁴. Leur charge symbolique est forte par la place qu'elles occupent dans l'organisation des temps quotidiens, tout autant que par leur régularité. Avec la révolution industrielle, le monde du travail s'affirme donc comme l'un des principaux prescripteurs de temps, s'affranchissant des rythmes biologiques et des temporalités préexistantes, venant concurrencer directement d'autres temps institutionnels (Famille, Eglise...). Comme le rappelle Simonetta Tabboni, la révolution industrielle a renforcé la valorisation du travail et a construit l'organisation sociale autour de cette activité-pivot. De fait, le temps libre ne peut être complètement déconnecté du temps de travail.

■ 2.2 Du temps libéré par le travail au temps libre

Ainsi, d'un point de vue socio-historique, temps de travail et temps de loisirs apparaissent clairement interdépendants. L'industrialisation, et la normalisation des formes de production qui l'a accompagnée, a progressivement libéré du temps en marge des activités professionnelles. Quantité résiduelle au départ, le temps ainsi dégagé a régulièrement augmenté sous l'effet de la réduction importante de la durée du travail. Les sociologues caractérisent parfois ce processus de véritable inversion historique⁴⁵ et présentent

⁴³ Tabboni S., 2006, *op. cit.*, p. 94.

⁴⁴ Pronovost G., 1996, *op. cit.*, p. 72.

⁴⁵ Herbert Marcuse utilisa cette expression dès 1962 pour qualifier l'apparition d'une relation inversée entre temps de travail et temps libre dans la société américaine.

l'émergence du temps libre comme une conquête sociale qui s'est traduite, depuis deux siècles, par une diminution sans précédent du temps de travail. « La littérature sociologique américaine d'ailleurs distingue régulièrement entre le temps consacré au loisir et issu d'un processus historique associé à un phénomène de civilisation moderne – *free time* ou *leisure time* – et le contenu des activités de loisir caractérisé par des attributs de jeu – *recreation* »⁴⁶. Le rapport dialectique entre ces deux temps institutionnels se retrouve aussi dans la pensée de Karl Marx qui caractérise le temps libre davantage par sa fonction de repos et de récupération physique des ouvriers que par la nature des activités qui peuvent y être déployées. Cette analyse privilégie explicitement le rapport étroit aux problèmes du travail, même s'il a souligné également l'intérêt de la réduction du temps consacré à l'activité productive pour permettre le divertissement, l'autoformation et l'éducation de chacun.

Alors que dans la période pré-industrielle, l'absence de distinction précise entre les différents temps de la vie quotidienne rendait inopérante la notion de temps libre, c'est bien l'industrialisation qui, grâce à une élévation de la conscience collective et individuelle du temps et à une plus forte inscription des activités humaines dans des cadres temporels précis, contribue à donner au temps libre une signification sociale plus forte. Ce temps émergent et gagné sur le travail s'est progressivement construit autour de contenus et de valeurs spécifiques, qui ont notamment contribué à une plus grande confusion sémantique entre les notions de temps libre et de loisirs. La *Révolution culturelle du temps libre*⁴⁷, décrite par Joffre Dumazedier en 1988, montre comment s'est opéré le glissement, à la charnière des années soixante-dix et quatre-vingt, entre temps de loisirs et temps libre.

La libération croissante vis-à-vis des contraintes imposées par le travail, mais plus largement par l'ensemble des institutions normatives, s'est accompagnée d'un renforcement de la valorisation sociale du temps libre. Plusieurs éléments contextuels y ont contribué. Les sociétés occidentales ont connu une progression importante de leur niveau de vie, particulièrement au 20^{ème} siècle. Associé à une plus grande disponibilité hors-travail, à un allongement de la durée de l'existence, cette évolution a eu de nombreux impacts sur les modes de vie des populations. Le temps libre apparaît comme celui qui est le plus propice à l'épanouissement des individus, à la création, à la participation à des activités choisies et permettant l'affranchissement des contraintes sociales quotidiennes. Il permet donc la libération des individus, une plus grande expression de soi, ce qui concourt indirectement à des formes d'usages très spécifiques. Il traduit une évolution profonde des mentalités et des valeurs sociales, avec un changement du rapport à soi et aux autres, un attachement à toutes les formes de réalisation personnelle.

Ce temps dégagé voit ainsi apparaître de nouvelles normes d'activités, conjointement à l'émergence de valeurs nouvelles, largement partagées et légitimées par la société. De fait, il est de plus en plus difficile de le considérer comme un simple complément du temps de travail. Pour les individus, il fait l'objet d'un réel investissement et répond à des exigences précises. Pour certains auteurs, « le temps libre est désormais investi d'une fonction mythique et sacrée »⁴⁸. Toutefois, si sa place grandissante dans l'agencement des temps est

⁴⁶ Pronovost G., 1996, *op. cit.*, pp. 144-145.

⁴⁷ Dumazedier J., 1988, *Révolution culturelle du temps libre : 1968-1988*, Coll. Sociétés, Méridien Klincksieck, 312 p.

⁴⁸ Sue R., 1994, *Temps et ordre social*, PUF, p. 293.

le témoin d'une mutation sociale profonde, elle ne doit pas occulter l'importance du rapport dialectique au travail. L'évolution récente des temporalités sociales le prouve concrètement.

■ 2.3 Les nouvelles équations temporelles des sociétés post-industrielles

Les recherches relatives aux temps sociaux engagées durant les deux dernières décennies révèlent des déplacements importants entre le temps consacré au travail, à la famille et aux loisirs. Ces travaux insistent également sur le développement de pressions temporelles dans le déroulement et l'articulation des activités humaines. Le passage d'un type de société industrielle à un type de société post-industrielle s'accompagne d'une complexification croissante des interactions sociales et des pratiques temporelles. La conséquence d'un tel processus se traduit par une plus grande difficulté des individus à articuler les différentes temporalités qui structurent leur quotidien. Plusieurs évolutions économiques et sociales récentes peuvent expliquer de tels changements.

Le temps des routines quotidiennes⁴⁹ a changé sous l'effet d'une accélération générale des rythmes sociaux. Les modes d'organisation du travail se sont affranchis des théories inspirées du taylorisme, ce qui a modifié la nature des cadres temporels individuels et collectifs, renforçant encore davantage l'empreinte de la rationalité économique sur le fonctionnement global des sociétés. Cette dynamique se traduit essentiellement par une plus grande flexibilité des horaires liés à l'activité, dont les témoins sont nombreux : augmentation des temps partiels, du nombre de contrats intérimaires et à durée déterminée, mais aussi plus grande prévalence des horaires décalés (tôt le matin, tard le soir, nuit et week-end). Cette évolution, qui s'inscrit dans un processus général de mondialisation de l'économie et d'un fonctionnement en continu à l'échelle planétaire (*following the sun*), a des répercussions évidentes sur les modes de vie des sociétés post-modernes.

Aujourd'hui, le temps professionnel devient effectivement plus difficile à concilier avec les autres temps sociaux. La complexification des horaires, l'individualisation des emplois du temps contribuent à l'éclatement des normes temporelles de l'emploi. La flexibilité des nouvelles organisations du travail modifie l'ensemble des modes de vie des actifs, ne leur permettant plus de concilier aussi facilement les contraintes professionnelles avec le temps hors-travail. Ainsi, l'irrégularité, voire l'imprévisibilité, de certains horaires pèsent lourdement sur les individus et induisent une plus grande plasticité dans la répartition entre activité professionnelle et temps libre, engendrant dans certains cas une véritable porosité entre les deux sphères. Les rythmes individuels et collectifs ont considérablement évolué, et ces tendances de fond ont abouti à un véritable brouillage des temps sociaux⁵⁰, dépassant les frontières temporelles héritées de l'industrialisation et mélangeant des mondes symboliques différents, avec des conséquences nombreuses sur les conditions de vie et le bien-être des populations.

Dans cet environnement, le temps libre présente des contours à géométrie variable et très différents d'un individu à l'autre. Il est de plus en plus fréquemment grignoté par les exigences professionnelles. Ce processus d'aliénation par le travail autorise certains auteurs à parler d'utopie du temps libre⁵¹. La prépondérance de l'économique sur le social, la

⁴⁹ Giddens A., 2005, *La constitution de la société*, Coll. Quadrige – Grands Textes, PUF, p. 109.

⁵⁰ Manni G., 2004, *Les temps des enfants*, Etude commanditée par l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse de la communauté française de Belgique, Université de Liège, 49 p.

⁵¹ Mothé D., 1997, *L'utopie du temps libre*, Coll. Société, Editions Esprit, 110 p.

pénétration des logiques marchandes dans tous les domaines de la vie privée, le développement d'un capitalisme flexible sont autant d'éléments qui y contribuent, en altérant très concrètement les conditions de vie des sociétés contemporaines.

Les tensions entre vie professionnelle et vie privée génèrent un véritable malaise temporel. Il génère des formes de mal-être social, des tensions au sein de la cellule familiale, du stress et peut porter atteinte à la santé des individus. Les équations temporelles au sein de la famille sont particulièrement difficiles à trouver, car le jeu de désynchronisation/synchronisation entre les différents membres (parents et enfants) rend parfois incompatibles les emplois du temps. Les travaux de Harriet B. Presser⁵², s'appuyant sur des enquêtes réalisées aux Etats-Unis, montrent que les horaires décalés et atypiques affectent la qualité du temps familial. Nous entrons au cœur de la vie quotidienne et de ses ajustements permanents. De même, la gestion des différents emplois du temps génère du stress, des tensions, sans compter les conséquences liées à une plus grande précarité professionnelle et sociale. En effet, le choc des temps de la vie touche encore plus lourdement les personnes en situation de grande vulnérabilité.

3. Temps et vie quotidienne

Dans le droit fil des réflexions précédentes, « la vie quotidienne peut être vue comme la participation successive à différents espaces sociaux et aux temps auxquels ils sont associés. [...] Le rythme de la vie quotidienne serait déterminé dans une large mesure par les rythmes associés aux positions successives occupées dans les différents champs de l'espace social »⁵³. Ces positions sont inévitablement différentes selon l'âge, le genre, la structure familiale et la situation socio-professionnelle. La vie quotidienne est ainsi le fruit d'équilibres et d'arrangements subtils qui mêlent à la fois la nature des activités humaines, les normes sociales et culturelles, mais aussi leur agencement temporel. Il convient donc de revenir successivement sur les éléments de définition du quotidien, sur les différents espaces sociaux dans lesquels agissent les individus. Ces éléments structurants croisent des évolutions sociétales importantes, affectant directement la vie privée et générant une extrême diversité d'emplois du temps.

■ 3.1 Les temps du quotidien

Au sens littéral du terme, le quotidien est ce qui revient tous les jours. Derrière cette définition générique, les sciences humaines et sociales se sont attachées à décrire plus précisément les contours de ce concept, notamment les sociologues qui ont travaillé sur le temps. Comme l'évoque William Grossin⁵⁴, la description des pratiques sociales ordinaires est encore trop souvent négligée, si bien que les cadres et les situations temporels les plus fréquents restent invisibles, sans doute victimes de leur banalité aux yeux du plus grand nombre. C'est pourtant un formidable champ d'investigation pour mieux comprendre le fonctionnement des sociétés contemporaines. La description des pratiques sociales

⁵² Presser H.-B., 2004, *op. cit.*, pp. 245-261

⁵³ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁴ Grossin W., 1996, *op. cit.*, p. 24.

quotidiennes permet une lecture assez fine des modes et des conditions de vie des populations, reflet explicite du croisement des stratégies individuelles et des exigences sociales. En tant qu'objet de recherche, l'analyse des pratiques quotidiennes revient à s'intéresser à la vraie vie, celle de tous les jours, qui donne un sens à l'existence des individus, ainsi qu'à leurs pratiques et comportements.

Les éléments retenus pour caractériser les temporalités quotidiennes sont souvent les mêmes et nous renvoient à la définition des cadres temporels, c'est-à-dire « un temps enfermant [...] reconnu, accepté comme référence et convention »⁵⁵, renvoyant le plus souvent à un horaire et une durée, dont la mesure est universelle et les limites établies (chronologie), et un « temps enfermé » renvoyant à « une substance », autrement dit des contenus, des activités, et des pratiques. L'articulation des deux dimensions produit une importante diversité de cadres temporels, rendant compte de la complexité des organisations sociales. Ceux relevant du quotidien se distinguent à la fois par leur régularité et leur rigidité.

La régularité renvoie tout d'abord au caractère répétitif et routinier, c'est-à-dire à la répétition des temps enfermants. La programmation des activités quotidiennes suppose la répétition qui, elle-même, en retour, scande la vie des individus et des groupes sociaux en lui imprimant une assez forte structuration et des formes de périodisation. D'autre part, la rigidité qualifie davantage la substance et suppose des contenus d'activités et des pratiques très figées et redondantes. Ces deux dimensions n'enlèvent en rien l'importance et la richesse de la vie quotidienne. Claude Javeau qualifie même le quotidien de « ciment de la vie et sa carapace, [...] au point de rencontre du sociétal (ce que nous faisons) et du social (ce que l'on nous fait faire) »⁵⁶. Ces activités de tous les jours présentent donc un réel intérêt, parce qu'elles permettent la compréhension et l'analyse du système d'activités sociales.

Pour toutes ces raisons, les temporalités du quotidien se caractérisent par une planification plus ou moins contraignante. L'exercice individuel de différents rôles sociaux et l'agencement de morceaux de temps socialement liés impliquent une organisation. La vie quotidienne constitue donc un ensemble ordonné et objectif, qui règle nos manières de faire et nos tactiques et qui synchronise la vie de tous. Ces régularités génèrent une structure normative nécessaire à l'organisation sociale. Elles peuvent même, le cas échéant, être inscrites dans le droit, comme c'est le cas pour la durée légale du travail ou le temps scolaire hebdomadaire...

Toutefois, les limites entre ce que les individus répètent chaque jour et ce qu'ils font plus rarement, entre le banal et l'ordinaire, entre le routinier et l'exceptionnel sont assez difficiles à établir. Jacques Lévy⁵⁷ estime que l'analyse des pratiques sociales révèle au contraire une forme de continuum, où les limites deviennent de plus en plus floues entre ce qui est fréquent et ce qui est plus rare, sous l'effet d'une complexification croissante et une plus forte interpénétration des activités. Cette évolution génère des pratiques sociales extrêmement riches qui rendent l'objet beaucoup moins monolithique qu'il n'y paraît, et dont l'analyse implique la référence à des grandes catégories de temps, récurrentes dans les études portant sur l'organisation de la vie quotidienne.

⁵⁵ *Idem*

⁵⁶ Javeau C., 2003, *Sociologie de la vie quotidienne*, Coll. Que sais-je ?, PUF, p. 18.

⁵⁷ Lévy J., 2008, *Echelles de l'habiter*, PUCA, p. 13.

■ 3.2 Vie quotidienne, vie régulée

Même si « le quotidien s'invente avec mille manières de braconner »⁵⁸, la diversité des activités quotidiennes repose sur des pratiques et des associations de pratiques récurrentes, qui participent à la définition de grands types de journées et de semaines. La vie sociale des individus se structure autour de temps multiples et diversifiés, mais il est d'usage de distinguer plusieurs périodes structurantes. Dans des travaux réalisés à la fin des années quatre-vingt, Eric Maurin⁵⁹ distinguait trois temps et un contre-temps dans l'organisation du quotidien : l'activité professionnelle, les heures de relâche (dormir, manger, regarder la télévision), les sorties et ce qu'il a appelé le temps qui reste. Ce travail a été enrichi depuis par les différentes enquêtes sur l'emploi du temps des Français, dont la dernière édition date déjà de 1999. L'exploitation et l'analyse des données⁶⁰ a permis de définir avec plus de précision les cadres d'une journée-type, et de proposer quatre catégories structurantes : le temps physiologique, le temps de travail professionnel ou d'étude, le temps domestique et le temps de loisirs, dont les contenus sont mentionnés dans le tableau suivant.

◆ Tableau n° 2 : La structuration d'une journée moyenne en France en 1999 ◆

Catégorie	Contenus	Heures et minutes par jour en 1999*
Temps physiologique	<ul style="list-style-type: none"> • Sommeil • Toilette, soins • Repas, dont repas avec amis et parents 	12h04
Temps professionnel et de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Travail professionnel • Trajets domicile-travail • Etudes 	3h23
Temps domestique	<ul style="list-style-type: none"> • Ménage, cuisine, linge, courses... • Soins aux enfants et aux adultes • Bricolage, jardinage, soins aux animaux 	3h26
Temps libre	<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs : télévision, lecture, promenade, jeux, sports • Sociabilité hors-repas : conversations, téléphone, courrier, visites et réceptions... • Transport hors trajet domicile-travail 	5h07
* Champ : personnes de 15 ans et plus en France métropolitaine. Temps moyen journalier calculé sur 7 jours englobant les étudiants et lycéens, les salariés et indépendants, les chômeurs, les femmes au foyer, les retraités.		
D'après Françoise Dumontier et Jean-Louis Pan Ké Shon ⁶¹		

La lecture de ce tableau révèle explicitement l'influence des institutions dans l'organisation quotidienne des individus. Les grands prescripteurs de temps restent la famille, le travail et

⁵⁸ De Certeau M., 2008 (Rééd.), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Folio Essais, p. XXXVI.

⁵⁹ Maurin E., 1989, *op. cit.*, p. 27.

⁶⁰ Dumontier F., Guillemot D., Méda D., 2002, « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps », *Economie et statistique*, n° 352-353, INSEE, pp. 3-12.

⁶¹ Dumontier F., Pan Khé Shon J.-L., 1999, « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n° 675, octobre 1999, 4 p.

les loisirs. Le poids respectif de chacune de ces catégories temporelles a sensiblement évolué sur les trois dernières décennies. Si le temps physiologique est resté relativement stable, le temps de travail professionnel a diminué (environ $\frac{1}{4}$ d'heure par jour entre 1986 et 1999), là où le temps de loisirs progresse sensiblement (une demi-heure par jour) et le temps domestique ne diminue que très légèrement. Le temps libéré, strictement individuel, reste très limité, d'autant qu'il est sérieusement concurrencé par le temps physiologique incompressible, ce que traduit une grande stabilité entre 1986 et 1999.

◆ Tableau n° 3 : Evolution des emplois du temps en France de 1986 à 1999 ◆

Catégorie	1986	1999
Temps physiologique	12h06	12h04
Temps professionnel et de formation	3h39	3h23
Temps domestique	3h30	3h26
Temps libre	4h45	5h07
* Champ : personnes de 15 ans et plus en France métropolitaine. Temps moyen journalier calculé sur 7 jours englobant les étudiants et lycéens, les salariés et indépendants, les chômeurs, les femmes au foyer, les retraités.		
D'après Françoise Dumontier et Jean-Louis Pan Ké Shon		

Cette décomposition de l'organisation quotidienne des Français est le résultat d'une observation précise des emplois du temps des différentes personnes enquêtées. Elle renvoie donc à des pratiques et comportements uniquement individuels. Les résultats de la prochaine enquête « Emploi du temps » permettront d'actualiser ces évolutions et de mesurer notamment l'impact de l'évolution de la législation sur le temps de travail hebdomadaire (passage aux 35 heures) et des dispositifs qui l'ont accompagné (RTT). Il convient maintenant de s'intéresser à la place et aux caractéristiques du temps familial dans l'organisation de la vie quotidienne.

■ 3.3 Les temporalités de la famille

A l'échelle de la cellule familiale, il est intéressant de comprendre comment s'organisent et s'agrègent les rythmes des différents individus qui la composent, en fonction de leur statut (parent/enfant), de leur sexe, de leur âge, ainsi que de leur degré d'autonomie et de leur système de relations. Cette configuration est un élément clé de la compréhension de la vie quotidienne des familles et de leurs modes de vie. Elle est néanmoins soumise aux évolutions sociétales à l'œuvre depuis le milieu du 20^{ème} siècle, au rang desquelles figurent le renforcement de la vie privée, la symétrisation progressive des positions socio-économiques des hommes et des femmes et l'individualisation croissante des parcours de vie.

Comme nous l'avons montré préalablement, la structure temporelle de la vie quotidienne est assez figée. Deux pôles distincts s'affirment néanmoins, opposant la vie publique et la vie privée, et s'articulant évidemment avec la notion de vie familiale. Simonetta Tabboni⁶² rappelle que cette bi-polarisation est contemporaine de l'avènement de la société

⁶² Tabboni S., 2006, *op. cit.*, pp. 104-109

industrielle. « La distinction que la société industrielle introduit entre temps de travail et temps libre est assortie d'une séparation entre la sphère publique et la sphère privée de l'existence »⁶³. La distinction entre vie familiale et vie professionnelle avait assez peu de sens à l'époque médiévale, les deux se mélangeant très clairement, avec une interpénétration constante, voire une promiscuité, des sociabilités liées à la famille, au travail, à la religion ainsi qu'aux autres activités sociales. *A contrario*, la constitution de la société industrielle a été favorable au développement du sentiment de la famille, d'abord dans les milieux bourgeois, puis progressivement dans les classes populaires. L'attention portée à la sphère familiale s'est renforcée, et tout particulièrement à l'endroit des enfants et des jeunes, séparant de plus en plus distinctement la vie privée et la vie publique, enfermant ainsi une partie de la vie quotidienne dans la *privacy*, à l'écart des obligations sociales et à l'abri des contraintes liées à toute organisation collective instituée.

Cette distinction est très importante dans la définition des cadres temporels des sociétés modernes. Elle répond aux besoins des hommes et des femmes de dissocier les exigences imposées par les activités productives et le droit de s'isoler des contraintes temporelles liées aux obligations sociales. Ce processus installe progressivement une frontière de plus en plus nette entre vie productive et temps libre, entre vie publique et vie privée. Il est évidemment encouragé par tout un ensemble d'évolutions sociétales majeures qu'il convient de rappeler. La première correspond à un double mouvement, résultant à la fois de la régression progressive du contrôle social de la plupart des institutions de base de la société, mais aussi du besoin croissant des individus de disposer d'eux-mêmes et de s'adonner à des activités valorisantes. C'est sans doute pour cette raison que le temps libéré par le travail a été largement investi par les activités de loisirs. Cette dynamique se fonde sur la recherche d'une plus grande liberté de choix dans le temps libéré. Celle-ci s'est traduite par une valorisation sociale de plus en plus importante des activités choisies, contribuant au développement des individus eux-mêmes. La seconde coïncide avec une ouverture importante du groupe familial et un éclatement de la vie privée, les membres de la famille étant de plus en plus autonomes dans leurs choix d'activités, à tous les âges de la vie. Ce processus a été encouragé par une vraie démocratisation des relations interindividuelles au sein de la famille, entre parents et enfants, mais également entre les deux conjoints. Les individus y sont donc reconnus dans leur spécificité, et leur droit à l'indépendance dans le choix des activités s'est accru. Comme le rappelle Laurence Charton, « désormais, la famille n'organise plus la vie des individus en leur proposant un modèle de conduite unique. Elle devient même l'un des principaux lieux où s'exprime une diversité de formes et des discontinuités de rythme »⁶⁴. C'est ce que propose d'appréhender la section suivante.

4. Concilier, articuler les temps au sein de la famille... de l'horlogerie fine

Le temps familial est beaucoup plus complexe à appréhender car il intègre à la fois les temporalités individuelles et les modes d'organisation de la vie collective au sein de la cellule

⁶³ *Idem*, p. 104.

⁶⁴ Charton L., 2005, « Diversité des parcours familiaux et rapports aux temps », *Lien social et Politiques*, Temporalités. Le Temps : un enjeu social et politique, n° 54, automne 2005, p. 65.

familiale. Les méthodes de recueil d'informations sont également plus difficiles à mettre en œuvre, notamment pour mesurer à la fois le temps que les parents passent avec leurs enfants, mais aussi pour recenser les activités communes à plusieurs membres de la famille. Cela nécessite des enquêtes relativement lourdes, mobilisant la technique des budgets-temps, qui permettent de consolider les emplois du temps individuels et collectifs tout en prenant en compte les relations interindividuelles. Cette section propose de revenir sur les éléments constitutifs du temps familial, notamment dans sa dimension parentale, et d'en appréhender les conséquences en matière d'emploi du temps. Il s'achèvera par une réflexion sur l'articulation délicate des temps des différents membres de la cellule familiale.

■ 4.1 Temps familial, temps parental

Le choc temporel qui existe entre la vie privée et la vie professionnelle se ressent avec acuité au sein de la sphère familiale. L'exercice des différents rôles sociaux des parents (actifs, éducateurs, intendants domestiques...) peut parfois générer d'importantes difficultés, qui se répercutent sur la qualité de vie familiale. Dans les différents travaux consacrés à l'émergence du temps libre et au développement des activités de loisirs, il est clairement démontré que le temps libéré par la réduction de la durée du travail a été largement mobilisé par les activités familiales. Cette évolution, encouragée par le développement du sentiment de la famille et l'intérêt croissant pour le groupe familial, contribue inévitablement à accroître la cohésion entre ses différents membres.

Plusieurs études consacrées à l'analyse des budgets-temps des individus révèlent qu'une part croissante du temps quotidien est consacrée à un second travail en quelque sorte, celui de la maison. Il convient néanmoins de rappeler que certaines activités, qui étaient largement considérées comme des charges domestiques hier, peuvent être aujourd'hui davantage perçues comme de réelles activités de loisirs, au moins pour certaines d'entre elles (jardinage, bricolage et aménagement intérieur, cuisine...). Quoi qu'il en soit, les tâches ménagères, les activités éducatives envers les enfants, l'intendance du foyer demeurent des obligations dont les parents ne peuvent s'extraire et qui structurent une partie du temps familial. Jean-Claude Kaufmann⁶⁵ apporte une nuance fondamentale pour distinguer ces activités de toute autre forme de travail. Tant qu'elles sont réalisées dans le cadre domestique, il n'est pas concevable de les considérer comme un travail en tant que tel, car « c'est le don de soi sans calcul qui fonde le fait familial dans l'exercice quotidien »⁶⁶. Si cette dimension apparaît évidente pour l'ensemble des tâches relevant de la prise en charge des enfants (soins, éducation, loisirs...), où les compétences parentales et la nature des relations ne peuvent être assimilées à celles développées dans le cadre d'une activité professionnelle, il en est un peu de même pour les tâches ménagères (repassage, bricolage, ménage...), car elles ne se résument pas à leurs caractéristiques techniques et participent à leur manière à la construction du lien familial. Le don de soi et la manière d'agir en font des activités tout aussi différentes d'autres formes de travail. Toutefois, les contraintes qu'elles engendrent, et surtout leur inégale répartition entre les conjoints, permettent de les assimiler à des activités laborieuses, qui fondent les représentations collectives dominantes des parents.

⁶⁵ Kaufmann J.-C., 1995, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Coll. Le sens social, Presses Universitaires de Rennes, p. 6.

⁶⁶ *Idem*, p. 8.

Quoi qu'il en soit, le temps familial est relativement limité, puisqu'il exclut l'activité professionnelle et scolaire, et même l'ensemble des activités individuelles hors domicile. Il coïncide donc approximativement au temps passé en présence d'un ou de la totalité des membres de la famille, auquel il faut ajouter toutes les activités et déplacements collectifs. Sur une semaine type, il correspond approximativement aux matinées, aux soirées et au week-end. A partir de cette définition, un certain nombre de paramètres doivent être impérativement pris en compte pour pouvoir décrypter les modes d'organisation de la vie quotidienne des familles. Plusieurs dimensions interfèrent sur les pratiques des individus et du collectif familial. La composition de la famille est un premier paramètre déterminant, notamment le nombre d'adultes, le nombre d'enfants et leur âge, qui définit la position dans le cycle de vie. Ensuite, les régimes de travail des parents, mais aussi les modes d'organisation des activités scolaires ou universitaires des enfants ainsi que les mobilités qui y sont associées constituent d'autres variables importantes puisque les durées consacrées à ces activités entrent directement en concurrence avec le temps familial.

◆ Tableau n° 4 : Les quatre temps parentaux ◆

Catégorie	Durée*
Temps de sociabilité parentale	19h56
Temps parental domestique	10h12
Temps parental scolaire	3h49
Temps parental taxi	5h20
*En durée hebdomadaire moyenne par personne concernée – Source : Enquête MATISSE – DFT – 1999	
D'après Marie-Agnès Barrère-Maurisson, Sandrine Rivier et Olivier Marchand	

Pour mieux appréhender la structure temporelle quotidienne des familles et affiner la lecture des différentes activités qui la détermine, la notion de temps parental a été progressivement introduite dans les réflexions sur le temps familial. Il correspond au temps consacré par les parents à s'occuper de leurs enfants, que ce soit pour les soins (repas, toilette...), pour les activités éducatives (devoirs, activités, loisirs) ou pour tous les déplacements, ainsi que les activités collectives informelles. Les enquêtes « Emploi du temps » réalisées par l'INSEE ne permettent pas ce degré de précision, puisque toutes ces tâches sont distribuées dans différentes catégories (temps domestique, temps libre et sociabilités). « Au final, le temps parental autre que les activités directement éducatives ou de soins devient complètement invisible au travers du prisme des budgets-temps »⁶⁷. Pour cette raison, une enquête a été réalisée par la DARES en 1999⁶⁸, de façon à décrire l'ensemble des activités et des temps consacrés aux enfants, ainsi que leur agencement. Les résultats ont permis de diviser le temps parental en quatre catégories : le temps de sociabilité (présence auprès des enfants, notamment les adolescents), le temps domestique (repas, habillement, toilette...), le temps scolaire (aide aux devoirs) et le temps taxi (accompagnement et déplacement des enfants). Sur cette base, la durée moyenne

⁶⁷ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 61.

⁶⁸ Barrère-Maurisson M.-A., Rivier S., Marchand O., 2000, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Synthèses*, Revue de la DARES, n° 20-1, 7 p.

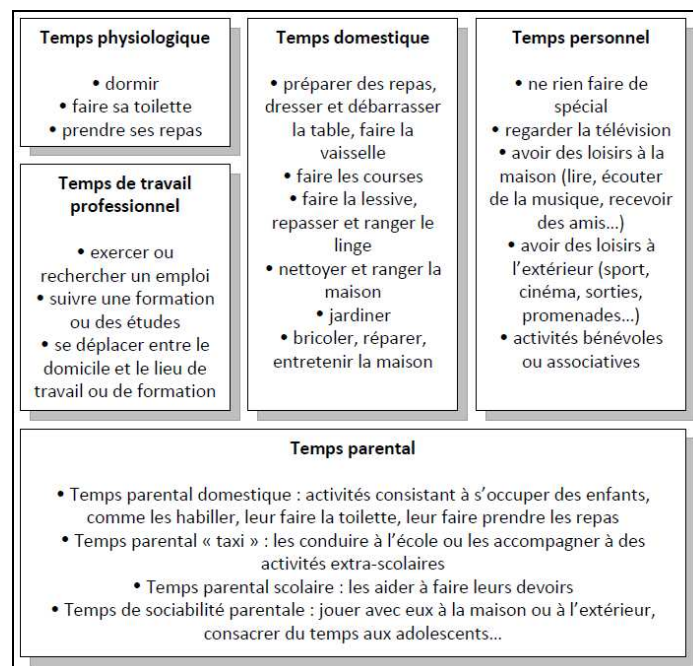
consacrée au temps parental par couple était de 39h17 par semaine en 1999, ce qui équivaut approximativement à un mi-temps de travail hebdomadaire par individu, si on se réfère à la norme professionnelle.

Ces durées globales moyennes ne doivent pas masquer d'importantes différences au sein des familles, selon la composition familiale, le statut et l'activité professionnelle des parents, ainsi que l'âge des enfants. Cela donne des configurations temporelles très variables d'une famille à l'autre, mais produit également des emplois du temps assez complexes et difficiles à appréhender.

■ 4.2 La complexité des emplois du temps

« La famille se construit à partir d'activités et de circulations d'activités qui ne sont pas intrinsèquement familiales »⁶⁹. Dans la mesure où elles organisent la vie quotidienne dans des cadres temporels multiples, aux exigences parfois contradictoires selon la nature des activités réalisées et en fonction des membres concernés, elles s'entrechoquent obligatoirement au sein de la sphère familiale. Les emplois du temps n'en sont que plus complexes, et sont déterminés par des logiques très différentes. Pour faciliter la compréhension des différents facteurs en jeu, nous avons choisi de dissocier parents et enfants.

◆ Figure n° 2 : Les cinq temps de la vie des ménages ◆



Olivier DAVID (d'après Marie-Agnès Barrère-Maurisson⁷⁰)

⁶⁹ Kaufmann J.-C., 1995, *op. cit.*, p. 4.

⁷⁰ Barrère-Maurisson M.-A., 2004, « Masculin/féminin : vers un nouveau partage des rôles », *Cahiers Français*, n° 322, Famille(s) et politiques familiales, septembre-octobre 2004, p. 23.

Dans un premier temps, il convient de rappeler plusieurs évolutions importantes ayant affecté directement le fonctionnement familial, à la fois dans ses modalités d'organisation et dans la construction des relations interindividuelles. Depuis le milieu des années soixante, l'augmentation du travail féminin a changé en profondeur le quotidien des familles. La bi-activité des couples, devenue largement dominante, a rendu de plus en plus difficile l'articulation des temporalités familiales et professionnelles. Au sein des familles monoparentales, les conditions de vie présentent sensiblement les mêmes caractéristiques. Ainsi, la vie des ménages est globalement structurée autour de cinq temps complémentaires (cf. figure n° 2), où l'activité professionnelle est de loin la plus importante. Les travaux de la DARES, évoqués précédemment, révèlent une inégale répartition entre le temps professionnel et le temps parental. L'emploi, ou toute autre activité de nature professionnelle, constitue de loin le plus grand prescripteur de temps pour les parents. Sans compter qu'aujourd'hui, l'introduction des technologies d'information et de communication dans les foyers a considérablement modifié le rapport au travail, ce dernier pouvant empiéter sur le temps domestique, notamment en soirée ou les week-ends. Par ailleurs, l'intégration progressive et massive des femmes sur le marché du travail n'a fait qu'accentuer cette réalité, avec toutes les difficultés de concordance qu'elle suscite au sein des couples.

D'autre part, l'évolution de la position des hommes et des femmes au sein de la société, mais également dans les couples, s'est accompagnée d'un partage un peu plus égalitaire des charges domestiques et éducatives, « les hommes prenant désormais plus de responsabilités dans la famille, comme les femmes en ont pris dans l'emploi »⁷¹. Pour autant, ce processus n'a pas gommé toutes les inégalités familiales, loin de là. Le partage des rôles est toujours soumis à un effet de genre. Le temps parental est plus lourd pour les femmes que pour les hommes et la répartition des tâches domestiques demeure très inégale. Le tableau suivant montre que les hommes consacrent davantage de temps que les femmes à leur activité professionnelle, mais disposent également d'un temps personnel plus important. A *contrario*, le temps consacré à la vie domestique et aux activités parentales est plus réduit. La plus faible activité professionnelle des femmes se traduit par un investissement plus important dans les tâches domestiques et la prise en charge des enfants. Le temps personnel et le temps physiologique apparaissent comme des variables d'ajustement, souvent sacrifiés pour répondre aux besoins du fonctionnement familial.

♦ Tableau n° 5 : La répartition des temps selon le genre ♦

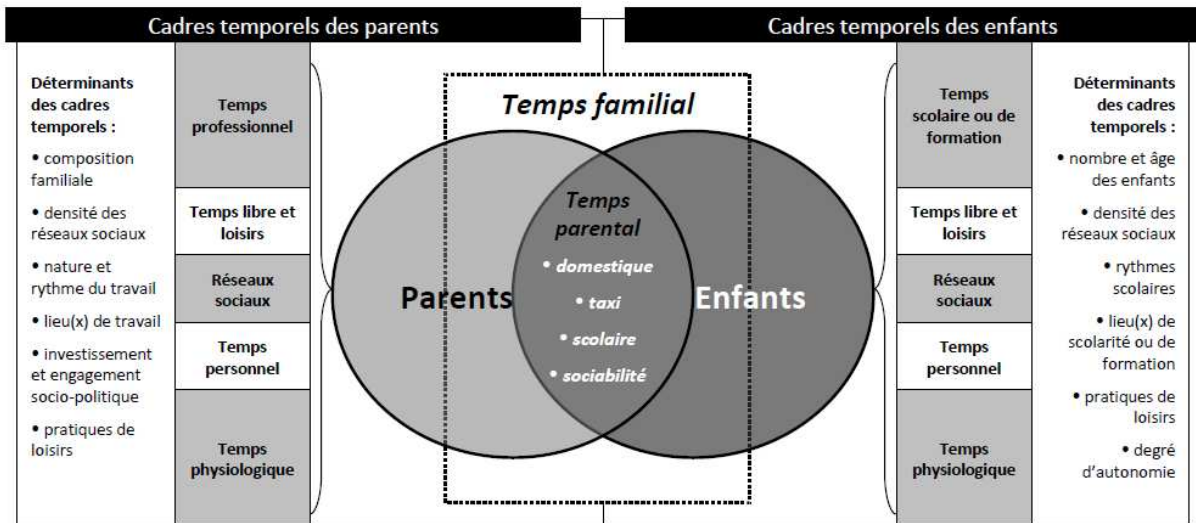
Catégorie	Hommes actifs à temps plein	Femmes actives à temps plein	Femmes actives à temps partiel	Femmes inactives
Temps physiologique	39 %	34 %	35 %	39 %
Temps professionnel	30 %	26 %	18 %	0 %
Temps domestique	7 %	17 %	21 %	26 %
Temps parental	8 %	12 %	13 %	18 %
Temps personnel	16 %	11 %	13 %	17 %

D'après Marie-Agnès Barrère-Maurisson – Source : enquête MATISSE – DFT – 1999.

⁷¹ *Idem*, p. 22.

Cette analyse des rôles parentaux et de leur répartition au sein des ménages montre que la famille symétrique, idéal type rappelé par Laurent Lesnard⁷², présente donc encore d'importantes inégalités internes. La parité professionnelle ne s'accompagne pas vraiment d'un partage équitable des activités domestiques et d'une mobilisation égalitaire sur la fonction parentale. Il convient cependant de souligner les trois caractéristiques principales du processus à l'œuvre : le développement de la bi-activité au sein du couple, une plus grande égalité dans la division du travail non rémunéré (dans la sphère domestique), et un lien familial de plus en plus construit sur les relations interpersonnelles. « On peut y voir aussi un nouveau mouvement : celui des hommes qui investissent le terrain de la famille. Une démarche inverse, en somme, de celle observée au siècle dernier où les femmes ont investi le marché du travail. Se dirigerait-on alors vers une réelle prise en charge partagée des attributions, celles de la production et de la reproduction, à la fois par les femmes et par les hommes, dans une sorte de polyvalence des rôles ? Rien n'est moins sûr »⁷³. Au final, le temps passé en famille a lui aussi connu une progression importante depuis plusieurs décennies, reposant sur la réunion quotidienne de ses membres. La démocratisation des relations entre parents, mais aussi entre parents et enfants, a nourri cette sociabilité familiale.

◆ Figure n° 3 : La construction complexe de l'emploi du temps familial ◆



Olivier DAVID

Ce processus s'est également accompagné d'un changement majeur dans la nature des relations à l'enfant, dont les conséquences sont directement visibles sur la construction de l'emploi du temps familial. La plus grande attention portée à son développement, aux conditions à réunir pour accompagner sa croissance, l'investissement éducatif renforcé des parents ont non seulement modifié la place de l'enfant dans la famille et dans la société, mais ont aussi participé à l'augmentation du temps qui lui est consacré dans l'espace familial. Les rapports à l'enfant font réellement l'objet d'une plus grande attention collective et individuelle. Ils amènent à préciser la définition du temps parental, en distinguant deux

⁷² Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 31.

⁷³ Barrère-Maurisson M.-A., 2004, *op. cit.*, p. 27.

types de sociabilités familiales : les temps réunissant les deux parents et toute ou partie de la fratrie d'une part, les temps que chacun des parents passe avec l'un des enfants d'autre part. « Le temps parental est ainsi défini comme le temps que la mère ou le père passe avec au moins un enfant sans l'autre parent. Cette définition est donc plus large que celle retenue dans la plupart des études qui ont été consacrées au temps parental qui le plus souvent le restreignent aux soins ou au *care* »⁷⁴. L'évolution des configurations familiales et l'essor de la monoparentalité ou des familles recomposées ont contribué à renforcer les rapports père ou mère-enfant.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les études portant sur les temporalités enfantines sont assez peu nombreuses et très dispersées. Les obstacles méthodologiques en sont sans doute un élément d'explication car les enquêtes construites à partir de budgets-temps ne permettent pas d'appréhender la complexité des constructions temporelles individuelles et collectives, mais il faut y voir également l'impact des représentations collectives sur l'enfance et la jeunesse, notamment dans le monde de la recherche. Force est de constater que toutes les institutions dans lesquelles évoluent les enfants ne sont pas considérées avec la même attention. L'école, forme d'organisation envisagée comme largement dominante dans l'éducation, les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, les pratiques sportives et culturelles sont les plus fréquemment étudiées, alors que les investigations sur les formes de mobilité et leurs évolutions, sur la nature des activités et des pratiques dans le cadre du temps libre, sur l'impact des médias dans les processus éducatifs sont encore émergentes. Appréhender la globalité des temporalités enfantines suppose donc de dépasser tous ces découpages institutionnels pour mieux cerner les modalités d'organisation de la vie quotidienne des enfants et des jeunes à l'aube du 21^{ème} siècle.

La structuration d'une journée standard d'un enfant ou d'un jeune est largement dominée par deux temps principaux : les activités d'ordre physiologique (sommeil, soin, toilette, repas) et l'école ou les autres activités de formation. Certains travaux⁷⁵ estiment que ces deux temps mobilisent approximativement les trois quarts d'une journée classique. Le temps résiduel, non négligeable, est investi par la pratique d'activités ludiques ou d'activités personnelles (lecture, médias, écoute musicale...), d'activités sportives et culturelles, ainsi que d'activités relationnelles, dans des groupes à géométrie variable et principalement constitués de pairs. Ce temps libre, libéré de la plupart des contraintes institutionnelles excepté celles de la famille, connaît une réelle montée en charge dans le quotidien des enfants et des jeunes. Il occupe une place grandissante dans les parcours de vie individuels. La nature des activités et des pratiques qui y sont déployées sont soumises à des effets d'âge et de genre, ce que nous aurons l'occasion d'explorer dans le prochain chapitre ainsi que dans la troisième partie de cette synthèse.

■ 4.3 Le mythe de la conciliation

« La vie quotidienne ne se déploie en effet pas dans un vide social mais est au contraire une trajectoire dans un espace social situé et daté, trajectoire parfois conflictuelle puisqu'elle met en jeu différents univers sociaux relativement autonomes »⁷⁶. L'articulation des

⁷⁴ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 93. Le "care" regroupe l'ensemble des activités de soin vis-à-vis d'autrui, au-delà du seul domaine de la santé.

⁷⁵ Manni G., 2004, *op. cit.*

⁷⁶ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 181.

différentes temporalités au sein de la famille est la résultante du jeu complexe entre ces différentes logiques pouvant entrer en conflit direct. C'est pour cette raison que la question de l'articulation des temps sociaux devient un enjeu majeur, en Europe comme en France. Elle implique inévitablement tous les acteurs de la vie économique et sociale, à commencer par les grands prescripteurs de temps : l'Etat et les services publics, les entreprises et le monde de l'emploi. Les familles doivent donc concilier des exigences souvent contradictoires, devant intégrer à la fois les contraintes du monde du travail, la recherche d'un niveau de vie acceptable, l'exercice des responsabilités parentales, les charges domestiques et les aspirations relatives à leur vie quotidienne. Force est de constater que c'est souvent le temps familial qui souffre de cette concurrence, jouant sur le fonctionnement temporel de la famille et plus largement sur le bien-être de chacun de ses membres. Pour être complet, il faut évidemment ajouter que les tensions liées à ces arbitrages ne pèsent pas de manière identique sur tous les individus, touchant encore très largement les femmes. En effet, ce sont principalement elles « qui sont responsables et assument la charge de la synchronisation et de la gestion des rythmes temporels des membres du foyer »⁷⁷.

D'autres évolutions sociétales interviennent également sur la recomposition des temporalités familiales. L'accroissement de la mobilité, corollaire de la dissociation de plus en plus fréquente entre le lieu de travail et le lieu de résidence, voire entre le lieu de scolarité et le domicile pour les enfants, a des conséquences sur le quotidien des familles. Ces déplacements ajoutent du temps contraint, associé au travail, et réduisent le temps familial et le temps libre. Dans ce contexte où les sphères d'activité se multiplient et se diversifient au sein de la journée, les parents et les enfants ne pratiquent plus systématiquement les mêmes espaces, ni les mêmes trajets, ce qui complexifie également l'organisation des ménages, à la fois dans le temps et dans les espaces du quotidien. Ainsi, l'analyse des rapports à l'espace des groupes familiaux et de leurs membres constitue une autre dimension importante des nouvelles pratiques temporelles.

D'autre part, la diversification des configurations familiales constitue un dernier élément influent sur les modalités d'organisation du quotidien. L'augmentation du nombre de familles monoparentales et recomposées, le développement de la garde alternée des enfants de couples séparés ou divorcés, voire la double résidence de certains d'entre eux, augmente les difficultés de synchronisation. Les parents seuls doivent assumer l'ensemble des tâches domestiques et des charges éducatives en même temps que leur vie professionnelle, au prix d'aménagements contraignants ou de conditions de vie médiocres. Les enfants peuvent parfois vivre dans et entre deux cellules familiales distinctes, aux rythmes et fonctionnements différents.

La résultante de toutes ces évolutions est une réorganisation profonde de la vie quotidienne des familles. « Ces conditions sociétales modifient le rythme de l'activité de la main d'œuvre, qui à son tour joue sur le bien-être individuel et la nature temporelle de la vie de famille »⁷⁸. La compréhension des pratiques familiales en matière d'organisation temporelle est soumise à plusieurs variables qui interagissent sur la plus ou moins grande capacité à articuler les différentes contraintes de la vie quotidienne. Au-delà des rythmes et formes d'organisation du travail, il s'agit de la forme des ménages, de la position dans le cycle de vie, du type de

⁷⁷ Manni G., 2004, *op. cit.*, p. 35.

⁷⁸ Presser H.-B., 2004, *op. cit.*, p. 247.

composition socio-professionnelle et, enfin, du lieu de résidence. C'est donc l'ensemble des conditions de vie qui détermine les pratiques et comportements quotidiens des familles, si bien que le statut social des parents, leurs revenus, les caractéristiques de l'emploi, le logement, les infrastructures et les services, le nombre et l'âge des enfants, les rapports entre les deux parents au sein du ménage, sont autant d'éléments à prendre en compte pour analyser les capacités à gérer le temps familial et mesurer l'intensité des tensions et des difficultés rencontrées par les parents et les enfants.

Le temps familial, et plus particulièrement le temps parental, entre directement en concurrence avec les contraintes imposées par l'activité professionnelle des parents. Si les tensions qui en découlent peuvent trouver des formes de régulation partagées au sein des couples, les familles monoparentales doivent faire face à un cumul des difficultés d'autant plus dur à gérer que les ressources économiques, sociales et culturelles sont faibles⁷⁹. Dans de telles conditions, l'organisation de la vie quotidienne des familles est le fruit d'un processus de négociation permanente.

⁷⁹ Leray F., 2010, *Les mères seules avec enfant(s) et leurs espaces de vie. Mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des familles monoparentales bretonnes*, Thèse de 3^{ème} cycle, sous la direction de Raymonde Séchet, Université de Rennes 2, à paraître.

Conclusion

Ce premier chapitre avait pour principal objectif d'appréhender la dimension temporelle des sociétés, de l'échelle macro, celle des hommes et des systèmes sociaux, à l'échelle micro, celle de la famille et des individus qui la composent. Ce cadre théorique éclaire non seulement les modalités de construction des emplois du temps et leur diversité, mais aussi l'interpénétration des différents rôles sociaux que les hommes et les femmes sont amenés à exercer, et la multiplicité des temps de vie qui en découlent.

Les enseignements de cette réflexion sont très riches pour comprendre le rapport au temps des enfants et des jeunes, notamment dans le cadre de leur temps libre, dont l'affirmation et la richesse se sont développées durant les six dernières décennies. L'approche définitionnelle a cherché à clarifier les différentes dimensions du temps et des temporalités, leur relative subjectivité et l'hétérogénéité des temps sociaux. Ensuite, l'approche socio-historique a révélé le processus d'émergence du temps libre, intrinsèquement lié au travail et aux modes d'organisation qui le caractérisent. L'émancipation progressive des sociétés occidentales vis-à-vis du travail a accompagné la valorisation sociale du temps libéré de toute contrainte professionnelle, passant ainsi du statut de repos compensatoire à un temps d'activité, de loisirs et d'épanouissement.

Le dernier volet de cette analyse a porté sur la vie quotidienne et les temps sociaux qui la structurent, filtre particulièrement fécond pour analyser les pratiques sociales ordinaires. Les cadres temporels révèlent des temps journaliers et hebdomadaires très régulés et normés par les institutions sociales. Les temporalités de la famille, et de ses différents membres, conduisent à la constitution d'emplois du temps très complexes, très éloignés d'un modèle unique, mais pour le moins au cœur des enjeux sociétaux contemporains. Ces réflexions montrent à quel point l'articulation des temps sociaux est une question d'actualité, centrale dans la promotion du bien-être et d'une meilleure qualité de vie des populations. Le développement des politiques sociales, et plus particulièrement des politiques temporelles, constitue un réel enjeu pour renforcer la cohésion sociale, et promouvoir une société plus équitable.

Il convient dès lors de s'interroger sur la place qu'occupent le temps libre et les loisirs dans ce processus. Parce que le temps libre procure de véritables moments de rupture dans l'organisation très régulée de la vie quotidienne, il permet de s'extraire des contraintes imposées par les institutions sociales les plus prégnantes (travail, école, famille...) et offre de nombreuses opportunités sur le plan du développement des individus. Sa dimension éducative, sociale et culturelle sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 2

Les enjeux du temps libre

Les enquêtes relatives à l'évolution des temps sociaux⁸⁰ soulignent toutes une diminution importante du temps de travail sur les deux derniers siècles, dont le corollaire est logiquement la croissance du temps libre. Cette inversion du rapport entre le travail et les autres activités quotidiennes s'observe également au prisme de l'évolution des valeurs sociales. C'est entre autres sur cette dimension que Joffre Dumazedier parle, dès le milieu des années quatre-vingt, d'une véritable « révolution culturelle du temps libre »⁸¹. Il invite à ne plus considérer le temps libre comme un temps résiduel, simple complément du temps de travail, et démontre qu'il a ses logiques propres, ses modes d'action, ce qui se vérifie par l'existence de pratiques sociales spécifiques. Plus récemment, Simonetta Tabboni présente le temps libre comme « une réalité *sui generis*, autonome conceptuellement et substantiellement par rapport à la réalité du temps de travail »⁸². Cette approche est d'autant plus pertinente que le temps libre ne concerne pas uniquement ceux qui travaillent, ne représentant approximativement que la moitié de la population, mais bien l'ensemble des classes d'âges, et notamment les enfants, les jeunes ainsi que les retraités. Cette réalité rend encore plus subtile la définition du temps libre, qui ne peut se satisfaire d'une simple opposition au travail, car il englobe beaucoup plus largement tous les temps libérés de toute forme de contrainte (professionnelle, scolaire, familiale, sociale...).

Cette opposition entre plusieurs temps sociaux importants de la vie quotidienne est néanmoins le témoin concret d'une forte valorisation sociale du temps libre et plus largement des loisirs. Ce sont bien les hommes et les femmes qui attribuent une signification au temps, et qui le marquent ainsi d'une dimension idéale, expression tangible des valeurs auxquelles ils sont attachés. Ces valeurs sont construites socialement, en référence à un certain nombre de principes qui définissent ce qui est désirable, attractif ou attrayant mais aussi ce qui ne l'est pas, et déterminent de fait l'action des individus et des groupes sociaux. Elles renvoient à des registres très différents, témoignant ainsi de la complexité du fonctionnement des sociétés. Ces valeurs font système et sont hiérarchisées entre elles ; elles peuvent varier selon les âges, selon les milieux sociaux et selon les caractéristiques individuelles. Elles ont également leurs propres temporalités, ce que mesurent

⁸⁰ Cf. enquêtes « Emploi du temps » de l'INSEE pour la France et travaux de Harriet B. Presser pour les Etats-Unis (Presser H.-B., 2004, *op. cit.*).

⁸¹ Dumazedier J., 1988, *op. cit.*

⁸² Tabboni S., 2006, *op. cit.*, p. 122.

concrètement et régulièrement différentes enquêtes⁸³ qui font état des transformations sociales à l'œuvre. L'intérêt grandissant accordé au temps libre et aux loisirs est justement le reflet d'une mutation importante dans les systèmes de valeurs des sociétés occidentales. La dimension hédonistique a cru avec l'augmentation du niveau de vie des populations, accordant une place de plus en plus importante à la promotion du bien-être, à la réalisation de soi et à l'épanouissement individuel.

A ce propos, l'enquête réalisée en 2008 sur les valeurs des Français⁸⁴ confirme les tendances observées depuis la fin des années quatre-vingt, avec notamment une très grande stabilité dans les réponses formulées. Si la famille et le travail restent des domaines très importants, respectivement en première et deuxième position dans la hiérarchie des valeurs des Français, les amis et les loisirs arrivent en troisième et quatrième position, assez loin devant la politique et la religion. Un tiers des Français considèrent que les loisirs sont importants dans leur vie, et ils sont 51 % à les juger assez importants. Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia constatent d'ailleurs peu de variations dans les réponses selon les caractéristiques socio-démographiques des individus enquêtés. Les activités de loisirs constituent manifestement une composante importante du bien-être et de la qualité de vie des Français. Lorsqu'ils s'expriment sur ce qui est important dans les loisirs, ils mettent tout d'abord en avant la possibilité de se détendre (73 % des réponses), de rencontrer des gens sympathiques (67 %) mais aussi d'apprendre de nouvelles choses (64 %). Ensuite, c'est la liberté du temps libre qui est valorisée car elle permet aux individus de faire ce qu'ils veulent. Cette dimension est très importante car elle renvoie très clairement à la définition du temps libre. En effet, la possibilité d'y être acteur de ses choix est le principal élément de distinction par rapport aux contraintes des autres temps sociaux. Toutes ces qualités, globalement liées les unes aux autres montrent que les activités de loisirs offrent des opportunités de rupture et d'interruption dans la vie quotidienne, plutôt largement dominée par les obligations sociales, professionnelles et domestiques. De ce point de vue, par la satisfaction directe qu'elles procurent aux individus, et par la coupure qu'elles créent dans les nécessités de la vie quotidienne, elles contribuent directement au bien-être et dans une certaine mesure « à la santé physique et mentale »⁸⁵ des populations. Les loisirs « constituent pour bon nombre de personnes une opportunité d'explorer des possibilités qui sont en partie refoulées dans la vie quotidienne. Mais les loisirs ne constituent pas pour autant le négatif du travail : le type d'activité exercée, la situation professionnelle ou les attentes à l'égard du travail semblent en correspondance avec les dimensions qui sont valorisées dans les loisirs »⁸⁶.

Les résultats de cette enquête soulignent donc les potentialités qu'offrent le temps libre et la place qu'il occupe dans les enjeux sociaux contemporains. Nouvelle ressource sociale, il offre de réelles opportunités de développement humain, il permet de se dégager, voire de s'isoler, des différentes obligations sociales, qu'elles soient professionnelles, scolaires, relationnelles ou familiales. Dans une approche temporelle, telle que développée dans le chapitre précédent, le temps libre ouvre ainsi une fenêtre de compensation et de coupure,

⁸³ C'est le cas de grandes enquêtes internationales et nationales : *European Values Survey (EVS)* mise en œuvre depuis 1981, Indicateurs sociaux de l'OCDE, enquête « valeurs » réalisée en France sous la direction de Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia.

⁸⁴ Bréchon P., Tchernia J.-F. (Dir.), 2009, *La France à travers ses valeurs*, Colin, 320 p.

⁸⁵ OCDE, 2009-b, *Panorama de la société 2009 : les indicateurs sociaux de l'OCDE*, p. 20.

⁸⁶ Bréchon P., Tchernia J.F. (Dir.), 2009, *op. cit.*, p. 178.

permettant de mieux concilier les différentes contraintes de l'organisation de la vie quotidienne.

Ce second chapitre souhaite revenir sur les enjeux contemporains du temps libre. La place qu'il occupe dans la vie quotidienne des sociétés occidentales s'est traduite par un développement important des pratiques de loisirs, avec son lot d'activités diversifiées, mais aussi par l'essor d'un secteur économique florissant, dans lequel sont investies des dépenses en augmentation constante. Les opportunités que le temps libre offre aux individus concernent toutes les tranches d'âges, à commencer par les enfants et les jeunes, qui constituent l'objet central de nos réflexions. Ce pôle de la vie des enfants et des adolescents a également connu une extension considérable depuis la seconde moitié du vingtième siècle, occupant aujourd'hui une place importante, à côté du temps scolaire et du temps familial. Si les activités physiologiques (sommeil, toilette, repas...) et l'école absorbent l'essentiel du quotidien d'un enfant ou d'un adolescent, le temps libre avoisinerait à lui seul le quart d'une journée normale⁸⁷. Il apparaît donc tout à fait opportun de s'interroger sur le contenu de cet espace-temps, des enjeux qu'il représente, notamment dans ses dimensions éducative et sociale. Après avoir défini de manière plus approfondie les notions de temps libre et de loisirs, nous présenterons donc la place et le rôle du temps libre dans l'éducation des enfants et des jeunes. Cette analyse se poursuivra par une réflexion sur les différences sociales dans la construction du rapport aux loisirs. Nous terminerons par une réflexion plus générale sur les enjeux générationnels et démographiques du temps libre.

1. Le temps du libre-choix et de la réalisation de soi

Les réflexions du chapitre précédent montrent clairement que le temps libre est progressivement devenu un élément structurant de la vie sociale, à la fois par ses rythmes, les activités qui le caractérisent et les pratiques sociales qu'il génère. C'est de surcroît un temps prescrit par les normes sociales post-industrielles, où l'attention portée à la réalisation individuelle et à l'affranchissement des contraintes imposées par les institutions (travail, école, famille...) est de plus en plus forte. Présenté comme le temps du libre-choix par excellence, le temps libre occupe de fait une fonction centrale dans la société, où la liberté d'action en constitue une caractéristique essentielle. Il faut néanmoins rappeler que les choix opérés par les individus ne sont pas complètement libres et autonomes car ils sont en partie déterminés par leurs conditions d'existence. Nous sommes donc confrontés à deux types d'analyse en apparence contradictoires mais qui se complètent assez bien. D'une part, l'approche individualiste permet d'appréhender le temps libre comme un espace-temps propice à la liberté de choix et à la réalisation de soi. D'autre part, l'approche structuraliste rappelle que l'action est aussi déterminée par un certain nombre de paramètres inhérents à la position sociale et aux caractéristiques personnelles des individus. Cette tension invite donc à la plus grande prudence dans l'utilisation du concept de libre-choix. Il convient donc de revenir sur les différentes fonctions de ce temps social, les pratiques qui en découlent et le rapport spécifique que les enfants et les jeunes construisent avec le temps libre.

⁸⁷ Manni G., 2004, *Les temps des enfants*, Etude commanditée par l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse de la communauté française de Belgique, Université de Liège, p. 3.

■ 1.1 Les fonctions du temps libre

Si le temps libre s'affirme comme celui du libre-choix, sa proximité avec la notion de loisirs apparaît donc tout à fait logique. Les premiers écrits des sociologues sur la question mettaient déjà en avant les différentes facettes du temps libéré par le travail. Karl Marx voyait en effet dans le temps libre une opportunité de développement artistique et scientifique des individus, une occasion d'autoformation pour les classes ouvrières, au-delà de la seule fonction de récupération. Beaucoup plus tardivement, le Bureau international du travail a même organisé, dès 1920, un congrès portant sur le temps libre des travailleurs. Il y était déjà question de l'organisation des loisirs, dans une période où l'émergence des congés payés et des premières formes de réduction de la durée du travail offraient de nouvelles possibilités pour les salariés.

Depuis, le loisir a aussi fait l'objet de multiples définitions par les sociologues contemporains. Joffre Dumazedier propose d'affecter le mot « au seul contenu du temps orienté vers la réalisation de la personne comme fin dernière »⁸⁸. Cette définition très ouverte regroupe ainsi un ensemble d'activités et d'occupations très diverses, pratiquées par les individus pour de multiples raisons : aussi bien se divertir, se détendre, se reposer, que se former, s'engager, ou participer à la vie sociale... Il s'agit dans tous les cas d'une démarche volontaire, investissant un espace-temps dégagé de toute contrainte professionnelle, familiale ou domestique. Ce n'est donc pas tant la nature des activités qui préside à la définition des loisirs que l'exercice d'un libre-choix de la part des individus. Et comme le rappelle Michel Bonneau, « la notion de loisirs dépend du sens que l'homme donne à son propre comportement »⁸⁹.

Cette principale caractéristique a d'ailleurs fait débat parmi les sociologues, entre, d'une part, les promoteurs de l'avènement d'une société des loisirs et, d'autre part, les tenants d'une analyse plus critique, soulignant notamment les formes d'aliénation qui percutent la sphère des loisirs. Ces derniers montrent que les loisirs sont commandés à la fois par une industrie culturelle et sportive ainsi que des modes de consommations de masse, où les logiques mercantiles formatent le contenu des activités et les renvoient à une dimension marchande, mais aussi parce que les pratiques des individus sont soumises à d'importants déterminismes sociaux. Ces analyses réfutent ainsi la notion de libre-choix et opposent à l'émergence d'une civilisation des loisirs, « l'utopie du temps libre »⁹⁰ car les individus ne seraient jamais complètement libres, même dégagés des contraintes professionnelles, sociales ou familiales.

Malgré la diversité des acceptions et la difficulté d'en définir précisément la notion, il faut reconnaître aux loisirs plusieurs caractéristiques incontournables. Beaucoup plus qu'une quantité de temps résiduelle, comprise entre le travail professionnel ou scolaire et les nécessités physiologiques, le temps libre est devenu celui de la réalisation des activités que nous voulons faire pour leur propre valeur, pour le sens qu'elles incarnent, tout en répondant à un besoin de rupture et de compensation par rapport aux contraintes de la vie quotidienne. Il répond ainsi au désir de libération et d'émancipation des individus. Pour toutes ces raisons, il revêt quatre autres caractères importants. Le loisir est à la fois

⁸⁸ Dumazedier J., 1974, *Sociologie empirique du loisir*, Coll. Sociologie, Le Seuil, p. 93.

⁸⁹ Bonneau M., 2009, *Les loisirs. Du temps dégagé au temps géré*, Coll. Transversales Débats, Ellipses, p. 28.

⁹⁰ Mothé D., 1997, *L'utopie du temps libre*, Coll. Société, Editions Esprit, 110 p.

libératoire, désintéressé, hédonistique et personnel⁹¹. Cet effort de définition a été déterminant dans le développement de la sociologie des loisirs et s'avère encore aujourd'hui tout aussi pertinente, si l'on se réfère à celle proposée par l'OCDE en 2009. Cette dernière considère en effet que « les loisirs peuvent être définis en termes de temps, d'activités et d'état d'esprit. Le temps des loisirs peut être décrit comme le temps passé libre de toute obligation ou nécessité. [...] Les loisirs peuvent également être assimilés aux activités spécifiques que, traditionnellement on appelle les activités de loisirs. [...] Enfin, les loisirs peuvent être définis en termes d'état d'esprit, autrement dit, sous l'angle de l'agrément et du plaisir que procure une activité particulière »⁹².

Ce développement simultané du temps libre et des loisirs s'inscrit dans un contexte historique particulier, caractérisé par plusieurs mouvements complémentaires de plus ou moins grande ampleur. La diminution de temps de travail est sans aucun doute le phénomène le plus visible, mais il a été secondé par une modernisation importante des tâches ménagères qui a directement contribué à simplifier et diminuer les activités domestiques, d'autant que le nombre d'enfants par ménage a baissé simultanément, sans en atténuer complètement la charge mentale pour les parents. Au-delà de ces gains de temps, d'autres évolutions sociétales ont été tout aussi déterminantes, au premier rang desquelles intervient le recul du contrôle social des institutions de base de la société (famille, église, travail, école...). Les individus se sont progressivement affranchis des normes sociales, cette dynamique ayant encouragé une affirmation et une plus grande expression du sujet. Dans ce contexte, le temps libre devient progressivement un « tiers temps social à soi »⁹³, où l'imaginaire, les sentiments, le plaisir prennent toute leur place, permettant une forme d'autonomie et de libération, une prise de distance avec le poids normatif des institutions et, plus largement, du fonctionnement social.

Une partie importante du temps gagné sur le travail et les obligations domestiques a néanmoins été consacrée aux activités familiales. Le temps libre joue également une fonction importante dans la cohésion de la vie familiale. Cette dernière dimension concerne aussi bien les moments partagés entre parents et enfants (repas, trajets...) que les loisirs pratiqués en famille (relations avec amis, regarder la télévision, sorties, activités sportives et culturelles...). Laurent Lesnard le décrit très bien à partir de l'exploitation des enquêtes sur l'emploi du temps réalisées par l'INSEE. « Le temps passé en famille, avec ou sans enfant, est avant tout consacré aux loisirs et au premier d'entre eux, la télévision. [...] Tout porte à croire que la famille a été le cadre principal de l'essor des loisirs »⁹⁴. L'analyse précise des emplois du temps quotidiens révèle très clairement que la sociabilité familiale se déploie lors des activités ludiques et récréatives et lors des repas, jouant ainsi un rôle central dans la construction du lien familial, notamment le matin, le soir et surtout les week-ends. Les résultats des enquêtes de 1985 et de 1999 soulignent également l'augmentation du temps passé en famille, autour de trois activités principales : les repas, la télévision et les autres formes de loisirs. Le temps familial consacré aux loisirs progresse ainsi de 43 % à 49 % en une quinzaine d'années. En quelque sorte, les loisirs constituent une dimension prégnante du quotidien des familles.

⁹¹ Dumazedier J., 1974, *op. cit.*, pp. 95-98.

⁹² OCDE, 2009-b, *op. cit.*, p. 21.

⁹³ Dumazedier J., 1988, *op. cit.*

⁹⁴ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, pp. 66-67.

■ 1.2 Individualisation des pratiques et diversité des activités

Toutes ces réflexions doivent néanmoins être analysées au prisme des transformations récentes des temporalités individuelles, qu'elles soient de nature professionnelle ou familiale, et de l'évolution du rapport au temps, ce que nous avons déjà développé dans le premier chapitre. Les parcours de vie individuels ont connu une formidable diversification, sous l'effet de changements sociaux importants, à l'échelle macro-sociale comme à l'échelle micro-sociale de la famille. Cela génère une pluralité de temps sociaux, témoin concret de l'extrême hétérogénéité des activités humaines et des rapports sociaux dans lesquelles elles se réalisent. La cellule familiale est aujourd'hui beaucoup moins prescriptive qu'au siècle dernier ; elle ne détermine plus la vie des individus dans un cadre unique, en fonction de leur statut. Les parents comme les enfants y construisent une réelle diversité d'activités et produisent une architecture temporelle complexe.

En parlant de révolution silencieuse des modes de vie, Joffre Dumazedier insiste sur l'individualisation des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre. Cette dynamique affecte tous les âges de la vie et relève de plusieurs processus simultanés. C'est en effet le résultat d'un changement important de la nature du rapport à soi et aux autres qui valorise la singularité des individus et l'importance accordée à leur autonomie et à leur liberté de choix. Cette évolution touche toutes les échelles sociales. C'est aussi le reflet d'un développement et d'un investissement plus important de la vie privée, pour échapper aux contraintes de la vie collective. De fait, les sociétés occidentales contemporaines accordent aux individus des espaces de liberté plus nombreux, ce qui a contribué à une forme d'éclatement de la vie familiale. Les différents membres évoluent de façon plus autonome, dans des cadres décisionnels beaucoup plus démocratiques, moins hiérarchisés et moins normés qu'auparavant. « L'individuation a pris dans le temps libre des formes d'une très grande variété, selon les goûts, les rêves, les idées de chacun »⁹⁵.

Les pratiques sociales en matière de loisirs ont donc considérablement évolué et les qualificatifs utilisés pour les présenter sont très éloquentes. Les études les plus récentes parlent de pratiques innombrables, reflet de comportements variés et complexes dans le cadre du temps libre, « moins réguliers et moins fréquents, ni dans le temps, ni dans l'espace, beaucoup moins prévisibles que ne le sont les comportements d'activités quotidiennes liées au travail et à l'enseignement »⁹⁶. Ces travaux confirment à la fois le poids des loisirs dans la vie sociale, mais aussi l'approche individualisée de ces phénomènes, ce qui est le résultat de stratégies personnelles. Les choix d'activités, les réseaux sociaux et les formes de sociabilité sont de moins en moins standardisés. Les lieux de pratiques se sont démultipliés et sont également plus dispersés spatialement. Toutefois, les caractéristiques individuelles, telles que l'âge, le genre, le capital culturel et social, le niveau de qualification et les revenus influencent inévitablement la nature des pratiques. De ce point de vue, le temps libre et les loisirs constituent un réel espace de différenciation sociale, ce que nous aurons l'occasion de démontrer ultérieurement. Ces arguments viennent nuancer la liberté de choix évoquée précédemment.

⁹⁵ Dumazedier J., 1974, *op. cit.*

⁹⁶ Potier F., Sicsic J., Kaufmann V., 2004, « Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes », *Dossier d'études*, n° 61, 59 p.

La diversité des activités déployées dans le cadre du temps libre est réelle. L'enquête internationale réalisée par l'OCDE, et dont les résultats ont été publiés en 2009⁹⁷, permet d'appréhender cette hétérogénéité. Elle identifie cinq grandes catégories d'activités : les loisirs multimédias réalisés au domicile (télévision, radio...), les autres activités de loisirs (passe-temps divers, internet, conversations téléphoniques...), la visite et la réception d'amis, la participation à des manifestations culturelles (spectacles...) et les activités sportives. Selon cette définition, les loisirs représentent la deuxième catégorie la plus importante, mobilisant 22 % du temps disponible dans l'ensemble des pays couverts par l'enquête (18 pays de l'OCDE). L'activité arrivant en tête demeure encore la télévision. L'enquête révèle aussi le fort degré de satisfaction procuré par la pratique des activités de loisirs. Elles sont nettement plus appréciées que les activités liées au travail ou aux obligations familiales et domestiques.

■ 1.3 Le rapport au temps libre des enfants et des jeunes

Si le développement des activités de loisirs concerne toutes les tranches d'âge, il convient désormais de se pencher plus spécifiquement sur les enfants et les jeunes. Ces derniers doivent également composer avec des temps institutionnels contraignants et le rapport au temps libre commence à se façonner dès le plus jeune âge, en lien au processus de construction identitaire et aux différentes étapes de structuration d'un système de valeurs. Comme le rappelle Gilles Pronovost⁹⁸, qui travaille sur la question du rapport au temps des enfants et des adolescents, le temps de contrainte que représente l'école est encore trop souvent minimisé. Elle représente pourtant un pilier de l'organisation quotidienne de la vie des enfants et des jeunes, qui peut mobiliser largement au-delà du seul temps de présence scolaire. Les références disponibles sur les modalités d'organisation de la vie quotidienne des plus jeunes révèlent l'augmentation avec l'âge du temps consacré à la scolarité et aux études, provoquant de réelles tensions avec les autres formes d'activités réalisées dans le cadre du temps libre.

Gilles Pronovost rappelle d'ailleurs qu'il existe assez peu de recherches portant sur les pratiques de loisirs des enfants et des adolescents dans le cadre de leur temps libre. La plupart des investigations s'intéressent en priorité aux publics âgés de plus de 15 ans⁹⁹. L'enquête récente réalisée par l'OCDE le confirme, et cette lacune ne peut aujourd'hui être comblée que par la mise en place d'enquêtes spécifiques. Au-delà de ces difficultés méthodologiques, les travaux des sociologues de l'enfance et de la jeunesse¹⁰⁰ montrent que la part du temps de loisirs des moins de 24 ans est globalement plus élevée que celle des adultes actifs. En France par exemple¹⁰¹, les 15-24 ans passeront en moyenne 27 % de leur temps journalier à la pratique d'activités de loisirs, là où les actifs âgés de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans n'y consacreront respectivement que 21 et 25 %. Au-delà de 65 ans, ce temps augmente de nouveau, pour culminer à 35 %. Ces tendances se confirment pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

⁹⁷ OCDE, 2009-b, *op. cit.*, 53 p.

⁹⁸ Pronovost G., 2007, *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*, Presses Universitaires du Québec, 174 p.

⁹⁹ *Idem*, p. 1.

¹⁰⁰ Olivier Galland, Gilles Pronovost, François de Singly par exemple.

¹⁰¹ D'après l'enquête OCDE publiée en 2009 : OCDE, 2009-b, *op. cit.*, p. 36.

Une enquête de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) réalisée en 1984 sur les temps scolaires et les temps de loisirs¹⁰² montrait déjà que les jeunes se déclaraient très majoritairement (à 90,4 %) les plus heureux dans les temps extra-scolaires, notamment parce qu'ils les percevaient comme des moments où ils avaient le plus de liberté d'initiative et d'autonomie dans la prise de décisions. Les temps de loisirs sont donc importants dans l'organisation de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, parce qu'ils offrent des opportunités de compensation vis-à-vis des contraintes scolaires ou d'études. Ils peuvent, en effet, y exprimer leurs choix et leurs préférences en matière d'activités, ils peuvent y développer des sociabilités différentes en dehors du milieu familial et scolaire, ils peuvent enfin y faire ce qu'ils veulent, tous ces éléments étant favorables à la construction d'une expérience personnelle.

Ces réalités coïncident pleinement avec les valeurs défendues par les enfants et les jeunes eux-mêmes. Les processus de socialisation des enfants et des jeunes, la formation des goûts en matière d'activités de loisirs, notamment dans les domaines culturel et sportif, les pratiques de sociabilité constituent le ciment des cultures enfantines et adolescentes et révèlent les valeurs et intérêts des classes d'âges les plus jeunes. Néanmoins, ces valeurs « font rarement l'objet d'une structuration totalement établie. Il en est de même pour l'organisation de leur temps libre. L'organisation des valeurs et des loisirs est de l'ordre d'un processus permanent de construction, en fonction du parcours de vie des jeunes et du contexte familial et scolaire qui véritablement les produit »¹⁰³.

Même s'il convient de souligner une diversification des comportements enfantins et juvéniles depuis les années soixante-dix, avec des caractéristiques différentes selon les âges, un certain nombre de pratiques semblables permettent de les qualifier globalement. Olivier Galland¹⁰⁴ souligne un ensemble de goûts propres aux jeunes, de pratiques spécifiques, parmi lesquelles on retrouve l'importance accordée aux rencontres sociales, aux relations entre pairs, à l'amitié. Ces valeurs centrales donnent lieu à des formes de sociabilité très développées. Les pratiques de distinction par rapport à l'autorité parentale, voire par rapport aux normes sociales, augmentent avec l'âge et révèlent des velléités d'autonomie vis-à-vis des différentes institutions contraignantes qui constituent leur quotidien (famille, école). Cette gestion de l'autonomie débute entre autres avec le passage au collège, et se renforce progressivement. Les pratiques d'activités de loisirs suivent évidemment ces logiques de construction identitaire et sociale, marquées par un détachement progressif des formes encadrées, des structures collectives, mais aussi par l'engouement pour les sorties (cinéma, shopping...). Selon Gilles Pronovost, les jeunes portent les valeurs du loisir moderne. Plutôt préoccupés par le temps présent, avec un horizon temporel assez réduit et un réseau social restreint, ils préfèrent vivre intensément les espaces de liberté que leur offre le temps libre. « Il y a ainsi un temps à court terme dont il faut savoir profiter ; les valeurs du loisir et de l'aventure, parfois l'insouciance extrême, prédominent nettement »¹⁰⁵.

Ainsi, le temps libre est sans aucun doute porteur d'enjeux importants dans le processus de développement des individus, notamment les plus jeunes. Les activités qui y sont déployées

¹⁰² Corridian C., Hassenforder J., Leselbaum N., 1984, « Temps scolaires, temps de loisir », *Rapport de recherche n° 6*, INRP, Paris.

¹⁰³ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰⁴ Galland O., 2007, *Sociologie de la jeunesse*, Coll. U, Armand Colin, pp. 211-235.

¹⁰⁵ Pronovost G., 2000, « Les jeunes et le temps », *Lien social et Politiques*, n° 43, pp. 33-40.

portent des finalités éducatives, dans des domaines nombreux et variés. La complémentarité entre les différents temps de la vie est réelle, notamment entre les loisirs, la scolarité et la famille. L'apprentissage mais aussi l'acquisition de connaissances et de compétences s'y articulent et peuvent s'y équilibrer.

2. Les enjeux éducatifs du temps libre

L'emploi du temps quotidien des enfants et des jeunes a considérablement évolué durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Le temps scolaire a connu une baisse séculaire, passant de 1 384 heures annuelles en 1894 à 900 heures en 1998. Simultanément, la durée moyenne de la scolarité s'est allongée, progressant de 11 ans en 1900 à 19 ans aujourd'hui. Ces évolutions ont changé la donne dans l'organisation des temps sociaux vécus par les enfants et les jeunes. « Les marqueurs temporels se sont brouillés, à plus forte raison entre ce qui constitue un temps scolaire et ce qui n'en constitue pas, ce qui est éducatif et ce qui ne l'est pas »¹⁰⁶. La place de l'ensemble des activités extra-scolaires, ce que les anglo-saxons dénomment le *out of school*, constitue de plus en plus une composante essentielle de l'éducation des enfants et des jeunes.

■ 2.1 Temps libre, loisirs et éducation

Si le temps libre et les loisirs ont déjà fait l'objet d'une définition précise, nous n'avons pas encore discuté de la notion d'éducation. Néanmoins, le fractionnement du propos sur ce terme, que ce soit selon les disciplines scientifiques ou selon les qualités des éducateurs (parents, pédagogues, animateurs, enseignants...), rend difficile toute tentative visant à en donner une définition unique et unitaire. L'éducation a souvent été présentée par les sociologues comme l'un des fondements du fonctionnement des sociétés, car c'est un processus complexe visant à transformer des individus, globalement indifférenciés à leur naissance, en membres d'une société, capables de développer les compétences nécessaires à la construction de rapports sociaux, autrement dit par Emile Durkheim lui-même, un processus de « socialisation méthodique des nouvelles générations »¹⁰⁷.

Derrière cette approche très générale, il y a néanmoins plusieurs acceptions de la notion d'éducation. Sans entrer dans le débat sémantique, nous distinguerons deux conceptions. La première désigne l'ensemble des interventions humaines et volontairement éducatives, qui limite l'éducation à ce que font consciemment des individus, plutôt pensés comme adultes, à l'endroit d'autres individus, plutôt considérés comme enfants et jeunes. Cette définition englobe l'ensemble des activités éducatives maîtrisées, que ce soit dans la famille, à l'école ou dans d'autres structures éducatives. Cette définition ignore cependant les influences involontaires de l'environnement dans lequel vivent les enfants et les jeunes. Sans être exhaustif, la place des médias (télévision, radio...), le développement récent d'internet, des

¹⁰⁶ Pronovost G., 2001, « Temps sociaux et temps scolaires en Occident : le brouillage des frontières », dans Saint-Jarre C., Dupuy-Walker L. (Dir.), 2001, *Regards multiples sur le temps*, Presses Universitaires du Québec, pp. 43-58.

¹⁰⁷ Van Zanten A. (Dir.), 2008, *Dictionnaire de l'éducation*, Coll. Quadrige Dicos Poche, PUF, p. VII.

jeux-vidéo, les relations entre pairs, sont autant de paramètres qui participent à leur éducation. Dans ce cas, l'éducation peut être pensée dans une acception beaucoup plus large, prenant en compte toutes les influences qui peuvent s'exercer sur un individu pendant sa vie, qu'elles soient mises en œuvre par des actions éducatives volontaires et réfléchies ou issues des influences de l'environnement sans réelle intention éducative.

Cette seconde dimension nous semble plus adaptée à la compréhension de la complexité des sociétés modernes. Les débats publics récurrents sur l'éducation montrent que les processus sont assez difficiles à maîtriser, et qu'il est très important aujourd'hui de prendre en compte « les temps nouveaux de l'éducation »¹⁰⁸. Roger Sue, avec d'autres, insiste sur la pluralité des temps éducatifs et leur complémentarité, sur la confrontation des activités éducatives, volontaires ou non, dans le milieu familial, à l'école, dans toutes les autres structures éducatives, dans l'environnement social des enfants et des jeunes eux-mêmes. Cette représentation beaucoup plus ouverte et globale de l'éducation engendre quelques exigences. « Que l'on traite tout d'abord l'ensemble des temps éducatifs avec le même sérieux et la même rigueur, et plus encore lorsqu'il s'agit de temps moins formalisés et donc moins faciles à encadrer. On ne peut plus rejeter le « hors-école » ou « l'extra-scolaire » dans un tout indifférencié aux marges du système éducatif »¹⁰⁹.

Dans l'émergence d'une société de la connaissance, l'éducation des enfants et des jeunes est confrontée à l'existence de plusieurs temps d'apprentissages, dans des environnements sociaux diversifiés, avec des acteurs éducatifs de plus en plus nombreux. Dans ce cadre, la dimension éducative du temps libre apparaît tout à fait évidente.

■ 2.2 Un espace-temps éducatif à part entière

Ce qualificatif d'espace-temps éducatif nous renvoie directement à l'organisation de l'emploi du temps des enfants et des jeunes, telle que nous l'avons déclinée dans le chapitre précédent. Parmi les déterminants de leurs cadres temporels quotidiens, interviennent concrètement le temps libre et les loisirs ainsi que les réseaux sociaux fréquentés (cf. figure n° 3, chapitre n° 1). Il convient donc de souligner l'articulation du temps libre avec deux autres temps majeurs de l'organisation de la vie quotidienne : le temps scolaire et les temps familial et personnel, abstraction faite du temps physiologique.

En référence à la définition de l'éducation que nous venons de retenir, ces trois temps sont inévitablement complémentaires. Pris dans sa globalité, l'enfant parcourt ces différentes sphères temporelles, et toutes participent directement à son éducation. Ces temps ne s'opposent donc pas mais se complètent. Affirmer la dimension éducative du temps libre et des loisirs ne remet pas en cause le premier espace éducatif dans lequel évoluent les enfants, à savoir la famille. De la même façon, il ne s'agit pas de minimiser le rôle de l'école dans le processus éducatif des classes d'âges les plus jeunes, mais au contraire de resituer ces différentes institutions à leur juste place. La reconnaissance de ces différents espaces-temps éducatifs est un enjeu concret de ce début du 21^{ème} siècle qui doit permettre de multiplier les liens entre le temps extra-scolaire, l'école, la famille, les temps organisés de

¹⁰⁸ Sue R., 2006, « Les temps nouveaux de l'éducation », *Revue du MAUSS*, n° 28 / 2006-2, pp. 193-203.

¹⁰⁹ *Idem*, p. 201.

loisirs, le temps personnel au profit du développement de l'individu, pour assurer « la cohérence et la *reliance* des apprentissages »¹¹⁰.

Cet objectif est sans doute d'autant plus difficile à atteindre qu'il suppose de dépasser les frontières entre les différentes sphères institutionnelles du monde éducatif. Avec une conception restreinte de l'éducation, centrée sur les interventions éducatives volontaires, les logiques d'acteurs et d'institutions sont davantage mises en valeur et enferment parfois les réflexions dans les catégories de l'action éducative (école, famille, loisirs...). En revanche, une définition plus large de la notion d'éducation appelle davantage de transversalité dans les réflexions, et invite à prendre en compte les individus et les groupes sociaux dans leur globalité. Dans cette perspective, le temps libre, ses contenus et ses modalités d'organisation participent à l'éducation des enfants et des jeunes. Il doit être appréhendé en complémentarité avec les autres influences éducatives de l'environnement quotidien des enfants et des jeunes.

◆ Tableau n° 6 : Les objectifs éducatifs exprimés par les parents ◆

Objectifs	Taux de réponse
<u>Question posée</u> : « pourquoi faites-vous appel à ce type de services ou d'activités ? »	
<u>Modalité de réponse</u> : choix parmi la liste des 6 <i>items</i> suivants	
Pour leur développement	28,9 %
Pour leur apprendre à vivre en groupe	24,1 %
Pour les divertir	23,1 %
Pour leur apprendre à être autonome	14,3 %
Pour les occuper	8,7 %
Pour les garder	0,9 %
Liste d' <i>items</i> complémentaires proposés par les enquêtés	
<u>Modalité de réponse</u> : formulation ouverte d'autres motifs (choix des 7 occurrences principales ci-dessous)	
Répondre aux souhaits des enfants	12,5 %
Ouverture d'esprit des enfants	10,9 %
Pour le plaisir	9,4 %
S'épanouir	9,4 %
Réaliser sa passion	7,8 %
Développer le goût pour le sport et l'effort physique	4,7 %
Prendre confiance en soi	4,7 %
Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2006, auprès de 503 familles résidant en Ille-et-Vilaine « Pratiques et souhaits des familles en termes d'activités et de services socio-éducatifs ».	

De ce point de vue, la dimension éducative des loisirs et du temps libre est assez clairement perçue et revendiquée par les familles. L'étude des stratégies éducatives familiales est, à ce titre, très intéressante. Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon rappellent que « l'éducation est menée de fait par plusieurs agents et qu'il est essentiel [...] d'analyser comment les parents relaient et médiatisent les influences éducatives des autres instances de socialisation, comment ils se coordonnent avec elles. C'est la question du filtre que la famille

¹¹⁰ *Idem*, p. 201.

installe entre l'enfant et son environnement »¹¹¹. Nous retrouvons ici un autre argument qui vient relativiser la notion de libre-choix utilisée plus avant. L'enquête¹¹² que nous avons réalisée sur les pratiques des enfants et des jeunes en matière d'activités dans le cadre de leur temps libre a permis d'interroger les parents sur leur appréciation des loisirs et de leur importance dans la vie de leurs enfants. Une partie du questionnaire concernait ainsi plus directement la dimension éducative des activités et services fréquentés (cf. tableau n° 6).

Les familles enquêtées expriment une réelle préoccupation éducative, en considérant à 67,3 % les loisirs comme importants pour l'éducation de leurs enfants, pour leur propre développement (28,9 %), pour leur apprendre à vivre en groupe (24,1 %) et pour leur apprendre à être autonome (14,3 %). Ces réponses confirment d'abord la place prise par les activités socio-éducatives dans le temps libre des enfants et des adolescents, et l'attention portée par les parents sur ces questions. D'autre part, elle révèle que l'épanouissement et le développement des enfants sont devenus centraux dans le processus éducatif et que les parents le manifestent par un intérêt croissant vis-à-vis de la pratique de ce type d'activités. Nous allons y revenir dans la section suivante.

■ 2.3 De vrais enjeux éducatifs

Il convient désormais de préciser la nature des enjeux éducatifs du temps libre, dans son articulation avec les autres temps sociaux et les influences de l'environnement des enfants et des jeunes. L'enquête évoquée précédemment a permis d'appréhender les aspirations éducatives des parents, et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre à travers la pratique d'activités de loisirs. La socialisation des enfants, leur participation à la vie collective, la constitution de réseaux sociaux et amicaux, l'équilibre physique et intellectuel, le développement de leur personnalité semblent au cœur des préoccupations parentales.

La hiérarchie des *items* sur lesquels les parents devaient se positionner est très explicite. La dimension éducative arrive largement en tête dans les attentes exprimées. Le développement des enfants, leur socialisation et leur autonomie font partie des préoccupations premières, alors que l'occupation ou la garde sont citées beaucoup moins fréquemment (9,6 %). Le plaisir et le divertissement sont également affichés dans les priorités parentales, ce qui paraît logique dans le cadre d'activités de loisirs et nous renvoie directement au système de valeur qui le caractérise.

D'autres objectifs complémentaires ont été proposés par les familles elles-mêmes. Ils relèvent à peu près du même registre, et rejoignent les observations formulées ci-dessus. La réponse aux souhaits des enfants, la recherche de plaisir et d'épanouissement, la réalisation de soi et l'ouverture d'esprit arrivent très nettement en tête des réponses les plus fréquentes. La plupart d'entre-elles reflètent bien les préoccupations éducatives attachées au développement et au bien-être des enfants et des jeunes. La nature des réponses formulées par les parents est conforme aux différentes études et recherches mobilisées, qui ont souligné la valorisation sociale du temps libre et sa place dans le processus

¹¹¹ Kellerhals J., Montandon C., 1991, Les stratégies éducatives des familles, Delachaux et Niestlé, Coll. Actualités pédagogiques et psychologiques, 256 p.

¹¹² Enquête réalisée en 2006 auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine : « Pratiques et souhaits des familles en termes d'activités et de services socio-éducatifs ». Cf. annexe n° 1 pp. 281-295.

d'émancipation des individus. D'autres enquêtes¹¹³, réalisées par plusieurs instituts de sondage, confirment d'ailleurs ces conclusions.

Au-delà de l'appréciation des familles, Joffre Dumazedier a également montré, au fil de ses travaux, que les loisirs offraient des conditions réelles d'apprentissage, où les enfants et les jeunes pouvaient se révéler dans une posture plus volontariste car les cadres temporels et les objectifs recherchés y étaient davantage en phase avec leur système de valeur. D'autres sociologues¹¹⁴ après lui ont souligné la dimension éducative des loisirs. Les activités qui y sont déployées concourent au développement de l'autonomie et de la prise d'initiatives, ainsi qu'à la réalisation de ses propres choix. Les espaces-temps investis participent directement à la construction des dispositions cognitives et sociales des enfants et des jeunes, en mobilisant des savoirs et des compétences acquis aussi bien à l'école que dans le milieu familial ou dans leur environnement social. Ces activités permettent également le développement de nouvelles formes de sociabilité, dont les contours évoluent sensiblement avec l'âge.

La dimension qualitative du temps libre et des loisirs est en effet très importante dans l'expérience et la réalisation personnelle des individus car elle est porteuse d'un formidable potentiel de développement humain mais aussi de formation à la citoyenneté. Parce que le temps libre est à la fois destiné aux activités que les individus souhaitent réaliser pour leur propre valeur ou leur propre signification et parce qu'il offre simultanément les conditions d'une plus grande liberté d'initiatives et de choix, il permet de se détacher en partie des formes de contraintes que peuvent produire le temps scolaire comme le temps de travail. L'engagement et l'intérêt qu'il suscite donnent plus de sens à l'action individuelle et collective, permettent le développement de compétences, l'acquisition de connaissances et l'intégration de savoirs, encouragent la confrontation aux autres, autant d'éléments qui participent directement à l'éducation et à la formation des enfants et des jeunes. Cette caractéristique passe aussi bien par la pratique d'une multitude d'activités que par le rêve, l'ennui ou l'imaginaire. Le temps libre n'est pas forcément un temps plein, c'est surtout un temps choisi, inscrit en dehors des contraintes institutionnelles, voire normatives. « Ce temps social de loisirs a pour fonction majeure de permettre toutes les formes possibles d'expression individuelle ou collective de soi, pour soi, indépendamment de la participation institutionnelle qu'impose le fonctionnement utilitaire de la société »¹¹⁵.

Ainsi, le temps libre apparaît comme un temps éducatif à part entière. Les activités de loisirs en représentent une composante essentielle, participant simultanément à la socialisation, à une plus grande autonomie, à l'acquisition des connaissances et de compétences nécessaires au développement physique, intellectuel, psychologique et affectif des enfants et des jeunes. C'est aussi un temps social inégalement investi par les individus, dont les pratiques sont soumises à d'importants déterminismes sociaux.

¹¹³ Cf. le sondage réalisé par le CSA et Les Francas en 2000 intitulé « L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune » et celui réalisé par la TNS-Sofres en octobre 2004 intitulé « Les Français et l'éducation extra-scolaire ».

¹¹⁴ Olivier Galland, François de Singly, Roger Sue, Simonetta Tabboni, Jean Viard...

¹¹⁵ Dumazedier J., 1988, *op. cit.*

3. Les enjeux sociaux du temps libre

Le développement du temps libre et des pratiques de loisirs ne doit pas masquer d'importantes inégalités dont les déterminants sont principalement sociaux et culturels. Le temps libre n'est pas investi de la même façon par tous les individus et ne génère absolument pas les mêmes pratiques. Les discours sur la dimension émancipatrice et libératoire du temps libre, qui sous-tendent l'émergence contemporaine d'une société des loisirs, se heurtent en effet à des formes de différenciation sociale assez marquées. Cela invite à la plus grande prudence dans l'association fréquente, d'une part de l'augmentation du temps libre, et d'autre part de l'amélioration du bien-être et de la cohésion sociale. L'observation des pratiques selon l'appartenance socio-professionnelle, le degré de qualification, le niveau de revenus, le milieu culturel, le genre et l'âge est particulièrement éclairante sur la nature et l'importance de ces inégalités. Ce champ de l'action sociale appelle des politiques de régulation pour garantir l'accessibilité des loisirs au plus grand nombre.

■ 3.1 Distances sociales et culturelles

Les parcours des individus, leurs comportements et leurs pratiques sont déterminés par tout un ensemble de caractéristiques sociales, aussi bien liées au genre, à l'âge qu'à la position ou à l'origine. Ainsi, la dimension sociale des inégalités, notamment dans le cadre du temps libre, peut être appréhendée au filtre de plusieurs types de distances qui séparent les individus entre eux et qui déterminent leurs attitudes en matière de loisirs, de pratiques d'activités culturelles et sportives, d'utilisation de services et d'équipements. Ainsi, « dans un même contexte environnemental, les individus ne verront pas tous les mêmes opportunités ni les mêmes contraintes : c'est par le cumul des distances physiques, sociales, culturelles, cognitives que les opportunités, déjà inégales, se transforment en ressources réellement mobilisées par des hommes et des femmes dans l'espace de vie dont elles se dotent en fonction de leurs pratiques spatiales »¹¹⁶.

Les paramètres de distinction sociale sont en effet multiples. Daniel Mothé a montré comment le champ des loisirs était marqué par d'importants phénomènes de ségrégation. Selon lui, « les hommes ne sont pas égaux devant le temps libre »¹¹⁷, et il considère même que ces inégalités sont beaucoup plus destructrices pour le lien social que celles qui existent dans le monde professionnel. Le temps libéré par le travail est mobilisé différemment selon les ressources financières, le niveau culturel, le niveau de qualification. Les pratiques sont distinctes selon le genre, l'âge et la position dans le cycle de vie. Le cumul des distances peut être particulièrement discriminant pour les populations les plus défavorisées et les plus précaires car l'accroissement du temps libéré ne leur permet pas systématiquement d'augmenter leurs pratiques de loisirs. L'enquête que nous avons réalisée le prouve en partie, notamment lorsque l'on questionne les familles sur leurs conceptions des loisirs et du temps libre des enfants. Elle nous a permis de mesurer la place accordée aux loisirs dans

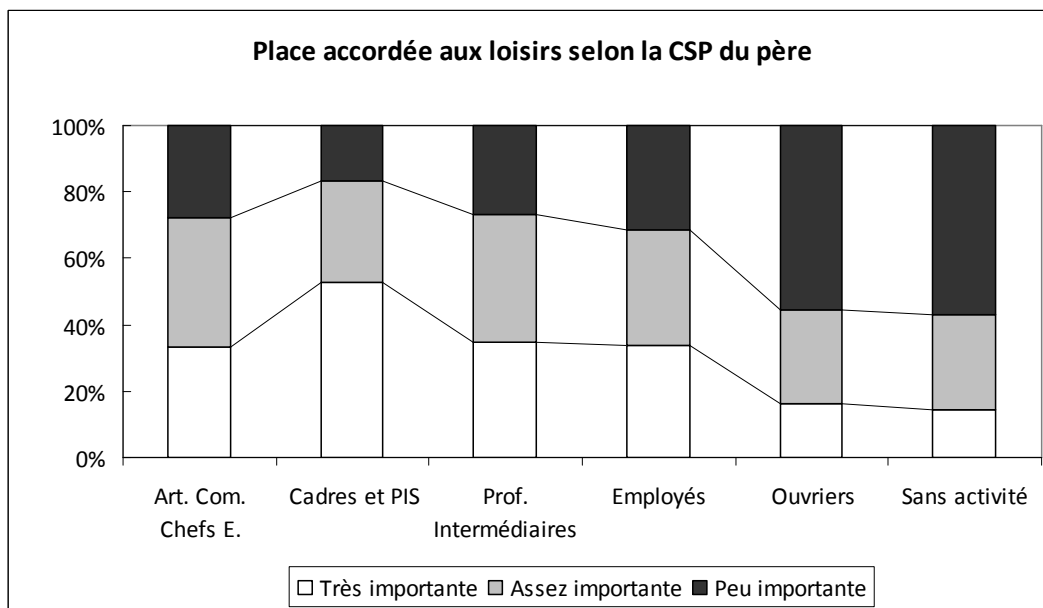
¹¹⁶ Séchet R., David O., Keerle R., 2008, « Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance », *Colloque « Justice et injustice spatiales »*, 12-14 mars 2008, Université Paris X Nanterre, p. 6.

¹¹⁷ Mothé D., 1997, *op. cit.*

l'éducation des enfants selon l'appartenance socio-professionnelle et le niveau de diplôme. Dans le premier cas (cf. figure n° 4), nous avons retenu la catégorie socio-professionnelle du père car elle détermine encore largement le niveau de revenus du ménage. Dans le second (cf. figure n° 5), nous avons travaillé à partir du niveau de diplôme de la mère, considérant que les préoccupations éducatives étaient largement portées par les femmes au sein des couples.

La place accordée aux loisirs varie considérablement en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'appartenance des répondants et de leur niveau de diplôme. Les cadres et professions intellectuelles supérieures accordent davantage d'importance aux activités socio-éducatives dans l'éducation de leurs enfants que les ouvriers ou les parents sans activité. Le gradient est même régulier entre ces deux extrêmes, les opinions favorables diminuant progressivement des cadres vers les inactifs. Le niveau de diplôme des parents semble encore plus déterminant. Les niveaux de qualification les plus bas (aucun diplôme, BEPC, CAP/BEP) coïncident avec un attachement plutôt faible aux activités socio-éducatives, alors que pour les niveaux supérieurs (Bac et au-delà) l'intérêt accordé aux loisirs de leurs enfants est très net. Cette connaissance de l'opinion des parents est très intéressante à décrypter car les inégalités des enfants face à la pratique d'activités socio-éducatives sont aussi liées à l'importance que les parents accordent à ce type de loisirs. Les perceptions ou représentations des familles, en d'autres termes l'environnement familial, peuvent être centrales dans le développement ou non des pratiques.

◆ Figure n° 4 : La place accordée aux loisirs selon la catégorie socio-professionnelle ◆

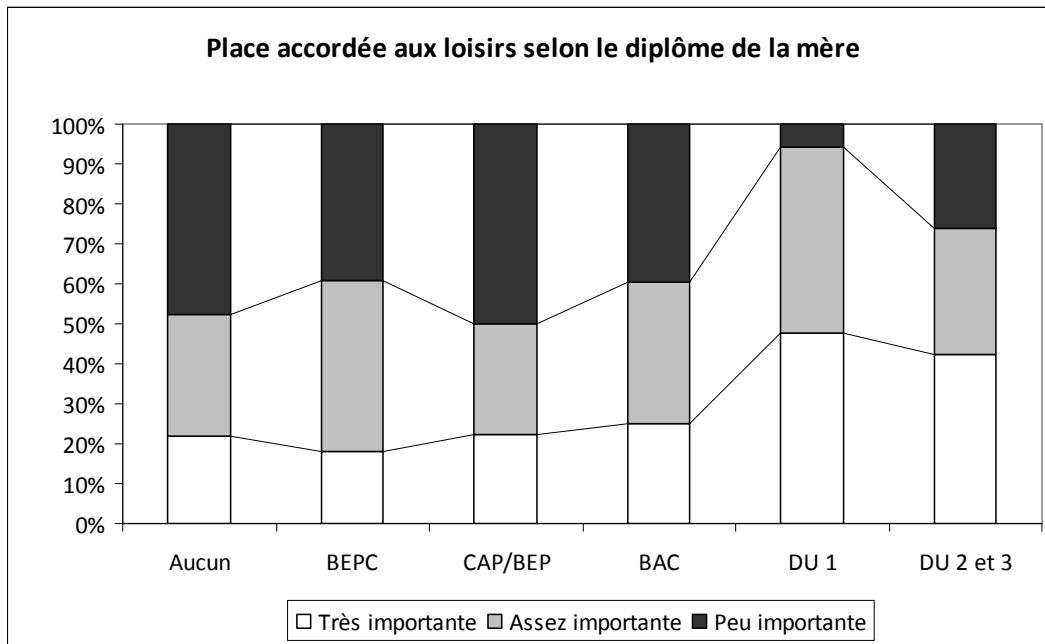


Olivier DAVID

Dans cette même enquête, les parents étaient interrogés sur leurs attentes prioritaires en matière d'offre d'activités sur leur commune de résidence. La catégorie socio-professionnelle des parents s'avère une fois de plus déterminante. Alors que l'accessibilité financière est davantage citée par les ouvriers et les retraités, la recherche de qualité et d'activités adaptées aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants concerne davantage

les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et dans une moindre mesure les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. La recherche d'activités adaptées aux attentes de l'enfant augmente progressivement avec le niveau de revenus, ce qui confirme l'attachement plus fort des catégories sociales élevées à la dimension éducative et à l'épanouissement des enfants.

◆ Figure n° 5 : La place accordée aux loisirs selon le niveau de diplôme ◆



Olivier DAVID

La dernière partie de cette réflexion (cf. partie 3) analysera plus finement les pratiques des enfants et des jeunes et cherchera à mesurer l'impact de l'environnement familial, social et culturel sur la nature des activités de loisirs. Les résultats de l'enquête réalisée par Sylvie Octobre¹¹⁸ apportent néanmoins des renseignements sur l'impact du milieu social sur la structuration des *hobbies* et passe-temps des enfants âgés de 6 à 14 ans. Les ressources culturelles et sociales des enfants sont déterminantes sur la nature de leurs activités. Les enfants de cadres, de techniciens et de professions intermédiaires ont davantage de hobbies que les enfants d'ouvriers qualifiés ou non. « L'ethos de classe influe doublement sur le choix du *hobby* : d'une part les enfants se portent vers des activités qui appartiennent au champ des possibles de leur milieu, de l'autre certaines activités font l'objet d'incitation parentale forte car elles sont pour ces parents porteuses de bénéfices éducatifs, dans une perspective de mobilité sociale ou dans celle de l'appartenance de classe »¹¹⁹.

Si l'accès aux loisirs apparaît clairement traversé par de profondes inégalités, les tendances contemporaines en matière de pratiques (diversité, structure, nature) sont étroitement liées aux conditions de l'existence des enfants et des jeunes ainsi que de leurs familles.

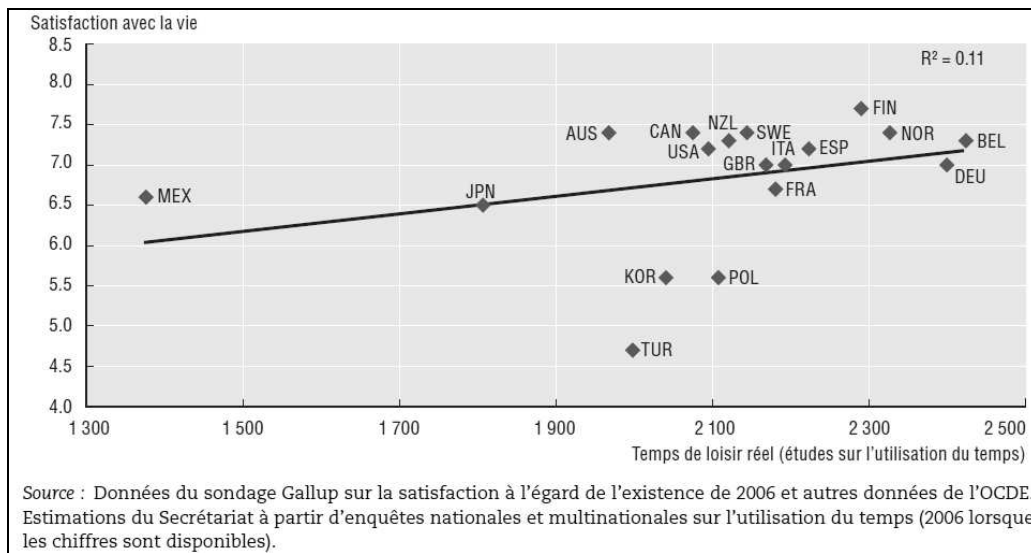
¹¹⁸ Octobre S., 2004, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, La documentation française, 429 p.

¹¹⁹ *Idem*, p. 60.

■ 3.2 Conditions de l'existence et qualité du temps libre

Les travaux de l'OCDE¹²⁰ apportent des éléments précieux sur la relation entre le temps de loisirs et le niveau de satisfaction qu'il procure aux populations, au moins dans la zone concernée par l'enquête. Ces résultats révèlent un lien assez fort entre les conditions de l'existence et l'évaluation subjective des loisirs qui est faite par les pratiquants, ce qui permet de dépasser des analyses uniquement centrées sur la manière dont les individus choisissent d'utiliser leur temps libre. Cela a permis de vérifier que le degré de satisfaction diffère selon la nature des activités de loisirs. Ainsi, les activités de détente (télévision, activités sociales, réception d'amis...) sont beaucoup mieux considérées que les activités liées au travail domestique et aux obligations familiales. Au-delà de ce premier niveau d'appréciation, une comparaison du bien-être global et du temps de loisirs cherche aussi à appréhender les différences de satisfaction parmi les populations.

◆ Figure n° 6 : Temps de loisirs et satisfaction à l'égard de l'existence ◆



OCDE, 2009.

Ces résultats sont très éclairants (cf. figure n° 6) dans la mesure où les niveaux moyens de satisfaction à l'égard de l'existence (mesurée par le revenu national net par habitant et par des données sur le bien-être) sont corrélés positivement avec le temps de loisirs, « ce qui permet de penser que les loisirs possèdent les caractéristiques d'un bien normal : la demande dont ils font l'objet croît avec le niveau de revenus »¹²¹.

Ces réflexions s'articulent assez bien avec les analyses portées sur les temps sociaux dans le premier chapitre. L'articulation des temps constitue également un objet de forte différenciation sociale. Les conditions de l'existence interfèrent directement sur la capacité des individus à gérer leur temps, et à y mobiliser les ressources ou opportunités qui y sont offertes, notamment dans le cadre du temps libre. Nous avons déjà démontré l'importance du travail, activité-pivot dans la structuration de la vie quotidienne, dans l'organisation temporelle des individus. L'activité, la nature des rythmes professionnels, le type d'emploi

¹²⁰ OCDE, 2009-b, *op. cit.*, pp. 19-53.

¹²¹ *Idem*, p. 41.

sont des éléments importants dans la construction du rapport au temps. La perte d'un emploi ou la précarité professionnelle modifient complètement l'horizon temporel des individus, et donc le rapport au temps.

A ce propos, Mathias Millet et Daniel Thin¹²² décrivent les temporalités spécifiques aux familles frappées par la précarité, plutôt caractérisées par l'urgence, l'incapacité à prévoir, et parfois l'inattendu. Les difficultés de l'existence et la perception d'un avenir incertain accentuent le choc des temps. L'inactivité ou la vacuité professionnelle est souvent associée à des formes de vacuité sociale et familiale. Les temporalités qui en découlent sont marquées par l'arythmie, l'absence de structure, dont les impacts sont multiples, à commencer sur les enfants et les jeunes. Dans le cas des milieux précaires, le temps libre ne fait pas toujours sens et les formes de l'expérience temporelle ne sont pas propices au développement des dispositions sociales et cognitives des enfants. Ainsi, « les effets temporels associés à la précarité sociale et économique permettent de rappeler combien des conditions matérielles d'existence stables et sûres sont indispensables au développement de temporalités rationnelles et prévisionnelles »¹²³. La qualité du temps libre en dépend inévitablement. Les conditions d'existence des enfants et des jeunes, largement tributaires de la situation économique et sociale des parents, auront inévitablement un impact sur la qualité et l'importance du temps libre dans leurs parcours individuels. Les sociologues des loisirs ont montré à plusieurs reprises que les activités les plus gratifiantes réalisées dans le cadre du temps libre, que les niveaux les plus importants de participation aux activités sociales, que la densité des réseaux amicaux et sociaux correspondaient souvent aux niveaux professionnels les plus élevés et aux populations ayant une réelle liberté ou autonomie dans l'organisation de leurs temps de vie. Les travaux d'Olivier Schwartz¹²⁴ sur le monde ouvrier du Nord de la France montrent néanmoins qu'il existe plusieurs stratégies éducatives au sein des familles les plus modestes. Certaines d'entre-elles, qu'il a qualifiées de familles ascendantes, chercheront à développer toutes les ressources sociales et culturelles disponibles dans leur environnement pour permettre à leurs enfants d'acquérir toutes les compétences nécessaires à leur ascension sociale. Ces différentes analyses montrent une fois de plus que les conditions d'existence, les effets de structure sociale interagissent avec d'autres facteurs explicatifs, au rang desquels on retrouve les stratégies éducatives parentales.

■ 3.3 L'accessibilité du temps libre et des loisirs

La question de l'accessibilité aux loisirs est d'autant plus importante que le temps libre est devenu un espace social à part entière dans lequel se développent de réelles inégalités entre les individus et où se concrétisent entre autres les appartenances de classes et les disparités de ressources. C'est en partie pour ces différentes raisons que Daniel Mothé explique « que la société du temps libre est une utopie »¹²⁵.

Les définitions de l'accessibilité sont nombreuses, en géographie notamment, car elles renvoient très concrètement aux distances géométriques qui séparent les lieux entre eux.

¹²² Millet M., Thin D., 2005, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 153-162.

¹²³ *Idem*, p. 159.

¹²⁴ Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, PUF, 531 p.

¹²⁵ Mothé D., 1997, *op. cit.*

Au-delà de cette approche spatiale, la notion est également définie par « la capacité à être atteint »¹²⁶, que ce soit par des individus, une clientèle, un message ou un service, ce qui dépend de multiples paramètres liés d'une part à la qualité des espaces (densité des réseaux, des infrastructures, proximité spatiale...), mais aussi à des composantes sociales et culturelles. L'accessibilité dépend donc de la capacité des individus ou des groupes sociaux à déployer les moyens nécessaires pour dépasser à la fois tous les obstacles physiques et matériels mais aussi les distances liées à la position sociale et au milieu culturel, afin de mobiliser les ressources offertes dans leur espace de vie.

Les enjeux sociaux du temps libre sont donc importants pour différentes raisons. Ainsi, le développement des activités de loisirs encadrées et leur accessibilité permettent de répondre en partie aux difficultés d'articulation des temps au sein de l'espace familial, mais plus largement aux besoins sociaux des enfants et de leurs familles. Dans le premier cas, les différents services et activités offrent aux parents les moyens de mieux ajuster les contraintes professionnelles et la gestion difficile de l'emploi du temps des différents membres de la famille. Le développement récent des accueils périscolaires avant et après la classe en est une illustration concrète. L'utilisation des centres de loisirs, des séjours de vacances ou d'autres types de services, relève de la même dynamique. Les collectivités locales, notamment les communes, doivent aujourd'hui intégrer ce type de services pour couvrir les besoins sociaux exprimés par la population. Au-delà de ce premier enjeu, le développement de l'offre de loisirs est tout aussi déterminant pour répondre aux inégalités d'accès à la culture ou au sport et répondre aux besoins de tous les enfants, quelles que soient leurs conditions d'existence et leurs capacités physiques et intellectuelles, afin de promouvoir une plus grande mixité sociale dans le cadre du temps libre. Evidemment, la question de la solvabilité des familles est une condition incontournable pour garantir une réelle accessibilité aux activités de loisirs.

Ces objectifs sont d'autant plus importants que le domaine des loisirs a vu se développer un véritable marché du divertissement dans lequel les logiques consommatoires ont pris le pas sur les dimensions éducatives et sociales évoquées précédemment. L'offre d'activité, telle qu'elle existe aujourd'hui, révèle une dichotomie marquée entre des réponses publiques et/ou associatives cherchant à promouvoir des activités pour répondre aux besoins sociaux et éducatifs des enfants et de leur famille, et des réponses privées relevant essentiellement du secteur marchand, en réponse aux évolutions des consommations de loisirs. Ces nouvelles formes de consommation et les activités qui en découlent ne s'inscrivent pas dans une logique éducative, sociale et culturelle. Elles créent davantage d'inégalités car la logique marchande y est beaucoup plus sélective.

Tous ces éléments motivent la définition de politiques publiques de régulation, les seules capables de répondre simultanément aux enjeux éducatifs et sociaux. L'espace du temps libre est aujourd'hui fortement investi par le marché privé¹²⁷, ce qui concourt à exacerber les inégalités sociales, la consommation étant directement soumise aux moyens financiers et aux arbitrages entre les différents postes des budgets des familles. Les études récentes réalisées par l'INSEE sur la consommation des ménages montrent que le poste des loisirs, comme celui des vacances, sont souvent ceux qui sont les premiers sacrifiés en cas de

¹²⁶ On retrouve cette définition dans deux dictionnaires : Brunet R., Féras R., Théry H., 1998, « Accessibilité », *Les mots de la géographie*, Reclus – La Documentation Française, p. 15 et Rosière S., 2008, « Accessibilité », *Dictionnaire de l'espace politique*, Armand Colin, p. 8.

¹²⁷ Observatoire des inégalités, 2008, *L'état des inégalités en France*, Belin, 301 p.

tension financière. Ces évolutions engendrent un besoin réel d'accompagnement et de soutien des familles pour permettre notamment aux plus démunies d'accéder au temps libre. La valorisation sociale et éducative des activités de loisirs explique sans doute pourquoi ce registre est progressivement entré dans la sphère publique.

Il ne faut néanmoins pas limiter les questions d'accessibilité à la seule solvabilité des ménages. D'autres distances, culturelles notamment, demeurent. Les « inégalités ne sont pas toujours matérielles : les pratiques culturelles des plus favorisés, de l'opéra aux bibliothèques, en passant par les conservatoires de musique, très largement subventionnés, ont un coût très réduit comparé à d'autres loisirs. Faute de soutien massif à la démocratisation, malgré les progrès réalisés, la barrière culturelle reste souvent infranchissable pour les moins qualifiés »¹²⁸.

Ces réflexions montrent combien la question des régulations politiques est centrale pour pouvoir répondre efficacement aux enjeux sociaux que porte le temps libre. Nous avons déjà abordé l'impact de la nature et de la qualité des acteurs sur le contenu des réponses apportées aux enfants et aux jeunes. Le troisième chapitre y reviendra plus longuement. Le développement des politiques publiques, qu'elles soient portées par l'Etat ou les collectivités locales, semble déterminant pour garantir une réelle accessibilité des loisirs, une plus grande mixité sociale et une démocratisation des pratiques. Jean-Marie Lafortune l'exprime assez bien dans un article publié en 2005 : « une série d'enjeux sociaux traverse ainsi le domaine du temps libre. La question des conditions et des limites de son extension se réfère à la dynamique paradoxale voulant qu'à trop accroître la quantité de temps libre on en vienne à miner son existence même, puisque le renversement des valeurs qui accompagne ce mouvement risque d'entraîner des reculs au plan de la productivité. Par ailleurs, la volonté d'incarner la justice sociale dans une égalité de fait reste problématique, dans la mesure où aucune mesure correctrice, telle que la discrimination positive ou le revenu de citoyenneté, ne semble permettre d'atteindre l'objectif poursuivi. Enfin, le problème lié à l'usage asocial du temps libre touche deux aspects complémentaires des occupations qu'il recouvre, qui menacent à leur manière la vitalité politique et la force du lien social, soit l'emprise croissante du secteur privé par une marchandisation tous azimuts et le repli individuel dans la sphère privée, dangers face auxquels doit s'affirmer une intervention publique éclairée »¹²⁹.

¹²⁸ Observatoire des inégalités, 2008, *op. cit.*, 301 p.

¹²⁹ Lafortune J.-M., 2005, « Les usages sociaux du temps libre à l'ère de la flexibilité : utopies et réalité », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, p. 117.

Conclusion

Comme le rappelle Joffre Dumazedier¹³⁰, le loisir a longtemps été associé à des valeurs suspectes, s'opposant non seulement à celles promues dans le cadre du travail, qu'il soit professionnel ou scolaire, mais aussi à celles relevant de la sphère familiale et de ses obligations. La forte valorisation sociale du temps libre et le développement des pratiques qui le caractérisent étaient au centre de ce second chapitre. Le caractère oisif du temps libre, qui pendant longtemps ne pouvait être que le luxe des catégories sociales les plus aisées, s'est effacé pour devenir un espace-temps de réalisation et d'épanouissement personnel, dont les individus souhaitent maîtriser les contenus, en en profitant pour s'extraire de toutes les contraintes institutionnelles. Cette évolution n'est pas seulement le témoin concret de l'avènement d'une société des loisirs, c'est aussi le reflet de l'affaiblissement du poids normatif des différentes institutions (travail, école, famille, religion, politique) et d'une individualisation de plus en plus forte des pratiques sociales qui concerne l'ensemble des classes d'âges, y compris les plus jeunes d'entre elles.

Parce que les loisirs occupent aujourd'hui une place non négligeable dans la hiérarchie des valeurs des sociétés occidentales, le contenu du temps libre est devenu porteur d'enjeux multiples. Notre réflexion a montré que les activités de loisirs faisaient désormais partie intégrante de l'action éducative envers les enfants et les adolescents. Le temps libre constitue en effet un espace-temps de rencontres et d'échanges, occupant en moyenne le quart d'une journée type, un temps de découvertes propices à la mise en œuvre de projets collectifs. Les activités qui s'y développent permettent concrètement de satisfaire les besoins de création, de partage et de relations, au sein de collectifs divers et variés, participant directement à la socialisation et à l'autonomie des enfants et des jeunes. Le temps libre s'affirme donc comme un espace-temps de mobilisation des connaissances et des compétences sociales et culturelles permettant d'utiliser et de renforcer l'ensemble des savoir-être dont chaque enfant aura besoin pour réussir son parcours personnel, tant dans sa vie scolaire que dans sa vie sociale ou professionnelle.

A l'articulation des autres temps sociaux que sont l'école et la famille, le temps libre présente également un certain nombre d'atouts dans l'organisation et le fonctionnement des sociétés contemporaines. Les services et activités développés dans ce cadre sont devenus incontournables pour de nombreuses familles. La réponse en matière de loisirs s'est progressivement instituée depuis le début des années soixante-dix, proposant une offre éducative et sociale de premier plan à l'échelle des territoires de vie des populations. Les réflexions engagées sur la conciliation des temps sociaux, notamment entre les exigences professionnelles et scolaires et les contraintes familiales et sociales, ne peuvent ignorer ce champ d'intervention sociale. En permettant, notamment lorsque les enfants sont jeunes, de mieux articuler les emplois du temps professionnels des parents avec les horaires scolaires, les services et équipements déployés dans le cadre du temps libre répondent en partie à des contraintes de plus en plus lourdes dans le quotidien des familles.

¹³⁰ Dumazedier J., 1974, *op. cit.*

Ces différents éléments encouragent le développement de politiques publiques en faveur du temps libre. Elles répondraient à un enjeu de développement social par la promotion d'espaces de vie de qualité, destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles, assurant le bien-être éducatif et social du plus grand nombre. Les questions relatives à l'accueil des enfants et des jeunes dans le cadre du temps libre ainsi qu'à l'offre d'activités et de services socio-éducatifs deviennent centrales dans la définition des politiques territoriales alors que, paradoxalement, c'est un domaine qui a complètement été oublié dans la répartition des blocs de compétences entre les différentes collectivités locales et territoriales.

Pour terminer cette réflexion, il apparaît intéressant d'explorer la place que peut prendre le temps libre dans toutes les réflexions engagées sur le renouvellement des sociétés occidentales. Autrement dit, dépasser l'enjeu social du temps libre pour explorer l'enjeu de société qu'il représente. Dans un essai récent, Gøsta Esping-Andersen¹³¹ propose justement de passer d'un Etat-providence « infirmier » à un Etat-providence « investisseur ». Il considère en effet que le contexte socio-économique des sociétés post-modernes a profondément évolué depuis une quarantaine d'années, notamment avec le développement de la société de la connaissance, mais aussi l'émergence de nouvelles inégalités de genre, entre générations et entre groupes sociaux. Ces mutations affectent les trajectoires des individus, ce qui implique de réfléchir à de nouvelles interventions, afin de promouvoir un nouveau contrat social, et garantir ainsi la solidarité. Parmi les propositions de l'auteur, l'enfance constitue l'un des trois piliers autour desquels devrait se structurer l'Etat-providence. Les défis sont majeurs pour le devenir de nos sociétés, à la fois dans leurs aspects démographiques, éducatifs, culturels et sociaux. Il s'agit de « garantir une égalité minimale de compétences et de capital humain » aux enfants, dès leur plus jeune âge, pour « investir le plus possible dans le potentiel de productivité de la jeunesse d'aujourd'hui » et pour répondre à « l'augmentation rapide des besoins de qualification de l'économie de la connaissance »¹³². Le temps libre, eu égard à toutes les qualités évoquées dans ce chapitre, doit intégrer toutes les déclinaisons ou orientations politiques visant à mettre en œuvre des principes aussi ambitieux, car elles permettent, au même titre que l'école et l'environnement familial, de répondre aux enjeux éducatifs et sociaux de ce début du 21^{ème} siècle, et parce qu'elles misent concrètement sur l'investissement social que représentent les enfants et les jeunes.

¹³¹ Esping-Andersen G., Palier B., 2008, *op. cit.*, pp. 5-6.

¹³² *Idem*, p. 63.

CHAPITRE 3

Temps libre et action publique

La montée en charge récente du temps libre et des loisirs dans les sociétés occidentales a favorisé l'émergence d'un secteur d'action publique à part entière, dont l'institutionnalisation s'est concrétisée par la définition de véritables politiques. Déployées à des niveaux d'échelle variés, celles-ci impliquent une multitude d'acteurs et relèvent aussi bien du secteur public que du secteur privé. La France, qui constitue le cadre privilégié de notre réflexion, n'a pas échappé à un tel processus.

Le contexte général des trois dernières décennies a bien évidemment encouragé cette dynamique. Nous avons déjà démontré que la vie sociale se structurait de plus en plus autour des rythmes du temps libre, des loisirs et des vacances. La croissance du temps quotidien consacré aux activités sportives, culturelles, et plus généralement à des formes extrêmement variées de divertissement confirme le poids des loisirs dans l'organisation et la structuration de nos sociétés. Si le phénomène est visible chez les adultes, il n'a pas épargné les enfants et les jeunes, dont l'environnement éducatif et social a profondément évolué.

Plusieurs transformations majeures ont concerné directement les publics jeunes. D'une part, la plupart des activités sportives et culturelles se sont globalement démocratisées, grâce à un développement important des équipements à proximité des lieux de vie des familles et de leurs enfants, mais aussi par une offre qui s'est largement diversifiée. L'accès en a été facilité par des conditions tarifaires prenant le plus souvent en compte les niveaux de ressources des familles, même si d'importantes disparités demeurent dans les pratiques, en fonction des ressources des ménages. D'autre part, l'univers quotidien des enfants et des jeunes a progressivement intégré le développement des médias, dont l'influence sur l'éducation est réelle, avec la progression de la télévision, relayée depuis plusieurs décennies par l'essor de l'informatique, des jeux électroniques et vidéo. Ce sont donc autant de domaines où les actions ciblées en faveur de l'enfance et la jeunesse se sont multipliées, pour apporter des réponses centrées à la fois sur leurs besoins éducatifs, mais aussi sur leurs attentes en matière de consommation. Ces évolutions ont également contribué à une très forte diversification des comportements des enfants et des jeunes, avec des pratiques de loisirs de plus en plus individualisées, la primauté du libre choix ayant très largement supplanté les normes collectives. Cela a aussi engendré des combinaisons d'activités très complexes au sein des familles, notamment lorsque le nombre d'enfants est élevé.

Ainsi, dans leur parcours éducatif, les enfants et les jeunes sont confrontés à un nombre d'acteurs de plus en plus importants, partagés entre la famille, l'institution scolaire, les

loisirs, les structures socio-éducatives, sans oublier évidemment les groupes de pairs, qui augmentent progressivement avec l'âge. En effet, les cadres d'actions des enfants et des jeunes varient considérablement en fonction des étapes du cycle de vie, interférant à la fois sur la dimension des réseaux dans lesquels ils sont insérés, mais aussi sur la diversité des intervenants qu'ils rencontrent.

Tous ces processus ont engendré le développement d'un espace-temps spécifique où les enjeux éducatifs sont majeurs. Le temps libre, ainsi placé entre la famille et l'école, a fait l'objet d'un investissement soutenu, ce qui a encouragé le développement et la structuration progressive de l'ensemble des agents et des organisations qui y participent. Les activités et les équipements déployés pour répondre aux besoins socio-éducatifs des enfants et des jeunes se sont également articulés avec les dynamiques de développement des territoires locaux. Les lieux de loisirs se sont en effets multipliés à proximité des zones résidentielles, mobilisant une diversité d'acteurs publics et privés. Les services utilisés par les familles sont devenus incontournables au plan local, qu'ils soient organisés directement par les municipalités, des associations ou des entreprises privées. Ils peuvent déterminer les stratégies résidentielles des ménages dans les choix d'un lieu de résidence, au même titre que l'école, les services d'accueil de la petite enfance, voire d'autres services de proximité.

Ce chapitre abordera donc l'émergence de la prise en charge du temps libre à travers une approche socio-historique permettant de retracer les grandes phases du développement des politiques publiques et de présenter les acteurs institutionnels qui les ont portées. Nous nous intéresserons surtout à la période la plus récente, en portant notre attention sur les quatre dernières décennies. Ensuite, il semble indispensable de décrire précisément le système d'acteurs actuellement en place, en articulant à la fois les différentes échelles et les multiples domaines d'interventions qui caractérisent le temps libre. Enfin, nous aborderons la question des disparités spatiales dans le développement des différents dispositifs mis en œuvre à l'échelle nationale. Cette dernière entrée nous permettra de replacer la situation de l'Ille-et-Vilaine, cadre spatial d'application de nos différentes investigations.

1. La prise en charge du temps libre et des loisirs des enfants et des jeunes... toute une histoire

Sans entreprendre une démarche historique exhaustive sur la question des loisirs et du temps libre, voire de l'enfance et de la jeunesse, et dans la mesure où de nombreux auteurs¹³³ l'ont déjà fait, ce chapitre souhaite mobiliser plusieurs de ces travaux pour donner des éléments de compréhension à notre objet d'étude. Il s'agit d'apporter quelques repères temporels et de décrire les grandes phases ayant participé à la construction de la situation contemporaine. Cette présentation est centrale pour comprendre la configuration du système d'acteurs intervenant aujourd'hui dans le champ des loisirs et du temps libre. Le développement qui suit ne prétend donc à aucune forme d'exhaustivité.

¹³³ On peut citer par exemple les historiens Philippe Ariès et Antoine Prost, le géographe Jean-Pierre Augustin et les sociologues Olivier Galland, Jacques Ion, et Francis Lebon...

La place des enfants et des jeunes dans la société, et la représentation que s'en font les adultes, ont profondément évolué au cours des deux derniers siècles. « On passe d'une jeunesse ayant des fonctions sociales à une jeunesse ayant des « besoins » sociaux auxquels les adultes sont tenus de répondre : éducation, formation, loisirs, activités sportives, voyages, développement culturel, etc. »¹³⁴. Le rôle des organisations engagées dans l'encadrement d'enfants et des mouvements de jeunesse a été important dans ce processus, parce qu'ils ont été les premiers à proposer des activités organisées à destination des publics jeunes. L'institutionnalisation progressive de ce processus s'est accompagnée d'une montée en charge régulière de l'Etat et des collectivités locales et territoriales, qui s'est largement renforcée avec le mouvement de décentralisation politique à l'œuvre en France depuis le début des années quatre-vingt.

■ 1.1 L'émergence de nouvelles formes d'encadrement des enfants

Dans plusieurs de ses travaux, Antoine Prost affirme que l'enfant est un miroir pertinent pour appréhender l'évolution de la famille et de la société. Les grandes mutations qui se sont amorcées avec l'industrialisation et la modernisation des sociétés occidentales ont fait évoluer considérablement la place de l'enfant dans la famille, ainsi que les attitudes de l'adulte à son égard. Le développement économique s'est accompagné d'une plus grande aisance des familles, dont la sécurité s'est adossée sur des dispositifs de protection sociale de plus en plus efficaces. La croissance du niveau de vie, l'amélioration des conditions de logement et l'élévation du niveau culturel, mais simultanément les progrès sanitaires et l'érosion de la mortalité infantile sont autant de paramètres sociaux et démographiques qui expliquent ce changement du statut de l'enfant dans nos sociétés contemporaines. « L'évolution des attitudes envers l'enfant ne se laisse pourtant pas réduire à cette mutation économique et démographique. Il s'agit d'abord, en effet, d'un retournement de la psychologie collective : tandis qu'on reconnaît à l'enfant une existence spécifique positive, il devient l'objet d'un intense investissement affectif de la part de ses parents »¹³⁵.

C'est dans ce contexte que la représentation de l'enfance s'est modifiée, en reconnaissant progressivement à cette classe d'âge une réalité autonome et positive. Cette période coïncide avec celle de l'allongement de la scolarité, qui détourne la population enfantine et jeune du monde du travail, processus largement encouragé par la structuration d'un système éducatif accueillant de plus en plus d'élèves, sous l'effet de politiques nationales importantes (lois Guizot, Falloux et Ferry tout au long du 19^{ème} siècle). La troisième République a été particulièrement déterminante, à la fois dans le développement d'une instruction accessible au plus grand nombre, mais surtout dans l'organisation du temps scolaire et de ses contenus. En rendant l'instruction primaire obligatoire pour les garçons et filles âgés de 6 à 13 ans, ainsi qu'en instituant la gratuité et la laïcité de l'école publique, Jules Ferry pose les bases d'une organisation scolaire plus homogène et plus égalitaire à l'échelle nationale.

L'obligation scolaire va très rapidement soulever la question de la prise en charge des enfants en dehors de l'école. Logiquement, c'est aussi sous la troisième République qu'apparaissent les premières formes d'encadrement de l'enfance et de la jeunesse,

¹³⁴ Moreau G., 2010, « Jeunesse et espace public : une mise en perspective », in Danic I., David O., Depeau S., 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, PUR, p. 177.

¹³⁵ Prost A., 1992, *Education, société et politiques*, Coll. XX^e siècle, Le Seuil, p. 20.

notamment avec le développement des patronages, dont le positionnement autour de l'école est clairement établi dès leur origine. Le contexte politique dans lequel se sont mises en place les lois relatives à l'instruction primaire était largement dominé par les conflits entre l'Eglise et l'Etat laïque, tensions qui s'exacerbent également dans le milieu des patronages. C'est très clairement le témoin que « la jeunesse, progressivement soustraite du monde du travail, devient un nouvel enjeu social, religieux et politique »¹³⁶.

Les patronages, qu'ils soient confessionnels ou laïques, sont les premières formes de réponses apportées aux enfants et aux jeunes en matière d'activités éducatives, sportives et culturelles, portées à la fois par les milieux du catholicisme social (Union des œuvres catholiques de France, Association catholique de la jeunesse française...) et les réseaux laïques (Ligue de l'Enseignement, Caisses des écoles...). Le nombre de patronage a augmenté rapidement puisqu'il en est recensé plus de 5 500 en 1900¹³⁷, dont près des trois-quarts sont d'obédience religieuse. Cette évolution ouvre la voie au développement d'autres formes plus structurées, qui se sont épanouies dans la première moitié du 20^{ème} siècle, notamment dans l'entre-deux-guerres. Ainsi, les colonies de vacances, le scoutisme, et plus largement les activités de plein air se développent. Les organisations évoquées précédemment font face à de profondes évolutions. C'est ainsi que la Ligue de l'Enseignement élargit son champ d'interventions autour des pratiques sportives et culturelles. Les mouvements de jeunesse catholiques renforcent leurs actions auprès des jeunes, et les patronages maintiennent des liens très forts avec les organisations politiques et religieuses.

Toutefois, il convient de noter les prémices d'une forme d'action publique, avec un engagement plus précis, à la fois de l'Etat et des collectivités locales. Le premier, animé par un objectif hygiéniste, va structurer son action autour de la création de départements ministériels consacrés à l'hygiène, à l'éducation physique et aux sports, encourageant les premières formes de réglementation et de normalisation de ce champ d'activités, dont les colonies de vacances constituent sans doute le meilleur exemple. Au bénéfice de ce mouvement, de grandes organisations nationales sont créées et participent à l'essor de toutes ces activités (la Fédération des centres sociaux de France, le Comité national des colonies de vacances et œuvres de plein air, la Ligue française des auberges de jeunesse, l'UFCV, l'Union française des œuvres de vacances, les CEMEA...). Les municipalités, notamment dans les régions les plus urbanisées, commencent à s'engager dans la gestion des activités destinées aux enfants et aux jeunes, soit par la municipalisation directe, soit par le soutien à des organisations de statut associatif. Ce mouvement préfigure l'entrée en lice d'un Etat plus volontariste dans le domaine du temps libre et des loisirs.

■ 1.2 Les prémices de l'intervention étatique

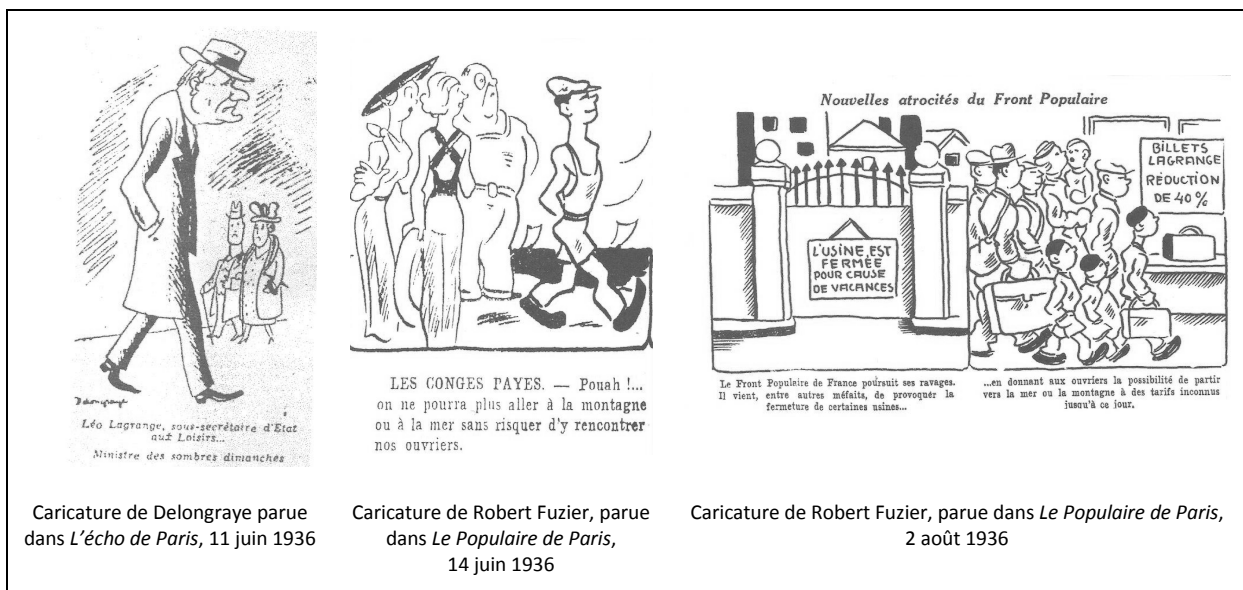
La période précédant la seconde guerre mondiale est marquée par l'engagement direct des pouvoirs publics dans les domaines du sport et des loisirs, avec une étape particulièrement symbolique lors de la création en 1936 d'un sous-secrétariat d'Etat en charge de cette compétence, sous la responsabilité de Léo Lagrange. Le Front populaire reste très largement associé à l'institutionnalisation des loisirs comme catégorie de l'action publique. De plus, au sein du gouvernement, ce sous-secrétariat est placé sous l'autorité directe du Ministère de l'Education nationale, ce qui constitue en soi un autre élément important sur le plan

¹³⁶ Lebon F., 2005, *Une politique de l'enfance*, Coll. Logiques sociales, L'Harmattan, p. 23.

¹³⁷ *Idem*, p. 39.

politique. Les loisirs sont *a priori* pensés dans leur articulation avec les activités éducatives. Cette initiative déchaîne toute une campagne de dénigrement et de contestation au sein de la classe politique, largement commandée par les partis de droite, qui voient dans cette décision un encouragement à la paresse et à l'oisiveté, valeurs contradictoires avec celles de la bourgeoisie industrielle, parce qu'elles s'opposent très clairement aux nécessités du développement économique. Ce sous-secrétariat d'Etat, mais plus largement l'ensemble des actions entreprises par le Front populaire (semaine des 40 heures, congés payés), constituent un objet de prédilection pour les caricaturistes de l'époque.

◆ Figure n° 7 : Caricatures dans la presse écrite de 1936¹³⁸ ◆



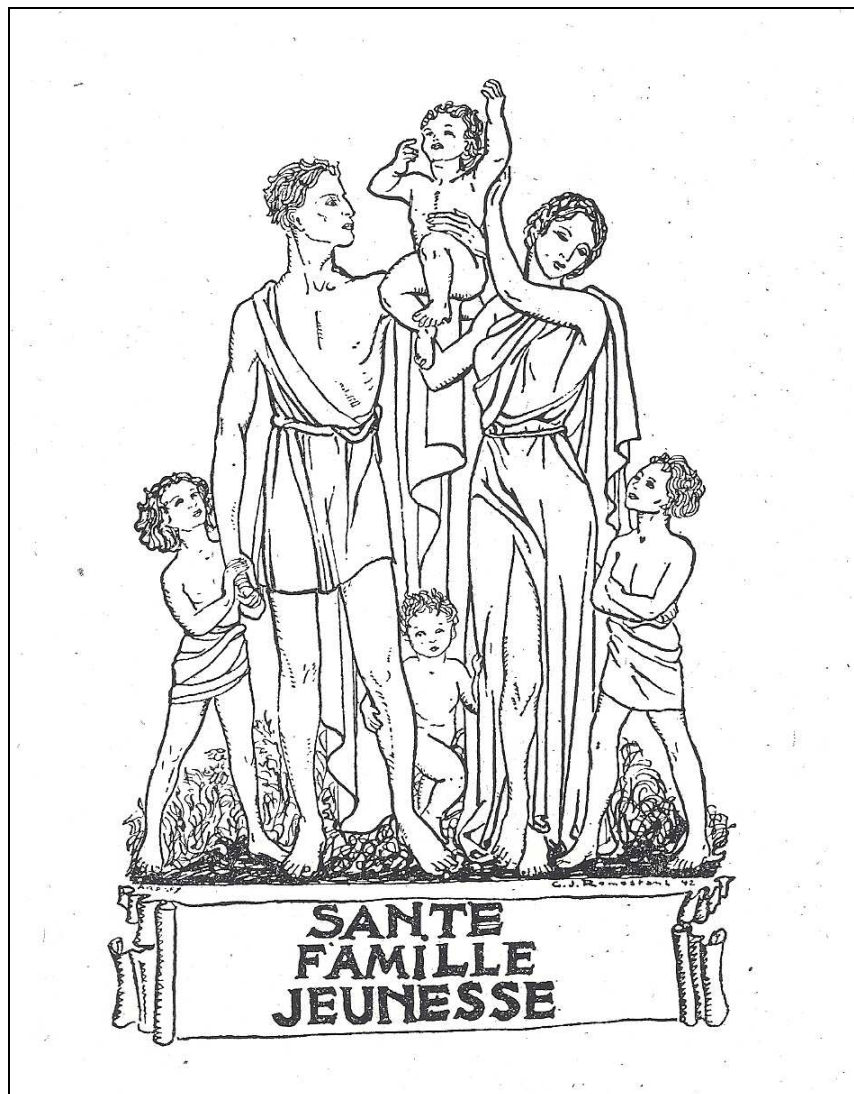
INJEP, 2004.

L'intervention de l'Etat envisagée par le Front populaire est essentiellement normative et donne lieu à la promulgation de lois visant à encadrer le fonctionnement des colonies de vacances, mais aussi de toutes les œuvres et garderies de plein air. Les pouvoirs publics instituent donc leur autorité dans le domaine des sports et des loisirs, et incitent les associations et les organisateurs locaux à promouvoir des activités diverses et variées par des subventions et des financements directs. L'Etat appuie également son action par la promotion d'organisations qui lui sont proches politiquement et philosophiquement, tels que les CEMEA et la JPA (Jeunesse au plein air). Les patronages ne sont pas directement la cible des actions gouvernementales et cette politique anime tout un mouvement de suspicion. Celui-ci cherche à délégitimer l'action portée notamment par les organisations d'obédience religieuse qui ont dû réagir en se positionnant sur cette question des loisirs. « L'Etat ne représente donc pas une réalité plus haute et plus essentielle que les familles chrétiennes réunies en association. Son autorité législative, qui constitue et impose un

¹³⁸ INJEP, 2004, « Le ministère du Temps Libre, 1981-1983 : la renaissance contrariée du ministère de la Jeunesse et des Sports », *Cahiers d'Histoire*, revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports, n° 2, novembre 2004, pp. 43-44.

ensemble de normes, est contestée »¹³⁹, jugée trop favorable aux loisirs ouvriers et populaires.

◆ Figure n° 8 : Affiche de propagande sous le régime de Vichy (1942) ◆



Eric LE GRAND¹⁴⁰

L'entrée dans la seconde guerre mondiale constitue une autre étape importante, notamment avec l'installation de l'Etat français. Le régime de Vichy pose clairement la jeunesse comme un enjeu national, ce qui est encouragé par l'exacerbation du sentiment patriotique, nécessaire dans cette période politique douloureuse et délicate pour le gouvernement en place car la soumission à la puissance allemande s'impose. La construction d'une France Nouvelle, telle que la revendiquait Pétain, ne peut que s'appuyer sur la jeunesse. Les pouvoirs publics doivent donc promouvoir et encadrer les jeunes, par une action très volontariste. Ce choix s'inscrit également dans l'objectif de rénovation d'une

¹³⁹ Lebon F., 2005, *op. cit.*, p. 78.

¹⁴⁰ Le Grand E., 2010, « Quand la santé des jeunes m'était contée ! Le jeunesse dans la revue *La Santé de l'homme* », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 54, pp. 63.

France chrétienne, autre pilier de la révolution nationale, et obtient l'adhésion de certains mouvements catholiques, dont l'ACJF (Association catholique de la jeunesse française). Un secrétariat général à la jeunesse est créé, placé sous la direction de Georges Lamirand, homme politique catholique. Si cette dynamique poursuit le processus engagé par le Front populaire, les fondements politiques et idéologiques sont radicalement différents.

L'Etat français développe sa politique en s'appuyant essentiellement sur les mouvements catholiques et le scoutisme. Plusieurs mesures seront prises pour mettre en œuvre des actions identiques à celles déployées sous la troisième République et sous le Front populaire avec les milieux laïques, comme la loi instituant la création des Caisses des écoles privées ou la création de campagne de promotion des activités de plein air (la croisade de l'air pur)... Si la Ligue de l'enseignement est dissoute, de nouvelles organisations sont créées, telles que les Compagnons de France, les Chantiers de Jeunesse, ou les Maisons de Jeunes. Le régime de Vichy institue également l'agrément des mouvements de jeunesse, qui définit très officiellement la nature du partenariat avec les pouvoirs publics et légitime l'octroi de subventions. Ainsi, « la place de l'Etat ne fait que s'accroître sous Vichy, tout en favorisant alors les milieux catholiques, en vue du redressement national »¹⁴¹.

■ 1.3 L'institutionnalisation progressive du temps libre et des loisirs

Ce n'est réellement qu'après la libération que les pouvoirs publics posent les bases de l'organisation institutionnelle qui structurera le champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports durant plusieurs décennies. Simultanément, la construction de l'Etat social et l'émergence de la branche famille de la sécurité sociale fait apparaître un nouvel acteur central de la politique nationale en faveur de l'enfance et de la jeunesse : la Caisse d'allocations familiales. D'autre part, de nouveaux mouvements de jeunesse et associations voient le jour au sortir de la guerre, dont la relation aux pouvoirs publics permettra une implication grandissante : les Francs et franchises camarades, la Fédération nationale des foyers ruraux et la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture.

Ainsi en 1944, la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est confiée à Jean Guéhenno. Cette direction provisoire sera remplacée en 1946 par un service ministériel de la jeunesse et des sports, placé sous la tutelle de l'Education nationale. Il renforce le contrôle de l'Etat, en instaurant notamment l'inspection des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. En 1948, cette organisation aboutit à la création d'une Direction générale de la jeunesse et des sports. L'Etat structure ce champ d'action publique par délégation aux associations et aux mouvements contre soutien financier direct, en développant encore davantage l'agrément, indispensable pour obtenir des subventions de l'Etat et des collectivités publiques. Cette évolution nécessite la mise en place d'une administration publique spécifique. Ces nouvelles modalités ouvrent une période de forte croissance des activités en direction des enfants et des jeunes. Les formes d'accueil évoluent, avec l'essor des garderies urbaines, notamment avant et après la classe, mais aussi le soutien continu aux colonies de vacances et la création des centres aérés. Ce processus nécessite également la mise en place de la formation des encadrants, la création de diplômes d'Etat pour les fonctions d'animateurs et de directeurs, ainsi que les premiers textes de réglementation. Dans ce contexte, les patronages vont subir une évolution

¹⁴¹ Lebon F., 2005, *op. cit.*, p. 84.

importante et diminuer considérablement, dans la mesure où les activités qu'ils développent sont relayées par de nouvelles formes de structures d'accueil, dont l'institutionnalisation est encadrée par l'Etat. Dès 1948, les CAF s'engagent également dans le financement des garderies urbaines et des colonies de vacances, considérant qu'elles intègrent pleinement le cadre de leur politique sociale.

Cette période de fort développement est une étape importante dans la structuration du champ des loisirs et du temps libre, portée par un contexte économique et social favorable marqué par l'augmentation importante de la scolarisation des classes d'âges les plus jeunes mais aussi par une forte croissance de l'activité féminine. L'Etat s'engage beaucoup plus clairement dans la structuration des activités socio-éducatives et le développement d'équipements permanents (centres aérés, colonies de vacances, garderies), et encourage la normalisation des formes d'encadrement, à la fois par la réglementation et la formation des intervenants auprès d'enfants et de jeunes. A partir des années soixante-dix, la notion de loisirs est mise en avant, avec la naissance officielle du centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Le changement d'intitulé n'est pas neutre et intervient dans un contexte de transformation des valeurs déjà présenté dans le chapitre précédent. La révolution culturelle du temps libre transforme la société française et la démocratisation des activités sportives et culturelles diffuse des pratiques nouvelles, qui se répercutent également sur les classes d'âge les plus jeunes. Les équipements développés par les municipalités et par les associations répondent à des besoins sociaux en pleine croissance, et le développement des centres de loisirs, des accueils périscolaires, des clubs de jeunes structurent l'offre de services au plan local. L'Etat continue de s'appuyer sur les réseaux associatifs et fédératifs pour promouvoir l'ensemble de ce secteur.

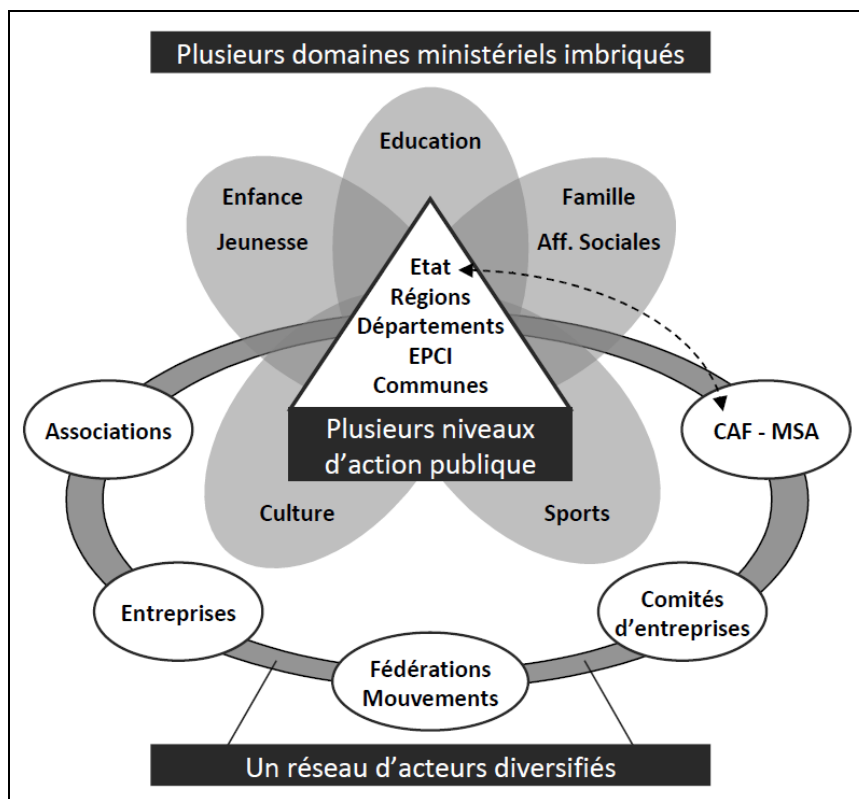
L'institutionnalisation du temps libre a même donné lieu à une expérience originale en 1981, à l'occasion de l'élection de François Mitterrand. Il s'agit de la création d'un Ministère du temps libre, confié à André Henry, et dont la filiation au Front populaire est clairement revendiquée par le premier ministre Pierre Mauroy. Au-delà d'une construction un peu hasardeuse, voire improvisée¹⁴², cet acte traduit une ambition affichée dans les programmes socialistes des années soixante-dix, consacrant une place réelle à la question des loisirs, et la volonté de répondre à l'évolution des besoins sociaux. Les deux décennies qui suivent révèlent un engagement de plus en plus fort des municipalités dans la définition de politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et par la prise en charge directe des activités de loisirs, notamment celles qui se développent autour de l'école, avant et après la classe ou les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires. Le contexte politique de décentralisation accentue le phénomène. Francis Lebon souligne d'ailleurs un mouvement important de municipalisation des activités périscolaires et de loisirs. L'Etat et les CAF accompagnent le processus par la mise en place d'un certain nombre de dispositifs incitatifs (contrat d'aménagement du temps de l'enfant, contrat éducatif local, contrat enfance, contrat temps libre). Les politiques nationales et leurs objectifs sont néanmoins soumis à la conjoncture économique et aux alternances politiques. Toutefois, la professionnalisation de ce secteur et l'encadrement législatif et réglementaire participent à la structuration de ce champ de l'action publique.

¹⁴² Lassus M., 2004, « De l'organisation des loisirs au temps libre : étude de la concordance des temps 1936-1981 », in INJEP, 2004, « Le ministère du Temps Libre, 1981-1983 : la renaissance contrariée du ministère de la Jeunesse et des Sports », *Cahiers d'Histoire*, revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports, n° 2, novembre 2004, pp. 25-47.

2. Les acteurs institutionnels en présence

Cette rétrospective historique, volontairement succincte et par conséquent incomplète, a néanmoins l'intérêt de poser les fondements du système d'acteurs qui caractérise les interventions publiques ou privées dans le secteur du temps libre et des loisirs aujourd'hui. Elle fournit des éléments de compréhension sur les choix politiques contemporains et la complexité des interactions entre les différents acteurs qui encadrent ce champ d'activités.

◆ Figure n° 9 : Les intervenants de l'action publique dans le secteur du temps libre et des loisirs ◆



Olivier DAVID

L'entrée méthodologique par l'acteur « se révèle sans doute la plus féconde pour analyser les contenus sociaux dynamiques configurant les espaces géographiques »¹⁴³. Elle permet, dans le cas de notre objet d'étude, de comprendre la nature et la diversité des interventions qui président à la fois au développement des politiques nationales et locales, mais aussi à la structuration de l'offre de services et d'activités aux enfants et aux jeunes. Nous verrons ainsi que la multiplicité des acteurs en jeu contribue à façonner un système particulièrement complexe à décrypter.

¹⁴³ Di Méo, Buléon, 2005, *op. cit.*, p. 29.

En effet, le champ du temps libre et des loisirs se situe à l'articulation de plusieurs domaines ministériels, dont les responsabilités n'ont jamais vraiment été pensées dans leur complémentarité ni dans leur globalité. Plusieurs échelles d'intervention, de l'Etat à la commune, et plusieurs catégories d'acteurs concourent à la configuration d'un système assez difficile à coordonner.

■ 2.1 Les contours de l'action publique déployée à l'échelle nationale

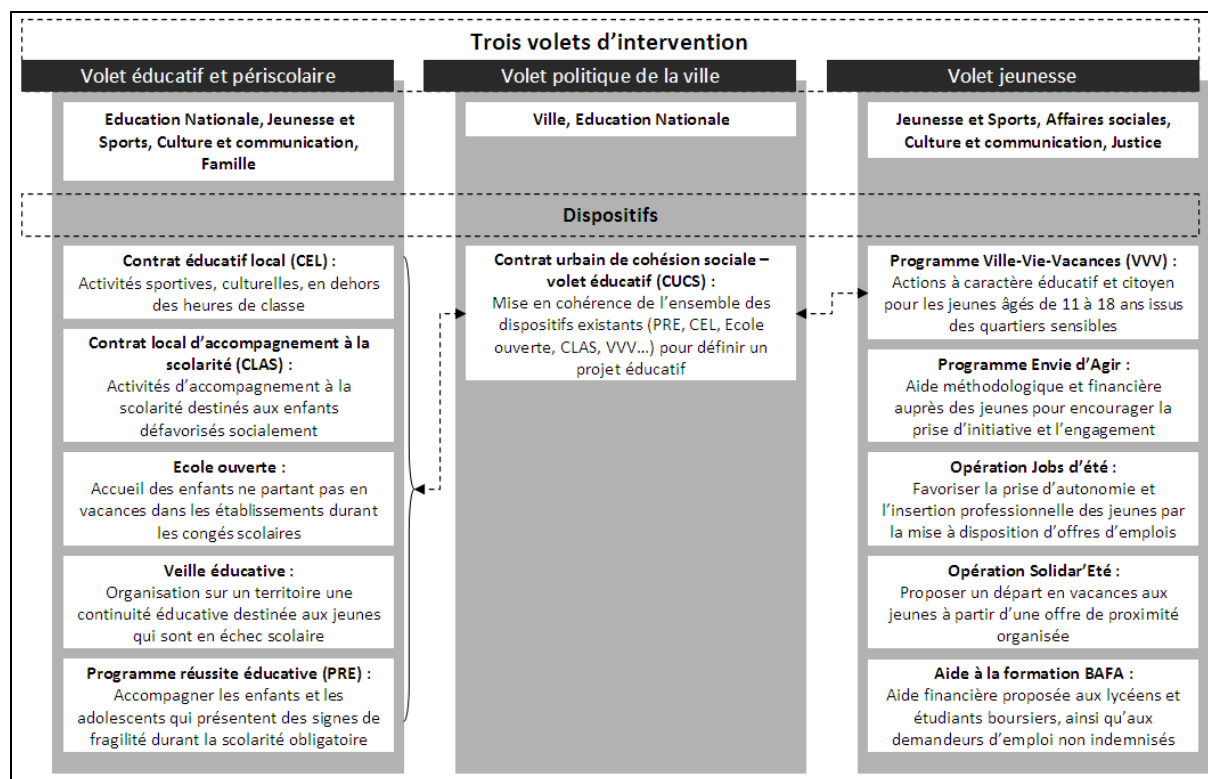
Pour simplifier la lecture de ce cadre particulièrement complexe, nous procéderons en deux étapes, en présentant dans un premier temps l'action de l'Etat, et ensuite celle de la branche famille de la sécurité sociale (portée par la CNAF). Cette première lecture révélera assez clairement l'imbrication de plusieurs champs ministériels distincts, puisque le temps libre concerne tout aussi bien la politique nationale d'éducation, la politique de la ville, la politique des affaires sociales, la politique familiale, sans oublier les politiques sportive, culturelle et touristique.

Cette réalité se traduit par une forme de morcellement et de juxtaposition d'un ensemble de dispositifs, hérité d'un cloisonnement institutionnel assez fort. Les tentatives de coordinations interministérielles, autour de la question de la ville et de la famille par exemple, n'ont pas vraiment permis de dépasser cette limite. De fait, l'action publique d'Etat est compartimentée, et sa cohérence d'ensemble est assez difficile à percevoir. Cette situation a d'ailleurs été soulignée lors des travaux de la conférence de la famille en 2007, où l'un des rapports adressés au Ministre de la santé et des solidarités est très explicite à ce sujet. « Les différentes administrations de l'Etat, directement ou par le truchement de leurs prolongements institutionnels (délégation, agence...) ont ressenti le besoin de créer leur propre dispositif, sans les resituer dans un cadre général au risque d'ignorer des dispositifs déjà existants ou de se priver de proposer de les redéfinir, de les préciser ou de les faire évoluer. Ces dispositifs s'accompagnent d'instances de pilotage faisant souvent appel aux mêmes partenaires responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'Etat (éducation nationale, jeunesse et sports, affaires sociales, culture, pour certains d'entre eux d'autres encore telle la justice), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes de protection sociale à vocation sociale (CAF, ex-FASILD...) et naturellement les familles. Les approches sont donc segmentées »¹⁴⁴.

L'action de l'Etat se déploie ainsi à travers de multiples dispositifs, qu'il est difficile de présenter dans leur exhaustivité. La figure n° 10 en donne néanmoins un aperçu. Ces actions sont mises en œuvre par plusieurs administrations, parmi lesquelles on retrouve le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la jeunesse et des solidarités actives, le Ministère de la santé et des sports, les secrétariats d'Etat chargé de la politique de la ville, de la famille et des solidarités, selon les intitulés consécutifs au remaniement gouvernemental de mars 2010. Le paysage d'ensemble est assez peu lisible et concerne tous les publics scolarisés, de l'école élémentaire au lycée, certaines actions concernant également les étudiants. Il est d'ailleurs très difficile de consolider l'ensemble des ressources publiques (crédits d'Etat et subventions aux partenaires) mobilisées sur toutes ces actions.

¹⁴⁴ Cahierre A. (Rap.), 2007, *Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité*, Rapport de propositions remis à Philippe Bas, Conférence de la Famille 2007, 10 avril 2007, p. 80.

◆ Figure n° 10 : Les dispositifs pilotés par l'Etat ◆



Olivier DAVID

Si les dispositifs mis en place sont pilotés par les administrations d'Etat, il n'est pas rare de voir s'impliquer d'autres organismes publics, des associations éducatives et des mouvements d'éducation populaire, de même que les fédérations agissant dans le champ sportif et culturel au plan national. Le secteur commercial commence également à intégrer certains domaines, comme celui des services aux familles, en particulier pour tout ce qui concerne l'aide aux devoirs et le soutien scolaire. Tous ces dispositifs n'ont pas la même ambition. Certains répondent à la nécessité de prendre en charge des actions très ciblées, sur des publics ou sur des fonctions sociales particulières (départ en vacances, engagement des jeunes, publics précarisés...), alors que d'autres ont pour objectif de fédérer les acteurs pour promouvoir des programmes d'action cohérents et transversaux à destination des enfants et des jeunes. C'est le cas des contrats éducatifs locaux ou des contrats urbains de cohésion sociale, qui définissent sur des périmètres précis (communauté de communes, commune, quartier) des actions éducatives concertées entre les différents intervenants, sur la base d'un projet commun. Evidemment, à côté de toutes ces actions, l'Etat continue d'exercer ses fonctions régaliennes de réglementation, de formation et de contrôle des acteurs, que ce soit dans le champ des loisirs, de l'action éducative, ou de la culture et des sports.

A côté de l'action publique d'Etat, les Caisses d'allocations familiales (CAF) soutiennent depuis longtemps le départ en vacances et les loisirs des enfants et de leurs familles. L'action et les programmes déployés ont logiquement suivi les mutations sociétales à l'œuvre depuis les années cinquante. D'abord centrées sur les départs en vacances estivales, les CAF ont progressivement intégré la demande grandissante de loisirs dans le cadre du temps libre.

L'action de la CNAF est aujourd'hui inscrite dans une convention d'objectifs et de gestion (COG) signée avec l'Etat et qui détermine les contours de l'intervention des caisses dans le champ de l'action sociale à destination des familles. La dernière convention, couvrant la période 2009-2012, prévoit clairement de poursuivre les interventions en faveur du temps libre, dans un axe programmatique intitulé « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de l'enfance et de la jeunesse »¹⁴⁵.

La prise en compte du temps libre s'est réellement affirmée dans la dernière décennie du 20^{ème} siècle, face au constat d'inégalités importantes en matière d'accessibilité aux loisirs au sein des familles, en particulier celles disposant de faibles ressources. En aidant ainsi les ménages qui en ont le plus besoin, les CAF ont donc cherché à « proposer aux jeunes des loisirs collectifs attractifs en nombre suffisant, accessibles à tous et de qualité »¹⁴⁶. C'est dans le cadre de cette orientation que la CNAF a impulsé un dispositif important en 1998, intitulé Contrat temps libre (CTL), dans le même esprit que les contrats enfance initiés dix ans auparavant pour développer l'accueil des jeunes enfants. Le CTL, qui a pour objectif de structurer une offre de services et d'activités de loisirs de proximité accessible et ouverte à tous les enfants et les adolescents, se traduit par la formalisation d'un contrat d'objectifs avec une ou plusieurs communes. Il prévoit les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions contractualisées, à hauteur de 50 à 70 % des nouvelles dépenses engagées par les municipalités. C'est un dispositif très incitatif qui a connu un développement important si l'on en juge par les sommes engagées entre 2001 et 2005. Sur ce seul volet de l'action sociale des CAF, les crédits alloués aux CTL ont été multipliés par quatre, passant ainsi de 89,1 à 371,1 millions d'euros¹⁴⁷.

Face au succès des contrats temps libre (CTL) et des contrats enfance, mais aussi afin de poursuivre les mesures accordant une place plus large aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes, la CNAF a fusionné les deux dispositifs en 2006 pour créer le Contrat enfance jeunesse (CEJ). Cette évolution est intéressante sur le plan politique, car elle intègre la transversalité nécessaire au développement de politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en évitant de segmenter les champs d'intervention en fonction des tranches d'âge (petite enfance / enfance / jeunesse) ou de la nature des activités (accueil / périscolaire / loisirs). Pour autant, la nouveauté de ce dispositif réside dans la définition d'une enveloppe limitative, ce qui contraint les CAF à ne signer des contrats qu'en fonction de leurs disponibilités budgétaires, ce qui n'était pas le cas pour les dispositifs contractuels précédents. De même, le taux de cofinancement est unique pour tous les contrats et fixé à 55 % des dépenses nouvelles. Dans ce contexte nouveau, les communes les moins bien dotées en équipements et services sont prioritaires.

Aujourd'hui, la CNAF consacre près de 24 % de ses dépenses totales d'action sociale à la fonction temps libre. Elle constitue, avec son réseau de caisses, un acteur incontournable de ce champ de l'action publique. En 2008, 926 millions d'euros y ont été consacrés, soit 39 % d'augmentation depuis 2004. Les orientations politiques de la CNAF se sont concrètement traduites par un vrai rééquilibrage budgétaire entre les différentes missions, dont la fonction temps libre a été grandement bénéficiaire. La répartition par poste montre l'augmentation importante des sommes consacrées au temps libre dans le cadre des CEJ, mais aussi la part du financement des accueils de loisirs pour les enfants et les adolescents, par le biais des

¹⁴⁵ CNAF, 2009, *Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF : 2009 – 2012*, 65 p.

¹⁴⁶ CNAF, 2002, « Les vacances et le temps libre : quelle actualité ? », *Informations sociales*, n° 100, p. 91.

¹⁴⁷ Source CNAF – DAS

prestations de services (aides au fonctionnement des centres de loisirs) versées aux organisateurs d'activité. En revanche, les aides aux vacances versées aux familles ont eu tendance à diminuer. Sur le total des sommes engagées en 2008, près de 13 % sont distribuées sous forme d'aides directes aux familles et 85 % à des partenaires, dont l'essentiel en prestations de services. Les CAF participent également au dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV) et contribuent au financement du BAFA.

◆ Tableau n° 7 : Les dépenses des CAF consacrées au temps libre de 2004 à 2008 ◆

Postes d'intervention	Montant des dépenses en milliers d'euros					Evolution 2004/2008 en %
	2004	2005	2006	2007	2008	
Accueil de loisirs (ex-CLSH)	253 255	285 774	300 661	336 031	369 968	+ 46 %
Centres collectifs de vacances	41 348	39 899	38 272	38 101	38 024	- 8 %
Fonction globale "temps libre"/ CEJ	278 460	381 869	366 815	397 557	428 952	+ 54 %
Centres familiaux de vacances	12 985	11 956	13 358	16 128	18 419	+ 42 %
Vacances individuelles	25 684	28 574	26 457	26 879	20 712	- 19 %
Total Fonction Temps Libre	666 624	801 369	797 612	865 433	926 495	+ 39 %

Source : CNAF – DSER / Dépenses d'action sociale par fonction

Pour achever ce tableau général, il convient de mentionner l'intervention de la Mutualité sociale agricole (MSA), qui participe également au financement des dispositifs contractuels initiés par la CNAF pour les ressortissants du régime agricole. Au titre de sa politique d'action sociale, elle déploie également un certain nombre d'actions ciblées sur les territoires ruraux (programme « projets jeunes », « plan jeunes », « plan famille »...). Ces différentes interventions sont évidemment impulsées par l'Etat et pensées à l'échelle nationale, même si pour une grande partie d'entre elles, elles sont déployées à un niveau décentralisé. L'action des CAF est d'ailleurs très largement orientée vers les partenaires locaux, à commencer par les communautés de communes et les communes.

■ 2.2 L'action des collectivités locales et territoriales

Les premières lois de décentralisation, promulguées dans les années quatre-vingt, ont modifié en profondeur la répartition des pouvoirs et des compétences entre les différentes collectivités locales et territoriales. Les régions, les départements et les communes ont ainsi gagné de nouvelles responsabilités, les engageant directement dans la promotion de politiques territoriales. Le champ de l'éducation a sans doute été l'un des plus symboliques de ce point de vue, dans la mesure où les lois de 1983 ont réparti très précisément les niveaux de compétences entre régions, départements et communes, notamment pour tout ce qui concerne directement la création, l'entretien et le fonctionnement des équipements scolaires (excepté la rémunération des personnels enseignants).

Au-delà de ces compétences obligatoires, en particulier pour tout ce qui relève de l'action éducative, des loisirs dans le cadre du temps libre, et des activités périscolaires, aucune disposition spécifique n'est dévolue à l'un ou l'autre des niveaux de collectivité. Cette

carence, en quelque sorte, rejoint les mêmes observations que celle qui peuvent être faites dans le secteur de la petite enfance, pour lequel les créations d'équipements et de places d'accueil, par exemple, ne sont imposables en droit à aucune collectivité. De fait, l'un des rares textes officiels qui évoquent cette question de l'articulation des compétences entre les différentes collectivités locales et territoriales dans le champ éducatif est le code de l'éducation. Il réunit l'ensemble des dispositions relatives au système éducatif français, portant sur les principes généraux et l'administration, les enseignements scolaires, les enseignements supérieurs et les personnels. L'article L.216-1 stipule ainsi que « les communes, départements ou régions peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires. Ces activités sont facultatives et ne peuvent se substituer ni porter atteinte aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. Les communes, départements et régions en supportent la charge financière »¹⁴⁸.

C'est sur cette base que plusieurs collectivités, avec une assez grande marge d'autonomie les unes par rapport aux autres, se sont engagées dans le développement de nombreux dispositifs et dans la création de services et d'activités ouverts aux enfants et aux jeunes, dans le cadre du temps libre. Soit elles s'investissent directement dans les dispositifs ministériels et relaient ainsi l'action publique déployée à l'échelle nationale (Etat ou branche famille), soit elles mettent en œuvre directement leurs propres actions, par décision politique. Le résultat de ces dynamiques croisées a construit un paysage assez peu lisible, soumis à de profondes évolutions, qui risquent d'ailleurs de s'accroître avec les projets de réforme en cours sur le financement des collectivités locales et territoriales et sur la répartition des compétences. La coordination des actions et des dispositifs se heurte à des divergences d'appréciation politique et des tensions interinstitutionnelles qui peuvent être assez vives, sans compter les inégalités territoriales que ces modalités de fonctionnement peuvent engendrer. Il est donc difficile aujourd'hui de repérer un véritable chef de file, dont la légitimité serait adossée sur des responsabilités clairement définies. Cette question est d'autant plus sensible que la multiplicité des intervenants rend très improbable l'approche globale et transversale des enjeux éducatifs à l'échelle d'un territoire.

Les communes, mais aussi les communautés de communes¹⁴⁹, apparaissent pourtant comme l'un des premiers niveaux d'intervention dans ce champ spécifique de l'action éducative (cf. figure n° 11). Plusieurs raisons semblent l'expliquer. C'est avant tout un échelon de réelle proximité vis-à-vis de la demande exprimée par les enfants et les jeunes eux-mêmes, et où la confrontation avec les réalités quotidiennes des familles est plus directe. La définition des politiques éducatives locales peut ainsi s'appuyer sur la prise en compte des réalités sociales des territoires de vie des populations. D'autre part, comme le suggère un rapport de la Cour des comptes portant sur les communes et l'école de la République, « l'éducatif, qui englobe l'école mais ne se limite pas à elle, a émergé comme un enjeu de société pour favoriser l'égalité des chances sur tous les territoires et dans tous les milieux sociaux »¹⁵⁰, et très rapidement, au-delà des compétences obligatoires, les

¹⁴⁸ LEGIFRANCE, 2010, *Code de l'éducation*, version consolidée du 14 mai 2010 : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

¹⁴⁹ L'action éducative dans le cadre du temps libre, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse sont des compétences qui ont fréquemment été dévolues aux communautés de communes, notamment dans les espaces périurbains et ruraux.

¹⁵⁰ COUR DES COMPTES, 2008, *Les communes et l'école de la République*, Rapport public thématique, La Documentation Française, décembre 2008, p. 81.

communes n'ont pas limité leur action à la seule construction et à l'entretien des équipements scolaires pour s'engager sur le développement d'activités périscolaires et extrascolaires.

Pour toutes ces raisons, ce sont elles qui déploient le plus massivement les dispositifs contractuels développés par l'Etat ou la CNAF, notamment les CEL, les CTL, les CLAS. De ce point de vue, l'action publique de niveau national a véritablement encouragé le développement de politiques éducatives territoriales, mobilisant les acteurs institutionnels tels que l'Education nationale, mais aussi d'autres champs ministériels, et les acteurs locaux, que ce soit directement les municipalités ou les autres intervenants publics et privés. La complexité du système d'acteurs est d'autant plus forte que les périmètres sont très variables d'une commune à l'autre, voire d'un département ou d'une région à l'autre, mais aussi parce que l'empilement des dispositifs crée des difficultés de coordination et de cohérence dans les actions. « Ainsi, une commune qui a conclu un contrat éducatif local (CEL) peut avoir passé avec la caisse d'allocations familiales (CAF) un contrat temps libre (CTL), organisé pour les enfants de six à 16 ans, et dont le champ d'intervention est assez comparable. Elle peut s'être engagée, parallèlement, dans un « contrat petite enfance » (CPE), pour les enfants de moins de six ans »¹⁵¹.

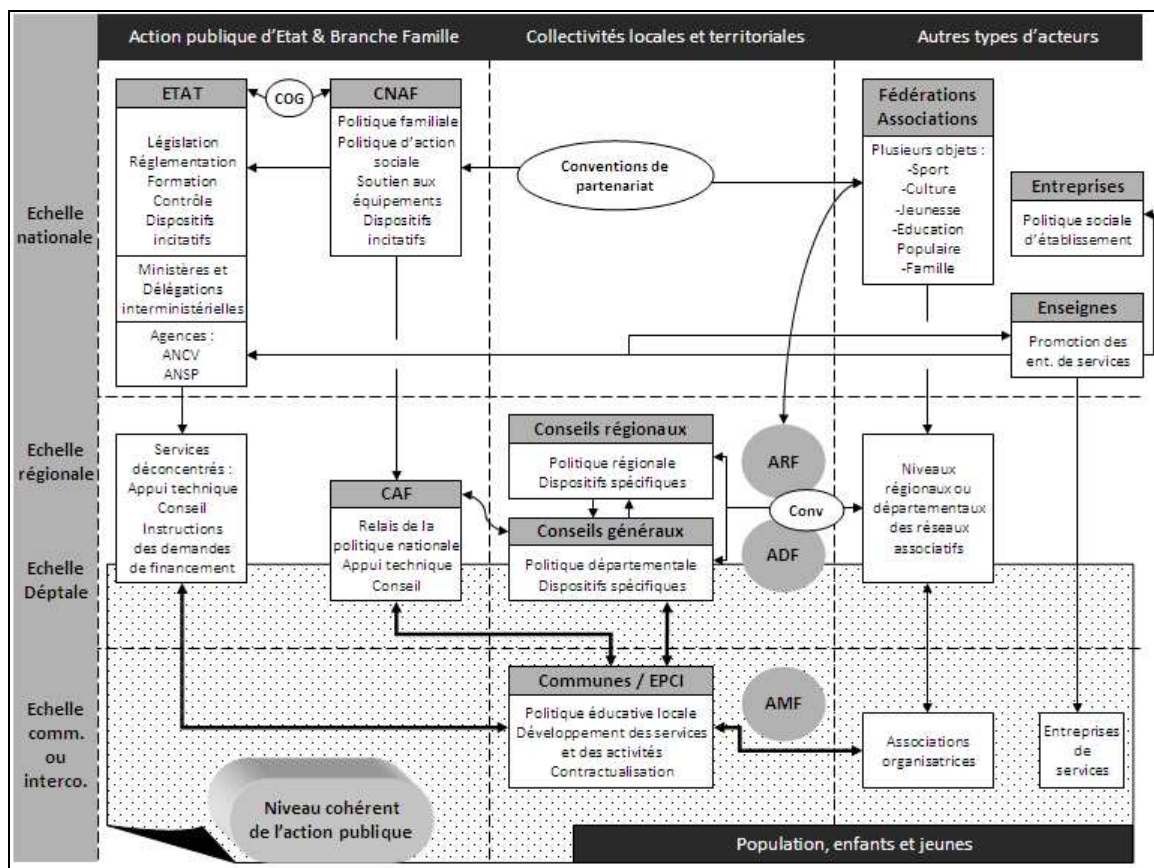
Les mêmes constats peuvent être formulés pour les niveaux départementaux et régionaux, même s'il est très difficile de consolider des données qualitatives ou quantitatives qui soient suffisamment précises et homogènes à l'échelle nationale pour pouvoir mesurer les inégalités territoriales et entrer dans une démarche comparative. C'est une difficulté méthodologique importante dans la compréhension des politiques enfance-jeunesse départementales, qui implique dans la plupart des cas de mener des recherches de nature monographique, faute d'exhaustivité. Néanmoins, les Conseils généraux ont un champ de compétence globalement élargi en ce qui concerne l'action sociale, et plus particulièrement en matière d'enfance et de famille, dans lesquels peuvent évidemment entrer toutes les actions éducatives dans le cadre du temps libre des enfants et des adolescents. Les Conseils généraux sont progressivement devenus des acteurs incontournables de la politique familiale, et collaborent fréquemment avec les CAF dans ce registre. Les aides et dispositifs sont globalement nombreux mais très disparates d'un département à l'autre. Dans le domaine qui nous intéresse, les actions peuvent concerner aussi bien le financement du fonctionnement des structures de loisirs éducatives, que l'aide individualisée sur projets et des actions en faveur de l'autonomie des jeunes, ou bien encore des subventions auprès des communes ou communautés de communes pour le développement de politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse et l'investissement dans des équipements. D'autre part, dans le cadre de partenariats envisagés à l'échelle départementale, des conventions d'objectifs peuvent être signées pour soutenir les têtes de réseaux associatifs, notamment dans le champ des loisirs, qui passe par le financement d'actions portées par les fédérations ou mouvements agissant dans le champ de l'éducation populaire, du sport et de la culture. La diversité des champs concernés rend quasiment impossible la comparaison à l'échelle nationale.

Les régions ont également développé un certain nombre d'actions dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes, et force est de constater que la thématique de la jeunesse s'est progressivement insérée dans les programmes politiques des exécutifs régionaux.

¹⁵¹ *Idem*, p. 83.

L'exemple des dernières élections régionales l'a d'ailleurs prouvé concrètement. En Bretagne par exemple, la jeunesse a été inscrite comme première priorité programmatique, et la première Vice-Présidente de la Région a obtenu ce dossier en responsabilité unique. A l'instar des Conseils généraux, ce sont donc les orientations politiques des assemblées territoriales qui déterminent la nature des actions. De fait, les interventions sont extrêmement différentes d'une région à l'autre et tout aussi difficiles à comparer. Des dynamiques intéressantes se sont néanmoins mises en place depuis 2004, avec une réelle volonté de concertation et de collaboration entre les régions, au sein notamment de l'Association des régions de France (ARF). Cette organisation a créé plusieurs commissions, dont deux portent sur l'éducation et sur la jeunesse. Elles réunissent les élus des collectivités régionales et débattent des enjeux politiques que représentent ces questions à l'échelle des régions françaises. Cet espace de réflexion est aussi l'occasion de confronter les différents dispositifs mis en œuvre par chacune des collectivités. D'autre part, l'ARF a organisé plusieurs colloques sur la thématique jeunesse et a conclu une convention de partenariat avec les fédérations d'éducation populaire afin de promouvoir le développement de projets régionaux pour l'éducation et la jeunesse. Nous pouvons évoquer que les départements et les communes ont également des espaces de discussion sur la mise en œuvre des politiques éducatives locales au sein de l'Association des départements de France (ADF), de l'Association des maires des grandes villes de France et de l'Association des maires de France (AMF).

◆ Figure n° 11 : Un système d'acteurs complexe ◆



Olivier DAVID

■ 2.3 Les acteurs associatifs et les entreprises

D'autres acteurs interviennent également dans le champ de l'action éducative et du temps libre. Les associations sont évidemment très nombreuses à agir en direction des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs loisirs, mais aussi dans le domaine des activités périscolaires. Acteurs autonomes par essence, ces associations interviennent en fonction de leur objet (sport, culture, loisirs...), et peuvent mettre en place des dispositifs, des activités et des services, seules ou dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics. Elles sont fréquemment organisées en réseaux fédératifs, ce qui leur permet d'avoir une dimension nationale et de construire des partenariats directement avec l'Etat ou avec la CNAF. L'Etat a d'ailleurs mis en place une politique d'agrément qui assure une reconnaissance instituée aux partenaires associatifs dans leur domaine de compétences (sport, culture, jeunesse et éducation populaire, complémentarité de l'enseignement public...) et offre des opportunités de financement. En effet, eu égard à ces agréments, les fédérations ou associations nationales bénéficient d'un soutien financier de l'Etat, encadré par une convention partenariale. Ces réseaux associatifs sont également représentés aux échelles régionale, départementale et locale, niveaux auxquels elles peuvent également nouer des partenariats avec les collectivités territoriales. Les modalités d'action sont néanmoins spécifiques, s'appuyant largement sur l'engagement bénévole et le militantisme. Dans le champ de l'action éducative et du temps libre, elles ont également connu un mouvement de professionnalisation important depuis les années soixante-dix, qui a accompagné le développement d'un savoir-faire largement reconnu par les collectivités locales et territoriales. Elles s'inscrivent de surcroît dans des territoires d'action et sont des médiatrices intéressantes avec la population, permettant ainsi de mieux apprécier les besoins sociaux et d'y apporter les réponses les plus adaptées. Ce panorama général sera précisé dans les parties suivantes.

Le secteur privé marchand commence également à pénétrer le domaine des loisirs, du temps libre et des activités périscolaires. Les logiques sont évidemment complètement différentes de celles portées par les acteurs associatifs, mais répondent néanmoins à des évolutions sociétales importantes depuis les années soixante. Les activités de la sphère domestique, longtemps et traditionnellement exercées par les femmes au sein des familles, ont été progressivement externalisées, transférées vers d'autres prestataires, grâce au développement de services marchands et non marchands, encourageant également l'émergence de nouvelles professions et activités salariées. Ce processus est bien évidemment concomitant au développement de l'activité féminine, sans pour autant que la répartition des tâches au sein des couples ne se soit modifiée en profondeur. Les travaux de l'INSEE sur les emplois du temps des familles montrent que les femmes consacrent en moyenne deux fois plus de temps chaque jour que les hommes au travail domestique et au suivi des enfants. Ce champ des services domestiques constitue un marché intéressant pour les entreprises privées, dont l'essor a été largement encouragé par les pouvoirs publics. Le plan Boorlo, lancé en 2005, porte spécifiquement sur les services à la personne. Dossier phare du plan de cohésion sociale, il a été largement porté par les médias, présenté dès son origine comme un véritable gisement d'emplois, et affichant des objectifs très ambitieux. Il constitue en cela un dispositif majeur dans la structuration récente du secteur des services aux particuliers, et est confirmé dans ses ambitions jusqu'en 2012.

Ces politiques gouvernementales ont évidemment contribué à l'organisation progressive de ce secteur d'activité, afin de rendre l'offre plus lisible. La création de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) a permis de répondre en partie à cet objectif, en encourageant le développement des enseignes, dont la mission est d'informer les usagers, de simplifier les démarches administratives d'accès aux services et de garantir la qualité des prestations. La liste des enseignes créées a permis le regroupement d'acteurs privés dans des champs d'interventions bien ciblés. Les activités de soutien scolaire mais aussi les services de garde à domicile ont profité de ce soutien public pour apporter des réponses marchandes aux familles, sur des registres qui concernent très directement le temps libre des enfants et des jeunes.

L'évolution récente de ce secteur a de fait encouragé la mise en place d'un système concurrentiel, bien que largement encadré par les pouvoirs publics (ANSP), entre différents types d'acteurs, où la solvabilité des ménages et la viabilité économique des structures privées sont des déterminants arbitrant le jeu de l'offre et de la demande. Avec l'essor de ces structures, de nombreux acteurs nouveaux se sont imposés au plan local à côté des structures associatives classiques, transformant les conditions d'accès aux services pour les populations. Les champs de l'accueil et de la garde des enfants, du soutien scolaire d'une part, des services du quotidien d'autre part, en sont sans doute les exemples les plus révélateurs. Dans de nombreux cas, les logiques commerciales prennent le pas sur les logiques sociales et éducatives.

3. De réelles disparités spatiales :

La diversité des acteurs institutionnels présentée dans la section précédente a de réels impacts sur la nature des réponses apportées aux familles dans leur territoire de résidence. Les dispositifs impulsés par l'Etat et la CNAF ainsi que les politiques portées par les collectivités locales et territoriales ne couvrent pas de manière homogène l'ensemble du territoire national. Cette dernière partie fait état des disparités spatiales qui en découlent, en prenant appui sur l'examen précis de certains dispositifs nationaux (CEL, CEJ). Cette approche spatiale débouchera sur une analyse plus précise de la situation en Ile-et-Vilaine.

Ce développement permettra également d'évoquer les effets spatiaux du processus de territorialisation des politiques éducatives. Ces nouvelles formes d'intervention publique sont venues contrecarrer des décennies de politique centralisée, très uniforme, en privilégiant non seulement une approche différenciée des territoires mais aussi une plus forte implication des acteurs locaux. « Cette diversité territoriale permet aux politiques d'adapter les dispositifs aux réalités des territoires. L'esprit de la décentralisation répond à ce besoin de souplesse et de proximité. En contrepartie, les différences entre les départements se sont creusées »¹⁵².

¹⁵² De Veyrinas, 2007, *op. cit.*, p. 27.

■ 3.1 Des inégalités flagrantes dans le développement des dispositifs

La complexité des actions mises en place, à la fois dans les multiples champs de compétences ministériels, mais aussi aux différentes échelles de l'action publique, ne permet pas d'envisager une analyse exhaustive de la situation. Par ailleurs, l'accessibilité aux données statistiques ministérielles est très inégale selon les dispositifs, et seules quelques études ponctuelles, réalisées à l'occasion d'évaluation des politiques publiques, sont disponibles¹⁵³. Au regard de ces contraintes, l'analyse ne s'intéresse qu'à deux dispositifs distincts – les contrats éducatifs locaux (CEL) et les contrats enfance-jeunesse (CEJ) – et s'appuie sur les sources officielles les plus récentes. Elle suffit à révéler l'importance des disparités spatiales à différents niveaux d'échelles.

La plupart des dispositifs développés par l'Etat ou la CNAF prévoient une implication directe des collectivités locales et territoriales. La logique incitative, adossée sur un cofinancement public, s'adresse à des acteurs territoriaux capables de définir un programme d'action cohérent et en conformité avec les objectifs de la politique nationale. La volonté des acteurs locaux constitue un préalable à toute mise en œuvre, et elle se traduit par un engagement financier contractualisé avec le partenaire. Le principe même de l'intervention des pouvoirs publics soumet donc le développement des dispositifs à l'engagement politique des partenaires.

L'exemple des contrats éducatifs locaux est très éloquent de ce point de vue, et l'analyse de leur répartition à l'échelle départementale montre d'importantes disparités. En 2004¹⁵⁴, 2 686 contrats ont été signés en France, concernant 9 275 communes et impliquant 13 747 établissements scolaires. Ces chiffres montrent la faiblesse relative du développement de ce dispositif, puisqu'il ne concerne environ que 20 % des établissements, un quart des communes, 41 % de la population et plus de 4 millions d'enfants et de jeunes. Cependant, les derniers chiffres disponibles révèlent qu'en 2004 les CEL mobilisaient près de 10 000 associations, 55 300 intervenants, ce qui représentait 345 000 heures d'animation hebdomadaires. Le budget total consolidé était évalué à 367,5 millions d'euros. Ces premières observations montrent que toutes les familles ne peuvent prétendre bénéficier d'actions extra et périscolaires, ni même de politique éducative coordonnée à l'échelle locale. Il convient de préciser que nous ne disposons pas de chiffres plus récents, puisque les pages du site internet du Ministère de l'éducation nationale consacrées aux CEL ont été supprimées et notamment la lettre « Grain de CEL » qui était un outil de communication et de promotion sur le dispositif à destination des acteurs locaux. Ce choix révèle ainsi que le dispositif n'est plus une priorité ministérielle en 2010¹⁵⁵.

Si les trois quarts des communes signataires ont moins de 5 000 habitants, plus de la moitié des communes de 10 000 à 100 000 habitants et les trois quarts des villes de plus de 100 000 habitants se sont engagées dans un CEL. Ce sont donc très clairement les municipalités

¹⁵³ Voir à ce sujet :

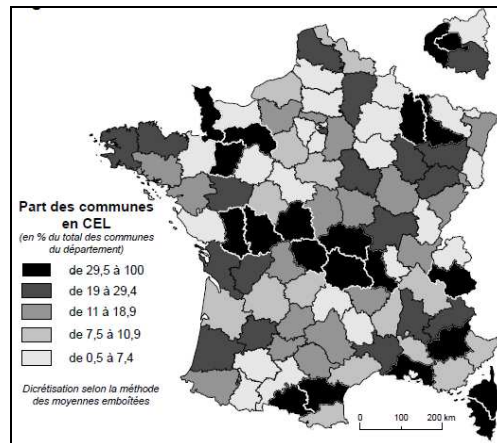
- Benhaim-Grosse J., 2005, « Regards sur les contrats éducatifs locaux », *Les dossiers Insertion, Education et Société*, n° 170, novembre 2005, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, 155 p.
- Ridde A., 2003, « Les contrats éducatifs locaux », *Sports Stat-Info*, n° 03/02, Bulletin Statistique et d'études du Ministère des Sports, février 2003, 4 p.

¹⁵⁴ Ministère de l'Éducation Nationale, 2004, *Lettre Grain de CEL*, n° 17-18, p. 6.

¹⁵⁵ Le service de la Direction de l'évaluation et de la prospective, sollicité par courrier en mai 2010, a confirmé l'absence d'étude sur le dispositif depuis 2004.

urbaines qui se sont le plus investies dans ce dispositif. Ceci est d'ailleurs confirmé par le fait que, dans la plupart des communes signataires, les CEL coexistent avec d'autres dispositifs : CTL dans 71 % des cas, CLAS dans 38 % des cas, Ville-Vie-Vacances dans 26 % des cas... En revanche, les communes de plus petite taille s'engagent plus fréquemment dans un contrat intercommunal, et les statistiques montrent même que plus la taille diminue, plus l'intercommunalité augmente. Ainsi, en région urbaine, les CEL sont presque tous (93,1 %) signés par une seule municipalité alors que les communes rurales se regroupent plus volontiers, avec 45,9 % des contrats cosignés par plusieurs communes. L'objectif des communes les plus rurales est d'atteindre à plusieurs une taille critique pour monter un projet viable et assurer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. La figure n° 12 révèle d'importants contrastes d'un département à l'autre. Sans que cela ne dégage une logique spatiale particulière, les écarts dans les niveaux d'engagement des collectivités locales créent de réelles inégalités et des injustices spatiales¹⁵⁶.

◆ Figure n° 12 : La distribution des CEL en France en 2002 ◆



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, 2002¹⁵⁷

Les contrats enfance-jeunesse, développés par les Caisses d'allocations familiales, présentent des caractéristiques similaires. Faute de données consolidées au plan national, nous pouvons mobiliser les sources produites par la Fédération bretonne des CAF en 2008¹⁵⁸. Elles révèlent d'importantes disparités entre les départements. L'ensemble des caisses de la région a consacré près de 21 millions d'euros aux politiques locales enfance-jeunesse, dont 7 % consacrés à de nouveaux programmes. La distribution de ce budget est très différente d'un département à l'autre, avec un écart de 1 à 3,4 en ce qui concerne le montant par enfant, mais aussi d'importantes variations dans la dotation globale. Ces variables doivent être néanmoins appréhendées avec beaucoup de précautions, car elles sont soumises à la structure par âge des populations départementales, et aux éventuelles variations interannuelles dans le développement des dispositifs contractuels. Toutefois, 80 % des communes bretonnes sont couvertes par un contrat. La forte ruralité de la région explique de surcroît la proportion élevée de CEJ intercommunaux (66 %).

¹⁵⁶ Séchet R., David O., Keerle R., 2008, *op. cit.*, 12 p.

¹⁵⁷ Ministère de l'Éducation Nationale, 2002, *Grain de CEL*, n° 11-12, Lettre d'information sur les contrats éducatifs locaux, 8 p.

¹⁵⁸ Fédération bretonne des CAF, 2009, *Cahier des données sociales 2008*, CAF de la région Bretagne, pp. 68-70.

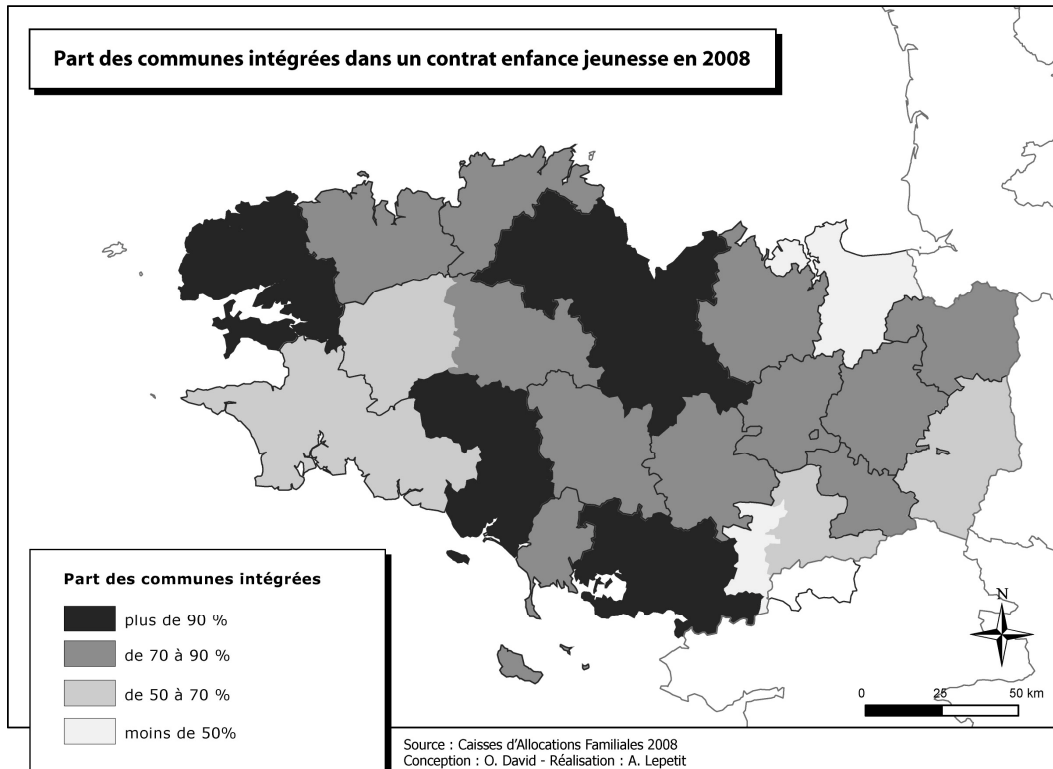
◆ Tableau n° 8 : Le financement des politiques locales enfance-jeunesse en Bretagne ◆

Département	Montant consacré aux politiques locales enfance-jeunesse	Montant par enfant âgé de 3 à 16 ans
Côtes d'Armor	3 791 000 €	48 €
Finistère Nord	3 382 000 €	39 €
Finistère Sud	4 018 000 €	84 €
Ille-et-Vilaine	3 658 000 €	25 €
Morbihan	6 037 000 €	60 €
Total Bretagne	20 886 000 €	

Source : Fédération Bretonne des CAF, 2009

La part des communes intégrées dans le dispositif varie d'un pays à l'autre. Les littoraux du Finistère Nord, du Morbihan et des Côtes-d'Armor sont de loin les plus avantagés. En revanche, le Sud Finistère, le centre-ouest Bretagne et l'Ille-et-Vilaine affichent des pourcentages plus modérés. La politique incitative des dispositifs contractuels présente des formes concrètes de disparités spatiales. C'est à la fois le reflet d'une inégale volonté politique au plan local, mais aussi d'écart importants en ce qui concerne les moyens budgétaires des collectivités.

◆ Figure n° 13 : Les contrats enfance jeunesse en Bretagne en 2008 ◆



Source : Fédération Bretonne des CAF, 2009¹⁵⁹

¹⁵⁹ Fédération bretonne des CAF, 2009, *op. cit.*, p. 69.

■ 3.2 La situation dans le département d'Ille-et-Vilaine

En amont des parties qui porteront plus spécifiquement sur les enquêtes réalisées en Ille-et-Vilaine, il convient donc de décrire plus attentivement la situation départementale, en présentant le paysage institutionnel relatif au temps libre des enfants et des jeunes. Ce chapitre étant consacré aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'action publique, nous décrivons plus spécifiquement la place et le rôle de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil général.

Les missions d'une Caisse d'allocations familiales se déclinent en deux registres distincts mais complémentaires. La première mission, sans doute la plus connue auprès du grand public, concerne le versement des prestations légales. Le dispositif est évidemment largement encadré par la politique familiale nationale, et les populations bénéficiaires sont soumises aux mêmes modalités de versement quelle que soit leur caisse d'appartenance. Les volumes financiers concernés sont très importants. La seconde mission réside dans la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, dont les objectifs sont définis par chaque caisse, en fonction des choix politiques de son Conseil d'administration. Les orientations et actions peuvent ainsi varier d'une caisse à l'autre. Ainsi, en Ille-et-Vilaine, le versement des prestations légales avoisinait 826 millions d'euros en 2008 et représentait un peu plus de 92 % du budget de la caisse. La politique d'action sociale représentait, quant à elle, près de 45 millions d'euros, soit environ 5 % du budget. Malgré les écarts importants dans les masses budgétaires engagées, il faut préciser que c'est bien sur cette politique d'action sociale que les marges de manœuvres d'une caisse d'allocations familiales sont les plus importantes, pour mettre en œuvre une politique départementale en cohérence avec les besoins sociaux de la population allocataire. C'est aussi sur ce budget que sont engagés les différents partenariats avec les collectivités locales et territoriales et les œuvres organisatrices pour déployer les actions en direction des familles.

La politique d'action sociale de la CAF d'Ille-et-Vilaine s'articule depuis plusieurs années autour de plusieurs piliers : la politique petite enfance et jeunesse, la parentalité, l'accompagnement des familles, le logement. Les dépenses engagées bénéficient directement ou indirectement aux familles selon différentes modalités, soit par des aides financières directes aux familles (prêts, bons vacances, secours, bourses...), soit par l'intermédiaire d'équipements ou de services sociaux gérés directement par la CAF (service social, points accueil, conseillers techniques...), soit par les aides apportées aux partenaires (gestionnaires d'équipements ou collectivités locales, associations...).

Si les actions en faveur de la jeunesse¹⁶⁰ sont clairement inscrites au rang des priorités de l'action sociale de la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine, la ventilation des charges ne permet pas d'identifier de façon lisible et exhaustive le poids des dépenses consacrées à ce public. Cela s'explique en partie par la dimension transversale des actions mises en œuvre à destination des jeunes, concernant aussi bien le logement, le temps libre, la médiation familiale, l'accompagnement social des familles, la parentalité... Néanmoins, depuis 2003, c'est un domaine qui mobilise de plus en plus de moyens, à la fois dans l'organisation des ressources humaines de la CAF d'Ille-et-Vilaine, mais aussi dans les actions déployées à l'échelle départementale. En octobre 2003, un poste de conseiller technique jeunesse a été

¹⁶⁰ La jeunesse est subdivisée en deux catégories : les jeunes de 6 à 17 ans et les jeunes de 16 à 25 ans, dénommée également « jeunes adultes ».

créé. En ce qui concerne la fonction temps libre, l'examen des rapports d'activité permet de mesurer plus précisément l'engagement financier de la CAF. Il est en progression importante sur les 4 dernières années, avoisinant les 9,2 millions d'euros, soit 12,4 % d'augmentation entre 2005 et 2008. Le nombre d'équipements concernés et de communes ayant signé un contrat avec la CAF augmente également sur l'ensemble de la période. Ces chiffres confirment la montée en charge de la fonction temps libre dans le volume total des dépenses d'action sociale en Ille-et-Vilaine.

◆ Tableau n° 9 : Les dépenses d'action sociale de la CAF d'Ille-et-Vilaine ◆

	2005	2006	2007	2008	Evolution 2005-2008
Fonction Temps Libre des enfants et des familles	8 160 226 €	8 441 976 €	9 282 412 €	9 169 969 €	+ 12,4 %
Total des dépenses d'action sociale	38 892 808 €	39 125 024 €	39 202 985 €	41 126 817 €	+ 5,7 %
Part de la fonction Temps Libre	21,0 %	21,6 %	23,7 %	22,3 %	-
Nb centres de loisirs concernés	286	310	321	322	+ 12,6 %
Nb de communes sous contrat	179	199	218	238	+ 33,0 %
Source : CAF d'Ille-et-Vilaine, Rapports d'activité de 2005 à 2008					

Les actions mises en œuvre prennent ainsi leur place dans plusieurs dispositifs impulsés par la CAF. Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités locales, 238 communes du département bénéficient d'une aide de la CAF pour mettre en œuvre leur politique enfance et/ou jeunesse (CEJ). La caisse développe également des partenariats avec des associations ou des institutions agissant sur le territoire départemental et assumant une fonction de relais de la politique d'action sociale de la CAF. C'est le cas de partenariats avec le Cercle Paul Bert (association rennaise organisatrice d'activités de loisirs, sportives et culturelles) et le Centre Régional d'Information Jeunesse par exemple.

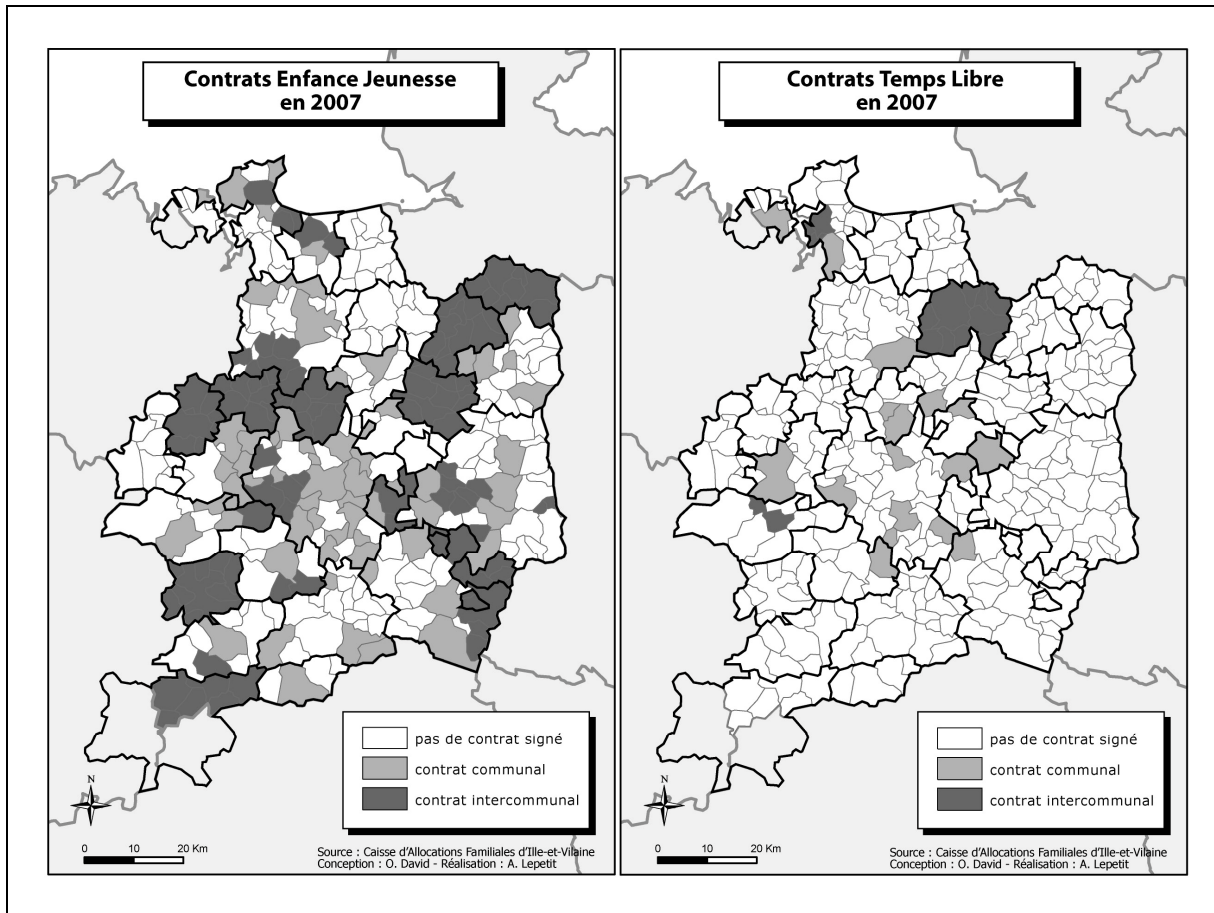
L'action sociale de la CAF d'Ille-et-Vilaine s'inscrit dans un schéma directeur redéfini tous les 4 ans. La discussion autour du prochain schéma (2009-2012) fait état de plusieurs propositions pour les jeunes et le temps libre. Elle mentionne la nécessité de porter une attention toute particulière à certains territoires du département, qui sont pour la plupart situés sur les marges sud-ouest et septentrionales (Côte d'Emeraude-Rance-Frémur, Baie du Mont-Saint-Michel, Canton d'Antrain, Pays d'Aubigné, Pays de Saint-Aubin-du Cormier, Pays de Montauban-de-Bretagne, Pays de Saint-Méen-le-Grand, Pays de Maure-de-Bretagne, Canton de Pipriac, Pays de moyenne Vilaine et du Semnon, Pays de la Roche-aux-Fées¹⁶¹). Ces zones se distinguent à la fois par un encadrement social des populations jeunes plus

¹⁶¹ Cf. atlas de localisation en annexe n° 2, pp. 301-304.

ténu, une offre de services très incomplète et un moindre développement de politiques locales en faveur des jeunes¹⁶².

Ce choix stratégique est conforme au développement des dispositifs contractuels à l'échelle départementale. La figure n° 14 souligne d'importants contrastes spatiaux dans la répartition des contrats enfance-jeunesse (CEJ) et des contrats temps-libre (CTL). Si la majorité des communes du département est engagée dans l'un des dispositifs, les marges rurales sont globalement moins investies.

◆ Figure n° 14 : La distribution des CEJ et des CTL en Ille-et-Vilaine ◆



Olivier DAVID

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a également engagé une véritable réflexion politique sur l'enfance et la jeunesse à partir de 2004, suite au changement de majorité départementale. Dans un propos récent, datant de septembre 2008, Mireille Massot, première Vice-Présidente chargée de l'éducation et des collèges, en rappelle les enjeux : « Un pays ou une collectivité qui croit en son avenir fait de l'éducation sa priorité. [...] L'objectif est de rendre à chacun la maîtrise de son propre destin : dans cette optique l'éducation doit s'adresser à toutes et à tous bien sûr mais en priorité aux plus vulnérables et aux plus démunis, à ceux que les circonstances de la vie ont éprouvés, les empêchant d'accéder aux savoirs, aux

¹⁶² David O., 2008, *Equipements, services, dispositifs d'animation et politiques locales en faveur de la jeunesse en Ille-et-Vilaine*, Rapport d'étude, laboratoire RESO, avril 2008, 109 p.

pouvoirs, à une vie épanouissante »¹⁶³. Ce processus a tout d'abord commencé par une concertation avec les acteurs éducatifs du département. Celle-ci s'est appuyée sur plusieurs comités consultatifs thématiques (éducation, jeunesse) mais également sur l'organisation d'une journée de réflexion sur les questions relatives à la jeunesse. Deux éléments importants ont concrétisé la volonté politique de l'exécutif en place : la définition d'un projet éducatif départemental, qui fixe le cadre politique des actions éducatives du Conseil général, et la mise en place d'une politique en faveur de la jeunesse.

Le projet éducatif départemental se place très clairement dans une approche globale de l'éducation où les jeunes, les familles, l'école, les collectivités locales, les associations, ainsi que le monde économique doivent agir en complémentarité. Dans cet esprit, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine entend répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans la globalité de leurs temps de vie, en rapprochant les différents espaces éducatifs qu'ils fréquentent, et considère le collège comme un pôle de ressources important dans ce processus. C'est en effet à partir de ces établissements que le département compte promouvoir des actions éducatives à destination des enfants et des adolescents, sur la base de partenariats contractuels et pluriannuels avec d'autres acteurs territoriaux, en répondant aux quatre objectifs suivants : développer l'éducation à la santé et à la citoyenneté par la prise de responsabilités, favoriser l'accès à la culture et aux cultures, accompagner le jeune dans la construction et la réalisation de son projet de vie, promouvoir la place de la famille.

En ce qui concerne la politique en faveur des jeunes, les orientations de l'Assemblée départementale dénotent aussi d'un certain volontarisme de la part des élus, qui en ont fait une priorité d'action depuis 2005. Cette ambition est née d'un constat d'inégalités importantes concernant la population âgée de moins de 25 ans, notamment en ce qui concerne leur insertion sociale, de plus en plus difficile, en matière de formation, d'emploi ou de logement. Deux enjeux ont été clairement identifiés, pour poser les bases de l'action politique : l'insertion de tous les jeunes, en commençant par ceux qui sont le plus en difficulté, et la valorisation de la place des jeunes dans la société. La politique départementale s'appuie sur cinq leviers d'actions complémentaires. Le Conseil général veut accompagner les acteurs éducatifs de terrain et soutenir les initiatives locales. Afin de favoriser la formation à la citoyenneté, un Conseil départemental des jeunes a été mis en place pour les impliquer concrètement dans les projets de la collectivité. Au-delà, plusieurs registres d'action ont fait l'objet de moyens renforcés : l'orientation professionnelle des jeunes, les actions éducatives menées dans et avec les collèges du département, l'accès à l'autonomie, aux loisirs et aux vacances.

Cette politique du Conseil général en faveur de la jeunesse a été présentée officiellement le 8 octobre 2005. Elle a fait l'objet d'une procédure de consultation en amont auprès de différents experts et acteurs du champ jeunesse (éducation populaire, associations diverses, professionnels de l'animation, collectivités locales, personnes ressources, partenaires institutionnels, élus et services du Conseil général). Le Conseil général a souhaité intervenir dans deux cadres : les projets éducatifs locaux et le projet stratégique départemental. A propos des projets éducatifs locaux, il est souligné que la politique jeunesse doit permettre d'accompagner les acteurs locaux (de l'éducation populaire et du développement local) dans la mise en place des projets éducatifs locaux, afin de réunir les nombreux acteurs du champ de l'éducation autour d'une vision globale des jeunes favorisant leur implication. S'agissant

¹⁶³ Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, 2008, *Le projet éducatif départemental*, septembre 2008, p. 3.

du lien avec le projet stratégique départemental, le Conseil général souhaite mettre en œuvre « une politique publique jeunesse qui trouve sa place dans le projet stratégique départemental, tout en irriguant les politiques de droit commun »¹⁶⁴. Il est ainsi fait mention du lien entre les cinq priorités du projet stratégique départemental (le droit à l'emploi et le développement économique, l'égalité des chances, la solidarité, l'équilibre territorial et la qualité de vie) et les questions de jeunesse. De plus, il est souligné que les questions relatives à la jeunesse doivent concerner toutes les commissions du Conseil général.

La présentation du cadre institutionnel et politique dans le département d'Ille-et-Vilaine, à partir des exemples concrets de la CAF et du Conseil général, révèlent un contexte plutôt favorable au développement des actions éducatives en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre.

¹⁶⁴ Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, 2005, *Réflexions pour une politique jeunesse en Ille-et-Vilaine*, Journée départementale des acteurs de la jeunesse, 8 octobre 2005, p. 11.

Conclusion

Ce troisième chapitre a permis de dresser un panorama des différents acteurs institutionnels participant au développement de l'action éducative et des loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. La diminution progressive du temps scolaire et son corollaire, l'augmentation du temps libre, ont participé à l'émergence de multiples activités, que ce soit dans le champ des loisirs, du sport ou de la culture. Cependant, c'est bien l'augmentation croissante des taux de scolarisation et l'allongement de la durée de scolarité qui ont encouragé un tel processus, posant de manière très concrète le problème de la prise en charge des enfants en dehors des heures de classe. Les réponses se sont développées progressivement, dès la fin du 19^{ème} siècle, avec le développement des patronages laïques et confessionnels. L'institutionnalisation de ce secteur n'a été possible qu'avec l'intervention directe de l'Etat. Le Front Populaire s'y engage en 1936, relayé ensuite par le régime de Vichy, qui fera de la jeunesse l'un des piliers de la construction d'une France Nouvelle. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1944, dans le sillage du Conseil national de la résistance, que l'Etat a commencé à structurer durablement ce secteur de l'action publique.

A l'articulation de plusieurs champs ministériels, le système d'acteurs institutionnels dans le domaine du temps libre et des loisirs est assez complexe à appréhender. Les politiques nationales en faveur de l'enfance et de la jeunesse n'ont pas vraiment été articulées et pensées dans leur globalité, mais déclinées en fonction des champs de compétences des différents ministères. De fait, les dispositifs déployés par les administrations d'Etat sont très spécialisés et renvoient à des prérogatives très précises : santé, loisirs, éducation, sport, culture... Ces cloisonnements institutionnels, encore prégnants de nos jours, ne facilitent pas la compréhension du jeu d'acteurs, ni l'articulation des différentes responsabilités. Dans le même temps, les partenaires de l'Etat se sont également multipliés. La structuration du système national de sécurité sociale a contribué à l'émergence de la branche famille, dont le temps libre est devenu une compétence importante, avec des moyens en progression constante depuis 1948. Les lois de décentralisation politique, et le transfert de compétences qui allait avec, ont accordé une place de plus en plus importante aux collectivités territoriales dans la mise en place des politiques éducatives locales. Elles se sont progressivement affirmées comme les chevilles ouvrières des politiques et des actions déployées, dans une relation de plus grande proximité vis-à-vis des enfants et des jeunes. Enfin, les grandes fédérations et associations nationales, issues pour la plupart du processus de structuration des activités et des formes d'encadrement des enfants et des jeunes tout au long des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, occupent toujours une place centrale dans le système d'acteurs.

Ainsi, les conditions du développement des activités de loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes sont directement soumises aux contextes politiques locaux. Le contenu des politiques développées par les collectivités locales, au premier rang desquelles les communes et les communautés de communes, ainsi que le relais des acteurs institutionnels et associatifs constituent un élément majeur de compréhension des contextes territoriaux. La nature des réponses apportées aux enfants et aux jeunes peut varier considérablement d'un territoire à l'autre, et générer de réelles disparités.

Conclusion de la première partie

La question des inégalités dans le temps libre et dans les loisirs a été posée de manière très précoce, notamment par les sociologues. En 1974, Joffre Dumazedier¹⁶⁵ soulignait déjà d'importantes différences dans les comportements de loisirs, qu'il expliquait au regard des conditions socio-professionnelles des individus ou des groupes sociaux. Plus récemment, l'enquête réalisée par l'OCDE¹⁶⁶ en 2009 confirme que le temps de loisirs est corrélé positivement avec la satisfaction à l'égard de l'existence, rappelant ainsi que le contenu du temps libre et la pratique d'activités de loisirs ne sont pas les mêmes pour tous.

D'autres déterminants expliquent également de telles différenciations au sein du corps social. Gilles Pronovost¹⁶⁷ insiste sur plusieurs dimensions, parmi lesquelles figure la plus ou moins grande autonomie des individus dans la gestion de leur temps. Il rappelle que c'est un élément essentiel de compréhension des comportements de loisirs chez les enfants et des jeunes. En effet, pour ces derniers, la capacité à s'extraire des contraintes temporelles scolaires et familiales est particulièrement déterminante dans la définition de leur temps libre, et sur la nature des activités qu'ils y déploient. C'est dans ce temps libéré qu'ils peuvent développer les sociabilités entre pairs, qu'ils acquièrent leur liberté et prennent des initiatives, découvrant indirectement et exerçant progressivement leurs responsabilités d'être social. Le processus d'autonomisation des classes d'âge les plus jeunes interfère concrètement sur les pratiques réalisées dans le cadre du temps libre. Pour autant, les ressources sociales et culturelles des enfants et des adolescents différencient très sensiblement les parcours individuels.

D'autres facteurs, davantage liés à l'espace, peuvent aussi générer des inégalités entre les individus. Le lieu de résidence, la distance au lieu de scolarisation, l'implantation en milieu rural, périurbain ou urbain, l'aménagement des espaces de vie, la qualité du logement sont autant de paramètres qui influencent les pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre. Les difficultés d'accès à certains services ou activités, la faiblesse d'équipements sportifs et culturels de certains espaces, les contraintes de mobilité et l'isolement de l'habitat peuvent générer un profond sentiment d'injustice, parce que les obstacles à dépasser pour accéder à l'offre de loisirs et répondre ainsi aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et des jeunes sont très lourds. Dans ce cas, les disparités spatiales engendrent des inégalités d'une autre nature, qui se cumulent aux inégalités sociales et culturelles. Joffre Dumazedier rappelle qu'« il y a moins d'opposition radicale dans les activités entre les classes et catégories sociales que des degrés inégaux de participation aux mêmes activités pendant le temps libre »¹⁶⁸. Les

¹⁶⁵ Dumazedier J., 1974, *op. cit.*

¹⁶⁶ OCDE, 2009-b, *op. cit.*

¹⁶⁷ Pronovost G., 1996, *op. cit.*

¹⁶⁸ Dumazedier J., 1988, *op. cit.*

contextes territoriaux dans lesquels vivent les enfants et les jeunes, et l'aménagement des espaces qu'ils pratiquent, influencent la qualité de leur temps libre et de leurs loisirs.

Tous ces constats montrent la nécessité d'un accompagnement du temps libre pour réduire les inégalités sociales et culturelles, afin de limiter les distances qui séparent les individus entre eux, et dont les impacts sont importants sur la nature des activités et des services fréquentés dans le cadre du temps libre. Dans un tel contexte, seule la régulation politique apparaît pertinente, notamment de la part des pouvoirs publics, que ce soit au niveau de l'Etat ou des collectivités territoriales. Dans le respect de ses prérogatives régaliennes et pour garantir la cohésion nationale, l'Etat doit mettre en œuvre les mesures qui permettent aux populations d'accéder aux loisirs dans le cadre de leur temps libre, par des dispositifs corrigeant les inégalités de revenus. La branche famille de la sécurité sociale occupe de ce point de vue une place centrale dans la politique de redistribution qu'impose un tel objectif. L'Etat peut également agir sur la réduction des inégalités territoriales, par une péréquation plus efficace entre les différentes collectivités. Enfin, l'Etat est aussi le mieux placé pour impulser une vraie politique d'aménagement des temps, visant à mieux articuler les contraintes familiales et professionnelles. C'est un autre volet important des politiques sociales, qui peut introduire dans la société de nouvelles modalités de régulation des temps sociaux et humains.

Au-delà de cette mission redistributive et régulatrice pensée à l'échelle nationale, les collectivités intègrent de plus en plus souvent la question du temps libre dans la définition de leur politique locale, principalement les communes et les communautés de communes. La deuxième partie de cette synthèse traitera de l'impact de ces politiques sur les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les adolescents, pour mieux comprendre les disparités spatiales dans la configuration de l'offre de services et d'activités de loisirs dans le cadre de leur temps libre.



Partie 2

Les politiques locales du temps libre et leur impact sur les contextes territoriaux

Introduction

La première partie de cette synthèse a permis de montrer l'institutionnalisation progressive du temps libre, témoin concret de son émergence en tant que domaine d'action publique à part entière. Après avoir présenté les contours et la place grandissante qu'occupent les loisirs et le temps libre dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes, il convient à présent de réfléchir aux liens qui existent entre, d'une part, les enjeux éducatifs et sociaux de ce temps spécifique et, d'autre part, le développement des politiques locales le prenant en charge. Le chapitre précédent a rappelé les différentes étapes du processus de modernisation de l'action publique en faveur de l'enfance, et notamment l'implication de plusieurs types d'acteurs, au premier rang desquels figure l'Etat.

Si l'action déployée au niveau national s'est progressivement renforcée, autour notamment de plusieurs domaines ministériels complémentaires (Education nationale, Jeunesse et sports, Famille et affaires sociales), les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix se caractérisent par un développement important des initiatives locales et un rôle croissant des collectivités territoriales. En s'intéressant plus spécifiquement aux politiques en faveur de la jeunesse, Patricia Loncle¹⁶⁹ montre que cette mobilisation progressive des communes ou communautés de communes passe par plusieurs étapes. Après la seconde guerre mondiale et jusqu'au milieu des années soixante, le développement de l'urbanisation encourage les plus grandes villes à se préoccuper des classes d'âge les plus jeunes et à leur proposer des formes d'encadrement et d'activités en construisant des équipements socio-culturels polyvalents. Ensuite, durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt, les collectivités locales sont contraintes de dépasser ces formes de réponses et ont recours à des solutions plus souples et plus informelles pour mieux prendre en compte la demande sociale des jeunes, en se focalisant notamment sur leur participation et leur prise d'initiative, tout en poursuivant le développement de réponses beaucoup plus organisées pour les enfants. A partir de la fin des années quatre-vingt-dix, l'enfance et la jeunesse mobilisent encore davantage les élus locaux qui, dans leurs discours, valorisent fréquemment le potentiel que représentent ces classes d'âge en terme de développement pour leur commune. Les enfants et les jeunes deviennent progressivement un objet de mobilisation, ce qui contribue à l'élaboration de véritables politiques locales pour l'enfance et la jeunesse dans certains territoires.

Ce processus explique en partie la multiplication des interventions au plan local, mais il traduit surtout la formalisation de politiques publiques dans le domaine du temps libre. Il est aussi une conséquence concrète de l'évolution des représentations et des modèles vis-à-vis de la jeunesse qui, en retour, façonnent les réponses construites par les élus locaux.

¹⁶⁹ Loncle P., 2001, « Histoire sans fin. Les jeunes et l'action publique », in INJEP, 2001, *Les jeunes de 1950 à 2000. Un bilan des évolutions*, Publications de l'INJEP, pp. 255-277.

L'évolution de la place des enfants et des jeunes dans nos sociétés en constitue une variable déterminante. Il est sans doute utile de revenir sur ce qui définit les politiques publiques. Elles correspondent « à l'action du pouvoir politique, au politique en actes, à ce que les acteurs politiques produisent socialement et économiquement »¹⁷⁰. Autrement dit, elles englobent toutes les formes de prise en charge de problèmes publics déployées par des autorités légitimes d'un point de vue politique. Les représentations et les perceptions que portent les acteurs politiques sont centrales dans l'appréhension et la définition des problèmes publics, ainsi que dans la formalisation des réponses apportées. Toutes les propositions concernant les publics auxquels nous nous intéressons dans cette recherche sont directement influencées par les différents modèles existants vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi par la façon d'aborder les questions qu'ils posent au reste du corps social. Pour terminer sur ce registre des politiques publiques, il faut rappeler qu'elles ne sont pas uniquement mises en œuvre par les pouvoirs publics et qu'un certain nombre d'acteurs privés (associations, groupes d'intérêts, mouvements, entreprises) peuvent développer leurs propres réponses.

Ainsi, « nombreuses sont les recherches qui ont montré la nécessité d'inclure dans l'analyse des politiques publiques bien d'autres acteurs que les acteurs institutionnels »¹⁷¹. Le système d'acteurs présenté dans la partie précédente doit maintenant être analysé plus finement, pour intégrer tous les agents, les acteurs individuels et collectifs, dont les interactions participent à la compréhension des politiques publiques développées au plan local. En effet, il n'est pas rare de voir se développer certaines initiatives, portées par des individus, des groupes de parents ou des associations afin de répondre à des demandes sociales non satisfaites par les pouvoirs publics locaux. Ces formes d'action émergentes peuvent être progressivement publicisées et institutionnalisées. Dans le domaine de l'action éducative locale, ce sont des formes de médiation fréquentes entre initiatives privées et interventions publiques. Ainsi, l'analyse des systèmes d'acteurs locaux et des interactions entre les différents types d'intervention est particulièrement riche pour produire de la connaissance, à la fois sur la mobilisation des ressources territoriales mais aussi sur les processus de construction des politiques éducatives locales. Cela passe par la mobilisation et l'implication d'acteurs diversifiés, réunissant évidemment les élus locaux, les institutions ou organisations ayant compétence dans ce champ de l'action publique (Conseils généraux, CAF, MSA, Direction départementale de la cohésion sociale...), mais aussi les professionnels des structures éducatives, les parents, et plus largement les citoyens et surtout les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Toutes ces dynamiques, tous ces jeux d'acteurs participent également au développement des territoires. Cette partie essaiera de réfléchir aux liens qui peuvent exister entre la mise en œuvre de politiques éducatives locales, notamment dans le cadre du temps libre, et le développement des territoires. Le terme de développement est employé pour qualifier l'évolution d'une situation territoriale donnée, qui se traduit généralement par une croissance des richesses et des ressources favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations. D'emblée, il convient de préciser que c'est un processus global, qui s'intéresse, certes, à la dimension économique de la croissance (augmentation des forces

¹⁷⁰ Hassenteufel P., 2006, « Politiques publiques », in Mesure S., Savidan P., 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, p. 876.

¹⁷¹ Laville J.-L., Magnen J.-P., de França Filho G.-C., Medeiros A. (Dir.), 2005, *Action publique et économie solidaire*, Erès, p. 12.

productives, des richesses, des revenus...) mais aussi à ses aspects sociaux et culturels (croissance qualitative, augmentation du niveau de vie, du bien-être social, ressources humaines, environnement social et culturel...). L'observation et l'analyse du développement territorial appellent des méthodologies d'investigation spécifiques car elles doivent s'appuyer sur la définition de critères pertinents et d'indicateurs fiables. Comme le dit très justement Paul Bachelard, « la recherche de critères objectifs pour préciser une croissance qui serait un des éléments du développement se révèle illusoire »¹⁷². Seules l'analyse du discours des acteurs locaux et la prise en compte de l'opinion des populations sur leur environnement et leur cadre de vie, en accordant une place toute particulière aux composantes sociales et culturelles, permettront d'apprécier la dimension qualitative du développement territorial. C'est ce que nous avons recherché en mettant en place deux enquêtes auprès des familles avec enfants et des élus locaux. Les résultats qui en sont issus seront mobilisés dans la réflexion de cette deuxième partie.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux politiques locales dans le domaine du temps libre. Il s'agira de montrer les éléments qui déterminent le contenu de ces politiques, et qui invitent les élus à intégrer les questions éducatives dans leurs interventions. Nous verrons que l'implication des acteurs locaux aboutit à la construction de dispositifs partenariaux un peu complexes, pouvant générer des appréciations différentes d'un acteur à l'autre, voire des décalages entre les objectifs portés par les élus et les besoins sociaux exprimés par les populations. Ensuite, nous analyserons l'impact des politiques locales du temps libre sur le développement de l'offre d'activités et de services socio-éducatifs. Les ressources mobilisables par les enfants et les jeunes dans leur environnement immédiat sont très différentes d'un territoire à l'autre. La configuration du contexte environnemental peut ainsi influencer les stratégies éducatives des familles. La proximité et l'accessibilité de l'offre constituent des éléments importants de compréhension des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes. La fin de notre raisonnement cherchera à mettre en évidence l'impact des politiques locales sur le développement des territoires, et leur contribution au bien-être éducatif et social des enfants et des jeunes. Ce travail nécessitera une description assez fine des acteurs éducatifs locaux pour décrypter les logiques de l'action publique qui sont à l'œuvre dans les territoires de vie des enfants et de leur famille. Nous en profiterons également pour aborder la notion de ressource territoriale au sens où elle est mobilisée par Henri Gumuchian et Bernard Pecqueur¹⁷³.

¹⁷² Bachelard P. (Dir.), 1993, *Les acteurs du développement local*, L'Harmattan, Coll. Alternances / Développements, 190 p.

¹⁷³ Gumuchian H., Pecqueur B. (Dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Economica – Anthropos, 252 p.

CHAPITRE 4

Les politiques locales du temps libre

La construction des politiques locales relève de processus de plus en plus difficiles à appréhender. Hervé Gumuchian l'explique entre autres par « la complexification croissante des comportements territoriaux des acteurs¹⁷⁴ aussi bien en termes de représentations, que de pratiques ou d'actions, qui se traduit pas une opacité de plus en plus forte, difficile à décrypter »¹⁷⁵. Ainsi, la scène locale a été progressivement investie par de nouveaux acteurs, ce qui est particulièrement vrai dans le champ de l'action éducative à destination des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre.

Dans une perspective de sociologie politique, et afin de mieux décrire et analyser la définition et la mise en œuvre des politiques locales du temps libre, il apparaît nécessaire d'accorder davantage d'importance aux interactions d'acteurs, non seulement parce que ceux-ci se sont multipliés, mais en plus parce plusieurs mutations importantes ont affecté les modalités de l'action publique depuis le début des années quatre-vingt. Les lois de décentralisation ont en effet encouragé une interpénétration croissante des différents niveaux d'action, du local au national. Celle-ci s'est traduite entre autres par une modification substantielle du rôle de l'Etat, devenu de moins en moins interventionniste. L'implication des collectivités locales et territoriales a créé des jeux subtils de responsabilité qui ont un impact direct sur la définition des politiques locales. Dans un même ordre d'idées, les frontières entre sphère publique et sphère privée se sont estompées et on a ainsi assisté à une montée en charge de la participation des associations, des entreprises privées, voire des acteurs indépendants.

Cette entrée par l'action offre une vraie richesse méthodologique pour appréhender les modes de fonctionnement des sociétés locales. Il convient cependant d'aborder la notion d'action publique, pour préciser le cadre conceptuel de la réflexion. L'acception retenue ici est beaucoup plus vaste que la seule action des pouvoirs publics, afin d'intégrer les interventions de nombreux autres acteurs au service d'un projet collectif. Evidemment, ces actions sont pensées et articulées sur un espace public. Ainsi, l'action publique se co-

¹⁷⁴ L'acteur évoqué dans ce chapitre ne couvre par l'ensemble des individus mais seulement ceux exerçant un mandat sur un territoire : élus locaux, acteurs institutionnels, techniciens mettant en œuvre un programme politique...

¹⁷⁵ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés des territoires*, Anthropos, p. 37.

construit. Son analyse « passe par la nécessaire prise en compte des différentes formes de regroupement des acteurs »¹⁷⁶.

D'autres paramètres interviennent également dans le processus d'élaboration des politiques locales, au rang desquels on retrouve les configurations territoriales, les conceptions politiques des acteurs locaux, leurs convergences ou leurs divergences d'intérêts, et les moyens et ressources mobilisables pour mettre en œuvre les projets. Ce chapitre aborde donc un objet particulièrement complexe. Le raisonnement s'appuiera sur une enquête réalisée auprès d'élus locaux du département d'Ille-et-Vilaine, interrogés entre octobre 2007 et mars 2008 sur la question des politiques locales en faveur de la jeunesse. Nous croiserons ces résultats avec un travail réalisé par la CNAF¹⁷⁷, portant sur l'évaluation de sa politique enfance-jeunesse et qui permet une consolidation des résultats à partir d'un échantillon de dimension nationale.

Dans un premier point, nous nous intéresserons davantage aux discours et comportements des élus locaux, révélateurs des représentations et des valeurs qu'ils portent, donc d'une dimension plus idéale de l'espace, où les identités, les symboles, les normes éclairent le sens de leur action et leurs raisons d'agir. L'influence des modèles de l'enfance et de la jeunesse est assez féconde pour appréhender la nature des objectifs définis par les pouvoirs publics. Nous aborderons ensuite les modalités de mise en œuvre des politiques locales, avant de nous intéresser à l'épineuse question de l'action collective et des partenariats construits pour mettre en œuvre les programmes opérationnels. Les divergences d'intérêts et de perceptions peuvent générer des décalages, voire des tensions, entre les différents acteurs éducatifs.

1. Représentations, valeurs et politiques locales

« Toute action territorialisée nécessite de recourir, pour répondre à une exigence de compréhension, à un décryptage des enjeux et à une lecture des pouvoirs à l'œuvre, et notamment des pouvoirs politiques s'exprimant dans le champ de l'action publique territoriale »¹⁷⁸. La production de l'espace dépend en effet des représentations et des enjeux sociaux, ainsi que des valeurs sociales portées par les acteurs collectifs et institutionnels, mais aussi par tous les acteurs individuels. En ce sens, l'espace est une production des sociétés, à la fois concrète et matérielle mais également symbolique, idéologique ou idéale, où les acteurs disposent de compétences intentionnelles et stratégiques, qui dépendent d'idées et de valeurs spécifiques. Ces acteurs sont avant tout des sujets dotés d'une conscience individuelle et autonomes sur le plan réflexif. Leur intériorité subjective est déterminante dans la définition des politiques et les choix de stratégies d'action. Dès lors que l'on s'intéresse aux politiques territoriales, la prise en compte des acteurs s'avère incontournable. C'est à travers l'analyse de leurs comportements, de leurs pratiques, de leurs discours que nous pouvons comprendre le sens des politiques qu'ils mettent en œuvre.

¹⁷⁶ *Idem*, p. 52.

¹⁷⁷ CNAF, 2009, « Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF », *Dossier d'études*, CNAF, n°113, 192 p.

¹⁷⁸ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 35.

Dans le registre du temps libre des enfants et des jeunes, ce système idéologique est largement influencé par les représentations sociales, les symboles, les valeurs et les croyances qui dominent au sein de la société. De fait, les modèles ou les figures de l'enfance et de la jeunesse ont de réels impacts sur les stratégies guidant l'action des acteurs politiques locaux.

■ 1.1 Les façons de voir et de penser l'enfance et la jeunesse

« La manière de percevoir et de penser l'enfant influe sur ses conditions de vie, sur son statut et sur les comportements des adultes à son égard. Dans une société donnée, les idées et les images relatives à l'enfant, si variées soient-elles, s'organisent en représentations collectives, qui forment un système à niveaux multiples »¹⁷⁹. Ainsi, penser l'enfance et la jeunesse dans nos sociétés contemporaines ne peut s'extraire des différentes formes d'organisation sociale qui structurent la vie quotidienne, que ce soit au sein de la famille, dans le système éducatif, ou dans toute autre institution. La place qu'occupent les enfants et les jeunes dépend directement de l'ensemble des conditions sociales, à commencer par celles de leurs parents et plus largement de leur famille. Il convient toutefois de différencier l'enfance et la jeunesse dans notre réflexion, car les caractéristiques et les représentations sociales les distinguent nettement, à la fois par l'âge mais surtout par les problématiques que ces différentes générations renvoient à la société.

Le statut de l'enfant a profondément évolué depuis la fin du 18^{ème} siècle¹⁸⁰, période où les philosophes, à commencer par Jean-Jacques Rousseau, ont promu l'enfant comme un être à éduquer et à instruire. Antoine Prost¹⁸¹ rappelle toutefois que ce processus s'est inscrit dans la durée, et qu'il a réellement contribué à construire une image positive de l'enfance, passant d'un statut d'être inachevé et dépendant à celui d'un être social autonome, ayant des compétences et pouvant même être doté de droits. La nécessité d'accompagner l'enfant pour lui permettre de développer ses capacités physiques et intellectuelles ainsi que pour l'éveiller et accroître son bien-être ont encouragé l'émergence de nouvelles formes de prises en charge, portées le plus fréquemment par l'Eglise ou par l'Etat dans un premier temps, et relayé récemment par les mouvements et les associations de jeunesse. Le développement progressif de la scolarisation, mais plus largement des modes d'accueil des jeunes enfants, des patronages et des structures d'activités sportives, culturelles et de loisirs constitue une réponse formelle à ce besoin d'éducation et de protection des enfants.

La nature des actions engagées est néanmoins liée aux représentations de l'enfance, et la façon dont elles déterminent les enjeux éducatifs et sociaux auxquels les pouvoirs publics souhaitent répondre. Lorsque l'enfance est considérée comme un bien national, ce qui fut particulièrement le cas dans l'entre-deux-guerres et lors de la reconstruction, les politiques publiques prennent souvent une dimension nataliste, pour assurer le renouvellement des classes d'âge les plus jeunes, mais aussi une perspective hygiéniste pour garantir les meilleures conditions sanitaires possibles afin de protéger un capital humain nécessaire au développement de la nation. C'est une dimension que nous avons déjà soulignée dans

¹⁷⁹ Chombart de Lauwe M.-J., 1979, *Un autre monde : l'enfance*, Payot, p. 11.

¹⁸⁰ Danic I., 2009, « Les figures contemporaines de la prime enfance dans l'encadrement parental et enseignant en France », Communication au colloque *Les figures de l'enfance d'hier à aujourd'hui*, Université Laval, Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2009, 19 p.

¹⁸¹ Prost A., 1992, *op. cit.*, 227 p.

plusieurs travaux consacrés au développement de la politique nationale en faveur de la petite enfance en France¹⁸². La peur du péril démographique à la fin du 19^{ème} siècle et la situation sanitaire déplorable au sortir de la seconde guerre mondiale ont été des éléments déterminants dans la mise en place de réponses hygiénistes et protectrices, qui ont d'ailleurs donné naissance à la Protection maternelle et infantile (PMI) en 1945.

Aujourd'hui, les représentations de l'enfance sont complètement différentes. L'enfant est un élément constitutif central du bonheur familial. Lorsqu'on regarde les statistiques démographiques, on s'aperçoit d'ailleurs que la naissance du premier enfant¹⁸³ est plus importante pour marquer la volonté des parents de fonder une famille que le mariage lui-même. L'évolution des valeurs autour de la nuptialité et de l'enfance en est le moteur. L'enfant est davantage considéré comme un être social, qui a besoin d'être soutenu et encadré par son entourage et dont on cherchera aussi à développer les compétences. Les attitudes éducatives privilégient davantage le dialogue et l'écoute, et l'investissement affectif et cognitif des adultes est renforcé. La place des activités éducatives s'est d'ailleurs fortement développée dans le quotidien des familles, que ce soit dans le cadre de l'accompagnement scolaire ou des temps de loisirs. Ces nouvelles pratiques éducatives relèvent d'une véritable mutation culturelle, « d'un retournement de la psychologie collective »¹⁸⁴ qui légitime les sentiments accordés à l'enfant et encourage son émancipation. Le poids des représentations influence donc très concrètement la nature des réponses politiques aux besoins éducatifs et sociaux des enfants.

Dans le champ de la jeunesse, les représentations sociales ont également connu d'importantes évolutions. Olivier Galland¹⁸⁵ en retrace les grandes étapes et force est de constater qu'elles coïncident avec celles que nous venons d'évoquer quant à l'évolution de la place et du statut de l'enfant. La multiplication des ouvrages consacrés à l'éducation tout au long du 17^{ème} siècle a permis de construire une nouvelle figure juvénile, qui sera consacrée dans l'*Encyclopédie* de Diderot et l'*Emile* de Rousseau. « Le siècle des Lumières va inaugurer [...] la représentation de la jeunesse comme rapport éducatif : désormais le mérite va l'emporter sur le sang ; le jeune est celui qui apprend pour être et non plus celui qui attend d'être ce qu'il est virtuellement. La jeunesse n'est plus frivole, elle est studieuse et portée par un idéal d'accomplissement personnel »¹⁸⁶. Dès lors, avec l'invention de l'adolescence, on reconnaît une nouvelle phase de la vie, où l'individu est reconnu en tant que tel, avec ses caractéristiques psychologiques propres. Il possède donc un statut social et doit bénéficier d'une formation pour se préparer aux responsabilités de l'âge adulte. « Un nouvel âge intermédiaire se constitue : il ne relève plus de l'enfance mais il n'est pas non plus assimilable à cet état d'adulte inaccompli de l'ancienne notion de jeunesse »¹⁸⁷.

Les réponses politiques contemporaines en matière d'accompagnement et de prise en charge de la jeunesse se construisent toujours en fonction des représentations des adultes. Comme le suggèrent Florence Lefresne et Patricia Loncle, il est « impossible de traiter de

¹⁸² David O., 1999, *L'accueil de la petite enfance. Services et aménagement du territoire*, PUR, Coll. Espace et territoires, pp. 44-45.

¹⁸³ Le nombre de naissances hors-mariage est devenu majoritaire en France en 2007, selon les chiffres de l'INSEE.

¹⁸⁴ Prost A., 1992, *op. cit.*, p. 20.

¹⁸⁵ Galland O., 2007, *op. cit.*, 248 p.

¹⁸⁶ *Idem*, p. 56.

¹⁸⁷ *Idem*, p. 36.

cette dernière [la jeunesse] aujourd'hui sans se référer aux catégories de l'action publique dans le champ de la formation, de l'emploi, de l'action sociale, du logement, de la ville... qui, peu ou prou, forgent des représentations, voire des identités sociales : « jeunes en échec scolaire », « jeunes des quartiers », « jeunes en difficulté », « jeunes difficiles »... »¹⁸⁸. Les débats les plus récents portant sur la jeunesse sont traversés par des sujets récurrents, qui mettent davantage en exergue certaines préoccupations, par la visibilité qu'elles représentent dans l'espace public. C'est le cas de la délinquance, des conduites addictives, de l'errance, du suicide, de la pauvreté et du chômage, comportements et conditions de vie considérés à la fois comme une menace sur la stabilité du monde social mais aussi dangereux pour les jeunes eux-mêmes. Une enquête¹⁸⁹ réalisée auprès des acteurs publics de l'intervention sociale à destination des jeunes en Ille-et-Vilaine, dans l'Hérault et en Seine-Saint-Denis (Conseil général, CAF, DDCS, Education Nationale, Protection judiciaire de la jeunesse...) le confirme très clairement, et ces conceptions ont tendance à légitimer la mise en place de dispositifs éducatifs ou préventifs pour traiter les problèmes repérés comme les plus inquiétants. Elles peuvent le cas échéant justifier des réponses curatives ou répressives. C'est une posture qui ne voit la jeunesse qu'à travers ses problèmes. Elle marginalise de fait les réflexions éducatives et développementales qui considèrent davantage les jeunes comme responsables et citoyens et qu'il faut accompagner dans leur processus d'autonomisation : « que les jeunes soient confrontés à de multiples problèmes ne fait pas de doute, mais qu'ils puissent contribuer pour une part à la définition et à la prise en charge de ce qui les préoccupe ne va pas de soi. L'idée que les jeunes puissent être une ressource, pour eux-mêmes et pour leurs territoires, devrait pourtant constituer la base des politiques locales »¹⁹⁰.

Ces différents systèmes de valeurs et de représentations sociales éclairent sur la manière dont sont formulés les problèmes publics relatifs à l'enfance et à la jeunesse, et interfèrent directement sur les processus de définition des politiques locales et la nature des réponses publiques apportées. Les élus locaux ne peuvent échapper au poids des valeurs collectives dominantes qui déterminent plus ou moins directement les choix politiques qu'ils mettront en œuvre.

■ 1.2 Les paramètres symboliques de l'action publique locale

Les modalités d'élaboration des politiques publiques sont donc très complexes à appréhender. Elles lient en effet les conceptions politiques des élus locaux, leurs propres représentations sur l'enfance et la jeunesse, le sens qu'ils donnent à leur action et les marges de manœuvre dont ils disposent pour développer le programme pour lequel ils ont été élus. L'articulation de tous ces paramètres est très difficile à décrypter, notamment pour mesurer la hiérarchie des facteurs déterminants dans le processus de prise de décision politique. Ce problème est d'autant plus délicat que la multiplicité des acteurs peut avoir des impacts concrets sur les modalités de l'action publique. Les recherches portant sur la

¹⁸⁸ Loncle P. (Dir.), 2007, *Les jeunes : questions de société, questions de politiques*, La Documentation Française, Coll. Etudes, p. 9.

¹⁸⁹ Programme ANR « JUVENIL » : Jeunes vulnérables : perceptions et prises en charge dans les politiques locales d'accès aux soins et de lutte contre l'exclusion sociale, Ecole des hautes études en santé publique, Université Rennes 2, Université de Cergy-Pontoise, Université de Tours, Coordination scientifique : Patricia Loncle.

¹⁹⁰ Vulbeau A., 2007, « La jeunesse, ressource des politiques locales ? », *Territoires*, n° 475, Février 2007, p. 20.

gouvernance montrent qu'à côté des formes traditionnelles de gouvernement, la présence d'acteurs privés peut aussi interférer dans les prises de décision, et donc sur les formes de l'action publique.

◆ Tableau n° 10 : Les référentiels d'analyse des politiques jeunesse ◆

Intitulé du référentiel	Familialiste	Contrôle Social	Insertion économique et sociale	Educatif	Développement local	Autonomie
Type de représentation	Les jeunes sont des mineurs, incapables sur le plan juridique, déresponsabilisés et sans droit	Les jeunes sont un danger	Le jeune est un problème, il présente des déficits personnels (échec, inadaptation...)	La jeunesse n'est qu'une question d'éducation	Le jeune est une ressource, un potentiel	Le jeune est considéré comme un acteur impliqué dans la construction de son parcours
Modalités d'action	Renvoi des jeunes à leur famille	Surveillance des jeunes, voire punition Prévention spécialisée	Traitement individuel des carences Traitement social	Il n'existe pas d'espace éducatif en dehors de l'école et du service public d'éducation	Développer des politiques territoriales de qualité pour offrir aux jeunes des services de qualité	Accompagnement des initiatives des jeunes Démarches de responsabilisation Instances de participation

D'après J.-C. Richez, 2009¹⁹¹

Pour essayer de comprendre comment se construisent les politiques publiques en direction des enfants et des jeunes, Jean-Claude Richez¹⁹² propose une grille d'analyse élaborée autour de six référentiels distincts, synthétisés dans tableau n° 10. Si la description de chacun de ces types éclaire sur les liens entre représentation et modalité d'action, leur combinaison apporte une richesse complémentaire, très utile pour appréhender les options politiques choisies pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes. La conception familialiste se rapproche assez facilement du référentiel « éducatif ». Dans ces deux cas, les enfants et les jeunes sont considérés comme des mineurs, socialement incapables et sans aucun droit de citoyenneté, soumis à l'autorité directe de leurs parents. Les seules réponses apportées sont de nature éducative, pour élever les enfants et les préparer à leurs futures responsabilités d'adulte, dans un cadre souvent très centré sur l'école n'accordant qu'assez peu de place aux autres espaces éducatifs. Dans ce cas, les politiques locales renverront les problèmes éducatifs et sociaux des plus jeunes vers la famille, considérant qu'ils relèvent de la vie privée, et limiteront le développement de services en dehors de l'école. L'association des référentiels « contrôle social » et « insertion économique et sociale » aura tendance à focaliser les élus sur les problèmes, voire les dangers, que représentent les jeunes. Les politiques mises en place s'inscriront alors dans une perspective préventive ou coercitive, et chercheront à apporter des réponses très ciblées dans ce registre, avec des modes d'action relevant plutôt de l'intervention sociale. Les deux derniers référentiels, plus récents, s'associent assez logiquement. Dans ce cas, la posture des acteurs est beaucoup plus progressiste, et place les enfants et les jeunes au centre de la démarche politique. Ces derniers sont plutôt considérés comme une ressource et un potentiel pour le

¹⁹¹ *Idem.*

¹⁹² Richez J.-C., 2009, « Six façons bien différentes de voir la jeunesse », *Territoires*, n° 475, Février 2007, pp. 24-25.

développement social et territorial si bien que les politiques sont construites en veillant à les impliquer directement et à accompagner leurs initiatives. Dans ce cadre, les politiques promues intègrent la participation des enfants et des jeunes à la prise de décision, afin de les responsabiliser sur l'ensemble des actions qui les concernent. Seul ce dernier cas de figure permet de dépasser un éclatement des politiques locales entre différents secteurs (temps libre, sport, culture...), pour appréhender les enfants et les jeunes dans leur globalité.

Cette grille d'interprétation rejoint les travaux réalisés par Michel Parazelli à propos des jeunes de la rue¹⁹³. Il propose également une analyse typologique des représentations sociales. Cet outil démontre comment le mode de relation symbolique aux jeunes de la rue détermine le contenu et le type d'intervention sociale. Cette réflexion confirme le poids des jugements de valeur et des points de vue sur les modes d'action retenus par les pouvoirs publics ou tout autre type d'intervenant. « Ces différences dans les représentations sociales contribuent à alimenter des rapports de force politiques entre différents organismes et institutions dont l'un des enjeux est de déterminer le type de place sociale que la société est prête à offrir aux jeunes de la rue »¹⁹⁴. Cette délicate articulation des perceptions des différents acteurs se retrouve également dans le domaine du temps libre des enfants et des jeunes.

♦ Tableau n° 11 : Principaux types de représentations sociales de l'intervention auprès des jeunes de la rue ♦

Type de représentation sociale	Familialiste	Thérapeutique	Doctrinale	Religieuse	Commerciale	Répressive	Emancipatoire
Mode de relation symbolique au jeune	L'enfant	Le bénéficiaire	L'adhérent	Le croyant	Le client	Le délinquant	L'acteur
Perception générale du problème	Vulnérabilité sociale	Pathologie sociale	Absence de rapport de force	Absence de modèle	Non-satisfaction des besoins	Nuisances publiques	Aliénation sociale
Mode d'intervention	Protéger	Guérir	Guider	Donner l'exemple	Distribuer un service	Arrêter, disperser ou évacuer	Accompagner

Source : Michel Parazelli, 2002

Ces différentes références montrent l'importance de la réflexivité des acteurs sur leurs comportements, quels qu'ils soient. Ainsi, la compréhension de leurs actions, de leurs pratiques, des idées et des valeurs qui les sous-tendent, ce que l'on dénomme également la *praxis*, est incontournable pour décrypter comment se fabriquent les politiques locales en direction de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que les logiques de l'action territorialisée qui en découlent. Cette volonté impose une réelle exigence méthodologique dans le travail de recueil de données, qui suppose la réalisation d'enquêtes par entretien et l'analyse de discours, dans une approche nécessairement compréhensive et qualitative.

¹⁹³ Parazelli M., 2002, *La rue attractive. Pratiques et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses universitaires du Québec, p. 15.

¹⁹⁴ *Idem*, p. 14.

2. Définition et mise en œuvre des politiques locales

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons souligné le renforcement du poids des collectivités territoriales dans la définition des politiques éducatives, dynamique qui s'est enclenchée à la suite des mouvements de déconcentration et de décentralisation administrative et politique. Simultanément, les élus locaux ont progressivement pris en compte la demande sociale d'éducation et le recours croissant, de la part des familles, aux activités et services socio-éducatifs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. Au contact direct des populations, les élus locaux mesurent le niveau d'exigence croissant des parents dans ce registre et leur intérêt pour une offre de qualité et accessible. Ce mouvement général s'est donc traduit par une implication financière de plus en plus forte des communes dans le domaine de l'éducation, avec toutefois des variations sensibles d'un territoire à l'autre qui s'expliquent par une multitude de paramètres. De ce point de vue, la concrétisation à partir de l'exemple du département d'Ille-et-Vilaine est assez intéressante et permettra de mettre en évidence de réelles disparités spatiales.

■ 2.1 Des élus et des politiques enfance-jeunesse

Après avoir souligné l'importance des figures et représentations sociales de l'enfance et de la jeunesse dans la définition des politiques publiques et dans le type de réponses déployées, il convient désormais de s'intéresser plus précisément à l'opinion et aux attentes des élus sur l'appréhension des problématiques éducatives et sociales. Ce travail s'appuie sur l'analyse de deux enquêtes récentes, réalisées en 2007-2008. La première, abordée principalement dans cette section, a été mise en œuvre par la CNAF¹⁹⁵ et permet de présenter une analyse nationale sur ces questions de politiques enfance-jeunesse. La seconde, que nous avons réalisée sur le département d'Ille-et-Vilaine, offre une description plus précise des résultats selon la taille et le type de communes. Elle permettra d'aborder la question des contextes territoriaux et de leur impact sur la nature des politiques locales.

Deux enquêtes sur les politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse : France & Ille-et-Vilaine

① Enquête réalisée par TMO Régions (Vincent Guillaudeau et Arnaud Crépin) dans le cadre d'une évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des Caisses d'allocations familiales, commanditée par la CNAF :

- Echantillon de 300 communes représentatives, choisies en fonction de leur taille, de la contractualisation (CTL, CEJ) avec la CAF et de la délégation de compétence intercommunale.
- Entretiens téléphoniques avec 301 élus, réalisés entre le mois de décembre 2007 et le mois d'avril 2008.

② Enquête réalisée par le laboratoire ESO-Rennes (Olivier David) dans le cadre d'une étude sur les politiques jeunesse en Ille-et-Vilaine, commanditée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine :

- Echantillon de 251 communes : soit 71 % des communes du département d'Ille-et-Vilaine. L'équilibre entre communes urbaines, périurbaines et rurales a été respecté.
- Entretiens téléphoniques avec des élus locaux, réalisés entre le mois d'octobre 2007 et le mois de mars 2008 : maires ou adjoints (69,3 %), secrétaires généraux (13,5 %), personnels du service animation/jeunesse (11,2 %), autres (6 %).

¹⁹⁵ CNAF, 2009, *op. cit.*, 192 p.

L'enquête nationale avait plusieurs objectifs complémentaires. La CNAF souhaitait évaluer la connaissance que les élus avaient sur les besoins sociaux et éducatifs des familles ayant des enfants et des jeunes. C'est une dimension centrale dans la définition des réponses politiques développées au plan local. Elle cherchait également à décrire les démarches mises en œuvre pour évaluer ces besoins, et les attentes des élus en matière de diagnostic. L'enquête apporte ainsi des résultats très intéressants sur l'opinion des élus locaux.

◆ Tableau n° 12 : Les politiques enfance-jeunesse dans les communes ◆

	Moins de 2 000 habitants	De 2 000 à 9 999 habitants	De 10 000 à 49 999 habitants	50 000 habitants et plus	Ensemble des communes
<u>Question posée aux élus</u> : « Votre commune a-t-elle formalisé une politique enfance-jeunesse que l'on puisse retrouver dans un document cadre ? »					
Oui	40 %	48 %	69 %	94 %	41 %
Non	60 %	52 %	31 %	6 %	59 %
Source : CNAF, 2009					

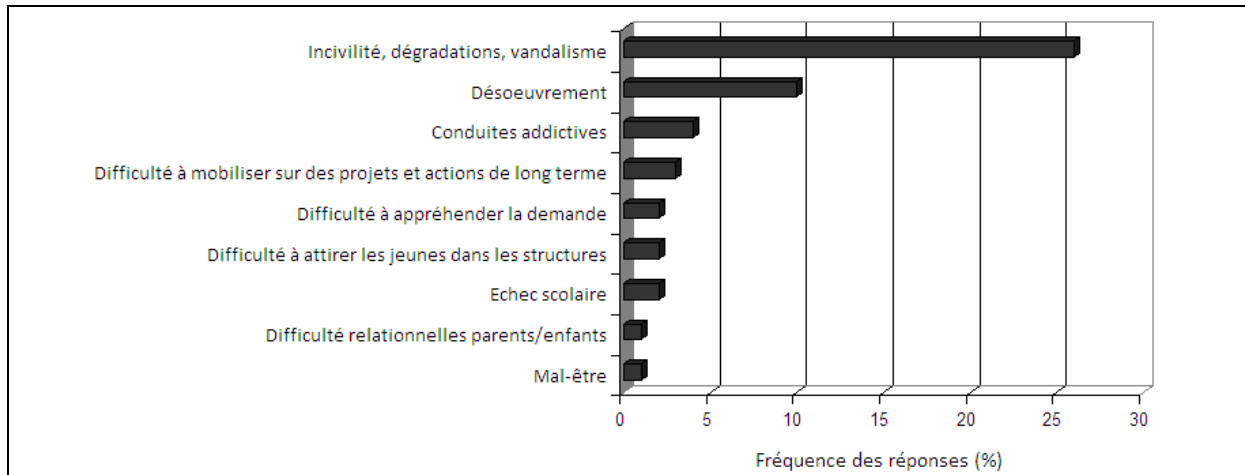
La première donnée sur laquelle il convient de s'arrêter est la forte proportion d'élus à déclarer ne pas avoir formalisé de politique enfance-jeunesse sur leur territoire, puisqu'ils représentent près de 60 % des répondants. Néanmoins, cette proportion est très variable selon la taille des communes. Au-delà de 10 000 habitants, les élus sont majoritairement engagés dans la mise en œuvre d'une politique locale, alors que les communes de taille modeste apparaissent beaucoup plus frileuses. Cette réalité ne signifie pas pour autant que les équipes municipales en place ne se préoccupent pas de ces questions. Pour la plupart, elles développent des actions ciblées vers les publics jeunes, mais la taille de la commune demeure tout aussi discriminante sur le niveau d'engagement des pouvoirs publics locaux. L'enquête montre d'ailleurs que la structuration d'un service enfance-jeunesse et la signature d'un dispositif contractuel avec la CAF (CTL, CEJ) sont des éléments favorables à la définition d'une politique locale à destination des enfants et des jeunes.

D'autre part, l'étude révèle que les élus expriment une différence marquée entre les enfants de moins de 12 ans et les jeunes, ce qui renvoie assez explicitement aux façons de penser la place des enfants et des jeunes dans la société. Les élus déclarent mieux cerner les besoins des enfants âgés de 6 à 12 ans, et expriment beaucoup plus de difficultés pour les plus âgés, affirmant majoritairement de pas connaître leurs besoins. Ainsi, sur l'ensemble de l'échantillon, 30 % des élus déclarent une insuffisance d'offre d'activités de loisirs et de prise en charge après l'école, en insistant notamment sur le déficit prononcé vis-à-vis des 13-18 ans. Simultanément, ils soulignent une très grande difficulté à construire une réponse adaptée à ce public, « soit parce qu'ils n'arrivent pas à savoir précisément ce que veulent les jeunes, soit parce que leur demande est impossible à satisfaire (demande de local jeune sans surveillance par exemple) »¹⁹⁶. C'est bien autour de la jeunesse (au-delà de 12 ans) que se cristallisent les difficultés des élus qui, dans certains cas, s'exaspèrent lorsqu'ils sont confrontés à des comportements qu'ils ne comprennent pas. L'enquête révèle très clairement que les élus se construisent une image négative de la jeunesse, perçue comme

¹⁹⁶ *Idem*, p. 113.

une classe d'âge consumériste, délaissant les activités encadrées traditionnelles, ayant du mal à s'engager sur des projets et des actions à long terme, et ayant de surcroît des comportements problématiques sur l'espace public (incivilités, vandalisme, désœuvrement...).

◆ Figure n° 15 : Problèmes ou difficultés rencontrés avec les jeunes ◆



Source : CNAF, enquête auprès des élus réalisée en 2009

Cette distinction selon les classes d'âge se retrouve également dans les modalités d'action déployées au plan local pour identifier les besoins des enfants et des jeunes. Afin de mieux définir les politiques enfance-jeunesse, les équipes municipales s'engagent dans des diagnostics territoriaux, phénomène qui a été largement encouragé par la contractualisation avec les CAF. Toutefois, si 47 % des communes déclarent avoir réalisé un diagnostic enfance, elles ne sont plus que 39 % à s'y être engagées en ce qui concerne les jeunes. Ce décalage est intéressant, car l'objectivation des besoins des jeunes passe aussi par ce type de démarche. 70 % des élus estiment qu'il est difficile de savoir ce que veulent les jeunes, mais pour autant ils ne s'engagent pas systématiquement dans un diagnostic qui leur permettrait de se soustraire de leurs représentations et de mettre en œuvre des actions adaptées. Dans le même ordre d'idées, les élus locaux expriment un réel besoin d'accompagnement sur ces thématiques, car ils estiment ne pas disposer d'éléments suffisants pour conduire une politique locale, et 38 % des élus déclarent simultanément rencontrer des difficultés particulières avec ce public. Nous allons confronter ces données générales à l'enquête réalisée en Ille-et-Vilaine, dans la mesure où elle nous apporte des informations complémentaires sur le contenu et les modalités de mise en œuvre des politiques locales.

■ 2.2 L'exemple des politiques jeunesse en Ille-et-Vilaine

L'enquête a été effectuée dans le cadre d'une étude pour Conseil général d'Ille-et-Vilaine, dont l'objectif premier était de décrire la configuration de l'offre de services, d'équipements et d'activités proposés aux jeunes, et de mesurer d'éventuelles inégalités spatiales à l'intérieur du département. Les conclusions de ce rapport devaient permettre de définir les contours de la nouvelle politique départementale et les moyens d'intervention et d'accompagnement des acteurs territoriaux. Dans ce cadre, l'enquête a permis

d'appréhender la volonté politique des élus locaux, ainsi que les actions et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des jeunes sur le département.

◆ Tableau n° 13 : La jeunesse dans les priorités locales ◆

	Mandat 2002-2008		Mandat 2008-2014	
	Question : « la jeunesse est-elle inscrite comme une priorité municipale ? »		Question : « la jeunesse est-elle inscrite à l'agenda municipal des prochaines années ? »	
	Oui	Non	Oui	Non
Ensemble des communes	47,3 %	52,7 %	61 %	39 %
Communes urbaines	93,7 %	6,3 %	93 %	7 %
Communes périurbaines	53,8 %	46,2 %	70 %	30 %
Communes rurales	26,3 %	73,7 %	35 %	65 %

Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2007/2008, auprès de 251 communes d'Ille-et-Vilaine

La convergence avec les résultats de l'étude nationale réalisée par la CNAF est tout à fait intéressante. Non seulement une majorité de communes déclare ne pas avoir inscrit les questions de jeunesse comme priorité municipale sur le mandat 2002-2008, mais en plus l'analyse des résultats par type de commune révèle que les questions de jeunesse sont davantage considérées en milieu urbain et périurbain, alors qu'elles apparaissent beaucoup plus marginales en milieu rural. Il serait donc plus difficile de mettre en œuvre des programmes en faveur des jeunes dans les communes rurales. Les perspectives annoncées sur la période 2008-2014 ne changent que partiellement la hiérarchie, et confirment l'inégal engagement des élus selon le type de communes, tout en affichant une volonté plus soutenue.

L'analyse des actions développées par les communes enquêtées apporte des précisions complémentaires sur la nature des programmes mis en œuvre au plan local. Plusieurs types d'action peuvent être identifiés. La réalisation d'équipements et l'ouverture de structures d'accueil arrivent largement en tête, telles que la création d'espaces-jeunes ou l'organisation d'un accueil de loisirs. La réponse en équipements et en services est très largement dominante parmi les communes qui ont engagé une politique en faveur des jeunes. Quelques actions plus originales se dégagent, avec notamment la mise en place d'un bus aménagé pour les jeunes, ou d'équipements spécifiques (piste de skate, de roller, point d'information...). Ensuite, il convient de souligner la mise en place d'animations à destination du public jeune. Dans ce cas, les actions mises en place sont très variées, répondant à des préoccupations éducatives liées à l'âge (activités passerelles pré-adolescents/adolescents), liées à des besoins spécifiques (développement d'activités sportives, culturelles, mise en place de spectacles, de concerts, de manifestations sportives, espaces multimédia...). Néanmoins, certains élus évoquent d'autres actions plus ciblées pour répondre aux besoins des jeunes : accompagnement de projets individuels ou collectifs, bourses, conseil municipal jeunes, aides aux devoirs... Les différences selon le type de commune sont assez faibles. Il est toutefois possible de noter que les communes urbaines sont les plus investies dans la mise en place de dispositifs participatifs (conseil municipal jeunes) et dans le développement d'équipements lourds (salles de spectacles, de concerts, centres d'information jeunesse...). Les communes périurbaines et rurales restent davantage mobilisées par la création de

locaux (espace jeune, accueil de loisirs) mais également par la mise en place d'activités, qu'elles développent généralement autour d'un moyen permanent d'animation.

En ce qui concerne les communes n'ayant aucune action en direction des jeunes, plusieurs justifications ont été apportées. Le premier motif évoqué, largement en tête, est lié à la mise en place d'une politique à l'échelle intercommunale, soit au sein d'un SIVU, soit au sein d'une communauté de communes. Au-delà de cette raison, d'autres élus locaux soulignent que leur commune est trop petite pour envisager ce type de politique. Cet argument est très fréquemment associé à des motifs démographiques, et notamment le faible potentiel de jeunes, ce qui peut motiver l'investissement dans d'autres domaines, parmi lesquels sont régulièrement citées les personnes âgées. La faiblesse des moyens budgétaires locaux est souvent avancée et rendrait impossible, selon plusieurs élus, la mise en place d'actions. Cet argument est plus rare, mais il existe néanmoins, et invite même certaines personnes interrogées à déclarer que cette question est du seul ressort des villes. Dans certains cas, il est expliqué que des actions préalables ont été entreprises, sans avoir réellement abouti ou fourni les résultats escomptés, si bien que les priorités ont été recentrées sur d'autres champs (aide à la scolarité...). Enfin, les réponses révèlent également de vraies difficultés à appréhender la demande des jeunes eux-mêmes, soit parce que les attentes ne sont pas formulées, soit parce que les évolutions sont rapides et difficiles à maîtriser.

La dernière partie de l'enquête cherchait à appréhender l'appréciation des élus sur la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse au plan local. Plusieurs constats importants ressortent très nettement. C'est un domaine de l'action publique qui pose plein de questions et semble difficile à appréhender. En effet, un sentiment de difficulté est clairement exprimé par les personnes interrogées, puisque près de 84 % des élus estiment ce dossier « très difficile » ou « difficile ». Les variations sont assez peu sensibles selon le type de commune. Il semble seulement que le sentiment difficulté soit moindre en ville que dans les espaces périurbains et ruraux.

♦ Tableau n° 14 : L'appréciation des élus locaux sur la mise en œuvre d'une politique jeunesse au plan local ♦

(%)	Ensemble des communes	Communes urbaines	Communes périurbaines	Communes rurales
Question posée : « Comment considérez-vous la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur de la jeunesse au plan local ? »				
Très difficile	19,5	7,1	15,7	28,0
Difficile	64,4	71,4	68,6	56,1
Facile	12,7	21,5	12,1	12,2
Très facile	0	0	0	0
Ne sais pas	3,4	0	3,6	3,7
Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2007/2008, auprès de 251 communes d'Ille-et-Vilaine				

Au-delà de ces résultats chiffrés, il est intéressant de s'arrêter sur les éléments de facilité et les éléments de difficulté évoqués par les élus, et leur confrontation. Ainsi, en ce qui concerne l'âge des publics, les réponses montrent clairement que les acteurs locaux

estiment plus facile de capter les classes d'âge les plus jeunes, davantage mobilisables et s'intégrant plus facilement dans des dispositifs d'expression et de participation pour définir les besoins et envisager les réponses collectivement. C'est un sentiment qui revient fréquemment dans les réponses aux questions ouvertes. Par ailleurs, les élus affirment qu'il leur est plus facile de s'engager dans des actions d'ouverture et de construction de locaux, ainsi que dans l'organisation d'activités formelles (espaces jeunes, accueil de loisirs) ou dans la mise en place d'animateurs pour répondre aux demandes des jeunes eux-mêmes, notamment lorsque cela s'inscrit dans une démarche intercommunale.

En revanche, les dispositifs d'animation hors les murs et la prise en compte des problématiques spécifiques à la jeunesse sont vécus comme des éléments délicats à mettre en œuvre. Les élus soulignent leur difficulté à cerner les attentes et les besoins des jeunes, à prendre en compte des problèmes tels que la violence ou les comportements à risques, ainsi qu'à gérer leur présence dans l'espace public. La construction de projets politiques cohérents et globaux est ressentie comme difficile à mettre en place. Plusieurs élus évoquent également un manque de connaissances et de culture sur le sujet. Enfin, le contact direct avec le public est aussi pointé comme une difficulté, qui contraint la mise en place de dispositifs participatifs. Plus rarement, les questions de mobilité et de transport sont aussi abordées. Ces éléments expliquent sans doute pourquoi les communes sollicitent la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique, sans grande différence entre les villes, les aires périurbaines ou les espaces ruraux. La difficulté des problématiques spécifiques à ce public, le manque de connaissance et de culture indiqué par les élus sur ces questions, motivent le recours à des formes d'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques. En complément, les élus demandent également des temps d'échanges avec d'autres communes, ou l'accès à des centres de ressources sur la jeunesse. Il convient maintenant de s'intéresser aux acteurs mobilisés sur la mise en place de ces politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse. En effet, les élus locaux ne sont pas les seuls engagés dans la construction des réponses éducatives et sociales et ils peuvent déléguer une partie de leurs missions à d'autres parties prenantes.

3. Diversité des acteurs, partenariat et gouvernance locale

La présentation des différents acteurs institutionnels dans le troisième chapitre a révélé la multiplicité des intervenants dans le champ de l'action éducative, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. La diversité des actions dans le domaine des activités péri ou extrascolaires, notamment dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes, « la variété des dispositifs ayant pour origine la commune, l'éducation nationale ou une autre administration, la pluralité des partenaires, ont donné naissance à un paysage d'autant plus complexe qu'il est différent d'une académie, d'un département ou d'une commune à l'autre »¹⁹⁷. Ainsi, l'action publique locale inclut aussi bien les interventions éducatives et sociales définies par les pouvoirs publics que celles initiées par des agents ordinaires, des citoyens, ou des groupes d'intérêts. La réflexion qui suit s'inscrit pleinement dans cette perspective, et cherchera à mettre en exergue « les pratiques émergentes d'actions

¹⁹⁷ COUR DES COMPTES, 2008, *op. cit.*, p. 82.

publiques qui ont encore été peu étudiées »¹⁹⁸, à côté de l'ensemble des interventions portées par les acteurs institutionnels. Dès lors, la notion de gouvernance trouve toute sa place dans notre raisonnement, définie comme le « processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement »¹⁹⁹. Cette notion renvoie à la difficile construction du « faire-ensemble » et aux modalités de mise en œuvre des partenariats locaux.

■ 3.1 Diversité et pluralité d'acteurs

« S'interroger sur la territorialisation de l'action publique revient à poser la question de la relation entre le local et le global, mais aussi de la multiplication des façons d'être acteur »²⁰⁰. La prise en considération des différents types d'acteurs appelle un retour par les définitions pour mieux appréhender la complexité des configurations territoriales. Comme le rappelle Guy Di Méo²⁰¹, les acteurs du quotidien sont très nombreux, et construisent des systèmes d'action très variables d'un territoire à l'autre. Néanmoins, plusieurs registres peuvent être mobilisés dans la définition et la compréhension des acteurs, parmi lesquels interviennent le rôle ou la fonction sociale qu'ils occupent, le statut qui les caractérise ainsi que le rapport au territoire sur lequel ils agissent. Certaines formes de catégorisation existent – « acteurs institutionnels, politiques, socio-économiques, porteurs de projet, associations, groupements professionnels, etc. »²⁰² – mais aucune d'entre elles n'est satisfaisante face à la complexification croissante des cadres de l'action. La diversification et l'interpénétration des échelles d'intervention, les différences de temporalités entre types d'acteurs, et la transformation des modalités de l'action font évoluer sans cesse les grilles d'analyse. Des formes de hiérarchie des acteurs peuvent ainsi voir le jour, selon les niveaux de responsabilité, le degré d'ancrage territorial mais aussi en fonction de la connaissance des problèmes traités et des compétences déployées par les différents intervenants²⁰³.

Pour nous aider à structurer cette diversité, nous ferons appel aux catégories proposées par Guy Di Méo et Pascal Buléon²⁰⁴, mais également par Hervé Gumuchian, car elles apparaissent particulièrement adaptées à l'analyse des politiques éducatives territoriales. La notion d'acteur regroupe à la fois des individus ou des collectifs, seuls ou organisés. Il est donc possible de distinguer dans un premier temps les acteurs individuels, que l'on peut également qualifier d'agents. Leurs actions n'auront ni la même ampleur, ni le même impact sur la mise en œuvre des politiques publiques que celles des acteurs collectifs ou institutionnels. Cette première distinction est importante dans la compréhension des dynamiques locales. Les agents désignent des individus, des hommes ou des femmes ordinaires, sans qualité particulière, dont les interventions sont multiples et autonomes. Les acteurs, collectifs ou organisés, regroupent les institutions, les collectivités locales, les groupes d'intérêt, les associations, les entreprises et dont les stratégies d'action sont conscientes et réfléchies. Tous s'inscrivent dans une dynamique sociale et territoriale dont

¹⁹⁸ Laville J.-L., Magnen J.-P., de França Filho G.-C., Medeiros A. (Dir.), 2005, *op. cit.*, p. 13.

¹⁹⁹ Le Galès P., 2004, « Gouvernance », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (Dir.), 2004, *Dictionnaire des politiques publiques*, Les Presses Sciences Po, Coll. Gouvernances, p. 243.

²⁰⁰ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, pp. 48-49.

²⁰¹ Di Méo G. (Dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, L'Harmattan, 207 p.

²⁰² Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 49.

²⁰³ *Idem*, pp. 122-125.

²⁰⁴ Di Méo G., Buléon P., 2005, *op. cit.*, pp. 28-36.

le moteur est l'ensemble des actions individuelles et collectives²⁰⁵, isolées ou concertées, régulées ou non, au profit d'un enjeu commun ou non. En tout cas, cette première distinction révèle qu'il est illusoire de ne penser la construction des politiques territoriales qu'à partir des seules interventions d'acteurs collectifs. Cette approche un peu trop réductrice ne permet pas de comprendre les subtilités des jeux d'acteurs et leur implication dans la construction des territoires. Il est nécessaire de prendre en compte les comportements et les choix de l'ensemble des acteurs, car ils renvoient à des systèmes de valeurs, à des préférences individuelles, qui déterminent les stratégies d'actions. Leur confrontation produit des systèmes difficiles à décrypter. « La compréhension des actions territoriales implique de considérer les acteurs dans les jeux à l'œuvre, inscrits dans des logiques collectives mais également capables de logiques propres »²⁰⁶.

◆ Tableau n° 15 : Les catégories d'acteurs de l'action éducative locale ◆

	Acteurs endogènes	Acteurs exogènes
Agents ou acteurs individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants, adolescents, jeunes adultes • Parents (Famille) • Habitants, citoyens • Professionnels résidents... 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels non-résidents • Experts • Professionnels indépendants...
Acteurs collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivité locale – élus locaux • Associations locales • Entreprises locales • Services locaux... 	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales (EPCI, CG, CR) • Institutions (CAF, MSA) • Services déconcentrés de l'Etat • Associations ou fédérations, têtes de réseaux associatifs • Entreprises de services...
Olivier DAVID		

En ce qui concerne notre objet – les politiques locales du temps libre – d'autres distinctions pertinentes peuvent apparaître, fondées sur la position territoriale des acteurs, et aboutissant à une autre classification²⁰⁷. Il est ainsi possible de distinguer les acteurs endogènes, définis par le fait qu'ils soient originaires des lieux, des acteurs exogènes. La relation au territoire des premiers se caractérise par une bonne intégration sociale et une forte identification. Cette catégorie peut rassembler certains élus locaux, les familles implantées depuis longtemps sur le territoire (parents mais aussi enfants et jeunes), les professionnels résidents (personnels des structures d'accueil, animateurs...), les associations et les entreprises locales. D'autres acteurs sont en revanche qualifiés d'exogènes, parce qu'ils agissent sur l'espace de vie des autres et interviennent sur le territoire avec une certaine distance. Ce groupe peut réunir les institutions et services déconcentrés de l'Etat, les CAF, les professionnels non résidents, certaines associations ou fédérations non implantées localement. Dans ce cas, le territoire d'action est appréhendé d'une manière beaucoup plus utilitariste et fonctionnelle, dans une relation beaucoup moins affective. Leurs actions jouent néanmoins un rôle important dans la construction des dynamiques

²⁰⁵ Hervé Gumuchian utilise les expressions d'acteur individuel et d'acteur collectif.

²⁰⁶ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 80.

²⁰⁷ Di Méo G., Buléon P., 2005, *op. cit.*, p. 33.

locales. Ces catégories figent inévitablement la position de chacun des acteurs, alors que les stratégies individuelles et collectives sont beaucoup plus complexes, créant de la porosité entre les différents statuts. Un acteur n'est jamais vraiment univoque et peut à la fois habiter un territoire, y être citoyen, voire élu, et porter ainsi plusieurs casquettes²⁰⁸, s'inscrire aussi bien dans une stratégie individuelle que collective, apparaître simultanément comme endogène ou exogène. Ainsi, l'acteur doit être considéré dans sa pluralité de rôles et de statuts : « pluralité dans ses états d'être, pluralité dans le temps, pluralité dans l'espace et selon les contextes toujours mouvants »²⁰⁹.

L'enquête réalisée en Ille-et-Vilaine permet également d'appréhender cette diversité d'acteurs participant à la mise en œuvre des interventions au plan local. Les résultats montrent qu'elles sont majoritairement organisées par d'autres acteurs que la commune elle-même. Les réponses montrent d'ailleurs que ce sont essentiellement les associations qui sont citées (dans près de 70 % des cas). Ensuite, les autres acteurs référencés sont les structures intercommunales (Office cantonal des sports, SIVU, Communauté de communes), et enfin, mais beaucoup plus rarement les CCAS et les centres sociaux. Sans grande surprise, par rapport à d'autres études réalisées au plan national, le secteur de la jeunesse est traditionnellement investi par une diversité d'acteurs, en tête desquels arrivent les structures associatives. Cela nous renvoie à l'importance du réseau associatif dans l'offre d'activités, l'organisation de séjours ou d'animation, l'accompagnement des projets locaux. L'analyse des résultats par type de commune montre que les acteurs associatifs, mais aussi les structures intercommunales, sont largement majoritaires dans l'organisation des actions en milieu rural. Les villes et les secteurs périurbains présentent un profil plus diversifié d'intervenants, où la part des municipalités est globalement plus élevée.

◆ Tableau n° 16 : Organisation locale des services et activités à destination des jeunes ◆

(%)	Commune organisatrice		Autres organisateurs de la commune	
	Oui	Non	Oui	Non
Ensemble des communes	33,5	66,5	71,4	28,6
Communes urbaines	83,3	16,7	94,1	5,9
Communes périurbaines	35,8	64,2	76,5	23,5
Communes rurales	18,3	81,7	57,3	42,7

Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2007/2008, auprès de 251 communes d'Ille-et-Vilaine

■ 3.2 Mobilisation et engagement des acteurs

Le rôle et la place des enfants et des jeunes dans la société ont profondément évolué ces derniers siècles si bien qu'ils font aujourd'hui l'objet d'une attention et d'une affection particulières. En référence aux différents modèles ou référentiels d'action présentés en amont, les attitudes éducatives se sont modifiées, accordant beaucoup plus d'importance au développement des compétences cognitives et sociales des enfants et des jeunes, dans une perspective émancipatrice. Les classes d'âge les plus jeunes constituent donc un potentiel,

²⁰⁸ Hervé Gumuchian parle d'acteur multicasquettes

²⁰⁹ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 83.

d'autant plus important qu'il engage le renouvellement des sociétés occidentales vieillissantes. Le bien-être et l'éducation des enfants sont devenus de ce fait un grand sujet d'intérêt public, à l'échelle internationale²¹⁰ comme à l'échelle nationale, pour lequel se mobilisent de nombreux acteurs de la vie sociale. Le terme de mobilisation est ici retenu dans son sens premier ; celui d'un rassemblement de plusieurs acteurs autour d'un projet commun pour la mise en œuvre d'actions.

Dans le champ de l'action éducative et du temps libre les parents sont évidemment les premiers concernés. Ils sont particulièrement sensibles à la socialisation et à l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'à leur devenir et à leur insertion professionnelle et sociale. Leur intérêt, que nous avons déjà présenté dans le deuxième chapitre²¹¹, se traduit par la volonté de répondre à l'ensemble des besoins éducatifs et culturels des enfants, pour leur permettre le meilleur épanouissement possible. Les parents portent ainsi un regard de plus en plus attentif aux structures d'accueil et aux équipements ou services proposés sur leur territoire, et le temps libre intègre très clairement cette préoccupation.

Les élus locaux se mobilisent également sur les questions relatives à l'éducation des publics jeunes. Cela peut dépendre de la configuration démographique et sociale des territoires, mais aussi des programmes politiques des équipes municipales. L'éducation et l'action éducative deviennent des thèmes de plus en plus présents dans les discours municipaux et dans les programmes politiques, trouvant ainsi une place légitime dans un projet de développement communal ou intercommunal. Les élus prennent en effet de plus en plus conscience que ce domaine de l'action sociale concerne directement la vie quotidienne des familles et participe à la qualité de l'environnement local, contribuant au mieux-être de tous.

D'autres acteurs sont également mobilisés autour des questions éducatives, qu'ils soient implantés localement ou non. Pour les premiers, il est en effet possible de distinguer le tissu associatif local, les services et leurs personnels. Dans la plupart des territoires étudiés, la place des associations ne doit pas être négligée. Il n'est pas rare de voir se développer des solutions associatives, portées souvent par les parents eux-mêmes, lorsque l'offre de services fait défaut. Les organisations associatives peuvent ainsi porter des projets très ambitieux, pour à la fois développer des formules innovantes prenant en compte l'évolution des besoins des familles mais aussi promouvoir le développement de politiques locales en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Lieux de réflexion et d'action, ces associations peuvent participer au débat public et être force de proposition sur les questions relatives à la famille et à l'enfance, voire mettre en place directement des services pour les parents et leurs enfants. Les services développés au plan local, et l'ensemble de leurs personnels, sont également des acteurs importants dans les dynamiques impulsées au plan local. Leur participation active et quotidienne a des conséquences mesurables sur les contextes territoriaux et les dynamiques de développement.

Pour autant, d'autres acteurs peuvent contribuer à la dynamique locale bien qu'ils ne soient pas implantés sur le territoire, développant un rapport beaucoup plus distancié au local. Ce sont avant tout les institutions et les collectivités territoriales ayant compétence directe dans ce champ de l'action sociale, tels que les Conseils généraux, les Caisses d'allocations

²¹⁰ L'OCDE vient de produire (2009) un rapport sur le bien-être des enfants. Le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne ont également produit plusieurs rapports et préconisations sur les politiques en faveur de la jeunesse.

²¹¹ Cf. pp. 60-61.

familiales, la Mutualité sociale agricole, ainsi que l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat. Bien évidemment, la nature des actions entreprises n'est pas la même, et résulte d'arbitrages politiques pris à un échelon supérieur (Département, Région, Etat), ou de missions de régulation, de redistribution des ressources et d'aide à la mise en œuvre de projets. Dans ce cadre, les Conseils généraux, dans la mesure où ils ont défini une politique d'intervention et d'accompagnement des collectivités locales (communes ou intercommunalités) au-delà de leurs seules missions légales en matière d'enfance et de jeunesse, peuvent apporter leur concours à la réalisation de projets et à la mise en œuvre d'actions. Il en est de même pour les partenaires institutionnels et les services déconcentrés de l'Etat, qui déclineront à l'échelle des territoires locaux les objectifs de la politique nationale, en accompagnant techniquement et financièrement les acteurs endogènes. Bien qu'extérieurs, leur participation n'en est pas moins active et déterminante.

Les différentes enquêtes réalisées dans le cadre de ces recherches, mais également dans d'autres contextes²¹², nous renseignent très précisément sur la motivation et l'engagement des acteurs locaux. Deux éléments essentiels doivent être soulignés. Leur discours révèle tout d'abord un positionnement très volontariste en matière de développement local. D'autre part, les actions qu'ils entreprennent ou qu'ils entendent développer cherchent avant tout à satisfaire les besoins des populations résidentes, dans un réel souci de cohésion sociale et de solidarité, pour leur procurer les meilleures conditions de vie. Ce sont donc deux éléments déterminants et partagés par la majorité des acteurs. L'argument qui revient le plus fréquemment, quand les acteurs explicitent les objectifs recherchés dans la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'enfance ou de la jeunesse, est la volonté de répondre à des besoins sociaux. Les différents acteurs locaux expriment le souhait de mieux répondre aux besoins des familles, en proposant des structures d'accueil éducatif, des dispositifs d'animation qui font la plupart du temps défaut sur leur territoire, et que les parents demandent. Les élus locaux enquêtés sont particulièrement conscients de cette réalité et espèrent répondre aux besoins par la mise en place de services de proximité. Ils souhaitent être attractifs, améliorer la vie quotidienne des populations et promouvoir des réponses de proximité. Les associations locales renforcent souvent le propos, ainsi que les institutions impliquées. Cet objectif est évidemment en phase avec les souhaits exprimés par les parents. La plupart d'entre eux suivent avec attention les politiques ou démarches développées au plan local, et sont prêts à s'y investir.

D'autres ambitions sont affichées, mais elles diffèrent légèrement selon le statut des acteurs. Les élus locaux présentent souvent le secteur de l'action éducative comme un levier de développement local. Les discours restent très volontaristes, avec des expressions qui traduisent bien les motifs de leur mobilisation et de leur engagement dans une politique éducative locale. La sensibilité des élus au contexte socio-démographique est très forte et traduit une réelle préoccupation vis-à-vis du dynamisme de leur territoire. Cette situation explique alors les enjeux portés dans l'enfance et la jeunesse. Elle se concrétise *a minima* par l'inscription de nouvelles priorités d'action en faveur de ces publics dans les programmes politiques. Il y a parfois l'expression d'un réel objectif de renforcement de l'attractivité du territoire, l'inversion des tendances démographiques et plus précisément l'accueil de

²¹² Participation à un programme *Equal*, de 2002 à 2005, porté par la Fédération nationale Familles Rurales, intitulé « Etre parent et avoir des enfants en milieu rural : un défi à l'espace et au temps ». Réalisation d'une étude sur les services de proximité dans les territoires ruraux de Bretagne pour la Fédération régionale Familles Rurales, en 2008-2009.

nouvelles populations ne pouvant se faire sans répondre aux besoins des familles en matière de services quotidiens.

Les associations portent à peu près le même discours, qu'elles élargissent volontiers aux destinées de leur propre structure. En favorisant le développement de services, elles espèrent également accueillir et attirer de nouvelles populations, en comptant également sur un rééquilibrage des interventions municipales au profit de l'enfance et de la jeunesse. Toutefois, elles comptent également beaucoup sur la mise en œuvre d'actions au plan local pour renouveler leur propre projet associatif, et drainer ainsi de nouveaux adhérents et bénévoles, capables de participer activement à la vie de l'association. La mobilisation des familles, notamment des parents, et leur implication dans la vie associative constitue un levier de développement fortement mobilisateur.

Les institutions se démarquent légèrement, notamment parce qu'elles sont extérieures et s'inscrivent davantage dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la mise en vie de leur projet. Toutefois, au-delà de leurs objectifs généraux (conciliation vie professionnelle/vie familiale, accompagnement de la parentalité, égalité hommes/femmes, développement des services et des activités dans le cadre du temps libre...), imposés par les orientations politiques définies généralement à l'échelle nationale, les intentions exprimées rejoignent les volontés politiques des acteurs locaux. Des institutions comme les Caisses d'allocations familiales ou la Mutualité sociale agricole, relayées par les Conseils généraux, s'engagent très clairement à réunir les conditions nécessaires pour que les acteurs locaux puissent développer leurs actions. Elles se placent souvent dans une logique de redistribution des ressources, à l'égard de territoires les plus fragiles et disposant de moins de moyens financiers, dans un objectif d'équité territoriale. Cette volonté s'inscrit dans une réflexion plus globale et posée à un niveau d'échelle territoriale généralement départemental, voire interdépartemental. Il s'agit de soutenir et accompagner les démarches de développement local, en faisant confiance aux forces vives du territoire, et de mettre en mouvement un territoire autour d'une réflexion sur les questions éducatives et sociales. Avec les moyens qui sont les leurs, les institutions s'inscrivent bien dans une démarche d'accompagnement des projets locaux. Elles peuvent aller jusqu'à faire pression auprès des élus pour les inciter à répondre aux besoins des populations.

Au terme de cette analyse, il est important de rappeler que les préoccupations relatives à l'enfance et à la jeunesse s'inscrivent dans un système relativement complexe, où plusieurs types de facteurs interagissent. La diversité des configurations territoriales est le résultat de jeux d'acteurs très diversifiés, dont la nature et les modalités d'action sont multiples et variées. Cependant, l'analyse des enquêtes révèle des convergences très fortes, qui placent les politiques éducatives au cœur des dynamiques territoriales, et comme réel levier de développement local.

■ 3.3 Du « faire-ensemble » à la construction des partenariats

Comme nous venons de le présenter, « les raisons d'agir ne sont pas indépendantes des formes d'actions existantes à un moment donné, dans un pays donné et pour un groupe social donné »²¹³. Ainsi, après avoir présenté les motifs de mobilisation et d'engagement des

²¹³ Ripoll F., 2006, « Du « rôle de l'espace » aux théories de l'« acteur » (aller-retour) », in Séchet R., Veschambre V., 2006, *Penser et faire la géographie sociale*, Rennes, PUR, coll. Géographie Sociale, pp. 193-210.

acteurs dans la mise en place d'actions en faveur des enfants et des jeunes, il convient de dépasser ce premier niveau d'analyse pour appréhender le processus de construction des politiques locales du temps libre. L'analyse portée précédemment révèle que les autorités publiques locales doivent composer avec un nombre important d'acteurs différents, aux sensibilités et positionnements souvent distincts et dont les objectifs ne croisent pas forcément les volontés municipales. Ces observations appellent plusieurs questionnements. Tous les acteurs repérés au plan local sont-ils légitimes pour participer à un processus de construction des politiques publiques ? Comment construire des projets susceptibles de garantir l'intérêt général alors que les enjeux de mobilisation des différents acteurs ne sont pas systématiquement convergents ? Quelles modalités mettre en œuvre pour confronter les valeurs, les représentations et partager des objectifs communs, autrement dit pour construire de vrais partenariats ? La dialectique de l'autonomie et de la dépendance des acteurs trouve ici toute sa place dans l'analyse des interactions sociales. La construction d'un partenariat implique inévitablement la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs. Cela suppose une mise en relation des différents protagonistes, construite sur un mode égalitaire, impliquant une réelle concertation et coopération, afin de véritablement « faire-ensemble », sans aucune forme de discrimination ou d'exclusion. Les obstacles sont néanmoins réels, et cette co-construction est soumise à plusieurs freins : des prérogatives et des cloisonnements institutionnels, des valeurs difficiles à concilier, des intérêts et des codes différents, des enjeux politiques et financiers, des questions de légitimité.

La place et le rôle des acteurs institutionnels représentant l'Etat, ou bien les organisations chargées de décliner la politique familiale comme les CAF, sont déterminants dans le processus de territorialisation des interventions publiques à l'œuvre depuis le début des années quatre-vingt. Cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre d'une politique contractuelle avec les pouvoirs locaux, autour de plusieurs outils tels que le Contrat temps libre (CTL) et le Contrat enfance-jeunesse (CEJ). Leur objectif est de promouvoir une politique d'action sociale globale et concertée au plan local en faveur des enfants et des jeunes. Pour le faire, il préconise la mobilisation de tous les acteurs susceptibles de réfléchir et d'intervenir dans ce domaine à l'échelle locale, en réunissant ainsi diverses compétences, et en appelant très concrètement la participation des parents, des professionnels, des représentants du domaine scolaire, des associations organisatrices d'activités ou regroupant des parents, des administrations publiques, des élus locaux, et plus rarement des entreprises. Ce dispositif entérine le fait que les acteurs institutionnels n'ont pas le monopole de l'action publique, et que les politiques locales peuvent être le résultat d'une configuration d'acteurs plus large que celles des seuls pouvoirs publics.

Cette injonction au partenariat s'accompagne de toute une rhétorique vantant les mérites de l'action collective, largement portée par les acteurs institutionnels, à commencer par les personnels des CAF eux-mêmes. Dès la mise en place des premiers CTL, les caisses départementales ont créé des postes de techniciens, dont la principale mission était de développer le dispositif sur leur territoire d'intervention, en démarchant directement les élus locaux. La mobilisation de ces différents partenaires était décrite comme apportant de nombreux avantages, sensée faciliter la discussion collective sur les objectifs d'une politique locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et favoriser l'émergence de projets communs. Par essence, ces dispositifs contractuels représentent de véritables outils de cohésion sociale et de gouvernance territoriale, dans le champ de l'action sociale qui le

concerne. La réalité des pratiques et les modalités de mise en œuvre révèlent toutefois de réelles difficultés à faire travailler ensemble les acteurs.

Nos différentes enquêtes ont permis d'appréhender et de comprendre la relation dynamique entre les différents acteurs locaux, à la fois dans sa dimension partenariale et conflictuelle, et de mesurer les difficultés à trouver des accords capables de garantir l'intérêt général dans la démarche de construction des politiques publiques. En effet, l'implication et la mobilisation de tous ces acteurs ne s'appuie pas toujours sur une volonté réelle et partagée de concertation multilatérale, ce qui peut déboucher sur des conflits d'intérêts remettant en cause la définition d'objectifs cohérents et d'actions communes. Le discours des acteurs le révèle concrètement. Tous soulignent la difficulté du fonctionnement collectif – du « faire-ensemble » – à l'échelle locale. Les élus soulignent de réelles concurrences entre communes, entre cantons ou communautés de communes. Certains évoquent des différences d'ambitions politiques selon les niveaux électifs, des formes de rivalité entre élus municipaux et conseillers généraux. D'autres indiquent des différences d'ambition politique selon la taille des communes et leurs moyens financiers, nécessitant parfois des arbitrages douloureux, pouvant provoquer des crispations au plan local. La dimension partenariale est largement plébiscitée par les élus locaux, mais apparaît très contraignante et difficile à animer et à mettre en place. Des formes de concurrence de compétences et de responsabilités sont évoquées. A cela, certains ajoutent que des freins financiers, des diversions d'objectifs dans le temps rendent difficiles l'accord de tous les partenaires locaux. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les élus sont persuadés de la nécessité de travailler avec les acteurs locaux, pour pouvoir développer des projets ambitieux sur la base d'une solidarité collective, mais témoignent des difficultés d'arbitrages, de mise en commun d'objectifs politiques et de moyens.

Les structures associatives ressentent très fortement ces rivalités territoriales et montrent qu'il est parfois difficile de mettre d'accord tous les élus locaux, entre les municipalités et les communautés de communes ainsi qu'entre les communes elles-mêmes. Elles révèlent également des difficultés de positionnement entre les différents partenaires. Elles ressentent parfois le peu de crédibilité portée au discours des associations et souffrent de leur statut qui les marginalise partiellement dans le débat local et dans le processus de réflexion. C'est une autre contradiction avec le discours dominant des élus locaux, qui accordent une certaine vertu et des compétences aux partenaires associatifs. Ces éléments nous montrent que les acteurs associatifs sont sans cesse en quête de légitimité et de reconnaissance pour pouvoir influencer et contribuer à l'orientation et à la définition des politiques publiques. Les valeurs portées par les militants et les bénévoles, les compétences déployées dans le cadre de leurs interventions ne suffisent pas. Les associations se heurtent fréquemment aux modes de représentations et de légitimation de l'action publique de la part des autres acteurs locaux.

Les contextes territoriaux expliquent pour une bonne part d'éventuelles tensions entre ces différents acteurs. Le poids des représentations et des jeux d'acteurs peut parfois freiner la mise en place de projets et la dynamique collective créée localement. Ainsi, les enquêtes montrent un décalage entre les représentations des familles, préoccupées par l'accès aux services et la diversité des réponses éducatives apportées aux enfants et aux jeunes, et celles des élus qui cherchent à garantir avant tout l'intérêt général, en s'engageant sur des projets politiques et des actions qui ne pourront répondre à l'ensemble des besoins. La définition d'objectifs communs est confrontée à des valeurs et des intérêts différents selon

le statut et la légitimité des acteurs. C'est un obstacle non négligeable, qui doit être anticipé dans la mise en œuvre d'une politique du temps libre au plan local. Elle renvoie également à des temporalités d'actions et de projets très différentes selon les intervenants.

Ainsi, « les limites qui bornent l'implication de nouveaux entrants potentiels [...] dans l'arène des politiques publiques sont plurielles »²¹⁴. La dynamique de construction des politiques locales est souvent contrariée par des obstacles institutionnels et fonctionnels, par des clivages sectoriels et de réelles asymétries de statut et de légitimité des acteurs, voire des entre-soi institutionnels. Cette réalité rend difficile la construction de politiques véritablement co-construites et coordonnées. Les partenariats sont le plus souvent bilatéraux, entre les élus locaux et les acteurs institutionnels, ou plus rarement avec d'autres partenaires.

²¹⁴ Laville J.-L., Magnen J.-P., de França Filho G.-C., Medeiros A. (Dir.), 2005, *op. cit.*, p. 150.

Conclusion

Ce chapitre montre que les acteurs individuels et collectifs mobilisés dans la construction et la mise en œuvre des politiques locales en faveur l'enfance et de la jeunesse sont nombreux, relevant de sphères très différentes les unes des autres. La construction de partenariats, au sens premier de la mise en œuvre d'action(s) commune(s), ne se décrète pas. L'injonction réelle de certains dispositifs contractuels ne lève pas tous les obstacles à l'action collective. Plus fondamentalement, les différences de statut, de légitimité et en fin de compte de pouvoir, sont très influentes sur le processus de construction des politiques de régulation sociale concertées. La constitution de véritables partenariats suppose une mise en relation égalitaire des différents acteurs. Cette démonstration appelle évidemment plusieurs réflexions. La mise en œuvre des politiques publiques locales nécessite sans aucun doute de se mettre d'accord sur les fondements mêmes des projets locaux, de leurs ambitions et de leurs objectifs. La confrontation des valeurs est incontournable pour s'engager sereinement dans l'action publique. Dès lors, dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, l'entrée par les dispositifs n'est pas suffisante, car elle n'y inscrit pas pleinement les initiatives des associations, des familles, des professionnels, et survalorise la place des acteurs institutionnels pour des raisons financières notamment. Elle recherche plus la mobilisation de moyens que la véritable construction d'une politique locale concertée. De nouvelles formes de gouvernance locale sont donc à imaginer pour que le pouvoir et la prise de décisions soient davantage partagés entre les différents acteurs, à commencer par les enfants et les jeunes, sans occulter la responsabilité politique directe des gouvernements locaux.

Si l'on change de regard pour porter une analyse en fonction de l'intérêt des enfants et des jeunes, les obstacles qui viennent d'être présentés rendent délicate la construction de réponses transversales assurant une vraie continuité éducative entre le temps libre, l'école, la famille, les différentes structures de loisirs. La définition de l'éducation que nous avons retenue dans la première partie²¹⁵ suppose d'articuler tous les espaces éducatifs que fréquentent les enfants et les jeunes, de combiner l'ensemble des influences de l'environnement dans lequel ils évoluent, afin de prendre en compte la globalité du parcours des individus. Cette posture nécessite de dépasser les frontières institutionnelles, qui conduisent souvent à une segmentation des réponses et des politiques de l'enfance et de la jeunesse, et exige de s'inscrire dans une démarche de co-éducation et de complémentarité des interventions. Il s'agit de considérer l'éducation comme une responsabilité partagée, mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire. Seule une volonté politique partagée de construction du bien commun permettra de construire de vrais partenariats et d'agir au mieux pour répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse.

²¹⁵ Cf. pp. 57-58.



CHAPITRE 5

De la diversité des contextes territoriaux

Parmi les différentes hypothèses structurant la problématique générale de cette réflexion, nous avons supposé que les inégalités d'accès aux activités, aux services et aux équipements de loisirs ainsi que les disparités spatiales dans la configuration de l'offre risquaient d'influer sur la nature des pratiques des enfants et des jeunes et sur les stratégies éducatives familiales. Dans cette optique, les contextes territoriaux apparaissent très importants. Vivre dans une agglomération de plusieurs centaines de milliers d'habitants, avec un niveau élevé d'équipements sportifs, culturels et de loisirs n'offre absolument pas les mêmes opportunités, et ne permet pas les mêmes choix individuels, que de résider dans une commune rurale relativement éloignée des grands axes de communication et au niveau de services particulièrement faible. Ces deux situations extrêmes, choisies pour la démonstration, ne doivent pas masquer une vraie diversité territoriale. L'ambition et le contenu des politiques locales expliquent en partie de telles disparités.

Dans ce chapitre, nous souhaitons vérifier que le lieu de résidence, et plus largement que l'ensemble des territoires pratiqués par les enfants et les jeunes participent bien à la différenciation des pratiques. Si cette relation est confirmée, il faut en déduire que tous les individus ne sont pas en situation d'égalité face à leur parcours éducatif. Cette hypothèse nous renvoie très concrètement à la notion de ressource territoriale, telle qu'elle est développée par Hervé Gumuchian et Bernard Pecqueur²¹⁶. Elle englobe tous les moyens mobilisables par les individus dans leurs territoires de vie pour mener à bien leurs projets. Evidemment, la quantité et la qualité de ces ressources est une dimension importante des contextes territoriaux.

La définition des contextes territoriaux renvoie ainsi à plusieurs caractéristiques complémentaires. Dans un premier temps, nous nous intéresserons plus particulièrement à la dimension physique et matérielle des espaces. Ce sont bien les activités développées par les sociétés qui nous intéressent et la façon dont elles structurent l'espace dans lequel vivent les enfants et les jeunes. Cette première acception nous incite à décrire avec attention la configuration de l'offre de services et d'activités dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. Comme le rappelle Marie-José Chombart de Lauwe, « l'espace physique ne peut être appréhendé isolément de l'espace social. L'enfant occupe, perçoit, se représente,

²¹⁶ Gumuchian H., Pecqueur B., 2007, *La ressource territoriale*, Economica – Anthropos, 252 p.

imagine et s'approprie un espace qui englobe bien ces différentes dimensions »²¹⁷. Ce premier niveau d'analyse nous permettra de révéler d'importantes disparités spatiales et de présenter d'éventuels effets de contextes ou effets de lieux « comme facteurs explicatifs de l'organisation des sociétés »²¹⁸, ces effets ayant des impacts sur les pratiques sociales et sur l'organisation de la vie quotidienne des populations. La densité et la diversité des opportunités et des ressources mobilisables constituent ainsi une composante majeure de l'environnement dans lequel évoluent les individus et les groupes sociaux. « L'environnement, avec l'ensemble des éléments naturels ou artificiels créés par l'homme, constitue le cadre de vie de l'individu »²¹⁹. Dans une perspective éducative, la configuration des espaces de vie est très importante pour comprendre les comportements individuels et collectifs, notamment dans le cadre du temps libre. Elle détermine les ressources disponibles permettant aux individus de répondre à leurs besoins ; elle conditionne également les stratégies éducatives des familles. Les travaux de Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon²²⁰ ont montré que les parents installent un filtre entre l'enfant et son environnement, pour médiatiser les influences des autres espaces éducatifs. Les familles ne peuvent construire ces stratégies qu'en fonction des ressources mobilisables dans leur espace de vie.

Enfin, dans la poursuite du chapitre précédent, il convient de rappeler l'importance des politiques territoriales dans le développement des ressources éducatives au plan local. La différenciation des interventions, qu'elles soient publiques ou privées, génère des conditions différentes d'un territoire à l'autre, qui conditionnent la configuration de l'offre de services et d'activités mobilisables par les enfants et les jeunes. Nous utiliserons les travaux réalisés en Ille-et-Vilaine pour concrétiser cette démonstration. Après avoir décrit la situation départementale, nous aborderons les questions d'accessibilité et de proximité des services, avant de porter notre attention sur les inégalités territoriales et les politiques de régulation contribuant à les résorber.

1. La qualité de l'environnement éducatif

Les parcours des enfants et des jeunes ne peuvent être appréhendés sans prendre en compte la qualité de leur environnement éducatif. La notion d'environnement est alors entendue dans un sens très large, englobant à la fois les éléments naturels, bâtis et matériels du cadre de vie, les caractéristiques du voisinage mais aussi l'ensemble des relations que les enfants et les jeunes y déploient, et les interactions entre tous ces éléments. Les individus agissent en fonction des rapports qu'ils construisent avec autrui, des services et des ressources qu'ils trouvent dans leur espace de vie, tout cela étant lié aux perceptions individuelles et collectives de la qualité même de ces ressources. Ces dimensions sont particulièrement intéressantes dans la compréhension des parcours éducatifs des enfants et des jeunes, qui se construisent inévitablement dans la co-présence avec les autres individus.

²¹⁷ Chombart de Lauwe M.-J., 1987, *Espaces d'enfants*, DelVal, p. 21.

²¹⁸ Frémont A., Chevalier J., Hérin R., Renard J., 1984, *Géographie sociale*, Masson, p. 177.

²¹⁹ Moser G., Weiss K. (Dir.), 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin, p. 12.

²²⁰ Kellerhals J., Montandon C., 1991, *Les stratégies éducatives des familles*, Delachaux et Niestlé, Coll. Actualités pédagogiques et psychologiques, 256 p.

« Un lieu est plus qu'un espace circonscrit, plus qu'une place, c'est un cadre d'interaction »²²¹, où se construisent les liens sociaux. La richesse de ces échanges participe à l'éducation permanente des individus, quel que soit leur âge. Evidemment, la nature des espaces éducatifs qu'ils fréquentent est déterminante dans le processus éducatif. Marie-José Chombart de Lauwe définit l'environnement²²² comme « l'ensemble des conditions géographiques dans lesquelles vivent les hommes d'un groupe donné et d'une société. Ces caractères physiques, matériels, écologiques, planimétriques, topographiques de l'espace résultent à la fois d'éléments naturels et d'éléments transformés ou créés par les hommes. Ce cadre de vie est le lieu des pratiques de l'enfant et doit être envisagé comme l'un des supports, des révélateurs, un signifiant particulièrement expressif du système social dont l'enfant est malgré lui partie prenante »²²³. Dans cette perspective, qui définit l'environnement autant par ses caractères physiques que par sa dimension sociale, la complémentarité des espaces éducatifs est une condition incontournable dans la construction des politiques éducatives locales.

■ 1.1 Les ressources éducatives dans le cadre du temps libre

Beaucoup de travaux²²⁴ portant sur l'éducation des enfants et des jeunes sont encore largement centrés sur l'école et les parcours scolaires, rejetant en périphérie de nombreux autres espaces éducatifs qui font partie intégrante de l'environnement quotidien. Cette vision scolaro-centrée marginalise des pans entiers de l'action éducatif locale qui occupent pourtant un temps de plus en plus important²²⁵ de la vie des enfants et des jeunes. L'évolution contemporaine de nos sociétés occidentales s'est caractérisée par une valorisation sociale importante de l'éducation, considérée non seulement comme un moyen de promotion individuelle mais aussi comme l'une des clés de la prospérité collective et du développement des richesses. Aujourd'hui, l'éducation des enfants et des jeunes dépend concrètement de leur environnement socio-éducatif immédiat, où l'école, dont le rôle essentiel est évident, se situe parmi d'autres institutions éducatives péri ou extra-scolaires. C'est précisément dans ce périmètre que les activités du temps libre se déploient. Ainsi, les espaces éducatifs investis par les enfants et les adolescents sont essentiels et complémentaires dans la construction de leur parcours, parce qu'ils contribuent directement à leur formation et plus largement à leur développement.

Si la famille constitue le premier espace éducatif que connaissent les enfants, c'est aussi celui où se réalisent les premières expériences et se construisent les repères essentiels. Les ressources éducatives de la famille sont néanmoins soumises aux conditions socio-culturelles des parents, et les inégalités en matière d'éducation au sein de la famille sont très importantes, ne permettant pas à tous les parents de répondre aux besoins éducatifs de leurs propres enfants. Nous mesurerons ultérieurement l'impact du milieu familial sur la nature des pratiques dans le cadre du temps libre. L'école constitue le second espace éducatif, et son influence est décisive dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes,

²²¹ Giddens A., 2005, *op. cit.*, p. 35.

²²² Elle utilise également l'expression « cadre de vie ». Chombart de Lauwe, 1987, *op. cit.*, p. 21.

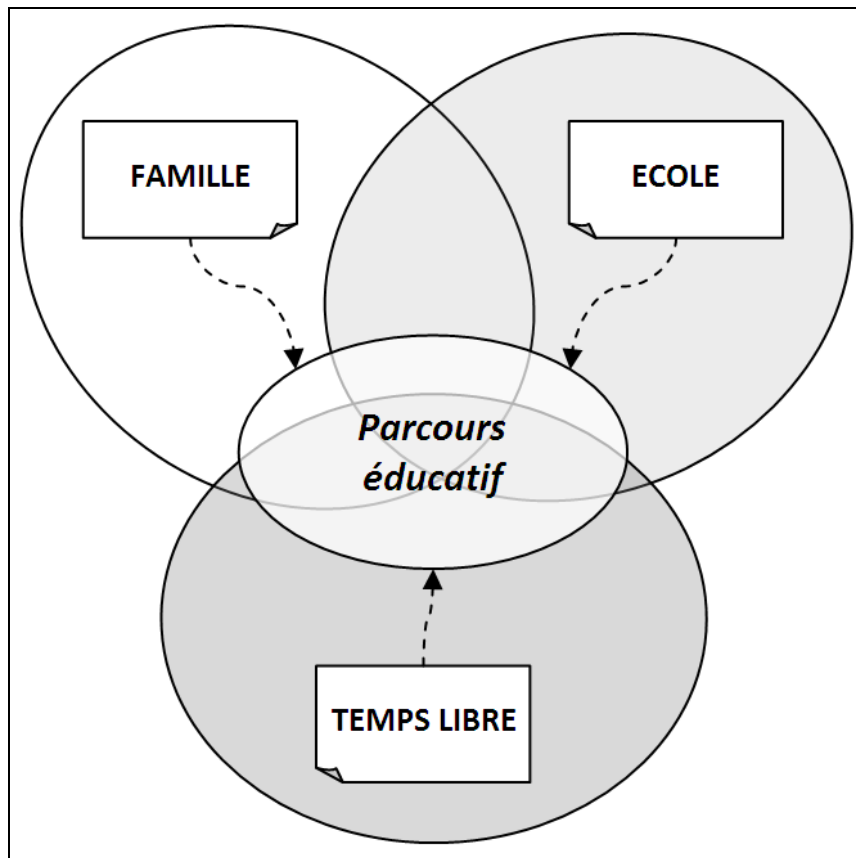
²²³ *Idem.*

²²⁴ Par exemple, le dernier ouvrage de Choukri Ben Ayed (2009) sur *le nouvel ordre éducatif local* ou le dossier thématique de la revue *Pouvoirs locaux* consacré aux nouvelles réalités territoriales de l'éducation et de l'enseignement (n° 82, III-2009).

²²⁵ Cf. pp. 55-57.

d'autant qu'elle concerne la quasi-totalité des classes d'âge les plus jeunes. De ce fait, elle peut apparaître beaucoup plus égalitaire et universelle, mais « en réalité, une telle unification ne correspond pas à une égalisation, puisque l'institution scolaire favorise les enfants socialisés dans la culture des classes dominantes »²²⁶. Cette analyse déterministe peut néanmoins être contrebalancée par des trajectoires individuelles sensiblement différentes. Le rapport à l'école, ou plus largement aux activités éducatives, dépend aussi des stratégies parentales et individuelles. Toutes les familles ouvrières n'ont évidemment pas le même rapport à l'école. Au-delà de ces inégalités sociales et de leurs conséquences sur la différenciation des parcours éducatifs individuels, le recentrage des missions de l'enseignement sur une dimension beaucoup plus capacitaire (préparation au métier, aux diplômes) minimise l'acquisition des compétences sociales indispensables à l'exercice d'une citoyenneté responsable.

◆ Figure n° 16 : Les espaces éducatifs ◆



Olivier DAVID

Au-delà de ces pôles éducatifs, nous entrons dans le domaine du temps libéré des contraintes familiales et scolaires, espace-temps de transition où se développent des activités multiformes, où se confrontent des influences éducatives multiples, qu'elles soient volontaires et portées par des structures et acteurs éducatifs ou qu'elles soient issues de l'environnement (médias, commerces, pairs...). « L'étendue et la diversité de cet espace sont

²²⁶ Chombart de Lauwe, 1987, *op. cit.*, p. 20.

fonction de l'autonomie des enfants et des adolescents qui l'explorent, et cette autonomie dépend à la fois de l'âge, du mode de vie et des conditions matérielles dont disposent les familles »²²⁷. Par ailleurs, les ressources mobilisables dans le cadre du temps libre sont étroitement liées à la qualité de l'environnement immédiat des enfants et des jeunes, et notamment au développement des activités, des services et des équipements mis à leur disposition. La notion de ressource renvoie en effet aux « moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien un action »²²⁸. Ces moyens dépendent directement des opportunités offertes par l'environnement territorial, *a fortiori* dans le champ éducatif, mais aussi des capacités des individus à les mobiliser. « Ainsi, si chaque individu entre dans l'interaction avec certaines ressources, tous ne sont pas en capacité de mobiliser de façon égale leurs ressources ou de transformer en ressources des opportunités se formant dans les interdépendances »²²⁹.

Pour les enfants et les adolescents, la capacité à mobiliser les ressources éducatives est fortement liée aux trois dimensions que rappelle Marie-José Chombart de Lauwe quand elle définit le concept d'enfant. « Un enfant est à la fois : un individu en état de changement du fait de sa croissance, de ses acquisitions [...] ; un membre d'une classe sociale par l'appartenance à une famille insérée dans un milieu socio-économique et culturel, appartenance qui conditionne ses chances plus ou moins grandes, de réussite sociale ; un membre d'une catégorie sociale d'âge [...] »²³⁰. Ces dimensions conditionnent les pratiques sociales des enfants et des adolescents et leurs plus ou moins grandes capacités à mobiliser les ressources éducatives à leur disposition.

■ 1.2 Les inégalités dans l'offre d'activités et de services socio-éducatifs

L'analyse des ressources territoriales suppose désormais de s'intéresser plus précisément à la configuration de l'offre d'activités et de services socio-éducatifs dans les territoires de vie des enfants et des jeunes, pour mieux apprécier la diversité des contextes dans lesquels ils évoluent. La première difficulté, dans ce genre d'exercice, est d'ordre méthodologique. Les sources mobilisables pour essayer de recenser toutes les formes d'activités, tous les services et équipements disponibles nécessitent de recourir à des bases de données multiples, auprès de nombreuses institutions. C'est le reflet d'un fonctionnement institutionnel très cloisonné, le temps libre étant particulièrement segmenté (sports, jeunesse, culture, santé, éducation...). Dans le cadre du travail réalisé en Ille-et-Vilaine, les sources mobilisées (cf. figure n° 17) ont nécessité la collecte de données statistiques variées, auprès de plusieurs directions des services déconcentrés de l'Etat, du Conseil général, de la Caisse d'allocations familiales et de l'INSEE. Malgré la diversité des sources, cette démarche n'a pas permis de couvrir l'exhaustivité du champ d'action.

D'autre part, l'interrogation des familles sur la nature des activités pratiquées par leurs enfants dans le cadre du temps libre révèle également une importante diversité. Nous avons souhaité travailler directement à partir des représentations des parents, afin de tenir compte des différentes définitions possibles, conscientes ou non, des services socio-éducatifs. A la question « que regroupez-vous derrière l'expression services et activités

²²⁷ Restoin A. (Dir.), 2004, *Eduquer pour demain : des pistes pour agir*, L'Harmattan, p. 23.

²²⁸ Gumuchian H., Pecqueur B., 2007, *op.cit.*, p. 6.

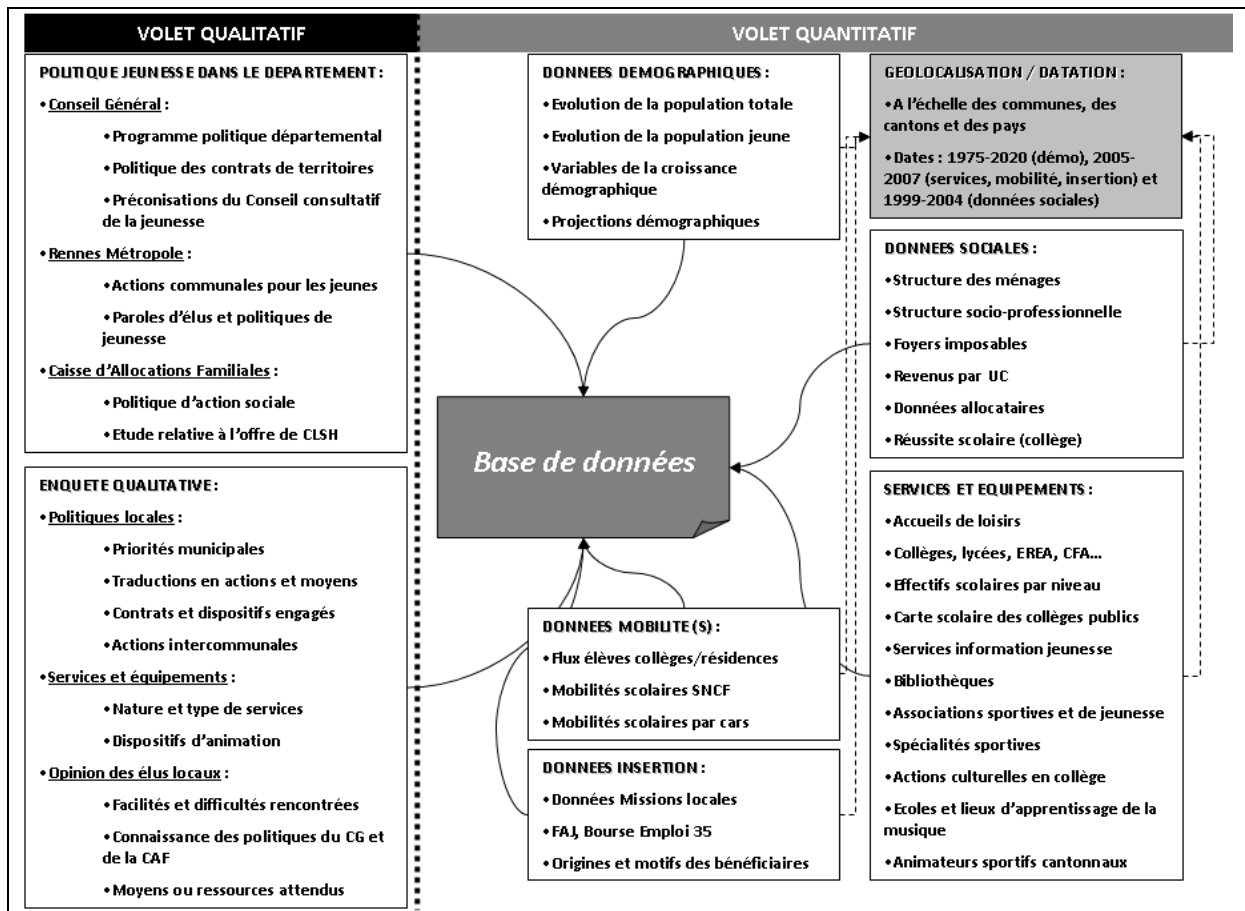
²²⁹ *Idem.*

²³⁰ Chombart de Lauwe, 1987, *op. cit.*, p. 20.

socio-éducatifs ? », les familles ont fait preuve d'une importante variété dans les réponses. (cf. tableau n° 17). Celles-ci ont été classées en fonction de la nature des activités et des modalités d'organisation. Cela montre d'ailleurs que les retours formulés dépassent très largement le seul secteur des loisirs éducatifs, puisque plusieurs *items* renvoient aux services de l'action sociale et aux structures d'accueil des jeunes enfants. Les résultats traduisent d'abord et avant tout la dimension très individualisée des comportements en matière de loisirs, chaque individu ayant évidemment ses propres stratégies. Celles des enfants s'inscrivent toutefois dans un contexte familial, où la prise de décision résulte d'un arbitrage qui est, selon les cas, plus ou moins négocié avec les adultes. Ce premier niveau de réponse a néanmoins orienté la construction du questionnaire de l'enquête réalisée auprès des familles, pour porter l'analyse exclusivement sur le temps libre.

Face à cette diversité, il a fallu procéder à un inventaire des équipements et services dans plusieurs registres pour tenter de couvrir le plus largement possible le domaine des loisirs et du temps libre. Les données recueillies couvraient à la fois les accueils de loisirs, le secteur culturel, les activités sportives ainsi que les services d'information jeunesse. Ce travail a débouché sur une production cartographique et la construction d'un score, sur la base de dix équipements complémentaires, pour mesurer le degré d'équipement des communes du département en services et activités socio-éducatifs. Cette carte de synthèse apporte des renseignements très intéressants sur la nature et l'ampleur des disparités spatiales.

◆ Figure n° 17 : Des bases de données complexes ◆



Olivier DAVID

◆ Tableau n° 17 : La définition des activités et services socio-éducatifs selon les familles ◆

<p>Activités Sportives : Tous les sports en club Tous les sports de compétition</p>	<p>Activités de loisirs : Centre de loisirs Maison des jeunes et de la culture Club de jeunes</p>	<p>Activités périscolaires : Accueil avant et après l'école Aide aux devoirs</p>
<p>Activités culturelles : Musique Poterie Chorale Bibliothèque</p>	<p>Activités de sociabilité : Rencontres entre amis Groupe de pairs Discussion sur internet</p>	<p>Spectacles : Cinémas Théâtre Concerts</p>
<p>Activités ludiques : Lecture Télévision Jeux vidéos Activités multimédias</p>	<p>Activités festives et consommatoires : Boire un pot Shopping Sorties en ville</p>	<p>Activités d'accueil : Assistantes maternelles Haltes-garderies, crèches</p>
<p>Services : Ce qui est structuré et organisé, ayant une mission de service public auprès de la population</p>	<p>Activités : Prestations ciblées et ponctuelles que l'on choisit librement et sans contrainte</p>	<p>Services sociaux : Services de PMI Assistantes sociales CCAS</p>
<p>NB : Sont surlignés les items considérés comme des services.</p>		
<p>Olivier DAVID</p>		

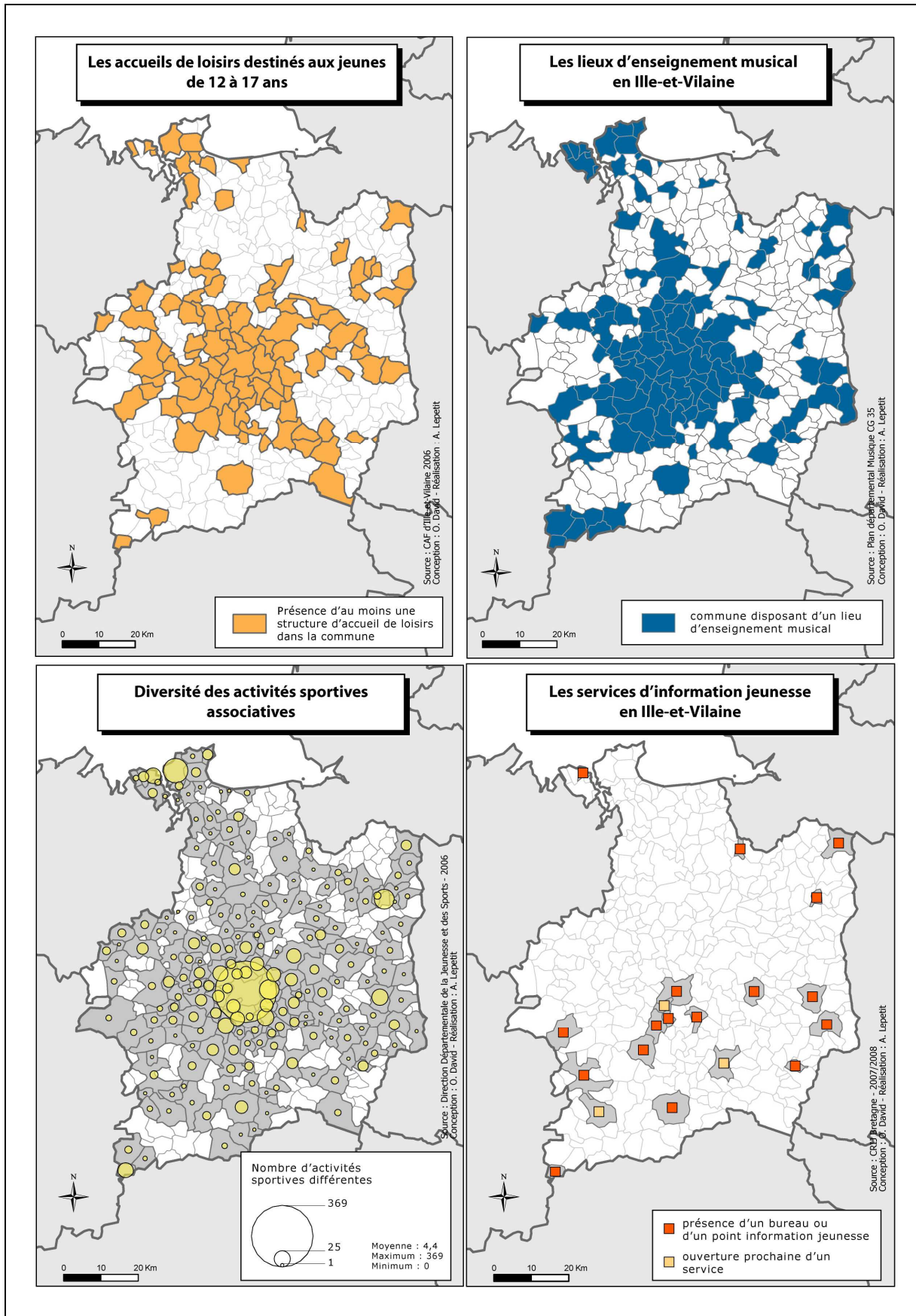
La représentation cartographique (cf. figure n° 18) des données recueillies permet de visualiser les principales disparités spatiales dans l'offre de services. En ce qui concerne les accueils de loisirs destinés aux adolescents âgés de 12 à 17 ans, la répartition des structures sur le territoire départemental révèle quelques inégalités. L'offre est essentiellement urbaine et périurbaine. Elle est particulièrement bien développée dans l'agglomération rennaise et ses périphéries, ainsi que dans les aires urbaines de Fougères, de Vitré, de Saint-Malo et de Redon. Les secteurs ruraux du nord, de l'est et du sud-ouest du département sont beaucoup moins bien fournis en services. En matière culturelle, le réseau des bibliothèques et des écoles de musique présente également des disparités importantes. Le premier équipement est néanmoins beaucoup plus étendu et représente de loin le service le plus accessible aux enfants et aux jeunes d'Ille-et-Vilaine. L'enquête auprès des familles montre d'ailleurs que la fréquentation des bibliothèques est une activité fréquente chez les enfants et les jeunes âgés de 6 à 24 ans. C'est sans conteste l'activité la moins discriminante, et la présence d'un réseau bien développé peut expliquer sans doute cette spécificité. En revanche, les lieux d'enseignement musical sont beaucoup plus dispersés. Les grandes villes du département ressortent très distinctement, ainsi que leurs couronnes périurbaines, excepté Fougères où le phénomène est moins marqué. Les espaces ruraux sont nettement moins bien dotés, mais la plupart des pôles ruraux ou chefs-lieux de cantons bénéficient d'un service. Les données relatives aux associations sportives permettent de vérifier l'importance de l'offre associative à l'échelle départementale, à la fois dans le nombre de structures existantes au plan local, mais aussi dans la diversité des activités proposées à la population. Les données statistiques fournies par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports n'indiquent pas l'âge des pratiquants, ce qui aurait permis de cibler davantage les prestations offertes spécifiquement au public jeune. Cependant, la carte

révèle une très bonne couverture spatiale du territoire départemental. Seuls les secteurs ruraux des marges septentrionales et méridionales du département, ainsi que quelques zones isolées, sont dépourvues de toute offre sportive associative. En revanche, le nombre d'activités sportives proposées présente beaucoup plus d'inégalités spatiales. Les centres urbains sont évidemment les plus avantagés, la palme revenant à Rennes et sa périphérie immédiate, suivies de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon. Il y a là un caractère de centralité évident. Ensuite, la diversité des activités proposées est beaucoup plus limitée, diminuant progressivement des centres urbains vers les espaces ruraux, ces derniers étant ceux où l'offre est la plus réduite. L'analyse précise des données statistiques montre par ailleurs que, pour bon nombre de communes rurales, la seule activité sportive proposée offerte est le football. Pour terminer, les services d'information jeunesse (Point information jeunesse ou Bureau information jeunesse) présentent une distribution relativement encore plus déséquilibrée. En dehors des pôles urbains, tous équipés, les secteurs ruraux disposant d'un service sont majoritairement situés dans le sud du département, et systématiquement sur des chefs-lieux de canton. L'agglomération de Rennes Métropole se distingue par la présence de plusieurs lieux d'accueil sur son territoire. Les campagnes occidentales et septentrionales du département ne disposent d'aucun équipement.

L'inventaire des différents services et équipements destinés à la jeunesse a donc permis de mesurer d'importantes disparités géographiques dans la configuration de l'offre de services. Si cette mesure ne suffit pas à analyser les disparités spatiales, car les pratiques des jeunes montrent également des formes de contournement des services proposés et des possibilités de mobilité pour accéder aux équipements de leur choix, elle révèle néanmoins des inégalités d'équipement importantes d'une commune à l'autre. La carte de synthèse (cf. figure n° 19) a été construite à partir de plusieurs services, sans chercher obligatoirement l'exhaustivité des services proposés, impossible à construire à l'échelle locale, mais en essayant de repérer les critères de centralité de certains espaces. Les services retenus sont indiqués en légende et ont essayé de balayer assez largement les différentes thématiques concernant les jeunes : loisirs, culture, sport, insertion... Cet exercice présente néanmoins quelques limites méthodologiques inhérentes à la diversité de la nature des services eux-mêmes. Comme pour l'inventaire communal proposé par l'INSEE, l'indice ne prétend pas représenter avec exactitude la réalité mais visualiser le degré d'équipements et de services des communes.

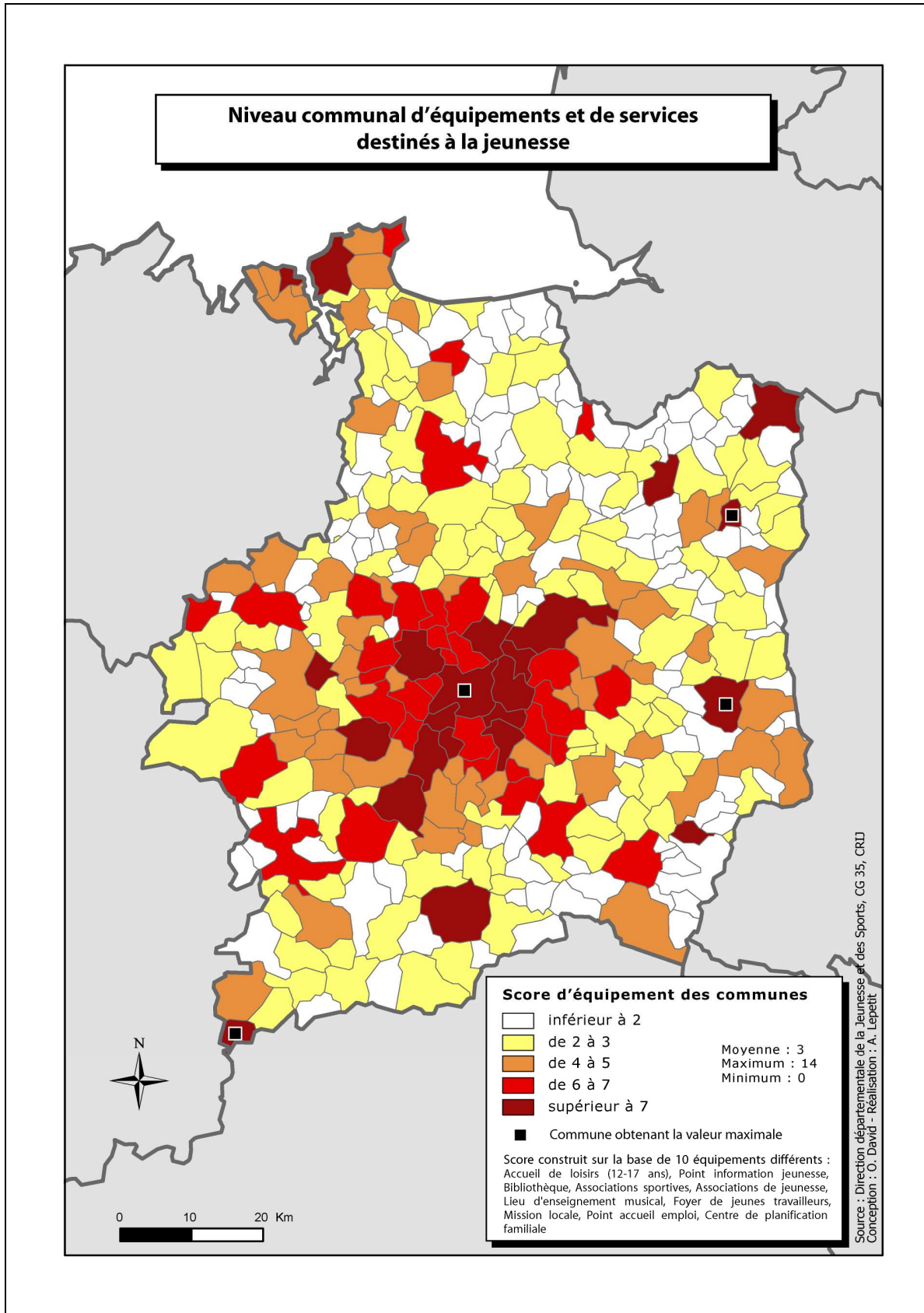
La carte permet de distinguer plusieurs cas de figure. Rennes, Vitré, Fougères, Redon sont les communes offrant l'ensemble des possibilités recensées. Les couronnes périurbaines des villes du département sont globalement bien équipées. Autour de Rennes, le degré d'équipement diminue progressivement avec l'éloignement au centre-ville. La communauté d'agglomération affiche les valeurs les plus élevées, et les différentes couronnes périurbaines montrent un moindre équipement, dépourvues des services caractéristiques des espaces centraux. Les marges rurales sont de loin les moins bien dotées en services et équipements, exceptés quelques pôles ruraux (Louvigné-du-désert, Dol-de-Bretagne, Combourg, Saint-Germain en Cogles, Bain-de-Bretagne, La Guerche-de-Bretagne, Retiers, Maure-de-Bretagne, Montauban-de-Bretagne...) qui constituent localement de véritables centres secondaires de services destinés à la jeunesse. Les contextes territoriaux n'offrent absolument pas les mêmes opportunités aux enfants et aux jeunes. C'est une dimension essentielle des inégalités éducatives dans le cadre des loisirs et du temps libre.

◆ Figure n° 18 : L'offre de services socio-éducatifs en Ile-et-Vilaine en 2007-2008 ◆



Olivier DAVID

◆ Figure n° 19 : Le niveau communal d'équipements et de services destinés à la jeunesse ◆



Olivier DAVID

■ 1.3 Le décalage entre les attentes des familles et les réponses politiques locales

Les stratégies éducatives des parents sont modulées par plusieurs contraintes. Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon²³¹ en dénombrent trois : les ressources économiques et culturelles des parents, la façon dont ils anticipent l'intégration sociale future de leur(s) enfant(s) et la cohésion ou le fonctionnement du groupe familial. Tous ces paramètres sont étroitement liés aux ressources éducatives disponibles dans l'environnement territorial des familles. Plusieurs travaux récents, portant sur les stratégies parentales de mobilisation des ressources scolaires par exemple²³², montrent clairement comment les attentes par rapport à l'école peuvent engendrer des stratégies de contournement de la carte scolaire, notamment pour pouvoir choisir les établissements réputés les plus efficaces en matière de résultats. Les débats en cours autour de la suppression de la carte scolaire sont de ce point de vue très significatifs. Il y a fort à craindre que « la concurrence donne lieu à une pure et simple hiérarchisation des écoles en fonction de la valeur des élèves et de son prédicteur le plus sûr : le niveau social des parents »²³³.

L'environnement territorial est important car plusieurs institutions sont aujourd'hui impliquées dans l'éducation des enfants et des jeunes, et les parents n'ont jamais été seuls à éduquer leurs enfants. Nous avons montré à plusieurs reprises que la diversité des acteurs en présence est forte, et que la coordination des influences éducatives n'est pas pensée de la même façon selon les familles. « La tendance générale est que l'attitude d'accueil des influences externes doublée d'un accompagnement de ces influences est plus fréquente dans les milieux de cadres et dirigeants d'une part, et dans les familles Association d'autre part. Les familles populaires et les familles Bastion utilisent au contraire davantage le contrôle strict »²³⁴. Ainsi, la mobilisation des ressources éducatives territoriales dépend du milieu social et culturel, du devenir social envisagé pour les enfants et des attitudes éducatives. « Les variations du projet social des parents pour l'enfant s'assortissent de modes de stimulation extra-scolaire assez différents »²³⁵.

²³¹ Kellerhals J., Montandon C., 1991, *op. cit.*

²³² On peut citer entre autres les travaux de Eric Maurin (Maurin E., 2007, *La nouvelle question scolaire*, Le Seuil, 268 p.), de Daniel Thin (Thin D., 1998, *Quartiers populaires, l'école et les familles*, Presses Universitaires de Lyon, 290 p.) et d'Agnès Van Zanten (Van Zanten A., 2003, « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes », *Education et sociétés*, n° 9, pp. 39-52).

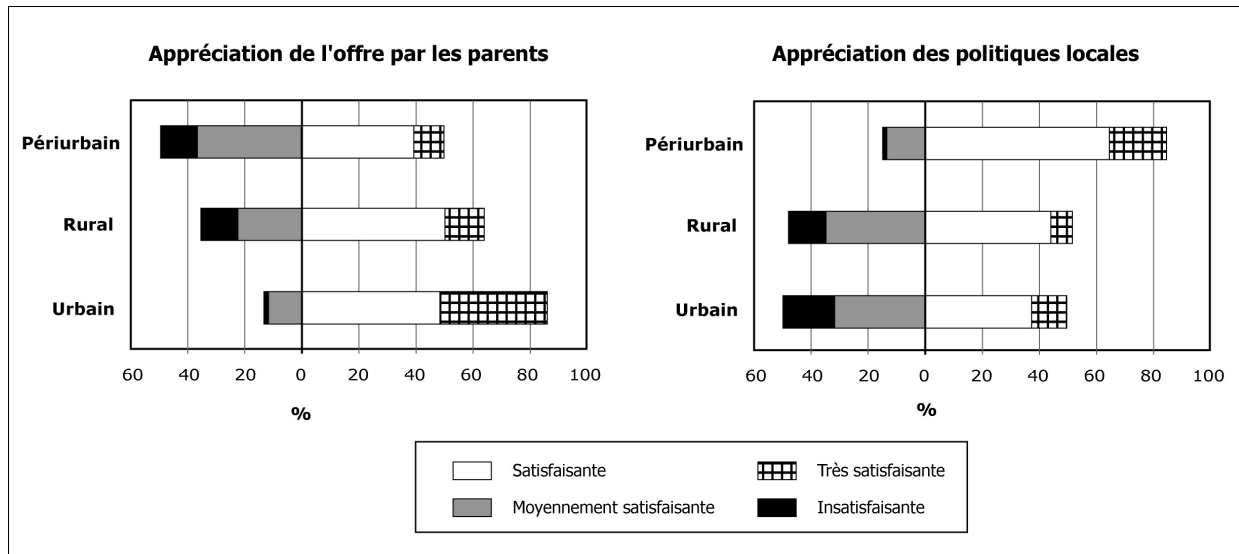
²³³ Maurin E., 2007, *La nouvelle question scolaire*, Le Seuil, p. 227.

²³⁴ Kellerhals J., Montandon C., 1991, *op. cit.* – Les auteurs identifient quatre genre de cohésion du groupe familial :

- Familles de type parallèle : fermeture et repli. Le groupe est casanier et vit replié sur soi. A l'intérieur de la famille, chacun a ses territoires, son destin et les rôles sont très différenciés.
- Familles de type bastion : fermeture et fusion. Le repli sur le groupe est perçu comme souhaitable, les contacts externes vécus comme frustrants ou dangereux. Partage d'un maximum d'opinions et d'activités entre les membres du groupe.
- Familles de type compagnonnage : fusionnelles et ouvertes. L'ouverture sur l'extérieur a pour but d'enrichir les relations internes, le dialogue, la communication entre les membres du groupe.
- Familles de type association : ouverture et autonomie. Elles mettent l'accent sur la spécificité et l'indépendance des individus, dont le destin n'est qu'en partie assujetti au couple et à la famille. L'emprise du nous-famille sur les comportements et ressources individuelles est partielle.

²³⁵ *Idem.*

◆ Figure n° 20 : L'appréciation de l'offre et des politiques locales par les familles ◆



Olivier DAVID

Au-delà des seules conditions sociales et culturelles des parents, ainsi que de leur représentation de ce qui est souhaitable pour leur(s) enfant(s), d'autres paramètres liés aux contextes territoriaux interfèrent sur la plus ou moins forte mobilisation des ressources éducatives. L'enquête réalisée auprès des familles a permis de décrypter l'opinion générale des familles sur les services qui leur sont rendus et les politiques déployées au plan local, notamment en fonction de leur type de commune de résidence (urbaine, périurbaine ou rurale). Un premier niveau d'interrogation portait sur l'appréciation globale de l'offre existante (cf. figure n° 20). En écho aux inégalités territoriales évoquées précédemment, les résultats sont très intéressants. Le niveau de satisfaction est globalement positif, puisque 22,9 % des familles interrogées sont très satisfaites et 44,8 % satisfaites. Ainsi, plus des deux tiers des parents expriment une opinion plutôt favorable. En revanche, dès lors que les résultats sont croisés avec le lieu de résidence, des écarts significatifs apparaissent entre les familles périurbaines, qui sont les moins satisfaites, et les familles citadines qui affichent les taux de satisfaction les plus élevés, avec les ménages ruraux en situation intermédiaire. L'enquête a permis d'aller plus loin dans les éléments d'appréciation des parents, afin de comprendre les différences présentées précédemment. Près d'un ménage sur deux vivant dans une commune périurbaine déplore l'absence de choix dans les activités et services proposés aux enfants. Cette caractéristique montre que la configuration de l'offre est ici ressentie comme un élément d'insatisfaction important. Dans une moindre mesure, les familles résidant en campagne sont également plus insatisfaites pour la même raison, mais y ajoutent également la question des tarifs qu'elles placent au deuxième rang des éléments négatifs. En revanche, les ménages urbains plébiscitent le choix et la qualité des activités qui leur sont proposées.

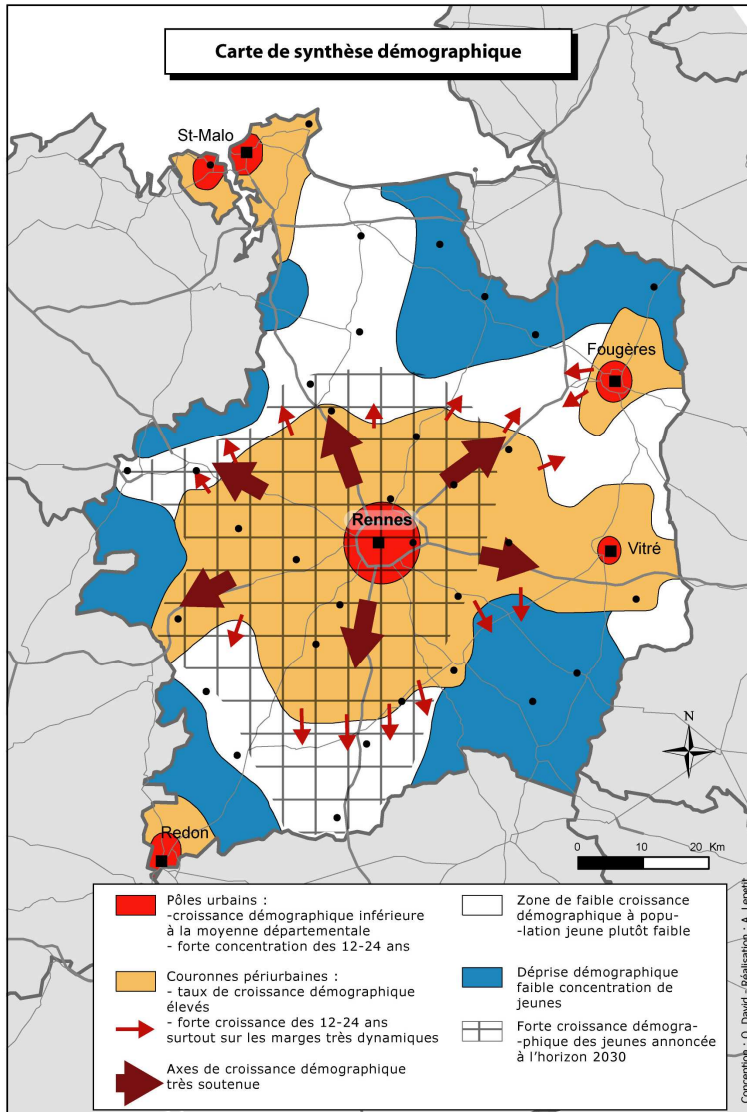
En ce qui concerne l'appréciation des politiques locales, l'opinion des familles apparaît également favorable, puisque 65,8 % d'entre elles sont satisfaites, voire très satisfaites. Il ne reste donc qu'un peu plus d'un tiers de parents mécontents. Les différences selon le lieu de résidence sont néanmoins assez marquées, notamment en comparant les résultats à la moyenne de l'échantillon. Les familles résidant en campagne ou en milieu périurbain sont

beaucoup plus réservées que les familles vivant en ville. Dans les communes rurales, le nombre d'insatisfaits ou de moyennement satisfaits est majoritaire, ce qui révèle un certain nombre de réserves sur les politiques locales en faveur des activités et services socio-éducatifs. Les familles périurbaines sont à peu près dans la même situation. Seuls, les citadins sont plus de 85 % à estimer satisfaisantes les politiques développées au plan local. Ces contrastes montrent d'importants décalages dans les perceptions des populations. L'insatisfaction en milieu rural et périurbain croise des motifs de mécontentements déjà évoqués : offre incomplète et peu diversifiée de services et d'activités, éloignement relatif, accessibilité modérée, déplacements obligatoires et contraintes de temps plus lourdes et difficiles à gérer... Les questions permettent également de croiser l'appréciation des parents avec les principaux éléments de satisfaction ou d'insatisfaction. Les conclusions sont limpides et conformes aux éléments d'analyse avancés jusqu'à présent. Les familles urbaines, qui sont très majoritairement satisfaites, le motivent essentiellement par la diversité de l'offre qui leur est proposée (48 %), mais aussi les tarifs (14,6 %), la qualité (9,4 %), l'encadrement (5,8 %) et la proximité des activités (5,8 %). En revanche, les parents demeurant en campagne déplorent l'insuffisance de choix (13,2 %), l'absence d'activités (13,2 %), le manque de soutien aux associations (7,9 %), des moyens financiers inappropriés (5,3 %), la faiblesse des activités culturelles (5,3 %), le manque d'activités adaptées pour les adolescents (5,3 %) et l'implication beaucoup trop faible de leur commune (5,3 %). Les habitants périurbains sont sensiblement sur le même registre : pas suffisamment de choix (20,7 %), pas assez d'équipements (11,7 %), encadrement insatisfaisant (6,3 %), activités manquantes ou absentes (8,1 %), budget communal insuffisant (2,7 %), obligation d'aller sur les communes voisines (2,7 %)... Ces perceptions montrent bien des sensibilités différentes de la part des familles, en fonction de leur lieu de résidence, qui peuvent générer un sentiment d'injustice et d'inégalité dans les conditions d'existence d'un lieu à l'autre sur le territoire départemental. Le sentiment de satisfaction général sur les politiques mises en œuvre au plan local masque en réalité des appréciations différentes.

Encart Repère n°1 :

La situation démographique en Ille-et-Vilaine

Depuis plusieurs recensements, le département d'Ille-et-Vilaine connaît une évolution démographique particulièrement soutenue, faisant preuve d'un réel dynamisme à l'échelle de la Bretagne et de la France métropolitaine. Avec 945 581 habitants en 2006, l'Ille-et-Vilaine est le département le plus peuplé de la région. Sa croissance moyenne annuelle affiche un taux de 1,2 % entre 1999 et 2006. Les indicateurs démographiques sont au beau fixe ! En effet, l'Ille-et-Vilaine se distingue, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale, par l'évolution positive des deux variables de la croissance démographique que sont le solde naturel et le solde migratoire. Les projections réalisées par l'INSEE à l'horizon 2030 confirment la poursuite de cette tendance. La population devrait croître de 23 % sur la période 2006-2030, là où la Bretagne n'enregistre qu'une progression de 12 %, et la France 9 %. D'autre part, à l'échelle nationale, l'Ille-et-Vilaine appartient aux départements les plus jeunes de France, si l'on compare le poids démographique des 10-29 ans dans la population totale.



◆ ◆ ◆

La carte de synthèse démographique ci-contre permet de présenter les dynamiques spatiales, en croisant plusieurs indicateurs : croissance démographique des communes, degré de concentration des enfants et des jeunes et projections démographiques à l'horizon 2030. Elle révèle quatre types de dynamiques démographiques :

- Les pôles urbains : la croissance démographique y est positive mais moins élevée qu'à l'échelle départementale. Les enfants et les jeunes y sont beaucoup plus nombreux, notamment les plus âgés (17-24 ans).
- Les couronnes périurbaines : les taux de croissance démographique y sont élevés et les enfants et les jeunes y sont également bien représentés. Ces couronnes tendent à progresser spatialement, ce que confirment les projections démographiques. Des axes de croissance plus soutenus sont observables, notamment dans le bassin de Rennes, le long des axes de communication structurants.
- Les zones de faible croissance démographique : ce sont des espaces à dominante rurale où la population jeune y est plus faiblement représentée. Cette réalité s'explique par la faible vitalité démographique de la population résidente et le moindre renouvellement par apport externe.
- Les zones en déprise démographique : les jeunes y sont encore moins nombreux et les indicateurs démographiques révèlent un processus de dévitalisation, confirmé par les projections démographiques.

Enfin, les pays de Rennes, des Vallons de Vilaine et de Brocéliande se distinguent par la forte croissance démographique des classes d'âge les plus jeunes dans les deux prochaines décennies, d'après les projections formulées par l'INSEE à l'horizon 2030.

2. De la production des inégalités au cumul des vulnérabilités

« Les caractéristiques aussi bien matérielles que sociales ou symboliques des espaces de vie influencent les conditions de vie des individus, et cela sans ignorer que les inégalités de qualité des espaces sont elles-mêmes liées aux possibilités et choix des personnes en matière de résidence. Parce que tous les environnements n'offrent pas les mêmes ressources (services et équipements, réseaux d'infrastructures, réseaux sociaux, espaces verts, sécurité, ...) ou n'exposent pas aux mêmes risques (insécurité, pollution, nuisances...), ils participent à la production des inégalités »²³⁶.

Ainsi, les disparités dans la distribution des services et des équipements destinés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas de garantir l'égalité d'accès entre tous les citoyens d'un territoire donné aux ressources éducatives. Ces disparités dans la configuration de l'offre ont des répercussions importantes dans la vie quotidienne des familles et des jeunes, selon leur lieu de résidence. Les difficultés qui en découlent, lorsque l'offre est insuffisante ou insatisfaisante pour répondre aux besoins, peuvent alimenter un réel sentiment d'injustice. Les caractéristiques des espaces de vie déterminent les ressources que les jeunes peuvent ou non mobiliser pour faire face à leurs besoins quotidiens, notamment dans le cadre du temps libre. Notre travail approfondi sur la situation de l'Ille-et-Vilaine tend à révéler d'importantes convergences entre, d'une part, les disparités relatives à la configuration de l'offre d'activités et de services socio-éducatifs et, d'autre part, les inégalités socio-spatiales qui caractérisent le département.

■ 2.1 Les inégalités sociales en Ille-et-Vilaine

Les études²³⁷ que nous avons réalisées depuis plusieurs années sur l'Ille-et-Vilaine ont permis de lire avec précision les disparités socio-spatiales à l'échelle du département. La comparaison des nombreuses productions cartographiques et de leurs analyses permet d'apprécier l'ampleur des inégalités sociales et leur impact sur les conditions de vie des enfants et des jeunes. Ces contraintes structurelles influencent inévitablement leurs parcours éducatifs et la capacité des individus à saisir les opportunités qui leur sont offertes dans le cadre des loisirs et du temps libre.

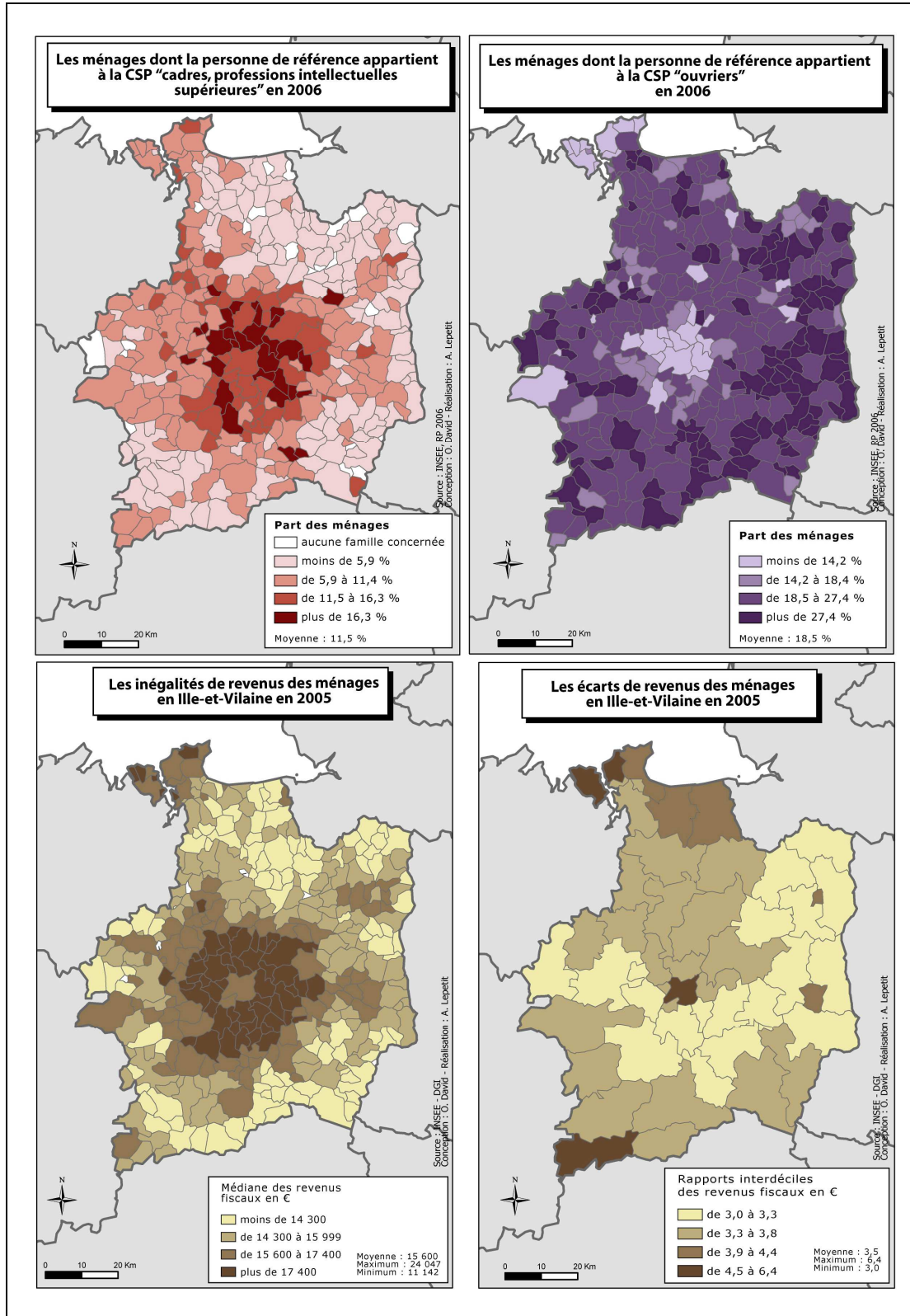
A défaut de pouvoir présenter les nombreuses dimensions des inégalités sociales, il convient de porter attention à celles qui conditionnent le plus fortement les parcours des enfants et des jeunes dans le champ éducatif. Les déterminants les plus importants sont liés aux ressources économiques et culturelles des familles, à l'importance accordée à la dimension éducative du temps libre et aux styles éducatifs portés par les parents, mais aussi aux caractéristiques des parcours scolaires des enfants et des jeunes eux-mêmes. Pour répondre à ces différentes dimensions, l'analyse portera sur plusieurs documents cartographiques croisés : les structures sociales, les revenus des ménages, les difficultés scolaires et les caractéristiques sociales des collégiens (boursiers, CSP des parents). Les régularités spatiales

²³⁶ Séchet R., David O., Keerle R., 2008, *op. cit.*, p. 5.

²³⁷ David O., Séchet R., 2010, « Etalement urbain et géographie des inégalités sociales. Le cas de Rennes et de l'Ille-et-Vilaine », in Djellouli Y., Emélianoff C., Bennis A., Chevalier J. (Dir.), 2010, *L'étalement urbain. Un processus incontournable ?*, Coll. Espace et Territoires, PUR, pp. 177-192.

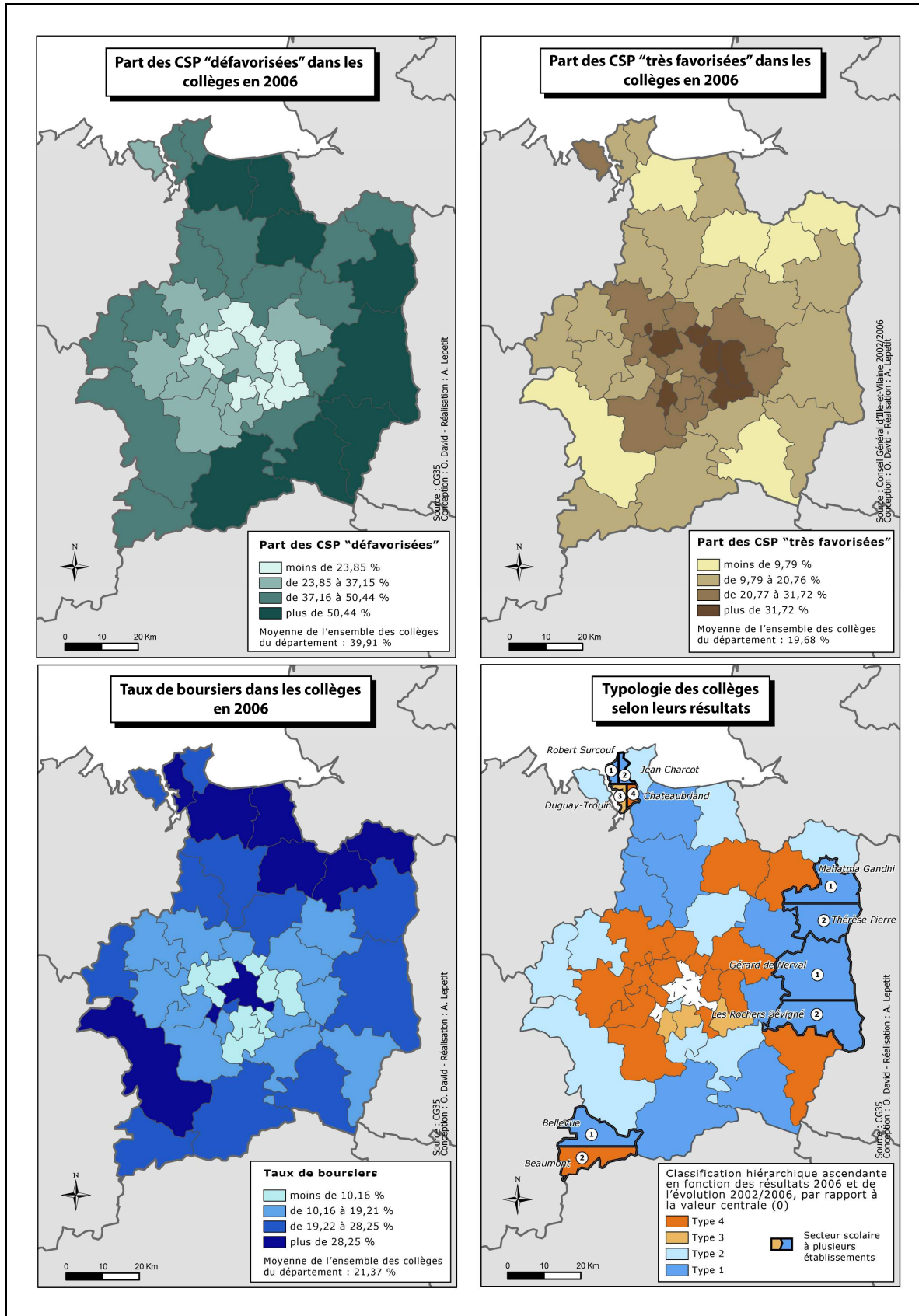
qui s'en dégagent sont assez nettes pour révéler des tendances lourdes en matière d'inégalités sociales.

◆ Figure n° 21 : Les disparités socio-spatiales en Ile-et-Vilaine ◆



Olivier DAVID

◆ Figure n° 22 : Les caractéristiques sociales et les résultats scolaires des collèges ◆



Les définitions des catégories et des types sont précisées dans le texte – Olivier DAVID

Les cartes relatives à la distribution des familles selon l'appartenance socio-professionnelle de la personne de référence (cf. figure n° 21) dressent un premier aperçu de la géographie sociale du département. Sous l'effet de l'étalement urbain de l'agglomération rennaise, les trois dernières décennies se caractérisent par un processus important de recomposition sociale, opposant d'un côté la tendance à l'entre-soi des catégories les plus aisées et, de l'autre, la dilution des couches populaires dans les périphéries périurbaines et rurales. Ces dynamiques ségrégatives se traduisent par des contrastes socio-spatiaux assez vifs, avec une surreprésentation des classes sociales supérieures dans la partie centrale des agglomérations, notamment à Rennes et aux alentours immédiats. En revanche, les catégories modestes sont beaucoup plus nombreuses en zone périurbaine et leurs marges rurales. Cette division est confirmée par les inégalités de revenus des ménages. En cohérence avec la structure sociale, les niveaux de revenus médians les plus élevés concernent la première couronne périurbaine de l'agglomération rennaise. Les revenus baissent ensuite progressivement au fur et à mesure de l'éloignement de la commune centre. Les écarts de richesse sont particulièrement nets entre les espaces périurbains de la première couronne et les villes-centres (Rennes, Fougères, Redon...), où la plus grande diversité sociale engendre systématiquement des niveaux de revenus plus faibles. En revanche, les espaces ruraux affichent tous des valeurs parmi les plus faibles du département. Il faut distinguer le cas particulier de la zone littorale, qui concentre aussi des catégories sociales élevées et de hauts revenus, pour des raisons différentes. Cette distribution d'ensemble ne doit pas masquer l'ampleur des divisions sociales à l'intérieur des principales communes urbaines. Les écarts entre les plus riches et les plus pauvres mesurés par les rapports interdéciles sont beaucoup plus importants à Rennes et Saint-Malo, témoin concret de la concentration des populations défavorisées en milieu urbain, où se trouvent également les ménages aisés.

La figure n° 22 s'intéresse aux données sociales et scolaires caractérisant les collèges publics du département. Ces cartes permettent de compléter notre analyse en portant spécifiquement sur une partie de la population adolescente. Les deux premières cartes confirment les disparités de structure sociale évoquées précédemment. Les collèges des marges septentrionales, orientales et départementales du département accueillent des élèves d'origine plus modeste (CSP ouvriers et employés majoritaires) que ceux situés dans le bassin de Rennes et sur la zone de Dinard. La catégorie socio-professionnelle d'origine des collégiens reflète les inégalités sociales à l'échelle départementale. La carte relative au taux de boursiers par établissement en est une preuve supplémentaire. Les adolescents bénéficiant d'une aide, dont l'obtention est directement liée aux revenus des parents, sont fortement représentés dans les collèges localisés au centre de l'agglomération rennaise ainsi qu'à Saint-Malo. Ils diminuent très nettement dans la première couronne périurbaine rennaise, pour augmenter ensuite progressivement et atteindre les valeurs les plus élevées dans les secteurs ruraux du nord et du sud-ouest du département. La structure sociale et le niveau de revenus sont deux dimensions importantes qui conditionnent l'environnement dans lequel évoluent les enfants et les jeunes. L'exemple du collège révèle d'importantes disparités socio-spatiales qui semblent se corréliser avec les résultats scolaires.

« La France partage avec la République Tchèque un triste palmarès : celui d'être parmi les pays où l'origine sociale influe le plus sur le niveau scolaire. Une influence qui s'exerce par des éléments très variés : le niveau de vie (conditions d'études, recours aux cours privés,

etc.), l'éducation (aide aux devoirs, lectures, etc.) et diverses pratiques (langage, loisirs, etc.) »²³⁸. Pour mesurer les inégalités scolaires, nous avons travaillé à partir de deux variables différentes. La première concernait les résultats aux épreuves du Brevet des collèges en 2006, tandis que la seconde s'intéressait à l'évolution de ces résultats entre 2002 et 2006. La confrontation des deux variables permet en effet une analyse sur une assez longue durée, pour atténuer l'effet éventuel de promotion. La typologie distingue quatre situations différentes. Le type 1 regroupe des établissements où les résultats sont inférieurs à la moyenne départementale et qui connaissent une accentuation récente des difficultés. Ils sont clairement localisés sur les périphéries du nord, de l'est et du sud du département. Le type 2 regroupe aussi des établissements aux résultats inférieurs à la moyenne départementale en 2006, mais dont la situation s'est sensiblement améliorée entre 2002 et 2006. Ils sont essentiellement situés à l'ouest et au nord du département. Le type 3 est beaucoup plus limité, ne concernant que quatre établissements. Les résultats aux épreuves de 2006 sont supérieurs à la moyenne, mais l'évolution récente est plutôt défavorable. Le dernier type (type 4) regroupe des établissements aux résultats supérieurs à la moyenne de l'Ille-et-Vilaine et en progression depuis 2002. Ils sont situés en périphérie rennaise et malouine, ainsi que sur quelques secteurs ruraux. La situation des établissements urbains est également très marquée, mais le découpage de la carte scolaire ne nous a pas permis de les représenter. Ainsi, les établissements de quartiers populaires relèvent majoritairement du type 1, alors que seuls les établissements du centre-ville appartiennent au type 4. La géographie des difficultés scolaires se combine assez clairement avec les caractéristiques sociales départementales, au point de définir des zones où le cumul des vulnérabilités est très important, et lourd de conséquences sur le devenir des enfants et des adolescents. Force est de constater que ces secteurs coïncident également avec un moindre niveau d'équipements et de services socio-éducatifs, exception faite des collèges implantés dans les principales villes du département.

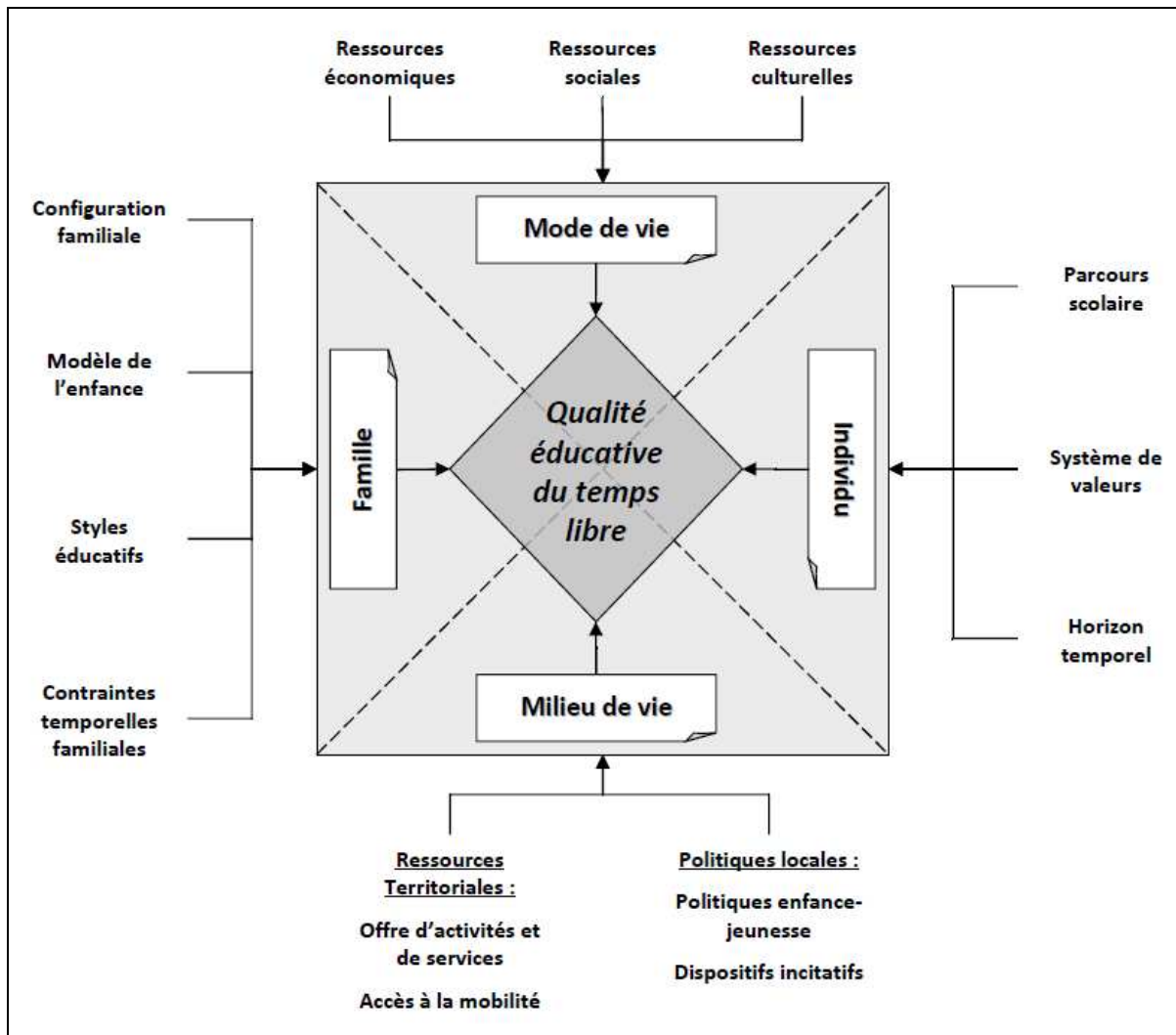
■ 2.2 Inégalités, vulnérabilité et qualité des parcours éducatifs

Le cadre départemental étant posé, il convient de rappeler que les enfants et les jeunes sont d'autant plus « en situation d'injustice face à l'espace qu'aux inégalités d'offre et de disponibilité en ressources s'ajoutent des inégalités de capacité à mobiliser ces ressources »²³⁹. La qualité éducative du temps libre dépend donc d'une multitude de paramètres (cf. figure n° 23) qui mêlent à la fois les caractéristiques propres à l'individu et à sa famille, ainsi que son mode de vie et le milieu dans lequel il évolue. Les caractéristiques inhérentes aux espaces de vie sont donc importantes, présentant des situations très disparates. Des avantages comme des désavantages peuvent s'y cumuler, ce qui conditionne la nature des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, et ce qui engendre des inégalités dans la qualité des parcours éducatifs. Pour comprendre les modalités du vécu des ressources et contraintes qui pèsent sur les enfants, ainsi que sur leur famille, il convient de repérer un ensemble d'obstacles, de nature diversifiée mais pouvant se combiner, et qui participent à la production des inégalités dans le temps libre.

²³⁸ ALTERNATIVES ECONOMIQUES, 2010, *Les inégalités en France*, Hors-Série Poche, n° 43, mars 2010, p. 35.

²³⁹ Séchet R., David O., Keerle R., 2008, *op. cit.*, p. 6.

◆ Figure n° 23 : Les paramètres de la qualité éducative du temps libre ◆



Olivier DAVID

La première dimension concerne les caractéristiques personnelles de l'individu, qu'elles soient relatives à l'âge et au genre, au système de valeurs, à l'horizon temporel ou à la densité des réseaux sociaux... Le parcours scolaire constitue également un élément important à prendre en compte, par l'image plus ou moins positive de lui-même qu'il peut renvoyer à l'enfant et au jeune. « [...] L'école constitue un autre milieu de vie tout aussi déterminant dans la construction de leur système de valeurs. Le milieu scolaire peut exercer une influence décisive »²⁴⁰, notamment le fait d'être en échec scolaire ou non. La perception des opportunités et ressources est concrètement liée à ce premier niveau de contraintes. Dans un second temps, l'individu ne peut être complètement isolé des caractéristiques de son milieu familial. La configuration familiale, notamment les formes de conjugalité et les relations entre conjoints ainsi que la taille de la fratrie, mais aussi les styles éducatifs portés par les parents, sont des éléments qui conditionnent concrètement les pratiques des loisirs des enfants et des jeunes. Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon le démontrent très explicitement dans leur ouvrage sur les stratégies éducatives des familles. « Plusieurs styles

²⁴⁰ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, p. 43.

éducatifs existent, tenant compte des rôles respectifs des deux conjoints : modèles interactionnels qui tiennent compte, d'une part de l'action des deux parents et qui, d'autre part, font du style d'interaction entre les membres de la famille un des déterminants importants de l'éducation »²⁴¹. Dans le même ordre d'idées, la composition du groupe familial et le nombre d'enfants influencent les pratiques éducatives des parents, la tendance au contrôle et le recours aux modes de décisions autoritaires étant plus fréquents avec l'augmentation du nombre d'enfants²⁴². Tout cela démontre également l'impact des transmissions familiales dans les trajectoires éducatives des enfants et des jeunes, dont le temps libre représente une composante essentielle.

Les modes de vie constituent une troisième variable majeure. Gilles Pronovost²⁴³ rappelle que le capital social familial, le niveau de vie, les ressources culturelles des parents constituent un environnement plus ou moins favorable à l'éducation des enfants. « Il faut donc en rechercher l'influence à tous les niveaux, des valeurs à l'organisation du temps et à la structuration des activités des jeunes »²⁴⁴. Il reste enfin à prendre en compte à la fois le contexte institutionnel de l'offre de loisirs mais aussi les lieux de pratiques et leur accessibilité, propres au cadre territorial dans lequel évoluent les enfants et les jeunes. Il est déterminé à la fois par les ressources offertes dans les territoires de vie, et notamment la densité d'activités et de services proposés, les conditions de mobilité et d'accessibilité pour y participer, mais aussi par les politiques locales en faveur de l'enfance et de la jeunesse et qui expliquent en partie le niveau de réponse apporté aux besoins éducatifs et sociaux locaux.

La compréhension de ce système complexe montre évidemment comment les disparités socio-spatiales, les écarts constatés dans la configuration de l'offre de services et d'activités, et la diversité des contextes territoriaux sont des paramètres qui se combinent pour produire des inégalités dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes, notamment lorsque l'on s'intéresse à la qualité éducative des ressources mobilisables. L'exemple de l'Ille-et-Vilaine laisse apparaître des disparités et révèle concrètement leur inscription dans l'espace départemental. Les disparités dans la configuration de l'offre s'articulent avec les inégalités socio-spatiales, les résultats scolaires, les écarts de revenus des ménages, laissant apparaître des situations territoriales très disparates, n'offrant ni les mêmes conditions de vie, ni les mêmes ressources éducatives dans le cadre des loisirs et du temps libre. Nous chercherons à en montrer l'impact sur la nature des pratiques sociales, notamment dans la dernière partie de cette réflexion. Ces constats invitent à poursuivre l'argumentaire sur les politiques mises en œuvre, à l'échelle locale comme à l'échelle départementale, pour prendre en compte ces inégalités et tenter de les réduire. Nous verrons comment les élus locaux perçoivent le contexte territorial sur lequel ils agissent et quelles politiques éducatives ils développent. Cela permettra de vérifier si les réponses apportées prennent en compte les réalités sociales. Ensuite, nous changerons d'échelle pour nous centrer sur le niveau départemental et appréhender les dispositifs mis en œuvre par le Conseil général pour corriger les déséquilibres spatiaux évoqués précédemment.

²⁴¹ Kellerhals J., Montandon C., 1991, *op. cit.*

²⁴² *Idem.*

²⁴³ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, pp. 4-5.

²⁴⁴ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, p. 5.

3. Des politiques locales à la régulation juste

Si l'espace participe concrètement à la production des inégalités, il ne faut pas oublier que les individus ne disposent absolument pas des mêmes ressources pour y faire face. Nous avons montré l'influence des capacités physiques, matérielles, sociales et culturelles sur la manière dont les enfants et les jeunes mobilisent leur temps libre, et plus particulièrement sur la qualité de leurs parcours éducatifs. C'est donc une dimension importante dans l'appréhension des inégalités entre individus. Dans cette perspective, la question des politiques de régulation ne peut se poser uniquement en termes d'offre de services et d'équipements à la population, mais doit aussi intégrer les composantes sociales et culturelles des inégalités pour mieux les résorber.

Cela signifie que les interventions publiques recherchant un meilleur équilibre territorial dans la répartition des services et des infrastructures ne peuvent prétendre à elles seules réduire les inégalités sociales, voire les injustices qu'elles engendrent. Elles doivent obligatoirement s'accompagner d'une politique plus globale, intégrant toutes les dimensions de la vie quotidienne, pour faire évoluer les modes de fonctionnement de la société et infléchir les mécanismes de production des inégalités. Dans cette section, nous allons voir comment sont pensées les réponses apportées par les collectivités locales et territoriales, et la tension permanente qui existe entre régulation politique et justice sociale.

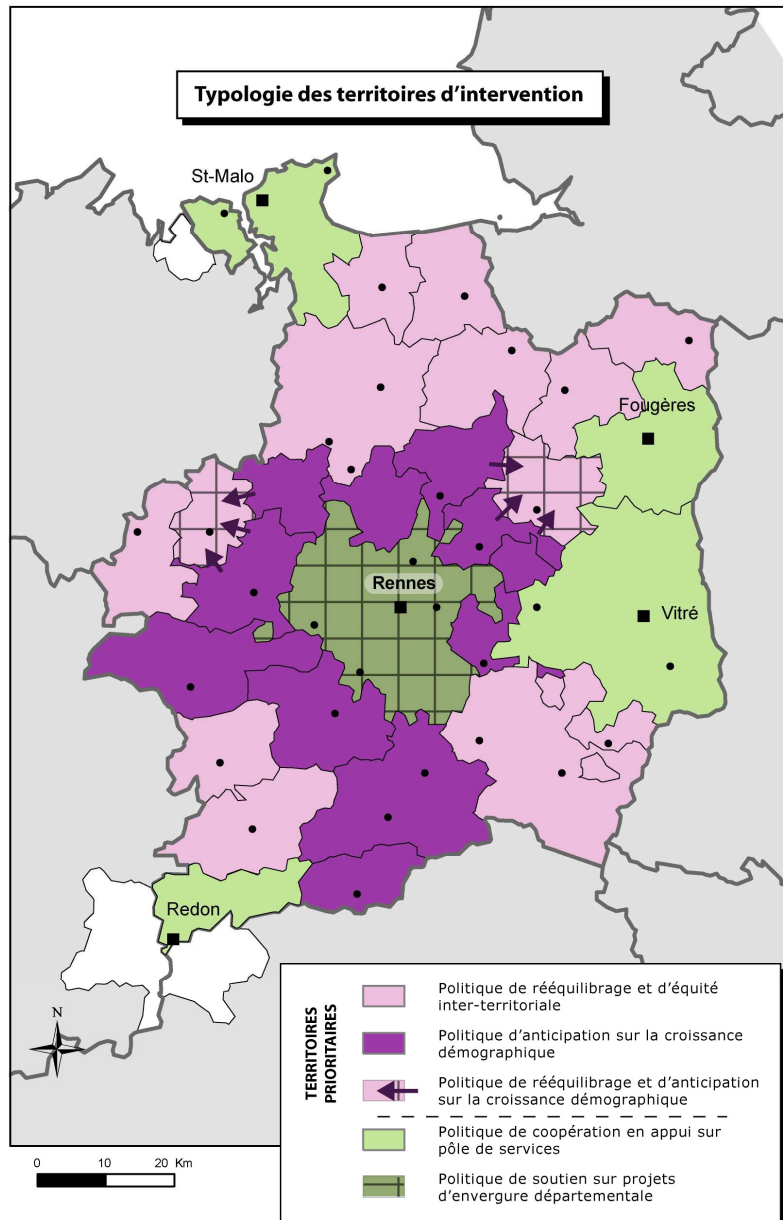
■ 3.1 Réduire les inégalités territoriales

L'étude réalisée en Ille-et-Vilaine et dont les principaux résultats viennent d'être présentés dans les pages précédentes a permis de mieux appréhender les inégalités territoriales, à la fois dans la configuration de l'offre de services et d'équipements destinés à l'enfance et à la jeunesse, mais aussi dans la mise en œuvre des politiques locales. La compilation des différentes données a ainsi mis en exergue différents types d'espaces, si l'on en juge par la qualité des ressources susceptibles d'être mobilisées par les enfants et leurs familles au plan local.

Ainsi, la centralité des principales villes du département explique la densité de l'offre en matière de services, d'équipements et de dispositifs d'animation. Les pôles urbains se caractérisent par la diversité des réponses apportées aux publics jeunes mais aussi par l'ancienneté des politiques publiques les prenant en compte. Le potentiel démographique, largement plus élevé qu'ailleurs, encourage une mobilisation plus forte des élus locaux sur ces thématiques. Les communes périurbaines sont soumises à des évolutions très rapides, tant sur le plan démographique que social. Elles se dotent d'équipements et de services au gré de l'arrivée de nouvelles populations, et notamment des familles jeunes avec enfants. Leur réaction est donc directement liée aux dynamiques socio-démographiques, mais aussi aux capacités des communes à accompagner des processus aussi rapides dans le temps. Cette catégorie présente toutefois une très grande hétérogénéité selon la distance à la ville ou au pôle urbain de proximité. L'adaptabilité à la demande sociale est subordonnée aux ressources financières des communes et à la volonté politique des élus locaux à s'engager dans une politique locale pour l'enfance et la jeunesse. Les espaces ruraux sous faible influence urbaine sont sans aucun doute les territoires les moins avancés. Le niveau de développement des services et des équipements, mais aussi de réponse politique aux

besoins des enfants et des jeunes, y est globalement faible. Les arguments financiers et démographiques sont fréquemment cités pour justifier l'absence de politique locale. Ces zones appellent sans doute un effort d'équité territoriale, non pas pour prétendre à un niveau d'équipement identique à celui des principales aires urbaines du département, mais pour offrir davantage de ressources aux jeunes dans un rayon d'action de plus grande proximité.

◆ Figure n° 24 : Typologie territoriale pour une politique départementale en faveur de la jeunesse ◆



Olivier DAVID

C'est à partir de ces constats que le Conseil Général a souhaité réfléchir à la définition de territoires prioritaires, pour porter des efforts significatifs en matière d'action publique,

essentiellement par un accompagnement financier plus important, là où les configurations territoriales étaient les moins favorables pour les enfants et les jeunes. Cette typologie s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique des contrats de territoires, promue par l'Assemblée départementale depuis 2006. Elle prévoit une contractualisation entre le Conseil général et les communautés de communes sur des objectifs de développement cohérents avec les orientations de la politique départementale, mais également en tenant compte des réalités locales. Ces nouvelles modalités d'interventions souhaitent promouvoir les programmes de développement intercommunaux et faire valoir les logiques de projet, alors que le guide des aides qui prévalait jusqu'en 2005 encourageait plutôt une logique de guichet, où les communes et les acteurs locaux sollicitaient le Conseil général sur des opérations ponctuelles.

Les principes directeurs de cette politique territoriale sont très simples. Ils instaurent de nouvelles règles de redistribution, prenant en compte les caractéristiques des territoires contractants, leur potentiel de richesse et le contenu de leurs projets de développement. Le Conseil général souhaite promouvoir des aides à la fois plus efficaces, plus solidaires mais aussi plus équitables. Les enjeux de développement local sont au cœur de cette dynamique, encourageant une plus grande implication des élus locaux dans leur projet de territoire. L'équité territoriale doit permettre un développement plus équilibré et durable des communautés de communes.

Dans un tel contexte institutionnel, plusieurs types de territoires d'intervention ont été proposés pour développer une politique départementale en faveur de la jeunesse qui prenne davantage en compte les inégalités spatiales. La typologie (cf. figure n° 24) distingue cinq cas de figure différents, dont trois sont considérés comme prioritaires. Le premier type concerne les territoires soumis à une déprise démographique et caractérisés par un faible niveau d'équipements et de services en direction des jeunes. Cette situation justifie un soutien plus important du Conseil général en direction de toutes les actions engagées en matière d'enfance jeunesse. Ce sont principalement des communautés de communes rurales, dont les moyens sont assez limités. Le type 2 regroupe des territoires caractérisés par une croissance démographique soutenue, avec notamment une progression importante des classes d'âge de moins de 25 ans d'ici 2030. Ces espaces sont aujourd'hui insuffisamment équipés pour répondre aux enjeux démographiques et sociaux des prochaines décennies. Il convient de soutenir ces territoires pour anticiper la future croissance démographique et encourager le renforcement des propositions à destination des publics jeunes. Le troisième type concerne deux communautés de communes seulement (Montauban-de-Bretagne et Saint-Aubin-du-Cormier), qui sont aujourd'hui caractérisées par une croissance démographique plutôt modérée, mais pour lesquelles les projections démographiques annoncent une croissance soutenue à partir de 2015. Dans ce cas, l'anticipation doit également être envisagée assez rapidement pour ne pas se retrouver dans la même situation que les communautés de communes périurbaines du bassin rennais (hors métropole). Les autres types regroupent des territoires déjà bien équipés, souvent structurés par un pôle important. Le type 4 regroupe les intercommunalités de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon. Les interventions doivent cibler quelques opérations ponctuelles, pour compléter l'offre actuelle. Le type 5 concerne le territoire de Rennes Métropole (communauté d'agglomération), très bien doté en services et en équipements pour les jeunes, mais dont la centralité justifie aussi le développement de projets d'envergure départementale et qui nécessitent souvent de plus lourds investissements.

Ces propositions, dont l'objectif premier est de réduire les inégalités territoriales, ont débouché sur plusieurs actions complémentaires, afin de répondre à une priorité affichée par le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine : « l'équilibre du territoire départemental, le droit pour chacun de disposer, quel que soit son lieu de vie, des meilleures conditions pour son épanouissement et l'expression de ses talents font partie des volontés affichées du Conseil Général »²⁴⁵. Des moyens d'animation ont été déployés sur le territoire départemental, auprès notamment des communautés de communes les moins bien dotées, afin d'accompagner les acteurs éducatifs de terrain et soutenir les initiatives locales. Cette réponse coïncide assez bien avec les attentes des élus locaux, qui ont notamment beaucoup de mal à dépasser la simple construction de locaux ou la mise en place d'animations ponctuelles, sans réellement engager une réflexion politique plus globale. Les contrats de territoire ont progressivement intégré un volet jeunesse, avec des projets d'équipements et de développement de services (salles de sports, cinémas, centres culturels, bibliothèques...). Dans l'ensemble, la première génération de contrats n'a cependant pas donné lieu à de nombreuses initiatives, ce qui est le reflet de la difficulté des élus locaux à appréhender les questions de jeunesse et de la relative pauvreté des dynamiques locales, voire la fragmentation des actions publiques à ce niveau d'échelle.

◆ Tableau n° 18 : Les attentes des élus locaux en matière de politique en faveur de la jeunesse ◆

(%)	Ensemble des communes	Communes urbaines	Communes périurbaines	Communes rurales
Question posée : « Quels moyens ou quelles ressources vous seraient utiles pour mettre en place des actions en faveur de la jeunesse ? »				
Des moyens d'accompagnement financier	83,3	53,8	83,3	88,3
Des dispositifs d'accompagnement technique	59,5	61,5	59,8	58,4
Des lieux/centres de ressources	30,6	46,2	29,5	29,9
Des temps d'échanges entre élus locaux	38,3	61,5	38,6	33,8
D'autres moyens...	19,0	30,8	18,9	16,9
Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2007/2008, auprès de 251 communes d'Ille-et-Vilaine				

Pour autant, les élus locaux expriment de fortes attentes sur ce registre de l'action sociale locale, notamment lorsqu'ils sont interrogés sur les ressources et les moyens qu'ils souhaitent pour les accompagner. Dans l'enquête que nous avons réalisée, le résultat est sans ambiguïté, puisque 8 communes sur 10 attendent un soutien financier. Les communes urbaines sont moins nombreuses à le solliciter alors que les communes périurbaines et rurales expriment de fortes attentes en la matière. Une majorité de communes sollicite

²⁴⁵ Editorial de Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil Général, dans la revue « Nous Vous Ille », n° 75, janvier 2007, p. 3.

également la mise en place de dispositifs d'accompagnement technique, sans grande différence entre les villes, les aires périurbaines ou les espaces ruraux. La difficulté des problématiques spécifiques à ce public, le manque de connaissance et de culture indiqué par les élus sur cette question, motivent sans doute le recours à des formes d'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques. Cela doit être intégré dans la réflexion afin d'envisager une ingénierie à l'échelle départementale capable de mettre à disposition des communes l'ensemble des ressources existantes sur l'enfance et la jeunesse et la possibilité de les mobiliser facilement. En complément, les élus demandent également des temps d'échanges avec d'autres communes, ou l'accès à des centres de ressources, ces deux derniers points intéressant prioritairement les villes.

A ce stade de l'analyse, il convient de noter que les politiques de réduction des inégalités territoriales se concentrent davantage sur le développement des équipements et des services, sur leur plus grande accessibilité, quel que soit le lieu de vie des enfants et des jeunes, afin de couvrir le plus équitablement possible le territoire. Dès lors qu'il s'agit de la lutte contre les inégalités de mobilisation des ressources territoriales et du recours aux opportunités offertes aux enfants et aux jeunes, que ce soit pour des raisons physiques, financières, sociales ou culturelles, les objectifs politiques sont beaucoup plus évasifs. Les élus locaux se préoccupent assez peu des ces questions, sauf dans le cadre éventuel d'une politique d'action sociale spécifique (CCAS, aide assistancielle...). Ils sont davantage préoccupés par la mobilisation des moyens techniques et financiers pour développer des services à l'échelle de leur commune ou communauté de communes. Au niveau du Conseil général, cette question semble être davantage prise en compte, notamment pour garantir une plus grande justice sociale, en soutenant prioritairement les populations les plus démunies et les communes les moins riches.

■ 3.2 L'épineuse question de la justice sociale

L'idéal de l'accessibilité généralisée est une question qui concerne la plupart des politiques publiques. Elle n'échappe pas au domaine de l'action éducative locale et interroge directement la notion de justice sociale et spatiale. L'allusion récurrente dans le débat politique à l'égalité des chances ou à la cohésion sociale depuis le milieu des années quatre-vingt-dix en est un exemple concret. L'évidence apparente de ces concepts justifie même qu'aucune définition n'en soit donnée par ceux qui les emploient. Par exemple, en 2004, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a structuré une partie de son programme stratégique autour d'un axe intitulé « Egalité des chances »²⁴⁶. Air du temps ou volonté politique déterminée, seules les actions engagées pourront le vérifier, mais cette appellation peut néanmoins prêter à confusion. Il convient en effet de s'interroger sur l'émergence politique d'un tel concept, souvent présenté comme un nouveau modèle de justice sociale, dans une période marquée notamment par l'apogée des thèses ultralibérales. « L'égalité des chances triomphe parce qu'elle paraît nous donner l'égalité dans la liberté »²⁴⁷. C'est un débat qui trouve toute sa place dans l'analyse des politiques publiques de régulation, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou européenne.

Pour prétendre réduire les inégalités et toutes les formes de discrimination, il faut donc agir sur l'ensemble des distances qui séparent les individus entre eux, pour ne pas centrer les

²⁴⁶ Consultable sur le site du Conseil général d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.fr/accueil,83258,fr.html>

²⁴⁷ Savidan P., 2007, *Repenser l'égalité des chances*, Grasset, p. 21.

modalités de régulation sur la seule dimension physique ou spatiale, ce qu'ont tendance à proposer de nombreuses politiques territoriales. Le poids des déterminants sociaux et des contraintes structurelles dans la production des inégalités sociales implique une action politique sur l'origine même des injustices, et non pas uniquement sur la distribution des ressources, des services et des équipements. Ce n'est pas l'espace ou le territoire qui produit des inégalités mais bien les acteurs sociaux et la nature des rapports qu'ils entretiennent. Les composantes sociales et culturelles des sociétés vivant sur un territoire donné influencent inévitablement les destins individuels.

Pour autant, l'objectif d'égalisation des conditions²⁴⁸ renvoie à la tension permanente qui traverse les sociétés démocratiques contemporaines. La diversité au sein des sociétés et des espaces n'est pas facile à prendre en compte dans sa globalité. La France n'échappe pas à cette difficulté, devant sans cesse articuler l'idéal républicain d'égalité et les inégalités sociales. Il s'agit en quelque sorte de rendre acceptables les différences de conditions d'existence. Dans son dernier ouvrage, François Dubet revient très précisément sur ce paradoxe, en distinguant deux principales conceptions de la justice sociale : « l'égalité des places et l'égalité des chances »²⁴⁹. La première s'intéresse aux positions sociales occupées par les individus et cherche à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie, d'accès aux services... respectant plutôt le principe d'égalitarisme. La seconde vise à lutter contre les discriminations susceptibles d'entraver les possibilités individuelles de promotion sociale, s'attachant à promouvoir l'équité entre les individus. Celle-ci « puise ses normes sociales dans les principes du marché et de l'économie libérale »²⁵⁰ et accorde donc une place plus importante à l'individu et à ses mérites qu'à la recherche commune du bien collectif. La notion d'égalité des chances porte en elle une certaine forme d'ambiguïté qui, faute de définition précise, laisse apparaître un principe louable de lutte contre les discriminations, mais ne s'attaque pas vraiment aux principales causes des inégalités sociales. « Dans son acception la plus dure, l'égalité des chances ne dit rien des inégalités sociales inacceptables ; dès lors qu'elles sont issues d'une compétition équitable, elles sont considérées comme justes, quelle que soit leur ampleur. Tout au plus, l'égalité des chances convient de la nécessité d'instaurer un filet de sécurité permettant d'épurer la compétition de quelques scories inhumaines. Or l'égalité est bonne en soi. Les inégalités font mal : elles font mal aux individus qui en sont victimes et elles font mal à la société »²⁵¹.

Ainsi, les politiques éducatives locales doivent tout autant répondre aux besoins d'autonomisation des enfants et des jeunes, de façon à ce qu'ils puissent mobiliser réellement toutes les ressources disponibles dans leur environnement et répondre ainsi à leurs besoins éducatifs et sociaux, et simultanément veiller au développement équitable des services et des activités dans les territoires. Pour garantir une réelle liberté d'agir aux individus, il convient de réduire les distances physiques, culturelles, sociales, cognitives qui entravent l'accès aux services socio-éducatifs. Les modalités d'accessibilité d'un service ou d'une activité relèvent bien de configurations sociales et territoriales différentes, concrètes, subjectives, d'adaptation à des contextes. Ces différentes dimensions constituent les

²⁴⁸ Expression utilisée par Alexis de Tocqueville.

²⁴⁹ Dubet F., 2010, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Coll. La république des idées, Le Seuil, p. 9.

²⁵⁰ Noël G., 2006, « Entre le modèle républicain de l'intégration et le modèle libéral de promotion de la diversité : la lutte contre les discriminations ethniques et raciales n'aura t'elle été qu'une parenthèse dans la politique publique en France ? », Intervention au colloque CASADIS, CGT, Montreuil, le 8 novembre 2006.

²⁵¹ Dubet F., 2010, *op. cit.*, p. 96.

fondements inséparables de toute politique visant à réduire les inégalités sociales. « Les différences dans la capacité à se saisir d'une offre ou à surmonter une absence d'offre de service, ou encore à imaginer de nouvelles formes de pratiques sont une réalité dont il faut tenir compte dans la définition de politiques justes. La recherche, comme il est souvent affirmé, d'un équilibre territorial à trouver dans une répartition de l'offre sur le seul critère du nombre (de personnes, de pratiquants, d'enfants, etc.), en tenant plus ou moins compte de critères de rentabilité et de qualité, comme cela est le cas en matière d'offre hospitalière, pourrait résoudre la question des injustices inhérentes aux distances physiques. Mais ce serait faire abstraction des autres dimensions de la distance et des décalages entre capacités et attentes des populations et priorités politiques »²⁵².

C'est aussi pour cette raison que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a mis en œuvre, à côté de sa politique territoriale, toute une série d'actions à destination des enfants et des jeunes avec pour but de s'attaquer aux inégalités sociales. La première Vice-Présidente, Mireille Massot, l'exprime très clairement. En affichant l'éducation comme première priorité de la politique départementale, le Conseil général entend développer toutes les ressources nécessaires aux enfants afin qu'ils puissent « posséder les codes pour pouvoir entrer dans une forme de réussite »²⁵³. La politique départementale est affichée comme volontariste. C'est le seul poste budgétaire qui a été reconduit en 2010, avec une augmentation de 1 %, là où toutes les autres lignes de dépenses ont été revues à la baisse. Sur le plan symbolique, la délégation « éducation » a été confiée à la première Vice-Présidente. Les actions entreprises s'appuient sur les différents champs de compétence du département et prennent largement appui sur les collègues. Au-delà de la dimension scolaire, des activités sont développées dans le cadre du temps libre, pour accompagner les enfants dans leur découverte de l'environnement (Vivre son collège autrement), dans le développement des pratiques culturelles (Cinéma, Littérature...). Les collègues sont aussi imaginés comme des lieux structurants pour les territoires où ils sont implantés, pouvant devenir progressivement des pôles éducatifs et culturels, des lieux de diffusion et d'animation pour d'autres publics que les seuls adolescents scolarisés.

Néanmoins, l'analyse du discours politique révèle assez bien l'ambiguïté du concept d'égalité des chances, qui se traduit très concrètement dans la nature des actions portées par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine. L'effort est avant tout porté sur les familles les plus vulnérables, les enfants confrontés aux difficultés matérielles et sociales les plus lourdes, les territoires les plus démunis. Il s'agit bien, dans l'esprit, de corriger des déséquilibres qui peuvent perturber le libre jeu de la concurrence entre les individus ou les territoires, plutôt que de mettre en place des politiques s'attaquant directement aux facteurs de production des inégalités sociales. C'est une tension permanente qui traverse les politiques visant une plus grande justice sociale, qui peut générer les cas échéant des réponses publiques contradictoires aux objectifs politiques affichés par certaines collectivités. L'exemple du département d'Ille-et-Vilaine est loin d'être unique en la matière.

L'égalité des chances apparaît très clairement comme une notion consensuelle, connotée de manière positive dans le discours commun, mais « c'est un jeu à somme nulle où ce que l'un gagne l'autre le perd »²⁵⁴. Elle est donc aveugle aux inégalités sociales et cherche à blanchir

²⁵² Séchet R., David O., Keerle R., 2008, *op. cit.*, p. 8.

²⁵³ Entretien avec Mireille Massot, réalisé le 11 juin 2010.

²⁵⁴ Mattéi B., 2006, « L'imposture de l'égalité des chances », *Libération*, 7 novembre 2006, in Noël G., 2006, *op. cit.*, p. 8.

les inégalités de naissance. En valorisant la méritocratie, elle encourage une forme de tropisme élitiste²⁵⁵, ce qui n'atténue pas vraiment les écarts de condition d'existence. Elle répond néanmoins en partie aux conceptions de John Rawls, qui considère comme juste une société qui assure l'égalité des uns et des autres. Cette posture légitime la discrimination positive dans la mesure où elle peut profiter aux plus désavantagés. En revanche, cela n'empêche nullement le creusement des inégalités, et les différentes politiques d'égalité des chances déployées en France depuis le début des années quatre-vingt ne le contredisent pas. Dans le contexte actuel, caractérisé par la dissolution de la solidarité et l'exacerbation de l'individualisation, les formes de mise en concurrence des individus peuvent menacer la cohésion sociale. C'est dans cette perspective que Patrick Savidan développe une « conception solidariste de l'égalité des chances »²⁵⁶, qui passera par une redéfinition de l'Etat-providence, pour donner réellement aux individus des capacités et des compétences, seule condition pour construire un projet de vie qui leur convienne et pour maintenir simultanément une société cohérente et solidaire.

²⁵⁵ Dubet F., 2010, « Les paradoxes de l'inégalité des chances », *Observatoire des inégalités*, 7 janvier 2010.

²⁵⁶ SAVIDAN P., 2007, *op. cit.*, p. 324.

Conclusion

Les différents éléments développés dans ce chapitre révèlent l'intérêt de croiser les caractéristiques des contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes et les politiques de régulation mises en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'accéder à des parcours éducatifs de qualité dans le cadre de leur temps libre. Nous avons donc montré les éléments participant à la qualité de l'environnement éducatif, et plus particulièrement l'importance des ressources mises à la disposition des classes d'âges les plus jeunes, s'articulant autour de plusieurs espaces éducatifs complémentaires. Si l'école apparaît comme l'un des plus importants d'entre-eux, ce qui est renforcé par son caractère structurant dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes ainsi que par sa régularité, il convient de rappeler que la famille et le temps libre sont tout aussi primordiaux, par la densité et la nature des expériences et des influences éducatives qu'ils peuvent y connaître. Toutefois, plusieurs contraintes structurelles liées à l'environnement familial et social des enfants, mais aussi à leurs propres capacités, constituent des éléments de différenciation importants dans les pratiques de loisirs. Nous y reviendrons de manière plus approfondie dans la troisième partie de notre réflexion.

L'accessibilité des activités et services socio-éducatifs dépend des contextes territoriaux, et l'exemple de l'Ille-et-Vilaine nous a révélé de fortes disparités dans la configuration de l'offre, ce qui génère des décalages importants entre les attentes des familles et la réalité des réponses apportées au plan local. Les disparités socio-spatiales et les écarts dans l'offre de services et d'activités se combinent pour produire d'importantes inégalités dans la mobilisation des ressources éducatives par les enfants et les jeunes et leurs familles. La qualité des parcours individuels en résulte, et le temps libre, comme tous les autres espaces éducatifs, n'échappe pas aux inégalités sociales et spatiales. La construction des politiques de régulation oscille entre la résorption des inégalités territoriales et la réduction des inégalités sociales. Les élus locaux ont exprimé de vraies difficultés à répondre aux besoins sociaux et éducatifs des jeunes et les velléités politiques sont soumises à des paramètres nombreux. Les politiques pensées à l'échelle départementale tentent de compenser d'éventuels déséquilibres territoriaux, mais sans s'attaquer directement aux mécanismes producteurs d'inégalités sociales. Tous ces éléments nous invitent maintenant à réfléchir plus concrètement aux liens existant entre éducation et territoire. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 6

Education et développement des territoires

L'éducation est un droit humain fondamental, inscrit à la fois dans l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que dans l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'Enfant. C'est également une composante essentielle du développement des individus et des sociétés. Pour toutes ces raisons, l'éducation a été fréquemment placée comme priorité de nombreuses politiques de développement, parce qu'elle participe directement à l'émancipation et à la responsabilisation des individus mais aussi à l'élévation des savoirs et des compétences nécessaires aux économies. C'est un moteur réel de changement des mentalités. L'accès aux savoirs permet aussi aux sociétés de participer plus activement au processus de transformation sociale et économique, en d'autres termes, de maîtriser les ressorts de leur propre développement. La relation entre éducation et développement des territoires est néanmoins assez difficile à appréhender. Le terme de territoire renvoie pourtant très clairement à l'appropriation de l'espace par les groupes sociaux et le développement des premiers répond généralement à un objectif d'amélioration des conditions d'existence des seconds. Il apparaît donc illusoire de vouloir réfléchir au développement des territoires en ignorant complètement les acteurs et les processus sociaux.

Les liens entre éducation et développement des territoires ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux de recherche, mais en ayant trop souvent restreint le champ d'analyse à l'école. C'est le cas de travaux de Bernard Charlot²⁵⁷, réalisés au début des années quatre-vingt-dix, ou encore ceux, plus récents, de Choukri Ben Ayed²⁵⁸. L'essor des politiques éducatives territorialisées, notamment avec la mise en place des zones d'éducation prioritaires (ZEP) et des contrats éducatifs locaux (CEL), a très rapidement fait émerger la question des nouvelles relations entre l'école et le local. Les acteurs publics territoriaux ont rapidement occupé le paysage scolaire, à côté de l'Etat, qui a connu dans le même temps une évolution de ses compétences et de ses prérogatives. Cette thématique entre donc logiquement dans les questionnements de la géographie sociale, mettant en relation directe les sociétés et les espaces.

²⁵⁷ Charlot B. (Coord.), 1994, *L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, Bibliothèque européenne des sciences de l'éducation, Colin, 223 p.

²⁵⁸ Ben Ayed C., 2009, *Le nouvel ordre éducatif local*, Coll. Education et Sociétés, PUF, 170 p.

Conformément à la définition que nous avons déjà donnée de l'éducation²⁵⁹, l'objet de ce chapitre est d'élargir la réflexion au domaine de l'action éducative locale, en s'intéressant à l'ensemble des espaces éducatifs que fréquentent les enfants et les jeunes, et plus particulièrement dans le cadre du temps libre. Nous souhaitons intégrer ainsi l'ensemble des influences éducatives, volontaires ou non, qui peuvent s'exercer sur les enfants et les jeunes. Les enjeux éducatifs et sociaux du temps libre en font donc un pilier important dans la vie et le développement des sociétés locales, notamment par les temporalités et les pratiques qu'il génère. Ce n'est pas un hasard si les recherches sur les enfants et les jeunes se sont développées depuis deux ou trois décennies, dans la mesure où elles répondent à une vraie préoccupation sur le renouvellement des sociétés contemporaines, notamment dans le monde occidental. La prise en considération du bien-être des classes d'âges les plus jeunes constitue indéniablement un enjeu d'avenir car elle détermine les possibilités de développement de nos sociétés.

Pour ces différentes raisons, les questions d'éducation, et plus précisément la prise en charge de l'action éducative, constituent un thème qui s'est progressivement affirmé dans les politiques développées à l'échelon local. La mise en œuvre de programmes d'aménagement et de développement des territoires passe par la prise en compte de la vie quotidienne des populations. C'est une dimension indispensable à la promotion d'un réel développement humain et durable, capable d'assurer une plus grande cohésion sociale tout en réduisant les inégalités et les différentes formes d'exclusion. Afin de satisfaire de telles exigences, les politiques territoriales locales doivent s'intéresser à des champs aussi diversifiés que l'éducation et la formation, mais aussi l'insertion professionnelle et l'emploi, le logement et l'habitat, l'accompagnement social et familial... Il est également possible d'y voir un enjeu d'ordre politique, car l'éducation s'inscrit nécessairement dans un projet global de société. Elle appelle la mobilisation et l'implication des acteurs locaux, mais plus largement des citoyens, sur la définition de l'intérêt général afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, l'impact des politiques sociales est souvent présenté comme positif et porteur de dynamisme au plan local. Mais au-delà du discours convenu, véhiculé notamment par la majorité des acteurs publics locaux, il apparaît important de réfléchir aux éventuels liens de causalité entre la mise en œuvre de politiques éducatives et le développement des territoires concernés, ou plus exactement des sociétés qui y vivent. Dans plusieurs travaux consacrés à la petite enfance²⁶⁰, nous avons déjà affirmé que la mise en place d'une politique d'accueil au niveau local apparaissait comme un facteur d'attractivité et de dynamisme, car les actions en faveur des jeunes enfants contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie des populations en apportant des services nouveaux aux parents, en facilitant leur insertion économique et sociale, en garantissant une meilleure conciliation des activités professionnelles et familiales. Il s'agit donc ici de mesurer l'impact réel des politiques éducatives sur le développement des sociétés locales, et de mettre en exergue les liens entre leur mise en œuvre et les dynamiques territoriales.

Le poids des contextes, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, est déterminant sur les stratégies que développent les individus et les groupes sociaux, mais aussi sur leurs comportements et leurs pratiques, ce qui participe directement à la construction des

²⁵⁹ Cf. pp. 57-58.

²⁶⁰ David O., 1999, *op. cit.*

dynamiques sociales et spatiales. Cette réflexion contribue également à éclairer la question du politique et de sa dimension territoriale, à la fois en ce qui concerne la gestion des sociétés mais plus largement sur la gouvernance territoriale. Nous aborderons dans un premier temps la notion de développement territorial dans sa relation avec l'action éducative locale. Nous démontrerons ensuite, au-delà des représentations politiques et sociales, que l'enfance et la jeunesse constituent une ressource territoriale à part entière. Enfin, nous aborderons la question plus précise des politiques locales d'éducation et de leur articulation avec les différentes échelles d'intervention des collectivités territoriales.

1. Développement, développement local, développement territorial

La notion de développement est largement mobilisée en géographie et en aménagement du territoire. Elle l'est aussi dans d'autres disciplines, comme en psychologie, où elle est associée aux évolutions des fonctions cognitives, affectives et sociales de l'homme tout au long de sa vie. Si les deux approches sont scientifiquement différentes, elles analysent toutes les deux des processus dynamiques qui conduisent à des changements d'une situation donnée. Le développement est un terme très consensuel qui s'applique ainsi à des domaines extrêmement variés, relevant aussi bien de l'humain, du social, de l'économique, que de l'environnemental... Les qualificatifs qui l'accompagnent sont particulièrement nombreux. Si cette notion est de plus en plus utilisée, elle appelle néanmoins des précisions sémantiques que nous souhaitons apporter dans cette première section. Pour commencer, nous reviendrons sur les différentes acceptions de la notion. Ensuite, nous aborderons plus spécifiquement le développement territorial, avant de terminer par l'examen de la place de l'éducation dans le processus de développement.

■ 1.1 Du développement au développement local

La notion de développement recouvre plusieurs dimensions. En géographie, ce terme est généralement employé pour qualifier l'évolution positive d'une situation territoriale donnée, quel que soit le niveau d'échelle d'analyse. Cette évolution est pensée comme une croissance des richesses favorable à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette première définition présente des ambiguïtés et révèle d'emblée son aspect multidimensionnel. Elle englobe à la fois la dimension économique de la croissance (augmentation des forces productives, des richesses, des revenus...) et ses aspects sociaux et culturels (croissance qualitative, qualité de vie et bien-être des populations...). C'est donc un processus global de transformation qui se traduit positivement pour les individus et les groupes sociaux. Il peut se mesurer par toute une série d'indicateurs ne relevant pas uniquement du seul champ économique.

Il convient néanmoins de ne pas confondre croissance et développement, ce que la définition précédente pourrait engendrer. La croissance évoque davantage un mécanisme économique qui ne s'appuie pas forcément sur une volonté de projet. Le développement s'inscrit plutôt dans une perspective de progrès où les composantes humaines et sociales sont centrales. Il répond généralement à une démarche de projet portée par un individu ou

un collectif, quel que soit sa nature. « D'abord conçue dans un sens étroit, c'est-à-dire essentiellement économique, la notion de développement a évolué vers une dimension multidimensionnelle et croisée des facteurs, s'attachant à valoriser efficacement les richesses internes et externes afin de répondre aux besoins humains et essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits politiques, de la sécurité. [...] Ensuite une ligne de partage apparaît entre deux conceptions du développement. La première, diachronique, peut se résumer dans la formule " l'économie d'abord, le social ensuite ", la croissance étant là comme condition d'existence d'un espace social performant. La seconde approche plus synchronique ne différencie pas les registres d'action ni les phases, mais tente de les associer dans une même dynamique »²⁶¹.

La notion de développement est en fait apparue très récemment dans les sciences sociales, et a connu son essor en géographie dans les années soixante, notamment en France avec les premières grandes réflexions relatives à la politique d'aménagement du territoire. Ainsi, avec la création de la DATAR en 1963, se met en place une véritable stratégie développementaliste. Les orientations de l'Etat étaient d'ailleurs essentiellement focalisées sur les grands équipements et la structuration du territoire national pour répondre aux exigences de la modernisation économique du pays. Dans un tel contexte, les composantes sociales et humaines ont été sacrifiées sur l'autel des grandes infrastructures et des grandes opérations d'aménagement spatial.

Depuis deux ou trois décennies, une dimension plus éthique du développement a émergé, plaçant la personne humaine au centre de la problématique, et considérant les hommes et les femmes à la fois dans leur complexité et dans leur richesse. Cette évolution sémantique a participé au renouvellement des indicateurs pour mesurer le niveau de développement des territoires, en faisant une part de plus en plus importante aux critères sociaux et culturels. C'est aussi dans ce contexte que les indices économiques classiques de mesure de la croissance (PIB) ont été supplantés par d'autres, cherchant à mesurer le degré de développement humain (IDH). Dans ces conditions, tout ce qui relève de l'encadrement social et culturel des populations ainsi que de l'accessibilité aux services sociaux, sanitaires et éducatifs est progressivement apparu comme un registre particulièrement important dans la mesure des inégalités de développement d'un territoire à l'autre. On peut aussi parler de capital social territorial, mobilisant les ressources humaines, physiques, organisationnelles, culturelles et identitaires, afin de produire du développement.

Cela nous renvoie très logiquement à la notion de développement local, seconde définition importante pour éclairer notre démonstration. Elle a été promue dans les années soixante-dix et cherchait très clairement à s'affranchir des approches macro-économiques évoquées précédemment. La notion prend corps principalement dans les territoires en perte de vitesse, souvent frappés par un déclin démographique et économique, dont les conséquences sociales ont été parfois douloureuses. Les politiques d'aménagement classiques ne suffisaient plus à prendre en compte des réalités territoriales très différentes et de plus en plus complexes. Si le qualificatif local réserve l'expression à des entités territoriales de petite dimension, il traduit surtout « un processus, une démarche et une

²⁶¹ Sachs I., 1980, *Stratégies de l'éco-développement*, Ed. Economie et Humanisme, in Denieul P.-N., Laroussi H., 2005, « Le développement social local », *Dossier d'étude*, n° 69, Tome 1 : origines et filiations, p. 20.

méthode »²⁶². Le développement local est avant tout une dynamique endogène, portée par les acteurs locaux eux-mêmes, dans le cadre d'un projet de territoire. Pour le mettre en œuvre, il convient de mobiliser l'ensemble des ressources et potentialités du territoire, en particulier les compétences humaines. Cette démarche nécessite une stratégie volontaire et réfléchie, s'appuyant sur les initiatives déployées par les acteurs locaux et par l'ensemble du tissu social. Elle implique également une articulation avec les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat. Elle suppose des formes de coordination et de dialogue entre les différents acteurs, afin de construire un projet de développement partagé et adapté aux caractéristiques territoriales. Le processus se veut également mobilisateur, car il encourage clairement les sociétés locales à prendre en charge leur avenir.

Le développement local accorde donc une importance essentielle aux acteurs locaux, à leurs initiatives et aux ressources endogènes. Il s'écarte des grands modèles d'aménagement, promus par l'Etat central dans les années soixante et soixante-dix, pour s'inscrire dans des démarches beaucoup plus décentralisées, plus proches des réalités locales, notamment des populations et de leurs besoins.

■ 1.2 Le développement territorial

Comme nous venons de le voir, le développement des territoires est donc largement conditionné par l'action des sociétés locales. « Une des caractéristiques principales du développement territorial est en effet de considérer les populations comme un atout et non comme un obstacle »²⁶³, ce qui motive la mise en œuvre de stratégies pour mobiliser les acteurs et les ressources territoriales au service du développement. C'est pour cela qu'analyser les configurations territoriales du seul point de vue morphologique, en ne s'intéressant qu'aux formes spatiales par exemple, revient à ignorer les agents ou acteurs qui contribuent, par leurs pratiques et leurs comportements, à organiser les territoires.

Les théories du développement local ont permis progressivement d'appréhender d'une autre façon le développement des territoires. Jean-François Bernoux²⁶⁴ en rappelle les enjeux dans son ouvrage consacré à ce qu'il appelle le développement social territorial. L'adjonction du qualificatif social est d'ailleurs révélatrice de la place des acteurs sociaux dans le processus de développement. Elle nous détourne clairement de quelques tendances spatialistes de la géographie et de l'aménagement du territoire, qui portent l'espace comme un acteur à part entière, avec ses propres lois et ses régularités de fonctionnement. Nous nous plaçons dans une toute autre conception, qui affirme que l'espace est animé par toute une série d'acteurs, et que la notion de développement ne peut être pensée sans la référence aux sociétés locales.

Cette conception du développement implique une posture spécifique dans la mise en œuvre des politiques territoriales. La mobilisation des acteurs repose sur un processus dynamique et participatif qui traduit un changement important de paradigme dans les modalités de l'action politique au plan local. Largement encouragées par la politique de la ville

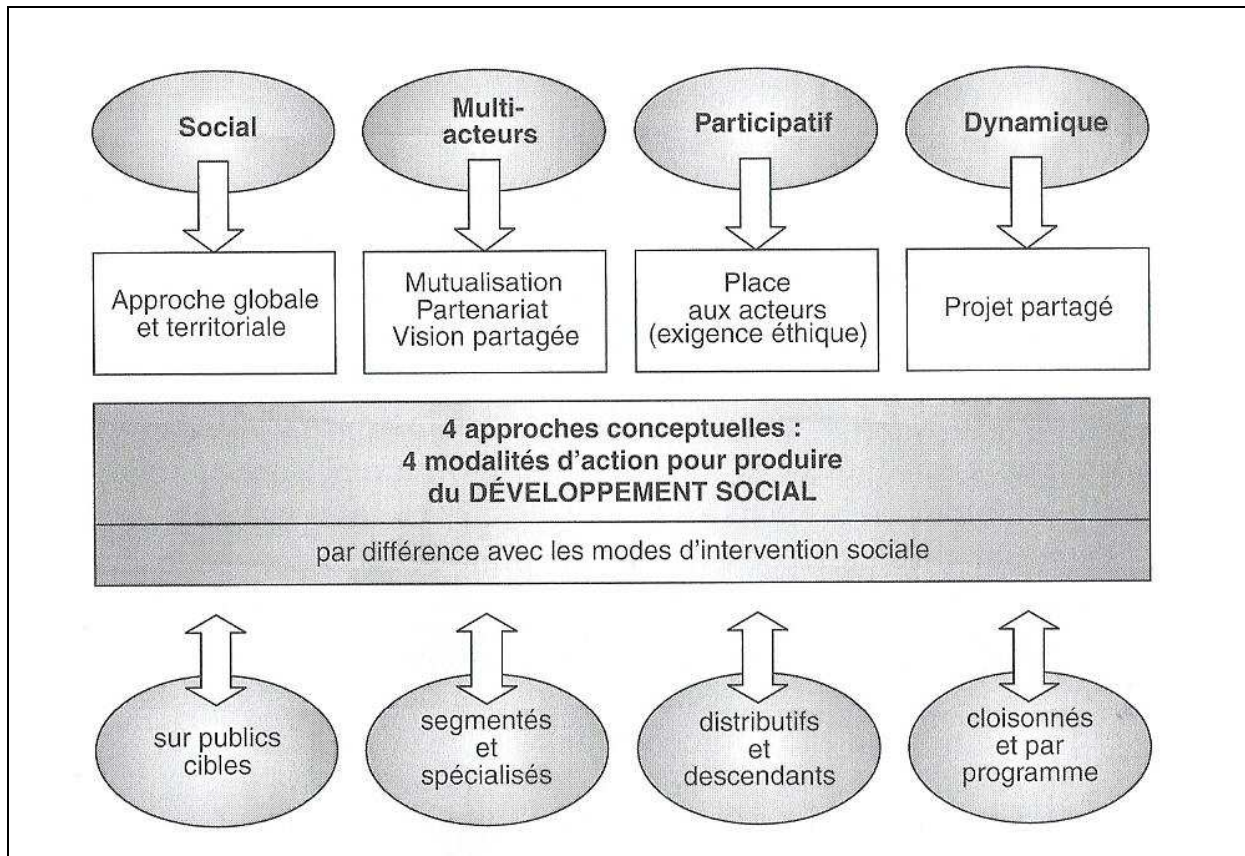
²⁶² Pecqueur B., 2004, « Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », in Demoustier D. (Coord.), 2004, *Economie sociale et développement local*, Les cahiers de l'économie sociale, L'Harmattan, p. 23.

²⁶³ Pecqueur B., 2004, *op. cit.*, p. 24.

²⁶⁴ Bernoux J.-F., 2005, *Mettre en œuvre le développement social territorial. Méthodologie, outils, pratiques*, Dunod, 2^{ème} édition, 201 p.

(développement social des quartiers et développement social urbain), dans un contexte d'exclusion et de forte précarisation où les modalités classiques de l'action sociale montraient leurs limites, ces nouvelles formes d'intervention appellent des pratiques beaucoup moins segmentées, déployées sur des échelles de référence plus petites (commune, quartier, voire îlot). Ce courant de pensée, qui a fortement concerné le monde du travail social²⁶⁵ et socio-culturel, a promu des formes endogènes de développement, cherchant à dépasser l'intervention vers les individus et leurs problèmes (intervention plus assistancielle) pour agir simultanément sur le contexte dans lequel elles évoluent, en prenant appui notamment sur les potentialités des personnes et des groupes sociaux.

◆ Figure n° 25 : Les modalités d'action du développement social territorial ◆



Jean-François BERNOUX²⁶⁶

La mise en œuvre d'une politique de développement territorial implique donc de reconnaître à tout individu, quel que soit son âge, son sexe ou ses caractéristiques personnelles, la capacité d'être acteur des projets qui le concernent. Dans cette perspective, quatre dimensions apparaissent incontournables selon Jean-François Bernoux (cf. figure n° 25) pour construire des politiques locales réellement cohérentes et porteuses de changement pour les populations. La dimension sociale invite à prendre en compte l'ensemble des membres d'une collectivité ou d'une communauté pour pouvoir

²⁶⁵ Denieul P.-N., Laroussi H., 2005, « Le développement social local », *Dossier d'étude*, n° 69, Tome 1 : origines et filiations, 130 p.

²⁶⁶ *Idem*, p. 18.

appréhender son(s) projet(s) de développement de façon globale. Cette posture se démarque des modes d'intervention publique centrés sur des publics cibles ou des populations problématiques. En outre, elle implique une approche multi-acteurs, qui s'inscrit pleinement dans une démarche de développement social où les habitants, les acteurs institutionnels et économiques et les autorités politiques participent directement au processus de décision et à la réalisation des actions. Cette dimension favorise la construction de partenariats et la formulation de projets autour d'objectifs de développement partagés. Cette approche permet de dépasser les freins institutionnels présentés dans le chapitre 4, qui aboutissent trop souvent à des réponses très segmentées et cloisonnées. Elle suppose également le respect de quelques présupposés éthiques, au rang desquels figure la participation réelle des acteurs locaux, quel que soit leur statut, en reconnaissant à chacun d'entre eux la possibilité d'exprimer des besoins, de formuler des objectifs et de construire un projet collectif. Tous ces acteurs doivent donc trouver leur place dans la définition des projets et le développement de partenariats locaux, au même titre que les élus politiques ou les acteurs institutionnels. Ce principe suppose une évolution majeure dans le processus de construction des politiques locales, en reconnaissant aux agents et aux acteurs locaux non seulement la capacité de décrire la demande sociale, mais aussi celle de formuler les réponses souhaitables. Enfin, « cette dynamique d'acteurs transforme l'intervention sur le territoire, descendante et distributive, en innovation produite par le territoire, participative, concertée et négociée »²⁶⁷.

■ 1.3 Education et développement territorial

L'objet de notre travail porte plus spécifiquement sur l'action éducative locale. Le développement des politiques éducatives territoriales montre la place grandissante²⁶⁸ qu'occupe le champ de l'éducation dans les problématiques de développement local. Le processus de décentralisation a évidemment encouragé le transfert de compétences dans ce domaine aux différentes collectivités locales et territoriales. Il y a cependant une nuance importante entre l'exercice des responsabilités inhérentes aux compétences légales attribuées aux collectivités et la définition d'une véritable politique éducative territoriale. Dans le premier cas, les interventions ne concernent souvent que quelques champs bien délimités (petite enfance, bâtiments scolaires, accueil périscolaire, restauration, information jeunesse...), alors que dans le second cas, il s'agit bien de dépasser ces logiques sectorielles pour définir un projet local d'éducation en faveur de l'enfance et de la jeunesse, avec des objectifs politiques volontaristes portés par la collectivité territoriale et donnant lieu à des moyens spécifiques.

Plusieurs exemples récents témoignent de cette prise en compte de l'éducation par les collectivités territoriales et les élus locaux. Ainsi, en 1998, plusieurs villes ont constitué le Réseau français des villes éducatrices²⁶⁹ (RFVE), dont l'objet premier était de favoriser l'échange d'expériences concrètes en matière de politiques éducatives locales. Elles ont pour objectif commun de promouvoir toutes les potentialités que les villes renferment pour assurer leur propre développement. Ces cités s'inscrivent très clairement dans une

²⁶⁷ *Idem*, p. 18.

²⁶⁸ Glasman D., 2005, « La lente émergence des politiques éducatives territoriales », in Faure A., Douillet A.-C., 2005, *L'action publique et la question territoriale*, PUG, pp. 107-130.

²⁶⁹ Cf. site internet du RFVE : <http://www.villeseducatrices.fr/>

perspective globale, en réunissant dans leur réflexion aussi bien l'éducation formelle, à commencer par l'école, que l'éducation non formelle, mobilisant autour de leur ambition des partenaires tels que l'Education nationale, les familles, les associations et l'ensemble des acteurs ayant une démarche éducative dans la ville. « Qu'on le veuille ou non, toute ville est éducatrice, puisqu'elle aménage de l'espace et du temps, inducteur de comportements, et que la manière dont est organisée la vie collective est un des moyens privilégiés d'éduquer l'enfant, l'adolescent et même l'adulte »²⁷⁰. Cette prise en considération de l'éducation par les élus locaux s'est également traduite par la mise en place de commissions de réflexion au sein de nombreuses associations d'élus (AMF, ADF, ARF...). Ils ont été précédés en 1992 par l'émergence de réseaux de professionnels, avec la mise en place par exemple de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV).

Cet investissement politique des questions éducatives révèle des tendances à l'œuvre depuis la fin des années quatre-vingt. Tout d'abord, « peu de sujets font autant consensus que la santé et l'éducation, à la fois comme valeurs et comme facteurs de croissance »²⁷¹. L'éducation est à juste titre présentée comme un levier de développement individuel et collectif, et trouve donc toute sa place dans les problématiques territoriales. Les élus y voient légitimement un registre d'action important pour assurer le renouvellement de leur population, pour intégrer socialement les enfants et les jeunes, pour accroître les compétences et les capacités nécessaires au développement humain de leur territoire. D'autre part, l'éducation des enfants et des jeunes est devenue une prérogative partagée entre des acteurs éducatifs de plus en plus nombreux. Elle apparaît donc comme un objet de mobilisation important des acteurs locaux, réel moteur du progrès social, même si les enjeux ne sont pas toujours simples à partager. Les interactions que suscite ce champ d'action sont autant de ressources pour le développement des territoires.

2. Les enfants et les jeunes comme ressource

« La notion de ressource prend un nouveau tour et connaît une nouvelle jeunesse lorsque, d'une part, on en fait l'un des objets de l'action d'une société sur elle-même et que, d'autre part, on élargit sa signification au-delà des seuls objets matériels »²⁷². L'objectif de cette réflexion est aussi de démontrer que les enfants et les jeunes constituent une ressource importante dans tout processus de développement des sociétés locales. Comme le rappelle Armand Frémont²⁷³, mais avec lui de nombreux autres auteurs, les hommes constituent une ressource essentielle, sans laquelle aucune forme d'activités ni de mise en valeur de l'espace n'auraient pu voir le jour. Dans cette perspective, les enfants et les jeunes sont donc des acteurs sociaux participant directement au renouvellement et au développement des sociétés locales. Cette affirmation se heurte néanmoins aux représentations et aux modèles dominants de la jeunesse. Les classes d'âge les plus jeunes, même s'il faut distinguer

²⁷⁰ Meirieu P., 2006, « Qu'elle le veuille ou non toute ville est éducatrice », *Urbanisme*, n° 349, Juillet-Août 2006, pp. 67-69.

²⁷¹ Duflo E., 2010, *Le développement humain*, Coll. La république des idées, Le Seuil, p. 11.

²⁷² Lévy J., Lussault M., 2003, *op. cit.*, p. 798.

²⁷³ Frémont A., 2007, « A propos de la notion de ressource territoriale », in Gumuchian H., Pecqueur B. (Dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Economica – Anthropos, p.23.

l'enfance de l'adolescence, sont encore trop souvent cantonnées à leur statut de fauteur de troubles ou de population problématique plus qu'à celui d'acteur ou de partenaire, capable de participer activement au développement de leur territoire.

◆ Figure n° 26 : Quand les enfants dérangent ! ◆

La chapelle Saint-Laurent craint les jeux d'enfants

Source de nuisance pour des riverains, lieu de rencontre intergénérationnel pour la Ville : la construction de jeux pour enfants et d'un boulodrome au pied de la chapelle fait débat.



La polémique

« On est révoilé ! Ici, on est chez nous et la Ville nous impose ces travaux sans tenir compte de notre avis. » Henri Lecuyer ne décolère pas depuis le 10 mai. Date à laquelle la ville de Rennes a entrepris de réaménager les abords de la chapelle Saint-Laurent, en face de la clinique du même nom au nord de Rennes. « On va perdre de nouveau notre tranquillité. Mais ça, la Ville s'en fiche parce qu'ils savent qu'on ne vote pas pour eux. »

Henri Lecuyer n'a pas hésité à faire signer une pétition dans son quartier. « On a récupéré une trentaine de signatures que l'on a envoyées au maire avec une lettre ouverte. » Un courrier dans lequel les pétitionnaires dénoncent « des installations de toute évidence électoralistes de la part de l'élú de quartier. Elles paraissent destinées à se ménager des voix des jeunes qui disposent déjà d'un préau peu utilisé, sauf pour abriter quelques beuveries. »

Un projet discuté il y a cinq ans

Autre grief : porter atteinte « à la respectabilité du site. » Quelques ossements, provenant de l'ancien cimetière jouxtant la chapelle, ont été déterrés par les ouvriers et mis dans des seaux.

Mais quelle est la nature de ces travaux qui suscitent autant de passions ? « L'installation de jeux pour enfants, d'un boulodrome et d'une table de ping-pong en dur », s'étonne encore Yves Préault, maire adjoint et l'élú de quartier visé par la pétition. « En novembre 2005, nous avions eu une réunion avec des habitants du quartier sur les attentes des jeunes. Ils voulaient quelques aménagements pour faciliter leurs rencontres autour de la chapelle. »

La réalisation a pris un peu plus de temps que prévu avec, entre-temps, quelques problèmes relationnels entre des riverains et des jeunes. « Ils faisaient du bruit jusqu'à 4 h du matin », résume une habitante de la rue Saint-Laurent. « Ça s'est calmé il y a un peu plus d'un an, mais on craint que ça recommence avec ces nouveaux aménagements. On sait que la table de ping-pong va surtout servir à accueillir les canettes de bière et les bouteilles d'alcool. »

« Le repli sur soi »

La peur de supporter de nouvelles nuisances explique, en partie, la levée de boucliers des riverains. « C'est redevenu un quartier calme ici. Et puis des jeux pour enfants, il y en a d'autres pas loin », analyse un autre riverain. « C'est un investissement inutile de la part de la Ville. Ils n'avaient qu'à laisser la verdure autour de la chapelle. »

Pour sa part, Yves Préault regrette « ces phénomènes de repli sur soi et d'inquiétude permanente. Cette incapacité à se projeter et cette peur de l'autre ». Des cas qui, selon l'élú, auraient tendance à se multiplier.

Samuel NOHRA.

Source : Ouest France (édition du mercredi 26 mai 2010)

■ 2.1 Des acteurs à part entière

La contribution des enfants et des jeunes au développement social est fondamentale. Les considérer comme ressource suppose très clairement de prendre en compte leurs actions et de leur donner les moyens d'agir et de participer au même titre que les adultes au processus de transformation sociale. Ainsi, « il est nécessaire de substituer aux approches

réductionnistes et répressives envers les enfants des suggestions qui tendent vers plus d'émancipation et plus de justesse »²⁷⁴.

Par leurs actions, les enfants et les jeunes mettent en mouvement l'espace. Ils prennent des initiatives individuelles et collectives, ils déploient des projets, ils développent des sociabilités qui participent directement à la construction de leur personnalité, à l'acquisition de compétences sociales, qui concourent à la responsabilisation et à leur autonomisation, et qui s'inscrivent matériellement et symboliquement dans l'espace. Ce rôle actif dans la société leur donne donc une légitimité tout aussi importante que celle des adultes à intervenir dans les territoires.

La situation présentée dans l'article de presse ci-dessus (cf. figure n° 26) montre néanmoins que l'enfance reste encore largement pensée comme une charge et non comme une ressource. La place des enfants dans la société est davantage abordée au prisme des problèmes qu'ils renvoient aux adultes, des conflits d'usage dans l'espace public, des formes d'appropriation et d'occupation de l'espace qui les caractérisent, au point de stigmatiser ces classes d'âges, voire les territoires qu'ils investissent. Des réactions identiques existent à l'encontre des jeunes, mais portent sur d'autres types de troubles, telle que par exemple la consommation d'alcool sur la voie publique. Ainsi, certaines réponses politiques sont construites en fonction de la nature des représentations que les adultes construisent vis-à-vis des enfants et des jeunes. C'est un élément fondamental de compréhension des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et des objectifs qu'elles cherchent à atteindre. La stigmatisation récurrente des quartiers populaires en est un exemple concret. Les dix dernières années ne viennent pas démentir ce constat, que ce soit en France ou à l'étranger²⁷⁵. Les jeunes y sont plutôt considérés comme dangereux et l'attention est davantage centrée sur les incivilités, les conduites addictives, les comportements à risque et la délinquance plutôt que sur les projets qu'ils peuvent porter et les actions qu'ils sont capables d'entreprendre. En recentrant l'attention sur les préoccupations les plus visibles dans l'espace public, ces représentations justifient des réponses le plus souvent répressives ainsi qu'un mouvement de sanitarisation des questions éducatives et sociales relatives à l'enfance et à la jeunesse. Les mots employés par les acteurs politiques pour justifier leur action sont aussi vecteurs de ces représentations. De « la racaille » au « karcher », nous retrouvons toute une terminologie justifiant un arsenal législatif encore plus important vis-à-vis de la lutte contre la délinquance, de la protection des mineurs, minimisant de fait les politiques éducatives et leur bien-fondé.

Pour rendre visible la capacité des jeunes à être acteurs, il apparaît clairement nécessaire d'adopter une toute autre posture, construite sur une appréciation différente de l'enfance et de la jeunesse, cherchant à valoriser le potentiel qu'elle représente pour le développement et la dynamique locale. La promotion d'un véritable développement humain suppose de s'inscrire dans un « processus d'élargissement des choix des individus »²⁷⁶, en

²⁷⁴ Kural N, Özalöglu S., Hasirci D., 2010, « Un processus participatif : concevoir un espace public urbain pour les enfants dans un bidonville », in Danic I., David O., Depeau S. (Dir.), 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, PUR, p.248.

²⁷⁵ Voir entre autres les travaux de Rachel Manning, Robert Jago et Julia Fonda sur la généralisation des sanctions à l'encontre des jeunes au Royaume-Uni ainsi que ceux de Michel Parazelli sur les jeunes de la rue à Montréal, dans Danic I., David O., Depeau S. (Dir.), 2010, *op. cit.*, pp. 191-220.

²⁷⁶ Selon l'expression d'Amartya Sen et de Mahbub Ul Haq, lorsqu'ils ont été chargés de construire l'indicateur du développement humain (IDH) pour les Nations Unies.

prenant en compte ce que chacun est en mesure de pouvoir faire, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, ses conditions d'existence... Les enfants et les jeunes sont donc bien des êtres capables, et le développement de leurs « capacités »²⁷⁷ passe nécessairement par une politique éducative volontariste. Cela justifie qu'ils ne soient pas considérés à côté de la société adulte, voire mis à part dans les différentes politiques. Au contraire, les enfants et les jeunes doivent être intégrés aux processus de décision, par une participation réelle aux réflexions sur l'aménagement de leur cadre de vie et le développement des actions les concernant. Cela ne vient en rien minimiser les responsabilités essentielles des adultes, mais au contraire les encourager à construire concrètement avec les enfants et les jeunes les aménagements et les projets qui les concernent. « Lorsque les jeunes s'emparent d'un projet, concrétisent une envie, développent une idée, il y a toujours eu en amont des adultes – bénévoles comme professionnels – qui « ont facilité », « permis », « accompagné », « aidé », « parlé », « écouté », voire simplement « laissé se faire ». C'est en un mot l'éducation – nous devrions dire alors « la co-éducation » – tout simplement »²⁷⁸.

Ces considérations militent pour la promotion d'un véritable plaidoyer en faveur de politiques éducatives ambitieuses, levier de développement indispensable des sociétés locales et de leur territoire. C'est un enjeu d'avenir. L'éducation constitue l'une des « capacités » essentielles au développement de la vie humaine, au même titre que la santé. Elle permet en effet de dépasser les obstacles qui empêchent certains individus de s'émanciper et de devenir acteur de leur vie et de leur territoire, accédant ainsi à une vraie liberté, grâce à l'acquisition de savoirs et de compétences sociales. Comme le rappelle Amartya Sen, l'éducation doit être placée directement sous la responsabilité de la société pour des raisons évidentes de justice sociale. Son organisation doit donc être définie et décidée par les pouvoirs publics, autrement dit en dehors du libre jeu des forces du marché, pour assurer l'accès aux savoirs de tous les enfants et les jeunes et promouvoir un développement réellement juste et équitable.

■ 2.2 Un « investissement social »²⁷⁹

Cette expression, empruntée à Gøsta Esping-Andersen et Bruno Palier, est intéressante car elle souligne le fait que les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse sont axées sur le futur. Adjoindre le terme d'investissement au qualificatif social signifie également que les enfants et les jeunes sont des ressources non économiques directement mobilisables pour le développement des sociétés. Ainsi, l'éducation et les politiques éducatives constituent un axe de réflexion important dans l'évolution du fonctionnement et des missions de l'Etat-providence à l'aube de ce 21^{ème} siècle. Les enjeux pour les sociétés occidentales sont particulièrement importants, pour progressivement « passer d'un Etat-providence essentiellement infirmier à un Etat-providence investisseur »²⁸⁰.

Pour atteindre un tel objectif, cet auteur appelle un changement de perspective complet dans la construction des politiques sociales, pour que les mesures réparatrices et

²⁷⁷ Amartya Sen réunit derrière ce terme « un ensemble de vecteurs de fonctionnement qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie », tiré de DUFLO E., 2010, *op. cit.*, p. 11.

²⁷⁸ DIV, 2005, *Les jeunes, acteurs de la ville*, Editions de la DIV, Cahiers pratiques, p. 2.

²⁷⁹ Esping-Andersen G., Palier B., 2008, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Coll. La république des idées, Le Seuil, p. 14.

²⁸⁰ *Idem*, p. 6.

compensatrices caractérisant le modèle actuel soient remplacées par une stratégie préventive adossée sur une logique d'investissement social. De ce point de vue, nous rejoignons les principes qui animent les théories du développement social territorial. En effet, Gøsta Esping-Andersen « propose de penser autrement certaines dépenses sociales : non pas comme un coût qui entraverait la croissance économique, mais comme un investissement »²⁸¹, c'est-à-dire un facteur de richesses futures. Dans sa réflexion, il identifie concrètement trois défis majeurs pour les sociétés occidentales : favoriser l'emploi des femmes, investir dans les enfants et maintenir l'équité entre les générations.

C'est évidemment la deuxième entrée qui nous intéresse ici, car elle vient nourrir en partie notre réflexion. La démonstration de Gøsta Esping-Andersen part d'une réflexion critique de l'égalité des chances, puisqu'il estime en effet qu'aucun pays développé n'a réellement atteint une égalisation significative des chances. Les opportunités offertes aux enfants sont aujourd'hui encore largement conditionnées par le milieu social, ce qu'il dénomme aussi l'héritage social. Cette situation paraît d'autant plus paradoxale que les efforts redistributifs portés par l'Etat-providence, notamment en matière d'éducation et d'enseignement, ont été importants depuis la seconde guerre mondiale, en France comme dans de nombreux pays développés.

L'investissement dans l'enfance et la jeunesse est primordial pour le renouvellement des sociétés occidentales, notamment par l'augmentation rapide des besoins de qualification qu'exige l'évolution de notre système productif vers l'économie de la connaissance. « Dans la mesure où les capacités cognitives (et non cognitives) influencent la réussite scolaire et, par suite, les chances d'un adulte dans la vie, le défi consiste à garantir à tous les enfants un bon départ. Si nous investissons beaucoup dans nos enfants, les retours sur investissement seront considérables, aussi bien pour les individus que pour la société dans son ensemble »²⁸². En dépassant cette approche très centrée sur le potentiel productif de la jeunesse d'aujourd'hui, nous pouvons élargir cette réflexion à une conception beaucoup plus large de l'éducation. Par des politiques éducatives volontaristes, il s'agit bien de promouvoir l'épanouissement et le développement du potentiel de chaque enfant et de chaque jeune, pour qu'il puisse déterminer ses choix de vie et s'intégrer socialement, et devenir ainsi acteur de son propre développement et du développement social.

■ 2.3 Bien-être et qualité de vie

Pour terminer ce raisonnement, il convient de souligner une dernière dimension importante du développement, relative au bien-être et à la qualité de vie. Cependant, la définition de ces deux termes est assez délicate, car elle est obligatoirement multidimensionnelle pour prendre en compte les différents aspects de l'existence et intégrer les dimensions psychologiques, physiques et sociales. « Le bien-être des enfants englobe la qualité de vie au sens large. Il renvoie à la situation économique de l'enfant, à ses relations avec ses pairs, à ses droits politiques et aux possibilités d'épanouissement qui s'offrent à lui. La plupart des études se concentrent sur certains aspects du bien-être des enfants soulignant souvent les variations d'ordre social ou culturel. Par conséquent, si l'on veut saisir le bien-être dans sa

²⁸¹ *Idem*, p. 13.

²⁸² *Idem*, p. 64.

globalité, il faut utiliser des indicateurs couvrant divers aspects de celui-ci »²⁸³. Cette définition s'accommode assez bien avec une conception assez large de l'éducation. De fait, l'appréhension du bien-être des enfants et des jeunes passe par la prise en compte de tous les espaces éducatifs qu'ils fréquentent, mais aussi de leur articulation, et de la contribution qu'ils apportent à leur développement. Dans cette approche, la question des contextes territoriaux conditionne en partie la qualité de vie des enfants et celle de leur parcours. Les inégalités spatiales et sociales que nous avons présentées dans le chapitre précédent n'offrent pas le même environnement éducatif à tous les enfants et les jeunes.

Dans un rapport récent de l'OCDE²⁸⁴, six dimensions sont retenues pour mesurer le bien-être des enfants : le bien-être matériel, le logement et l'environnement, l'éducation, la santé, les comportements à risque et la qualité de vie scolaire. Les indicateurs proposés par cette organisation demeurent néanmoins très centrés sur l'école, les résultats scolaires ou l'insertion économique, ce qui révèle une définition assez réductrice de l'éducation. Cette question du bien-être est toutefois intéressante à observer car elle renvoie directement à la nature des politiques développées par les pouvoirs publics, et sur la façon dont une société prépare l'avenir de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, plusieurs travaux montrent très concrètement que les efforts consentis en faveur de l'accueil de la petite enfance sont sans doute un élément d'explication de la plus forte fécondité française par rapport aux autres pays européens, notamment parce que l'offre proposée aux parents permet une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Nous pouvons légitimement penser que la qualité de l'offre éducative, sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires engendrent les mêmes effets pour les enfants et les adolescents. L'articulation des temporalités éducatives et familiales, dont nous avons montré dans le premier chapitre qu'elles pouvaient générer des tensions importantes, constitue une dimension importante du bien-être et de la qualité de vie des enfants et des jeunes, mais aussi de leur famille.

Les enfants et les jeunes sont membres de l'ensemble social à part entière. Cela impose à la société de vraies exigences pour qu'ils puissent construire leur personnalité et leur identité, pour qu'ils développent des réseaux de relations les plus riches et les plus variés possibles, pour qu'ils s'épanouissent et deviennent autonomes, et surtout pour leur permettre de participer à leur niveau à la production de la société. Pour toutes ces raisons, la question du bien-être rapportée aux espaces [...] est certainement une question essentielle »²⁸⁵. La qualité de l'environnement immédiat des enfants et des jeunes conditionne leur bien-être éducatif, et plus globalement leur qualité de vie.

3. Penser les politiques éducatives à l'échelle locale

Après avoir démontré en quoi les classes d'âges les plus jeunes constituaient une ressource à part entière, il semble pertinent de s'intéresser aux politiques éducatives locales en tant que levier de développement des territoires. De ce point de vue, l'échelle locale offre un certain

²⁸³ Ben-Arieh A., Frønes I., 2007, *Indicators of Children's Well Being : What should be Measured and Why ?*, Social Indicators Research, vol. 84, p. 1.

²⁸⁴ OCDE, 2009-a, *Assurer le bien-être des enfants*, 209 p.

²⁸⁵ Fleuret S., 2005, *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses Universitaires d'Angers, p. 11.

nombre d'atouts, au rang desquels figurent la proximité des populations et la transversalité des réponses qui leur sont apportées. Pour en discuter, nous envisagerons dans un premier temps la globalité d'approche que supposent la définition et la mise en œuvre d'une politique éducative à l'échelle locale. Ensuite, nous chercherons à démontrer la plus-value de ces politiques dans le développement territorial. Enfin, malgré le rôle croissant des collectivités territoriales dans ce champ de l'action publique, nous verrons que la répartition des compétences demeure encore imprécise, excepté la gestion de l'école et des affaires scolaires. Pourtant, à l'heure où la réforme des collectivités territoriales agite sérieusement la classe politique française, la question du pilotage des politiques éducatives est plus que jamais d'actualité. Plusieurs dossiers importants ont en effet créé de fortes tensions entre l'Etat et les collectivités locales ces dernières années, révélant ainsi la difficile articulation entre les différents niveaux de responsabilité, que ce soit à propos des objectifs politiques ou des modalités de mise en œuvre. La mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève du personnel enseignant ou la modification du calendrier scolaire hebdomadaire ont suscité des échanges particulièrement vifs entre les maires et le gouvernement.

■ 3.1 L'éducation, une question globale et transversale

Envisager l'éducation au sens large revient à s'intéresser à de nombreux sujets relatifs à la vie en société, mais cela signifie également que c'est un domaine qui concerne, au-delà des seuls acteurs éducatifs, l'ensemble du corps social. Ainsi, un réel développement de l'action éducative au plan local n'est possible que si tous ceux qui interviennent auprès des enfants et des jeunes sont associés à la définition d'un projet éducatif de territoire. Cette implication de tous constitue un levier central de développement social territorial, parce qu'il mobilise un nombre important d'acteurs locaux sur la définition d'un projet commun et d'intérêt général. Dans cette optique, l'action publique doit faciliter l'initiative des populations, des citoyens, mais aussi de l'ensemble des acteurs éducatifs.

Parmi les principales dimensions caractéristiques d'une politique éducative locale, figurent à la fois la globalité de la réflexion et la transversalité des réponses déployées. De ce point de vue, l'approche territoriale présente un certain nombre d'avantages car elle oblige à dépasser la référence à une population ou à un public cible pour lui préférer une réflexion s'intéressant aux contextes territoriaux. De fait, la politique éducative ne peut être réfléchie isolément, et les convergences sont nombreuses avec les autres secteurs de la vie locale. Dans cet esprit, les propos d'Yves Fournel, actuel président du Réseau français des villes éducatrices mais aussi adjoint à l'éducation de la ville de Lyon, traduisent concrètement l'ambition que peut porter une politique éducative pensée et définie à l'échelle d'une ville ou d'un autre territoire local (commune, communauté de communes...). « Education tout au long de la vie, accès à la culture, actions contre toutes les discriminations et pour l'égalité, conception de l'urbanisme et de l'espace public, place et droits des enfants, liens entre économie et formation, démocratie locale et implication des habitants, coopération internationale des villes pour le développement et la paix... La liste est longue des chantiers à conduire pour l'avenir »²⁸⁶. De même, la politique d'éducation prioritaire, et plus récemment la politique de la ville, ont souvent intégré plusieurs dimensions, associant à la

²⁸⁶ Fournel Y., 2006, « Editorial », *Ville Ecole Intégration Diversité*, Ville éducatrice, ville humaine, n° 145, juin 2006, p. 3.

problématique éducative, celles du logement social, de l'emploi et de la requalification des quartiers. Ce changement de posture nécessite le développement d'analyses dépassant des logiques proprement sectorielles et relativement cloisonnées (petite enfance, école, restauration, loisirs...). Simultanément, il doit promouvoir des actions intégrant les différents espaces éducatifs et temps de vie des enfants et des jeunes tout en étant calées sur les réalités sociales locales. Cette lecture horizontale englobe la multi-dimensionnalité des questions éducatives et permet réellement de prendre en compte les parcours éducatifs des enfants et des jeunes, à la fois dans leur dimension individuelle (globalité de l'enfant) et collective (réponse aux besoins sociaux exprimés localement).

Par ailleurs, nous avons déjà souligné que l'offre de services et d'activités, aussi importante soit-elle, ne suffit pas forcément à construire une réponse éducative satisfaisante. D'une part, les opportunités ne sont saisies que par les enfants et les jeunes qui savent en bénéficier, avantant plutôt ceux pour qui les distances physiques, sociales et culturelles ne constituent pas d'obstacles majeurs. D'autre part, les articulations entre les différents espaces institutionnels (école, famille...) et informels (réseaux de pairs...) que fréquentent les enfants ne sont pas toujours bien pensées. Enfin, la multiplicité des cadres temporels qui en découlent, et qui structurent la vie quotidienne des enfants, n'est pas toujours gérée de façon cohérente.

Pour toutes ces raisons, la réflexion à l'échelle locale présente de réels avantages. Elle fait obligatoirement référence au(x) lieu(x) de vie des enfants et des jeunes et de leurs familles, où s'opère l'essentiel de la mobilisation des ressources éducatives nécessaires à leur développement individuel et social. C'est une échelle qui permet également de rapprocher plus facilement les différents espaces éducatifs, de construire les convergences éducatives et de concrétiser le caractère global et continu de l'éducation. La promotion des politiques éducatives locales, ou de territoire, s'inscrit bien dans cette perspective. La notion de territoire n'est pas entendue ici comme une simple maille de gestion et d'administration, mais comme un espace de développement social, où les questions d'éducation sont l'affaire de tous : pouvoirs publics, familles, écoles, institutions, structures d'accueil, associations... c'est-à-dire l'ensemble des éducateurs. L'implication de tous ces acteurs est incontournable pour que se créent de véritables convergences éducatives. Elles permettront la consolidation des savoirs et des compétences nécessaires au développement des enfants et des jeunes, et participeront indirectement au développement des sociétés locales.

■ 3.2 La plus-value des politiques éducatives locales

Comme nous l'avons déjà évoqué dans les chapitres précédents, l'ensemble des activités éducatives, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui du temps libre, est à la fois un facteur d'épanouissement des individus mais aussi un vecteur de cohésion sociale. De ce fait, les politiques éducatives locales « constituent un enjeu du développement et de l'attractivité des territoires »²⁸⁷. De surcroît, leur mise en œuvre nécessite de s'appuyer sur la communauté éducative dans son ensemble, dans un esprit de coopération, sans aucune préséance ni hiérarchie inhérente au statut des acteurs locaux. Cette mobilisation collective autour des enjeux éducatifs constitue un autre facteur de développement, de cohésion entre les différents groupes sociaux (parents, professionnels, élus...) et de construction de la

²⁸⁷ Bonneau M., 2009, *op. cit.*, p. 39.

démocratie. Ce processus suppose enfin la participation des enfants et des jeunes eux-mêmes dans les démarches de réflexion et d'élaboration des politiques et des actions les concernant.

La réunion de toutes ces conditions est nécessaire pour mettre en œuvre un vrai projet éducatif local pour l'enfance et la jeunesse, à la fois de façon transversale mais aussi en dépassant les logiques propres aux établissements scolaires ou aux autres institutions éducatives. Comme l'affirme Roger Sue, « l'unité d'apprentissage de l'enfant est territoriale et non pas institutionnelle »²⁸⁸, ce qui encourage la construction des politiques éducatives à l'échelle des territoires de vie des familles, niveau le plus pertinent pour mieux répondre à leurs besoins sociaux et culturels, tout en prenant en compte la réalité de leurs pratiques. Cette logique traduit en quelque sorte « l'imposition d'une nouvelle conception communautaire de la vie publique locale »²⁸⁹, à l'image de ce qui s'est produit dans les domaines de la santé ou de l'action sociale (en Belgique, au Québec, en Espagne...). Cette conception renvoie à trois dimensions indissociables. Elle repose tout d'abord sur une dynamique collective, réunissant des individus ou des groupes d'individus autour d'un objet commun, voire de la mise en œuvre directe d'actions. L'éducation constitue de ce fait un objet particulièrement propice à l'engagement des acteurs dans une démarche collective. La dimension communautaire suppose également un repérage collectif des enjeux, des besoins et des ressources pour mettre en œuvre toutes ces actions collectives. Le débat sur les valeurs éducatives est nécessaire pour donner du sens à un projet politique local. Enfin, cette logique implique la participation ouverte de tous les acteurs concernés, en dépassant les frontières institutionnelles, en acceptant le partage de savoirs et de pouvoirs, afin de construire de vrais partenariats. Le respect de ces différents principes révèle les principaux leviers de l'action collective, sur lesquels agir pour développer des projets de développement territorial, en regroupant notamment des acteurs appartenant à des institutions différentes, ayant des statuts différents, mais intervenant tous sur un même territoire.

Ainsi, la « rhétorique territoriale »²⁹⁰ s'est progressivement banalisée dans le domaine de l'éducation et de l'action éducative. Plusieurs éléments ont encouragé ce processus à partir des années quatre-vingt, notamment avec la mise en place des ZEP. Mobilisateur et largement associé à une forme de volontarisme politique, le territoire semble fournir toutes les raisons d'agir, en permettant de prendre en compte plus spécifiquement les besoins des sociétés locales, en articulant plus facilement les différents éléments du système éducatif (au-delà de l'école), et en permettant de gérer les moyens mis en œuvre de façon plus efficace. Cette entrée par le territoire permet non seulement aux acteurs locaux de concrétiser plus facilement les enjeux du développement éducatif, mais en plus de repérer l'ensemble des ressources mobilisables.

Ce changement de paradigme dans l'approche des questions éducatives a encouragé les collectivités locales, les associations, les collectifs de parents, et plus largement l'ensemble des acteurs éducatifs à prendre des initiatives et à contribuer à la définition et à la construction des politiques éducatives locales. Il a permis également de décentrer la question de l'éducation de son aspect strictement scolaire. Ces évolutions ont donné une plus grande légitimité aux autres acteurs éducatifs que l'École, condition indispensable pour

²⁸⁸ Sue R., 2006, *op. cit.*, p. 202.

²⁸⁹ Ben Ayed C., 2009, *op. cit.*, p.17.

²⁹⁰ *Idem*, p. 8.

assurer une cohérence et une continuité entre les différents espaces-temps éducatifs. Toutefois, la question du pilotage et de la gouvernance des politiques éducatives locales demeure encore très sensible aujourd'hui, notamment en France. L'articulation des champs de compétences ministériels, le respect de la subsidiarité entre les collectivités et la gouvernance multi-niveaux sont très délicats à orchestrer au plan local.

■ 3.3 Un pilotage nécessairement local ?

Nous venons donc de démontrer que l'éducation est une thématique centrale dès lors qu'une communauté ou qu'une collectivité réfléchit à son développement. Le processus de territorialisation des politiques publiques à l'échelle nationale a progressivement fait glisser un certain nombre de compétences inhérentes au champ de l'éducation et traditionnellement gérées par l'Etat vers les collectivités locales, à la fois dans un cadre légal défini par les différentes lois de décentralisation, mais aussi dans les usages et pratiques des exécutifs territoriaux. Les interventions mises en œuvre en dehors des compétences obligatoires se sont en effet multipliées. Dans de nombreuses collectivités, les élus locaux ont pris en compte la demande sociale d'éducation. Ils répondent non seulement à l'attention croissante portée par les parents sur les parcours éducatifs de leurs enfants, mais ils revendiquent simultanément leur propre légitimité politique à intervenir sur cette question dans le territoire qu'ils administrent. « Accueil avant et après la classe, amélioration de l'encadrement du temps de midi pour en faire un temps éducatif, transformation des études traditionnelles en moments de pratiques culturelles et sportives, intervenants municipaux dans le temps scolaire, développement de propositions d'activités éducatives dans le temps libre pour les collégiens, sécurité et aménagement du temps de transport des collégiens ainsi que de l'espace autour du collège »²⁹¹ ... tel est le florilège des actions majoritairement portées par les collectivités territoriales aujourd'hui. Ce processus s'est traduit concrètement par une évolution importante de la part des collectivités locales dans le financement des dépenses nationales d'éducation, passant de 14,3 % en 1980 à 23,7 % en 2008²⁹².

Ainsi, le pouvoir municipal ou intercommunal devient central dans la gestion des affaires éducatives. La primauté de ses interventions se fait sentir dans de multiples domaines, aussi bien dans le champ traditionnel de l'équipement scolaire que dans de nombreux autres registres. Pour le faire, les municipalités s'appuient sur l'action directe de leurs services ou par la mise en œuvre de partenariats avec d'autres acteurs locaux, dont les associations éducatives, sportives et culturelles. « L'effet territoire, observé initialement dans les sites ZEP, trouve ici une autre assise : l'offre et la demande éducatives concernant l'enfant et le jeune dans une dimension plus large. Les réalisations vont de la crèche à l'université [...]. La réalité d'un intérêt commun à divers acteurs pour l'éducation (prise ici dans son sens le plus extensif) laisse cependant entier le problème d'une véritable convergence »²⁹³. L'articulation délicate des jeux d'acteurs, que nous avons évoquée dans le chapitre 4²⁹⁴, renvoie concrètement à la question du pilotage et des formes de régulation des politiques éducatives locales.

²⁹¹ DIV, 2001, *Projet éducatif local et politique de la ville*, Editions de la DIV, Coll. Repères, p. 8.

²⁹² Données du Ministère de l'Éducation Nationale : « L'Etat de l'école », édition 1999 et « L'Éducation Nationale en chiffres », édition 2009.

²⁹³ Chambon A., 2004, *Villes et développement éducatif local*, L'Harmattan, p. 216.

²⁹⁴ Cf. pp. 117-126.

De fait, par son investissement régulier depuis plusieurs décennies, l'échelon communal ou intercommunal apparaît de plus en plus légitime à intervenir sur les orientations de la politique éducative, s'affirmant comme le niveau de pilotage le plus pertinent. La définition des politiques à l'échelle locale présente en effet un certain nombre d'avantages et permet surtout d'adapter les programmes de développement aux besoins exprimés par les populations, tout en tenant compte des caractéristiques sociales et culturelles et des contextes territoriaux. Le niveau communal (ou intercommunal) est inévitablement associé à toutes les actions éducatives mises en œuvre sur son territoire. La municipalité dispose de surcroît de la légitimité démocratique nécessaire pour pouvoir assurer la responsabilité de l'animation des acteurs endogènes et exogènes, susceptibles d'être mobilisés dans la mise en œuvre d'une politique éducative locale.

Si l'initiative locale constitue aujourd'hui un élément incontournable dans la mise en œuvre des politiques éducatives, le renforcement de la décentralisation ne doit pas occulter une définition claire et précise du rôle de l'Etat. Force est de constater que les municipalités, les conseils généraux et régionaux portent à bout de bras des politiques très coûteuses. Le désengagement progressif de l'Etat, confirmé dans les projets de réforme du financement des collectivités locales dévoilé depuis plusieurs mois, peut accentuer les inégalités dans l'accès aux services. Cette réalité impose une réflexion rapide sur le rôle de régulation de l'Etat pour éviter que les divergences politiques d'une part, et que les contextes territoriaux de l'autre, n'influencent les politiques éducatives développées à l'échelle locale. « Il est donc essentiel que la responsabilité des services de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que le rôle des financeurs et la responsabilité des opérateurs soient clairement définis sur la base d'un projet commun »²⁹⁵. Les évolutions à l'œuvre depuis plusieurs années laissent craindre des désengagements importants de plusieurs collectivités, où l'enfance et la jeunesse risquent de devenir des variables d'ajustement budgétaire. Nous sommes loin de l'investissement social nécessaire au renouvellement de nos sociétés occidentales.

²⁹⁵ DIV, 2001, *op. cit.*, p. 12.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons souligné la place centrale de l'éducation dans tout processus de développement, notamment parce que c'est un facteur incontournable d'émancipation individuelle et collective. L'accès aux savoirs et l'acquisition de compétences sociales, par les enfants et les jeunes mais aussi par l'ensemble du corps social, permet aux sociétés de se développer et de construire leur avenir. Pour toutes ces raisons, l'éducation est devenue une dimension centrale dans la mesure du développement humain (IDH), car elle traverse, voire réunit, plusieurs dimensions de la vie en société. Les enjeux économiques, sociaux, culturels, mais également démocratiques, sont très importants, dans la mesure où l'accès à des services éducatifs de qualité, à l'école ou dans d'autres types de structures, déterminent la capacité des jeunes à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles dans leur environnement pour s'intégrer et devenir acteur de leur vie.

Ces constats expliquent aussi pourquoi les problématiques éducatives occupent une place de plus en plus importante dans les projets de développement territorial. Les dispositifs contractuels impulsés par l'Etat et la CNAF, le processus de décentralisation politique ont encouragé le développement de politiques éducatives territoriales, avec une prise de responsabilités de plus en plus importante de la part des communes, des communautés de communes et des autres collectivités. La réflexion à l'échelle des territoires a permis une approche beaucoup plus globale et transversale des questions d'éducation, en les décentrant d'ailleurs de la seule dimension scolaire. De fait, l'éducation devient aussi un enjeu politique majeur à l'échelle locale, où les propositions portées par les élus sont accueillies avec beaucoup d'attention de la part des familles.

« L'actuel débat sur la réforme territoriale vient percuter de plein fouet ces politiques locales, souvent partenariales entre les différents niveaux de collectivités, les associations et les caisses d'allocations familiales. Ainsi, en voulant réorganiser les choses pour rationaliser les dépenses, la réforme risque d'entraîner des politiques enfance-jeunesse à plusieurs vitesses, tant que ni les régions, ni les départements et peut-être encore moins l'Etat ne puissent assurer une solidarité entre les territoires »²⁹⁶. La territorialisation des politiques éducatives est aujourd'hui confrontée à de profondes évolutions dans la répartition des compétences entre collectivités, ainsi que dans leur financement. L'éventuelle suppression de la clause de compétence générale risque de provoquer un véritable retour en arrière sur la capacité des élus locaux à répondre à la demande sociale d'éducation. C'est un enjeu crucial pour le développement à venir des politiques éducatives locales.

²⁹⁶ Garnier-Lavalley M., 2010, « Pour un véritable débat sur la compétence enfance-jeunesse », *Les cahiers de l'Anacej*, n° 9, p. 4.

Conclusion de la deuxième partie

L'objectif de cette deuxième partie était d'appréhender l'impact des politiques éducatives locales sur les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes. C'est une dimension particulièrement importante pour décrire et comprendre les inégalités socio-spatiales qui affectent la qualité des loisirs et du temps libre des classes d'âge les plus jeunes. C'est aussi un élément central dans la construction de leurs parcours éducatifs individuels et un facteur explicatif de la nature et de la diversité des ressources mobilisables dans leur environnement, les deux étant intimement liées. Le temps scolaire est déjà sujet à d'importantes inégalités, qui peuvent être renforcées par toutes celles qui se développent dans les autres temps sociaux, que ce soit en famille ou dans le cadre du temps libre. Cette « somme des petites inégalités »²⁹⁷ finit par créer d'importants écarts entre les individus, vécus comme de réelles injustices, et ne permettant pas à tous les enfants et les jeunes de construire des parcours éducatifs de qualité. Ainsi, « les familles modestes utilisent moins de ressources éducatives non scolaires susceptibles de faire des différences scolaires (visite de musées, jeux éducatifs, tourisme cultivé, etc.) et, en fin du parcours, les petites inégalités initiales se sont transformées en grandes inégalités scolaires »²⁹⁸. Si le temps libre n'est plus un temps résiduel dans la vie quotidienne des enfants, il n'est pour autant pas vécu ni investi de façon homogène, parce que d'importantes inégalités sociales s'y déploient.

Ce premier point de conclusion justifie le développement de politiques de régulation, pour à la fois contrecarrer les effets des inégalités, mais surtout agir contre toutes les formes de production des différences sociales dans le cadre du temps libre. Il s'agit d'égaliser, autant que faire se peut, les conditions d'existence des enfants et des jeunes, notamment par la mise à disposition de ressources éducatives de qualité mais aussi en leur donnant les capacités de les mobiliser. Nous ouvrons là un second niveau de complexité, dans la mesure où la définition des politiques est soumise aux modèles et représentations relatifs à l'enfance et la jeunesse, qui déterminent en partie la nature des réponses apportées par les élus locaux. En effet, l'engagement dans une politique éducative locale ne résulte pas uniquement de la seule volonté des acteurs locaux. Il dépend étroitement de la place accordée aux enfants et aux jeunes dans le développement territorial. La survalorisation des problèmes relatifs à la jeunesse, telle que nous pouvons la mesurer depuis plusieurs années, en France mais aussi dans d'autres pays européens, justifie des réponses souvent répressives voire coercitives. Les pratiques culturelles et sociales des enfants et des jeunes ainsi que leurs comportements connaissent des évolutions qu'il est nécessaire de prendre en compte et d'accompagner dans la construction des réponses politiques. Les enfants et les jeunes constituent donc des acteurs à part entière, dont la contribution est essentielle au

²⁹⁷ Dubet F., 2010, *op. cit.*, pp. 35-39.

²⁹⁸ *Idem*, p. 38.

développement social des territoires dans lesquels ils vivent. La réponse à leurs besoins éducatifs est une condition essentielle au bien-être et à la qualité de vie des populations.

Néanmoins, à partir de l'exemple de l'Ille-et-Vilaine, nous avons pu mesurer les disparités territoriales dans la configuration de l'offre d'activités et de services socio-éducatifs, mais aussi dans la mise en œuvre de politiques enfance-jeunesse à l'échelle locale. Ces éléments font partie intégrante des contextes éducatifs dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes. Ils conditionnent la nature de leurs pratiques de loisirs, car les disparités de ressources mobilisables au plan local se combinent avec toutes les formes de distances physiques, sociales et culturelles qui séparent les individus entre eux. La troisième partie se consacrera logiquement à l'analyse des pratiques de loisirs, pour mesurer plus précisément l'effet des contextes territoriaux sur les parcours des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre.



Partie 3

Les pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre du temps libre et leur inscription spatiale

Introduction

La dernière partie de notre synthèse s'intéresse plus précisément aux pratiques sociales des enfants et des jeunes, déployées notamment dans le cadre de leur temps libre, ainsi qu'à leur inscription spatiale. Ce choix répond clairement à la volonté de mettre en relation l'action des sociétés humaines et les processus de production spatiale. La définition de l'expression « pratiques sociales » englobe ici toutes les actions mises en œuvre par les hommes et les femmes, à titre individuel ou collectif. Ce sont donc autant de façons de faire qui couvrent des registres particulièrement diversifiés (activités domestiques, activités sportives, activités culturelles, activités professionnelles, activités de loisirs, déplacements et mobilités, engagement...). La *praxis*, sphère de l'action, constitue donc un objet de recherche très fécond, exploré depuis longtemps par les sociologues, et au cœur des analyses s'intéressant aux modalités de fonctionnement et d'évolution des sociétés. De ce point de vue, la description des activités humaines a souvent été, et demeure encore fréquemment, un mode majeur d'appréhension des organisations sociales et de leur fonctionnement.

Le sujet que nous avons choisi d'explorer se situe concrètement dans le champ de la *praxis*, c'est-à-dire « ce mélange d'actions, de pratiques concrètes et de réflexion, d'idées et de valeurs qui les accompagnent »²⁹⁹. A travers l'analyse des activités de loisirs, nous pouvons décrire et analyser finement l'univers du temps libre des enfants et des jeunes, prenant en compte leurs expériences concrètes mais aussi les valeurs qui les conditionnent. Les pratiques sociales ont de ce fait une double dimension, ontologique dans la mesure où elles participent à la construction de l'identité et des parcours des individus, mais aussi évolutive puisque les pratiques se modifient dans le temps et dans l'espace. « [...] Les pratiques se répètent. Elles provoquent, elles matérialisent l'interaction sociale et spatiale. Elles reformulent, reconstruisent en permanence les héritages. Elles créent ainsi de la nouveauté »³⁰⁰.

Cependant, si l'analyse des pratiques sociales est un moyen particulièrement intéressant pour comprendre les processus de transformation sociale à l'œuvre, nous souhaitons également nous intéresser à toutes les actions spatialisées que les enfants et les jeunes développent directement avec leur environnement, en choisissant de centrer nos recherches sur les activités réalisées dans le cadre de leur temps libre. Il s'agit donc d'analyser les comportements des acteurs (les enfants, les jeunes et leurs familles) dans leurs relations à l'espace, contexte de leurs actions. Le terme de pratique renvoie également aux modes de vie, dans la mesure où nous avons cherché à décrypter et comprendre les actions liées à la vie quotidienne, les activités habituelles, et leurs implications spatiales. Les pratiques sociales sont donc directement liées à un ensemble de valeurs culturelles. Elles génèrent

²⁹⁹ Di Méo G., Buléon P., 2005, *op. cit.*, p. 73.

³⁰⁰ *Idem*, p. 40.

inévitablement des formes d'agencement de l'espace par les acteurs, des formes d'appropriation et des formes de marquage.

Ce travail d'investigation s'est appuyé sur une enquête auprès de familles ayant des enfants âgés de 6 à 24 ans, et résidant en Ille-et-Vilaine. Le questionnaire a été construit autour de deux objets complémentaires, pour croiser, d'une part, les modes de vie des familles et des jeunes avec leurs pratiques spatiales en matière d'activités et de services socio-éducatifs, et, d'autre part, appréhender et identifier les besoins des familles et des jeunes en matière de services de proximité ainsi que leurs perceptions sur les politiques éducatives mises en œuvre au plan local.

Cette dernière partie se décompose en trois chapitres. Le premier porte sur l'articulation des pratiques sociales avec le processus de production spatiale. Il permet de revenir plus précisément sur les différentes dimensions relatives aux pratiques sociales, les formes de routinisation et de production du quotidien. Les activités de loisirs développées dans le cadre du temps libre s'inscrivent bien dans ce cadre. Nous détaillerons également la méthodologie retenue pour appréhender les pratiques des enfants et des jeunes, en présentant le cadre méthodologique et les éléments généraux de l'enquête. Les deux chapitres suivants exploitent et présentent les résultats de l'enquête, en s'intéressant respectivement aux pratiques d'activités et à leur inscription spatiale. Les différences de pratiques s'analysent au filtre de plusieurs caractéristiques, parmi lesquelles reviennent l'âge et le genre, mais également le lieu de résidence. Cette analyse permet de mettre en évidence les effets de contexte sur la nature des pratiques des enfants et des jeunes. Ensuite, la présentation des lieux d'activités et des mobilités qu'ils induisent apportent des éléments de compréhension sur les formes d'organisation des familles, à la fois dans l'espace et dans le temps, pour satisfaire les besoins sociaux et éducatifs de leurs enfants.



CHAPITRE 7

Enquêter sur les pratiques sociales et leur inscription spatiale

« [...] L'objet d'étude par excellence des sciences sociales est l'ensemble des pratiques sociales accomplies et ordonnées dans l'espace et dans le temps »³⁰¹. Cette affirmation d'Anthony Giddens souligne l'impossible disjonction entre l'espace et la société. La production de l'espace est un construit social, où les activités humaines constituent un élément central d'analyse et de compréhension. Elles sont le reflet concret des rapports sociaux, où se combinent l'effet des structures sociales et les stratégies individuelles et collectives, mais également des jeux de pouvoirs, des formes de domination, voire des conflits. Jean Brunhes et Camille Vallaux, dès 1921, présentaient déjà des théories similaires. Selon eux, « dès que l'on examine des faits de géographie humaine, on atteint forcément à des faits sociaux : qu'on le veuille ou non, il est constant, à l'encontre de certaines théories *a priori*, que l'homme n'est pas un être abstrait, indépendant et isolé »³⁰². Les configurations spatiales ne sont donc pas « naturelles », mais bien le reflet des pratiques sociales et des activités humaines, y compris par leurs relais que sont les politiques publiques. La fabrique de l'espace est de ce fait un processus social très complexe, où la place des acteurs est fondamentale.

Ces considérations générales sur la dimension spatiale des sociétés croisent pleinement l'objet spécifique de nos recherches sur le temps libre des enfants et des jeunes. Comme le rappelle Anthony Giddens, les individus doivent être considérés comme des agents, dans la mesure où les activités qu'ils déploient répondent à des intentions précises, à des objectifs, à des buts qui conditionnent leurs comportements. Si l'influence des structures sociales ne peut être ignorée, il convient aussi de prendre en compte l'impact des stratégies individuelles dans l'analyse des pratiques. Il faut également insister sur la dimension récursive des activités humaines et le fait que les acteurs sociaux s'inscrivent dans un processus continu de reproduction des activités qu'ils entreprennent. « Dans leurs activités, et par elles, les agents reproduisent les conditions qui rendent les activités possibles. [...] L'action humaine s'accomplit en tant que durée, comme un flot continu de conduites ; l'action orientée n'est pas un composé d'intentions, de raisons et de motifs séparés les uns des autres »³⁰³. Dans ce chapitre, nous chercherons donc bien à comprendre la structure complexe des activités humaines, en articulant ce qui relève de l'action individuelle, de ses

³⁰¹ Giddens A., 2005, *op. cit.*, p. 50.

³⁰² Brunhes J., Vallaux C., 1921, *La géographie de l'histoire*, Libraire Félix Alcan, 2^{ème} édition, p. 41.

³⁰³ Giddens A., 2005, *op. cit.*, pp. 50-51.

motifs et des choix qu'ils engendrent, avec tout ce qui dépend de l'environnement social et culturel dans lequel évoluent les individus.

Ce chapitre se décompose en trois parties distinctes. Dans un premier temps, nous revenons plus précisément sur ce qui détermine les pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, en s'intéressant respectivement à ce qui relève de l'individu et de la structure sociale. Ensuite, nous montrons que les activités qu'ils pratiquent constituent une dimension structurante de leur quotidien. La nature et l'ordonnancement de ces activités créent des formes de routinisation, dans le sens où elles constituent un élément de base de l'activité sociale de tous les jours. Les activités de loisirs dans le cadre du temps libre génèrent en effet des temporalités et des territorialités spécifiques qui déterminent les modes d'organisation de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, ainsi que de leur famille. Le dernier point est consacré à la méthodologie d'observation des pratiques spatiales, afin de présenter l'enquête réalisée pour mener à bien l'ensemble de ces travaux.

1. Les pratiques sociales dans le cadre du temps libre

« S'il est un aspect qui est particulièrement révélateur d'une évolution de la géographie sociale, c'est bien l'irruption de l'individu. [...] Mais il s'agit d'un individu toujours en société, dont l'action implique l'ensemble de la société à laquelle il appartient »³⁰⁴. La compréhension des pratiques sociales suppose donc un aller-retour dialectique entre l'individuel et le collectif, dont les interrelations constituent le fondement de la vie en société. Pour comprendre les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, nous examinerons successivement la part de l'individuel et du subjectif ainsi que l'effet des structures sociales sur la nature des activités qu'ils développent. Nous observerons ensuite les conséquences de ces différentes dimensions en matière de production spatiale. En effet, « l'espace est en mouvement et il n'est pas mu par des dynamiques immanentes ; ce sont les hommes et les femmes, par leurs actions, qui le mettent en mouvement »³⁰⁵.

■ 1.1 La dimension individuelle des pratiques

L'individu n'est autre que l'entité de base indivisible de la société. Il est donc un acteur social élémentaire, qui existe par ses pratiques et ses comportements. Sujet actif et pensant, toutes les actions qu'il entreprend le distinguent du reste du corps social. Cela signifie que chaque individu est spécifique et se différencie des autres. Toutefois, parce qu'il n'est pas complètement isolé, sa position sociale lui confère certaines caractéristiques précises qui conditionnent la nature de ses actions. L'individu est néanmoins doté de compétences propres, qui lui permettent de développer des stratégies personnelles et de faire des choix dans la réalisation de ses activités. Cette dimension réflexive est très importante pour comprendre le type d'activité pratiquée, notamment par les enfants et les jeunes. Elle traduit simultanément la conscience de l'individu, et par là même, ses marges de

³⁰⁴ Séchet R., Veschambre V., 2006, *op. cit.*, p. 21.

³⁰⁵ Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 23.

manœuvre, son propre pouvoir de décision, les contours de ses stratégies, tout ce qui lui permet de contrôler sa vie sociale, avec une dimension subjective très prégnante. « Le sujet, c'est l'être pensant, l'individualité considérée sous l'angle de l'intériorité. Il s'agit de la conscience pure et libre de soi, de l'être humain qui se pose en tant que « moi » et se différencie de l'autre, du collectif »³⁰⁶.

Pour toutes ces raisons, l'individu ne peut être appréhendé sans référence aux valeurs qu'il porte et qu'il défend. Celles-ci interfèrent sur la nature des pratiques qu'il développe. Le parcours de vie individuel est en soi un élément déterminant, car il révèle en quelque sorte l'« historicité » du sujet, et les formes de l'expérience vécue participent de fait à sa réflexivité et au contrôle de sa vie sociale. Gilles Pronovost, dans ses travaux sur l'univers du temps libre des jeunes³⁰⁷, a montré que la structuration du système de valeurs était un processus continu qui commençait dès l'enfance. La formation des goûts, l'intérêt pour certaines pratiques, les valeurs interviennent très précocement et expliquent en partie les choix d'activités de loisirs, les stratégies déployées pour y accéder.

Nous pouvons également faire référence aux travaux de Pierre Bourdieu à propos du concept d'*habitus* et notamment de ses écrits sur la fabrique des goûts³⁰⁸. Selon lui, les individus affirment leurs goûts en fonction des distinctions qu'ils opèrent dans la société. Celles-ci leur sont néanmoins toujours dictées par leur appartenance de classe. La fabrique des goûts est donc étroitement liée au concept d'*habitus*, autrement dit au modèle de perception du monde et d'action sur le monde de chaque être. Ce modèle peut être assimilé à un système de dispositions lié aux conditions initiales des individus et à leur parcours (formation familiale, scolaire, position sociale...). « Produit de l'histoire, l'*habitus* produit des pratiques, individuelles et collectives, donc de l'histoire, conformément aux schèmes engendrés par l'histoire ; il assure la présence active des expériences passées qui, déposées en chaque organisme sous la forme de schèmes de perception, de pensée et d'action, tendent, plus sûrement que toutes les règles formelles et toutes les normes explicites, à garantir la conformité des pratiques et leur constance à travers le temps »³⁰⁹.

Ainsi, plusieurs éléments interfèrent directement sur les pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Certains relèvent des caractéristiques intrinsèques à l'individu, notamment l'âge et le genre, et d'autres sont inhérents aux parcours de vie des enfants et des jeunes, et aux différentes étapes de construction de leur personnalité et de leur identité. Pour autant, « il ne s'agit pas de phénomènes statiques, bien entendu. Il est ici question de processus de structuration, d'itinéraires sociaux, influencés par le milieu familial et bouleversés par les éventuelles ruptures, infléchis pas l'entrée dans l'adolescence, modelés par les groupes de pairs et les médias, déterminés par les rapports à l'école »³¹⁰.

L'âge est particulièrement influent sur la structuration des pratiques de loisirs. Les enfants et les jeunes ne constituent pas un ensemble homogène, car les étapes du développement physiologique et psychologique, les relations avec les instances de socialisation (famille, école, structures éducatives, réseaux de pairs...) varient considérablement. Dans le même registre, la capacité des enfants et des jeunes à faire des choix, leur degré d'autonomie et

³⁰⁶ Di Méo G., Buléon P., 2005, *op. cit.*, p. 28.

³⁰⁷ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, 174 p.

³⁰⁸ Bourdieu P., 1979, *La distinction*, Coll. Le sens commun, Les éditions de Minuit, 680 p.

³⁰⁹ Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Les éditions de Minuit, pp. 90-91.

³¹⁰ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, p. 6.

d'acquisition des savoirs et savoirs-faire sont des éléments importants de différenciation des pratiques. Le genre est une autre dimension majeure, qui se combine d'ailleurs avec l'âge des enfants et des jeunes. Les pratiques sportives et culturelles relèvent en effet de comportements sociaux plus généraux, qui différencient les filles et les garçons. Ils « ne s'attachent pas [...] aux mêmes hobbies. Aux filles les activités artistiques, aux garçons la majorité des sports »³¹¹. Ainsi, les loisirs dans le cadre du temps libre constituent également un enjeu réel dans la reproduction des rapports sociaux de sexe et de leurs inégalités.

Bien qu'ils soient « dotés de compétences, c'est-à-dire de marges de manœuvre réelles, les agents humains (ceux que l'on appellera les acteurs), sont, dans le même temps, pris dans des contextes sociaux, dont ils ne maîtrisent pas tous les tenants et les aboutissants »³¹². L'effet des structures sociales constitue une seconde entrée qu'il convient d'analyser pour comprendre la complexité des facteurs explicatifs conditionnant les pratiques sociales.

■ 1.2 L'effet de l'environnement social immédiat sur la nature des pratiques

Comme nous venons de l'évoquer, la spécificité et l'unicité de chaque individu constituent une dimension incontournable de l'analyse des pratiques sociales. De la même manière, il est indispensable de mobiliser des éléments liés à la position sociale et aux caractéristiques culturelles, pour situer les individus dans leur environnement et éclairer leur action. Ce couple individu/société est ainsi particulièrement fécond pour appréhender la complexité et la diversité des comportements mais aussi les stratégies et les choix des individus. Le contexte social d'appartenance engendre des formes de déterminations, de contraintes et de limites.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes, « la plupart des études reconnaissent le milieu familial comme un déterminant majeur. Le capital social familial, le niveau de vie de la famille, le niveau de scolarité des parents font partie de cet univers familial souvent aux fondements de la transmission des valeurs culturelles et de gestion du temps [...]. Il faut donc en rechercher l'influence à tous les niveaux, des valeurs à l'organisation du temps et à la structuration des activités des jeunes »³¹³. Les pratiques de loisirs sont en effet largement dépendantes de l'appartenance sociale et culturelle des individus, qui sont le produit d'une articulation subtile entre les déterminations sociales et les stratégies personnelles. La position sociale, notamment par les plus ou moins grandes potentialités et ressources qu'elle offre, ne permet pas à tous les enfants et les jeunes de construire les mêmes parcours éducatifs.

A partir de ses enquêtes les plus récentes, Gilles Pronovost³¹⁴ présente plusieurs éléments structurants dans l'explication des pratiques d'activités juvéniles dans le cadre du temps libre. Ces travaux traduisent assez bien la diversité et la complexité des facteurs entrant en jeu, et montrent combien l'environnement immédiat des jeunes est important. L'auteur insiste sur trois dimensions : le rapport à l'école, les réseaux de sociabilité et la relation au milieu familial. Le rapport à l'école que construit l'adolescent, et plus précisément sa situation de plus ou moins grande réussite, a une influence décisive sur l'estime de soi, sur l'image qu'il construit de lui-même et donc sur ses aspirations et ses représentations de

³¹¹ Octobre S., 2004, *op. cit.*, p. 59.

³¹² Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E., 2003, *op. cit.*, p. 30.

³¹³ Pronovost G., 2007, *op. cit.*, pp. 4-5.

³¹⁴ *Idem*, 174 p.

l'avenir. La nature du parcours scolaire, et sa position dans le système institutionnel, ne produisent pas du tout les mêmes conditions d'épanouissement et les mêmes opportunités tout au long du parcours éducatif. « Plus l'image du moi est fragile, plus les possibilités sont grandes que l'on observe au contraire une sorte de repli du jeune sur un monde clos et fermé, sur un univers plus restreint de relations sociales, comme pour s'assurer d'une emprise minimale sur un environnement qu'il sait ne pouvoir contrôler »³¹⁵. Ainsi, le deuxième registre d'explication concerne les réseaux de sociabilité. Les valeurs relationnelles sont très importantes pour les enfants et les jeunes ; elles occupent une place de plus en plus grande dans leur univers, notamment à partir de l'adolescence. Cette évolution est le résultat d'un mouvement de distanciation vis-à-vis du milieu familial et de l'autorité parentale, étape nécessaire dans la quête d'autonomie et d'identité des jeunes. Ces formes de sociabilité participent directement à leur socialisation et à leur éducation. C'est une source de soutien, car elles permettent de pratiquer des activités de groupe, de développer des relations amicales et d'appréhender d'autres expériences de vie en société, tout en leur donnant un sens. La dernière dimension sur laquelle insiste Gilles Pronovost est la relation au milieu familial, ce qu'il dénomme « le milieu de départ », et la qualité des interactions qui s'y développent. Ses enquêtes démontrent l'importance du soutien que le jeune peut trouver dans sa famille mais aussi des attitudes parentales. En ce qui concerne notre objet de réflexion, les stratégies éducatives des parents sont fondamentales, et elles dépendent très étroitement du niveau de vie et du niveau de qualification des parents. Ainsi, « les jeunes expriment des valeurs qui très souvent épousent leurs expériences de vie familiale, scolaire et d'amitié »³¹⁶. Les activités pratiquées dans le cadre du temps libre font évidemment partie de cet univers d'expériences et de comportements des jeunes, et leur analyse ne peut se soustraire de la prise en compte de leur environnement social immédiat.

■ 1.3 L'impact du milieu social sur les pratiques

Les contextes familiaux, sociaux et temporels sont très influents sur la structure des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. Sylvie Octobre, qui s'est intéressée aux loisirs culturels des enfants âgés de 6 à 14 ans³¹⁷, pose une question intéressante qu'il convient d'aborder à ce stade de notre réflexion. En effet, lorsque l'on croise les pratiques des enfants et celles des parents, il apparaît pertinent de s'interroger également sur les attitudes de reproduction des comportements de loisir au sein de la cellule familiale, soit par transmission des valeurs et des goûts parentaux, soit par projection des pratiques qu'ils auraient souhaité réaliser ou qui leur apparaissent conformes au milieu social espéré pour leurs enfants. « Autrement dit, c'est la question de l'habitus qui se trouve posée »³¹⁸.

L'analyse des déterminants sociaux des pratiques de loisirs a donné lieu à plusieurs travaux récents, notamment ceux relatifs à l'exploitation de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages³¹⁹ ou ceux entrepris par la CNAF sur les adolescents et leurs parents³²⁰.

³¹⁵ *Idem*, p. 40.

³¹⁶ *Idem*, p. 55.

³¹⁷ Octobre S., 2004, *op. cit.*, 429 p.

³¹⁸ *Idem*, p. 20.

³¹⁹ Coulangeon P., Lemel P., 2009, « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Economie et Statistique*, n° 423, pp. 3-30.

Ils révèlent d'importantes corrélations entre les positions sociales des individus et la structure de leurs pratiques. L'identité sociale et culturelle des personnes est un marqueur important des activités réalisées dans le cadre du temps libre. Parmi les facteurs les plus influents, il faut souligner le niveau d'éducation, le niveau de diplôme, le niveau de revenu, autant d'éléments qui caractérisent l'environnement familial dans lequel évoluent les enfants et les jeunes. Ainsi, les résultats de l'enquête de la CNAF révèlent que les pratiques culturelles ont globalement augmenté dans tous les milieux sociaux, sous l'effet notamment de l'élévation générale du niveau de diplôme de la société française. Mais, ils soulignent également l'existence de freins symboliques qui limitent l'accès aux loisirs culturels des catégories sociales les plus modestes.

Les travaux de Sylvie Octobre évoquent d'importantes différences de pratiques de loisirs culturels selon le milieu social des parents, qui sont combinées à des variations importantes de normes et de stratégies éducatives. L'exemple le plus flagrant, que l'on retrouve systématiquement dans les enquêtes citées, est celui de la lecture. L'importance de la transmission parentale et la nature des stratégies éducatives vont plus ou moins encourager les enfants à lire. Dans le même registre, il est possible de repérer certains comportements culturels selon l'appartenance socio-professionnelle des parents. La pratique de la danse, de l'équitation, de la musique est ainsi privilégiée par les catégories sociales les plus aisées, ou les plus instruites. Est-ce l'effet d'une transmission intergénérationnelle (entre parents et enfants) au sein d'une classe sociale ou le reflet de stratégies éducatives plus complexes encore ? « L'explication est-elle à rechercher dans l'adhésion à un système institutionnel d'apprentissage extraordinairement parallèle à celui de l'école (non seulement dans le déroulement du cursus mais aussi dans les qualités valorisées), qui peut venir le renforcer, renforcement particulièrement important pour ces parents qui mettent beaucoup d'espoir dans la réussite scolaire, soit parce qu'ils en sont les produits, soient parce qu'ils la projettent sur leurs enfants ? »³²¹. Toutes ces analyses confirment une variation importante des pratiques de loisirs selon les milieux sociaux.

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, travaillée par Philippe Coulangeon et Yannick Lemel³²², apporte une autre dimension intéressante sur la structure des pratiques de loisirs. Le cumul des activités est également corrélé à la configuration et à la diversité des relations sociales des individus. Plus les contacts sont nombreux, plus le nombre d'activités augmente. La structure du capital social, combinée aux caractéristiques sociales, économiques et culturelles des individus, explique ainsi l'accumulation d'activités. Les résultats de l'enquête mettent en évidence « en particulier le rôle du niveau d'éducation, de la position sociale et, dans une moindre mesure du revenu »³²³.

Cette première section souhaitait mettre en exergue la diversité des facteurs intervenant dans les choix d'activités des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. A défaut d'une analyse exhaustive de l'ensemble des paramètres, nous avons tenté d'éclairer notre point de vue par l'exposé de plusieurs logiques concomitantes : celle qui est liée aux caractéristiques propres des individus, celle qui est inhérente au milieu familial, scolaire et social des enfants et des jeunes, et celle qui est déterminée par la structure sociale. En effet,

³²⁰ Crépin C., 2010, « Attentes d'encadrement et d'autonomie des adolescents à l'occasion des activités de loisirs », *Politiques sociales et familiales*, Revue de la CNAF, n° 99, pp. 121-129.

³²¹ Octobre S., *op. cit.*, p. 60.

³²² Coulangeon P., Lemel P., 2009, *op. cit.*, p. 10.

³²³ *Idem*, p. 13.

« l'individu ne se retranche qu'à l'occasion du milieu social qui l'a formé. Il continue de le porter en lui jusque dans sa plus intime solitude, aussi prolongée soit-elle »³²⁴.

2. Une dimension structurante de la vie quotidienne

Contrairement à sa dénomination, le temps libre n'échappe pas à une très grande diversité de cadres temporels vécus de manière plus ou moins contraignante par les individus. Comme tous les autres temps de la vie sociale, il est soumis à la régulation de l'horloge ainsi qu'à des formes de régularité et de périodicité, variant au gré des activités qui le structurent. La réduction du temps de travail et la diminution du temps scolaire en ont fait un temps important de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, mais aussi de leur famille. Il convient donc de montrer les traits de sa quotidienneté, avant de repérer les contraintes qu'il génère au sein de la cellule familiale. Pour terminer, nous évoquerons les modalités d'inscription spatiale des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre.

■ 2.1 Des pratiques relevant du quotidien

Le loisir occupe une place de première importance dans l'organisation de la vie familiale. « Les activités autour desquelles se retrouvent quotidiennement la famille n'ont rien de proprement conjugales ou familiales, mais se composent des principales occupations de tous les jours liées au loisir »³²⁵. Apprécié pour le desserrement temporel qu'il offre à chacun des membres de la cellule familiale, le temps libre devient un cadre propice à la construction du lien familial. Dans le flot régulé des activités professionnelles ou scolaires, il est aussi un moment pour soi, une fenêtre propice à la découverte et à l'épanouissement, impliquant aussi bien les parents que leurs enfants. Il permet d'articuler les activités individuelles et collectives de la famille et c'est aussi à travers elles que le lien familial se construit. De fait, les parents comme les enfants peuvent mettre à profit cette conjonction d'emplois du temps pour développer la sociabilité familiale et les relations interpersonnelles au sein du foyer. Toutefois, l'univers quotidien familial se construit autour de trois activités principales : les repas, la télévision et les loisirs³²⁶.

De fait, par leur fréquence, ces activités constituent un élément de base de la vie sociale de tous les jours. En ce sens, elles répondent parfaitement à la définition qu'Anthony Giddens donne de la routine, qui englobe les actions accomplies de façon habituelle et récursives. Elles ont donc un effet structurant sur l'activité sociale. La routine est aussi une dimension importante dans la compréhension des pratiques sociales, car elle est « essentielle aux mécanismes psychologiques qui assurent le maintien d'un sentiment de confiance, une sécurité ontologique dans les activités quotidiennes de la vie sociale »³²⁷. De ce fait, la routinisation de la vie de tous les jours participe directement à la construction de la cohésion familiale, notamment dans le développement des liens entre parents et enfants. Elle offre

³²⁴ Grossin W., 1996, *op. cit.*, p. 94.

³²⁵ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, p. 67.

³²⁶ *Idem.*

³²⁷ Giddens A., 2005, *op. cit.*, p. 33.

simultanément un cadre propice au développement personnel. Toutes ces activités journalières interfèrent sur le fonctionnement général des systèmes sociaux et permettent de comprendre les agencements spatiaux et les configurations territoriales qui en découlent. C'est en partie sur ces considérations que Torsten Hägerstrand a structuré le courant de la géographie temporelle (*time geography*) : « il affirme avec insistance qu'il souhaite utiliser la géographie de l'espace-temps pour saisir l'impact de la journée ordinaire d'une personne ordinaire sur l'organisation globale des systèmes sociaux »³²⁸.

L'enquête que nous avons réalisée et toutes les références bibliographiques consultées pour cette synthèse permettent d'objectiver l'importance quantitative des activités et des services pratiqués par les enfants et les jeunes dans le cadre des loisirs quotidiens. Ils y consacrent une part importante de leur temps journalier et hebdomadaire, comprise entre le temps physiologique incompressible et le temps consacré aux activités scolaires. Néanmoins, la quantification précise des durées est très délicate et la méthodologie des budgets-temps présente de réelles limites de ce point de vue, notamment en ce qui concerne les occupations ludiques informelles et les relations entre pairs. La diversification et la spécialisation des pratiques augmentent avec l'âge. L'accroissement progressif de la durée du travail scolaire, à partir du lycée notamment, ainsi que l'élargissement des réseaux de sociabilité en sont les principaux éléments explicatifs. Ainsi, les formes d'activités encadrées (centre de loisirs, activités sportives et culturelles...) concernent les tranches d'âge les plus jeunes sur des fréquences quotidiennes assez régulières. La prise d'autonomie dans les choix personnels et dans la mobilité, l'élargissement des centres d'intérêt et des réseaux sociaux caractéristiques des adolescents génèrent au contraire des pratiques beaucoup plus diversifiées et largement moins encadrées, à des rythmes très différents d'un individu à l'autre. Tous ces éléments ont d'inévitables conséquences sur l'organisation temporelle de la cellule familiale et de ses différents membres (parents et enfants).

■ 2.2 Des pratiques soumises à de réelles contraintes

Le temps libre, pendant lequel les individus aménagent leurs activités de loisirs, ne doit surtout pas être considéré comme une plage dégagée de toute contrainte. Elle est au contraire balisée par des horaires à respecter, des cadres temporels parfois rigides et qui peuvent générer des tensions dans l'organisation des emplois du temps. Les enfants et les jeunes pratiquent des activités individuelles ou collectives, encadrées ou non, mais dont le fonctionnement est régi par l'horloge. Même choisies, ces activités programmées s'intègrent dans un agenda parfois très chargé, articulant les cadres temporels imposés par l'obligation scolaire, les contraintes familiales et les activités de loisirs. Dans certains cas, cette organisation se traduit par des agendas serrés, où les enfants et les jeunes sont soumis à un enchaînement complexe de contraintes temporelles, surtout lorsque la pratique d'activités éducatives dans le cadre du temps libre est largement encouragée par les parents. Ainsi, dans le cadre familial, la composition des emplois du temps des différents enfants peut engendrer des formes de malaise ou de stress temporel. « Au temps libre de principe se substitue le temps encombré des engagements souscrits »³²⁹.

L'autre tension importante à l'échelle de la cellule familiale est évidemment l'articulation des temporalités de chacun des individus avec celles du groupe. Chaque personne organise

³²⁸ *Idem*, p. 70.

³²⁹ Grossin W., 1996, *op. cit.*, p. 78.

différemment ses activités, *a fortiori* dans le temps libre, et la structuration des temps journaliers et hebdomadaires s'appuie sur des choix et des logiques personnelles. D'autre part, il faut y ajouter les cadres temporels imposés par les institutions régissant la vie sociale, au rang desquels on retrouve l'école et le travail. Ces exigences externes participent également à la difficulté d'harmoniser les emplois du temps des différents membres de la famille. Ainsi, « les configurations des cadres temporels des enfants empiètent les unes sur les autres et s'opposent à celles des parents. Il s'avère parfois très difficile de dégager, en dehors d'elles, une plage commune pour le repas [...] »³³⁰. Les cadres temporels personnels sont particulièrement difficiles à harmoniser, ce qui peut nuire à la cohésion du groupe familial. Les contraintes individuelles prennent le pas sur l'organisation collective, avec ses temporalités décalées, ses pressions, voire ses plages de temps imposées liées aux difficultés de coordination entre les individus.

Dans de telles conditions, l'organisation quotidienne de la cellule familiale implique des modes d'organisation complexes pour pouvoir coordonner l'ensemble des activités des enfants mais aussi des parents. Les contraintes sont très lourdes, et qualifiées comme telles par les familles que nous avons enquêtées, car elles mobilisent beaucoup de temps parental, après les journées de travail ou les week-ends, pour accompagner les enfants et pour assumer des déplacements multiples vers les lieux de pratique. Un certain nombre de paramètres reviennent fréquemment dans la description des familles. La situation est d'autant plus difficile que le nombre d'enfants est élevé, car les lieux d'activité et les déplacements associés se multiplient. Les contraintes de transport et les programmations horaires sont parfois des éléments d'arbitrage dans l'inscription des enfants aux activités et aux services socio-éducatifs. Les contraintes professionnelles ne permettent pas toujours de répondre aux souhaits des enfants, par simple incompatibilité d'emploi du temps. D'autres éléments non négligeables interviennent, tels que l'organisation des services de transports collectifs et l'existence d'un réseau social de proximité. En effet, ce sont deux modalités qui peuvent réduire les tensions et faciliter l'articulation des différents temps de vie au sein de la famille, en permettant aux enfants de se rendre de façon autonome sur leur lieu d'activité (quand ils sont en âge de le faire) ou en se déchargeant de certains déplacements sur d'autres parents ou amis. Enfin, l'âge des enfants constitue un dernier paramètre important. En effet, l'analyse des enquêtes « Emploi du temps » montre qu'au fur et à mesure qu'ils grandissent, la sociabilité conjugale diminue. Le temps passé avec les enfants augmente car les contraintes progressent au gré de l'élargissement des réseaux sociaux, mais aussi de la diversification des lieux de pratiques des activités de loisirs.

■ 2.3 L'inscription spatiale des pratiques

Comme l'affirme Laurent Lesnard, les loisirs « se trouvent au centre de la vie quotidienne dans la famille contemporaine. Lieu de la recherche du bonheur et de la construction identitaire, pour les enfants et dans une moindre mesure pour les parents, la famille tire sa cohésion des interactions de la vie de tous les jours, principalement autour d'activités récréatives »³³¹. Les configurations familiales (nombre et âge des enfants), l'activité professionnelle des parents et le lieu de résidence sont des paramètres qui influencent

³³⁰ *Idem*, p. 36.

³³¹ Lesnard L., 2009, *op. cit.*, pp. 79-80.

directement l'inscription spatiale des pratiques de loisirs. C'est ce que nous souhaitons décrire dans cette troisième section.

Appréhender les pratiques spatiales revient à s'intéresser à la manière dont les individus pratiquent les lieux, autrement dit à l'habiter. « Le rapport aux lieux n'existe donc pas en soi, de façon indépendante, mais est toujours relié à la question des pratiques »³³². Ainsi, le développement des loisirs et des pratiques sociales qui le caractérisent participent directement à la production de l'espace. Cela contribue à la définition des territorialités quotidiennes des enfants et des jeunes, mais aussi de celles des parents. Celles-ci s'articulent subtilement avec les temporalités individuelles et collectives de chacun des membres de la cellule familiale. Le tout forme un système complexe, caractérisé par des fréquentations de lieux spécifiques, des déplacements et des actes spatialisés. Il est donc impossible de déconnecter les pratiques sociales liées au temps libre des autres temporalités structurantes de la vie quotidienne.

Les entretiens préparatoires à notre démarche d'enquête ont révélé un certain éclatement des espaces de vie des membres appartenant à une même famille. Cet éclatement produit un emboîtement de plusieurs territorialités, vécues différemment par les parents et les enfants, et s'inscrit dans des bassins de vie structurés soit par les établissements scolaires et leur zone de recrutement, soit par les pôles d'emploi. Ces mailles territoriales, à géométrie variable selon le statut et l'âge des individus, constituent les cadres spatiaux d'organisation de la vie quotidienne des populations. La dissociation entre commune de résidence et commune du lieu de travail concerne une très large majorité des familles enquêtées (plus des trois quarts). Cette situation engendre donc des navettes quotidiennes entre le domicile et le lieu d'activité. Ces mobilités quotidiennes ont également des répercussions sur l'organisation d'une journée type. La dissociation entre lieu de résidence et lieu de scolarité concerne également beaucoup d'enfants, et particulièrement les plus âgés d'entre eux. Cette réalité est parfois aggravée pour les enfants dont les parents sont séparés, contraints à naviguer entre deux domiciles différents. La distinction en fonction de l'âge est évidemment calée sur la scolarité des enfants, et la sectorisation des établissements scolaires : école primaire sur la commune de résidence dans la plupart des cas, collège localisé sur la commune de résidence ou à défaut sur une commune voisine, lycée sur le pôle de services le plus proche.

Ainsi, les mobilités familiales quotidiennes s'articulent avec ces différentes territorialités. Les comportements sont très largement influencés par les modes d'organisation internes à chaque cellule familiale. Le lieu de résidence (en ville, dans un village ou hameau, habitation isolée) a des impacts évidents sur la nature et les modes de déplacements. L'isolement suscite logiquement l'usage plus fréquent de l'automobile et réduit l'autonomie des enfants, même lorsqu'ils sont adolescents. Les déplacements à pied pour rejoindre le lieu de travail sont très rares chez les adultes, et s'inscrivent dans une réelle proximité géographique, alors qu'ils concernent quasiment tous les enfants d'âge scolaire primaire et ceux inscrits dans un collège implanté sur leur commune. Là encore, lorsque les enfants résident en campagne, le déplacement en voiture avec l'un des parents est systématique. En revanche, l'utilisation des transports en commun (ramassage scolaire ou bus urbain) concerne essentiellement les enfants inscrits dans un collège extérieur à leur commune de résidence ou dans un lycée.

³³² Stock M., 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, textuel, <http://espacestemps.net/document1138.html>

Pour les actifs, l'utilisation des transports collectifs est conditionnée par la desserte du lieu d'activité (arrêt proche du lieu de travail) et par la durée du trajet.

En ce qui concerne les activités de loisirs, les déplacements sont majoritairement assurés par les parents, qui organisent l'aller et le retour, et se déplacent très fréquemment en voiture. Dans certains cas, des groupes de parents se constituent pour limiter les déplacements, en mettant en place des systèmes de covoiturage d'enfants. L'âge influe inévitablement sur la mobilisation des parents. Les plus jeunes en sont totalement tributaires, alors que la prise d'autonomie des préadolescents et adolescents permet des déplacements par transports collectifs. Les trajets sont globalement courts pour les plus petits, alors que le lycée élargit considérablement le périmètre d'action, ce qui est également accentué par la proximité d'un pôle de service, dont le pouvoir d'attraction a de nombreuses conséquences sur le déplacement des jeunes. Le lieu de résidence n'est pas sans influence sur ces mobilités, notamment en cas d'isolement de l'habitation, qui implique systématiquement le recours à la voiture.

La description de l'organisation quotidienne de la famille apporte des détails sur l'articulation des temps sociaux des différents membres de la famille, des mobilités et des lieux fréquentés. Elle permet de mesurer la complexité de l'organisation familiale, avec des systèmes combinatoires très variés d'un ménage à l'autre. Le nombre d'enfants, et surtout leur âge respectif, sont des variables déterminantes dans la compréhension du fonctionnement de la cellule familiale. Les rythmes scolaires, très individualisés à partir de l'entrée en sixième, le degré d'autonomie des enfants dans leur mobilité, influent sur l'organisation d'une journée type.

3. Appréhender les pratiques sociales des enfants et des jeunes

Afin de décrire précisément les comportements et les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, nous avons réalisé une enquête assez lourde auprès des familles résidant en Ille-et-Vilaine. L'objectif de ce travail portait sur l'observation la plus précise possible des pratiques sociales, des besoins des familles en matière d'activités et de services socio-éducatifs, afin de les confronter aux politiques publiques mises en œuvre au plan local et départemental. La compréhension des pratiques sociales nécessitait cependant une description exhaustive des activités socio-éducatives choisies par les enfants et les jeunes dans leur famille. La diversité des facteurs explicatifs, tels que nous les avons décrits dans les pages précédentes, nous a orienté vers plusieurs registres de questionnements, pour tenter de mettre en relation ces pratiques enfantines et juvéniles avec les caractéristiques sociales et culturelles de l'environnement familial. Dans ce dernier point, nous présenterons successivement le cadre méthodologique retenu pour la mise en œuvre de l'enquête et la présentation des caractéristiques générales de la population enquêtée.

■ 3.1 La définition de l'objet de l'enquête

Assez peu de données précises existent sur la question des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes. Quelques enquêtes nationales ont été réalisées, mais rares sont celles qui

s'intéressent à l'analyse des inégalités spatiales. Dans la mesure où nous avons choisi de mesurer l'impact des contextes territoriaux sur la structure des pratiques d'activités et de services socio-éducatifs, il était nécessaire de construire une base de données originale, en croisant à la fois des variables spatiales (en fonction des lieux de résidence, des lieux de scolarisation, des lieux d'activité...), des variables socio-économiques (déterminants sociaux, socio-professionnels...) et des variables culturelles (valeurs, représentations, perceptions...). Cette démarche avait l'ambition de décrire les pratiques de loisirs mais aussi de les analyser au filtre des caractéristiques de l'environnement social, culturel et territorial des enfants et des jeunes.

L'objet de l'enquête a été précisé sur le plan sémantique de façon à construire un référentiel de compréhension et d'analyse des données, base indispensable à la construction du questionnaire³³³ d'enquête et des grilles d'entretien. Dans la mesure où nous souhaitons nous pencher sur la vie quotidienne des populations, il semblait nécessaire de repérer les pratiques enfantines et juvéniles au sein de la cellule familiale, en tant que communauté de personnes et unité de base du fonctionnement social. En effet, derrière la diversité des configurations, derrière l'évolution des modes de constitution, la famille reste un lieu où se fabriquent les identités individuelles, où se conjuguent plusieurs rôles, où se partagent des valeurs, où se construisent des échanges entre les différentes personnes qui la composent. L'enquête s'est donc attachée à prendre en compte la place des différents acteurs au sein de la cellule familiale, pour décrypter les différences liées au genre, au statut (adultes et enfants) et à l'âge, pour mesurer l'effet des cycles de vie familiaux et l'impact des différents fonctionnements familiaux sur les pratiques sociales des populations. Cette enquête a également souhaité croiser les statuts sociaux, les valeurs des personnes interrogées avec leurs pratiques sociales et spatiales. Ainsi, le cadre familial et les modes de vie caractérisant les enfants et les jeunes, ainsi que leurs parents, ont été centraux dans notre investigation.

Simultanément, nous souhaitons appréhender un peu plus finement les besoins des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Malgré une utilisation fréquente dans les sciences économiques et sociales, la notion de besoin reste particulièrement floue. D'une part, le besoin n'est pas toujours clairement exprimé par les acteurs sociaux. D'autre part, il peut être l'expression d'un manque ressenti ou imaginé, par un ou plusieurs individus. Il est donc très délicat, au-delà des besoins vitaux et élémentaires, d'en trouver une définition objective. Lorsque des besoins sont exprimés par des individus ou un groupe social, on parle alors de demande, et dans une acception strictement économique, elle suscite généralement des activités spécifiques. Dans le cas où la satisfaction de besoins nécessite un mode de production et de consommation collectif, on parle davantage de besoins sociaux. Nous avons rangé derrière ce terme toutes les nécessités et les exigences liées à l'accompagnement des familles en matière de services socio-éducatifs³³⁴. Elles peuvent se traduire en attentes et demandes d'activités spécifiques de la part des familles, voire s'exprimer par des formes de mécontentement et d'insatisfaction vis-à-vis des modes d'organisation auxquels elles sont confrontées au quotidien. La détermination objective des besoins est sans doute difficile à atteindre, car des éléments d'ordre économique, social et géographique interfèrent inévitablement sur leur définition. D'autre part, comme les

³³³ Cf. annexe n° 1 pp. 285-299.

³³⁴ Ils regroupent tous les services collectifs, les équipements et les structures d'accueil non obligatoires (comme l'école) destinées à l'enfance et la jeunesse, dans le domaine social, éducatif, relevant des champs du péri-scolaire, de la culture, du sport ou du temps libre et des loisirs.

activités et les services pratiqués sont extrêmement diversifiés, ce qui traduit d'abord et avant tout la dimension très individualisée des comportements en matière de loisirs, la nature des besoins peut varier considérablement d'une famille à l'autre, et d'un individu à l'autre. Les choix des enfants et des jeunes s'inscrivent toutefois dans un contexte familial, où la prise de décision résulte d'un arbitrage qui est, selon les cas, plus ou moins négocié avec les adultes. L'enquête cherchait donc une description précise de la situation, enfant par enfant, dans chacun des ménages recensés.

Grâce à ce travail d'investigation, nous voulions enfin repérer la lecture que font les habitants de la réalité des politiques locales en matière d'action socio-éducative. Il s'agit de se détacher du discours proprement politique, porté notamment par les élus locaux et par essence subjectif, pour les confronter à la réalité des modes de vie des populations et de leurs besoins. Cette entrée entendait analyser les besoins sociaux, dans toute leur complexité, et de mesurer les décalages éventuels avec les politiques développées au plan local.

Ces précisions sémantiques ont alors permis de définir plusieurs résultats attendus, base structurante du questionnement et de constitution du questionnaire. Il s'agissait dans un premier temps d'identifier les activités et services socio-éducatifs pratiqués par les familles et les jeunes, en réalisant un inventaire le plus précis possible. La comparaison des données obtenues apporte des éléments de lecture intéressants permettant d'analyser l'adéquation entre l'offre et la demande. Ensuite, nous avons cherché à connaître les déterminants des choix des habitants en matière d'activités et de services socio-éducatifs. Il s'agit de dépasser les aspects purement quantitatifs pour analyser l'appréciation qualitative des populations vis-à-vis de ce qui leur est proposé et de ce qu'ils choisissent. Plusieurs déterminants peuvent entrer en ligne de compte : démarches, contraintes professionnelles et temporelles, conditions de vie, contraintes organisationnelles (mobilité, lieu de résidence, caractéristiques et organisation des familles...). Enfin, nous avons souhaité analyser les perceptions des habitants sur les politiques mises en œuvre au plan local dans le champ de l'action socio-éducative, afin de repérer les décalages éventuels entre les programmes mis en œuvre et l'expression des besoins de la part des populations.

■ 3.2 La constitution de l'échantillonnage

La constitution d'un échantillon aléatoire rigoureux s'appuyant sur une base de sondage exhaustive des familles était évidemment impossible dans le cadre de cette enquête, pour plusieurs raisons. D'une part, il était utopique de vouloir constituer une liste exhaustive des familles résidant sur le département de l'Ille-et-Vilaine. D'autre part, l'enquête ne pouvait être envisagée sur l'ensemble des communes du département pour des raisons de faisabilité, ce qui nous a contraint à réaliser un échantillon spatial. Face à ces difficultés, l'échantillonnage a été construit en respectant la méthode des quotas, définis en fonctions de caractéristiques simples (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle...), et fidèles à la structure de la population départementale ainsi qu'à celle des territoires enquêtés. La population de référence était celle des ménages installés sur les communes sélectionnées ayant des enfants âgés de 0 à 24 ans révolus.

La méthode nécessitait une représentativité suffisante, en cherchant à reproduire, les distributions de certaines variables de la population des ménages, telles que l'âge et le sexe, les catégories socioprofessionnelles, la composition familiale (nombre et âge des enfants,

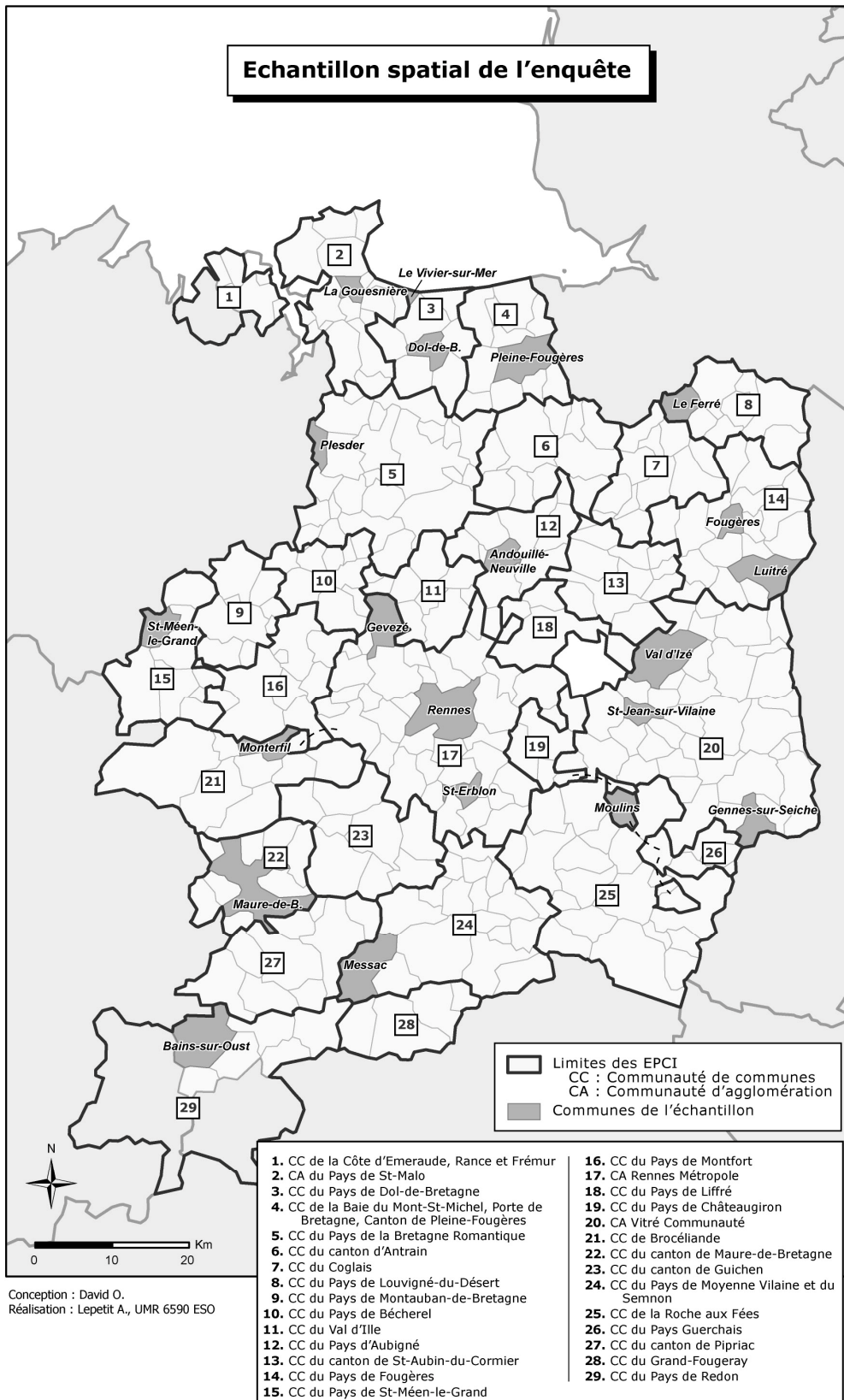
des adultes, type de ménage) et le lieu de résidence. En ce qui concerne la taille de l'échantillon, nous avons retenu initialement environ 400 à 450 familles. L'échantillon spatial a été réalisé au sein du périmètre de l'Ille-et-Vilaine. L'analyse de ce département a toutefois nécessité quelques détours par d'autres situations régionales et départementales, par souci de comparaison et de validation des résultats. Nous souhaitons de surcroît porter une attention particulière aux espaces périurbains et ruraux. En effet, depuis une quinzaine d'années, les questions d'encadrement social des populations se posent avec beaucoup plus d'acuité sur ce type de territoires, caractérisés par une extrême diversité de situations. Le changement social de ces espaces est particulièrement vif et la question de l'accès aux services de proximité dans le domaine social et éducatif y est cruciale. Pour la cohérence de l'ensemble, une comparaison avec les pôles urbains du département était indispensable.

La fiabilité de l'enquête impliquait une sélection de communes représentatives de la diversité des espaces urbains, périurbains et ruraux. La définition des communes choisies devait permettre d'articuler les dynamiques spatiales, notamment le jeu des marchés fonciers et immobiliers, les découpages politiques et institutionnels, les logiques démographiques, les comportements en matière de mobilité... pour prendre en compte la diversité des situations territoriales. La diffusion des modes de vie urbains crée des contraintes nouvelles, à commencer par une certaine homogénéisation de la demande sociale en matière de services socio-éducatifs, dont les conséquences sont gérées de façon très hétérogène d'une commune à l'autre. Ainsi, pour garantir la diversité des situations territoriales, le choix des communes enquêtées a croisé les différents types du zonage en aires urbaines et en aires d'emplois de l'espace rural (ZAUER © INSEE), la desserte routière départementale et l'éloignement aux pôles urbains. D'autre part, pour une plus grande facilité de comparaison avec des données statistiques récentes, notamment sur le plan démographique, il nous a semblé important de vérifier la situation de ces communes par rapport à la dernière enquête de recensement, en cours au moment de la réalisation de la recherche et étalée par l'INSEE sur la période 2004-2008. Le tableau suivant présente les différents types de communes retenus pour construire l'échantillon spatial (cf. figure n° 27).

◆ Tableau n° 19 : Description de l'échantillon spatial ◆

Type INSEE	% du nb. de communes	% de la pop. département.	% du nb. De familles avec enfts	Nom de familles enquêtées	Nombre de communes enquêtées	Liste des communes (nb familles)
Urbain	6,3	45,7	41,6	187	2	Rennes (160 fam.) Fougères (27 fam.)
Périurbain monopolarisé	48,0	34,1	39,2	177	9	La Gouesnière, Saint-Erblon, Gévezé, Moulins, Bains-sur-Oust, Luitré, Andouillé-Neuville, Saint-Jean-sur-Vilaine, Monterfil
Périurbain multipolarisé	11,4	4,1	4,1	18	2	Val-d'Izé, Plesder
Pôle rural	3,4	4,8	4,5	20	2	Saint-Méen-le-Grand, Dol-de-Bretagne
Rural	31,0	11,3	10,6	48	6	Gennes-sur-Seiche, Le Ferré, Messac, Pleine-Fougères, Le Vivier, Maure-de-Bretagne
Enquête réalisée par Olivier DAVID en 2007/2008, auprès de 251 communes d'Ille-et-Vilaine						

◆ Figure n° 27 : Echantillon spatial de l'enquête ◆



Olivier DAVID

Cette définition globale du cadre méthodologique montre l'ambition de ce travail d'enquête, pour appréhender le plus précisément possible la diversité et la complexité des pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, avec une perspective spatiale incontournable pour mesurer les différences existantes selon les contextes territoriaux.

4. Les caractéristiques générales de la population enquêtée

Avant de nous intéresser aux résultats de l'enquête portant plus spécifiquement sur les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre, nous allons présenter les caractéristiques générales de la population, notamment en ce qui concerne la structure démographique, les configurations familiales, les lieux de résidence et la situation professionnelle des parents. Ces différentes données apportent un premier regard intéressant pour comparer l'échantillon avec la population départementale³³⁵.

■ 4.1 La résidence des familles enquêtées

La répartition des communes de résidence (cf. tableau n° 20) est logiquement conforme à la construction de l'échantillon spatial. Ainsi, sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine, 41,6 % des familles vivent dans une commune urbaine, 39,2 % sur une commune périurbaine monopolarisée, 4,1 % sur une commune périurbaine multipolarisée, 4,5 % sur un pôle rural et 10,6 % sur une commune rurale. Au-delà du type de commune, l'enquête s'est intéressée au lieu de résidence des familles. Sur le total des réponses, 37,2 % déclarent habiter en ville, 12,7 % dans un village, 47,8 % dans un lotissement et 2,3 % en campagne. Le mode déclaratif peut néanmoins influencer la réponse et les représentations que les familles ont de leur propre lieu de résidence. La comparaison des réponses selon le type de commune le prouve concrètement.

Ainsi, la fréquence de la réponse « ville » est logiquement plus forte en commune urbaine, mais également, aussi paradoxal que cela puisse paraître, en milieu rural. Cela concerne notamment les ménages résidant dans les pôles ruraux (Dol-de-Bretagne et Saint-Méen-le-Grand) qui se considèrent en ville, indépendamment des nomenclatures de l'INSEE caractérisant leur commune. La réponse « lotissement » est beaucoup plus fréquemment citée en milieux périurbain et rural qu'en milieu urbain. C'est une forme urbanistique particulièrement développée dans les régions de l'Ouest de la France, notamment dans les aires périurbaines des grandes agglomérations. L'Ille-et-Vilaine n'échappe pas au processus d'étalement urbain, où l'accession à la propriété individuelle a encouragé le processus de construction de lotissements. Cette réponse est néanmoins citée en milieu urbain, où certains quartiers sont concernés par ce type d'aménagement. L'*item* « village » est quant à lui systématiquement écarté en milieu urbain, et ne concerne que les communes périurbaines et rurales. Dans ces deux derniers cas, il est cité par des familles résidant dans les bourgs, où les formes d'organisation de l'espace se distinguent nettement des

³³⁵ Toutes les données détaillées sur l'enquête sont regroupées dans l'annexe 1 : questionnaire, modalités de passation, présentation, représentativité et redressement de l'échantillon (cf. pp. 285-299).

lotissements périphériques. La réponse « campagne » est la moins fréquemment citée et logiquement écartée en milieu urbain. Elle regroupe essentiellement des ménages vivant dans des écarts ou des hameaux, caractéristiques des régions d'habitat dispersé.

◆ Tableau n° 20 : Lieu de résidence déclaré selon le type de commune ◆

Lieu de résidence déclaré	Urbain		Périurbain		Rural		Ensemble	
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Ville	156	83,4 %	0	0,0 %	8	12,3 %	164	37,2 %
Village	0	0,0 %	46	24,3 %	10	15,4 %	56	12,7 %
Lotissement	31	16,6 %	136	72,0 %	44	67,7 %	211	47,8 %
Campagne	0	0,0 %	7	3,7 %	3	4,6 %	10	2,3 %
Total réponses	187	100 %	189	100 %	65	100 %	441	100 %
Non réponses	0		6		4		10	
Total global	187		195		69		451	

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Ainsi, le lieu de résidence des populations enquêtées révèle une dispersion toute relative. Les lieux de résidence déclarés révèlent des modes d'habiter groupés, au sein des grandes villes, des bourgs et lotissements des communes périurbaines et rurales. Seules 2,3 % des familles résident à proprement parler en campagne, au cœur des espaces à dominante rurale. Cette localisation est somme toute assez logique avec les stratégies résidentielles des ménages avec enfants. Le besoin de logements adaptés à la configuration familiale, la recherche d'une relative proximité des services de première nécessité, des services éducatifs et des services sociaux, encouragent une localisation périurbaine ou dans les quartiers périphériques des grandes villes. La structure du parc de logements ainsi que les opportunités d'accession à la propriété sont des éléments de compréhension de ces dynamiques socio-démographiques. Quoi qu'il en soit, ces processus génèrent un faible isolement résidentiel des familles avec enfants.

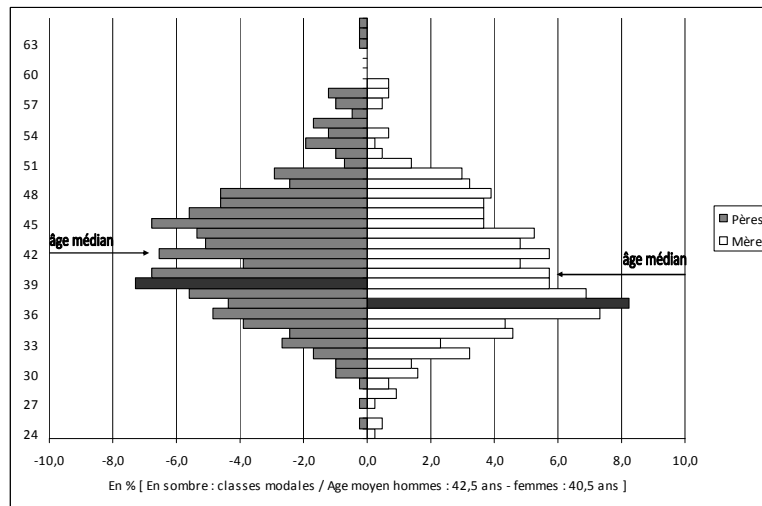
Les familles constituant l'échantillon se sont installées plutôt récemment sur leur commune de résidence. Les trois quarts y sont arrivées entre 1990 et 2006, et plus du tiers depuis 2000. Cette caractéristique coïncide avec la structure par âge des parents, présentée ultérieurement. Les jeunes ménages, plus particulièrement les couples âgés de 30 à 40 ans, ont des stratégies de logement et d'implantation résidentielle qui s'alignent sur le calendrier des naissances et l'agrandissement de la famille. Ces dynamiques résidentielles sont encore plus visibles lorsque la variable « année d'installation » est croisée avec le type de commune d'habitation. En effet, la dynamique d'étalement urbain évoquée précédemment se traduit par d'importantes différences dans les calendriers d'installation en milieu urbain, périurbain et rural. Les classes modales (fréquence la plus élevée) donnent une première indication : de 1980 à 1989 et de 1990 à 1994 en milieu urbain, de 1995 à 1999 en milieu périurbain, de

2000 à 2003 en milieu rural. En comparant les derniers quartiles ou les médianes, les résultats sont tout aussi pertinents. 25 % des ménages urbains se sont installés depuis 1999, et 50 % depuis 1991. En milieu périurbain, le dernier quartile s'est installé depuis 2001, et la moitié depuis 1999. Enfin, dans les communes rurales, 25 % des familles se sont installées après 2003, et la moitié après 2000. Si globalement, les familles enquêtées se sont installées récemment, ce sont bien les communes périurbaines et rurales qui captent majoritairement les familles avec enfants dans la dernière décennie.

■ 4.2 L'environnement familial des enfants et des jeunes

Il convient de comparer ces logiques avec les structures démographiques des familles enquêtées, en croisant les observations précédentes avec l'âge des parents, leur statut matrimonial, la composition familiale, l'âge des enfants et la taille des fratries.

◆ Figure n° 28 : Pyramide des âges des parents ◆



Olivier DAVID

La pyramide des âges des parents (cf. figure n° 28) est assez conforme à celle de la population de référence, avec plus de 75 % des effectifs ayant entre 30 et 45 ans. La structure par sexe révèle des différences notables. Pour les femmes, la classe modale est celle des mères âgées de 37 ans, et l'âge médian est de 40 ans. Pour les hommes, la classe modale est celle des pères âgés de 39 ans, et l'âge médian est de 42 ans. Les mères sont en effet plus jeunes, et la fréquence des classes d'âge 30-34 ans et 35-39 ans est beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La structure par âge des parents est sensiblement différente lorsqu'elle est croisée avec le type de commune de résidence. Les ménages vivant en milieu périurbain et rural sont nettement plus jeunes que ceux résidant en ville. L'amplitude entre les âges minimum et maximum est plus étendue en milieu urbain et l'âge moyen supérieur à la moyenne de d'échantillon, chez les hommes comme chez les femmes. Les pyramides des âges confirment ces observations générales, avec une partie sommitale beaucoup plus développée dans les communes urbaines, comparativement aux communes urbaines et rurales, où les classes d'âge inférieures à 40 ans sont plus nombreuses. La structure par âge des ménages enquêtés est plus jeune en milieu périurbain

et rural que dans les grandes agglomérations urbaines du département. Ces observations croisent celles réalisées préalablement sur les stratégies résidentielles des familles avec enfants. Enfin, il faut souligner une forte corrélation entre l'âge du père et celui de la mère.

Le statut matrimonial des parents confirme le modèle dominant du couple marié avec enfants. Dans 90,9 % des familles enquêtées, les parents vivent en couple : 82,6 % d'entre eux sont mariés, 13,8 % se déclarent en union libre et 1 % sont pacsés. Les autres couples vivent également maritalement mais les statuts des conjoints se répartissent entre célibataires et divorcés. Ensuite, 9,1 % des familles enquêtées sont monoparentales. Quelques précisions s'imposent néanmoins selon la composition familiale des ménages enquêtés. Les nouvelles possibilités juridiques offertes aux conjoints, tel que le pacs, ne concernent qu'une faible partie des familles. En revanche, les familles monoparentales sont pour 80,5 % d'entre elles sous l'autorité d'un parent de sexe féminin (contre 19,5 % pour les hommes). Les données statistiques de l'INSEE indiquent des proportions similaires pour l'année 2006 sur la région Bretagne (83,5 % pour les femmes et 16,5 % pour les hommes). Pour les deux sexes, la situation de monoparentalité est très fréquemment consécutive à une séparation ou à un divorce (48,5 % pour les femmes et 50 % pour les hommes). Ensuite, le célibat est plus fréquent chez les femmes (un tiers) que chez les hommes (un quart). Le statut de célibataire n'exclut pas une vie maritale antérieure à la situation de monoparentalité, n'ayant donné lieu à aucun acte juridique. De fait, les parents se déclarent célibataires mais peuvent entrer dans la monoparentalité après une rupture avec leur conjoint. Dans un même ordre d'idées, certaines mères vivant seules se déclarent encore mariées, bien qu'étant seules avec leurs enfants. Certains des monoparents célibataires ont cependant fait le choix de vivre cette situation. Le veuvage arrive en dernière position, concernant 12,1 % des mères et 25 % des pères. Ces données sont également confirmées dans l'enquête réalisée par Frédéric Leray sur les mères seules en Bretagne³³⁶. La faiblesse des effectifs concernés, en ce qui concerne les pères notamment, engendre des marges d'erreur plus importantes. Le questionnaire permettait également de repérer les familles recomposées, mais uniquement sur la base déclarative des ménages. Ainsi, environ 1 famille sur 10 s'est déclarée recomposée. Le statut matrimonial des parents s'en trouve modifié par rapport au modèle dominant : 45,5 % des parents sont mariés, 36,4 % se déclarent en union libre, 2,3 % ont contracté un pacs, et les autres vivent maritalement en se déclarant célibataires ou divorcés (recomposition familiale après rupture).

Ces principales caractéristiques sur le statut matrimonial des parents permettent de resituer notre échantillon dans un contexte plus général. En comparant l'enquête aux données de la Bretagne, pour le dernier recensement exhaustif (2006), il convient de souligner une relative concordance dans les résultats. Pour la région, le modèle du couple marié est également dominant, représentant 75 % de familles bretonnes. L'union libre s'est également très nettement développée, notamment parce qu'elle constitue un mode d'entrée de plus en plus important dans la vie conjugale. D'autre part, le nombre de familles monoparentales a

³³⁶ Leray F., 2010, *op. cit.*

En 2008, les motifs d'entrée en situation de monoparentalité des femmes seules se répartissent comme suit :

- Naissance : 11,4 %
- Séparation dans le cadre d'une union libre : 46,6 %
- Divorce : 31,8 %
- Décès du conjoint : 10,3 %

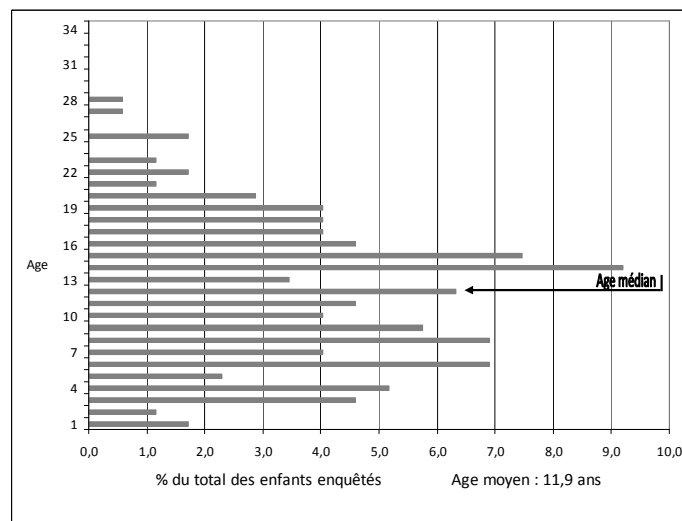
augmenté, atteignant 19,8 % des familles de la région, avec notamment une progression élevée dans la dernière décennie du 20^{ème} siècle.

Des différences sensibles s'expriment selon le type de commune de résidence. La monoparentalité est beaucoup moins développée en milieu périurbain, et simultanément le mariage est la forme d'union la plus développée chez les couples. En revanche, les familles résidant en milieu rural sont plus fréquemment monoparentales, affichant la valeur de 14,5 %, et en ville cette proportion (10,7 %) dépasse de 1,6 points la moyenne de l'échantillon (9,1 %). Les couples citadins présentent également une plus grande dispersion des statuts matrimoniaux, avec une confirmation du modèle dominant (couple marié), mais aussi une plus grande proportion de parents se déclarant en union libre. Plusieurs hypothèses d'explication peuvent être formulées sur ces divergences. La plus forte monoparentalité urbaine est connue et les études réalisées sur le département ont déjà révélé de fortes concentrations de familles monoparentales dans les quartiers d'habitat social. Les données IRIS produites par l'INSEE permettent d'analyser ce phénomène très précisément. En milieu rural, le résultat peut apparaître plus surprenant, mais rejoint en partie les résultats de Frédéric Leray, qui révèle aussi une part plus élevée de monoparents dans les campagnes bretonnes que dans les communes périurbaines. Les caractéristiques des familles périurbaines semblent donc présenter une plus grande homogénéité. Sans doute est-ce lié au public ciblé par l'enquête. Les communes périurbaines sont celles accueillant les jeunes ménages avec enfants, majoritairement en accession à la propriété, et présentant une plus grande stabilité familiale, étant encore à l'aune de leur vie conjugale.

■ 4.3 L'âge des enfants et la composition des fratries

Les données de l'enquête permettent également de regarder la composition familiale, en fonction de l'âge des enfants et de leur nombre. Il convient néanmoins de préciser que ces données concernent l'ensemble des enfants déclarés par les familles, et non pas uniquement ceux dont l'âge est compris entre 6 et 24 ans.

◆ Figure n° 29 : Pyramide des âges des enfants ◆



Olivier DAVID

L'enquête a recensé 1147 enfants différents, âgés de 0 à 33 ans. L'âge moyen de cette population est de 11,8 ans et l'âge médian est de 11 ans. La plus forte proportion d'effectifs ayant moins de 15 ans s'explique par l'objet même de l'enquête. De fait, la classe modale est celle correspondant à l'âge de 6 ans, et 25 % des effectifs ont moins de 7 ans. Les différences de structure par âge selon le lieu de résidence rejoignent les observations formulées plus avant, sur le calendrier d'installation des familles. Les enfants vivant en ville constituent 42,5 % de l'effectif total. L'âge moyen est de 12,8 ans et la moitié des enfants a plus de 13 ans. C'est le groupe le plus âgé, avec les classes d'âges les plus nombreuses comprises entre 9 et 19 ans. Ces familles sont également les plus anciennement installées dans leur commune, et l'âge moyen des parents y est aussi le plus élevé. A l'opposé, les enfants résidant en milieu périurbain, qui constituent également 42,5 % de l'effectif total, se distinguent par une structure plus jeune. L'âge moyen est de 10,8 ans et la moitié des enfants a plus de 10 ans. Les classes d'âge comprises entre 5 et 14 ans sont de loin les plus importantes. La plupart de ces familles s'est installée depuis la fin des années quatre-vingt-dix, et les parents ont en moyenne entre 3 et 4 ans de moins que ceux vivant en ville. En milieu rural, la situation est intermédiaire. Les effectifs ne représentent que 15 % du nombre total d'enfants. L'âge moyen est de 11,9 ans et la médiane de 12 ans. Pour autant, la structure de la pyramide montre d'importantes irrégularités, notamment dans la partie basse, et une plus grande dispersion des effectifs par tranche d'âge. L'âge moyen des parents y est encore légèrement plus faible qu'en milieu périurbain. Nous sommes face à des communes subissant l'arrivée récente de populations nouvelles, composées de familles plutôt jeunes avec enfants, côtoyant des familles installées depuis plus longtemps avec des enfants plus âgés. Ces comparaisons ne sont pas homogènes sur l'ensemble des communes de l'échantillon, et quelques profils démographiques locaux peuvent s'individualiser.

La taille des fratries constitue une dernière information sur l'environnement familial des enfants. Le modèle dominant de la cellule familiale composée d'un couple avec 2 ou 3 enfants est ici confirmé. Plus de 80 % des effectifs enquêtés vivent dans une fratrie composée de 2 ou 3 enfants. Les familles avec enfant unique ne représentent que 8 % du total (représentant 3,6 % du total des enfants), et les fratries de 4 enfants et plus ne représentent que 10,6 % du total (représentant 18,6 % du total des enfants). L'échantillon est globalement représentatif de la population départementale de ce point de vue. Le nombre moyen d'enfants est plus élevé en ville que dans les communes périurbaines et rurales, ce qui s'explique principalement par une plus grande proportion de familles nombreuses (4 enfants et plus). En revanche, les communes périurbaines s'affichent à nouveau comme celles où l'homogénéité des fratries est la plus forte, puisque près de 9 familles sur 10 ont 2 ou 3 enfants. Cela s'explique par la relative jeunesse des parents, dont les projets de naissances restent encore plausibles. Les communes rurales présentent un profil très proche des valeurs moyennes.

■ 4.4 L'activité professionnelle des parents

La description de la situation professionnelle des parents révèle plusieurs éléments importants. L'emploi des deux parents est très nettement majoritaire, avec 97,3 % des pères actifs occupés et 85,2 % des mères. Il convient toutefois de préciser que la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des employés peut accentuer le

nombre de femmes actives occupées. En observant les taux d'activité féminine par âge avec ceux de la région Bretagne, les écarts demeurent relativement faibles (de l'ordre de 1 à 2 points). L'examen des motifs exprimés par les parents sans activité professionnelle permet d'observer d'importantes différences liées au genre, confortant l'inégalité hommes/femmes devant le travail et la gestion des charges éducatives.

En ce qui concerne les pères sans emploi, la moitié d'entre eux se déclare au chômage. Les autres invoquent des arrêts maladie ou une invalidité. Pour les femmes, la situation est radicalement différente. Près de la moitié (49 %) se déclare mère au foyer (ne représentant toutefois que 6,5 % du total des mères enquêtées), et 15,7 % supplémentaires sont en congé parental. Ensuite, le chômage (19,6 %), la maladie ou l'invalidité (9,8 %), ainsi que des motifs liés à des formations ou reclassements professionnels (5,9 %) interviennent. La présence des femmes à leur domicile, soit explicitement pour assumer les charges éducatives du couple (congé parental), soit de façon plus implicite en restant au foyer, est un motif très répandu de non activité professionnelle.

Les formes d'emploi distinguent également les pères et les mères, notamment lorsqu'on s'intéresse aux rythmes professionnels et aux temps de travail. Les quotités de temps de travail révèlent également des tendances conformes à celles observées au niveau national. Le temps partiel est largement plus développé chez les femmes puisqu'il concerne jusqu'à près de 40 % d'entre elles contre seulement 2 % des hommes. Les inégalités de genre face au travail sont donc bien réelles. Les femmes doivent concilier plus fréquemment que les hommes les contraintes de leur vie professionnelle avec celles de leur vie familiale. Cela se constate dans l'utilisation plus fréquente du temps partiel. Le pourcentage de femmes à temps partiel est très élevé entre 30 et 49 ans, alors qu'il diminue en fin de période d'activité. Il croît également en fonction du nombre d'enfants. Les charges éducatives liées à la naissance des enfants se répercutent directement sur les mères, par un ajustement des horaires de travail, et notamment par l'utilisation du temps partiel.

Les rythmes hebdomadaires d'activité sont également intéressants pour qualifier les modes de vie des parents et surtout les possibilités d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Lorsque l'on s'intéresse aux mères actives occupées, 57,1 % d'entre-elles travaillent 5 jours et plus par semaine, 35,1 % 4 jours, et 7,8 % moins de 4 jours. Pour les pères, 94,7 % des actifs travaillent 5 jours et plus, contre 5,3 % pour une durée de 4 jours par semaine. Ainsi, la durée moyenne déclarée d'une semaine de travail est de 32,6 heures pour les femmes contre 40,3 pour les hommes. Ces différences de genre sont assez révélatrices d'un maintien du partage traditionnel des tâches domestiques et éducatives au sein des couples, et relativisent l'égalisation des rôles entre les conjoints. Les tensions les plus fortes touchent prioritairement les femmes. Une étude menée par Anne Bustreel et François-Xavier Devetter³³⁷ en 2005 révèle que « la présence du père seul auprès des enfants est assez faible et son absence concerne près de 47 % des enfants vivant dans des familles biparentales. Cette relative absence semble fortement corrélée à l'activité et aux rythmes de travail de la mère, bien plus qu'aux horaires du père lui-même. [...] Cette observation est encore plus marquée lorsque l'on s'intéresse à certains créneaux de la journée ou de la semaine, comme le matin, la soirée ou le week-end ». En revanche, les horaires de travail atypiques tendraient à renforcer l'implication du père.

³³⁷ Bustreel A., Devetter F.-X., 2005, « Rythmes de travail et choix des modes de garde selon le sexe des parents », Colloque « conciliation vie familiale - vie professionnelle : déterminants du recours aux modes d'accueil », organisé conjointement par la DREES, le CERC et la CNAF, 7 juin.

Conclusion

Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre constituent un objet de recherche particulièrement intéressant en sciences humaines et sociales. Ce chapitre a permis de souligner la diversité des facteurs expliquant à la fois la nature des activités socio-éducatives pratiquées par les enfants et les jeunes mais aussi leur structure. Si les stratégies individuelles en constituent une première dimension très importante, il est impossible d'ignorer l'impact de l'environnement familial et social de proximité des enfants, ainsi que l'effet des structures sociales et culturelles sur leurs pratiques. La compréhension d'un tel sujet ne peut donc se satisfaire d'une simple description des activités et services fréquentés, mais exige au contraire une démarche d'investigation plus poussée, afin de mettre en relation des éléments aussi variés que la situation familiale, les stratégies éducatives parentales, la position sociale et culturelle des ménages et le contexte territorial.

C'est en partie pour cette raison que notre travail s'est appuyé sur la réalisation d'une enquête relativement lourde auprès de familles ayant des enfants âgés entre 6 et 24 ans, et résidant dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ce travail a nécessité la passation d'un questionnaire important, auprès de 503 familles, représentant 1 147 enfants, dont 873 âgés de 6 à 24 ans révolus. La structure de l'enquête a permis non seulement de qualifier les pratiques d'activités de loisirs dans le cadre du temps libre, mais aussi les déplacements qu'elles génèrent, ainsi que les modalités d'organisation imposées aux familles. L'échantillon présente une situation très proche de la réalité départementale et offre une assez bonne représentativité. Après avoir présenté les principales caractéristiques de la population enquêtée dans les pages qui précèdent, nous allons maintenant travailler en deux temps. Le prochain chapitre sera consacré à l'analyse des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes, avant de nous intéresser, dans le dernier, à leur inscription spatiale. Ces différents résultats mettront en perspective les différentes références théoriques abordées dans les première et deuxième parties.



CHAPITRE 8

Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes

Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre ont récemment fait l'objet de plusieurs études³³⁸, réalisées aussi bien au plan national qu'à l'échelle européenne. Tous ces travaux révèlent d'importantes disparités dans l'accès aux activités et aux services socio-éducatifs, confirmant ainsi les inégalités sociales évoquées dans les chapitres précédents. En Ille-et-Vilaine, ces disparités sont tout aussi importantes et visibles, comme nous avons pu le démontrer. Plusieurs facteurs déterminants sont fréquemment évoqués pour les expliquer et les comprendre, au rang desquels se retrouvent l'âge, le genre, le niveau scolaire, le niveau de revenus des ménages, le degré d'insertion ou la nature de l'activité professionnelle des parents, le lieu de résidence... Si tous ces éléments participent plus ou moins directement à la différenciation des pratiques, certains sont néanmoins plus importants que d'autres. L'âge, le genre et le lieu de résidence semblent constituer les facteurs les plus discriminants. Leur influence est assez forte sur la nature et la structure des pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. De ce point de vue, l'enquête que nous avons réalisée permet de préciser et d'objectiver l'analyse. Ce chapitre sera donc consacré à la présentation des résultats obtenus, en s'appuyant sur plusieurs types de traitements statistiques. Si l'essentiel des données a fait l'objet d'une étude descriptive élémentaire, nous avons également engagé une analyse factorielle pour tenter de repérer les facteurs les plus influents et de dégager une typologie de pratiques, à partir d'une classification hiérarchique ascendante.

Afin de mieux situer cette question des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre, il faut commencer par mesurer le degré de participation des enfants et des jeunes aux différentes activités qui leur sont proposées dans leur environnement immédiat. Tous les enfants et les jeunes ne sont pas concernés par les loisirs, et certains sont exclus de toute forme d'activité encadrée (cf. tableau n° 21). La compréhension des processus qui conduisent à l'exclusion mériterait en soi une analyse qualitative plus poussée, sur la base d'entretiens approfondis, ce que nous n'avons pas eu le temps de réaliser. C'est une perspective de recherche intéressante à ouvrir, notamment dans le contexte actuel, où l'accroissement des inégalités sociales se répercute inévitablement dans le champ éducatif, et tout particulièrement dans le domaine des loisirs.

³³⁸ Voir par exemple les études réalisées par la CNAF, le CREDOC, la Commission Européenne et l'OCDE.

L'enquête permet d'apporter quelques données générales sur ce point précis, avant d'entrer dans l'analyse détaillée des résultats. Ainsi, l'âge moyen des enfants ne participant à aucune activité est globalement plus élevé que celui des pratiquants : 15,2 ans (médiane : 16 ans) contre 11,8 ans (médiane : 11 ans). La comparaison des lieux de résidence révèle également des écarts importants puisque 30,9 % des enfants ne pratiquent aucune en milieu rural, contre 14,7 % dans une commune périurbaine et seulement 9,6 % en ville. Le tableau suivant permet de s'intéresser aux enfants ne participant à aucune activité parmi celles relevant du champ de l'enquête. C'est un premier résultat important, puisque 15 % des enfants enquêtés ne pratiquent aucune activité de loisirs organisée dans le cadre de leur temps libre. C'est une proportion assez élevée, qui confirme les résultats d'autres études réalisées au niveau national³³⁹.

◆ Tableau n° 21 : Les enfants ne pratiquant aucune activité ◆

Structure par âge des non-pratiquants			
Age	Effectifs	Fréquence	Part des non-pratiquants sur le total des enfants
6-10 ans	22	16,8 %	6,4 %
11-17 ans	47	35,9 %	11,8 %
18-24 ans	62	47,3 %	48,4 %
Total	131	100 %	15,0 %
Lieu de résidence des non-pratiquants			
Type de commune	Effectifs	Fréquence	Part des non-pratiquants sur le total des enfants
Urbain	36	27,5 %	9,6 %
Périurbain	53	40,5 %	14,7 %
Rural	42	32,0 %	30,9 %
Total	131	100 %	15,0 %

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Les données mobilisées permettent également d'apprécier les inégalités éventuelles liées à l'âge et au lieu de résidence. La part des enfants et des jeunes sans activité croît avec l'âge. Les enfants âgés de 6 à 10 ans, scolarisés dans le primaire, sont ceux qui pratiquent le plus une activité socio-éducative ou fréquentent un service organisé. Seuls 6,4 % d'entre eux y échappent complètement. Cette proportion augmente sensiblement pour les effectifs âgés de 11 à 17 ans. Ce sont les 18-24 ans qui pratiquent le moins, avec près d'un jeune sur deux sans aucune activité. Il y a des explications concrètes à de telles disparités, qui dépendent à la fois de l'offre de services proposés, du degré d'autonomie aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse, et des caractéristiques psycho-sociologiques de ces classes d'âge. Les activités et services ouverts aux enfants les plus jeunes sont plus nombreux (accueil périscolaire, accueil de loisirs...) et la moindre autonomie de ce public amène souvent les parents à inscrire leurs enfants à plusieurs services et activités pour couvrir les différents temps de la semaine, surtout lorsque les deux parents travaillent. L'importance du temps extra-scolaire offre aussi de nombreuses possibilités pour pratiquer des activités socio-

³³⁹ Potier F., Zegel P., 2003, *op. cit.*, 80 p.

éducatives. Ensuite, avec l'âge, non seulement l'autonomie des enfants s'accroît, mais aussi la participation directe au processus de décision sur le choix des activités et services fréquentés. La concurrence du temps scolaire et son corollaire, la moindre disponibilité pour les individus, sont autant de facteurs expliquant la diminution des taux de pratique. De même, l'attrait pour des activités plus informelles ou le partage de moments avec leurs pairs les détournent des activités traditionnelles. D'autre part, le lieu de résidence des enfants et des jeunes semble être déterminant dans le nombre de pratiquants. Très concrètement, résider en milieu rural ne favorise pas la fréquentation d'activités ou de services socio-éducatifs. L'absence d'activités concerne les enfants deux fois plus souvent qu'ailleurs. En revanche, la proportion des non-pratiquants est la plus faible en ville (inférieure à la moyenne de l'échantillon). En milieu périurbain, les données sont proches de la moyenne, avec 14,7 % d'enfants et de jeunes exclus de toute forme de pratique. Ces écarts sont très importants et posent d'emblée la question de l'accessibilité aux services dans l'encouragement ou non à pratiquer des activités socio-éducatives.

Ces premiers constats étant présentés, il semble intéressant d'aller plus loin dans l'analyse des pratiques sociales. Dans un premier temps, nous évoquerons les pratiques d'activités de manière très générale, à partir des analyses statistiques descriptive et factorielle. Ensuite, nous aborderons successivement les différences liées à l'âge et au genre et l'impact des contextes territoriaux sur la nature des activités pratiquées.

1. La structure globale des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes

L'enquête a porté sur plusieurs types d'activités et de services socio-éducatifs. Dans ce domaine, l'exhaustivité des dispositifs proposés aux familles est un pari difficile à tenir, tant l'offre publique et privée est importante et diversifiée. A partir de la pré-enquête, il a néanmoins été possible de dégager plusieurs catégories de services, accessibles à peu près partout sur l'ensemble du territoire départemental (cf. encart repère n° 2). Sur cette base, les résultats de l'enquête mettent en exergue de profondes disparités dans les pratiques des enfants et des jeunes en matière d'activités socio-éducatives. Cette hétérogénéité est liée à de multiples facteurs. La construction du questionnaire permet d'en apprécier différents aspects, en fonction de la nature des activités fréquentées, de l'âge et du sexe des enfants, du lieu de résidence, et du temps mobilisé sur de telles occupations.

■ 1.1 Des pratiques diversifiées

Pour commencer notre analyse, il convient de présenter les écarts constatés en ce qui concerne le degré de pratique des différents services proposés (cf. tableau n° 22). Ces résultats décrivent en quelque sorte la structure des activités de loisirs de la population enquêtée. De très loin, ce sont les activités sportives qui sont les plus fréquemment citées. 67,2 % des enfants et des jeunes interrogés pratiquent un sport. Ensuite, un tiers d'entre eux utilisent une bibliothèque, et 28,1 % participent à une activité culturelle. En matière de fréquentation, ce sont donc très clairement les trois premières activités choisies par les enfants et les jeunes.

En revanche, les services d'accueil dans le cadre du temps non scolaire arrivent très loin derrière. Les activités périscolaires ne sont fréquentées que par 14,1 % des enfants, les accueils de loisirs par 7,9 % et les clubs de jeunes par 4,4 % seulement. Ce sont des chiffres relativement faibles, mais qui croisent les résultats d'autres enquêtes menées au plan national. Sur les centres de loisirs par exemple, on sait que ces services ne concernent en moyenne qu'environ 10 % des enfants de la tranche d'âge 2-12 ans. Enfin, le scoutisme n'intéresse que 2,8 % des enfants enquêtés, sans doute en raison de ses spécificités (forme d'activité, et dans certains cas obédience religieuse).

Encart Repère n°2 :

Les types de services et d'activités recensés dans l'enquête

Accueil périscolaire	Cette première entrée regroupe tous les services proposés avant et après la classe, que ce soit dans le domaine des loisirs, du soutien scolaire, de la garderie... Ce sont des formes d'accueil très développées au plan local pour prendre en charge les enfants le matin et/ou le soir, pendant l'activité professionnelle des parents. Elle concerne plus particulièrement les enfants scolarisés dans le primaire.
Accueils de loisirs	Ce sont les services offerts aux familles durant le temps non scolaire, essentiellement les mercredis et éventuellement les samedis. Cette catégorie regroupe ce qui est plus communément appelé les centres de loisirs, qui peuvent concerner aussi bien les publics les plus jeunes (6-11 ans) que leurs aînés (12-17 ans).
Clubs de jeunes	Ces services s'adressent davantage aux préadolescents et aux adolescents. Ce sont aussi des formes d'accueil organisées au plan local, avec des dispositifs d'animation adaptés aux publics jeunes.
Scoutisme	C'est une forme spécifique d'activité éducative, centrée sur l'apprentissage du vivre ensemble et de la prise de responsabilités, proposée à tous les enfants concernés par l'enquête dans le cadre de leur temps libre.
Bibliothèque	Cette forme reste dans le registre des équipements organisés pour rendre un service aux usagers. Le réseau de bibliothèques est assez bien développé sur le territoire départemental de l'Ille-et-Vilaine. C'est un service qui accueille de nombreux jeunes, le plus souvent avec leur famille.
Activités culturelles et sportives	Ces formes d'activités représentent une catégorie à part entière. Elles se distinguent des entrées précédentes, par une pratique beaucoup plus individualisée, en fonction d'intérêts spécifiques. L'offre locale est souvent proposée par une multitude d'acteurs, regroupant des clubs sportifs, des associations diverses et variées, voire quelques équipements plus structurés.

Au-delà de l'inventaire des activités pratiquées par les enfants et les jeunes, il est important de mesurer l'importance qu'elles représentent dans leur emploi du temps. Sur cette question de la durée de pratique des activités, quelques précisions méthodologiques s'imposent. En effet, les questionnaires s'intéressant aux budgets-temps des familles (et des individus qui la composent) sont assez difficiles à construire. Les requêtes les plus fiables aujourd'hui consistent à travailler sur les emplois du temps hebdomadaires, avec une méthodologie rigoureuse dans le recueil de l'information, ce que les travaux présentés ici n'ont pas permis de mettre en œuvre, faute de temps et afin de garantir une taille de questionnaire raisonnable. Les taux de réponses à ces questions sont d'ailleurs moins élevés que sur les autres rubriques de l'enquête, tout en restant suffisamment représentatifs. Les

résultats présentent donc des durées hebdomadaires déclarées par type d'activité. Il convient de rappeler l'inégalité des effectifs dans les différentes variables concernées. Les résultats concernant l'accueil périscolaire, la bibliothèque, les activités sportives et culturelles sont les plus fiables, mais globalement, les informations concernant la mesure du temps passé aux différentes activités pose un certain nombre de difficultés aux familles enquêtées.

◆ Tableau n° 22 : Niveau de pratique selon la nature des activités ◆

Unité : %	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Club de jeunes	Scoutisme	Bibliothèque	Activités sportives	Activités culturelles
Pratiquants	14,1	7,9	4,4	2,8	33,9	67,2	28,1
Non pratiquants	85,9	92,1	95,6	97,2	66,1	32,8	71,9
Total	100	100	100	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 23 : Durée hebdomadaire déclarée par type de services ou d'activités ◆

Unité : %	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Club de jeunes	Scoutisme	Bibliothèque	Activités sportives	Activités culturelles
Durée hebdomadaire déclarée	3 h 05	6 h 01	2 h 16	2 h 06	1 h 08	2 h 44	2 h 01

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

La nature de l'activité pratiquée influe logiquement sur les durées déclarées. Les services d'accueil post et périscolaires sont de loin les plus longuement fréquentés. La durée moyenne de fréquentation du centre de loisirs est de 6 h 01, ce qui coïncide pleinement avec les modalités d'organisation de ce type de service. Il fonctionne principalement le mercredi, plus rarement le samedi, et accueille les enfants à la journée ou à la demi-journée. Il est donc logique que les enfants y soient inscrits sur des durées importantes. L'accueil périscolaire arrive en deuxième position, et concerne lui aussi des enfants plus jeunes. Ces structures sont fortement mobilisées par les parents car elles permettent de faire la jonction entre le temps scolaire quotidien (amplitude comprise entre 7 h 30 et 8 h 30) et les obligations professionnelles (sans compter les mobilités associées). Les autres activités sont en revanche de fréquentation beaucoup plus aléatoire. Les durées déclarées reflètent assez bien la nature des pratiques. Les activités encadrées (sport, culture, club de jeunes) affichent des durées plus longues que les services utilisés beaucoup plus ponctuellement (bibliothèque). Ces données générales méritent d'être approfondies par une lecture plus détaillée, en fonction notamment du contenu des activités de loisirs.

■ 1.2 La place centrale des activités sportives et culturelles

L'enquête permet de décrire très précisément les pratiques des enfants dans le domaine sportif et culturel. Les données recueillies sont d'autant plus fiables que les taux de réponses aux questions concernées sont parmi les plus élevés (entre 98 et 100 %). L'individualisation des pratiques génère de surcroît une information très dense, notamment sur la nature des activités réalisées. Cette présentation cherche donc à décrypter les tendances relatives aux comportements des enfants et des jeunes dans ce domaine, tout en distinguant les activités sportives des activités culturelles.

◆ Tableau n° 24 : Les activités sportives déclarées ◆

Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Sports d'équipe		Sports d'eau		Sports de raquettes	
foot	23,72	natation (club)	7,35	tennis	8,04
basket	9,85	piscine (loisirs)	5,55	ping-pong	1,81
badminton	4,02	canoé-kayak	0,41		
volley	3,05	aviron	0,14		
hand	2,50				
rugby	0,42				
roller-hockey	0,28				
twirling	0,14				
hockey/gazon	0,14				
hockey	0,14				
TOTAL	44,24	TOTAL	13,45	TOTAL	9,85
Arts martiaux		Danse et patinage		Athlétisme et gymnastique	
judo	4,85	danse	5,69	gymnastique	4,44
karaté	0,83	patinage	0,42	athlétisme	1,94
taekwondo	0,28	hip hop	0,42	G R S*	0,28
kung-fu	0,28	patin à glace	0,28		
jujitsu	0,28	patinoire	0,14		
aïkido	0,28	danse africaine	0,14		
wu-shu	0,14	capoeira	0,14		
vo-viet-nam	0,14				
art martial	0,14				
TOTAL	7,21	TOTAL	7,21	TOTAL	6,66
Sports équestres		Sports de détente et entretien		Sports de roues	
équitation	4,30	multisports	0,69	roller	0,69
poney	0,69	pêche	0,28	V T T***	0,55
		muscultation	0,28	vélo	0,55
		stretching	0,14	roller acrobatique	0,14
		pétanque	0,14		
		marche	0,14		
		fitness	0,14		
		aquagym	0,14		
		aérobic	0,14		
		A P N**	0,14		
		acro-sport	0,14		
TOTAL	4,99	TOTAL	2,36	TOTAL	1,94
Sports de combat		Alpinisme		* gymnastique rythmique et sportive ** activité de pleine nature *** vélo tout terrain	
boxe	0,69	escalade	0,55		
tir à l'arc	0,42				
gouren	0,28				
escrime	0,14				
TOTAL	1,53	TOTAL	0,55		

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Une précision méthodologique s'impose car elle renvoie très précisément aux représentations des familles, et à leur influence sur le contenu des réponses à l'enquête. Certaines activités ont en effet été déclarées aussi bien dans le domaine sportif que dans le domaine culturel. La saisie des données a respecté l'information contenue dans les questionnaires remplis par les familles, ce qui a engendré des entrées identiques dans chacun des registres. C'est principalement la danse qui fait l'objet de ces alternances.

Ainsi, la pratique d'activités sportives concerne 67,2 % des enfants et des jeunes, soit plus de deux fois la proportion de ceux étant inscrits à une activité culturelle (28,1 %). C'est une première distinction majeure à rappeler. Le nombre moyen d'activités sportives est de 1,24 par enfant contre 1,1 pour le domaine culturel et artistique. Ces données générales montrent également que pour une très large majorité d'enfants la pratique se limite à une seule activité, dans l'un ou l'autre des domaines. Le tableau récapitulatif de toutes les activités sportives déclarées (cf. tableau n° 24) est assez impressionnant et révèle une vraie diversité dans les pratiques des publics jeunes. 57 entrées différentes ont été recensées, dont 6 seulement concernent plus de 5 % des effectifs. Cette dispersion peut néanmoins déboucher sur une classification par familles de sports. Les sports d'équipe arrivent largement en tête, en regroupant 44,24 % des pratiquants. Cette catégorie regroupe d'ailleurs les deux sports les plus fréquentés, avec le football qui capte près d'un enfant sur quatre (23,72 %) et le basket qui attire près d'un enfant sur dix (9,85 %). Les sports d'équipe qui les suivent sont le badminton, le volley-ball et le hand-ball. Les sports d'eau détiennent la seconde position avec 13,45 % des effectifs concernés. Une précision s'impose sur les termes utilisés par les parents lors de l'enquête, qui distinguent la natation de la piscine. Cette subtilité tient sans aucun doute aux modalités de pratique des enfants, la natation relevant davantage d'une pratique en club alors que la piscine répond à un objectif de loisirs et de détente. Ensuite, les sports de raquette rassemblent 9,85 % des enfants et des jeunes, grâce au tennis, troisième sport pratiqué. Les arts martiaux ainsi que la danse et le patinage regroupent 7,21 % des effectifs, avant l'athlétisme (6,66 %), les sports équestres (4,99 %), les sports de détente et d'entretien physique (2,36 %). Cette classification ne doit pas occulter les 10 sports les plus pratiqués par ordre décroissant : football, basket, tennis, natation, danse, piscine, judo, gymnastique, équitation et badminton.

Les activités culturelles déclarées sont moins nombreuses et nettement moins diversifiées que les activités sportives. 49 citations différentes ont été recensées, ce qui reste tout de même important. La répartition par grandes catégories révèle tout d'abord le poids des activités musicales, que ce soit l'apprentissage du solfège ou la pratique d'instruments, qui concerne un enfant sur deux. Il est nécessaire de préciser que 26,1 % des familles ont cité la musique sans davantage de précision. Ce terme générique peut englober aussi bien la formation à un instrument, la participation à un orchestre ou une chorale, que des cours de solfège... La danse arrive en seconde position, puisqu'elle concerne 22,43 % des enfants ayant une activité culturelle, devant les arts plastiques (10,66 %) et le théâtre (8,46 %). Parmi les citations les plus fréquentes, on retrouve par ordre décroissant la musique, la danse, le théâtre, le piano, la guitare et le dessin. Le tableau n° 25 révèle aussi une multitude d'activités très spécialisées ne regroupant que très peu d'enfants : photo, cinéma, informatique, atelier d'art, bande dessinée, flamenco...

◆ Tableau n° 25 : Les activités culturelles déclarées ◆

Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Activités musicales		Danse	
musique	26,10	Danse	16,54
piano	6,25	capoeira	1,47
guitare	5,51	danse classique	1,10
chorale	2,57	danse modern jazz	1,10
sofège	1,47	danse africaine	0,74
batterie	1,10	hip hop	0,74
accordéon	0,74	escrime artistique	0,37
chant	0,74	flamenco	0,37
cornemuse	0,74		
djembé	0,74		
flûte	0,74		
violon	0,74		
violoncelle	0,74		
éveil musical	0,37		
harpe	0,37		
jazz	0,37		
orchestre	0,37		
saxo	0,37		
TOTAL	50,00	TOTAL	22,43
Arts plastiques		Théâtre	
dessin	4,78	Théâtre	8,46
arts plastiques	2,94		
beaux arts	0,74		
peinture	0,74		
activités artistiques	0,37		
atelier d'art	0,37		
bande dessinée	0,37		
poterie	0,37		
TOTAL	10,66	TOTAL	8,46
Cirque		Pratique d'une langue étrangère	
cirque	2,21	anglais	1,47
		langue	0,74
TOTAL	2,21	TOTAL	2,21
Activités de détente et découverte		Activités scientifiques et multimédia	
bricolage	0,37	activité scientifique	0,37
club créativité	0,37	informatique	0,37
modélisme	0,37	multimédia	0,37
travaux manuels	0,37		
TOTAL	1,47	TOTAL	1,10
Activités audiovisuelles		Activités diverses	
Cinéma	0,37	secourisme	0,37
photo	0,37	twirling	0,37
TOTAL	0,74	TOTAL	0,74

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

■ 1.3 Les activités ludiques et ponctuelles

Après cette lecture des activités structurées et organisées par des acteurs publics (collectivités locales) ou privés (associations), l'enquête s'est intéressée au domaine des loisirs non encadrés, relevant d'une fréquentation moins régulière, mais néanmoins importante dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Elles regroupent d'une part, des loisirs tels que la télévision, la lecture de films ou de DVD, les jeux vidéo, l'informatique, les activités de plein air, la lecture et l'écoute de la musique, mais aussi des activités plus ponctuelles, festives ou de sociabilité (spectacles, concerts, sorties, shopping, rencontres entre copains, discussion sur internet...).

Un rappel du cadre méthodologique est nécessaire sur cette rubrique de l'enquête. Les familles étaient interrogées sur la pratique de chacune de ces activités mais également sur la durée qui y était consacrée. Sur le premier objet, plus de 94 % des familles enquêtées ont répondu aux questions. En revanche, sur la question des durées hebdomadaires, les taux de réponse sont plus faibles, compris entre 65 et 75 %. Ceci révèle à nouveau une difficulté des parents à quantifier précisément le temps consacré à ce type d'activité, d'autant plus qu'elles ne sont pas encadrées et qu'elles relèvent de choix individuels pour la plupart.

◆ Tableau n° 26 : Les pratiques d'activités ludiques ◆

Activité	TV-Film-DVD	Ordinateur-Jeux vidéo	Activités de plein air	Lecture	Musique (écoute)
Taux de pratiquants	89,1 %	77,9 %	64,7 %	71,8 %	68,3 %
Durée hebdomadaire déclarée	5 h 14	3 h 43	3 h 46	3 h 09	4 h 02
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine					

De manière générale, la télévision et ses dérivés (films vidéo, DVD...) arrivent largement en tête, puisqu'elles concernent 89,1 % des enfants. L'informatique et les jeux vidéo se placent en seconde position, avec un taux de pratique de 77,9 %. La lecture (71,8 %) et l'écoute musicale (68,3 %) les rejoignent tout juste derrière. Les activités de plein air sont en revanche les moins fréquemment citées (64,7 %). Sur cette dernière entrée, il convient de préciser que la saison de passation de l'enquête a sans doute influencé les réponses. Etalée sur une période allant de septembre à novembre 2006, les mois les plus avancés dans l'automne étaient moins favorables à la pratique d'activités en extérieur.

D'autres activités plus ponctuelles ont également fait l'objet de questions auprès des familles. Le premier registre regroupait les activités festives et de consommation, englobant les spectacles, les concerts, le cinéma, le théâtre mais aussi les sorties en ville et le shopping. La seconde catégorie s'intéressait aux activités de sociabilité, que ce soient les rencontres ou sorties entre copains et amis, et les discussions sur internet. A la différence des rubriques précédentes, les familles devaient indiquer un niveau de fréquence, sur une échelle allant de jamais à très souvent. Cette modalité de réponse permettait de donner une tendance sans avoir à quantifier précisément le nombre de sorties.

Les taux de réponse restent très satisfaisants, avec plus de 94 % sur l'ensemble des catégories et sous-catégories. Le niveau de pratique est néanmoins très inégal, avec plus de 90 % de pratiquants en ce qui concerne les spectacles, les concerts, le cinéma et le théâtre d'une part, mais aussi les rencontres et/ou sorties entre amis. En revanche, les taux diminuent en ce qui concerne la catégorie boire un pot/sorties en ville/shopping (77,9 %) pour atteindre le niveau le plus bas pour les discussions sur internet (50,6 %). Le tableau n° 27 montre de très fortes différences dans la fréquence des pratiques. Les rencontres et/ou sorties entre amis et copains sont de loin les activités informelles les plus importantes. Elles concernent toutes les tranches d'âge et mobilisent souvent, voire très souvent, près de 7 enfants sur 10. C'est vraiment la seule catégorie qui intéresse autant les enfants et les jeunes de l'enquête. Ensuite, quasiment à égalité, les sorties en ville, le shopping ou les

discussions sur internet ne concernent régulièrement plus qu'un tiers des effectifs. La dernière catégorie (discussions sur internet) est d'ailleurs celle qui touche le moins d'enfants, puisqu'environ 1 enfant sur 2 ne la pratique jamais. La participation aux spectacles, aux concerts, les sorties au cinéma et au théâtre sont rares, avec une forte proportion de sorties une fois par trimestre (51,6 %).

◆ Tableau n° 27 : Les pratiques d'activités ponctuelles ◆

Unité : %	Jamais	Très rarement	Rarement	Souvent	Très souvent	Total
		<i>1 fois par an</i>	<i>1 fois par trimestre</i>	<i>1 fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	
Spectacles et concerts, cinéma, théâtre	5,24	13,35	51,61	27,18	2,62	100
Boire un pot, sorties en ville, shopping	22,07	15,80	25,69	25,81	10,62	100
Rencontres et sorties entre amis	6,65	6,17	17,53	43,77	25,88	100
Discussion sur internet	49,40	5,89	8,41	15,14	21,15	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 28 : Les variables retenues pour l'analyse à correspondances multiples ◆

Variables explicatives		Variables illustratives	
Variable	Modalités	Variable	Modalités
Accueil périscolaire	Oui/Non	Lieu de résidence	Campagne/lotissement/village/ville
Centre de loisirs	Oui/Non	Age des parents	<35ans/35-39ans/40-44ans/45-49ans/50anset+
Club de jeunes	Oui/Non	Nombre d'enfants	1 enfant/2 enfants/3 enfants/4 enfants et plus
Bibliothèque	Oui/Non	Sexe de l'individu	Garçon/Fille
Activité sportive	Oui/Non	Age de l'individu	6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18-19/20et+
Activité culturelle	Oui/Non	Niveau scolaire	Primaire/collège/lycée/supérieur/autre
Télévision	Oui/Non	Place des loisirs	Pas du tout important/peu important/assez important/très important
Ordinateur-jeux vidéo	Oui/Non	CSP Père	Agric-expl/art-com-chefs/cpis/employés/ouvriers/prof-interm/retraités/sans activité
Activités de plein air	Oui/Non	CSP Mère	Agric-expl/art-com-chefs/cpis/employés/ouvriers/prof-interm/retraités/sans activité
Lecture	Oui/Non	Rythme Mère	Temps partiel/temps plein
Ecoute Musicale	Oui/Non	Diplôme Père	Aucun/cap-bep/bepc/bac/du1/du2-3
Spectacles	Jamais/Très rarement/Rarement/Souvent/Très souvent	Diplôme Mère	Aucun/cap-bep/bepc/bac/du1/du2-3
Sorties	Jamais/Très rarement/Rarement/Souvent/Très souvent	Revenus Père	<1000€/1000-1500€/1500-2000€/>2000€
Copains	Jamais/Très rarement/Rarement/Souvent/Très souvent	Revenus Mère	<1000€/1000-1500€/1500-2000€/>2000€
Discussion sur internet	Jamais/Très rarement/Rarement/Souvent/Très souvent	Activité de loisirs père	Oui/Non
Budget	<25€/25-49€/50-99€/100-199€/200-299€/300-499€/>500€	Activité de loisirs mère	Oui/non

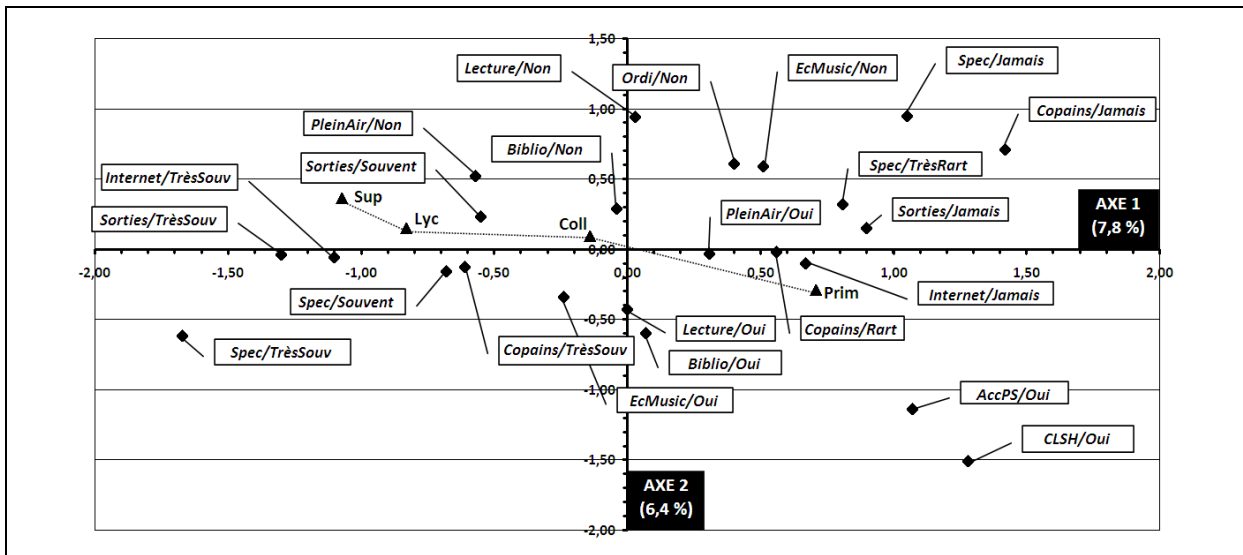
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

■ 1.4 La structure des pratiques

Pour dégager une lecture plus précise des grandes tendances en matière de pratiques d'activités de loisirs des enfants et des jeunes, nous avons choisi de réaliser une analyse factorielle à correspondances multiples (ACM) sur les données recueillies pour chacun des 969 enfants âgés de 6 à 24 ans ayant répondu au questionnaire. Cette technique statistique permet en effet d'effectuer une analyse simultanée de plusieurs regroupements de modalités de variables. Notre travail n'a cependant pas intégré toutes les sections du questionnaire pour ne privilégier que les variables concernant les pratiques de loisirs. Ce travail de sélection était nécessaire pour réellement se centrer sur l'objet de notre réflexion.

Ainsi, nous n'avons exploité que les questions n°4 et n°5 du formulaire d'enquête³⁴⁰, représentant 16 variables distinctes et 63 modalités associées. Elles s'intéressent concrètement aux différentes activités pratiquées par les enfants et les jeunes (cf. tableau n° 28), dont l'analyse croisée permet de dégager des structures de pratiques, voire des profils-types de comportements. La représentation géométrique de ces données, sous forme de nuage de points (cf. figures n° 30 et 31), permet de repérer les oppositions structurant les comportements, exprimées aux extrémités des axes de projection. Cette analyse factorielle a débouché dans un second temps sur une classification hiérarchique ascendante. Pour pouvoir analyser les résultats obtenus, nous avons également retenu 16 variables illustratives, renvoyant aux caractéristiques des individus. Ces données nous permettent d'interpréter le nuage de points, en projetant les profils des individus sur les structures de pratiques définies par les axes. Seuls les trois premiers axes, dont l'inertie cumulée atteint 19,06 %, ont été retenus pour essayer d'expliquer la structure des pratiques.

◆ Figure n° 30 : Plan des axes 1 et 2 (ACM) ◆



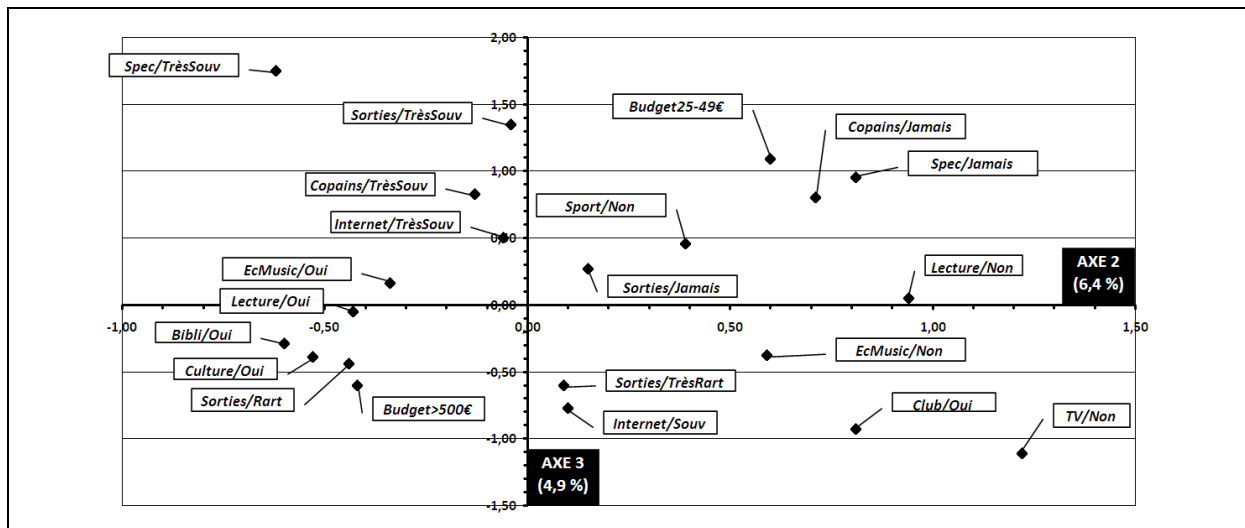
Olivier DAVID

Le premier axe (inertie de 7,8 %) oppose deux grands types de pratiques. En positif, les activités ponctuelles sont rares, voire inexistantes. Les enfants et les jeunes ne sortent donc

³⁴⁰ Cf. annexe 1 pp. 285-299.

que très rarement et ne fréquentent quasiment pas leurs copains ou amis ; les discussions sur internet sont plutôt réduites. A l'opposé, les activités de ce type sont très régulières et très fréquentes en ce qui concerne les spectacles, les sorties et les discussions sur internet. Force est de constater que cette opposition semble pouvoir s'expliquer en fonction de l'âge et du niveau scolaire des enfants et des jeunes. En fait, plus ceux-ci sont âgés, et simultanément scolarisés en lycée ou suivant une formation supérieure, plus les pratiques de loisirs ponctuelles sont développées. La situation est logiquement inversée pour les plus jeunes (niveaux collège et primaire). Le deuxième axe (inertie de 6,4 %) distingue les enfants concernés par l'accueil périscolaire et le centre de loisirs (en négatif), qui sont aussi les plus jeunes du public enquêté, mais il oppose également les individus ayant des activités culturelles non encadrées importantes (lecture, bibliothèque, écoute musicale) de ceux qui n'en ont pas. Le dernier axe (inertie de 4,9 %) est un peu plus difficile à interpréter, mais semble opposer les individus selon le budget consacré aux activités de loisirs, très élevé (plus de 500 €) dans les valeurs négatives et modéré dans les valeurs positives.

◆ Figure n° 31 : Plan des axes 2 et 3 (ACM) ◆



Olivier DAVID

L'examen des résultats détaillés de l'analyse factorielle semblent donc opposer plusieurs types de pratiques. D'une part, le recours aux structures de loisirs (accueil périscolaire et centre de loisirs) concerne un groupe d'enfants bien précis, parmi lesquels on retrouve les plus jeunes et les moins autonomes. D'autre part, la pratique d'activités sportives et culturelles n'apparaît pas déterminante dans la définition des différents types de comportements. Le sport est une activité qui concerne une très grande majorité d'enfants et de jeunes, ce qui explique qu'elle ne soit pas très discriminante. La pratique d'activités culturelles encadrées (danse, musique, arts plastiques...) se distinguerait davantage sur le plan des axes 2 et 3, les individus concernés s'écartant de ceux qui sortent fréquemment, qui vont aux spectacles et qui se retrouvent avec leurs amis. Les activités ponctuelles (sorties, spectacles, réseaux de pairs, internet...) expriment de fortes oppositions, qui coïncident également avec le degré d'autonomie des enfants et des jeunes. Par définition, cette évolution est largement corrélée à l'âge. Pour poursuivre l'analyse, nous avons donc réalisé

une classification hiérarchique ascendante, afin d'isoler d'éventuels types de pratiques et valider les facteurs les plus importants dans la compréhension des loisirs des enfants et des jeunes.

◆ Tableau n° 29 : Les résultats de la classification hiérarchique ascendante ◆

Classe	Caractéristiques	Structure par âge
1	132 individus 13,6 % de la population	
2	333 individus 34,4 % de la population	
3	134 individus 13,8 % de la population	
4	263 individus 27,1 % de la population	
5	107 individus 11,1 % de la population	

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Ce travail a permis de distinguer cinq classes d'individus homogènes. Pour chacune d'entre-elles, nous avons comparé la structure par sexe et par âge des enfants, la structure socio-professionnelle, le budget consacré à ces activités et le diplôme de la mère. La classification obtenue confirme les résultats de l'analyse factorielle (ACM). La première classe est caractérisée par la forte fréquentation de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs. Les enfants concernés sont majoritairement jeunes (6-9 ans) et la mixité de genre y est forte. La pratique d'activités sportives et culturelles est importante. Les activités de plein air, la télévision, la lecture, l'écoute musicale et la pratique de l'ordinateur sont régulières. En revanche, ces enfants ne sortent pas beaucoup et ne participent quasiment jamais aux spectacles. La catégorie socio-professionnelle du père révèle une relative conformité au profil d'ensemble de l'échantillon global. Le budget consacré aux activités de loisirs est globalement assez élevé, ce qui s'explique notamment par le recours aux services tels que le centre de loisirs et l'accueil périscolaire. La classe 2 regroupe des individus plus âgés, avec une forte proportion d'adolescents (10-15 ans), mais aussi une légère majorité de garçons. Ces publics ne fréquentent plus l'accueil périscolaire et le centre de loisirs du fait de leur plus grande autonomie, mais ne recourent pas davantage au club de jeunes. La pratique d'activités sportives et culturelles y est importante, de même que les activités de plein air, la télévision, la lecture, l'écoute musicale et la pratique de l'ordinateur. Le profil socio-professionnel révèle une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, ce qui est confirmé par un niveau de diplôme assez élevé de la mère. Le budget consacré aux activités est plus hétérogène, dépendant sans doute de la nature de l'activité sportive ou culturelle pratiquée. La troisième classe est très proche de la première. L'âge des enfants y est plutôt jeune (6-11 ans), les garçons y sont légèrement majoritaires. En revanche, ils ne fréquentent pas les structures de loisirs (centre de loisirs, accueil périscolaire, club de jeunes) et surtout ne sortent quasiment pas, même pour fréquenter la bibliothèque. Ils ne sont pas concernés par les discussions sur internet. La pratique d'activités sportives et culturelles est identique aux autres classes. Le profil socio-professionnel des parents laisse apparaître une surreprésentation importante des catégories ouvriers et employés. Le niveau de diplôme est également plus faible et le budget consacré aux activités de loisirs est modeste. La classe n° 4 regroupe des jeunes beaucoup plus âgés, avec une majorité des effectifs ayant plus de 14 ans, où les filles sont légèrement surreprésentées. Cette classe ne fréquente aucune structure encadrée et ne pratique pas beaucoup d'activités sportives et culturelles. Par contre, les activités ponctuelles y sont très marquées, telles que les sorties, les rencontres avec les pairs et les discussions sur internet. Le profil socio-professionnel est conforme à celui de l'échantillon total. Les dépenses budgétaires ne présentent pas de particularité par rapport à la population enquêtée. La dernière classe concerne les mêmes tranches d'âge avec une plus forte proportion de jeunes âgés de plus de 17 ans, et une très nette majorité de filles. Les pratiques sont très proches de la classe précédente, laissant une place centrale aux activités festives et consommatoires. Les réseaux amicaux sont également très développés. En revanche, le profil socio-professionnel révèle une forte proportion de cadres, de professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires et d'employés. Les budgets consacrés à ces activités y sont aussi parmi les plus élevés.

La lecture des résultats de la classification hiérarchique ascendante confirme les facteurs influençant la nature des pratiques des enfants et des jeunes. L'âge apparaît comme une

variable déterminante, plus forte que le genre, même s'il faut nuancer en fonction du type d'activité choisie, notamment dans les domaines sportifs et culturels. La section suivante propose d'examiner avec plus de détails l'effet lié à l'âge et au sexe.

2. La différenciation des pratiques liées à l'âge et au sexe

L'intérêt d'une analyse portant sur l'ensemble des activités est très vite limité, car la démarche ignore complètement les différences de pratique liées à l'âge et au sexe des enfants et des jeunes. Nous avons déjà remarqué que les activités périscolaires et les accueils de loisirs intéressent prioritairement les classes d'âge les plus jeunes, majoritairement scolarisées en primaire (l'enquête ne s'intéressait pas aux enfants de moins de 6 ans). En revanche, les clubs de jeunes sont davantage tournés vers les préadolescents et les adolescents, alors que la bibliothèque et l'ensemble des activités sportives et culturelles concernent tous les âges. Les résultats de l'analyse factorielle et de la classification hiérarchique ascendante révèlent la nécessité de croiser les pratiques d'activités avec l'âge et le sexe des enfants.

■ 2.1 Des disparités très nettes

Le tableau suivant (cf. tableau n° 30) exprime très concrètement la variation des pratiques liée à l'âge. L'accueil périscolaire avant et/ou après la classe concerne plus d'un enfant sur trois dans la classe 6-10 ans, alors qu'il devient dérisoire chez leurs aînés. Ainsi, une famille sur trois ayant un enfant scolarisé dans le primaire utilise ce genre de service pour réussir à concilier les horaires scolaires et les contraintes professionnelles. C'est beaucoup plus que les 14 % évoqués précédemment, et ces résultats prouvent combien ces services présentent un intérêt dans l'organisation quotidienne des familles, notamment celles ayant les enfants les plus jeunes. Les accueils de loisirs présentent les mêmes caractéristiques, à un degré moindre cependant. Ils intéressent prioritairement les plus jeunes, puisque 18 % des enfants âgés de 6 à 10 ans le fréquentent. Pour les plus âgés, l'utilisation devient marginale et ne concerne que très peu d'enfants. Cette désaffection au-delà de 10 ans est une tendance lourde, constatée notamment par les organisateurs de centre de loisirs. Les clubs de jeunes, qui peuvent accueillir des enfants dès l'âge de 10 ans, captent essentiellement les 12-20 ans. Sur ce type de service, les résultats se heurtent sans aucun doute à l'ambiguïté de la dénomination. Certains parents ont pu confondre le club de jeunes (l'espace jeune, le local jeune...) avec le centre de loisirs, dont certains sont habilités à accueillir des 11-17 ans. La nuance entre les deux équipements est subtile et comporte donc un risque d'erreur dans les réponses. Quoi qu'il en soit, pas plus de 5 % des enfants sont concernés par les clubs de jeunes. Le trio de tête – activités sportives, bibliothèque et activités culturelles – conforte sa position dominante. L'augmentation en âge des enfants a très clairement un impact sur la diminution du taux de pratique. Plus les enfants et les jeunes grandissent, moins ils pratiquent une activité. C'est un résultat conforme aux études réalisées au plan national, notamment sur la pratique des loisirs culturels. La classe d'âge 18-24 ans est celle qui pratique le moins d'activités socio-éducatives organisées, préférant des activités plus informelles et ponctuelles (activités ludiques, festives...). Les contraintes liées à

l'accroissement des charges scolaires, l'entrée dans un parcours étudiant ou bien encore l'insertion professionnelle réduisent d'autant le temps libre ou le temps dédié à la pratique des activités socio-éducatives.

◆ Tableau n° 30 : Pratiques d'activités selon l'âge des enfants ◆

Âge	%	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Club de jeunes	Scoutisme	Bibliothèque	Activités Sportives	Activités culturelles
		Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part
6-10 ans	Oui	34	18	3	2	40	76	32
	Non	66	82	97	98	60	24	68
	Tot	100	100	100	100	100	100	100
11-17 ans	Oui	2	2	5	4	33	68	27
	Non	98	98	95	96	67	32	73
	Tot	100	100	100	100	100	100	100
18-24 ans	Oui	0	0	5	1	22	42	19
	Non	100	100	95	99	78	58	81
	Tot	100	100	100	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Ces caractéristiques se retrouvent également sur les durées consacrées aux différentes activités proposées aux enfants et aux jeunes. En ce qui concerne les activités sportives, ce sont les 11-17 ans qui y consacrent le plus de temps par semaine (3 h 08). La pratique est plus faible chez les moins de 10 ans, mais diminue également entre 18 et 24 ans. Pour les plus jeunes, cette activité nécessite des modalités d'organisation spécifique des familles. Moins indépendants, les enfants doivent souvent être accompagnés vers les lieux d'activité, ce qui nécessite une disponibilité, parfois difficile à concilier avec le temps professionnel. C'est un facteur réel de limitation de la pratique, si l'on en croît l'opinion des parents. C'est aussi pour cette raison que les services de type accueil de loisirs et accueil périscolaire répondent mieux aux contraintes des familles. Pour les plus âgés, les enfants peuvent se déplacer plus facilement et se rendre seuls aux activités. La gestion est donc plus souple pour les parents. Néanmoins, les plus de 17 ans réduisent leur investissement, avec une durée hebdomadaire plus faible conforme aux observations déjà formulées précédemment.

Le club de jeunes, dans une certaine mesure, révèle des comportements similaires. La fréquentation moyenne de 2 h 16 par semaine masque des écarts dans la durée hebdomadaire déclarée. Plus les enfants et les jeunes sont âgés, moins leur présence sur ce type d'activité est importante. La concurrence des activités ponctuelles (spectacles, cinéma, concerts, pot entre amis, sorties...) est sans aucun doute une raison, de même que la recherche d'une plus grande indépendance par rapport aux activités structurées et organisées. Le scoutisme, les activités culturelles et la bibliothèque affichent les durées hebdomadaires les plus faibles. Néanmoins, à la différence des activités précédentes, l'avancée en âge s'accompagne d'une augmentation du temps consacré à ces activités. L'ouverture culturelle progressive des enfants, la formation scolaire et l'éducation des enfants motivent un intérêt de plus en plus grand des enfants pour ce type d'activité. Autre particularité intéressante, les filles sont davantage concernées que les garçons, au moins

dans le temps déclaré. Cela rejoint les résultats des entretiens préalables à l'enquête, où la pratique des activités culturelles, mais aussi d'activités de concentration ou plus calmes, était plus élevée chez les filles. Les écarts les plus importants liés au sexe concernent les activités sportives. Cette sexuation des activités aboutit à des constructions genrées très prégnantes que l'on retrouve par ailleurs dans les pratiques sportives des adultes.

◆ Tableau n° 31 : Durée hebdomadaire déclarée selon l'âge et le sexe des enfants ◆

Unité : %	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Club de jeunes	Scoutisme	Bibliothèque	Activités sportives	Activités culturelles
DHD 6-10 ans	3 h 04	6 h 07	3 h 00	1 h 50	1 h 04	2 h 20	1 h 39
DHD 11-17 ans	3 h 17	4 h 40	2 h 00	2 h 12	1 h 08	3 h 08	2 h 04
DHD 18-24 ans	-	-	1 h 30	-	1 h 37	2 h 40	3 h 43
DHD Garçons	3 h 09	6 h 20	2 h 24	1 h 55	1 h 04	3 h 04	1 h 56
DHD Filles	2 h 59	5 h 34	2 h 00	2 h 18	1 h 10	2 h 19	2 h 03

DHD = durée hebdomadaire déclarée
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

■ 2.2 Des pratiques sportives et culturelles différentes entre les garçons et les filles

L'âge et le sexe sont des variables centrales dans la compréhension des pratiques sociales développées dans le cadre du temps libre. Les comportements des garçons et des filles sont très différents, aussi bien dans le domaine sportif que culturel. Les activités déclarées par les enfants et les jeunes permettent de le vérifier très concrètement (cf. tableaux n° 32 et 33).

Ainsi, le degré de pratique des activités sportives et culturelles diffère très nettement. Les garçons sont beaucoup plus impliqués dans le sport que les filles, avec un écart de 20 points, ce qui est très important. 77 % des garçons pratiquent un sport contre seulement 57 % des filles. En ce qui concerne les activités culturelles, les écarts sont inversés, puisque 35 % des filles y participent contre 21 % des garçons. C'est une donnée intéressante, qui reflète bien le choix des enfants et des parents. Plusieurs études ont déjà souligné le fait que les filles portent davantage leur dévolu sur des activités plus calmes, plus studieuses, développant les compétences intellectuelles. La nature des activités dans chacun des domaines constitue également un autre élément de différenciation selon le sexe. Dans le champ sportif, les garçons sont très massivement portés sur le football (38,74 %), et ensuite sur le basket (9,20 %), le tennis (8,23 %) et le judo (6,74 %). Les filles déclarent en premier lieu la danse³⁴¹ (13,07 %), suivie de la natation (12,09 %), le basket (10,78 %), la gymnastique (8,82 %), l'équitation (8,17 %), le tennis (7,84 %), la piscine (6,54 %) et le badminton (5,56 %). La concentration des effectifs en fonction des activités est beaucoup plus forte chez les garçons

³⁴¹ Rappel : la danse est une activité citée par les familles aussi bien au titre de la pratique sportive que culturelle. En comparant les tableaux n° 32 et 33, on s'aperçoit que la danse est de loin la première activité pratiquée par les filles.

que chez les filles, ce qui s'explique principalement par la primauté du football dans les choix masculins. On peut aller jusqu'à distinguer des sports de garçons et des sports de filles. Les premiers sont très clairement le football et le judo. Les seconds sont plutôt la danse, les sports d'eau, la gymnastique et l'équitation. La mixité caractérise néanmoins quelques spécialités : le basket et le tennis notamment. Cette répartition a d'autant plus de sens que le nombre d'activités différentes et le nombre moyen d'activités pratiquées sont sensiblement identiques d'un sexe à l'autre.

◆ Tableau n° 32 : Activités sportives déclarées selon le sexe des enfants ◆

Sexe	Garçons		Filles	
	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Les 10 premières activités déclarées	foot	38,74	danse	13,07
	basket	9,20	natation	12,09
	tennis	8,23	basket	10,78
	judo	6,78	gymnastique	8,82
	piscine	4,84	équitation	8,17
	équitation	3,87	tennis	7,84
	badminton	2,91	piscine	6,54
	hand	2,91	badminton	5,56
	ping pong	2,42	volley	3,92
	volley	2,42	foot	3,27
	TOTAL	82,32	TOTAL	80,06

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 33 : Activités culturelles déclarées selon le sexe des enfants ◆

Sexe	Garçons		Filles	
	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Les 10 premières activités déclarées	musique	31,68	Danse	25,73
	théâtre	9,90	musique	22,81
	guitare	8,91	théâtre	7,60
	piano	5,94	piano	6,43
	dessin	5,94	arts plastiques	4,68
	cirque	2,97	dessin	4,09
	chorale	2,97	guitare	3,51
	batterie	2,97	chorale	2,34
	solfège	1,98	anglais	1,75
	hip hop	1,98	cirque	1,75
	TOTAL	75,24	TOTAL	80,69

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

L'âge est une variable beaucoup plus discriminante sur le niveau de pratique que sur la nature des activités choisies par les enfants et les jeunes. Quel que soit le domaine observé, les taux de pratique diminuent constamment avec l'âge. Cela confirme bien un désengagement progressif des enfants et des jeunes vis-à-vis des activités socio-éducatives au fur et à mesure qu'ils grandissent. Nous en avons déjà évoqué les raisons précédemment. En ce qui concerne le sport, le taux de pratique passe de 76 % pour les 6-10 ans à 42 % pour

les 18-24 ans. Le nombre moyen d'activités par enfant connaît également une diminution. Pour le domaine culturel, les constats sont identiques. La proportion de pratiquants recule de 37 % pour les plus jeunes (6-10 ans) à 15 % pour les plus âgés. Un autre point intéressant est à souligner : la diversité des pratiques sportives est plus importante chez les 11-17 ans que dans les autres tranches d'âge, puisque 43 entrées différentes sont recensées à partir de l'enquête contre 34 pour les enfants âgés de 6 à 10 ans et 19 seulement pour les aînés. En revanche, pour les activités culturelles, le nombre d'activités différentes pratiquées diminue avec l'âge et suit logiquement les taux de pratique.

◆ Tableau n° 34 : Activités sportives et culturelles déclarées selon l'âge des enfants ◆

Âge	6 – 10 ans		11 – 17 ans		18 – 24 ans	
	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Les 10 premières activités déclarées	foot	27,60	foot	20,74	foot	21,31
	basket	10,98	tennis	10,22	badminton	8,20
	judo	8,31	basket	9,29	équitation	8,20
	tennis	6,53	natation	8,36	hand	8,20
	natation	6,23	danse	5,57	natation	8,20
	piscine	6,23	badminton	5,26	basket	6,56
	danse	5,93	piscine	4,95	boxe	4,92
	gymnastique	5,93	volley	4,95	gymnastique	4,92
	équitation	4,45	hand	4,02	piscine	4,92
	athlétisme	2,37	équitation	3,41	tennis	4,92
	TOTAL	84,56	TOTAL	76,77	TOTAL	80,35
Âge	6 – 10 ans		11 – 17 ans		18 – 24 ans	
	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
Les 10 premières activités déclarées	musique	25,40	musique	26,27	musique	25,93
	danse	17,46	danse	15,25	danse	18,52
	théâtre	7,14	guitare	9,32	théâtre	14,81
	arts plastiq.	4,76	piano	9,32	dessin	7,41
	piano	4,76	théâtre	8,47	beaux arts	3,70
	chorale	3,97	dessin	5,93	chant	3,70
	cirque	3,97	arts plastiq.	1,69	cornemuse	3,70
	anglais	3,17	batterie	1,69	escrime art.	3,70
	capoeira	3,17	chorale	1,69	guitare	3,70
	dessin	3,17	danse jazz	1,69	harpe	3,70
	TOTAL	76,97	TOTAL	81,32	TOTAL	88,87

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

La liste des sports ou des activités culturelles les plus fréquentés montre une certaine stabilité selon l'âge. Le football, le basket, la natation et le tennis demeurent des choix largement majoritaires. Les plus jeunes y ajouteront le judo et la danse. Les plus âgés se reportent plus souvent sur l'équitation, le badminton et le hand-ball. Sur le plan culturel, les différences sont beaucoup plus réduites.

■ 2.3 Les activités non encadrées

L'âge et le sexe des enfants et des jeunes structurent également les pratiques d'activités ludiques et ponctuelles non encadrées. En ce qui concerne les plus jeunes, la télévision et les activités de plein air constituent un champ d'occupation privilégié, intéressant respectivement 91,3 et 88,3 % des enfants âgés de 6 à 10 ans. Les durées déclarées sont également les plus importantes, dépassant quatre heures hebdomadaires. La lecture arrive ensuite, juste avant l'ordinateur, les jeux vidéo et la musique. Les préadolescents et adolescents n'ont pas exactement les mêmes comportements. Si la télévision et ses dérivés restent en tête (87,7 % de pratiquants pour 5 h 38 par semaine), elle est quasiment à égalité avec l'ordinateur et les jeux vidéo (86,1 % de pratiquants pour 4 h 09 par semaine), mais également l'écoute de la musique (72,8 % de pratiquants pour 4 h 51 par semaine). La lecture et les activités de plein air sont déclassées par rapport à leurs cadets (4^{ème} et 5^{ème} positions), sur des durées inférieures aux autres occupations. La durée hebdomadaire des activités informelles est beaucoup plus importante chez les 18-24 ans. C'est sans doute la contrepartie d'un désengagement des activités encadrées, comme nous l'avons montré précédemment. La télévision, les jeux vidéo et l'ordinateur ainsi que la musique sont à peu près à égalité, mobilisant systématiquement plus de 80 % des jeunes, sur plus de 6 h par semaine. La lecture arrive en suite, mais elle ne concerne que 57,6 % des jeunes, sur une durée toutefois assez élevée par rapport aux moins de 18 ans (4 h 18 par semaine). Les activités de plein air sont les moins fréquentes.

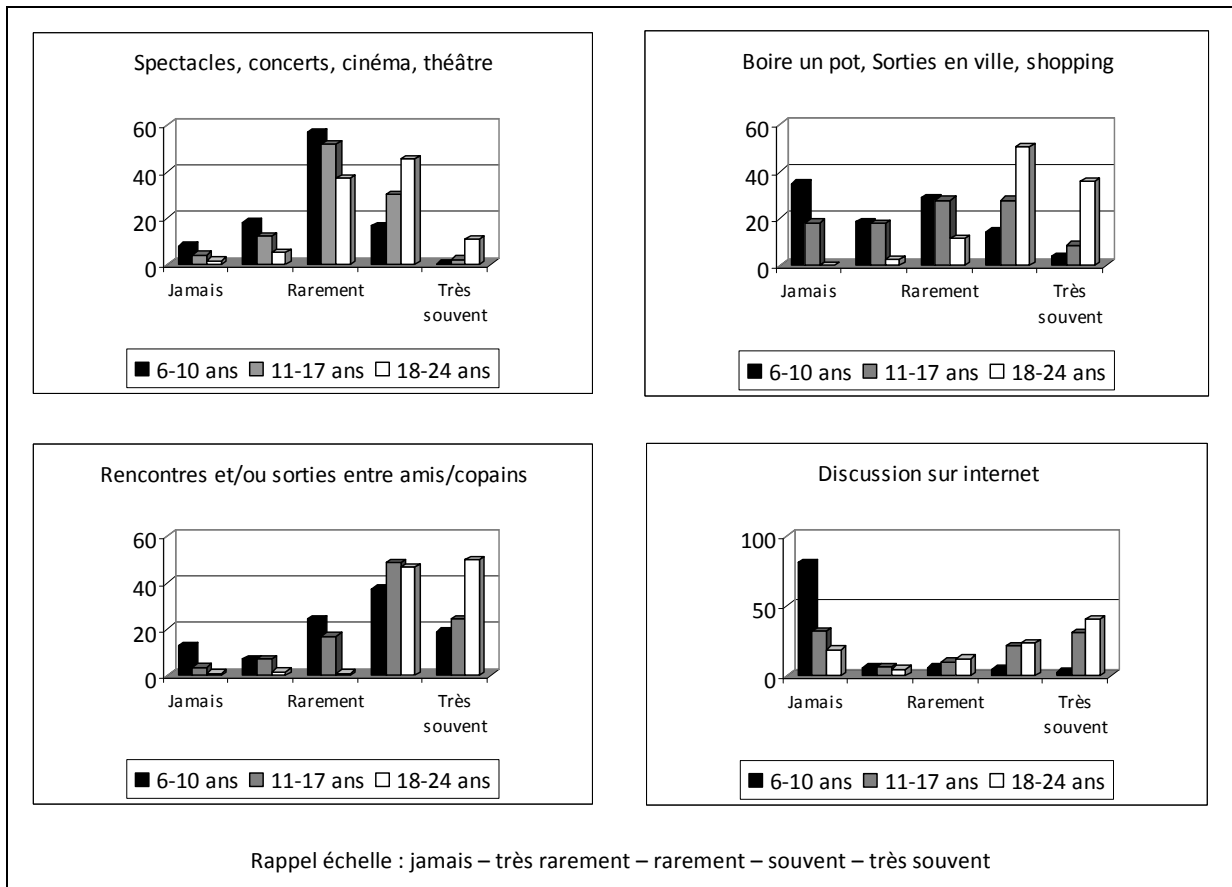
◆ Tableau n° 35 : Pratiques d'activités ludiques selon l'âge et le sexe des enfants ◆

Âge	6-10 ans				
Activité	TV-film	Ordi-jx vi.	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	91,3 %	69,9 %	88,3 %	80,4 %	58,4 %
Durée hebdomadaire	4 h 26	2 h 26	4 h 08	2 h 40	1 h 55
Âge	11-17 ans				
Activité	TV-film	Ordi-jx vi.	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	87,7 %	86,1 %	54,4 %	68,8 %	72,8 %
Durée hebdomadaire	5 h 38	4 h 09	3 h 31	3 h 26	4 h 51
Âge	18-24 ans				
Activité	TV-film	Ordi-jx vi.	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	88,1 %	84,6 %	30,5 %	57,6 %	81,4 %
Durée hebdomadaire	6 h 38	6 h 13	2 h 35	4 h 18	7 h 15
Sexe	Garçons				
Activité	TV-film	Ordi-jx vi.	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	89,3 %	86,1 %	71,0 %	66,7 %	62,8 %
Durée hebdomadaire	5 h 23	4 h 10	4 h 21	2 h 53	3 h 20
Sexe	Filles				
Activité	TV-film	Ordi-jx vi.	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	89,1 %	69,8 %	58,5 %	77,1 %	74,1 %
Durée hebdomadaire	5 h 05	3 h 18	3 h 13	3 h 25	4 h 44

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Les différences de genre sont également sensibles. La télévision reste une activité de premier plan pour les filles comme pour les garçons, concernant près de 9 enfants sur 10 pour une durée moyenne comprise en 5 h 05 et 5 h 23 par semaine. Les garçons sont davantage mobilisés par l'ordinateur et les jeux vidéo que les filles, avec 16 points d'écart entre les deux (86,1 % contre 69,8 %), et quasiment une heure de différence dans la semaine. Il y a donc bien une spécificité masculine, que l'on retrouve également en ce qui concerne les activités de plein air. En revanche, les activités telles que la lecture et l'écoute musicale sont davantage féminines, intéressant environ trois filles sur quatre pour plus de 3 h par semaine chacune.

◆ Figure n° 32 : Degré de pratique des activités ponctuelles selon l'âge des enfants ◆



Olivier DAVID

L'âge est une variable explicative intéressante sur la pratique des activités ponctuelles. La figure n° 32 en ressort les principaux éléments. Le degré d'autonomisation des tranches d'âge est un facteur important, quelle que soit la catégorie observée. En ce qui concerne les spectacles, les concerts, le cinéma et le théâtre, plus l'âge est élevé, plus les sorties sont fréquentes et régulières. Des constats similaires s'appliquent aux catégories boire un pot, sorties en ville, shopping et rencontres et/ou sorties entre amis/copains, avec toutefois une fréquence beaucoup plus importante pour les 18-24 ans. En ce qui concerne les discussions sur internet, la tranche d'âge 6-10 ans est celle qui pratique le moins, puisque 8 enfants sur

10 en sont complètement exclus. Les contrastes liés au sexe sont en revanche beaucoup moins sensibles et ne soulignent pas de réelles différences entre garçons et filles.

3. Des effets de contextes

Dans ce dernier point, nous souhaitons vérifier l'impact du lieu de résidence, autrement dit des contextes territoriaux dans lesquels vivent les enfants et les jeunes, sur la nature de leurs pratiques. C'était une dimension centrale de l'enquête qui a justifié la définition d'un échantillon spatial rigoureux, en s'appuyant sur la typologie des zonages en aires urbaines et rurales de l'INSEE. Cette méthode était la plus adaptée pour s'assurer de la représentativité de la population départementale. Dès l'introduction de ce chapitre, nous avons rappelé l'impact de la commune de résidence sur le degré de pratiques d'activités et de services socio-éducatifs, à l'avantage des urbains et au détriment des jeunes ruraux.

3.1 Des pratiques différentes d'une commune à l'autre

Le lieu de résidence fait partie des hypothèses d'explication des inégalités d'accès aux activités socio-éducatives. A priori, vivre dans une grande agglomération, chef-lieu de département, ou dans une petite commune rurale ne procure pas les mêmes conditions d'existence aux familles, en matière d'accessibilité aux services quotidiens. Nous avons déjà pu le vérifier dans le chapitre 5 consacré à la configuration de l'offre de services et d'activités. Ces contrastes ont des impacts sur la plus ou moins grande facilité d'accès aux ressources mobilisables dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes.

◆ Tableau n° 36 : Pratique d'activités selon la commune de résidence des enfants ◆

Age	%	Accueil périscolaire	Accueil loisirs	Club jeune	Scoutisme	Bibliothèque	Activités Sportives	Activités culturelles
		Part	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Urbain	Oui	15	8	3	5	39	68	37
	Non	85	92	97	95	61	32	63
	Tot	100	100	100	100	100	100	100
Périurbain	Oui	16	11	5	1	35	71	23
	Non	84	89	95	99	65	29	77
	Tot	100	100	100	100	100	100	100
Rural	Oui	7	2	5	3	18	54	15
	Non	93	98	95	97	82	46	85
	Tot	100	100	100	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Les taux de pratique global, tous types d'activités et de services confondus, est le plus élevé en ville, suivi par les communes périurbaines et ensuite les espaces ruraux (cf. tableau

n° 36). L'analyse plus précise par nature d'activités ne fait que renforcer ce constat général, avec toutefois une plus grande difficulté d'appréciation entre communes urbaines et périurbaines. L'écart de ces dernières avec les communes rurales demeure néanmoins important. La configuration de l'offre d'activités et de services semble déterminante dans l'explication de telles inégalités.

Excepté les activités sportives, les enfants et les jeunes résidant en milieu rural ne participent que très rarement à des services organisés (accueil périscolaire, accueil de loisirs, club de jeunes, bibliothèque) ou à des activités culturelles, avec une part de pratiquants systématiquement inférieure à moins de 20 % et pouvant atteindre seulement 2 à 3 % pour les accueils de loisirs et le scoutisme. En revanche, les communes urbaines et périurbaines apparaissent beaucoup plus avantagées pour l'ensemble des services organisés mais également pour les activités sportives et culturelles. A plusieurs reprises, les taux de pratiquants en périurbain devancent ceux des citadins. C'est le cas de l'accueil périscolaire, des accueils de loisirs et des activités sportives. Les conditions d'accès aux services et aux activités sont sans doute très différentes d'un type de commune à l'autre. L'appréciation des familles sur les politiques développées au plan local apportera des compléments très riches pour affiner notre analyse.

◆ Tableau n° 37 : Durée moyenne hebdomadaire déclarée selon la commune de résidence ◆

	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	Club de jeunes	Scoutisme	Bibliothèque	Activités sportives	Activités culturelles
Durée hebdo déclarée	3 h 05	6 h 01	2 h 16	2 h 06	1 h 08	2 h 44	2 h 01
DHD Urbain	2 h 28	6 h 00	2 h 00	2 h 11	1 h 12	2 h 40	2 h 11
DHD Périurbain	3 h 39	6 h 07	2 h 23	2 h 00	1 h 04	2 h 52	1 h 46
DHD Rural	3 h 34	5 h 20	2 h 00	1 h 30	1 h 03	2 h 34	1 h 49

DHD = durée hebdomadaire déclarée
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 38 : Distance et durée moyennes déclarées des parents entre le domicile et le lieu de travail ◆

Unités : distance en kms et durée en mn	Communes urbaines	Communes périurbaines	Communes rurales	Total de l'échantillon
Distance moyenne des pères	13,9	20,5	21,1	18,1
Distance moyenne des mères	5,4	12,8	19,0	10,9
Durée moyenne des pères	18,6	20,9	18,6	19,8
Durée moyenne des mères	13,0	14,4	17,4	14,9

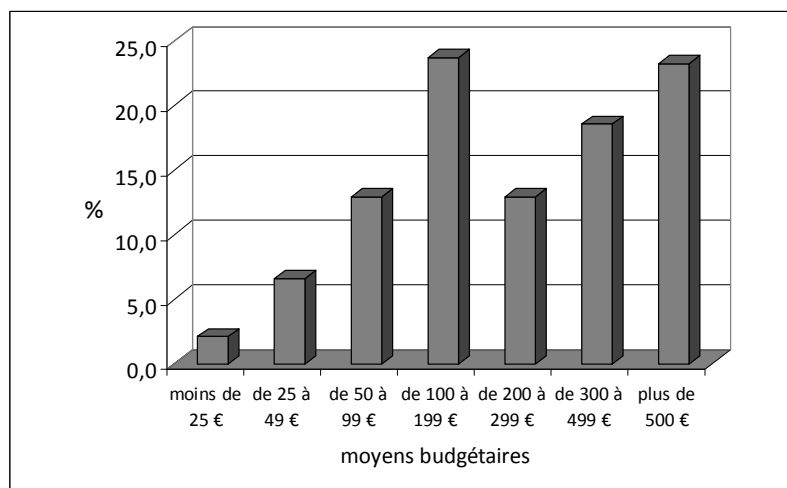
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Les services organisés autour de l'école (accueil périscolaire et accueil de loisirs) sont fréquentés le plus longuement dans les communes périurbaines. Pour les accueils de loisirs,

la durée moyenne hebdomadaire est de 6 h 07, contre 6 h en ville et 5 h 20 en milieu rural. Il serait intéressant, pour mesurer la moindre fréquentation des jeunes ruraux, de connaître les horaires d'ouverture dans les communes rurales. Les équipements tels que les centres de loisirs ne sont pas systématiquement ouverts sur la totalité de la journée. Ce serait une donnée intéressante pour vérifier si la moindre durée déclarée est liée à la qualité de l'offre proposée. En ce qui concerne l'accueil périscolaire, la durée de présence des enfants est beaucoup plus élevée en milieu périurbain et rural, avec plus d'une heure de différence par rapport à la ville. Ce type de structure est davantage fréquenté dans les communes où le temps contraint des parents est accru par les mobilités entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Le tableau n° 38 apporte des éléments qui permettent de valider cette hypothèse, notamment lorsque l'on regarde les réponses des mères de famille, dont l'enquête confirme qu'elles sont de loin les plus mobilisées sur les charges éducatives, particulièrement celles qui concernent l'accompagnement des enfants à l'école et aux activités. Les communes périurbaines et rurales sont celles où les mobilités domicile-travail ponctionnent le plus le temps des parents. Il est donc logique que ces derniers aient recours aux services périscolaires pour concilier au mieux leurs contraintes professionnelles et familiales. Dans les autres domaines, les écarts sont beaucoup plus faibles. Enfin, il convient de noter une durée moyenne des activités culturelles plus élevée en ville. La diversité de l'offre apparaît l'élément d'explication le plus plausible.

L'enquête nous a également permis de mesurer les écarts de budgets engagés par les familles dans les activités de loisirs des enfants et des jeunes. Le graphique suivant (cf. figure n° 33) montre d'emblée que les familles consacrent des sommes annuelles assez importantes à ces activités, puisque dans trois familles sur quatre elles dépassent les 100 €. La classe modale est celle dont le budget est compris entre 100 et 199 €. En croisant cette information avec d'autres paramètres, les résultats montrent que le nombre d'enfants a beaucoup moins d'influence que la commune de résidence.

◆ Figure n° 33 : Budget des familles enquêtées ◆



Olivier DAVID

En effet, le budget des citadins est de loin le plus élevé, avec 84,4 % des familles dépensant plus de 100 €, contre respectivement 75,4 % et 70,3 % dans les communes périurbaines et

rurales. Celui des familles vivant en campagne est inversement beaucoup plus faible, avec 14 % des familles déclarant moins de 50 € contre seulement 4,5 % en ville. Ces écarts suivent logiquement les contrastes signalés dans les pratiques. En observant les ménages recevant des aides, il faut souligner que ce sont aussi les familles urbaines qui accèdent le plus fréquemment à des compensations financières. La comparaison des niveaux de revenus des familles aidées avec les résultats de l'échantillon total n'apportent pas vraiment d'explication significative. L'hypothèse d'une plus grande accessibilité à l'information des familles urbaines pour obtenir des soutiens financiers peut ici être évoquée sans être néanmoins totalement vérifiée.

◆ Tableau n° 39 : Le budget selon la commune de résidence des familles ◆

Budget	Urbain			Périurbain			Rural		
	%	Cumul croissant	Cumul décrois.	%	Cumul croissant	Cumul décrois.	%	Cumul croissant	Cumul décrois.
moins de 25 €	0,56	0,56	100,00	2,73	2,73	100,00	4,69	4,69	100,00
De 25 à 49 €	3,91	4,47	99,44	8,20	10,93	97,27	9,38	14,06	95,31
De 50 à 99 €	11,17	15,64	95,53	13,66	24,59	89,07	15,63	29,69	85,94
de 100 à 199 €	16,20	31,84	84,36	27,87	52,46	75,41	32,81	62,50	70,31
de 200 à 299 €	11,17	43,02	68,16	14,75	67,21	47,54	12,50	75,00	37,50
de 300 à 499 €	21,23	64,25	56,98	16,94	84,15	32,79	15,63	90,63	25,00
plus de 500 €	35,75	100,00	35,75	15,85	100,00	15,85	9,38	100,00	9,38
Total	100,00			100,00			100,00		

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 40 : Activités sportives déclarées selon le lieu de résidence ◆

Lieu de résidence	Urbain		Périurbain		Rural	
	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence	Activité(s)	Fréquence
10 premières activités déclarées	foot	16,45	foot	29,34	foot	28,72
	natation	11,29	basket	13,88	piscine	10,64
	tennis	8,06	tennis	7,57	tennis	9,57
	basket	7,42	badminton	5,05	danse	8,51
	piscine	6,77	judo	5,05	gymnastique	6,38
	danse	6,13	danse	4,42	natation	6,38
	judo	5,16	équitation	4,10	badminton	5,32
	équitation	4,84	gymnastique	3,79	basket	4,26
	gymnastique	4,52	natation	3,79	équitation	3,19
	volley	3,23	volley	3,79	hand	3,19
TOTAL	73,87	TOTAL	80,78	TOTAL	86,16	

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

■ 3.2 Activités sportives, culturelles, et ponctuelles... des pratiques contextualisées

L'analyse de la nature des activités pratiquées selon le lieu de résidence apporte également des informations très intéressantes, assez révélatrices des écarts de conditions de vie des enfants et des jeunes. Ainsi, les pratiques sportives apparaissent très clairement différenciées. Le tableau précédent (cf. tableau n° 40) révèle tout d'abord des taux de pratique beaucoup plus faibles en milieu rural, puisque 54 % des enfants seulement accèdent à une activité sportive, là où ils sont respectivement 71 et 68 % dans les communes périurbaines et en ville. Autre distinction majeure, le nombre d'activités différentes déclarées est beaucoup plus restreint en campagne qu'en milieu périurbain et urbain. Cela renvoie à la plus grande diversité de l'offre en ville, et par conséquent au choix plus ouvert pour les enfants. Dans les communes périurbaines, la palette d'activités disponibles est plus réduite, mais demeure beaucoup plus riche qu'en milieu rural.

La liste des dix premières activités déclarées (en fréquence) révèle la place importante du football dans tous les types de commune, mais c'est en milieu périurbain et rural qu'elle est la plus élevée. Le plus grand choix d'activités en ville permet aux enfants de se reporter vers d'autres sports, ce qui est beaucoup plus limité dans les communes périurbaines et rurales. Ensuite, natation, tennis et basket occupent le haut de la liste dans l'ensemble des communes. Le lieu de résidence ne modifie pas beaucoup la nature des activités pratiquées, mais influence davantage le choix offert aux enfants et aux jeunes et l'intensité de la pratique.

Les disparités relatives aux activités culturelles s'expriment à peu près dans les mêmes termes que pour les activités sportives. Il faut souligner les écarts de pratique entre ville, communes périurbaines et milieu rural. La proportion de pratiquants sur le total des enfants diminue progressivement, passant de 37 % dans les communes urbaines à 15 % dans les campagnes. La diversité des activités présente des caractéristiques très proches, avec 37 citations différentes en ville contre 10 seulement en milieu rural. Ces premières données renvoient directement à la configuration de l'offre d'activités et de services, beaucoup plus importante et variée en ville, laissant donc aux familles un choix plus large pour leurs enfants, alors que dans les communes périurbaines et dans les communes rurales les possibilités offertes sont beaucoup plus restreintes. En revanche, la nature des activités pratiquées est moins sensible à cet effet de lieu. La musique, la danse, le théâtre et le dessin dominant très largement, concernant systématiquement un enfant sur deux, voire davantage en milieu périurbain et rural. Cela rejoint les observations réalisées précédemment en ce qui concerne les activités sportives.

L'analyse des activités ludiques, croisée selon le lieu de résidence, vient compléter le tableau descriptif général sur l'effet de contexte (cf. tableau n° 41). La télévision reste très largement majoritaire, aussi bien par la proportion d'enfants concernés que par le temps qui y est consacré. Cependant, en milieu rural, la durée moyenne hebdomadaire est supérieure à celle des citadins et des périurbains. L'ordinateur, la lecture et la musique présentent les mêmes distinctions. Les taux de pratiquants sont plus importants en ville qu'ils ne le sont en milieu périurbain et en campagne. En revanche, pour chacune de ces trois activités, la durée moyenne la plus élevée est urbaine, rurale ensuite et la plus faible en commune périurbaine. Si certaines activités sont moins répandues en milieu rural, elles mobilisent quand même les

enfants et les jeunes sur des temps plutôt longs. Il est possible de relier ce constat au moindre recours des enfants ruraux aux activités encadrées, notamment sportives et culturelles. Lorsque l'offre d'activités et de services fait défaut, les solutions ludiques et informelles prennent le relais dans le quotidien des familles et de leurs enfants. Le milieu périurbain révèle néanmoins une spécificité, puisque les activités de plein air y sont les plus développées, mobilisant 72 % des enfants sur une moyenne de 4 h 03 par semaine (à égalité avec le milieu rural). Est-ce la compensation d'un plus faible investissement en temps sur toutes les autres activités ? C'est une hypothèse plausible, de même que celle de la densité des réseaux de copinage des enfants. Les communes périurbaines sont celles où les lotissements sont les plus nombreux, regroupant des ménages plutôt jeunes avec des enfants. Ces modes d'habiter favorisent le regroupement des enfants de même âge dans un périmètre relativement réduit, ce qui motive les activités de plein air.

◆ Tableau n° 41 : Pratiques d'activités ludiques selon la commune de résidence ◆

Lieu de résidence	Urbain				
Activité	TV-film	Ordi-jeux vidéo	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	88,6 %	79,5 %	56,4 %	79,8 %	71,2 %
Durée hebdomadaire	5 h 29	4 h 15	3 h 25	3 h 33	4 h 58
Lieu de résidence	Périurbain				
Activité	TV-film	Ordi-jeux vidéo	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	88,8 %	77,8 %	72,0 %	70,9 %	66,8 %
Durée hebdomadaire	4 h 44	3 h 10	4 h 03	2 h 41	2 h 59
Lieu de résidence	Rural				
Activité	TV-film	Ordi-jeux vidéo	Plein Air	Lecture	Musique
Taux de pratique	92,1 %	74,0 %	67,7 %	52,8 %	65,6 %
Durée hebdomadaire	5 h 50	3 h 53	4 h 04	3 h 17	4 h 40
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine					

Le lieu de résidence des enfants et des jeunes semble également influent sur le niveau de pratique des activités ponctuelles (spectacles, sorties, rencontres, discussions sur internet). Quelle que soit la catégorie retenue, le nombre d'enfants ne pratiquant jamais ces activités est le plus faible en ville, augmente sensiblement en milieu périurbain pour atteindre son maximum dans les communes rurales. Pour la plupart de ces pratiques, l'accès aux services est déterminant, et ces résultats expriment très concrètement les disparités spatiales d'accès aux services et aux équipements. Le tableau suivant (cf. tableau n° 42) permet de mesurer plus précisément les différences. Vivre en milieu urbain offre des opportunités supplémentaires qui encouragent les enfants et les jeunes à sortir plus fréquemment pour aller au cinéma, au théâtre et aux spectacles, mais aussi pour boire un pot et faire du shopping. La proximité et la densité des équipements culturels et commerciaux constituent des éléments d'explication importants. Les jeunes périurbains, et dans une moindre mesure les jeunes ruraux, sont en revanche ceux qui sortent le moins souvent pour ce type

d'activités. Les équipements sont effectivement plus éloignés, mais la principale difficulté réside dans les mobilités associées à ce type de pratique.

♦ Tableau n° 42 : Degré de pratique des activités ponctuelles selon la commune de résidence ♦

Unité (%)	Jamais	Très rarement	Rarement	Souvent	Très souvent	Total
		<i>1 fois par an</i>	<i>1 fois par trimestre</i>	<i>1 fois par mois</i>	<i>Plusieurs fois par mois</i>	
Urbain						
Spectacles et concerts, cinéma, théâtre	2,79	10,06	46,65	36,31	4,19	100,00
Boire un pot, sorties en ville, shopping	18,82	16,01	25,00	26,40	13,76	100,00
Rencontres et sorties entre amis	5,63	5,92	16,90	48,17	23,38	100,00
Discussion sur internet	41,18	6,16	11,20	20,73	20,73	100,00
Périurbain						
Spectacles et concerts, cinéma, théâtre	6,55	15,38	59,83	17,66	0,57	100,00
Boire un pot, sorties en ville, shopping	24,21	17,29	27,38	23,92	7,20	100,00
Rencontres et sorties entre amis	7,06	5,29	19,41	42,35	25,88	100,00
Discussion sur internet	56,03	4,89	6,03	10,06	22,99	100,00
Rural						
Spectacles et concerts, cinéma, théâtre	8,46	16,92	43,08	27,69	3,85	100,00
Boire un pot, sorties en ville, shopping	25,40	11,11	23,02	29,37	11,11	100,00
Rencontres et sorties entre amis	8,33	9,09	14,39	35,61	32,58	100,00
Discussion sur internet	54,33	7,87	7,09	13,39	17,32	100,00
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine						

Conclusion

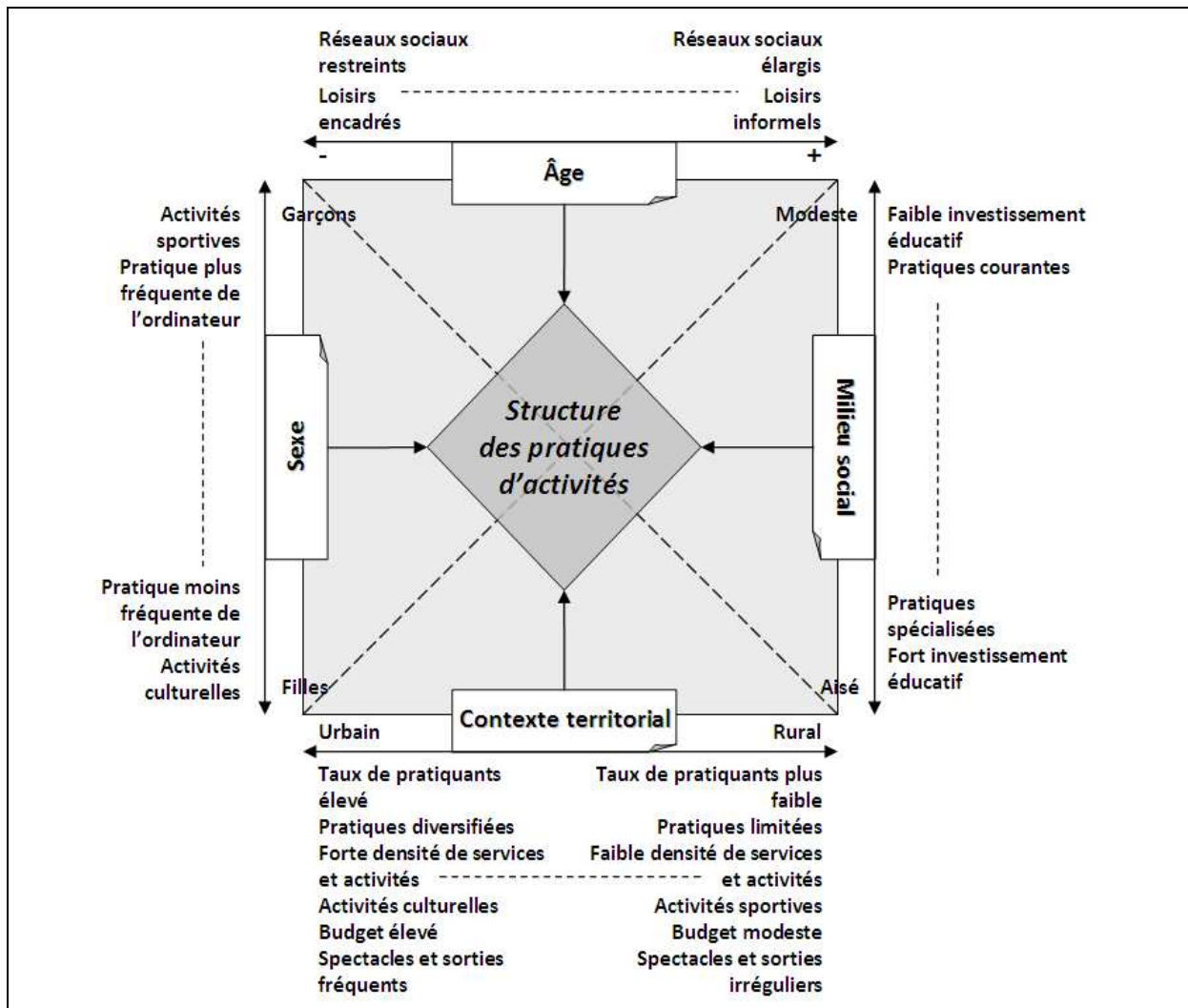
La description des activités de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre du temps libre permet de dégager les facteurs les plus influents sur la structure de leurs pratiques. Les analyses statistiques révèlent en effet des activités les plus fréquentées. Si la diversité des comportements est importante, résultat d'un processus d'individualisation souligné à plusieurs reprises dans notre réflexion, il convient de dégager quelques formes de hiérarchisation dans les choix opérés par les enfants et leurs familles. Ainsi, les activités sportives apparaissent largement majoritaires, devançant de très loin la fréquentation d'une bibliothèque et les activités culturelles. Ces trois activités constituent néanmoins l'architecture de base de la structure des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes. Ensuite, bien que ne concernant qu'une plus faible proportion d'enfants, l'accueil périscolaire représente une structure largement mobilisée par les familles.

L'enquête a également souligné les activités les plus fréquemment pratiquées, en confirmant l'importance de certains sports comme le football, le basket et le tennis, ou la pratique de la musique et de la danse dans le domaine culturel. La diversité des activités recensées ne masque pas le poids des pratiques les plus fréquentes et inscrites depuis longtemps dans le paysage des activités de loisirs. Au-delà des formules encadrées, nécessitant le recours à des prestataires (services publics, associations, services privés), la télévision et les réseaux de copains font également partie du quotidien des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Dans certains cas, ces activités peuvent constituer une alternative à l'absence de recours aux formules organisées. Le temps libre informel et non encadré est d'ailleurs d'autant plus important que l'âge des enfants et des jeunes est élevé. La fréquentation des réseaux amicaux et sociaux, les sorties et les discussions sur internet occupent ainsi une place de plus en plus importante chez les adolescents et les jeunes adultes.

Pour conclure ce chapitre et tenter d'apporter une lecture simplifiée des facteurs influençant la structure des pratiques de loisirs, nous avons construit un schéma de synthèse récapitulatif (cf. figure n° 34) des différents paramètres explicatifs entrant en ligne de compte. Ainsi, l'âge, le sexe, l'environnement social et le contexte territorial des enfants et des jeunes apparaissent les plus importants, et permettent de dégager des tendances assez fortes lorsque l'on analyse en détail les données de l'enquête. Ce schéma ne prétend pas être exhaustif et se contente d'évoquer quelques logiques dominantes. L'âge permet en effet d'opposer le recours important aux loisirs encadrés pour les plus jeunes (accueil périscolaire, centre de loisirs, activités sportives et culturelles) à la pratique d'activités beaucoup plus informelles pour les adolescents (réseaux sociaux, sorties...). Le sexe révèle également quelques comportements spécifiques. Les garçons fréquentent davantage les activités sportives, là où les filles affectionnent plus particulièrement les pratiques culturelles. La pratique de l'ordinateur et de toutes ses activités dérivées distingue également les filles et les garçons. L'environnement social dans lequel évoluent les enfants constitue une autre dimension influente sur la nature des pratiques. Les parents des catégories sociales aisées attachent de l'importance aux activités éducatives dans le cadre du temps libre, et les conçoivent fréquemment comme un atout supplémentaire pour la

réussite de leurs enfants. Ces stratégies parentales peuvent orienter les pratiques des enfants vers des activités très spécialisées. En revanche, les classes sociales les plus modestes seront beaucoup moins sensibles à la qualité des parcours éducatifs dans le cadre du temps libre, et orienteront plus volontiers leurs enfants vers des domaines d'activités plus traditionnels. Le dernier registre nous intéressant est évidemment le contexte territorial. Le milieu urbain apparaît comme celui où les pratiques formelles et informelles sont plus nombreuses, s'appuyant sur une forte densité et une diversité de services et d'activités destinés aux enfants et aux jeunes. C'est aussi dans les communes urbaines que les pratiques culturelles sont les plus développées et que les dépenses engagées par les familles sont les plus élevées. L'environnement éducatif y est en effet beaucoup plus propice qu'en milieu périurbain ou rural. Evidemment, toutes ces logiques sont loin d'être linéaires et uniformes. Notre schéma n'a pas d'autre prétention que d'essayer d'éclairer notre compréhension des pratiques de loisirs enfantines et juvéniles, en synthétisant les paramètres les plus influents.

◆ Figure n° 34 : Les facteurs influençant la structure des pratiques d'activités ◆



Olivier DAVID

Cette description complète des pratiques révèle des contrastes importants à l'échelle départementale. L'échantillon spatial retenu a permis en effet d'appréhender les disparités en fonction du lieu de résidence. Néanmoins, des variables individuelles interfèrent inévitablement dans la mesure où le choix des activités est très différent d'un enfant à l'autre. Ainsi, l'âge et le sexe sont des critères d'analyse très pertinents pour comprendre les pratiques des enfants et des jeunes dans le domaine qui nous intéresse. Les activités pratiquées participent concrètement à la construction des identités de genre. Elles peuvent se croiser avec des effets de contexte territorial. En milieu rural, la majorité des activités proposées sont des activités de garçons, avec notamment la prééminence du football. En ville, l'offre apparaît beaucoup plus équilibrée et les différences de genre y sont atténuées. Le chapitre suivant complètera cette lecture par un regard plus spatialisé, sur les lieux de pratique, les modalités de déplacement et l'appréciation des familles sur les mobilités générées par ce type d'activité.



CHAPITRE 9

L'inscription spatiale des pratiques et ses conséquences

Les pratiques sociales s'inscrivent obligatoirement dans l'espace, support et cadre de l'action des individus et des groupes sociaux. De fait, les territoires vécus sont différenciés et dépendent à la fois des activités, des usages des lieux et des déplacements qui les accompagnent. Les territoires d'identité et d'action sont ainsi très variés et leur assemblage fonde la territorialité des acteurs. A ce propos, Christine Roméro et Marc Dumont³⁴² montrent que l'espace de vie des enfants et des jeunes est structuré autour de plusieurs centralités différentes, parmi lesquelles on retrouve le domicile, l'établissement scolaire mais aussi les espaces de loisirs, les lieux de rencontres avec les pairs... Leur travaux autour de cartes mentales réalisées par les jeunes eux-mêmes révèlent « un espace topologique, une territorialisation discontinue qui distingue schématiquement trois types d'espaces : l'espace privé du domicile, son environnement proche (le village pour le périurbain, le quartier pour le citadin) et l'hypercentre de l'agglomération (qui représente l'environnement proche du domicile pour ceux qui y résident). Pour certains, notamment les jeunes périurbains, une quatrième centralité est figurée par un hypermarché »³⁴³. Les différents types d'espaces pratiqués et leur articulation constituent ainsi les territoires du quotidien des enfants et des jeunes.

L'enquête réalisée en Ille-et-Vilaine s'est évidemment intéressée à la localisation des activités fréquentées dans le cadre du temps libre et aux mobilités qu'elles engendraient, aussi bien chez les enfants et les jeunes que pour leurs parents, souvent contraints de les accompagner. Les résultats de nos investigations confortent les travaux réalisés par la DARES en 1999³⁴⁴. Le temps « taxi » (accompagnement des enfants) représente une part non négligeable du temps parental. L'enquête montre en effet que la mobilisation des parents est assez forte en ce qui concerne l'accompagnement des enfants vers les activités et services socio-éducatifs. C'est en partie lié à la diversité des lieux de pratiques.

Ce dernier chapitre souhaite présenter la multiplicité des lieux de pratiques d'activités de loisirs ainsi que leur agencement. Si la mobilisation des ressources éducatives s'opère généralement dans une relative proximité par rapport au lieu de résidence, il n'est pas rare que certains jeunes pratiquent leurs activités dans un rayon d'action beaucoup plus étendu,

³⁴² Roméro C., Dumont M., 2008, « Les jeunes dans leurs mobilités. L'espace en tous sens », in Séchet R., Garat I., Zeneidi D., 2008, *Espaces en transactions*, Rennes, PUR, coll. Géographie Sociale, pp. 109-119.

³⁴³ *Idem*, p. 110.

³⁴⁴ Barrère-Maurisson M.-A., Rivier S., Marchand O., 2000, *op. cit.*, 7 p.

coïncidant fréquemment avec le lieu de scolarisation. Il est donc particulièrement intéressant d'analyser les lieux de pratiques tout en les croisant avec les caractéristiques individuelles des enfants et des jeunes (âge, sexe, lieu de résidence et de scolarisation...). Les résultats révèlent à nouveau des effets de contexte. La dissociation entre le domicile et les lieux de pratiques implique des déplacements qui structurent fortement l'organisation familiale pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants et des jeunes. Cette question des mobilités est très importante dans le quotidien familial et l'appréciation des familles sur les modalités d'organisation qu'elles génèrent est révélatrice de la place qu'elles occupent dans le temps parental. L'inscription spatiale des pratiques est lourde de conséquences dans le fonctionnement quotidien des ménages. Non seulement, elles interfèrent sur les choix d'activités et le recours aux services socio-éducatifs, mais elles peuvent parfois produire des contraintes sur la recherche et la mobilisation des ressources éducatives. La dernière partie de notre enquête a cherché à mesurer l'appréciation des familles sur la nature et la diversité des services et des activités mis à leur disposition, ainsi que sur les politiques mises en œuvre au plan local. Ces résultats permettent d'apprécier le degré de satisfaction des familles en fonction de leur contexte territorial.

1. Les lieux de pratiques

Notre enquête s'est intéressée très concrètement aux lieux de pratique des activités socio-éducatives, et les taux de réponse (97 % en moyenne) nous garantissent une information assez fiable. Si cette question de la localisation et des mobilités engendrées par la pratique d'activités est majeure dans l'organisation de la vie quotidienne des familles, c'est aussi une dimension essentielle dans l'appréhension de la territorialité des enfants et des jeunes. Plusieurs questions ouvertes ont donc permis d'apprécier les comportements des familles, notamment lorsque l'activité ou les services fréquentés sont localisés en dehors de la commune de résidence. A partir de quelques données générales, nous pouvons commencer par dresser une vision d'ensemble. Ainsi, 74,4 % des enfants fréquentent une activité ou un service sur leur commune de résidence. C'est une première information qui traduit une relative proximité des services pratiqués. Ils sont également 71,4 % à pratiquer une activité sur leur commune de scolarité, la coïncidence avec celle du domicile étant très importante. Enfin, 24,5 % des enfants seulement déclarent un autre lieu de pratique.

■ 1.1 La diversité des lieux de pratiques

Les premiers résultats (cf. tableau n° 43) révèlent surtout l'importance du genre sur les pratiques et par conséquent sur les lieux d'activités. En effet, le croisement avec l'âge des enfants n'apporte pas d'éléments très probants. La diminution des taux de pratique aux âges les plus élevés, que nous avons présentée dans le chapitre précédent, se traduit arithmétiquement par une baisse des pourcentages quels que soient les lieux de l'activité. En revanche, les distinctions entre garçons et filles sont beaucoup plus pertinentes à analyser. La pratique hors commune de résidence est plus importante chez les filles. La nature des activités pratiquées semble expliquer cette caractéristique. En ce qui concerne les activités sportives et culturelles, la pratique des filles est davantage diversifiée que celle

des garçons, et nécessite sans doute le recours à des services qui ne sont pas toujours accessibles sur le lieu de domicile. L'exemple de la pratique sportive illustre très concrètement cette réalité. Le football, majoritairement pratiqué par les garçons, nécessite rarement l'inscription dans un club extérieur à la commune, sauf pour des motifs liés à la recherche d'un environnement de qualité dans le cadre de la pratique de haut niveau. Par contre, le choix de l'équitation, beaucoup plus élevé chez les filles, est inévitablement déterminé par les lieux d'activités, beaucoup moins répandus que les clubs de football. La fréquentation d'équipements hors commune de résidence est souvent incontournable. D'autres exemples concrets permettraient de compléter ce propos. Toutefois, si la nature des activités choisies définit fortement les lieux d'activité, la configuration de l'offre locale (sur les lieux de résidence des familles) est également déterminante dans les choix d'activités et de services socio-éducatifs.

◆ Tableau n° 43 : Lieu de pratique selon l'âge et le sexe ◆

Unité : %	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	Garçons	Filles
Commune résidence	78,4	72,2	69,4	77,1	71,7
Commune scolarité	76,9	67,5	67,5	68,9	74,0
Autre commune	29,1	23,0	13,3	21,5	26,1
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine					

Les résultats de l'enquête soulignent en effet que les enfants vivant dans les communes périurbaines sont les plus fréquemment amenés à pratiquer leur activité en dehors de leur commune de résidence (cf. tableau n° 44). Ils ne sont que 58,9 % à fréquenter une structure locale, contre 91,4 % des enfants vivant en ville ou 68,2 % des enfants vivant en milieu rural. Ces différences sont évidemment liées à l'offre de services, beaucoup plus riche et diversifiée en ville qu'elle ne l'est sur les autres communes du département³⁴⁵. Dans une certaine mesure, les enfants vivant en campagne sont aussi contraints à pratiquer leur activité en dehors de leur commune de domicile. Toutefois, il faut bien distinguer les pratiques périurbaines des pratiques rurales. Dans le premier cas, le choix d'une activité hors commune est beaucoup plus fréquent qu'en campagne. La pré-enquête avait déjà révélé cette caractéristique. Les familles n'hésitent pas à choisir un club sportif ou une activité sur les communes voisines, si la qualité et la nature des prestations fournies est différente. Les mobilités engendrées par de tels choix sont en effet importantes. Il ne faut donc pas penser l'offre à l'échelle de la seule commune de résidence, mais dans un espace beaucoup plus vaste, plus proche du bassin de vie des familles périurbaines. En milieu rural, l'offre d'activités et de services est beaucoup moins riche et diversifiée. Les populations sont contraintes à choisir localement. La pratique hors lieu de résidence est beaucoup moins élevée (24 %), d'autant plus que les communes voisines (ou dans un périmètre restreint) n'apportent pas davantage de choix. Enfin, les jeunes citadins sont beaucoup moins tentés d'aller chercher une activité extérieure, car l'offre locale permet de répondre à une bonne partie des besoins exprimés, sauf en cas d'activité très spécialisée.

³⁴⁵ Cf. pp. 133-138.

◆ Tableau n° 44 : Lieu de pratique des activités selon la commune de résidence ◆

Unité : %	Urbain	Périurbain	Rural
Commune résidence	91,4	58,9	68,2
Commune scolarité	89,9	55,9	59,5
Autre commune	11,9	37,8	24,0

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Le niveau scolaire ne modifie que très marginalement les comportements des enfants et des jeunes. Le tableau n° 45 appelle toutefois quelques commentaires sur les lieux de pratique. Le choix d'une activité ou d'un service sur le lieu de résidence diminue avec l'avancée dans le parcours scolaire, mais c'est encore le taux de pratique global qui influence de tels résultats (diminuant avec l'âge des enfants), car la part d'enfants fréquentant une structure sur une autre commune demeure également la plus forte lorsqu'ils sont scolarisés dans le primaire. En revanche, la comparaison entre la commune de résidence et la commune de scolarité révèle d'importantes différences dans la territorialité du quotidien des enfants et des jeunes. Le changement d'établissement scolaire induit un élargissement spatial progressif des enfants et des jeunes dans leur vie quotidienne, avec une dissociation croissante entre lieu de résidence et lieu de scolarisation au fur et à mesure de l'âge des enfants, ou de la spécialisation de leur parcours de formation (notamment dans le cas des filières professionnelles et de l'apprentissage). Cette réalité peut générer des modalités d'organisation spécifiques des temps comme des mobilités au sein de la cellule familiale, pour gérer au mieux les contraintes des enfants en fonction de leurs pratiques socio-éducatives.

◆ Tableau n° 45 : Lieu de pratique des activités en fonction du niveau scolaire ◆

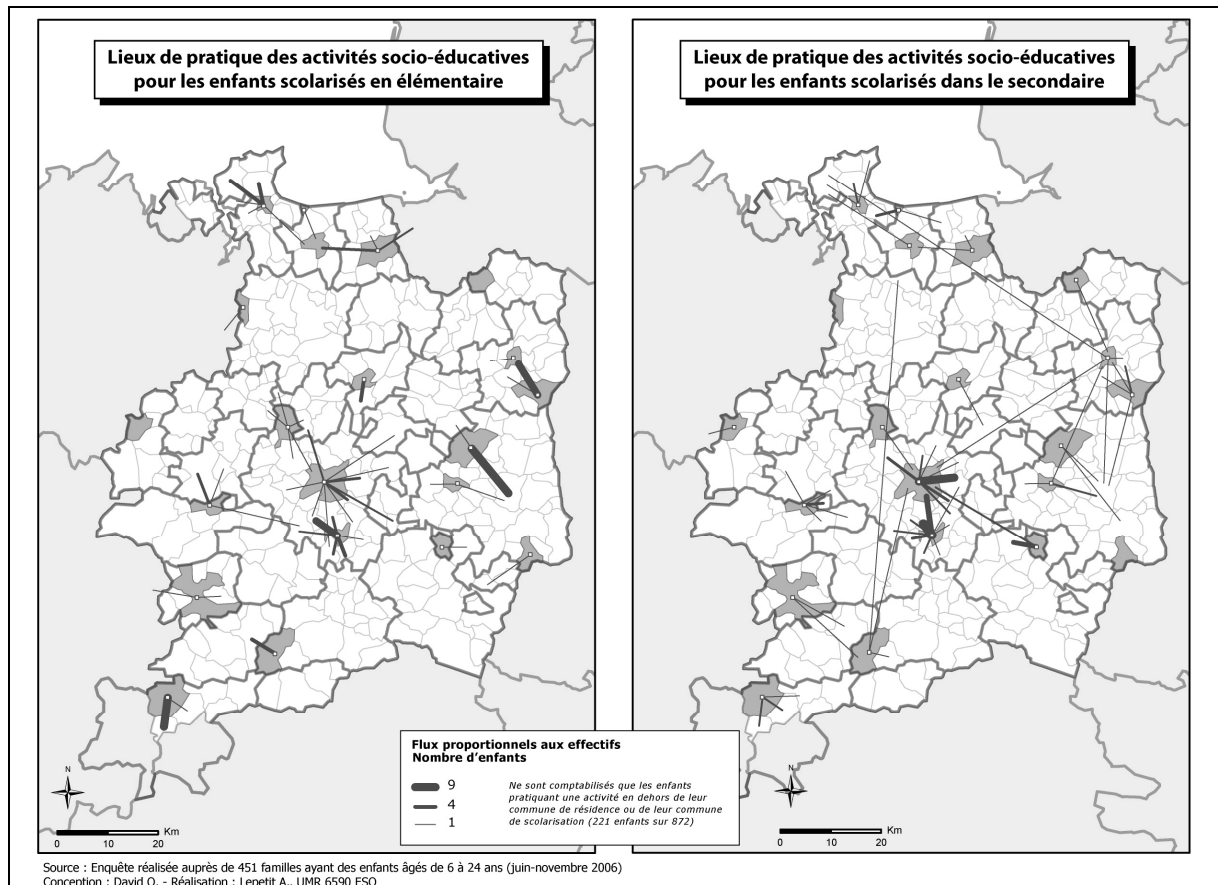
Niveau scolaire	Com. Résid.	Com. Scol.	Autre commune			Deuxième autre commune			Comparaison commune de résidence et de scolarisation		
			Total	Même dépt	Autre dépt	Total	Même dépt	Autre dépt	Même com.	Même dépt	Autre dépt
Primaire	77,9	77,4	29,1	96,1	3,9	1,7	100,0	0,0	92,6	6,6	0,8
Secondaire	72,4	67,3	23,9	98,9	1,1	2,6	100,0	0,0	50,9	47,3	1,8
Supérieur	69,7	47,8	9,3	100,0	0,0	0,0	-	-	48,0	32,0	20,0
Prof. & ap.	65,2	47,8	19,0	100,0	0,0	0,0	-	-	9,5	74,2	14,3
Total	74,2	71,8	24,5	97,6	2,4	1,9	100,0	0,0	66,8	29,7	3,5

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

■ 1.2 La pratique hors lieu de résidence et ses motifs

L'enquête a également souhaité observer avec attention les familles dont les enfants pratiquent une activité en dehors de leur commune de résidence. Les données ont permis de cartographier les aires de pratique, mais également de comprendre les motifs des parents.

◆ Figure n° 35 : Lieux de pratiques pour les enfants scolarisés en élémentaire et dans le secondaire ◆



Olivier DAVID

Une première information conforte les résultats précédents. Le taux de réponse³⁴⁶ est très sensible au lieu de résidence, puisque 80,5 % des ménages périurbains ont répondu, contre seulement 42 % des familles vivant en milieu rural et 25,1 % des citadins. La spécificité périurbaine s'affiche également dans ces résultats.

Les cartes réalisées à partir du recueil de données (cf. figure n° 35) permettent d'appréhender plus concrètement les bassins de pratique des enfants et des jeunes, en fonction de leur commune de résidence. La méthode de l'échantillonnage spatial ne permet de construire ce type de document qu'à partir des 21 communes sélectionnées pour l'enquête. Pour une analyse la plus pertinente possible, seuls les enfants scolarisés dans le primaire et dans le secondaire ont été traités, car les effectifs étaient beaucoup trop faibles en ce qui concerne les jeunes en formation supérieure, professionnelle ou en apprentissage. Les cartes produites montrent très distinctement un élargissement des aires de pratique en fonction de l'âge et du degré de scolarisation. Les enfants inscrits dans le primaire et qui pratiquent leur activité en dehors de leur commune de résidence le font dans un périmètre restreint, sur les communes limitrophes ou dans un rayon ne dépassant pas 20 kilomètres. Dans certains cas bien localisés, il est possible de remarquer la forte polarisation d'une

³⁴⁶ Sur les 451 familles enquêtées, seules 233 ont répondu à cette question, soit un taux de réponse général de 51,7 %. Les distinctions en fonction du lieu de résidence sont très importantes.

commune urbaine. C'est le cas autour de Fougères, Vitré, Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et Redon. Lorsque les enfants quittent l'école élémentaire pour le collège, ou ensuite pour le lycée, les lieux de pratiques des activités socio-éducatives se diversifient. Le réflexe de proximité s'impose toujours, puisque l'essentiel des communes cibles restent dans un périmètre restreint par rapport au domicile. Toutefois, les déplacements de plus grande distance augmentent très clairement, même si cela ne concerne que des effectifs limités. D'autre part, la diversification des lieux de pratique se traduit également par une moindre polarisation des villes-centres.

◆ Tableau n° 46 : Nature des motifs selon le lieu de résidence des familles ◆

Catégorie	Configuration de l'offre	Choix délibéré	Qualité des activ.	Motifs liés à l'orga.	Scolarité	Localisation proximité	Total
Urbain	42,6	21,3	10,6	0,0	10,6	14,9	100
Périurbain	69,4	7,6	8,3	8,3	5,1	1,3	100
Rural	65,5	13,9	3,4	6,9	0,0	10,3	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 47 : Motifs invoqués par les familles lorsque l'activité est pratiquée en dehors de la commune de résidence ◆

Catégorie	Motifs	Effectifs	Fréquence
Des motifs relatifs à l'offre d'activités et de services	pas d'offre locale, pas de club local, pas de services locaux, pas d'équipement, équipement structurant sur autre commune, activités différentes de celles proposées sur la commune, commune la plus proche avec services, pas assez de places dans structure locale, plus de choix ailleurs, plus d'équipement (incendie)	148	63,4 %
Des motifs exprimant un choix délibéré des familles	choix d'un club extérieur à la commune, commune de résidence des copains, réponse au choix des enfants, besoin de voir ailleurs	26	11,2 %
Des motifs relatifs à la qualité des activités et services	activités de meilleure qualité sur commune voisine, qualité/contenu des services insuffisant, moindre coût, pas l'équivalent sur la commune, activité de meilleure qualité sur commune voisine, activités de bord de mer, niveau de pratique, trop petite ville	19	8,2 %
Des motifs organisationnels	organisation intercommunale des services et activités, activité organisée sur plusieurs communes différentes, horaires plus adaptés	15	6,4 %
Des motifs liés à la scolarité des enfants	commune de scolarité, commune d'internat, éloignement lié aux études post-bac, activité lors de la pause méridienne scolaire, activité proposée au sein de l'école, lieu d'étude, scolarité sur commune lointaine	13	5,6 %
Des motifs liés à la localisation et à la recherche de proximité	problème de proximité, proximité lieu de résidence du père, commune de la famille, commune de résidence des grands parents, commune de résidence du parent gardien, localisation du service, maison familiale, parents séparés, proximité du lieu de travail parental, proximité lieu de résidence de la mère	12	5,2 %
TOTAL	43 motifs différents, 233 réponses, taux de réponse : 51,7 %	233	100,0 %

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

En travaillant sur les motifs des parents en ce qui concerne la pratique extérieure à la commune de résidence, il a été nécessaire de classer les réponses en plusieurs catégories distinctes. La configuration de l'offre apparaît déterminante, puisque 63,4 % des familles s'y réfèrent pour expliquer le choix d'une activité sur une autre commune. C'est une proportion très élevée qui montre bien l'impossibilité pour certaines familles de répondre aux souhaits de leurs enfants en matière d'activités et de services socio-éducatifs, sur leur propre lieu de résidence. En contrepartie, cette réalité relègue au dernier plan la recherche de proximité, impossible devant de telles difficultés. Les motifs exprimant un choix délibéré des familles, ou relatifs à la qualité des services, ou bien répondant à des contraintes organisationnelles arrivent ensuite, représentant un peu plus d'un quart des réponses. Les contraintes liées à la scolarité se positionnent loin derrière avec 5,6 % des motifs évoqués.

La répartition des réponses par catégorie de motifs en fonction du lieu de résidence souligne une fois de plus les contraintes périurbaines et rurales. La configuration de l'offre est une contrainte exprimée approximativement par 2 familles sur 3, alors qu'en ville seulement 42,6 % des ménages y font référence. Les possibilités de choix et de recherche de proximité sont plus faciles en ville qu'ailleurs, si l'on en juge par les réponses formulées par les parents. Les motifs liés à la recherche de qualité sont également plus importants en ville. Ce sont des différences très intéressantes sur l'appréciation des modes de vie des populations en fonction de leur commune de résidence. Les modalités de choix des services et activités et les contraintes sont bien différentes d'une commune à l'autre sur le département.

■ 1.3 Des pratiques différenciées selon les contextes territoriaux

Les résultats de l'enquête ont permis d'envisager un travail cartographique à plusieurs niveaux d'échelles. La constitution de la base de données offrait à la fois la possibilité de cartographier les pratiques au niveau de la cellule familiale mais aussi de consolider les résultats en fonction des types de communes de résidence (urbain, périurbain, rural). Cette production croisée apporte des renseignements très riches sur l'inscription spatiale des pratiques.

En ce qui concerne les familles, nous avons sélectionné plusieurs cas de figure pour illustrer la diversité des configurations familiales, des contextes résidentiels et des mobilités associées aux pratiques d'activités dans le cadre du temps libre. Le choix de certaines familles induit obligatoirement un biais dans l'analyse, mais nous avons cherché à être le plus exhaustif possible pour couvrir l'hétérogénéité des situations. Les critères de sélection retenus ont donc été le nombre d'enfants, leur âge et leur sexe, les communes de scolarité, les communes d'activités de loisirs, les communes de travail des parents et le type de commune de résidence. Nous n'avons néanmoins retenu que dix familles pour ne pas trop alourdir l'analyse. Elles sont présentées dans le tableau suivant (cf. tableau n° 48). La cartographie des différentes situations familiales décrit ainsi l'assemblage des territorialités des membres de la famille, en associant le lieu de résidence, les lieux de scolarité, les lieux de travail des parents et les lieux de pratiques d'activités des enfants et des jeunes.

L'examen comparatif des différentes cartes (cf. figures 36 (a) et (b)) permet de dégager quelques conclusions structurantes sur l'assemblage des territorialités familiales. D'emblée, les lieux de pratique d'activités de loisirs s'inscrivent dans une relative proximité vis-à-vis de la commune de résidence. Dans la majorité des cas sélectionnés, les enfants pratiquent leur activité sur leur commune de domiciliation. Il convient néanmoins d'apporter quelques

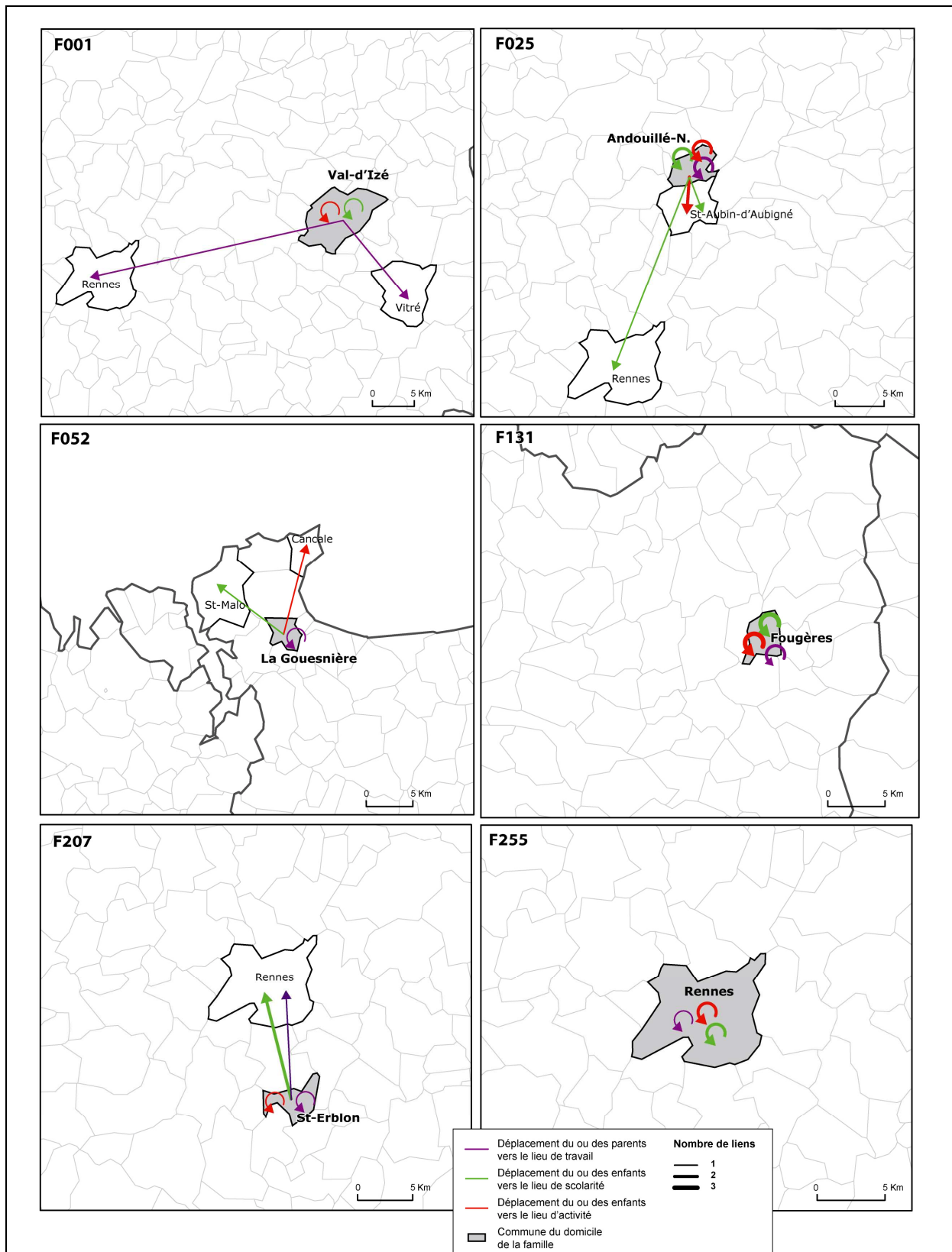
nuances à cette lecture d'ensemble. Sur les communes urbaines, la pratique dans la commune de résidence est majoritaire (cf. F131 et F255), alors qu'en milieu périurbain ou rural la pratique hors résidence est beaucoup plus fréquente, généralement vers le pôle de service le plus proche (cf. F052, F207, F297, F299). Ces quelques exemples confirment donc les tendances générales évoquées dans la section précédente. Cependant, en milieu urbain, certaines activités peuvent nécessiter le recours à des services extérieurs à la commune de résidence. C'est le cas de la famille F261, résidant à Rennes, mais dont un enfant est contraint à la mobilisation d'un service localisé sur une commune périphérique. Le choix d'une activité spécifique ne permet donc pas toujours une pratique de proximité.

◆ Tableau n° 48 : Caractéristiques des familles sélectionnées pour l'analyse cartographique ◆

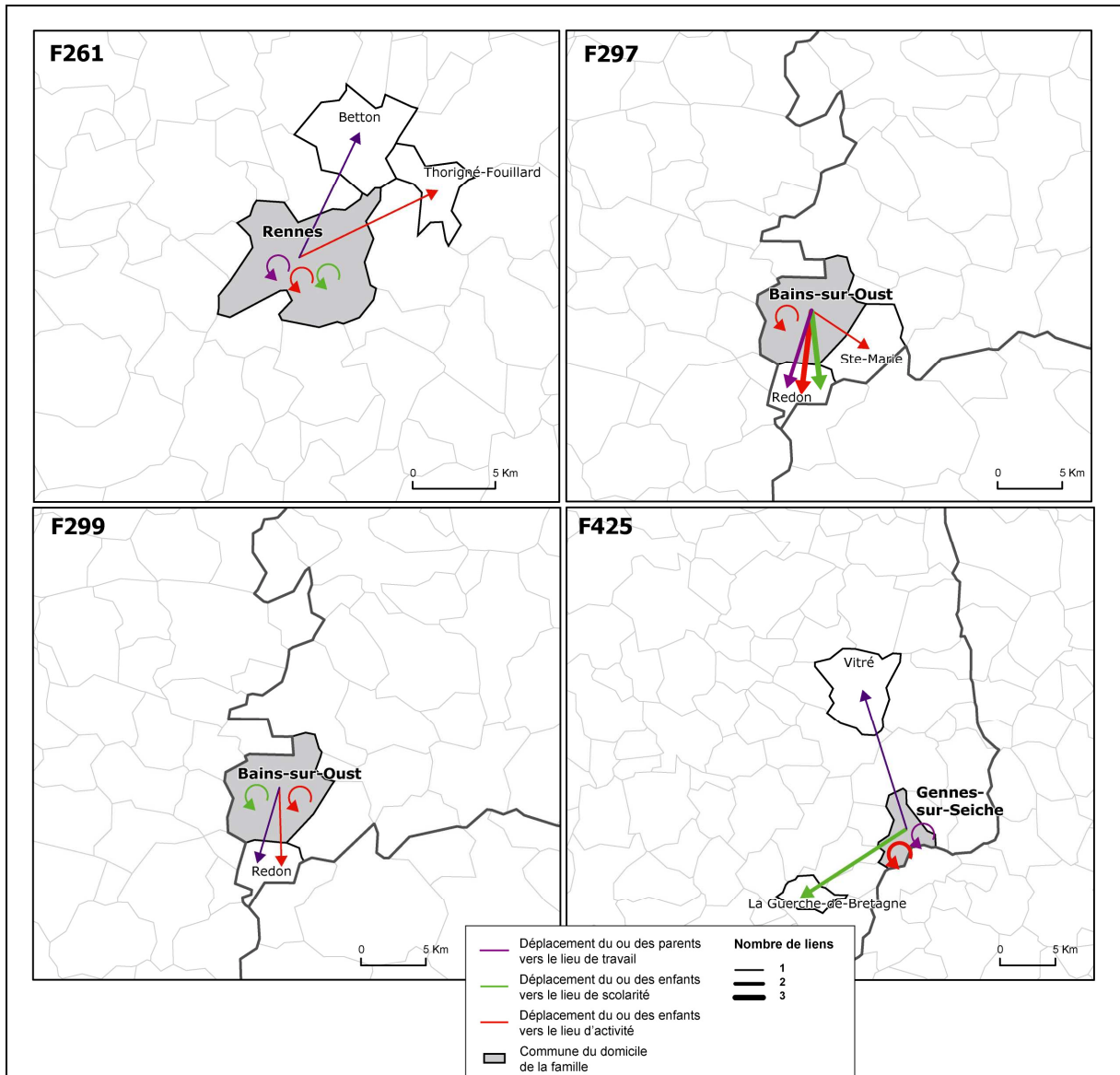
Identification Famille	Commune de résidence	Type de commune	Configuration familiale	Lieux d'activité des parents
F001	Val-d'Izé	Périurbain multipolarisé	2 parents 1 enfant	Commune de résidence
F025	Andouillé-Neuville	Rural	2 parents 4 enfants	Commune de résidence
F052	La Gouesnière	Périurbain monopolarisé	1 parent 1 enfant	Pôle urbain voisin
F131	Fougères	Urbain	2 parents 3 enfants	Commune de résidence
F207	Saint-Erblon	Périurbain monopolarisé	2 parents 2 enfants	Commune de résidence et Pôle urbain voisin
F255	Rennes	Urbain	1 parent 2 enfants	Commune de résidence
F261	Rennes	Urbain	2 parents 1 enfant	Commune de résidence et Pôle urbain voisin
F297	Bains-sur-Oust	Périurbain monopolarisé	2 parents 3 enfants	Pôle urbain voisin
F299	Bains-sur-Oust	Périurbain monopolarisé	2 parents 1 enfant	Pôle urbain voisin
F425	Gennes-sur-Seiche	Rural	2 parents 2 enfants	Commune de résidence et Pôle urbain voisin

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Figure n° 36 (a) : Les territoires du quotidien familial ◆



◆ Figure n° 36 (b) : Les territoires du quotidien familial ◆



Olivier DAVID

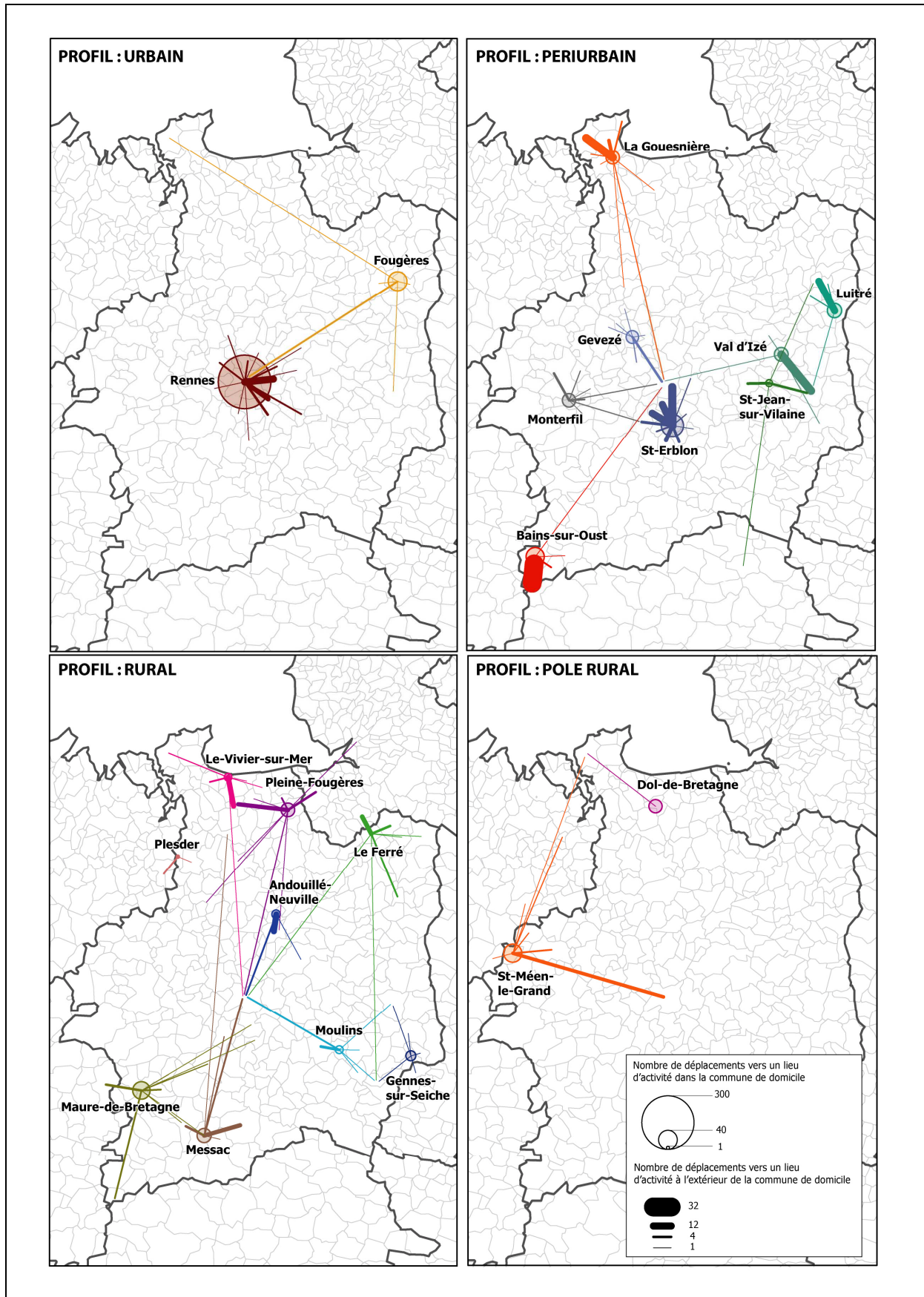
Lorsque l'on s'intéresse aux mobilités engendrées par la scolarité des enfants et l'activité professionnelle des parents, force est de constater que les pratiques spatiales familiales se complexifient. En milieu urbain, la coïncidence des lieux de scolarité, d'emploi et d'activités de loisirs est beaucoup plus forte qu'en milieu périurbain et rural. Par la richesse de l'offre éducative, scolaire et périscolaire, sportive et culturelle, mais aussi par la forte concentration des emplois, les familles vivant en ville ont des pratiques spatiales beaucoup plus simples, dans le sens où elles sont largement centrées sur leur commune de résidence (cf. F 131 et F255). A l'échelle intra-urbaine, elles peuvent néanmoins engendrer des formes de mobilité complexes, ce que nous n'avons pas appréhendé. De plus, les enfants citadins sont généralement scolarisés à proximité du domicile, car le potentiel démographique autorise une plus forte densité d'équipements scolaires. En revanche, dans les communes périurbaines et rurales, l'espace de vie familial est beaucoup plus éclaté. Les lieux d'activité professionnelle des parents sont souvent situés sur les pôles d'emploi les plus proches,

parfois distincts d'un parent à l'autre (cf. F001, F052, F207, F297). D'autre part, en fonction de l'âge des enfants, le passage au collège ou au lycée a la même conséquence sur les lieux de scolarisation. Cela contribue donc à façonner des territorialités individualisées complexes qui auront un véritable impact sur l'organisation quotidienne et hebdomadaire de la famille. Plusieurs exemples sélectionnés le démontrent, telle que la famille F025 résidant à Andouillé-Neuville, commune rurale située au nord-est du pays de Rennes. Si les deux parents travaillent sur la commune, les deux enfants les plus âgés sont scolarisés sur Saint-Aubin-d'Aubigné (à 3 kms) et Rennes (à 25 kms environ). Les activités de loisirs nécessitent également un déplacement vers Saint-Aubin-d'Aubigné pour deux des quatre enfants. Les mobilités associées à ces différents lieux structurants de la vie quotidienne sont très contraignantes pour les individus mais également pour l'organisation collective de la cellule familiale. La famille F052, composée d'un seul parent et d'un enfant, présente des modalités similaires. La mère travaille à proximité du domicile, mais l'enfant se déplace tous les jours sur Saint-Malo (à 7,5 kms) pour sa scolarité et à Cancale pour ses activités de loisirs. D'autres familles, vivant essentiellement en milieu rural et périurbain, sont dans des situations tout aussi compliquées.

En consolidant les données sur l'ensemble de l'échantillon (cf. figure n° 37), nous avons pu construire plusieurs cartes relatives aux lieux de pratiques des activités socio-éducatives, en fonction du type de commune de résidence. Les résultats sont assez nets et dépendent très concrètement du degré de centralité des communes. En milieu urbain, la très grande majorité des ressources éducatives mobilisées dans le cadre du temps libre le sont sur la commune de résidence. Au-delà, quelques activités spécifiques nécessitent le recours à des services sur les communes périphériques, sans dépasser toutefois un rayon d'action de plus de 20 kilomètres. En milieu périurbain, la situation est sensiblement différente. Les pratiques hors commune de résidence sont beaucoup plus importantes, et nécessitent parfois de se déplacer sur d'assez longues distances. Cependant, la polarisation vers le centre urbain le plus proche est le comportement dominant. Les familles vont ainsi chercher les services vers les villes-centres (Bains-sur-Oust vers Redon, Saint-Erblon vers Rennes, La Gouesnière vers Saint-Malo, Luitré vers Fougères...). Les communes rurales révèlent des pratiques beaucoup plus dispersées spatialement. Pour pratiquer leurs activités, les enfants et les jeunes sont contraints à des déplacements d'assez grande amplitude, où les pôles de services les plus proches exercent à leur tour une réelle polarisation. Les pôles ruraux présentent un cas spécifique. A l'image des communes urbaines, les activités sont pratiquées majoritairement sur le lieu de résidence, même si pour certains enfants elles génèrent des déplacements importants.

Ces différentes analyses confirment l'impact des contextes territoriaux sur la qualité des ressources éducatives mobilisables par les enfants et les jeunes au plan local, mais aussi sur la nature des territorialités et des mobilités induites. Non seulement l'offre de services n'offre pas partout les mêmes opportunités, mais en plus elle peut engendrer des déplacements importants, qui contraignent fortement l'organisation de la cellule familiale. Nous allons poursuivre notre réflexion par l'examen des mobilités associées aux pratiques de loisirs.

◆ Figure n° 37 : Contexte territorial et lieux de pratiques d'activités ◆



Olivier DAVID

2. Les mobilités associées aux pratiques de loisirs

Les déplacements liés aux activités socio-éducatives sont apparus très importants dès les entretiens préalables à l'enquête. Tous les parents ont souligné le temps important consacré à l'accompagnement des enfants vers les structures d'accueil, ainsi que les difficultés à articuler les mobilités de chacun d'entre eux, en cas de fratrie. Le questionnaire a permis non seulement d'apprécier les modalités d'organisation, mais aussi les modes de déplacement retenus et la qualité des accompagnateurs le cas échéant.

2.1 Les modalités de déplacement

Les résultats confirment la place centrale des parents dans l'accompagnement des déplacements liés aux activités socio-éducatives. Sur l'ensemble de l'échantillon, plus de deux enfants sur trois se déplacent le plus souvent avec leur père ou leur mère, alors qu'ils ne sont que 51 % à le faire seul (cf. tableau n° 49). L'âge est la variable la plus influente. L'autonomie progressive des enfants s'accompagne ainsi par des déplacements seuls de plus en plus fréquents. S'ils ne sont que 22,8 % entre 6 et 10 ans à se rendre seuls sur les lieux de pratique, ils sont plus de neuf sur dix entre 18 et 24 ans. Simultanément, l'accompagnement par un parent ou une autre personne diminue avec l'âge des enfants. Les différences de genre sont également sensibles, puisque les filles se déplacent plus souvent seules que les garçons.

◆ Tableau n° 49 : Modalités de déplacement des enfants ◆

Unité : %	Déplacement seul	Accompagné par un parent	Accompagné par une autre personne	Utilisation de transports combinés
Ensemble	51,0	67,9	18,5	6,0
6-10 ans	22,8	90,2	23,3	1,8
11-17 ans	61,4	64,4	17,1	7,0
18-24 ans	94,3	19,5	10,6	13,8
Garçons	52,9	65,7	20,9	5,5
Filles	69,4	70,5	19,7	6,2
Urbain	60,6	63,5	15,1	8,9
Périurbain	41,9	73,7	22,6	5,0
Rural	47,6	65,6	17,5	0,0

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Le croisement des résultats avec le lieu de résidence révèle une fois de plus la spécificité du milieu périurbain. Les enfants y sont beaucoup plus fréquemment accompagnés par leurs parents ou par une autre personne. A l'inverse, le milieu urbain semble encourager davantage l'autonomie de déplacement des enfants, de même que l'utilisation de plusieurs modes de déplacement combinés. Dans ce cas, c'est souvent l'utilisation de transports collectifs qui est citée (métro, bus urbain...). En campagne, les déplacements seuls sont plus élevés qu'en milieu périurbain, mais une majorité d'enfants reste accompagnée par un parent.

Nous nous sommes ensuite intéressés aux modes de déplacements utilisés par les enfants se déplaçant seuls (cf. tableau n° 50). Les comportements évoluent avec l'âge. Les plus jeunes se déplacent très majoritairement à pied (67,2 %) ou en vélo (23,4 %), alors que la motorisation ou le recours aux transports collectifs augmente progressivement avec l'âge. Les 11-17 ans se déplacent toujours majoritairement à pied (35,4 %) ou en vélo (18,5 %), mais utilisent également le bus (38,1 %) qui est le premier mode de transport de cette tranche d'âge. Scooter et cyclomoteur arrivent très loin derrière. Les jeunes de 18 ans et plus marquent leur différence par l'utilisation première de la voiture (34,5 %), tout juste devant le bus (33,3 %). Les déplacements non motorisés et individuels ne concernent plus que 20 % des effectifs.

◆ Tableau n° 50 : Modes de déplacements des enfants selon leur âge ◆

Enfants se déplaçant seuls uniquement	6-10 ans		11-17 ans		18-24 ans	
Modes de déplacements utilisés classés par ordre d'importance (%)	à pied	67,2	bus	38,1	voiture	34,5
	vélo	23,4	à pied	35,4	bus	33,3
	bus	7,8	vélo	18,5	à pied	11,5
	métro	1,6	scooter	4,8	vélo	9,2
			cyclomoteur	1,6	scooter	8,0
			métro	1,1	métro	1,1
			transp co	0,5	moto	1,1
					transp co	1,1
	Total	100	Total	100	Total	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

◆ Tableau n° 51 : Modes de déplacements des enfants selon le lieu de résidence ◆

Urbain		Périurbain		Rural		Total	
bus	46,9	à pied	37,9	à pied	38,3	à pied	35,3
à pied	32,8	vélo	26,7	vélo	23,4	bus	31,2
vélo	9,0	bus	12,9	bus	17,0	vélo	17,1
voiture	6,2	voiture	11,2	voiture	12,8	voiture	8,8
métro	2,3	scooter	6,9	scooter	8,5	scooter	4,7
scooter	2,3	cyclomoteur	2,6			métro	1,2
moto	0,6	transp co	1,7			cyclomoteur	0,9
						transp co	0,6
						moto	0,3
Total	100	Total	100	Total	100	Total	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

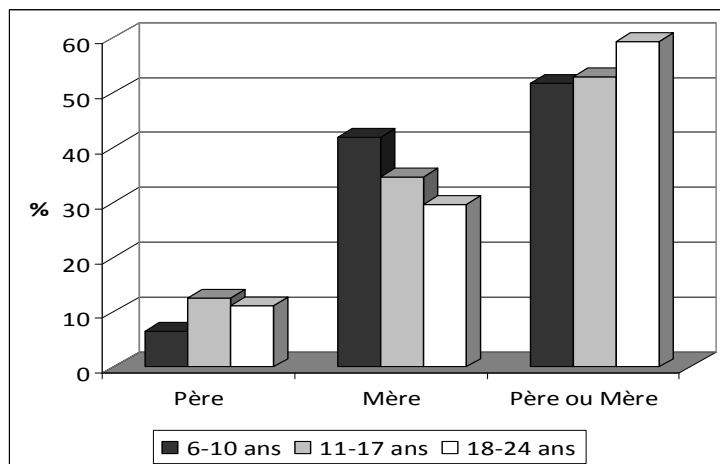
Le lieu de résidence semble également avoir un impact sur les modalités de déplacements choisies par les enfants et les jeunes (cf. tableau n° 51). La marche et le vélo sont très largement majoritaires dans les communes périurbaines et rurales, concernant plus de 60 % des enfants, contre seulement 41,8 % en ville. La différence s'explique par la moindre utilisation du vélo dans les communes urbaines, qui chute à 9 % contre plus de 23 % dans les autres communes. Les déplacements à pied sont moins fréquents en milieu urbain mais concernent tout de même près d'un enfant sur trois. En contrepartie, le bus est davantage

sollicité en ville (46,9 %) que dans les autres communes. En ce qui concerne les déplacements motorisés, la proportion d'enfants utilisant un scooter ou un cyclomoteur est plus élevée dans les communes périurbaines et rurales (respectivement 9,5 et 8,5 %), alors qu'en ville elle n'intéresse que 2,3 % des effectifs. Au même titre que le vélo, la plus grande dangerosité des conditions de circulation minimise sans aucun doute l'utilisation des deux roues. Le recours à la voiture est aussi plus fréquent en milieu rural et périurbain qu'en ville.

■ 2.2 Les accompagnateurs

Une très grande majorité des enfants et des jeunes est donc accompagnée par l'un des parents sur les lieux de pratique des activités. L'implication du père ou de la mère n'est cependant pas la même en fonction de l'âge des enfants. La figure n° 38 en présente les grandes caractéristiques.

◆ Figure n° 38 : Les parents accompagnateurs³⁴⁷ ◆



Olivier DAVID

L'accompagnement des enfants est avant tout assumé par les femmes, ce que confirme également le statut des répondants au questionnaire. Dès lors qu'il s'agit des questions éducatives, les mères de famille sont beaucoup plus fréquemment sollicitées. Pour cette enquête, les parents se déclarent tous les deux mobilisés par la prise en charge des déplacements dans plus de la moitié des ménages. Toutefois, la place des mères est beaucoup plus élevée que celle des pères, plus particulièrement lorsque les enfants sont jeunes. L'implication des pères se rééquilibrerait très légèrement ensuite. Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par la diversification des activités et des mobilités afférentes, notamment pour les tranches d'âges les plus élevées, mais aussi le recours plus fréquent à l'automobile lors des déplacements. D'autre part, les résultats montrent que les pères sont

³⁴⁷ La question posée était la suivante : « Comment se déplace généralement votre enfant pour rejoindre les lieux d'activités ? ». Plusieurs choix étaient possibles lorsqu'il était répondu « accompagné par un parent » : père, mère. Lire le graphique de la façon suivante :

- Père : seul le père était coché
- Mère : seule la mère était cochée
- Père ou mère : père et mère étaient cochés

beaucoup plus engagés dans l'accompagnement des garçons que des filles. En revanche, le lieu de résidence n'a pas beaucoup d'influence sur cette variable. Il faut toutefois souligner la particularité du milieu rural, où l'implication des mères est la plus forte.

Les parents qui accompagnent leurs enfants le font majoritairement en utilisant le véhicule familial. 88,4 % des déplacements accompagnés sont effectués en voiture, soit dix fois plus que la marche à pied (8,6 %). Le vélo et le bus sont beaucoup plus rarement utilisés. Des distinctions s'imposent selon le type de commune de résidence, rejoignant les remarques formulées précédemment. L'utilisation des transports collectifs concerne principalement les citadins. Les familles périurbaines utilisent plus fréquemment la voiture, ne laissant qu'une faible place à la marche à pied ou au vélo. Les communes rurales se distinguent par une propension plus élevée à recourir aux modes de déplacements non motorisés (marche et vélo), même si cette part reste modeste.

◆ Tableau n° 52 : Modes de déplacements des parents accompagnateurs ◆

Mode (unité : %)	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
Voiture	86,0	93,3	86,5	88,4
A pied	8,6	5,9	10,8	8,6
Vélo	2,7	0,4	2,7	1,7
Bus	2,7	0,4	0,0	1,3
Total	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

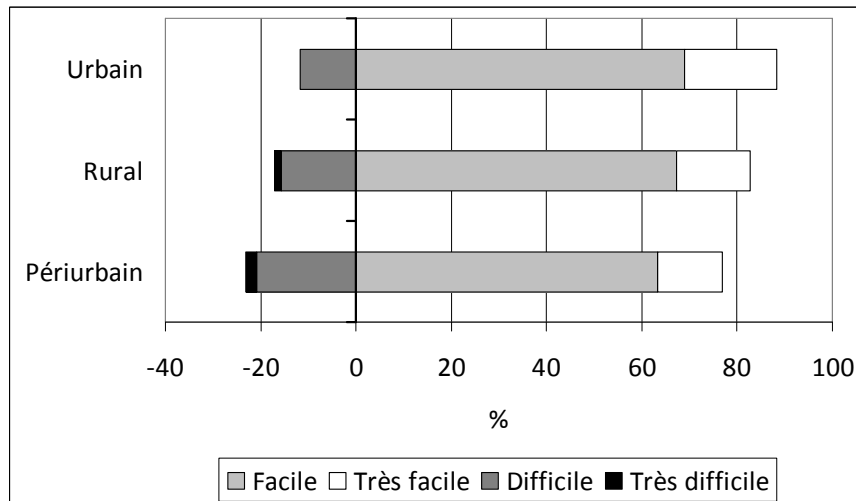
Pour répondre aux exigences des déplacements, les parents font également appel à d'autres personnes, dans 18,5 % des cas. Les réseaux mobilisés sont divers et variés, parmi lesquels on retrouve par ordre décroissant les amis (26,8 %), d'autres parents (22,2 %), les grands parents (17 %), les voisins (10,5 %) et la famille (5,9 %). Ensuite, d'autres situations sont évoquées par les parents, mais restent très marginales (baby sitter, entraîneur sportif, frère et sœur...). Le croisement de ces résultats avec le domicile des ménages montre la mobilisation de réseaux très différents d'un type de commune à l'autre. En ville, le réseau social de proximité compte davantage que le réseau familial. Les amis des parents sont sollicités dans plus d'un tiers des cas (34,5 %), ainsi que les voisins (10,9 %) et d'autres parents (12,7 %). Les grands parents ou d'autres membres de la famille ne sont sollicités que dans un second temps (21,9 %). La situation est encore plus contrastée en milieu périurbain, où le réseau social et amical est très largement mobilisé. La plus grande homogénéité sociale des ménages explique sans doute le recours premier à d'autres parents (31,6 %). Dans ces communes où les familles sont récemment installées, le réseau social se structure souvent autour des enfants, par l'intermédiaire de l'école ou d'autres activités. L'organisation collective des déplacements est plus facile à imaginer. Ensuite, les amis et les voisins viennent également en renfort dans 34,2 % des cas. Les grands parents et la famille, qui ne résident pas forcément à proximité, sont en revanche beaucoup moins sollicités (15,7 %). Dans les communes rurales, les résultats révèlent une situation quasiment inverse. Le réseau familial est très largement mobilisé. Les grands parents (36,4 %) et la famille (13,6 %) couvrent la moitié des déplacements accompagnés. Les amis (22,7 %), les autres parents

(13,6 %) et les voisins (4,5 %) ne sont néanmoins pas marginalisés. Les familles résidant en campagne peuvent donc solliciter aussi bien le réseau familial que le réseau amical ou social.

■ 2.3 L'organisation des déplacements : un casse-tête ?

Le questionnaire a été construit pour mesurer, autant que faire se peut, les contraintes des familles en matière d'organisation des déplacements associés à la pratique d'activités socio-éducatives. Les résultats globaux ne montrent pas d'insatisfaction majeure, puisque 66,3 % des parents jugent facile l'organisation des déplacements. Il convient cependant de noter d'importantes différences d'opinion selon le lieu de résidence (cf. figure n° 39). L'appréciation générale largement positive est assez nuancée, avec une part d'insatisfaits et de très insatisfaits beaucoup plus importante en milieu périurbain et rural qu'en milieu urbain. Ce constat nous renvoie aux caractéristiques de l'offre en milieu périurbain et rural, beaucoup moins structurée et moins diversifiée, obligeant les familles à recourir à des services extérieurs à leur commune de résidence, ce qui génère des mobilités beaucoup plus contraignantes qu'en ville. D'autre part, la moindre autonomie des enfants vivant en commune périurbaine ou rurale (par rapport à ceux résidant en ville) mobilise davantage les parents dans les déplacements vers les lieux d'activité. Ce « temps taxi » est très contraignant, notamment lorsque la taille des fratries est importante. Le croisement de cette variable avec la nature des réponses formulées par les parents montre en effet que le niveau d'insatisfaction des familles augmente avec le nombre moyen d'enfants.

◆ Figure n° 39 : Appréciation des parents sur l'organisation des déplacements ◆



Olivier DAVID

Les motifs invoqués par les familles à propos de l'organisation des déplacements sont assez diversifiés. Plusieurs catégories ont été envisagées en fonction de la nature des réponses, afin de synthétiser l'information. Elles sont présentées dans le tableau n° 53. Ces différentes réponses ont été croisées avec l'appréciation des parents sur l'organisation des transports. Les familles la jugeant très facile ont expliqué leur appréciation en soulignant principalement la proximité des activités (55,8 %) et l'efficacité du système de transports collectifs (11,5 %). Il convient de rappeler que ce sont des ménages vivant majoritairement dans des communes

urbaines. A l'opposé, les parents exprimant des difficultés à organiser les déplacements évoquent essentiellement des problèmes d'articulation des temps des différents membres de la famille, en soulignant une conciliation difficile avec leurs horaires professionnels (25,3 %) et une gestion contraignante de l'emploi du temps de chaque enfant (13,1 %). Ils évoquent également la lourdeur des déplacements et la longueur des trajets (13,2 %). Ces familles résident majoritairement sur des communes périurbaines et rurales, et affichent un nombre moyen d'enfants plus élevé que la moyenne de l'échantillon.

◆ Tableau n° 53 : Motifs invoqués par les familles sur l'organisation des déplacements ◆

Catégorie	Motifs invoqués	Catégorie	Motifs invoqués
Autonomie	autonomie des enfants/permis de conduire enfants autonomes	Budget	aucune activité faute de moyens financiers consommation carburant élevée coût des transports en commun
Choix	aucune activité	Configurat° familiale	un seul enfant
Conciliation	activités aux mêmes horaires adéquation avec horaires professionnels des parents aménagement horaires mères aménagement horaires professionnels mère conciliation horaires professionnels parents difficile congé parental mère course continue disponibilité grands parents gestion difficile de l'emploi du temps de chaque enfant horaires adaptés jours et horaires contraints même activité parents/enfants nourrice à domicile pas de chevauchement entre enfants prise en charge par bénévoles problème d'horaires samedi et mercredi travail à domicile d'un parent un parent inactif	Déplacement	absence de transports en commun rapides beaucoup de bus besoin de la voiture fonction de taxi lenteur des bus longueur des trajets manque de transport régulier parents indispensables pour les trajets pas de système de transport collectif pistes cyclables pistes cyclables dangereuses possession d'un véhicule prévoir un système de co-voiturage entre parents problème de parking problème de transport proximité ligne de bus réseau départemental de transport collectif inadapté réseau routier performant réseau routier performant (rocade) stationnement aisé sur le trajet professionnel des parents système de transport urbain performant tout déplacement nécessite une voiture tout se fait à pied très rapide
Fonctiont	les horaires ne sont pas respectés multiplicité des lieux d'activité	Résidence	circulation difficile centre ville facilités du milieu urbain petite ville
Organisat°	nécessite une organisation obligation d'attendre les enfants organisation pour se rendre disponible parents se rendant disponibles réseau familial et amical de proximité roulement entre parents solidarité de voisinage	Proximité	activités sur la commune choix des activités en fonction de leur localisation commune avoisinante éloignement des activités et services proximité de l'école proximité des activités proximité des responsables proximité du centre de loisirs sur place
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine			

Après avoir présenté les pratiques des familles enquêtées et leur inscription spatiale, il convient de s'intéresser à l'opinion des familles sur les activités socio-éducatives et les services qui leur sont proposés ainsi que sur les politiques publiques mises en œuvre au plan local. Les différenciations liées au contexte territorial ont-elles un impact sur le choix des activités des enfants et des jeunes et sur le niveau de satisfaction des parents ?

3. Des choix sous contraintes

Dans cette dernière section, nous nous intéressons à l'information contenue dans la dernière rubrique du questionnaire adressé aux familles. Les réponses sont d'autant plus riches à analyser que cette partie comportait plusieurs questions ouvertes, à base essentiellement déclarative et volontaire. Elles n'en demeurent pas moins difficiles à interpréter. Les taux de réponse sont globalement élevés, dans la plupart des cas au-dessus de 80 %, ce qui donne un matériau plutôt représentatif. C'est également le contenu le plus original de l'enquête, parce qu'il porte sur l'opinion des parents, vis-à-vis des réponses qu'ils trouvent à leurs besoins quotidiens, mais également sur les politiques locales mises en œuvre sur leur commune de résidence. La dimension qualitative a donc été privilégiée, même si la méthode de l'enquête réduit une partie de l'information.

3.1 Une question de choix !

Inscrites dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes, la question du choix des activités est particulièrement importante. L'enquête s'est donc intéressée aux modalités retenues par les familles pour sélectionner les activités pratiquées. Toutefois, la réponse aux besoins sociaux des populations renvoie directement aux possibilités d'un réel libre choix des activités. Les familles peuvent-elles accéder ou non à l'ensemble des activités et services souhaités pour le bien-être éducatif et social de leurs enfants ? Les résultats de l'enquête sont plutôt mitigés de ce point de vue.

◆ Tableau n° 54 : Appréciation du libre choix des activités ◆

Type de commune	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
<u>Question posée</u> : « Votre(vos) enfant(s) pratique(nt)-t-il(s) toutes les activités de son(leur) choix ? » - (%)				
Oui	57,3	50,3	42,2	52,0
Non	42,7	49,7	57,8	48,0
Total	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

En effet, 52 % seulement des parents déclarent que leurs enfants pratiquent toutes les activités de leur choix. Les réponses varient sensiblement selon le lieu de résidence, puisque les parents demeurant en ville sont largement plus satisfaits que ceux domiciliés en campagne. L'écart est tout de même de 15 points et la configuration de l'offre semble une

hypothèse d'explication essentielle. En effet, les chapitres précédents ont révélé à la fois la plus grande complétude de l'offre en ville, mais aussi la diversité des activités proposées aux enfants. En revanche, les communes périurbaines et rurales sont beaucoup plus pauvres en la matière.

Les motifs de non satisfaction et de non réalisation du libre choix sont très clairs et confortent en partie ces observations. Ils montrent avant tout que la question des tarifs est primordiale dans le choix (ou le non choix) des activités. Près d'un tiers des enfants ne peuvent pratiquer toutes les activités souhaitées en raison des coûts d'inscription. Les parents résidant en ville ou en campagne le mentionnent davantage que ceux vivant dans une commune périurbaine. Ensuite, trois motifs se placent approximativement à égalité : le manque de temps, les horaires et l'absence d'activité sur la commune. En effet, les activités socio-éducatives entrent en concurrence directe avec le temps consacré aux activités scolaires ou aux études. Le temps de loisirs n'est donc pas extensible et peut freiner la pratique de certains enfants. Les conditions de résidence révèlent des contrastes, puisque ce sont principalement les citadins qui déclarent manquer de temps pour pouvoir réaliser toutes les activités souhaitées. Les horaires des services proposés sont également évoqués comme un frein au libre choix des enfants et des jeunes. La configuration de l'offre locale apparaît également déterminante dans les motifs évoqués par les familles et conforte les contraintes vécues en milieu périurbain et rural. L'absence d'activité sur la commune y est un motif très répandu, alors qu'en ville seulement 1,2 % des enfants le mentionnent. L'éloignement des activités est une raison supplémentaire de non réalisation du libre choix, largement plus fréquente dans les communes périurbaines et rurales qu'en ville. Cette question de l'accessibilité aux services et de la proximité des activités proposées aux enfants et aux jeunes pénalise les familles résidant dans les aires périurbaines et dans les campagnes du département. Enfin, il convient de noter que la qualité n'est pas un critère déterminant dans la non réalisation de certaines activités.

◆ Tableau n° 55 : Motifs de non réalisation du libre choix ◆

Motifs (unité : %)	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
Tarifs	35,7	24,9	33,6	30,2
Manque de temps	25,8	16,2	13,2	18,4
Horaires	20,9	16,2	22,4	17,1
Pas d'activité sur la commune	1,2	24,1	16,4	16,2
Eloignement des activités	7,0	12,8	11,2	11,6
Autres	6,6	4,6	3,3	4,3
Qualité	2,9	1,2	0,0	2,2

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Parmi les autres motifs soulignés spontanément par les familles, quelques critères complémentaires à ceux étudiés précédemment sont évoqués. 14,3 % des enfants sont ainsi limités par leurs parents, ces derniers n'autorisant pas d'inscription à plus de deux activités différentes. D'autres déplorent le manque de places (14,3 %), ce qui renvoie à l'accessibilité aux services. Celle-ci est parfois contrainte en raison d'une offre incapable de répondre à toutes les demandes au plan local. Enfin, l'incompatibilité avec l'emploi du temps des

enfants (8,2 %) ou l'indisponibilité des parents pour les accompagner (6,1 %), ainsi que la priorité donnée aux activités collectives familiales (8,2 %) sont également évoquées.

La question du libre choix des activités est toujours complexe à aborder car elle est très subjective et dépend étroitement des modes de vie des familles. Les informations contenues dans l'enquête révèlent néanmoins trois facteurs principaux : l'accessibilité financière liée à la politique tarifaire, l'articulation des différents temps de vie au sein de la famille, la configuration de l'offre locale (proximité et accessibilité des services).

■ 3.2 Les modalités du choix et de la recherche des activités

Le choix des activités est très largement concerté au sein de la cellule familiale entre les parents et les enfants. Cette situation est somme toute assez logique puisqu'elle est la résultante de plusieurs paramètres qui incombent respectivement aux deux parties : l'intérêt et le goût des enfants pour certaines activités, les coûts, les modalités d'organisation et de déplacement pour les parents. Dans les faits, dans plus de huit cas sur dix, la décision est prise conjointement. La commune de résidence génère assez peu de différences. Les enfants décident un peu plus souvent seuls en ville qu'ailleurs. Il faut y voir l'impact de la structure par âge de la population infantine enquêtée. C'est en ville que les 18-24 ans sont les plus nombreux, et pour lesquels l'autonomisation et la responsabilisation des choix sont plus fortes.

◆ Tableau n° 56 : Les modalités du choix des activités ◆

Qui choisit ? (Unité : %)	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
Les parents seuls	0,5	0,5	0,0	0,5
Les enfants seuls	21,1	15,4	16,2	17,9
Les enfants et les parents	78,4	83,0	83,8	81,1
Une autre personne	0,0	1,1	0,0	0,5
Total	100	100	100	100

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

L'enquête permet également de savoir sur quels critères sont prises les décisions relatives aux activités pratiquées. Le tableau n° 57 en reprend les principaux éléments, en classant par rang les critères retenus par les familles. Sans surprise, et conformément aux observations formulées précédemment sur les objectifs recherchés par les parents, la réponse aux souhaits des enfants est la première raison prévalant au choix des activités socio-éducatives, quel que soit la commune de résidence. L'attention accordée à ces activités dans le développement et l'éducation des enfants et des jeunes explique la prise en compte de leur intérêt. Les considérations financières, même si elles ne doivent pas être évacuées, apparaissent seulement en quatrième position. Cela ne veut pas dire que le coût des activités n'intervient pas dans la décision, mais les parents sont sans doute prêts à payer plus cher l'activité ou le service choisi, pour peu qu'il convienne à l'enfant et participe à son épanouissement. En revanche, la question des coûts risque de limiter le nombre d'activités pratiquées. Ensuite, la recherche de qualité est un critère plus important en ville (2^{ème} position) que dans les communes périurbaines et rurales, où la proximité est davantage

recherchée. La plus grande diversité de l'offre urbaine permet aux familles de choisir sur des critères qualitatifs. Dans les espaces périurbains et ruraux, la faiblesse relative des activités proposées (en quantité et en diversité) oblige les familles à rechercher les plus accessibles, pour limiter les déplacements.

Par ailleurs, le choix des activités est largement conditionné par les modalités de la recherche. Les parents et leurs enfants doivent connaître l'ensemble des propositions qui leur sont offertes localement pour pouvoir effectuer une sélection des activités qui combine à la fois l'intérêt des enfants, la configuration de l'offre locale et de multiples autres paramètres (disponibilité en temps, contraintes économiques, déplacements...).

◆ Tableau n° 57 : Raisons du choix des activités socio-éducatives ◆

	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
<u>Question posée</u> : quelles sont les principales raisons du choix des activités ou services ?				
<u>Modalité de réponse</u> : classement hiérarchique de 5 items				
Rang 1	Souhait des enfants	Souhait des enfants	Souhait des enfants	Souhait des enfants
Rang 2	Qualité	Proximité	Proximité	Qualité
Rang 3	Proximité	Qualité	Qualité	Proximité
Rang 4	Prix	Prix	Prix	Prix
Rang 5	Pas d'autre choix	Pas d'autre choix	Pas d'autre choix	Pas d'autre choix
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine				

◆ Tableau n° 58 : Opinion des familles sur la recherche des activités et services ◆

Modalités de réponse	Urbain	Périurbain	Rural	Ensemble
<u>Question posée</u> : « La recherche de ces activités et services a-t-elle été ... » - Unité : %				
Très facile	24,2	21,6	26,2	23,3
Facile	70,8	67,0	68,9	68,9
Difficile	3,9	10,8	4,9	7,1
Très difficile	1,1	0,6	0,0	0,7
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine				

Dans l'ensemble, les familles estiment facile, voire très facile, la recherche d'activités (92,2 % des réponses). Les différences en fonction du lieu de résidence sont marginales. Il faut juste souligner que le nombre de mécontents est plus élevé en milieu périurbain, avec 11,4 % des parents évaluant la recherche difficile ou très difficile. Cela n'atténue que très partiellement le niveau de satisfaction générale. En analysant les motifs explicatifs évoqués par les familles, il est possible de traduire cette opinion positive. En effet, plusieurs éléments semblent particulièrement appréciés par les parents dans leur démarche de recherche. En premier lieu, ils soulignent la qualité de l'information locale (13,2 % des réponses), l'existence d'une journée d'information et de présentation de l'offre d'activités en septembre, souvent intitulée forum de rentrée ou forum des associations (10,0 %), mais également l'information disponible dans la presse quotidienne régionale (5,4 %). Dans le même registre, les familles évoquent assez fréquemment l'impact du bouche-à-oreille dans leur décision (8,6 %). Dans ce registre, les discussions entre parents sont évidemment

importantes, mais il ne faut pas négliger les influences entre copains, qui peuvent s'exercer à l'école ou dans les groupes de pairs. Ensuite, ce sont essentiellement des critères liés à la configuration de l'offre locale qui sont cités, valorisant soit la proximité des activités (5,9 %), soit l'exhaustivité de l'offre (5,1 %). Enfin, interviennent des raisons liées à la clarté du choix exprimé par les enfants (7,6 %), qui facilitent ainsi les démarches des parents.

Lorsque l'on croise les motifs des parents en fonction de leur niveau d'appréciation des démarches de recherche (de très facile à très difficile), il convient de souligner que les plus satisfaits évoquent essentiellement la qualité de l'accès à l'information, la proximité et la diversité des activités. En revanche, les familles éprouvant le plus de difficultés évoquent des démarches fastidieuses, un système d'information insuffisant, un choix contraint par l'offre locale, et la difficulté de répondre aux souhaits des enfants.

■ 3.3 Le regard des parents sur les activités et services socio-éducatifs

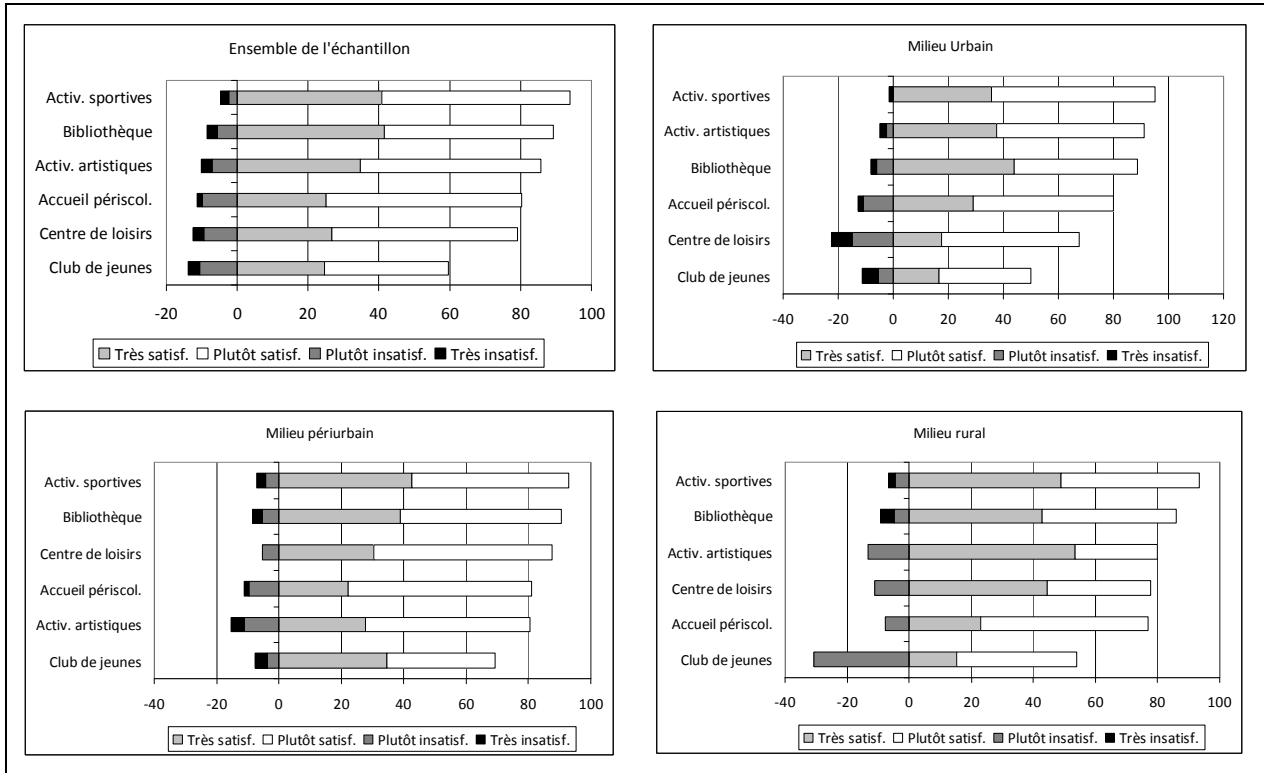
L'enquête a également cherché à mesurer le degré de satisfaction des familles sur les activités et services pratiqués par leurs enfants. Il convient de souligner l'appréciation globalement favorable des parents, quel que soit le type de structure évoqué (cf. figure n° 40). Sur l'ensemble de l'échantillon, le club de jeunes, le centre de loisirs, et l'accueil périscolaire sont les services recueillant le moins d'opinions favorables. A l'opposé, les activités sportives, la bibliothèque et les activités culturelles et artistiques répondent le mieux aux souhaits des familles. Il convient néanmoins de distinguer les services répondant à une demande de garde des enfants, notamment pour faire face aux contraintes professionnelles des parents (accueil périscolaire, centre de loisirs dans une certaine mesure) et les activités choisies pour répondre aux besoins d'épanouissement de l'enfant (activités sportives et culturelles, bibliothèque...). Cette dimension peut avoir un impact sur le degré de satisfaction des parents. Les services mobilisés pour répondre aux contraintes temporelles des familles, en quelque sorte imposés par les exigences de l'organisation quotidienne, satisfont moins les parents que les activités choisies dans l'intérêt de l'enfant. Malheureusement, la construction du questionnaire de l'enquête nous oblige à les examiner simultanément, alors que les objectifs recherchés par les parents dans l'usage des différentes structures ou activités ne sont pas forcément les mêmes.

La hiérarchie évolue assez peu en fonction de la commune de résidence. Les activités sportives remportent systématiquement le plus de suffrages satisfaisants, alors que le club de jeunes est partout le moins apprécié des familles. Les différences les plus prononcées concernent les ménages vivant dans une commune périurbaine. Si les activités sportives et la bibliothèque figurent au rang des activités les plus appréciées, elles placent immédiatement derrière le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, devant les activités culturelles et artistiques. La configuration de l'offre peut influencer cette appréciation. Dans ces communes, les services d'accueil périscolaire constituent souvent une réponse importante pour les familles et répondent à leurs besoins quotidiens.

Lors des entretiens de la pré-enquête, les parents ont particulièrement insisté sur la difficile articulation de la gestion de ces activités avec leurs propres contraintes quotidiennes (horaires professionnels, mobilités...). En les questionnant spécifiquement sur cet objet (cf. tableau n° 59), force est de constater l'appréciation globalement positive des familles, puisque systématiquement plus de 65 % d'entre elles estiment correcte ou parfaite l'articulation avec les obligations de la vie quotidienne. C'est sur la correspondance avec les

horaires professionnels et les déplacements quotidiens que les parents émettent le plus de réserves. La limite évoquée précédemment se retrouve ici, puisqu'il conviendrait de distinguer les activités choisies librement et celles qui le sont sous la contrainte (accueil pendant l'activité professionnelle des parents).

◆ Figure n° 40 : Le degré de satisfaction des parents vis-à-vis des activités et services socio-éducatifs ◆



Olivier DAVID

◆ Tableau n° 59 : Réponse aux contraintes de la vie quotidienne ◆

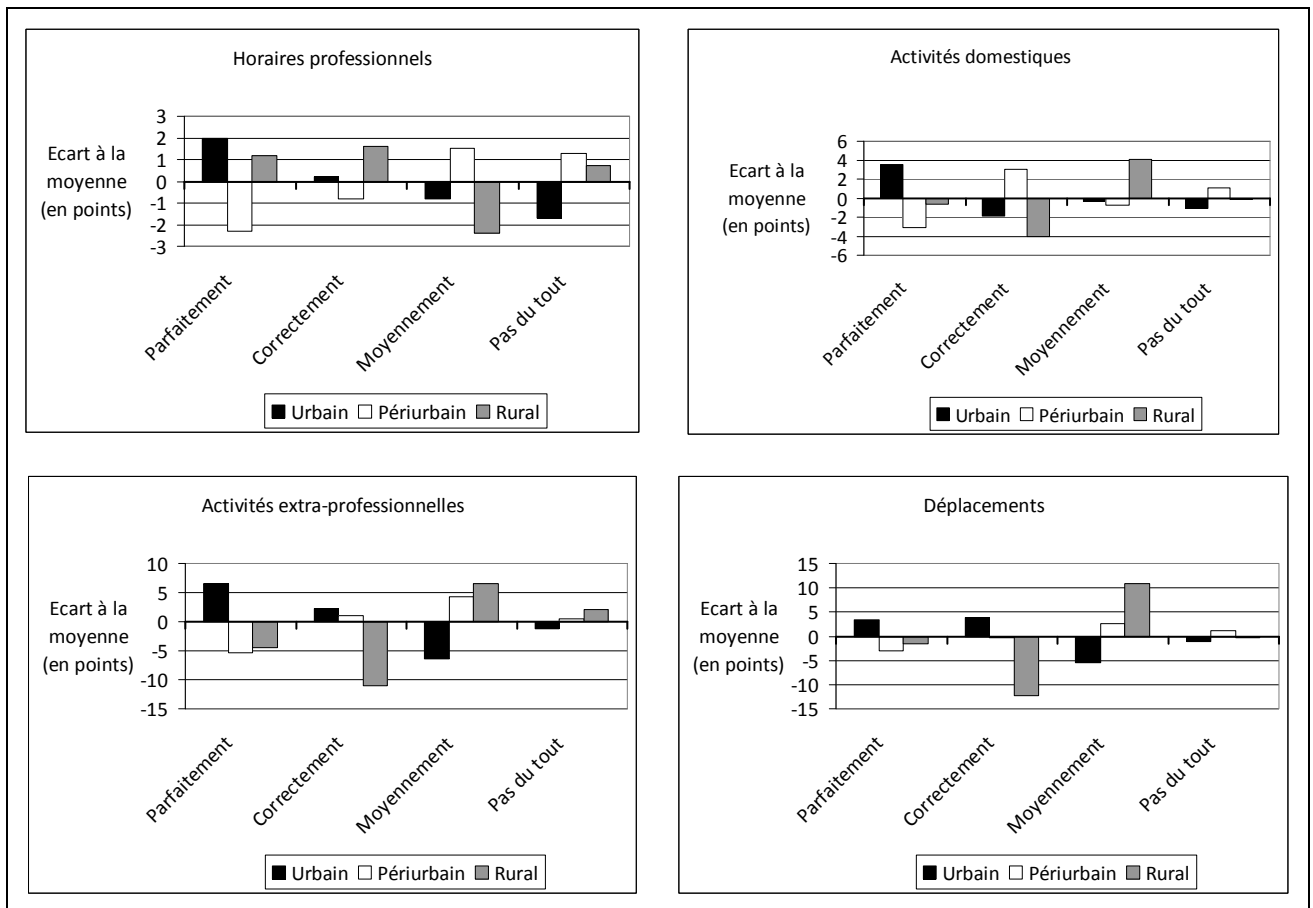
	Par rapport à vos horaires professionnels	Par rapport à vos activités domestiques	Par rapport à vos activités extra-professionnelles	Par rapport à vos déplacements quotidiens
Question posée : « Pensez-vous que les activités et services que vous utilisez répondent correctement à vos contraintes quotidiennes ? » - Unité : %				
Parfaitement	21,2	20,7	22,1	17,7
Correctement	43,3	56,5	55,1	50,3
Moyennement	26,9	18,4	14,1	24,3
Pas du tout	7,5	2,7	3,8	5,7
Ne sais pas	1,1	1,7	4,9	2,0

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Les différences en fonction du lieu de résidence sont assez marquées, et révèlent bien les disparités de conditions d'existence des familles enquêtées. Ce sont les ménages vivant en

campagne ou dans les communes périurbaines qui semblent avoir le plus de difficulté à articuler les contraintes de la vie quotidienne avec la gestion des activités de leurs enfants. La figure n° 41 permet de comparer les résultats à la moyenne de l'échantillon. Les écarts les plus prononcés concernent les horaires professionnels et les déplacements. Dans le premier cas, les familles périurbaines sont de loin les moins satisfaites, alors qu'en ville ou dans les communes rurales l'opinion des parents est globalement positive. Dans ce deuxième cas, on peut émettre l'hypothèse que les parents peuvent choisir plus facilement les activités en fonction de leurs horaires, ou alors y renoncer faute d'une offre insuffisante. Pour les déplacements, ce sont les parents vivant en zone périurbaine et rurale qui éprouvent le plus de contraintes, avec des difficultés accentuées dans les campagnes du département. Ces résultats permettent de mesurer l'impact des milieux de vie sur les difficultés des familles à gérer la vie professionnelle et ses contraintes temporelles avec les exigences liées aux charges éducatives et domestiques. La dissociation entre la commune du domicile et le lieu de travail est plus fréquente en milieu périurbain et rural. Elle génère des déplacements quotidiens et du temps contraint supplémentaire, qui pèsent sur le fonctionnement de la cellule familiale. Les difficultés de conciliation sont donc réelles.

◆ Figure n° 41 : Réponse aux contraintes quotidiennes ◆



Olivier DAVID

Ces éléments d'appréciation ont été complétés par la formulation de propositions d'améliorations de la part des parents (cf. tableau n° 60), à partir de ce qu'ils estiment

prioritaires afin de contribuer au développement de la pratique d'activités socio-éducatives pour leurs enfants.

◆ Tableau n° 60 : Propositions d'améliorations citées par les parents ◆

Points d'amélioration	Fréquence	Points d'amélioration	Fréquence	
horaires	10,6	coût musique trop élevé	1,9	
encadrement	6,5	développer les activités pour ados	1,9	
prix	5,3	renforcer offre artistique et culturelle	1,9	
améliorer les conditions de l'aide aux devoirs	4,9	aides financières	1,5	
renforcer offre sportive	3,8	esprit sportif trop marqué par la compétition	1,5	
les transports	3,4	information	1,5	
renforcement encadrement	3,0	pédagogie	1,5	
augmenter le nombre de places	2,7	état des équipements sportifs	1,1	
centre de loisirs	2,7	garantir une plus grande diversité des activités	1,1	
distance/proximité	2,7	modalités d'inscription	1,1	
organisation	2,7	moins de roulement dans le personnel	1,1	
piscine	2,7	salles de sport	1,1	
accueil	2,3			
améliorer les locaux	2,3			
choix	2,3			
sélection livres bibliothèque	2,3			
Réponses les plus fréquentes par ordre hiérarchique*				
En 1 ^{ère} position	En 2 ^{ème} position	En 3 ^{ème} position	En 4 ^{ème} position	En 5 ^{ème} position
horaires	horaires	organisation	prix	organisation
améliorer les conditions de l'aide aux devoirs	encadrement	renforcement	organisation	horaires
encadrement	les transports	encadrement	améliorer les locaux	renforcement
prix	renforcer offre sportive	accueil	centre de loisirs	encadrement
renforcer offre sportive	renforcement	améliorer les locaux	aides financières	les transports
augmenter le nombre de places	encadrement	centre de loisirs	horaires	distance/proximité
places	prix	esprit sportif trop marqué par la compétition	choix	absence de sécurité dans les déplacements
distance/proximité	piscine	aides financières	prendre en compte les différences d'âge, d'affinité et de culture	assurés par les parents
piscine	choix	garantir une plus grande diversité des activités	modalités d'inscription	répartition des équipements dans la ville
sélection livres bibliothèque	renforcer offre artistique et culturelle	information	sélection livres bibliothèque	
développer les activités pour les ados	distance/proximité	état des équipements sportifs		
* Les familles devaient classer leurs propositions par ordre d'importance				
Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine				

Les points d'amélioration qui regroupent le plus de suffrages de la part des familles enquêtées sont, par ordre hiérarchique, les horaires, l'encadrement et les prix. Ces réponses sont cohérentes avec les observations faites au préalable. La question des horaires est en effet la principale préoccupation, et arrive en tête quelle que soit la commune de résidence. Cela révèle bien les difficultés d'articulation des contraintes quotidiennes avec la pratique de telles activités. L'accompagnement des enfants à des horaires précis, souvent distincts en fonction des activités choisies, génère des tensions réelles dans le quotidien des familles. Elles sont d'ailleurs d'autant plus difficiles à appréhender que le nombre d'enfants est élevé.

Ceci explique aussi que la question des horaires se retrouve systématiquement en tête des premières propositions formulées par les parents. La question de l'encadrement est également importante, avec toutefois des variations selon la commune de résidence. Elle est en effet plus fréquente lorsque les parents résident dans une commune périurbaine, de même que le renforcement de l'offre artistique, culturelle et sportive. Les familles résidant dans ces espaces montrent d'une autre façon leur moindre satisfaction par rapport à l'offre qui leur est proposée, à la fois sur le plan qualitatif que sur la diversité des prestations proposées. La question des tarifs est quant à elle beaucoup plus générale, même si elle est plus fréquemment citée en milieu urbain et rural qu'en zone périurbaine. Elle est également bien placée dans la hiérarchie des propositions formulées par les parents. Toutes ces remarques coïncident avec les attentes prioritaires des familles.

◆ Tableau n° 61 : Les attentes prioritaires des familles ◆

Ensemble		Urbain	
Priorités	Fréq.	Priorités	Fréq.
abordables financièrement	18,5	abordables financièrement	18,1
adaptés aux attentes de l'enfant	14,0	encadrés par des professionnels	15,4
encadrés par des professionnels	12,7	proches du domicile	12,4
garantis au niveau de la sécurité	11,4	adaptés aux attentes de l'enfant	12,2
proches du domicile	10,6	garantis au niveau de la sécurité	11,6
diversifiés	9,7	de bonne qualité	10,7
de bonne qualité	9,1	organisés à des horaires qui conviennent	6,5
organisés à des horaires qui conviennent	6,7	diversifiés	5,7
adaptés aux besoins éducatifs de l'enfant	6,1	adaptés aux besoins éducatifs de l'enfant	5,7
organisés avec l'avis des parents	1,3	organisés avec l'avis des parents	1,6
Périurbain		Rural	
Priorités	Fréq.	Priorités	Fréq.
abordables financièrement	19,0	abordables financièrement	18,4
adaptés aux attentes de l'enfant	15,1	adaptés aux attentes de l'enfant	16,0
diversifiés	12,4	diversifiés	13,5
encadrés par des professionnels	10,6	garantis au niveau de la sécurité	13,5
garantis au niveau de la sécurité	10,4	encadrés par des professionnels	10,4
proches du domicile	9,4	proches du domicile	8,6
de bonne qualité	8,6	organisés à des horaires qui conviennent	7,4
adaptés aux besoins éducatifs de l'enfant	6,7	de bonne qualité	5,5
organisés à des horaires qui conviennent	6,7	adaptés aux besoins éducatifs de l'enfant	5,5
organisés avec l'avis des parents	1,0	organisés avec l'avis des parents	1,2

Enquête réalisée par Olivier DAVID, auprès de 503 familles d'Ille-et-Vilaine

Très logiquement, les attentes prioritaires formulées par les parents (cf. tableau n° 61) renvoient aux principaux motifs d'insatisfaction. Les familles revendiquent en premier lieu des activités abordables financièrement (18,5 %). Les variations selon la commune de résidence sont insignifiantes. Ensuite, les parents souhaitent des prestations adaptées aux attentes des enfants (14 %), pouvant coïncider avec leurs choix. Cela suppose évidemment une offre suffisamment diversifiée et pouvant accueillir un grand nombre d'enfants. Les motifs qui viennent ensuite concernent la qualité des activités (encadrement par des professionnels : 12,7 % / sécurité garantie : 11,4 %), avant même la proximité du domicile

(9,7 %). En revanche, la question des horaires n'intervient qu'en 8^{ème} position sur dix *items* au choix. Dans ce cas, on retrouve le décalage évoqué à plusieurs reprises entre services mobilisés pour répondre aux contraintes temporelles et activités réellement choisies. La possibilité de négocier les horaires lors du choix de ces dernières (sport, culture...) explique sans doute la moindre sensibilité des parents à cette question.

La catégorie socio-professionnelle d'appartenance des parents s'avère également déterminante dans la formulation des attentes prioritaires. Alors que la question financière est davantage citée par les ouvriers et les retraités, la recherche de qualité et d'activités adaptées aux attentes et aux besoins éducatifs des enfants concerne davantage les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et dans une moindre mesure les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. La question des horaires est reprise par les cadres et professions intellectuelles supérieures et les ouvriers. D'autre part, en toute logique, il existe également une corrélation inverse entre le revenu du père et le souhait d'activités abordables financièrement. A l'inverse, la recherche d'activités adaptées aux attentes de l'enfant augmente progressivement avec le niveau de revenus, ce qui confirme l'attachement plus fort des catégories sociales élevées à la dimension éducative et l'épanouissement des enfants.

Conclusion

Ce dernier chapitre a permis d'appréhender l'inscription spatiale des pratiques d'activités socio-éducatives des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Les résultats de l'enquête confirment les hypothèses formulées en introduction et montrent ainsi que la territorialité quotidienne des enfants et des jeunes est structurée par plusieurs lieux majeurs, au rang desquels figurent le domicile, l'école ou l'établissement de scolarisation et les lieux de pratiques d'activités socio-éducatives. L'articulation des temporalités journalières s'opère ainsi dans un espace agencé autour de ces différents types de lieux.

En ce qui concerne notre objet de réflexion, les loisirs s'inscrivent très clairement dans une relative proximité par rapport au lieu de résidence. La pratique d'activités et le recours aux services socio-éducatifs se déploient dans un espace globalement restreint et proche des lieux de résidence ou de scolarisation des enfants et des jeunes. L'analyse détaillée des résultats permet néanmoins d'apprécier plusieurs niveaux d'échelles de pratiques. En effet, avec l'âge des enfants et la spécialisation des activités, l'espace des pratiques de loisirs s'élargit sensiblement. Ce processus est encouragé par l'éloignement de plus en plus important des établissements scolaires (collège, lycée) vis-à-vis du domicile. L'autonomie progressive des enfants et des jeunes, notamment en matière de mobilité, autorise ainsi la mobilisation de ressources éducatives dans un espace beaucoup plus vaste.

La configuration de l'offre locale de services et d'activités n'est pas étrangère à cet élargissement de l'espace des pratiques des enfants et des jeunes. Lorsqu'elle est réduite, comme dans les espaces ruraux et périurbains, elle motive la recherche d'activités sur d'autres communes que celle de résidence. Les citoyens sont moins concernés par ces difficultés, dans la mesure où la complétude et la diversité de l'offre permet de couvrir plus largement les besoins éducatifs et sociaux des familles. Néanmoins, lorsque les pratiques en dehors de la commune de résidence deviennent importantes, les lieux d'activités demeurent polarisés dans les centres de services urbains les plus proches (secteurs périurbains) ou dans les pôles ruraux (communes rurales).

Enfin, cette dissociation des lieux de résidence et de pratiques génère des mobilités importantes qui concernent toutes les tranches d'âge. Les résultats de l'enquête confirment le fort engagement des parents dans la prise en charge des déplacements des plus jeunes, mobilisant une part importante du temps parental (temps taxi). L'autonomie des plus âgés décharge en partie les parents de cette contrainte, sauf lorsque les activités sont éloignées et que les réseaux de transports en commun sont faiblement développés. Tous ces éléments créent un ensemble de contraintes supplémentaires dans l'organisation de la vie quotidienne des familles, dont le poids est différent d'un contexte territorial à l'autre.

Toutes ces données confortent l'impact des contextes territoriaux sur la nature des pratiques de loisirs dans le cadre du temps libre. Les conditions d'accessibilité aux ressources éducatives sont très différentes d'une commune à l'autre. Les espaces urbains apparaissent comme les plus avantageux, car l'offre de services et d'activités y est beaucoup plus large et diversifiée, ainsi que les possibilités de déplacements autonomes des enfants. En revanche, dans les espaces périurbains et ruraux, les contraintes sont beaucoup plus lourdes pour les

familles et nécessitent le recours à des services extérieurs à la commune de résidence. Les mobilités engendrées y sont également plus importantes. Le degré de satisfaction des parents le révèle en partie.

Conclusion de la troisième partie

Cette dernière partie a porté sur l'analyse des pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Adossée sur une enquête importante, elle permet de décrire de façon objective la structure et la nature des pratiques, ainsi que leur inscription spatiale, tout en les croisant avec des variables déterminantes telles que l'âge, le sexe, le milieu social et le lieu de résidence. Pour conclure, il convient de mettre en relation ces résultats avec la seconde partie consacrée au développement des politiques éducatives locales et à leur impact sur les contextes territoriaux dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes. D'emblée, nous pouvons affirmer que l'hypothèse de départ de ce travail, selon laquelle les politiques mises en œuvre au plan local interfèrent sur les activités et sur les services développés et influencent de fait la nature et la structure des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes, est vérifiée.

La pratique d'activités socio-éducatives est sujette à de réelles inégalités. Il convient de rappeler qu'une proportion non négligeable d'enfants en est complètement exclue. Ainsi, un enfant sur sept environ ne participe à aucune forme d'activité. Les résultats de l'enquête montrent de surcroît d'importantes disparités spatiales : si un tiers des jeunes ruraux sont exclus, cela ne concerne seulement qu'un sixième des périurbains et un dixième des enfants résidant en ville. Ce premier niveau d'analyse montre l'importance des ressources mobilisables au plan local, autrement dit la qualité de l'environnement éducatif des enfants et des jeunes, pour pouvoir développer concrètement des pratiques de loisirs dans le cadre de leur temps libre. Ces résultats coïncident également avec ceux de l'enquête relative à l'analyse des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, tout particulièrement vis-à-vis des écarts significatifs qu'elle a révélés entre les villes, les espaces périurbains et les espaces ruraux (cf. partie n° 2).

Ensuite, la description précise des comportements individuels permet de mieux comprendre les facteurs discriminants dans la pratique des enfants et des jeunes. Ils ne sont pas tous de même nature mais se combinent très clairement. Nous pouvons les regrouper en trois grandes catégories : les caractéristiques individuelles, le milieu social d'appartenance et le lieu de résidence familiale. Cela confirme l'influence combinée des stratégies individuelles, des structures sociales et culturelles et de l'environnement sur la structure et la nature des pratiques. Elles exercent inévitablement des formes de détermination et de contraintes, qui expliquent les comportements sociaux de loisirs, qu'ils soient individuels ou collectifs.

En ce qui concerne l'âge, le genre et le milieu social, l'enquête permet de faire ressortir les grandes tendances. Plus les enfants ou les jeunes sont âgés, moins le taux de pratique est élevé. Avec l'augmentation dans l'âge et l'autonomisation des publics, le retrait des activités organisées est sensible, au profit d'autres formes de loisirs plus informelles (activités ludiques : télévision, lecture, écoute de musique...) ou de pratiques entre pairs (rencontres,

sorties, cinéma, théâtre...). De ce point de vue, l'enquête rejoint les observations formulées dans d'autres études réalisées au plan national. Au-delà de 17-18 ans, les jeunes semblent même partager une culture commune où les activités de sociabilité entre pairs, les loisirs informels hors structure et la musique sont centrales. D'autres lignes de clivage plus traditionnelles sont également présentes. Le genre et la situation sociale influencent encore fortement les pratiques sportives, artistiques et culturelles. Les activités féminines sont plus diversifiées que celles des garçons, avec une proportion d'activités culturelles plus importante. En revanche, ces derniers ont une plus grande préférence pour la pratique sportive, dans un panel somme toute assez restreint (football, basket, tennis...).

Les déterminants sociaux ne sont pas neutres, et les critères tels que la catégorie socioprofessionnelle ou le revenu des parents, voire des jeunes eux-mêmes lorsqu'ils sont autonomes, créent de réelles fractures entre les individus. Les catégories sociales les plus diplômées, mais également les plus aisées, attachent davantage d'importance aux loisirs dans l'éducation des enfants. Les contraintes financières, difficilement supportables par les populations ouvrières ou employées, éloignent une partie des enfants de ce champ de pratique. Les inégalités de destins sont donc réelles, et la place que les activités socio-éducatives occupent dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes est soumise aux représentations des parents, à leurs ambitions éducatives mais aussi à leurs ressources financières.

Le lieu de résidence intervient également. En effet, dans une très grande majorité (74,4 %) les enfants et les jeunes pratiquent leur activité sur leur commune de résidence. Nous sommes bien dans le champ des activités dites de proximité. Toutefois, l'analyse plus précise des résultats selon l'âge des enfants, leur degré de scolarisation et leur commune de domicile montre que les pratiques s'inscrivent dans des espaces beaucoup plus vastes que le seul territoire résidentiel. Les familles n'hésitent pas à inscrire leurs enfants dans des activités proposées sur d'autres communes, pour peu qu'elles restent dans un rayon d'action limité. Au niveau des espaces périurbains notamment, les pratiques s'inscrivent davantage à l'échelle des bassins de vie des populations. La configuration de l'offre locale est ainsi déterminante dans l'accessibilité aux services et dans la diversité des choix possibles. En simplifiant l'information recensée dans cette enquête, les enfants et les jeunes résidant en ville ont davantage de possibilités que leurs homologues des espaces périurbains et ruraux. Le libre choix, souvent revendiqué par les parents, n'est pas possible dans ce cas précis, dans la mesure où les communes, et les familles qui y vivent, cumulent un certain nombre de contraintes, plus particulièrement en zone périurbaine. L'offre est souvent incomplète, tant en matière de services (structures de loisirs, club de jeunes, bibliothèques...) qu'en termes d'activités (sportives et culturelles). Les griefs des parents sont très clairs de ce point de vue. Ils révèlent l'impossibilité pour certaines familles de répondre aux souhaits de leurs enfants.

L'enquête a également fait ressortir les attentes des familles dans ce champ spécifique de l'action sociale et éducative. La configuration de l'offre est au cœur de ces réflexions, avec une demande de diversification des activités proposées aux enfants et aux jeunes, quel que soit leur lieu de résidence. Ce sont évidemment les familles périurbaines et rurales qui sont les plus revendicatives à ce sujet. La question du coût des prestations destinées aux enfants et aux jeunes est également posée. Les contraintes financières ne sont pas des moindres dans les choix réalisés par les parents, surtout lorsque le nombre d'enfants est élevé. D'autre part, les parents revendiquent une implication plus forte des municipalités dans la réponse

aux besoins socio-éducatifs des enfants. S'ils apprécient et soulignent le rôle central des associations dans l'organisation et le développement de services et d'activités, ils n'en expriment pas moins l'intérêt d'une plus grande implication des pouvoirs publics locaux. C'est une réalité à ne pas négliger, dans une période où aucune obligation légale, liée à la répartition des blocs de compétences entre collectivités locales et territoriales, n'est imposée à quelque niveau que ce soit.

L'examen des politiques locales et des pratiques sociales des enfants et des jeunes montre ainsi que « le territoire, par les caractéristiques des populations qui y vivent, mais également par des éléments strictement territoriaux, peut devenir une entrave aux possibilités de développement des individus »³⁴⁸. L'inégale répartition des équipements et des services, les phénomènes de ségrégation sociale, les volontés politiques locales sont des éléments majeurs de la compréhension des inégalités territoriales. L'aménagement et l'offre équitable d'équipements et de services, dans n'importe quel domaine, appelle donc des politiques de régulation volontaristes et décloisonnées, prenant en compte à la fois les besoins des populations mais aussi les inégalités sociales et leurs mécanismes producteurs.

³⁴⁸ D'après Schmieder E., 2003, *Les solidarités urbaines*, cité dans Chauvel J.-P., Sagot M., 2008, « De quelles inégalités le territoire est-il porteur ? », *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 148, septembre 2008, pp. 20-26.



« L'homme de l'avenir vaudra ce que vaudront ses loisirs. »³⁴⁹

Jean Guéhenno

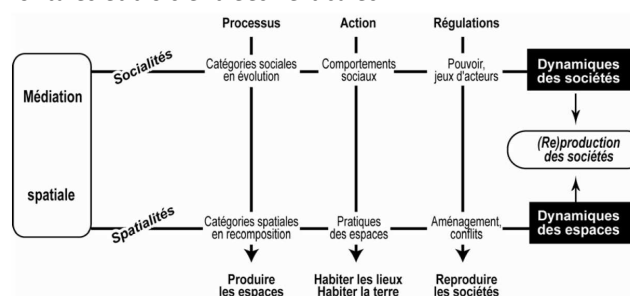
Conclusion Générale

A l'issue de ces travaux, nous pouvons confirmer que le temps libre des enfants et des jeunes constitue un objet de recherche particulièrement intéressant en géographie sociale, parce qu'il permet à la fois d'appréhender la complexité des pratiques et des processus sociaux mais aussi de décrire les constructions spatiales qui en résultent. De ce point de vue, ce dossier de synthèse s'est très clairement inscrit dans le projet scientifique de l'UMR *Espaces et Sociétés*, puisqu'il s'est attaché à comprendre les dynamiques d'un groupe social bien défini (les enfants et les jeunes) à travers ses pratiques de loisirs ainsi que leur inscription spatiale. Cet objectif impliquait simultanément une lecture précise des processus, des actions (représentations, comportements, pratiques des espaces), et des régulations à l'œuvre (jeux d'acteurs, aménagement, politiques territorialisées)³⁵⁰.

Cette réflexion a été construite autour d'une hypothèse principale, selon laquelle les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre ne sont pas les mêmes pour tous, notamment parce que les conditions d'accès aux services et aux

³⁴⁹ Extrait de Guéhenno Jean, 1964, *Ce que je crois*, Editions Grasset, 185 p.

³⁵⁰ Le projet d'ESO est inscrit dans les sciences sociales de l'action. Il est construit sous la forme d'une matrice croisant deux entrées horizontales et trois entrées verticales :



- Les deux entrées horizontales sont celles des dynamiques, c'est-à-dire des transformations des sociétés et des constructions spatiales. Celles-ci ne sont pas étudiées pour elles-mêmes mais en tant qu'elles sont constitutives de la construction des sociétés, qu'elles participent au maintien et à la production des inégalités.
- Les processus et l'analyse des catégories (sociales et spatiales), les actions (représentations, comportements, pratiques et conflits), les décisions et régulations sont les entrées verticales qui permettent d'appréhender les expressions matérielles mais aussi les valeurs et l'idéalité attachées à la dimension spatiale du fonctionnement des sociétés.

Extrait du projet scientifique de l'UMR « Espaces et Sociétés » : <http://eso.cnrs.fr/>

activités diffèrent en fonction du lieu de résidence et du milieu social et culturel. Trois axes problématiques ont alors permis de structurer notre propos. Dans un premier temps, nous souhaitions mesurer l'importance qu'occupe le temps libre aujourd'hui dans l'organisation de la vie quotidienne des enfants et des jeunes. Nous voulions ensuite évaluer l'impact des politiques éducatives locales sur le développement des services et des activités de loisirs, et appréhender notamment les différences de qualité des environnements éducatifs. Ces deux premières parties permettaient de poser les éléments d'observation et de compréhension des pratiques sociales des enfants et des jeunes.

Au terme de ce travail, nous pouvons affirmer que la nature et la structure des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes sont soumises à d'importantes disparités territoriales, et valider ainsi l'hypothèse initiale. Les possibilités d'accéder aux services et aux activités socio-éducatifs dépendent étroitement du lieu de résidence et des caractéristiques concrètes de l'environnement éducatif dans lequel évoluent les classes d'âges les plus jeunes. Les communes urbaines disposent de nombreux services et d'activités diversifiées, qui génèrent des rapports à l'offre assez différents de la part des familles (recherche de qualité, choix réel des activités, conciliation plus facile des horaires) et des pratiques beaucoup plus variées. Les espaces ruraux apparaissent en revanche dépourvus d'une offre suffisante, souvent restreinte à quelques activités élémentaires, limitant les choix offerts aux enfants et aux jeunes. Les espaces périurbains se situent en position intermédiaire, avec des tensions liées à la fois à l'incomplétude de l'offre mais aussi aux modes de vie des populations. Toutefois, en choisissant de comparer plusieurs catégories spatiales (urbain, périurbain et rural), cette analyse n'a pas pu explorer d'autres échelles tout aussi intéressantes et pertinentes pour décrypter les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre. Il aurait été nécessaire d'explorer les éventuelles différences intra-urbaines (d'un quartier à l'autre), de comparer plusieurs villes entre-elles, voire d'élargir notre analyse à d'autres contextes départementaux et régionaux. Le choix du terrain de l'enquête, sur un seul département, a inévitablement restreint le champ de la recherche et occulté ces autres dimensions. Cela demeure une perspective intéressante pour poursuivre ces travaux et compléter judicieusement nos résultats.

Pour autant, toutes les inégalités de pratiques ne peuvent être réduites aux seules caractéristiques des territoires, et nous avons montré à plusieurs reprises le poids qu'exercent d'autres déterminants sociaux et culturels. En effet, les comportements sociaux en matière de loisirs s'inscrivent dans un système plus large et particulièrement complexe, où interviennent de nombreux facteurs. Nos travaux montrent ainsi que les pratiques d'activités de loisirs des enfants et des jeunes combinent subtilement les caractéristiques des individus (âge, sexe...) avec celles de leur milieu social et culturel d'appartenance, sans oublier les propriétés des territoires dans lequel ils vivent.

Ces investigations ont donc permis d'apporter plusieurs résultats intéressants sur le temps libre des enfants et des jeunes. Ce propos de conclusion souhaite les présenter en distinguant différents registres d'analyse. Il convient tout d'abord de rappeler les tendances profondes qui ont marqué ce champ d'activité depuis plusieurs décennies, témoin d'un processus historique majeur ayant affecté les sociétés post-industrielles. Ensuite, nous présentons l'impact des contextes territoriaux sur la qualité de l'environnement éducatif et les ressources mobilisables dans le cadre du temps libre. Enfin, nous soulignons le rôle des politiques publiques dans la régulation des inégalités sociales et spatiales. Ces trois entrées

constituent sans aucun doute les fondements de l'analyse opérée tout au long de cette synthèse.

La promotion du temps libre et des loisirs : une tendance lourde

La consolidation des travaux des sociologues et des historiens, largement développée dans les deux premiers chapitres, a retracé l'évolution des sociétés modernes dans leur rapport au temps libre et aux loisirs. Elle a permis de construire en quelque sorte la matrice historique nécessaire à la compréhension de notre objet de recherche. Le processus d'émergence du temps libre, à l'œuvre depuis les débuts de la révolution industrielle, est le corollaire d'une diminution importante de la durée du travail. D'abord considéré comme un temps de récupération, ce temps libéré a été progressivement investi par de nouvelles activités, davantage choisies et plutôt consacrées à l'épanouissement des individus. Ce processus traduit simultanément une évolution profonde des mentalités et des valeurs sociales, propice à l'émergence de nouvelles normes d'activités et à de nouvelles pratiques individuelles et collectives. Cette dynamique est évidemment à l'origine d'une promotion croissante et continue du temps libre et des loisirs. Elle constitue une tendance lourde qui explique l'importante valorisation de ce temps social dans nos sociétés contemporaines.

Les faits sont particulièrement éloquents dès lors que l'on s'intéresse aux classes d'âges les plus jeunes. Aujourd'hui, le temps libre et les activités de loisirs représentent approximativement le quart d'une journée type. Les services et activités proposés aux enfants et aux jeunes se sont multipliés à l'initiative des pouvoirs publics, des associations mais aussi des entreprises privées à vocation commerciale. Simultanément, cette évolution s'est traduite par une diversification des pratiques sociales. L'offre de loisirs s'est ainsi largement renforcée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, proposant aux parents un éventail de solutions assez large pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels de leurs enfants. Cette dynamique a d'ailleurs promu l'essor des activités post et périscolaires. Le temps libre est progressivement devenu une nouvelle ressource sociale, largement investie par les familles pour satisfaire des stratégies éducatives cherchant à garantir l'avenir social et professionnel de leurs enfants. Derrière ce processus global, il convient toutefois de rappeler que se posent d'importants enjeux sociaux dans la mesure où les caractéristiques individuelles et sociales peuvent être discriminantes et produire des parcours très différents d'un enfant à l'autre, créant ainsi de profondes inégalités.

L'ensemble de ces évolutions a également contribué à l'institutionnalisation progressive du temps libre, en partie liée à la montée en charge de l'Etat et des pouvoirs publics, notamment dans l'organisation de ce nouveau champ d'activité. C'est un autre processus révélateur de la promotion du temps libre et des loisirs. Tout au long du 20^{ème} siècle, mais surtout après 1945, tout un système d'acteurs institutionnels s'est progressivement structuré, dont les prérogatives sont encore aujourd'hui très éclatées entre différents ministères. La structuration du secteur du temps libre et des loisirs n'a pas forcément conduit à créer un paysage institutionnel limpide et efficace. La multiplicité des intervenants et le cloisonnement entre les différents acteurs publics demeurent une constante qui rend parfois difficile la mise en œuvre des politiques de régulation.

Si le temps libre occupe désormais une place importante dans la vie quotidienne des enfants et des jeunes, il s'articule néanmoins avec d'autres temporalités structurantes, liées notamment aux institutions que sont la famille et l'école. Les activités de loisirs se déploient

donc dans des cadres temporels très contraints, ce que l'analyse minutieuse des temporalités familiales permet de repérer. Cette réalité interroge directement la notion de liberté de cet espace-temps et les marges de manœuvre tangibles dont disposent les enfants et les jeunes pour exercer pleinement leurs choix. Quoi qu'il en soit, la problématique du temps libre trouve toute sa place dans les réflexions sur les temporalités sociales et le développement des politiques temporelles.

L'impact des contextes territoriaux : une dimension parmi d'autres

Inscrite dans une perspective de géographie sociale, cette synthèse a évidemment cherché à appréhender la dimension spatiale de notre objet d'étude. « Saisir la complexité sociale et spatiale, c'est tout à la fois analyser précisément la relation de l'individu à ses groupes et à ses espaces d'appartenance, c'est décrypter la cohérence d'une organisation générale à ses différentes échelles, de l'individu au global »³⁵¹. En posant l'espace comme cadre et support de l'action des sociétés, nous avons cherché à mettre en lien les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes avec les caractéristiques des espaces de vie dans lesquels ils évoluent. L'espace s'inscrit inévitablement dans la *praxis*. Il est obligatoirement pris en compte par les acteurs (enfants, jeunes, parents, élus locaux, organisateurs d'activités, collectivités...), consciemment ou non, dans la mise en œuvre de leurs actions et de leurs stratégies.

L'environnement éducatif des enfants et des jeunes est donc soumis à d'importantes disparités. En effet, les ressources mobilisables pour répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des classes d'âge les plus jeunes sont très différentes selon les lieux de résidence et les territoires pratiqués. Les travaux que nous avons réalisés sur le département d'Ille-et-Vilaine révèlent d'importants effets de lieux, si bien que les ressources éducatives dépendent étroitement du degré d'équipement, des services disponibles, de la diversité des activités proposées, de la densité des interactions sociales et de la nature des politiques locales mises en œuvre dans les territoires de vie des jeunes générations. Ces écarts créent de fait des inégalités et conditionnent les parcours éducatifs. Il faut néanmoins souligner que l'environnement éducatif peut aussi sensiblement varier à d'autres niveaux d'échelles. Les recherches que nous avons engagées dans le cadre du programme JUVENIL³⁵² montrent très clairement que les contextes départementaux et régionaux sont déterminants dans la construction des réponses apportées aux publics jeunes. Il apparaît donc intéressant de comparer les caractéristiques de l'environnement éducatif des enfants et des jeunes entre régions, départements et bassins de vie. La diversité des conditions économiques, sociales et culturelles au niveau national permet de penser que les configurations territoriales en constituent un élément majeur de compréhension.

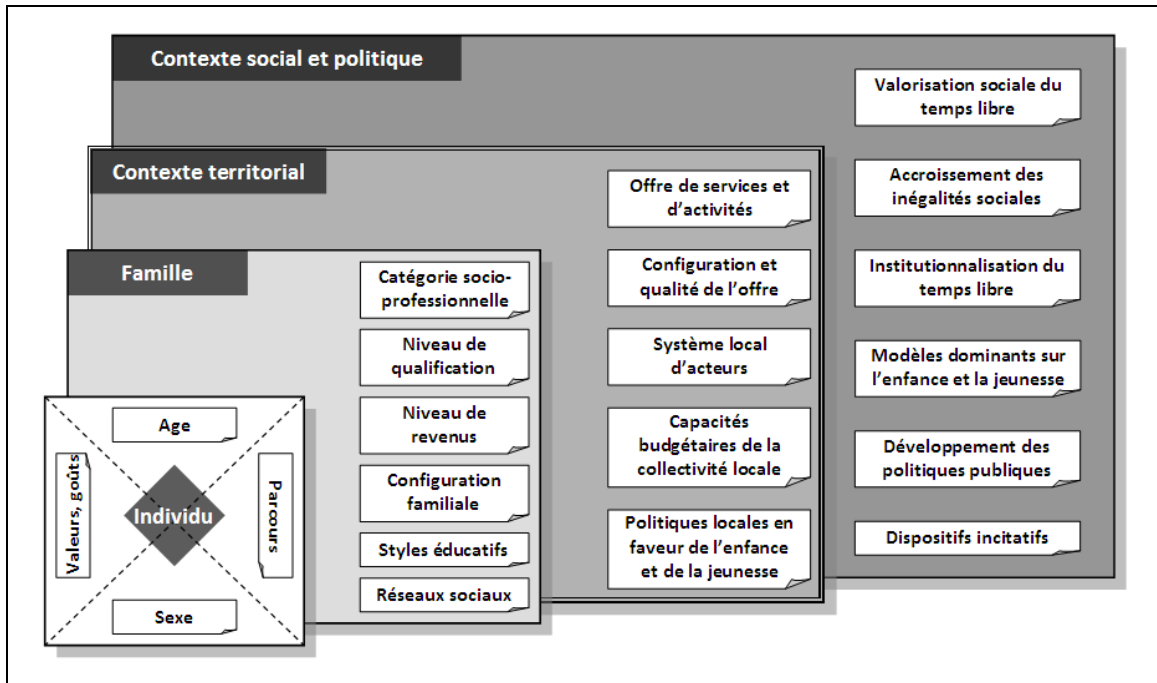
La notion d'environnement éducatif est néanmoins très difficile à appréhender, car elle ne dépend pas uniquement des caractéristiques matérielles et sociales des espaces de vie des populations. Ainsi, la description des pratiques sociales de loisirs dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes a révélé l'existence de plusieurs niveaux d'analyse, qui traduisent la richesse et la complexité des faits sociaux : celui de l'individu, celui de la famille, celui du contexte territorial et celui du contexte social et politique. Seule

³⁵¹ Di Méo G., Buléon P., 2005, p. 10.

³⁵² Programme ANR « Vulnérabilités » : Jeunes vulnérables : perceptions et prises en charge dans les politiques locales d'accès aux soins et de lutte contre l'exclusion sociale – EHESP, Université de Rennes 2, Université de Tours et Université de Cergy-Pontoise.

l'articulation de ces différentes échelles, allant du niveau micro au niveau macro, permet une compréhension fine des pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le domaine du temps libre. La dimension spatiale, bien qu'essentielle dans notre démonstration, n'est donc pas la seule à prendre en compte.

◆ Figure n° 42 : Les échelles d'analyse des pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre ◆



Olivier DAVID

En effet, si les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, le système de valeurs et le parcours scolaire expliquent en partie les pratiques sociales de loisirs, les expériences et les stratégies individuelles restent néanmoins conditionnées par le milieu familial, où les déterminants sociaux et culturels influencent le niveau de ressources des enfants et des jeunes. Nous avons démontré que l'appartenance socioprofessionnelle, le niveau de qualification et le niveau de revenus des parents influençaient également les stratégies éducatives et la plus ou moins forte valorisation des activités pratiquées par les enfants dans le cadre de leur temps libre. C'est essentiellement pour cette raison que nos choix méthodologiques ont privilégié la réalisation d'une enquête auprès des familles, et non pas directement auprès des enfants et des jeunes. Enfin, sans rappeler l'impact des configurations territoriales, qui a été présenté précédemment et qui constitue l'objet central de cette synthèse, il convient de souligner l'influence du contexte social et politique. Cette dimension beaucoup plus générale ne peut être ignorée car elle détermine les circonstances concrètes dans lesquelles se déploient les pratiques et les comportements de loisirs des enfants et des jeunes. Ainsi, la valorisation sociale et l'institutionnalisation du temps libre, l'évolution de la place et du statut de l'enfant dans nos sociétés, le développement de politiques publiques spécifiques sont autant d'éléments qui interagissent directement avec l'ensemble des autres déterminants. La combinaison de ces différentes dimensions exige une prise en compte globale des sociétés dans leur relation à l'espace.

Les politiques de régulation pour lutter contre les inégalités sociales et spatiales

Parmi les apports essentiels de ce travail, nous avons également mis en évidence la diversité des mécanismes producteurs d'inégalités dans le domaine du temps libre, se traduisant au final par d'importants écarts de conditions entre les individus. Tous les enfants et les jeunes ne peuvent pas construire des parcours éducatifs de qualité, tout simplement parce qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources et des mêmes capacités pour saisir les opportunités offertes dans leur environnement. Cette réalité peut-être vécue et considérée comme une profonde injustice, d'autant qu'elle peut exclure certains enfants de toute pratique de loisirs (un sixième des enfants dans notre propre enquête). Le milieu social et culturel constitue de ce point de vue un facteur majeur de différenciation des pratiques dans le cadre du temps libre qui, combiné aux disparités spatiales, produit d'importantes inégalités entre les enfants et les jeunes.

Les politiques de régulation ont donc pour objectif de lutter contre toutes ces formes d'inégalités, afin d'égaliser les conditions d'existence des classes d'âges les plus jeunes. Elles doivent, dans la mesure du possible, mettre à disposition des enfants des ressources éducatives de qualité tout en luttant contre les inégalités de destin. Justice sociale et justice spatiale doivent alors se combiner pour proposer à la fois une offre plus équitable d'équipements et de services au plus près des lieux de vie des enfants et des jeunes mais aussi agir sur toutes les distances (physiques, culturelles, sociales, économiques...) qui en limitent l'accès. Le développement du nombre de structures de loisirs ou du nombre d'associations proposant des activités sportives et culturelles n'est pas le seul levier pour garantir la qualité des parcours éducatifs des enfants et des jeunes. Simultanément, il est nécessaire de réfléchir aux conditions d'utilisation et de fréquentation de ces services, en prenant en compte les besoins éducatifs, les niveaux de ressources, les caractéristiques culturelles et sociales des populations bénéficiaires. De fait, la présence d'équipements et de services ne suffit pas à garantir un accès équitable pour tous. Les politiques d'aménagement doivent intégrer cette dimension pour répondre aux objectifs de cohésion sociale qui leur sont souvent assignés.

Cette réflexion sur le temps libre a montré l'importance de ce temps social pour l'épanouissement des individus ainsi que pour leur réalisation personnelle. Il offre en effet un cadre propice qui permet de pratiquer des activités épanouissantes et libératoires tout en se dégageant de l'ensemble des contraintes sociales, qu'elles soient liées au travail, à l'école, à la famille ou à toute autre institution. En ce qui concerne les enfants et les jeunes, la place occupée par le temps libre dans leur emploi du temps quotidien est désormais importante. Cet espace-temps est ainsi largement mobilisé pour pratiquer diverses activités dont la dimension éducative est réelle, participant ainsi directement au développement des savoirs et des compétences sociales nécessaires à leur autonomie. De ce fait, la dimension qualitative du temps libre et des loisirs est très importante dans la construction des parcours éducatifs des enfants et des jeunes. C'est un domaine de l'action publique qui nécessite des politiques ambitieuses afin de développer une offre de services et d'activités de qualité mais aussi d'en garantir l'accès au plus grand nombre. De ce point de vue, c'est un réel enjeu de développement social. La valorisation du potentiel de chaque enfant passe ainsi par la

promotion de politiques éducatives globales, cherchant à articuler les différents espaces éducatifs que sont la famille, l'école et le temps libre. Atteindre cet objectif implique une posture politique volontariste qui pose clairement l'enfance et la jeunesse comme un enjeu d'avenir et non comme une population problématique. Cette perspective constitue également un levier de développement territorial et social. Toute collectivité soucieuse de son propre développement ne peut que répondre aux besoins éducatifs et sociaux de ses jeunes générations !



Annexes

*Le temps libre des enfants et des jeunes
à l'épreuve des contextes territoriaux*



ANNEXE 1

Le cadre méthodologique de l'enquête

Le questionnaire

Les modalités de passation

Présentation générale de l'échantillon

1. Le questionnaire

« Pratiques et souhaits des familles en termes d'activités et de services socio-éducatifs »

Cette enquête s'adresse aux parents vivant en Ille-et-Vilaine et ayant des enfants âgés de moins de 25 ans. Elle souhaite identifier les pratiques et les besoins des familles en matière d'activités et de services socio-éducatifs, c'est-à-dire l'ensemble des services et activités utilisés dans le cadre du temps libre (hors temps scolaire, au sein et en dehors du cadre familial) par les enfants et les jeunes, relevant de la culture, du sport et plus largement des loisirs*... Ce questionnaire souhaite identifier les comportements des populations, leurs choix et leurs souhaits. Il cherchera également à analyser les perceptions des habitants sur les politiques mises en œuvre au plan local dans le champ de l'action socio-éducative, et repérer les décalages éventuels entre les programmes mis en œuvre et les souhaits des familles et de leurs enfants. Ce questionnaire comporte plusieurs rubriques différentes, pour pouvoir croiser des informations complémentaires : activités et services utilisés, aspirations, opinions sur ce qui est proposé, sur les politiques locales, situation familiale et socioprofessionnelle... Il peut nécessiter le concours des autres membres de la famille. Toutefois, il ne concerne que les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures et vivant au domicile familial.

Ce projet de recherche est mis en œuvre par Olivier DAVID, maître de conférences en géographie à l'Université Rennes 2 et membre de l'Unité Mixte de Recherche « Espaces et Sociétés » du CNRS, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Pour mener à bien ces travaux, la réponse au questionnaire nécessite la plus grande précision possible. Les résultats demeureront strictement confidentiels. Le traitement informatique des données sera anonyme.

Merci de votre participation.

1 Votre situation familiale actuelle

Q1 Quelle est votre commune de résidence ?

Résidez-vous : (1 seul choix possible) en ville dans un village (centre-bourg)
 dans un lotissement en campagne

Q2 Année d'installation sur la commune :

Q3 Quelle est la composition actuelle de votre famille ? (vivant sous le même toit)

Père Age : Marié Pacsé Célibataire Union libre Divorcé
 Veuf

Mère Age : Mariée Pacsée Célibataire Union libre Divorcée
 Veuve

S'agit-il d'une famille recomposée ? oui non

Combien avez-vous d'enfants ?

Quel est leur âge ? 1^{er} |____| - 2^{ème} |____| - 3^{ème} |____| - 4^{ème} |____| - 5^{ème} |____|

2 Les activités et services pratiqués par vos enfants dans le cadre de leur temps libre quotidien (dans la semaine hors temps scolaire – vacances exclues)

Q4 Quelles activités et/ou services votre(vos) enfant(s) pratique(nt)-t-il(s) et quel temps y consacre(nt)-t-il(s) en moyenne, à l'échelle d'une semaine ?

Ce tableau concerne uniquement les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures, et vivant actuellement au domicile familial.

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5					
Sa situation actuelle – renseigner enfant par enfant du plus âgé (enfant 1) au plus jeune										
Sexe (Masculin/Féminin)	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> F.	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> F.	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> F.	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> F.	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> F.					
Age										
Niveau scolaire/d'étude										
Lieu de scolarité/d'étude										
Etablisst public ou privé										
Les activités et services pratiqués, à l'extérieur ou au domicile – cocher d'une croix (plusieurs choix sont possibles) et indiquer la durée hebdomadaire en minutes										
	Cocher	Durée	Cocher	Durée	Cocher	Durée	Cocher	Durée	Cocher	Durée
Accueil périscolaire garderie/aide aux devoirs										
Centre de Loisirs										
Club de jeunes/Club Ados										
Scoutisme										
Bibliothèque										
Activités sportives : Laquelle/lesquelles ? 										
Activités artistiques et culturelles* : Laquelle/lesquelles ? *musique, danse, théâtre...										
Activités ludiques : Télévision – Film/Dvd										
Jeux vidéo – ordinateur										
Activités de plein air (vélo, balades, jeux collectifs)										
Lecture										
Musique (écoute uniquement)										

D'autres activités, plus ponctuelles, peuvent également le(s) concerner. Parmi la liste suivante, quelles sont-elles et quel temps y consacre(nt)-t-il en moyenne ?

Rappel : ce tableau concerne uniquement les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures, et vivant actuellement au domicile familial. Conserver l'ordre du tableau précédent.

Cocher la bonne réponse	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Activités festives et de consommation :					
Spectacles & Concerts / Cinéma / Théâtre	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent
Boire un pot / Sorties en ville / Shopping	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent
Activités de sociabilité :					
Rencontres et ou sorties entre copains / amis	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent
Discussion sur internet	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent	<input type="checkbox"/> jamais* <input type="checkbox"/> très rarement <input type="checkbox"/> rarement <input type="checkbox"/> souvent <input type="checkbox"/> très souvent
Autres activités : préciser					

* très rarement : 1 fois pas an | rarement : 1 fois par trimestre | souvent : 1 fois par mois | très souvent : plusieurs fois par mois (valeur indicative)

Q5 Quels moyens budgétaires consacrez-vous à ces activités pour une année et pour l'ensemble des enfants ?

moins de 25 € de 25 à 49 € de 50 à 99 € de 100 à 199 € de 200 à 299 € de 300 à 499 € plus de 500 €

Recevez-vous des aides (comité d'entreprise, services sociaux...) ? oui non

Q6 Où votre(vos) enfant(s) pratique(nt)-t-il son(ses) activité(s), en dehors du domicile ?

Rappel : ce tableau concerne uniquement les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures, et vivant actuellement au domicile familial. Conserver l'ordre du tableau précédent.

Plusieurs choix possibles :	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Sur la commune de résidence					
Sur la commune de scolarité					
Sur une(d') autre(s) commune(s)					
préciser laquelle(lesquelles)					

Q7 Si votre(vos) enfant(s) pratique(nt) des activités en dehors de votre commune de résidence, quelles en sont les raisons ?

.....
.....

Q8 Comment se déplace(nt) le plus fréquemment votre(vos) enfant(s) pour rejoindre les lieux d'activité ?

Rappel : ce tableau concerne uniquement les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures, et vivant actuellement au domicile familial. Conserver l'ordre du tableau précédent.

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Seul					
➤ Mode de déplacement (à pied, vélo, scooter, bus...)					
Accompagné par un parent					
➤ Père					
➤ Mère					
➤ Mode de déplacement					
Accompagné par une autre personne					
➤ Préciser qui					
➤ Mode de déplacement					
Plusieurs transports combinés					
➤ Décrire les différents modes de transports combinés					

L'organisation des déplacements liée aux activités pratiquées par votre(vos) enfant(s) est-elle :

- très facile facile difficile très difficile

Pourquoi ?

.....

.....

Q9 Comment votre(vos) enfant(s) se déplace(nt) le plus fréquemment pour aller à l'école ?

Rappel : ce tableau concerne uniquement les enfants scolarisés (à partir du CP) ou poursuivant des études supérieures, et vivant actuellement au domicile familial. Conserver l'ordre du tableau précédent.

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Seul					
Accompagné					
Préciser par qui ?
A pied					
En vélo					
En bus (transport collectif)					
En scooter					
En voiture					
Autre : (préciser)					

3 *Votre opinion sur les activités et services proposés à vos enfants dans le cadre de leur temps de loisirs*

Q10 Dans l'éducation de vos enfants, quelle place accordez-vous aux activités de loisirs ? (une seule réponse)

- Très importante Assez importante Peu importante Pas du tout importante

Q16 Etes-vous satisfait(e) des activités et services que votre(vos) enfant(s) utilise(nt) ? (ne pas remplir si vous n'utilisez aucun service ou activité)

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt insatisfait	Très insatisfait	Ne sais pas
Accueil périscolaire/Garderie/Aide aux devoirs					
Centre de Loisirs					
Club de jeunes, club ados					
Bibliothèque					
Activités sportives					
Activités artistiques et culturelles					
Autres : préciser					

Q17 Parmi les services et activités pour lesquels vous êtes le moins satisfaits, quels sont les cinq principaux points sur lesquels vous souhaiteriez voir des améliorations, en les classant par ordre d'importance ? :

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-

Q18 Pensez-vous que les activités et services que vous utilisez répondent correctement à vos contraintes quotidiennes ?

	Parfaitement	Correctement	Moyennement	Pas du tout	Ne sais pas
Par rapport à vos horaires professionnels					
Par rapport à vos activités domestiques					
Par rapport à vos activités extra-professionnelles					
Par rapport à vos déplacements quotidiens					

Q19 Etes-vous impliqués directement dans l'organisation de ces activités et services (encadrement, responsabilité associative, animations ponctuelles...) ? oui non

Si oui, de quelle façon ?

.....

Q20 Que pensez vous de l'offre d'activités et de services existante sur votre commune ?

- Très satisfaisante Satisfaisante Moyennement satisfaisante Insatisfaisante

Quels sont les éléments qui vous paraissent négatifs ? (plusieurs choix possibles)

- la qualité les tarifs le choix les horaires l'encadrement l'organisation

Quels sont les éléments qui vous paraissent positifs ? (plusieurs choix possibles)

- la qualité les tarifs le choix les horaires l'encadrement l'organisation

Q21 Concernant l'offre sur votre commune, qu'attendez-vous en priorité ?

Que les activités et services proposés soient (trois choix maximum) :

- encadrés par des professionnels
- abordables financièrement
- diversifiés
- garantis au niveau de la sécurité
- proches de votre domicile
- de bonne qualité
- adaptés aux attentes de votre enfant
- adaptés aux besoins éducatifs de vos enfants

- organisés à des horaires qui vous conviennent
- organisés en tenant compte de votre avis

Q22 Quels sont les acteurs locaux organisant ces activités et services à l'échelle de votre commune ?

- des associations
- la commune
- des entreprises privées

- d'autres acteurs (préciser lesquels) :

.....

Q23 D'après vous, par qui ces activités et services devraient être organisés dans votre commune ?

- des associations
- la commune
- des entreprises privées

- d'autres acteurs (préciser lesquels) :

.....

Q24 Que pensez vous de la politique développée dans votre commune, du point de vue des activités et services proposés aux enfants dans le cadre de leur temps libre ?

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante

Quels sont les principaux éléments de satisfaction ?

.....

.....

Quels sont les principaux éléments d'insatisfaction ?

.....

.....

4 *Votre situation professionnelle et sociale*

Pour mieux comprendre la variété des comportements et attitudes des familles et de leurs enfants vis-à-vis des activités et services socio-éducatifs, nous avons besoin de les comparer à d'autres caractéristiques professionnelles et sociales. C'est pourquoi nous vous posons cette dernière série de questions.

Q25 Quelle est votre situation professionnelle (cocher les cases) ?

- 1- Agriculteurs exploitants
- 2- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 3- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4- Professions intermédiaires
- 5- Employés
- 6- Ouvriers
- 7- Retraités
- 8- Sans activité professionnelle : préciser

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Père | Mère |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> cf. grille |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> détaillée |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

...../.....

Q26 Rythmes professionnels : (cocher et renseigner)

	Temps plein	Temps partiel	Nombre jours/semaine	Nombre
heures/semaine				
Mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	____	____
Père	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	____	____

Q27 Lieu de travail :

	Père	Mère
Commune :/.....	
Distance du domicile (en kms) :	____	____
Temps de trajet (en mn) :	____	____

Q28 Niveau de diplôme : (cocher les cases – une seule réponse possible)

	Père	Mère
Aucun diplôme déclaré ou certificat d'études primaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEPC / Brevet des collèges / Brevet élémentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAP / BEP ou équivalent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Baccalauréat / Brevet professionnel ou de technicien / autre brevet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diplôme universitaire 1 ^{er} cycle / BTS / DEUST / DUT / Diplôme des professions sociales ou de santé / Diplômes d'Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle / Diplôme d'ingénieur ou de grande école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q29 Revenus nets mensuels du ménage : (cocher les cases)

	Père	Mère	Père	Mère
Moins de 1 000 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De 1 501 à 2 000 €	<input type="checkbox"/>
De 1 000 à 1 500 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus de 2 000 €	<input type="checkbox"/>

Q30 Avez-vous des activités extra-professionnelles (loisirs, sports, culture, vie associative...)?

	Père	Mère
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, lesquelles :

.....

Nombre d'heures/semaine : |____| |____|

Q31 Etes-vous élu(e) municipal(e) dans votre commune ?

	Père	Mère
Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette enquête et du temps consacré à remplir le questionnaire.

Q32 Votre(vos) enfant(s) reçoit(vent)-il(s) de votre part de l'argent de poche ?

oui non

Si oui, indiquer le montant dans le tableau suivant, enfant par enfant, en conservant l'ordre des tableaux précédents.

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Moins de 5 € par mois					
De 5 à 10 € par mois					
De 11 à 15 € par mois					
De 16 à 20 € par mois					
Plus de 20 € par mois					

Q33 Statut du répondant : père mère les deux

2. Les modalités de passation de l'enquête

■ 2.1 Le calendrier

- Décembre 2005 – Février 2006 : définition et validation du cadre méthodologique
- Février 2006 – Mars 2006 : réalisation des entretiens exploratoires et résultats de la pré-enquête
- Mars 2006 – Mai 2006 : préparation du questionnaire, test du questionnaire et validation définitive
- Juin 2006 – Novembre 2006 : diffusion et passation du questionnaire aux familles
- Décembre 2006 – Avril 2007 : saisie de l'enquête
- Mai 2007 – Octobre 2007 : exploitation et analyse des résultats

■ 2.2 Les communes enquêtées

◆ Calendrier de passation des les communes enquêtées ◆

Nom de la commune	Code de la commune	Type ZAUER	Questionnaires		Dates		Taux de retour (%)
			Distribués	Récupérés	Dépôt	Reprise	
Fougères	35115	1	42	20	25/09	09/10	48
Rennes	35238	1	347	167	Sept	Sept	48
URBAIN			389	187			48
Andouillé-Neuville	35003	2	11	10	14/06	28/06	91
Bains-sur-Oust	35013	2	52	33	21/09	05/10	63
Gévezé	35120	2	20	10			50
La Gouesnière	35122	2	25	21	18/09	02/10	84
Luitré	35163	2	24	21	25/09	09/10	88
Monterfil	35187	2	20	17	19/09	11/10	85
Moulins	35198	2	16	8	27/09	11/10	50
Saint Erblon	35266	2	60	45	Sept	Sept	75
Saint Jean / V.	35283	2	12	10	27/06	09/07	83
PERIURBAIN Monopolarisé			240	175			73
Plesder	35225	3	6	3	03/07	10/07	50
Val-d'Izé	35347	3	19	18	06/06	21/06	95
PERIURBAIN Multipolarisé			25	21			84
Dol-de-Bret.	35095	4	27	12	18/09	02/10	44
St-Méen-le-Grand	35297	4	32	26	29/11	13/12	81
POLES RURAUX			59	38			64
Le Ferré	35111	6	11	10	13/09	29/09	91
Gennes-sur-Seiche	35119	6	12	8	27/09	11/10	67
Maure-de-Bret.	35168	6	42	20	Sept	05/10	48
Messac	35176	6	25	18	Sept	10/10	72
Pleine Fougères	35222	6	24	19	28/09	16/10	79
Le Vivier-sur-Mer	35361	6	24	7	18/09	02/10	29
RURAL			138	82			59
TOTAL			851	503			59

Olivier DAVID

Comme le précise le tableau précédent, 851 questionnaires ont été distribués auprès des ménages résidant sur les 21 communes de l'échantillon spatial. 503 ont été renseignés par les familles, ce qui représente un taux de retour de 59 %. Ce résultat donne une base de travail globalement fiable.

Pour faciliter le retour des questionnaires, la passation a été imaginée en plusieurs temps :

- Une diffusion en porte-à-porte pour garantir une sélection aléatoire des familles enquêtées. Ce premier contact permettait de présenter le contexte de l'enquête, de vérifier que les familles sollicitées avaient des enfants âgés de 6 à 24 ans, et de déposer le questionnaire après quelques consignes de remplissage.
- Le mode de passation retenu étant indirect, les familles disposaient de 2 semaines entières pour remplir le questionnaire. Les parents étaient invités à associer les enfants à la démarche, notamment pour les plus âgés d'entre eux.
- Une seconde visite dans tous les foyers enquêtés permettait de recueillir les questionnaires renseignés. Les familles étaient averties de l'horaire approximatif de passage des enquêteurs. Cette méthode a permis de rentrer près de deux tiers des formulaires.
- Pour toutes les familles absentes, ou n'ayant pas eu le temps de remplir le questionnaire dans les délais initiaux, le retour par courrier a été encouragé, grâce à la mise à disposition d'une enveloppe pré-affranchie. Cette modalité a permis de rentrer le tiers restant des formulaires.

Le taux de retour par commune révèle néanmoins quelques différences notables, qu'il convient de souligner :

- Les communes urbaines affichent des taux de retour globalement plus faibles que la moyenne des communes périurbaines et des communes rurales. Les familles périurbaines ont accueilli beaucoup plus favorablement la démarche d'enquête et le questionnaire, contrairement aux deux communes urbaines, où plus de la moitié des questionnaires sont restés sans suite.
- Sur quelques communes l'enquête s'est révélée plus difficile, avec des taux de réponse particulièrement faibles : c'est le cas du Vivier-sur-Mer et de Dol-de-Bretagne. Dans le premier cas, l'accueil réservé aux enquêteurs a été globalement favorable, mais le recueil des questionnaires a été très faible, aussi bien lors de la seconde visite que par envoi postal. A Dol-de-Bretagne, la compréhension des questionnaires a souvent été pointée comme une difficulté, ce qui a découragé plusieurs familles.

♦ Distribution des taux de réponses ♦

Taux de réponse	Nombre de variables concernées	Fréquence	Fréquence cumulée
90 % et plus	181	47,6 %	47,6 %
Entre 75 et 89 %	26	6,8 %	54,4 %
Entre 50 et 74 %	43	11,3 %	65,7 %
Entre 25 et 49 %	58	15,3 %	81,0 %
Moins de 25 %	72	19,0 %	100,0 %

Olivier DAVID

Au-delà du nombre de retour de questionnaires, la fiabilité d'une enquête dépend également du nombre de réponses renseignées par formulaire. C'est une dimension

incontournable pour pouvoir traiter correctement les variables quantitatives (effectifs suffisants et représentatifs, marges d'erreur plus faibles) et qualitatives (dimension comparative des résultats). De ce point de vue, les résultats de l'enquête sont également encourageants. Le taux de réponse n'est autre que le *ratio* entre le nombre de réponses renseignées et le nombre de familles (ou d'individus – selon la nature des questions) enquêtées. Le questionnaire était structuré autour de 33 questions, déclinées en 380 variables différentes. A la lecture du tableau précédent, quelques constats s'imposent :

- Une importante proportion des questions affiche des taux de réponse supérieurs à 75 %, puisque cela concerne plus de la moitié des variables renseignées. Cela nous donne une base de travail solide, ouvrant des possibilités réelles d'analyse statistique.
- Des différences marquées entre questions ouvertes et questions fermées : les questions nécessitant l'expression des familles, notamment par la formulation d'un texte ou de mots clés, affichent des taux de réponses moins élevés. Les questions d'opinion et d'appréciation sont également moins souvent renseignées, sauf lorsqu'elles sont construites de façon indirecte (choix dans une série d'*item*, hiérarchie de mots ou d'expressions, échelle de satisfaction...).
- Certaines questions plus sensibles ont sans doute posé des difficultés aux familles pour répondre. C'est notamment le cas de toutes celles ayant trait à la durée des activités, aux budgets-temps des différents enfants de la famille. Cela révèle une difficulté d'évaluation qui se retrouve notamment dans d'autres enquêtes relatives aux temporalités quotidiennes. La constitution du questionnaire y est sans aucun doute pour beaucoup, dans la mesure où elle exigeait des réponses quantifiées.

Ces différents éléments confirment toutefois l'intérêt des populations vis-à-vis de l'objet même de l'enquête. Plusieurs ménages consultés ont souligné que ces travaux croisaient leurs préoccupations quotidiennes, notamment lors des visites liées à la passation. La richesse des données produites permet de dépasser le stade de l'analyse descriptive. Cette présentation des résultats appellera sans aucun doute d'autres exploitations complémentaires.

3. Présentation générale de l'échantillon

La passation de l'enquête a permis de recenser 503 questionnaires différents, avec une légère surreprésentation des communes rurales. Cette caractéristique est consécutive aux modalités de passation sur le terrain départemental. En effet, pour pouvoir garantir des effectifs suffisants en milieu rural, le nombre de ménages sollicités a été volontairement augmenté. Ces choix nous permettent de travailler sur un nombre de familles plus élevé pour pouvoir analyser plus spécifiquement les pratiques et comportements des populations vivant des les campagnes d'Ille-et-Vilaine. Toutefois, pour les analyses comparatives à l'échelle départementale, entre communes urbaines, périurbaines et rurales, l'échantillon a été redressé selon le lieu de résidence, pour diminuer le poids des familles résidant en campagne vis-à-vis de l'ensemble de la population enquêtée. Ce redressement porte le nombre de questionnaires exploités à 451. L'analyse des données relatives à la structure

familiale d'une part, et à la composition socio-professionnelle d'autre part, permet de dresser un panorama général de la population enquêtée.

■ 3.1 Echantillon initial

◆ Comparaison de l'échantillon à la population de référence ◆

	Echantillon complet		Echantillon redressé selon le lieu de résidence		Population de référence Ile-et-Vilaine		Population de référence Communes enquêtées	
	503 familles avec enfants de moins de 25 ans		451 familles avec enfants de moins de 25 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans	
Age des enfants :	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
- de 0 à 3 ans	107	8,7	96	8,7	34764	14,4	9409	15,7
- de 4 à 6 ans	178	14,5	161	14,5	31551	13,0	7635	12,8
- de 7 à 11 ans	377	30,6	330	29,8	55082	22,8	13374	22,4
- de 12 à 16 ans	319	25,9	289	26,1	55591	23,0	13100	21,9
- de 17 à 24 ans	250	20,3	231	20,9	64982	26,8	16224	27,2
- Ensemble	1231	100,0	1107	100,0	241970	100,0	59742	100,0
	503 familles avec enfants de moins de 25 ans		451 familles avec enfants de moins de 25 ans		Ensemble des familles		Ensemble des familles	
Catég. Socioprofessionnelles :	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
- agriculteurs exploitants	6	1,3	5	1,2	7991	3,4	622	1,0
- artisans, commerc., chefs	38	8,3	36	8,7	14570	6,3	3187	5,0
- cadres et prof. Intel. Sup.	121	26,4	117	28,4	25730	11,0	9086	14,3
- professions intermédiaires	58	12,7	53	12,9	37205	16,0	10509	16,5
- employés	120	26,2	101	24,5	21534	9,2	7747	12,2
- ouvriers	103	22,5	89	21,6	55482	23,8	12780	20,1
- retraités	6	1,3	5	1,2	61549	26,4	15505	24,5
- sans activité professionnelle	6	1,3	6	1,5	9010	3,9	4077	6,4
- Ensemble	458	100,0	412	100,0	233071	100,0	63513	100,0
	503 familles avec enfants de moins de 25 ans		451 familles avec enfants de moins de 25 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans	
Familles :	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
- Couples :	456	90,7	410	90,9	109450	86,3	25098	77,2
Dont mariés	371	81,4	336	82,0	92984	85,0	20143	80,3
Dont non mariés	85	18,6	74	18,0	16466	15,0	4955	19,7
- Familles monoparentales :	47	9,3	41	9,1	17401	13,7	7423	22,8
Dont hommes	8	17,0	8	19,5	2695	15,5	963	13,0
Dont femmes	39	83,0	33	80,5	14706	84,5	6460	87,0
- Ensemble	503	100,0	451	100,0	126851	100,0	32521	100,0

INSEE et Enquête Olivier DAVID

Le tableau précédent propose une comparaison de l'échantillon et des données brutes du recensement général de la population, réalisé par l'INSEE en 1999¹, sans aucune correction particulière. Deux populations de référence ont été retenues : celle des familles d'Ile-et-Vilaine ayant des enfants âgés de 0 à 24 ans, et celles des familles (ayant des enfants âgés de

¹ C'étaient les seules données exhaustives et complètes au moment de la première exploitation de l'enquête. Les enquêtes de recensements mises en œuvre à partir de 2004 ne permettaient pas encore de travailler aussi précisément sur les structures démographiques et socio-professionnelles.

0 à 24 ans) ne résidant que sur les communes enquêtés. Plusieurs constats s'imposent d'emblée :

- Les écarts de structure par âge des enfants, de structure familiale ou de composition professionnelle sont très faibles entre l'échantillon complet (503 familles) et l'échantillon redressé (451 familles).
- En ce qui concerne la structure par âge des enfants, la population enquêtée est caractérisée par une sous-représentation des classes d'âge 0-3 ans et 17-24 ans, et une surreprésentation des classes d'âge 7-16 ans.
- La structure familiale de l'échantillon révèle une part plus importante de couples et une sous-représentation des familles monoparentales.
- La structure socio-professionnelle des ménages est sans doute la variable qui présente le plus de distorsions par rapport à la population départementale. Les cadres, les employés et les ouvriers y sont en effet davantage représentés.

■ 3.2 Echantillon redressé

Pour affiner la comparaison avec la population de référence, plusieurs paramètres liés à la nature même de l'enquête ont été pris en compte. Les questionnaires ne s'intéressaient en effet qu'aux seules familles avec enfants (scolarisés) de 6 à 24 ans révolus, excluant de fait une partie des familles avec de très jeunes enfants. Il apparaît donc plus judicieux de supprimer la classe d'âge 0-3 ans pour une comparaison plus proche de la réalité. Dans un même ordre d'idées, les familles enquêtées sont très majoritairement bi-actives, ce qui rend le rapprochement difficile avec la population départementale totale. Avec la suppression des catégories « retraités » et « sans activité professionnelle », la comparaison ne prend donc en compte que les actifs. Les données corrigées figurent dans le tableau suivant.

Ces corrections permettent d'affiner notre analyse et de révéler les biais possibles liés à l'échantillon spatial retenu. De ce point de vue, le second tableau apporte des compléments très intéressants :

- La structure par âge des enfants est presque conforme à celle de la population de référence, avec une légère sous-représentation des plus âgés (17-24 ans) au profit surtout de la classe d'âge 7-11 ans, et dans une moindre mesure la classe d'âge 12-16 ans.
- La composition familiale n'évolue quasiment pas et les écarts entre l'échantillon et la population de référence restent les mêmes. La population enquêtée comporte plus de couples et moins de familles monoparentales, mais les écarts restent modestes.
- Enfin, les distorsions les plus fortes concernent la structure socio-professionnelle des ménages. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que celle des employés, sont beaucoup plus élevées que ce que l'on constate sur la population de référence. A l'inverse, le poids des agriculteurs, des professions intermédiaires et des ouvriers est plus faible.

Ces écarts peuvent sans doute s'expliquer par le choix des communes retenues, ainsi que les modalités de passation. La distribution des questionnaires et la sollicitation des familles se sont faites de façon complètement aléatoire, mais en répondant néanmoins à une logique

de proximité géographique des foyers enquêtés, avec souvent plusieurs ménages interrogés dans la même rue, dans le même quartier... Malgré la prudence mise en œuvre pour essayer de diversifier les zonages d'enquête, les contraintes de déroulement de la passation n'excluent pas complètement de tels résultats. Cette réalité constitue un biais important dans l'analyse des réponses formulées par les familles, dont il faudra tenir compte. Cela exige de croiser les résultats, lorsque les données le permettent, avec les données socio-professionnelles.

◆ Comparaison corrigée de l'échantillon à la population de référence ◆

	<i>Echantillon complet</i>		<i>Echantillon redressé selon le lieu de résidence</i>		<i>Population de référence Ille-et-Vilaine</i>		<i>Population de référence Communes enquêtées</i>	
	503 familles avec enfants de moins de 25 ans		451 familles avec enfants de moins de 25 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans		Familles ayant des enfants de 0 à 24 ans	
Age des enfants :	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
- de 4 à 6 ans	178	15,8	161	15,9	31551	15,2	7635	15,2
- de 7 à 11 ans	377	33,5	330	32,6	55082	26,6	13374	26,6
- de 12 à 16 ans	319	28,4	289	28,6	55591	26,8	13100	26,0
- de 17 à 24 ans	250	22,3	231	22,9	64982	31,4	16224	32,2
- Ensemble	1124	100,0	1011	100,0	207206	100,0	50333	100,0
	503 familles avec enfants de moins de 25 ans		451 familles avec enfants de moins de 25 ans		Ensemble des familles		Ensemble des familles	
Catég. Socioprofessionnelles :	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
- agriculteurs exploitants	6	1,3	5	1,2	7991	4,9	622	1,4
- artisans, commerc., chefs	38	8,5	36	9,0	14570	9,0	3187	7,3
- cadres et prof. Intel. Sup.	121	27,1	117	29,2	25730	15,6	9086	20,7
- professions intermédiaires	58	13,0	53	13,2	37205	23,0	10509	23,9
- employés	120	27,0	101	25,2	21534	13,4	7747	17,6
- ouvriers	103	23,1	89	22,2	55482	34,1	12780	29,3
- Ensemble	446	100,0	401	100,0	162512	100,0	43931	100,0

INSEE et Enquête Olivier DAVID

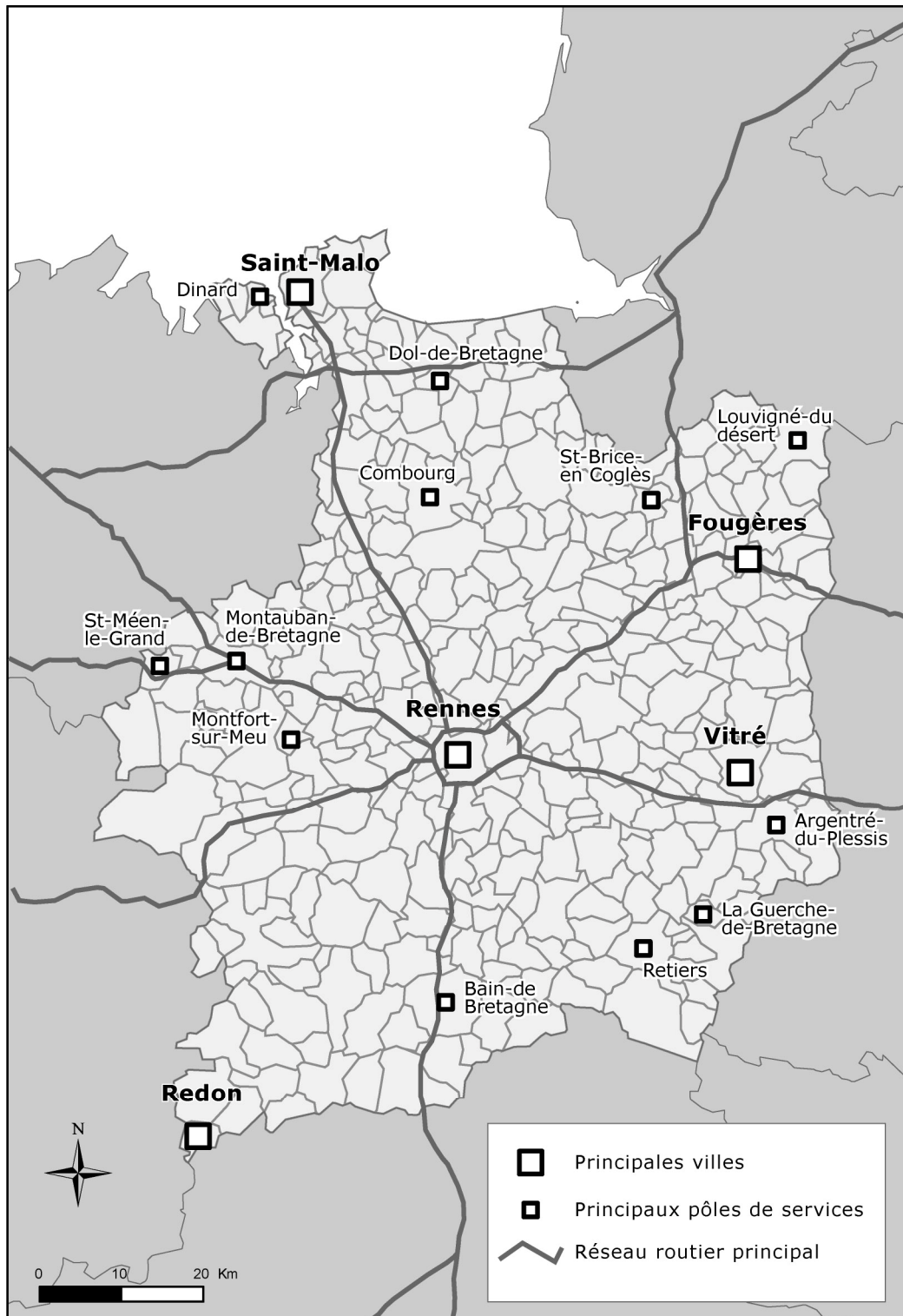


ANNEXE 2

Atlas de localisation

Carte générale de l'Ille-et-Vilaine : villes et axes routiers
Carte des communautés de communes de l'Ille-et-Vilaine
Carte des pays Bretagne

Annexe 2-a : Carte générale de l'Ille-et-Vilaine : villes et axes routiers



Annexe 2-b : Carte des communautés de communes de l'Ille-et-Vilaine



Annexe 2-c : Carte des pays Bretagne



Bibliographie générale

*Le temps libre des enfants et des jeunes
à l'épreuve des contextes territoriaux*

COMMUNICATIONS, ARTICLES ET REVUES :

- ALTERNATIVES ECONOMIQUES, 2010, *Les inégalités en France*, Hors-Série Poche, n° 43, mars 2010, 160 p.
- BOUFFARTIGUE P., 2005, « La division sexuée du travail professionnel et domestique : quelques remarques pour une perspective temporelle », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 13-23.
- BRAIS N., 2005, « Des politiques temporelles au Québec : une greffe possible en milieu municipal », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 135-150.
- BUSTREEL A., DEVETTER F.-X., 2005, « Rythmes de travail et choix des modes de garde selon le sexe des parents », Colloque « conciliation vie familiale - vie professionnelle : déterminants du recours aux modes d'accueil », organisé conjointement par la DREES, le CERC et la CNAF, 7 juin.
- CHARTON L., 2005, « Diversité des parcours familiaux et rapport au temps », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 65-73.
- CHAUVEL J.-P., SAGOT M., 2008, « De quelles inégalités le territoire est-il porteur ? », *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 148, septembre 2008, pp. 20-26.
- CHENU A., 2003, « Les usages du temps en France », *Futuribles*, n° 285, 11 p.
- CHENU A., HERPIN N., 2002, « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs », *Economie et Statistiques*, n° 352-353, pp. 15-37.
- CNAF, 2007, « Les acteurs de la politique familiale », *Informations sociales*, n° 139, 150 p.
- CNAF, 2002, « Les vacances et le temps libre : quelle actualité ? », *Informations sociales*, n° 100, 136 p.
- COULANGEON P., LEMEL P., 2009, « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Economie et Statistique*, n° 423, pp. 3-30.
- CREPIN C., 2010, « Attentes d'encadrement et d'autonomie des adolescents à l'occasion des activités de loisirs », *Politiques sociales et familiales*, Revue de la CNAF, n° 99, pp. 121-129.
- DANIC I., 2009, « Les figures contemporaines de la prime enfance dans l'encadrement parental et enseignant en France », Communication au colloque *Les figures de l'enfance d'hier à aujourd'hui*, Université Laval, Québec, du 30 septembre au 2 octobre 2009, 19 p.
- DAVID O., 2007, « Vie familiale, vie professionnelle : une articulation sous tension », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2007 2-3, pp. 191-202.
- DUMONTIER F., GUILLEMOT D., MEDA D., 2002, « L'évolution des temps sociaux au travers des enquêtes Emploi du temps », *Economie et statistique*, n° 352-353, INSEE, pp. 3-12.
- DUMONTIER F., PAN KHE SHON J.-L., 1999, « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n° 675, octobre 1999, 4 p.
- GALLAND O., GARRIGUES P., 1989, « La vie quotidienne des jeunes, du lycée au mariage », *Economie et Statistique*, n° 223, juillet-août 1989, pp. 15-24.
- INJEP, 2004, « Le ministère du Temps libre : 1981-1983 », *Cahiers d'histoire*, Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, n° 2, novembre 2004, 262 p.
- KAUFMANN V., 2004, « La mobilité au quotidien : nécessité, proposition et test d'une nouvelle approche », dans VODOZ L., PFISTER GIAUQUE B., JEMELIN C. (Dir.), 2004, *Les territoires de la mobilité. L'aire du temps*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 57-70.

- LAFORTUNE J.-M., 2005, « Les usages sociaux du temps libre à l'ère de la flexibilité : utopies et réalité », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 115-124.
- LAVENU D., 2001, « Activités du temps libre et sociabilité de jeunes à la sortie de l'adolescence », *Loisir et sociétés / Society and Leisure*, vol. 24, n° 2, pp. 403-430.
- LE GRAND E., 2010, « Quand la santé des jeunes m'était contée ! Le jeunesse dans la revue *La Santé de l'homme* », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 54, pp. 61-73.
- LONCLE P., 2001, « Histoire sans fin. Les jeunes et l'action publique », in INJEP, 2001, *Les jeunes de 1950 à 2000. Un bilan des évolutions*, Publications de l'INJEP, pp. 255-277.
- MAURIN E., 1989, « Types de pratiques quotidiennes, types de journées et déterminants sociaux de la vie quotidienne », *Economie et Statistique*, n° 223, juillet-août 1989, pp. 25-46.
- MEIRIEU P., 2006, « Qu'elle le veuille ou non toute ville est éducatrice », *Urbanisme*, n° 349, Juillet-Août 2006, pp. 67-69.
- MILLET M., THIN D., 2005, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et politiques*, n° 54, automne 2005, pp. 153-162.
- PRESSER H.-B., 2004, « Economie de 24 heures sur 24, structuration du temps et vie familiale », in VERON J., PENNEC S., LEGARE J., 2004, *Age, générations et contrat social*, Les cahiers de l'INED, n° 153, INED, pp. 245-261.
- PRONOVOST G., 2000, « Les jeunes et le temps », *Lien social et Politiques*, n° 43, pp. 33-40.
- RAIBAUD Y., 2007, « Genre et loisirs des jeunes », *Empan*, n° 65, pp. 67-74.
- RAYNAL M. (Coord.) 2006, *Ville Ecole Intégration Diversité*, Ville éducatrice, ville humaine, n° 145, juin 2006, 161 p.
- RICHEZ J.-C., 2009, « Six façons bien différentes de voir la jeunesse », *Territoires*, n° 475, Février 2007, pp. 24-25.
- SECHET R., DAVID O., KEERLE R., 2008, « Penser la justice pour penser les politiques territorialisées. Une application à partir des cas du sport et de la petite enfance », *Colloque « Justice et injustice spatiales »*, 12-14 mars 2008, Université Paris X Nanterre, 12 p.
- STOCK M., 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, textuel, <http://espacestemps.net/document1138.html>.
- SUE R., 2006, « Les temps nouveaux de l'éducation », *Revue du MAUSS*, n° 28 / 2006-2, pp. 193-203.
- VAN ZANTEN A., 2003, « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes », *Education et sociétés*, n° 9, pp. 39-52
- VIARD J., 2006, « Modes de vie et usages du temps en France », *Futuribles*, n° 319, mai 2006, pp. 69-81.
- VIARD J., 2005, « Temps libérés, inégalités multipliées ? », *Vers l'éducation nouvelle*, La revue des CEMEA, n° 519, juillet 2005, pp. 32-55.
- VULBEAU A., 2007, « La jeunesse, ressource des politiques locales ? », *Territoires*, n° 475, Février 2007, pp. 20-23.
- WIERINK A. (Coord.), 2009, « Temps sociaux : concordances et discordances », *Informations Sociales*, Revue de la CNAF, n° 153, Mai-juin 2009.

OUVRAGES OU CHAPITRES D'OUVRAGES :

- AUGUSTIN J.-P., 2007, *Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation*, coll. U, Colin, 224 p.
- AUGUSTIN J.-P., ION J., 1993, *Des loisirs et des jeunes*, Coll. Le social en actes, Editions de l'Atelier, 143 p.
- AUGUSTIN J.-P., 1991, *Les jeunes dans la ville*, Presses Universitaires de Bordeaux, 536 p.
- BACHELARD P. (Dir.), 1993, *Les acteurs du développement local*, L'Harmattan, Coll. Alternances / Développements, 190 p.
- BARRERE-MAURISSON M.-A., 2004, « Masculin/féminin : vers un nouveau partage des rôles », *Cahiers Français*, n° 322, Famille(s) et politiques familiales, septembre-octobre 2004, pp. 22-28.
- BERTHIER N., 2004, *Les techniques d'enquête. Méthode et exercices corrigés*, Coll. Cursus Sociologie, Armand Colin, 254 p.
- BEN-ARIEH A., FRØNES I., 2007, *Indicators of Children's Well Being : What should be Measured and Why ?*, Social Indicators Research, vol. 84, 202 p.
- BEN AYED C., 2009, *Le nouvel ordre éducatif local*, Coll. Education et Sociétés, PUF, 170 p.
- BERNOUX J.-F., 2005, *Mettre en œuvre le développement social territorial. Méthodologie, outils, pratiques*, Dunod, 2^{ème} édition, 201 p.
- BERTHER V., FILLAUD-JIRARI L. (Dir.), 2008, *Construire des pratiques éducatives locales*, Chronique Sociale, 123 p.
- BIER B., CHAMBON A., DE QUEIROZ J.-M., 2010, *Mutations territoriales et éducation*, Editions ESF, 228 p.
- BONNEAU M., 2009, *Les loisirs, du temps dégagé au temps géré*, Coll. Transversale Débats, Ellipses, 187 p.
- BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P. (Dir.), 2004, *Dictionnaire des politiques publiques*, Les Presses Sciences Po, Coll. Gouvernances, 518 p.
- BOZON M., 1984, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses Universitaires de Lyon, 300 p.
- BRECHON P., TCHERNIA J.-F. (Dir.), 2009, *La France à travers ses valeurs*, Colin, 320 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 1998, *Les mots de la géographie*, Reclus – La Documentation Française, 518 p.
- BRUNHES J., VALLAUX C., 1921, *La géographie de l'histoire*, Librairie Félix Alcan, 2^{ème} édition, 715 p.
- CASTEL R., 2007, *La discrimination négative*, Coll. La république des idées, Le Seuil, 138 p.
- CHAMBON A., 2004, *Villes et développement éducatif local*, L'Harmattan, 232 p.
- CHARLOT B. (Coord.), 1994, *L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, Bibliothèque européenne des sciences de l'éducation, Colin, 223 p.

- CHOMBART DE LAUWE M.-J., 1987, *Espaces d'enfants*, DelVal, 299 p.
- CHOMBART DE LAUWE M.-J., 1979, *Un autre monde : l'enfance*, Payot, 445 p.
- DAMON J., 2006, *Les politiques familiales*, Coll. Que sais-je ?, PUF, 128 p.
- DANIC I., DAVID O., DEPEAU S. (Dir.), 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, PUR, 269 p.
- DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires*, Coll. La république des idées, Le Seuil, 110 p.
- DAVID O., SECHET R., 2010, « Etalement urbain et géographie des inégalités sociales. Le cas de Rennes et de l'Ille-et-Vilaine », in DJELLOULI Y., EMELIANOFF C., BENNASR A., CHEVALIER J. (Dir.), 2010, *L'étalement urbain. Un processus incontournable ?*, Coll. Espace et Territoires, PUR, pp. 177-192.
- DAVID O., 1999, *L'accueil de la petite enfance. Services et aménagement du territoire*, PUR, Coll. Espace et territoires, 243 p.
- DE CERTEAU M., 2008 (Rééd.), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Folio Essais, 349 p.
- DEMOUSTIER D. (Coord.), 2004, *Economie sociale et développement local*, Les cahiers de l'économie sociale, L'Harmattan, p. 23
- DI MEO G., BULEON P., 2005, *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Coll. U, Colin, 304 p.
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Coll. Fac, Nathan Universités, 317 p.
- DI MEO G. (Dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, L'Harmattan, 207 p.
- DUBET F., 2010, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Coll. La république des idées, Le Seuil, 120 p.
- DUFLO E., 2010, *Le développement humain, Lutter contre la pauvreté (I)*, Coll. La république des idées, Le Seuil, 104 p.
- DUMADEZIER J., 1988, *Révolution culturelle du temps libre : 1968-1988*, Coll. Sociétés, Méridien Klincksieck, 312 p.
- DUMADEZIER J., 1974, *Sociologie empirique du loisir, Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Coll. Sociologie, Le Seuil, 270 p.
- DUSSUET A., 2005, *Travaux de femmes. Enquête sur les services à domicile*, Coll. Le travail du social, L'Harmattan, 216 p.
- DUTERCQ Y., 2005, *Les régulations des politiques d'éducation*, Coll. Des Sociétés, PUR, 203 p.
- ESPING-ANDERSEN G., PALIER B., 2008, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Coll. La république des idées, Le Seuil, 138 p.
- FLEURET S., 2005, *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses Universitaires d'Angers, 318 p.
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Masson, 387 p.
- GALLAND O., 2007, *Sociologie de la jeunesse*, coll. U, Colin, 4^{ème} édition, 248 p.
- GAYET D., 2006, *Pédagogie et éducation familiale. Concepts et perspectives en sciences humaines*, L'Harmattan, 182 p.

- GENELOT S., 1998, *Territoires à vivre. Quels aménagements pour les enfants et les jeunes ?*, Coll. Questions d'éducation, Milan, 158 p.
- GIDDENS A., 2005, *La constitution de la société*, Coll. Quadrige – Grands Textes, PUF, 474 p.
- GLASMAN D., 2005, « La lente émergence des politiques éducatives territoriales », in Faure A., Douillet A.-C., 2005, *L'action publique et la question territoriale*, PUG, pp. 107-130.
- GROSSIN W., 1996, *Pour une science des temps, introduction à l'écologie temporelle*, Octarès, 268 p.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B. (Dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Economica – Anthropos, 252 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés des territoires*, Anthropos, 186 p.
- HENRI J.-P., 1995, *Le temps libre des enfants : que faire dans votre commune ?*, Milan, 237 p.
- HENRI J.-P., 1992, *Place de l'enfant*, Milan, 156 p.
- INJEP, 2004, « Le ministère du Temps Libre, 1981-1983 : la renaissance contrariée du ministère de la Jeunesse et des Sports », *Cahiers d'Histoire*, revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports, n° 2, novembre 2004, pp. 9-200.
- JAVEAU C., 2003, *Sociologie de la vie quotidienne*, Coll. Que sais-je ?, PUF, 128 p.
- KAUFMANN J.-C., 1995, *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Coll. Le sens social, Presses Universitaires de Rennes, 252 p.
- KAUFMANN V., 2004, « La mobilité au quotidien : nécessité, proposition et test d'une nouvelle approche », dans VODOZ L., PFISTER GIAUQUE B., JEMELIN C. (Dir.), 2004, *Les territoires de la mobilité. L'aire du temps*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 57-69.
- KELLERHALS J., MONTANDON C., 1991, *Les stratégies éducatives des familles*, Delachaux et Niestlé, Coll. Actualités pédagogiques et psychologiques, 256 p.
- LAVILLE J.-L., MAGNEN J.-P., de FRANCA FILHO G.-C., MEDEIROS A. (Dir.), 2005, *Action publique et économie solidaire*, Erès, 414 p.
- LEBON F., 2005, *Une politique de l'enfance*, Coll. Logiques sociales, L'Harmattan, 265 p.
- LESNARD L., 2009, *La famille désarticulée*, Coll. Le lien social, PUF, 213 p.
- LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.
- LEVY J., 2008, *Echelles de l'habiter*, PUCA, 366 p.
- LONCLE P. (Dir.), 2007, *Les jeunes : questions de société, questions de politiques*, La Documentation Française, Coll. Etudes, 149 p.
- MAURIN E., 2007, *La nouvelle question scolaire*, Le Seuil, 268 p.
- MESURE S., SAVIDAN P., 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, p. 876.
- MOINE A., 2007, *Le territoire : comment observer un système complexe*, L'Harmattan, 176 p.
- MOREAU G., 2010, « Jeunesse et espace public : une mise en perspective », in DANIC I., DAVID O., DEPEAU S., 2010, *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Coll. Géographie Sociale, PUR, pp. 173-183.

- MOSER G., WEISS K. (Dir.), 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin, 396 p.
- MOTHE D., 1997, *L'utopie du temps libre*, Coll. Société, Editions Esprit, 110 p.
- OBSERVATOIRE DES INEGALITES, 2008, *L'état des inégalités en France*, Belin, 301 p.
- OCTOBRE S., 2004, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, La documentation française, 429 p.
- PARAZELLI M., 2002, *La rue attractive. Pratiques et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses universitaires du Québec, 358 p.
- PREMEL G., 2005, *Enquête sur des « mutants ». Comment repenser l'accueil collectif des 11-14 ans ?*, UFCV – INJEP, 95 p.
- PRONOVOST G., 2007, *L'univers du temps libre et des valeurs chez les jeunes*, Presses Universitaires du Québec, 174 p.
- PRONOVOST G., 2001, « Temps sociaux et temps scolaires en Occident : le brouillage des frontières », dans SAINT-JARRE C., DUPUY-WALKER L. (Dir.), 2001, *Regards multiples sur le temps*, Presses Universitaires du Québec, pp. 43-58.
- PRONOVOST G., 1996, *Sociologie du temps*, Coll. Ouvertures sociologiques, De Boeck Universités, 183 p.
- PROST A., 1992, *Education, société et politiques*, Coll. XX^e siècle, Le Seuil, 227 p.
- RESTOIN A. (Dir.), 2004, *Eduquer pour demain : des pistes pour agir*, L'Harmattan, 236 p.
- RENAUD A., 2007, *Egalité et discriminations*, Coll. La couleur des idées, Le Seuil, 210 p.
- RIPOLL F., 2006, « Du « rôle de l'espace » aux théories de l' « acteur » (aller-retour) », in SECHET R., VESCHAMBRE V., 2006, *Penser et faire la géographie sociale*, Rennes, PUR, coll. Géographie Sociale, pp. 193-210.
- ROMERO C., DUMONT M., 2008, « Les jeunes dans leurs mobilités. L'espace en tous sens », in SECHET R., GARAT I., ZENEIDI D., 2008, *Espaces en transactions*, Rennes, PUR, coll. Géographie Sociale, pp. 109-119.
- ROSIERE S., 2008, *Dictionnaire de l'espace politique*, Armand Colin, 320 p.
- SAVIDAN P., 2007, *Repenser l'égalité des chances*, Grasset, 326 p.
- SCHWARTZ O., 1990, *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, PUF, 531 p.
- SECHET R., VESCHAMBRE V. (Dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale*, PUR, Coll. Géographie Sociale, 397 p.
- SUE R., 1994, *Temps et ordre social*, PUF, p. 293.
- TABBONI S., 2006, *Les temps sociaux*, Coll. Cursus, Armand Colin, 183 p.
- THIN D., 1998, *Quartiers populaires, l'école et les familles*, Presses Universitaires de Lyon, 290 p.
- VAN ZANTEN A. (Dir.), 2008, *Dictionnaire de l'éducation*, Coll. Quadrige Dicos Poche, PUF, 705 p.
- VIARD J. (Dir.), 2002, *La France des temps libres et des vacances*, Coll. Bibliothèque des territoires, Editions de l'Aube – DATAR, 230 p.
- VODOZ L., PFISTER GIAUQUE B., JEMELIN C. (Dir.), 2004, *Les territoires de la mobilité. L'aire du temps*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 383 p.

THESES :

- CHARDONNEL S., 1999, *Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations d'une station touristique de montagne*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, sous la direction de Pierre DUMOLARD et de Solveig MÅRTENSSON, 267 p.
- LERAY F., 2010, *Les mères seules avec enfant(s) et leurs espaces de vie. Mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des familles monoparentales bretonnes*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, sous la direction de Raymonde SECHET, à paraître.

DOCUMENTS OFFICIELS :

- CAF D'ILLE-ET-VILAINE, 2009, *Rapport d'activité 2008*, 164 p.
- CAF D'ILLE-ET-VILAINE, 2008, *Rapport d'activité 2007*, 164 p.
- CAF D'ILLE-ET-VILAINE, 2007, *Rapport d'activité 2006*, 164 p.
- CAF D'ILLE-ET-VILAINE, 2006, *Rapport d'activité 2005*, 164 p.
- CNAF, 2009, *Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF : 2009 – 2012*, 65 p.
- CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE, 2008, *Le projet éducatif départemental*, septembre 2008, 16 p.
- LEGIFRANCE, 2010, *Code de l'éducation*, version consolidée du 14 mai 2010 : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2008, « Aménagement du temps scolaire : organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré », *Circulaire n° 2008-082*, 5 juin 2008, 2 p.

RAPPORTS ET ETUDES :

- ANACEJ, 2010, « Compétence jeunesse ? J'ai besoin d'y voir clair », *Les cahiers de l'Anacej*, n° 9, 18 p.
- BARRERE-MAURISSON M.-A., 2007, *Familialisme, Féminisme et « Parentalisme »*, Documents de travail du centre d'économie de la Sorbonne, n° 2007.43, 29 p.
- BARRERE-MAURISSON M.-A., RIVIER S., MARCHAND O., 2000, « Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps », *Premières Synthèses*, Revue de la DARES, n° 20-1, 7 p.
- BENHAIM-GROSSE J., 2005, « Regards sur les contrats éducatifs locaux », *Les dossiers Insertion, Education et Société*, n° 170, novembre 2005, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation et de la prospective, 155 p.
- CAHIERRE A. (Rap.), 2007, *Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité*, Rapport de propositions remis à Philippe Bas, Conférence de la Famille 2007, 10 avril 2007, 102 p.

- CNAF, 2009, « Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF », *Dossier d'études*, CNAF, n°113, 192 p.
- COLLOT A., SAUTY V., TRUJILLO D., ZOUARI Y., 2007, *Le projet éducatif global de Lille : évaluation des pratiques et usages des structures et activités éducatives auprès des parents d'enfants d'école primaire*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Cécile VAN DE VELDE, Master Professionnel Stratégie de Développement Social, Université de Lille 3, 243 p.
- CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE, 2005, *Réflexions pour une politique jeunesse en Ile-et-Vilaine*, Journée départementale des acteurs de la jeunesse, 8 octobre 2005, 55 p.
- COUR DES COMPTES, 2008, *Les communes et l'école de la République*, Rapport public thématique, La Documentation Française, décembre 2008, 142 p.
- CREPIN C., POTIER F., HONTARREDE L., 2005, « Les vacances et les loisirs : des temps structurants pour la famille », *L'e-ssentiel*, n°43, novembre 2005, 4 p.
- CSA, LES FRANCAS, 2000, *L'opinion des parents sur les loisirs proposés aux jeunes dans leur commune*, Sondage exclusif, 83 p.
- DAVID O., 2008, *Equipements, services, dispositifs d'animation et politiques locales en faveur de la jeunesse en Ile-et-Vilaine*, Rapport d'étude, laboratoire RESO, avril 2008, 109 p.
- DAVID O., LONCLE P., MUNIGLIA V., 2007, *Action socio-éducative et territoires : des pratiques sociales aux politiques locales*, Rapport d'étude, laboratoire RESO, octobre 2007, 205 p.
- DENIEUL P.-N., LAROUSSE H., 2005, « Le développement social local », *Dossier d'études*, CNAF, n° 69, Tome 1 : origines et filiations, 130 p.
- DE VEYRINAS F., 2007, *Temps des familles, temps des enfants : des espaces de loisirs*, Rapport de propositions remis à Philippe Bas, Conférence de la famille 2007, 63 p.
- DIV, 2005, *Les jeunes, acteurs de la ville*, Editions de la DIV, Cahiers pratiques, 36 p.
- DIV, 2001, *Projet éducatif local et politique de la ville*, Editions de la DIV, Coll. Repères, 40 p.
- DUMONTIER F., PAN KE SHON J.-L., 1999, « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs », *INSEE Première*, n°675, octobre 1999, 4 p.
- FASQUEL S., FICHEUX A.-S., GOSLIN V., HOUSSIERE F., LIGONY A., SEYNAEVE S., 2008, *La non fréquentation des structures péri et extrascolaires à Lille, Hellemmes et Lomme*, Rapport de recherche-action, sous la direction de Marie-Christine LE FLOCH, Master Professionnel Sociologie et Développement Social, Université de Lille 3, 262 p.
- FEDERATION BRETONNE DES CAF, 2009, *Cahier des données sociales 2008*, CAF de la région Bretagne, 87 p.
- FRANCAS, 2008, *Grandir à loisirs*, Eduquer pour demain, 100 p.
- IPSOS, 2007, *Les relations parents-enfants au quotidien*, 7 janvier 2009, pp. 1-15.
- MANNI G., 2004, *Les temps des enfants*, Etude commanditée par l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse de la communauté française de Belgique, Université de Liège, 49 p.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2004, *Grain de CEL*, n° 17-18, Lettre d'information sur les contrats éducatifs locaux, 8 p.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, 2002, *Grain de CEL*, n° 11-12, Lettre d'information sur les contrats éducatifs locaux, 8 p.

- OCDE, 2009-a, *Assurer le bien-être des enfants*, 209 p.
- OCDE, 2009-b, *Panorama de la société 2009 : les indicateurs sociaux de l'OCDE*, 137 p.
- OLM C., 2002, *Une approche des 11-15 ans*, CREDOC, Département Evaluation des politiques sociales, septembre 2002, Collection des rapports, n°223, Etude réalisée à la demande des scouts de France en partenariat avec Okapi, 109 p.
- POTIER F., SICSIC J., KAUFMANN V., 2004, « Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libre des familles, des enfants et des jeunes », *Dossier d'études*, CNAF, n°61, 59 p.
- POTIER F., ZEGEL P., 2003, *Exclusions et inégalités d'accès aux loisirs et au tourisme*, Rapport sur convention PUCA, novembre 2003, 80 p.
- RIDDE A., 2003, « Les contrats éducatifs locaux », *Sports Stat-Info*, n° 03/02, Bulletin Statistique et d'études du Ministère des Sports, février 2003, 4 p.
- ROYOUX D., TERNY M. (Coord.), 2007, *Les temps sociaux des enfants de 9 à 12 ans*, Les études de l'agence des temps de la communauté d'agglomération de Poitiers, Etude n° 1, 39 p.

Tables

*Le temps libre des enfants et des jeunes
à l'épreuve des contextes territoriaux*



Table des sigles

- ACJF : Association catholique de la jeunesse française
- ACM : Analyse à correspondances multiples
- ADF : Association des départements de France
- AMF : Association des maires de France
- ANSP : Agence nationale des services à la personne
- ARF : Association des régions de France
- BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
- CAF : Caisse d'allocations familiales (échelon décentralisé)
- CATE : Contrat d'aménagement du temps de l'enfant
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CEJ : Contrat enfance jeunesse
- CEL : Contrat éducatif local
- CEMEA : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
- CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- CLSH : Centre de loisirs sans hébergement
- CNAF : Caisse nationale des allocations familiales (échelon national)
- CNFG : Comité national français de géographie
- COG : Convention d'objectifs et de gestion (signée entre l'Etat et la CNAF)
- CTL : Contrat temps libre
- CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
- DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
- FFC : Francs et franchises camarades – Les Francas
- INRP : Institut national de recherche pédagogique
- INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques
- JPA : Jeunesse au plein air
- MSA : Mutualité sociale agricole
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- PMI : Protection maternelle et infantile
- PRE : Programme « réussite éducative »
- RFVE : Réseau français des villes éducatrices

- RTT : Réduction du temps de travail
- UFCV : Union française des centres de vacances

Table des tableaux

Numérotation	Titre du tableau	Pagination
Tableau n° 1	• Les échelles de temps	p. 28
Tableau n° 2	• La structuration d'une journée moyenne en France en 1999	p. 37
Tableau n° 3	• Evolution des emplois du temps en France de 1974 à 1999	p. 38
Tableau n° 4	• Les quatre temps parentaux	p. 41
Tableau n° 5	• La répartition des temps selon le genre	p. 43
Tableau n° 6	• Les objectifs éducatifs exprimés par les parents	p. 59
Tableau n° 7	• Les dépenses des CAF consacrées au temps libre de 2004 à 2008	p. 83
Tableau n° 8	• Le financement des politiques locales enfance-jeunesse en Bretagne	p. 91
Tableau n° 9	• Les dépenses d'action sociale de la CAF d'Ille-et-Vilaine	p. 93
Tableau n° 10	• Les référentiels d'analyse des politiques jeunesse	p. 110
Tableau n° 11	• Principaux types de représentations sociales de l'intervention auprès des jeunes de la rue	p. 111
Tableau n° 12	• Les politiques enfance-jeunesse dans les communes	p. 113
Tableau n° 13	• La jeunesse dans les priorités locales	p. 115
Tableau n° 14	• L'appréciation des élus locaux sur la mise en œuvre d'une politique jeunesse au plan local	p. 116
Tableau n° 15	• Les catégories d'acteurs de l'action éducative locale	p. 119
Tableau n° 16	• Organisation locale des activités et services à destination des jeunes	p. 120
Tableau n° 17	• La définition des activités et des services socio-éducatifs selon les familles	p. 135
Tableau n° 18	• Les attentes des élus locaux en matière de politique en faveur de la jeunesse	p. 153
Tableau n° 19	• Description de l'échantillon spatial	p. 198
Tableau n° 20	• Lieu de résidence déclaré selon le type de communes	p. 201
Tableau n° 21	• Les enfants ne pratiquant aucune activité	p. 210
Tableau n° 22	• Niveau de pratique selon la nature des activités	p. 213
Tableau n° 23	• Durée hebdomadaire déclarée par type de services ou d'activités	p. 213
Tableau n° 24	• Les activités sportives déclarées	p. 214
Tableau n° 25	• Les activités culturelles déclarées	p. 216
Tableau n° 26	• Les pratiques d'activités ludiques	p. 217
Tableau n° 27	• Les pratiques d'activités ponctuelles	p. 218
Tableau n° 28	• Les variables retenues pour l'analyse à correspondances multiples	p. 218
Tableau n° 29	• Les résultats de la classification hiérarchique ascendante	p. 221
Tableau n° 30	• Pratiques d'activités selon l'âge des enfants	p. 224
Tableau n° 31	• Durée hebdomadaire déclarée selon l'âge et le sexe des enfants	p. 225

Tableau n° 32	• Activités sportives déclarées selon le sexe des enfants	p. 226
Tableau n° 33	• Activités culturelles déclarées selon le sexe des enfants	p. 226
Tableau n° 34	• Activités sportives et culturelles déclarées selon l'âge des enfants	p. 227
Tableau n° 35	• Pratiques d'activités ludiques selon l'âge et le sexe des enfants	p. 228
Tableau n° 36	• Pratique d'activités selon la commune de résidence des enfants	p. 230
Tableau n° 37	• Durée moyenne hebdomadaire déclarée selon la commune de résidence	p. 231
Tableau n° 38	• Distance et durée moyennes déclarées des parents entre le domicile et le lieu de travail	p. 231
Tableau n° 39	• Le budget selon la commune de résidence des familles	p. 233
Tableau n° 40	• Activités sportives déclarées selon le lieu de résidence	p. 233
Tableau n° 41	• Pratiques d'activités ludiques selon la commune de résidence	p. 235
Tableau n° 42	• Degré de pratique des activités ponctuelles selon la commune de résidence	p. 236
Tableau n° 43	• Lieux de pratique selon l'âge et le sexe	p. 243
Tableau n° 44	• Lieu de pratique des activités selon la commune de résidence	p. 244
Tableau n° 45	• Lieu de pratique des activités en fonction du niveau scolaire	p. 244
Tableau n° 46	• Nature des motifs selon le lieu de résidence des familles	p. 246
Tableau n° 47	• Motifs invoqués par les familles lorsque l'activité est pratiquée en dehors de la commune de résidence	p. 246
Tableau n° 48	• Caractéristiques des familles sélectionnées pour l'analyse cartographique	p. 248
Tableau n° 49	• Modalités de déplacement des enfants	p. 253
Tableau n° 50	• Modes de déplacements des enfants selon leur âge	p. 254
Tableau n° 51	• Modes de déplacements des enfants selon le lieu de résidence	p. 254
Tableau n° 52	• Modes de déplacements des parents accompagnateurs	p. 256
Tableau n° 53	• Motifs invoqués par les familles sur l'organisation des déplacements	p. 258
Tableau n° 54	• Appréciation du libre choix des activités	p. 259
Tableau n° 55	• Motifs de non réalisation du libre choix	p. 260
Tableau n° 56	• Les modalités du choix des activités	p. 261
Tableau n° 57	• Raisons du choix des activités socio-éducatives	p. 262
Tableau n° 58	• Opinion des familles sur la recherche des activités et services	p. 262
Tableau n° 59	• Réponse aux contraintes de la vie quotidienne	p. 264
Tableau n° 60	• Propositions d'améliorations citées par les parents	p. 266
Tableau n° 61	• Les attentes prioritaires des familles	p. 267

Table des figures

Numérotation	Titre de la figure	Pagination
Figure n° 1	• Âges de la vie et rapport au temps	p. 30
Figure n° 2	• Les cinq temps de la vie des ménages	p. 42
Figure n° 3	• La construction complexe de l'emploi du temps familial	p. 44
Figure n° 4	• La place accordée aux loisirs selon la catégorie socio-professionnelle	p. 63
Figure n° 5	• La place accordée aux loisirs selon le niveau de diplôme	p. 64
Figure n° 6	• Temps de loisirs et satisfaction à l'égard de l'existence	p. 65
Figure n° 7	• Caricatures dans la presse écrite de 1936	p. 75
Figure n° 8	• Affiche de propagande sous le régime de Vichy (1942)	p. 76
Figure n° 9	• Les intervenants de l'action publique dans le secteur du temps libre et des loisirs	p. 79
Figure n° 10	• Les dispositifs pilotés par l'Etat	p. 81
Figure n° 11	• Un système d'acteurs complexe	p. 86
Figure n° 12	• La distribution des CEL en France en 2002	p. 90
Figure n° 13	• Les contrats enfance jeunesse en Bretagne en 2008	p. 91
Figure n° 14	• La distribution des CEJ et des CTL en Ille-et-Vilaine	p. 94
Figure n° 15	• Problèmes ou difficultés rencontrés avec les jeunes	p. 114
Figure n° 16	• Les espaces éducatifs	p. 132
Figure n° 17	• Des bases de données complexes	p. 134
Figure n° 18	• L'offre de services socio-éducatifs en Ille-et-Vilaine en 2007-2008	p. 137
Figure n° 19	• Le niveau communal d'équipements et de services destinés à la jeunesse	p. 138
Figure n° 20	• L'appréciation de l'offre et des politiques locales par les familles	p. 140
Figure n° 21	• Les disparités socio-spatiales en Ille-et-Vilaine	p. 144
Figure n° 22	• Les caractéristiques sociales et les résultats scolaires des collèves	p. 145
Figure n° 23	• Les paramètres de la qualité éducative du temps libre	p. 148
Figure n° 24	• Typologie territoriale pour une politique départementale en faveur de la jeunesse	p. 151
Figure n° 25	• Les modalités d'action du développement social territorial	p. 164
Figure n° 26	• Quand les enfants dérangent !	p. 167
Figure n° 27	• Echantillon spatial de l'enquête	p. 199
Figure n° 28	• Pyramide des âges des parents	p. 202
Figure n° 29	• Pyramide des âges des enfants	p. 204
Figure n° 30	• Plan des axes 1 et 2 (ACM)	p. 219
Figure n° 31	• Plan des axes 2 et 3 (ACM)	p. 220
Figure n° 32	• Degré de pratique des activités ponctuelles selon l'âge des enfants	p. 229

Figure n° 33	• Budget des familles enquêtées	p. 232
Figure n° 34	• Les facteurs influençant la structure des pratiques d'activités	p. 238
Figure n° 35	• Lieux de pratiques pour les enfants scolarisés en élémentaire et dans le secondaire	p. 245
Figure n° 36 (a) (b)	• Les territoires du quotidien familial	p. 249
Figure n° 37	• Contexte territorial et lieux de pratiques d'activités	p. 252
Figure n° 38	• Les parents accompagnateurs	p. 255
Figure n° 39	• Appréciation des parents sur l'organisation des déplacements	p. 257
Figure n° 40	• Le degré de satisfaction des parents vis-à-vis des activités et services socio-éducatifs	p. 264
Figure n° 41	• Réponse aux contraintes quotidiennes	p. 265
Figure n° 42	• Les échelles d'analyse des pratiques sociales des enfants et des jeunes dans le cadre de leur temps libre	p. 279

Table des matières

☒ **Sommaire** p. 5

☒ **Introduction Générale** p. 7

Le temps libre des enfants et des jeunes : quelle(s) définition(s) ? p. 8
Une question assez peu explorée p. 10
Contours de l'objet de recherche et questionnements problématiques p. 12
L'articulation des pratiques sociales et des politiques publiques locales p. 14
Les sources et matériaux mobilisés, le terrain d'investigation p. 15

☒ **PARTIE 1** p. 19

Le temps libre des enfants et des jeunes : réalités, enjeux, acteurs

Introduction ----- p. 20

■ **Chapitre 1** : *Les temps sociaux et leur évolution* ----- p. 23

1. Temps, temporalités, temps sociaux p. 24
 1.1 Le temps des hommes et des sociétés p. 24
 1.2 Temps vécus et temporalités p. 26
 1.3 Les temps sociaux p. 27
 1.4 Âge, genre et rapports au temps p. 29
2. L'émergence du temps libre p. 31
 2.1 La formation des « temps modernes » p. 31
 2.2 Du temps libéré par le travail au temps libre p. 32
 2.3 Les nouvelles équations temporelles des sociétés post-industrielles p. 34
3. Temps et vie quotidienne p. 35
 3.1 Les temps du quotidien p. 35
 3.2 Vie quotidienne, vie régulée p. 37
 3.3 Les temporalités de la famille p. 38
4. Concilier, articuler les temps au sein de la famille... de l'horlogerie fine p. 39
 4.1 Temps familial, temps parental p. 40
 4.2 La complexité des emplois du temps p. 42
 4.3 Le mythe de la conciliation p. 45

■ **Chapitre 2** : *Les enjeux du temps libre* ----- p. 49

1. Le temps du libre choix et de la réalisation de soi p. 51
 1.1 Les fonctions du temps libre p. 52
 1.2 Individualisation des pratiques et diversité des activités p. 54
 1.3 Le rapport au temps libre des enfants et des jeunes p. 55

2. Les enjeux éducatifs du temps libre	p. 57
2.1 Temps libre, loisirs et éducation	p. 57
2.2 Un espace-temps éducatif à part entière	p. 58
2.3 De vrais enjeux éducatifs	p. 60
3. Les enjeux sociaux du temps libre	p. 62
3.1 Distances sociales et culturelles	p. 62
3.2 Conditions de l'existence et qualité du temps libre	p. 65
3.3 L'accessibilité du temps libre et des loisirs	p. 66
■ Chapitre 3 : Temps libre et action publique	p. 71
1. La prise en charge du temps libre et des loisirs des enfants et des jeunes... toute une histoire	p. 72
1.1 L'émergence de nouvelles formes d'encadrement des enfants	p. 73
1.2 Les prémices de l'intervention étatique	p. 74
1.3 L'institutionnalisation progressive du temps libre et des loisirs	p. 77
2. Les acteurs institutionnels en présence	p. 79
2.1 Les contours de l'action publique déployée à l'échelle nationale	p. 80
2.2 L'action des collectivités locales et territoriales	p. 83
2.3 Les acteurs associatifs et les entreprises	p. 87
3. De réelles disparités spatiales :	p. 88
3.1 Des inégalités flagrantes dans le développement des dispositifs	p. 89
3.2 La situation dans le département d'Ille-et-Vilaine	p. 92
Conclusion	p. 98

☒ **PARTIE 2** p. 101

***Les politiques locales du temps libre et leur impact
sur les contextes territoriaux***

Introduction	p. 102
--------------------	--------

■ **Chapitre 4 : Les politiques locales du temps libre**

1. Représentations, valeurs et politiques locales	p. 106
1.1 Les façons de voir et de penser l'enfance et la jeunesse	p. 107
1.2 Les paramètres symboliques de l'action publique locale	p. 109
2. Définition et mise en œuvre des politiques locales.....	p. 112
2.1 Des élus et des politiques enfance-jeunesse	p. 112
2.2 L'exemple des politiques jeunesse en Ille-et-Vilaine	p. 114
3. Diversité des acteurs, partenariat et gouvernance locale	p. 117
3.1 Diversité et pluralité d'acteurs	p. 118
3.2 Mobilisation et engagement des acteurs	p. 120
3.3 Du « faire-ensemble » à la construction des partenariats	p. 123

■ **Chapitre 5 : De la diversité des contextes territoriaux** ----- p. 129

- 1. La qualité de l'environnement éducatif.....p. 130
 - 1.1 Les ressources éducatives dans le cadre du temps libre p. 131
 - 1.2 Les inégalités dans l'offre d'activités et de services socio-éducatifs p. 133
 - 1.3 Le décalage entre les attentes des familles et les réponses politiques locales p. 139
- 2. De la production des inégalités au cumul des vulnérabilitésp. 143
 - 2.1 Les inégalités sociales en Ile-et-Vilaine p. 143
 - 2.2 Inégalités, vulnérabilité et qualité des parcours éducatifs p. 147
- 3. Des politiques locales à la régulation juste.....p. 150
 - 3.1 Réduire les inégalités territoriales p. 150
 - 3.2 L'épineuse question de la justice sociale p. 154

■ **Chapitre 6 : Education et développement des territoires** ----- p. 159

- 1. Développement, développement local, développement territorial.....p. 161
 - 1.1 Du développement au développement local p. 161
 - 1.2 Le développement territorial p. 163
 - 1.3 Education et développement territorial p. 165
- 2. Les enfants et les jeunes comme ressourcep. 166
 - 2.1 Des acteurs à part entière p. 167
 - 2.2 Un « investissement social » p. 169
 - 2.3 Bien-être et qualité de vie p. 170
- 3. Penser les politiques éducatives à l'échelle localep. 171
 - 3.1 L'éducation, une question globale et transversale p. 172
 - 3.2 La plus-value des politiques éducatives locales p. 173
 - 3.3 Un pilotage nécessairement local ? p. 175

Conclusion ----- p. 178

☒ **PARTIE 3** p. 181

***Les pratiques sociales des enfants et des jeunes
dans le cadre du temps libre et leur inscription spatiale***

Introduction ----- p. 182

■ **Chapitre 7 : Enquêter sur les pratiques sociales et leur inscription spatiale** ----- p. 185

- 1. Les pratiques sociales dans le cadre du temps librep. 186
 - 1.1 La dimension individuelle des pratiques p. 186
 - 1.2 L'effet de l'environnement social immédiat sur la nature des pratiques p. 188
 - 1.3 L'impact du milieu social sur les pratiques p. 189
- 2. Une dimension structurante de la vie quotidiennep. 191

2.1 Des pratiques relevant du quotidien	p. 191
2.2 Des pratiques soumises à de réelles contraintes	p. 192
2.3 L'inscription spatiale des pratiques	p. 193
3. Appréhender les pratiques sociales des enfants et des jeunes	p. 195
3.1 La définition de l'objet de l'enquête	p. 195
3.2 La constitution de l'échantillonnage	p. 197
4. Les caractéristiques générales de la population enquêtée	p. 200
4.1 La résidence des familles enquêtées	p. 200
4.2 L'environnement familial des enfants et des jeunes	p. 202
4.3 L'âge des enfants et la composition des fratries	p. 204
4.4 L'activité professionnelle des parents	p. 205
■ Chapitre 8 : Les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes	p. 209
1. La structure globale des pratiques de loisirs des enfants et des jeunes	p. 211
1.1 Des pratiques diversifiées	p. 211
1.2 La place centrale des activités sportives et culturelles	p. 214
1.3 Les activités ludiques et ponctuelles	p. 216
1.4 La structure des pratiques	p. 219
2. La différenciation des pratiques liées à l'âge et au genre	p. 223
2.1 Des disparités très nettes	p. 223
2.2 Des pratiques sportives et culturelles différentes entre les garçons et les filles	p. 225
2.3 Les activités non encadrées	p. 228
3. Des effets de contexte	p. 230
3.1 Des pratiques différentes d'une commune à l'autre	p. 230
3.2 Activités sportives, culturelles, ludiques et ponctuelles... des pratiques contextualisées	p. 234
■ Chapitre 9 : L'inscription spatiale des pratiques et ses conséquences	p. 241
1. Les lieux de pratiques	p. 242
1.1 La diversité des lieux de pratiques	p. 242
1.2 La pratique hors lieu de résidence et ses motifs	p. 244
1.3 Des pratiques différenciées selon les contextes territoriaux	p. 247
2. Les mobilités associées aux pratiques de loisirs	p. 253
2.1 Les modalités de déplacement	p. 253
2.2 Les accompagnateurs	p. 255
2.3 L'organisation des déplacements : un casse-tête ?	p. 257
3. Des choix sous contraintes	p. 259
3.1 Une question de choix !	p. 259
3.2 Les modalités du choix et de la recherche des activités	p. 261
3.3 Le regard des parents sur les activités et services socio-éducatifs	p. 263
Conclusion	p. 271

☒ Conclusion Générale p. 275

La promotion du temps libre et des loisirs : une tendance lourde.....p. 277
L'impact des contextes territoriaux : une dimension parmi d'autresp. 278
Les politiques de régulation pour lutter contre les inégalités sociales et spatiales ..p. 280

☒ Annexes p. 283

Annexe 1 : le cadre méthodologique de l'enquête ----- p. 285
Annexe 2 : atlas de localisation----- p. 301

☒ Bibliographie générale p. 305

Communications, articles et revues ----- p. 306
Ouvrages et chapitres d'ouvrages ----- p. 308
Thèses ----- p. 312
Documents officiels ----- p. 312
Rapports et études ----- p. 312

☒ Tables p. 315

Table des sigles ----- p. 317
Table des tableaux----- p. 319
Table des figures ----- p. 321
Table des matières ----- p. 323

